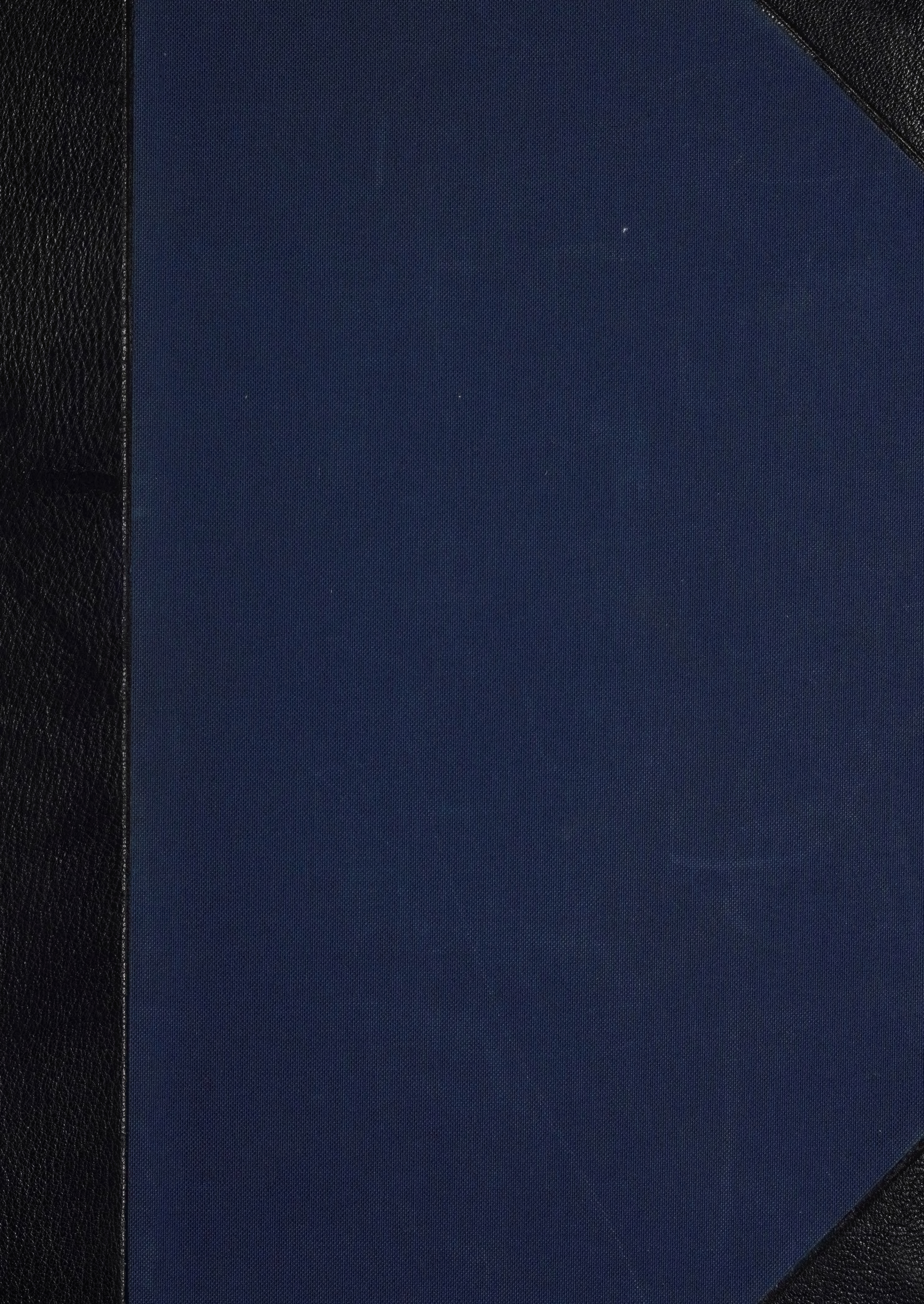
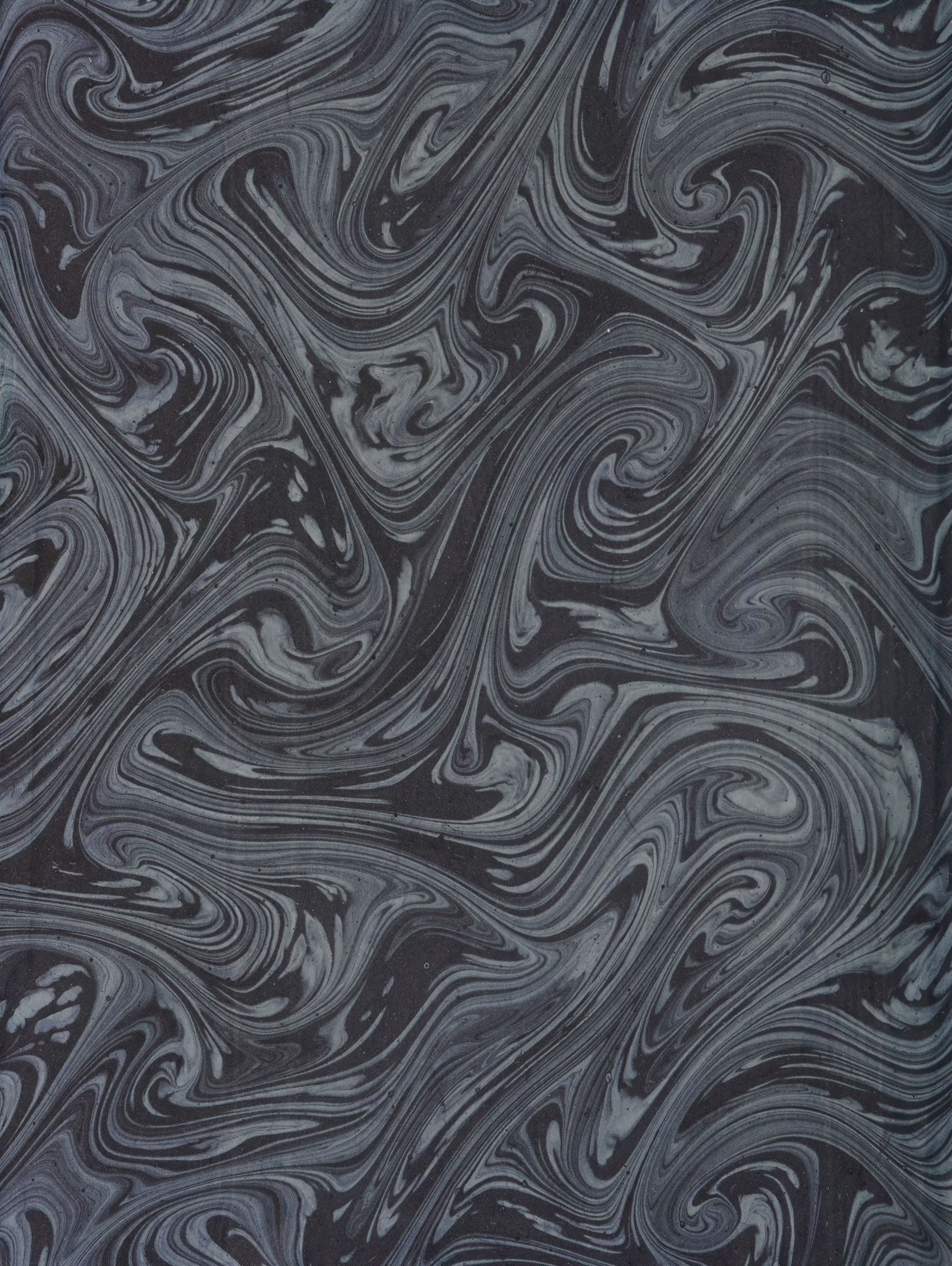






MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE.

MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE

PAR

FAUSTIN POEY D'AVANT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, DE L'ACADÉMIE DE MACON, DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE ;
MEMBRE ASSOCIÉ ÉTRANGER DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE BELGE, ETC., ETC.

TROISIÈME VOLUME.

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE NUMISMATIQUE FRANÇAISE,

CHEZ CAMILLE ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12.

—

1862.

MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE.

DAUPHINÉ.

Le Dauphiné n'ayant pas eu de seigneurs particuliers, la numismatique de cette province se compose de fractions, qui, réunies, forment un tout fort intéressant. Pour le nombre et l'importance des monuments, on peut la comparer à celle du Languedoc, et, quoique les questions que soulèvent les monnaies de ces deux contrées n'aient presque pas de rapports entre elles, on ne sait trop, au point de vue scientifique, auquel des deux pays on doit donner la préférence.

Ici encore on se trouve en présence de peu de travaux numismatiques. M. Henri Morin a publié, il est vrai, des études fort remarquables et approfondies sur une portion des monnaies du Dauphiné. Son travail ne comprend que celles des évêques de Vienne, de Grenoble, et celles des comtes et dauphins de Viennois. Il faut y ajouter Saint-Paul-Trois-Châteaux, Gap, Die, Embrun, Montélimart et Valence. Pour ces derniers pays, outre les pièces gravées dans Duby, quelques autres d'un haut intérêt ont été publiées, particulièrement dans la *Revue numismatique*. Mes recherches ont obtenu un résultat si heureux, que, dussé-je fatiguer mes lecteurs de redites, je ne puis pas m'empêcher de répéter ce que je disais en parlant des monnaies du Languedoc; c'est que je crée en quelque sorte la numismatique dauphinoise. Non-seulement je fais connaître un nombre fort notable de pièces échappées aux investigations de M. Morin; mais je publie, pour les parties que ce numismatiste n'a pas comprises dans son travail, un tel nombre de monuments nouveaux, que l'on ne trouvera pas exorbitante ma prétention de présenter une création tout entière. Que l'on me pardonne ce mouvement d'orgueilleuse vanité. Il m'est suggéré par le souvenir des restrictions fâcheuses apportées aux communications que l'on a bien voulu me faire. J'ai l'espoir que, par la persévérance de mes recherches, j'ai fait disparaître la plupart des lacunes que j'ai craint un instant de ne pouvoir combler.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

Fondé dans la capitale des *Tricastrini*, l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux est l'un des plus anciens de la France, puisque sa création remonte, dit-on, à l'année 169. Saint Restitut fut son premier évêque. La ville, appelée d'abord *Augusta Tricastrinorum*, ne prit le nom de Saint-Paul que dans le courant du IVe siècle. Ce siége ayant été supprimé en 1790, la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux a perdu toute son importance. Ce n'est plus qu'une bourgade, située dans un pays perdu, et n'offrant aux archéologues que les restes assez curieux de l'église épiscopale.

La série des monnaies des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'abord fort restreinte, puisque Fauris de Saint-Vincent et Duby n'en ont connu que trois variétés, et que, depuis, une seule autre variété a été publiée, s'est, grâce à mes recherches, singulièrement enrichie. Tout n'est pas encore dit en numismatique féodale. Cependant il y a des suites que l'on n'a guère l'espérance de voir beaucoup s'étendre. Je soupçonne qu'il n'en est pas de même pour celle dont je m'occupe en ce moment. J'ai même la conviction que l'avenir nous réserve de précieuses découvertes. C'est un besoin; car, dans l'état actuel et malgré l'abondance relative des pièces nouvelles que je produis, il y a encore des points que je serai forcé de laisser incertains. Avec quelques pièces de plus, la classification deviendra sans nul doute plus facile.

Sur leurs monnaies, les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux n'ont adopté aucun type particulier. Ils se sont contentés de copier ceux de leurs voisins. Ils les ont singulièrement variés, puisque chaque évêque a pris le sien.

Ce qui augmente fortement les difficultés de classification et d'attribution que je signalais tout à l'heure, c'est que, outre le défaut de conservation de quelques pièces que j'ai pu examiner, on en trouve sur lesquelles figurent des armoiries, et que le blason (quand la lecture de la monnaie est certaine) ne se trouve pas d'accord avec celui donné par le P. Boyer de Sainte-Marthe dans son *Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux*; et pourtant il n'est pas vraisemblable que cet historien ait inventé les blasons de ces prélats, comme cela est arrivé à tant d'autres historiographes. Je reviendrai sur ce sujet, en décrivant les monnaies.

L'époque où ces évêques reçurent le droit de battre monnaie n'est pas connue. Il dut leur être concédé par les empereurs, sur les terres desquels leur ville était située. On sait que l'empereur Frédéric le leur confirma en 1154. Aucune des monnaies primitives ne nous est parvenue. Celles que nous avons, d'abord muettes, ne sont signées qu'à partir du milieu du XIVe siècle.

Le *Gallia christiana* (tom. I, *Inst.*, col. 2, pag. 123) nous fait connaître un titre duquel il résulte que le dauphin (Charles VI) dut faire battre et fabriquer, dans la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de la monnaie d'or et d'argent à ses propres

armes, sous la condition d'y faire figurer une crosse. Les revenus de cette monnaie devaient être communs entre le dauphin et l'évêque. Je crois qu'aucun spécimen de ces espèces particulières n'a été trouvé jusqu'à présent.

ÉVÊQUES DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

PONS, 33e évêque, 914.
ODALRIC II, 1020—1056.
MARTIN, 1056.
GÉRAUD Ier, 1070.
PONS IV, vers 1095 vers 1134.
ADÉMAR DE MONTEIL. (Existence douteuse.)
GUILLAUME Ier HUGUES, 1142 vers 1193.
BERTRAND II DE PIERRELATTE, vers 1195—1226.
JOSSERAND, 1206—1210.
GEOFFROI Ier, 1210—1230.
LAURENT, 1233—1251.
BERTRAND III DE CLANSAYES, 1251—1288.
BENOIT, 1288.
GUILLAUME II D'AUBENAS, vers 1295.
DRAGONET DE MONTAUBAN, vers 1300—1326.
RAIMOND VEHENS DE MOSTUEJOULS, 1326—1327.
GUILLAUME III DE CARDAILLAC, 1327—1328.
HUGUES Ier AIMERI, 1328—1348.
GUILLAUME IV GUITARD, 1349.
JEAN Ier COSTI, 1349—1361.
BERTRAND IV, 1362—1364.
JACQUES Ier, 1365.
RAIMOND II DE RAIMONDS, 1368—1378.
ADHÉMAR D'ADHÉMAR, 1378—1385.

Anonymes.

4665. ✠ AVE : GRA : PLENA. Buste mitré à gauche. ℟. ✠ SANCI PAVLI. Croix ancrée.
BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 4, n° 6.)
Pl. CII, n° 1er.

Je mets cette pièce en tête de la série des monnaies des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, parce que sa légende pieuse est complète. Peut-être que si l'on venait à la retrouver et que je pusse l'examiner, son style me ferait changer d'opinion.

4666. ✠ EPIS : COPVS. Buste mitré à gauche. ℟. ✠ SANCI : PAVLI. Croix ancrée à ses extrémités.
BILL. Obole. (DUBY, pl. 14, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CII, n° 2.

Ce denier me paraît copié sur ceux des évêques de Viviers.

4667. EPIS. Croix coupant la légende. ℟. S . PAVLI. Dans le champ, une mitre.
BILL. Obole. (*Revue numismatique*, 1844, pl. 5, n° 9.)
Musée d'Avignon; coll. Voillemier, à Senlis, et de Serres, à Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Pl. CII, n° 3.

Une variété de cette obole est décrite au n° 627 des *Monnaies féodales de la collection Rousseau.*

4668. ✠ EPS ⁑ SANTI ⁑ PAVLI. Même type. ℞. TRICASTRENSI. Même type.
BILL. : 1,90.
Coll. de Bovet, à Grenoble.

4669. ✠ EPISCOPVS. Tête à gauche. ℞. ✠ TRICASTRIN'. Croix cantonnée de quatre besants.
AR. Denier.
Coll. Voillemier. — Pl. CII, n° 4.

Le dernier de ces deniers reproduit le type des monnaies des évêques de Vienne.

BENOIT. 1288.

4670. ✠ BE : EPIS. Deux clefs en sautoir. COPVS. Rosace à sept branches arrondies. ℞. ✠ TRICAS. Deux clefs en sautoir. TRINS. Rosace à six branches arrondies.
BILL. Denier : 0,55. (Poey d'Avant, n° 1255, et pl. 18, n° 10.)
Pl. CII, n° 5.

4671. ✠ BE. Deux clefs en sautoir. EPISCOPVS. Rosace à sept folioles. ℞. ✠ ... STRIN...
BILL. Denier.
Cab. de France.

Le style de ces deniers, dont le type est la copie de celui des monnaies des évêques de Gap, me les fait attribuer à Benoît. Peut-être appartiennent-ils à Bertrand de Clansayes (1251-1288). Quoique la durée de l'épiscopat de ce dernier vienne à l'appui de cette attribution, la première opinion me semble plus plausible. Les lettres BE me paraissent indiquer plus naturellement le nom de Benoît que celui de Bertrand; d'autant plus que, dans le voisinage, à Orange, nous trouvons, à la même époque, des monnaies avec ce dernier nom, et que jamais il n'est inscrit de cette manière.

DRAGONET DE MONTAUBAN. 1300—1326.

4672. ✠ MONETA . DRAGON. Buste nu à gauche. ℞. ✠ EPI : TRICASTRIN. Croix.
BILL. Denier. (Duby, pl. 14, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. CII, n° 6.

4673. Piéfort au même type.
BILL. : 5,30.
Coll. de Champié, à Orange.

4674. ✠ ... GO ⁝ ЄPS ⁝ TCAST. Croix. ℟. ✠ MONETA S⁝ PAVLI. Buste à gauche.
BILL. Petit denier.
Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CII, n° 7.

J'avais d'abord été tenté de trouver sur ce dernier denier le nom de HVGO. Je crois que l'on peut y lire DRAGO. Ce qui me fait incliner vers cette opinion, c'est l'identité du type avec celui des deux pièces qui précèdent et que l'on ne peut pas refuser à Dragonet. Le doute ne sera levé que lorsqu'on trouvera un denier plus complet.

4675. ✠ D ЄPISCOPVS. Ecusson remplissant le champ; trois aiglons aux 1er et 4e; échiquier aux 2e et 3e. ℟. ✠ TRICAS ✚ TRINO. Croix cantonnée d'un annelet au 1er.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. CII, n° 8.

Ici commencent à surgir les difficultés dont j'ai parlé. L'initiale portée sur ce denier ne peut s'appliquer qu'à Dragonet, et pourtant les armes de ce prélat, telles qu'elles sont données par Boyer de Sainte-Marthe, ne sont pas les mêmes que celles que nous voyons sur la monnaie. Au lieu des trois aiglons et de l'échiquier, il devrait y avoir trois tours 2-1 dans le champ. Je ne peux pas donner d'explication plausible à cette divergence.

GUILLAUME DE CARDAILLAC, 1327—1328, ou GUILLAUME GUITARD, 1349.

4676. G ЄPISOЄPVS *(sic)*. Ecusson remplissant le champ; trois croisettes aux 1er et 4e; espèces d'hermines aux 2e et 3e. ℟. ✠ TRIЄASTRINI. Croix cantonnée d'une croisette au 1er.
BILL. Denier.
Coll. Roumeguère, à Toulouse. — Pl. CII, n° 9.

C'est à Guillaume III ou à Guillaume IV qu'il faut donner ce denier. Les armoiries ne peuvent pas encore nous venir en aide. Suivant Boyer de Sainte-Marthe, le blason de Guillaume de Cardaillac aurait porté un lion debout.

4677. EP . SANCTI PAVLI. Aigle à deux têtes éployée. ℟. TRICASTNENSI. Croix double coupant la légende et cantonnée des lettres A . V . E . M.
AR. *(Catal. Faure, n° 370 bis.)*
Pl. CII, n° 10.

Cette pièce est copiée exactement sur celle de Bertrand III, prince d'Orange, que j'ai donnée sous le n° 4082. L'absence du nom de l'évêque ferait supposer qu'elle a pu être frappée pendant une vacance de siége. Je ferai observer aussi que, d'après

Boyer de Sainte-Marthe, les armes de l'évêque Hugues Aimeri sont une aigle à deux têtes. Je crois même me rappeler, sans pouvoir l'affirmer, que les armes ordinaires de l'abbaye de Saint-Paul-Trois-Châteaux avaient le même sujet. Si l'on voulait se rattacher à cette circonstance, il faudrait établir que ce serait le prince d'Orange qui aurait copié le type de ce denier. Les dates et les allures bien connues de ces princes ne s'opposent pas à cette supposition.

HUGUES AIMERI. 1328—1348.

4678. ✠ HVGO : ЄPS... Croix fleuronnée. ℟. HRI... HA... Tête couronnée à gauche.
BILL.
Cab. de France. — Pl. CII, n° 11.

4679. ✠ h . ЄPS . TRIЄASTRInS ou TRIЄASTRIn. Croix. ℟. ✠ OBOLVS . ЄIVIS. Mitre dans le champ.
BILL. Denier : 0,61.
Coll. Bernard. — Pl. CII, n° 12.

4680. ✠ hV ЄPISЄOPVS. Lion debout. ℟. ✠ TRIGSTRInI. Croix cantonnée d'une croisette au 1er.
BILL. : 1,42.
Coll. Bernard. — Pl. CII, n° 13.

L'évêque de Saint-Paul a d'abord copié le type des évêques de Die, puis celui des papes à Avignon ; enfin il a pris le léopard d'Aquitaine. Tous ces types ont aussi été employés par Raimond, prince d'Orange.

JEAN Ier COSTI. 1349—1361.

4681. ✠ Ih . ЄPISЄ. Armes écartelées. ℟. ✠ TRIЄ... Croix.
BILL. Denier : 0,72.
Coll. Lefebvre, à Meaux. — Pl. CII, n° 14.

4682. I . EPS . TRЄAT. Grand lis épanoui. ℟. Type de Saint Jean-Baptiste. Tour pour différent.
OR. Florin. *(Monn. féod. de la coll. Rousseau,* n° 628.)
Cab. de France ; coll. Norblin.

4683. I . EPS . T . RCAST ✠. Mêmes type et ℟. Tour pour différent.
OR. Florin. (Duby, pl. 14, n° 1er.)
Pl. CII, n° 15.

4684. ✠ I . ЄPS . ƬCASƬ. Mêmes type et ℟. Croix pour différent.
OR. Florin. *(Monn. féod. de la coll. Rousseau*, n° 269.)

4685. ❀ I . EPS . ƬCASƬ. Mêmes type et ℟. Tour pour différent.
OR. Florin.
Coll. E. Lecointre, à Poitiers.

Nous sommes dans la même indécision au sujet des armoiries qui se trouvent sur le denier.

Toutes les monnaies des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux sont très rares. A l'exception de trois variétés, je ne connais qu'un exemplaire de chacune d'elles. Le florin de Jean est le moins rare de toute la série. Cela est dû évidemment à la valeur et à l'inaltérabilité du métal, qui présentaient moins de causes de destruction. C'est ce qui me fait espérer que maintenant que ces fragiles monuments sont recueillis avec plus de soin, cette suite s'enrichira de plus en plus.

VALENCE ET DIE.

C'est provisoirement que je comprends les évêchés de Valence et de Die sous le même titre. Lorsque j'arriverai à la description des monnaies qui leur appartiennent, il faudra nécessairement les diviser ; sans cela, il s'opérerait une confusion inévitable. C'est ce qui est arrivé jusqu'au moment où, dans ma *Description*, j'ai établi l'utilité de cette distinction. Les monnaies de Valence et de Die avaient été, dans la *Revue numismatique française*, l'objet de quelques travaux. Le dernier, résumant et complétant les autres, émanait de M. le docteur Long, qui décrivait toutes celles qui étaient alors connues. Les détails numismatiques, fournis par ce savant numismatiste, donnaient bien les éléments de la classification que je propose ; mais, dans la liste des monnaies connues de lui, il y a un pêle-mêle que l'on doit déplorer. On reconnaîtra facilement l'importance de cette observation, lorsque l'on verra qu'avant d'être réunis, les deux évêchés ont émis séparément des monnaies. On ne manquera pas aussi de remarquer combien de lacunes se trouvent comblées, par suite du notable contingent que j'apporte.

VALENCE.

Créé vers l'an 360, le siége de Valence eut Saint Emilien pour premier évêque. Il ne paraît pas que ses successeurs aient joui du droit de monnayage avant l'année 1157. A cette époque, l'empereur Frédéric Ier l'accorda à Hugues de Champonneux, et Frédéric II le confirma en 1238.

Le type des premières pièces des évêques de Valence, que nous connaissons, est une

aigle à deux têtes. On a supposé que c'était un souvenir de la concession impériale faite à ces évêques. Plus tard, lorsque ce souvenir commença à s'effacer, ou plutôt que le pouvoir des empereurs s'éteignit, on adopta le type de l'aigle à une seule tête. Cette empreinte fut, sauf quelques rares exceptions, employée jusqu'à la fin du monnayage. Quelque temps après, quand les évêques signèrent leurs monnaies, ils ajoutèrent leur blason soit à l'avers, soit au revers.

Le nom de Saint Apollinaire (troisième évêque, siégeant en 517) fut mis sur la monnaie anonyme, et persista pendant toute sa durée.

L'évêché de Die fut réuni à celui de Valence en 1276. Ce n'est qu'à partir de cette époque que l'on voit les prélats signer leurs monnaies, sur lesquelles ils ont toujours réuni le nom des deux siéges.

Dans ma *Description*, j'ai parlé d'une question dont la solution me paraissait embarrassante. Je me demandais comment il se faisait que les évêques de Valence et de Die aient pris sur leurs espèces les titres de comtes de Valentinois et de Diois, tandis que, conjointement, les comtes se donnaient sur les leurs les mêmes qualifications. La raison en est bien simple : c'est qu'il existait en même temps deux comtés différents. L'un, celui de Valence et de Die, appartenait aux évêques ; l'autre, celui de Valentinois et de Diois, était la propriété des comtes. Le premier ne fut joint à la couronne qu'en 1456 ; la réunion du second avait eu lieu en 1439.

Les monnaies des évêques de Valence, avec le nom de Saint Apollinaire, sont très communes. Il n'y a pas longtemps que l'obole a été trouvée, et pourtant elle n'est guère plus rare que le denier. Les pièces portant les titres de Valence et de Die sont toutes rares.

EVÊQUES DE VALENCE.

Amédée de Roussillon, 1275—1281.
Jean II de Genève, 1283—1297.
Guillaume II de Roussillon, 1297—1331.
Adhémar de la Voulte, 1331—1336.
Henri Ier de Villars, 1336—1342.
Pierre de Chastellux, 1343 vers 1351.
Jean III Jouffroy ou Joussent, 1352—1354.
Louis Ier de Villars, 1354 vers 1376.
Guillaume III de la Voulte, vers 1378 vers 1384.
Amédée II, cardinal de Saluces, vers 1385—1388.
Henri II, 1388—1389.
Jean IV de Poitiers, 1390—1448.
Louis II de Poitiers, 1448—1468.

4686. ✠ VRBS VALENTIAI. Aigle à deux têtes, aux ailes éployées. ℟. S.AP✠LLINARS. Croix avec les extrémités terminées en massue, et cantonnée d'un annelet au 4e.

BILL. Denier : 1,19. (Poey d'Avant, n° 1218 ; Duby, pl. 9, n° 4.)

Pl. CII, n° 16.

4687. Mêmes légendes et types.
AR. fin. Denier : 1,30.
Coll. Parot, à Lyon.

4688. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le type du droit a à peine la forme d'un oiseau ; l'intérieur des ailes n'est représenté que par des points.
BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 9, n° 3 ; POEY D'AVANT, n° 1219 ; LELEWEL, pl. 9, n° 18.)

4689. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 1220.)

4690. Variété avec VALENTIAI.
BILL. Denier : 0,90.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CII, n° 19.

4691. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1841, pl. 21, n° 14; POEY D'AVANT, n° 1221.)
Pl. CII, n° 20.

4692. ✠ VRBS VALEN. Aigle à deux têtes, aux ailes éployées. ℟. ✠ S. APOLI-NAR. Croix tréflée.
BILL. Denier.
Pl. CII, n° 18.

La date de l'émission de ces pièces doit être placée depuis le milieu du XII[e] siècle jusque vers le dernier tiers du XIII[e]. Sur le n° 4692, on voit déjà l'acheminement au type qui va suivre. L'aigle a encore deux têtes; mais le nom de la ville est abrégé, et au revers la croix n'est pas cantonnée.

4693. ✠ VRBS VALENT. Aigle. ℟. S : APOLLINARI. Croix tréflée.
BILL. Denier. (*Revue*, 1846, pag. 359, vignette.)
Coll. Long, à Die. — Pl. CII, n° 17.

4694. ✠ VRBS VALENT. Même type. ℟. ⁝ S ⁝ APOLINAR. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Rousseau et Voillemier. — Pl. CII, n° 16.

4695. Variété. Au ℟., S APOLLINAR.
BILL. Denier.
Coll. Rousseau.

C'est vers la fin du XIII[e] siècle qu'il faut placer la fabrique de ces pièces. Selon moi, elles appartiennent à l'époque où les évêchés de Die et de Valence étaient déjà réunis. Les prélats auraient ainsi continué pendant quelque temps à monnayer à la fois dans les deux ateliers de Die et de Valence. Ç'aurait été de leur part une concession aux

populations de chaque évêché. Du reste, ce monnayage eut peu de durée, et nous allons voir qu'ils s'affranchirent bientôt de ces obligations.

4696. ✠ ЄPS ⁑ ЄT ⁑ ЄOMЄS. Croix feuillée. ℟. ✠ VALЄN ⁑ ЄT ⁑ DIEN'. Aigle éployée.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 9, nº 2.) — Ce dessin porte DIЄNS.

Cab. de France et coll. Charvet. — Pl. CIII, nº 6.

Ici, plus de doutes. Ce denier est évidemment postérieur à l'année 1276, date de la réunion des deux évêchés; mais les évêques n'ont pas encore signé leurs espèces. Nous trouverons à Die un monnayage correspondant; ce qui prouve, comme je l'avançais tout à l'heure, que les évêques avaient conservé deux ateliers.

Une autre opinion peut être produite au sujet de cette pièce; c'est qu'elle a été frappée pendant la vacance d'un siége. Sans la faire changer de place, on pourrait naturellement la placer de l'année 1281 à l'année 1283, c'est-à-dire entre l'épiscopat d'Amédée de Roussillon et celui de Jean de Genève.

GUILLAUME DE ROUSSILLON. 1298—1329.

4697. ⁑ ✠ ⁑ GVILLS ⁑ ЄPS ⁑ ЄT ⁑ COM. Ecusson aux armes de Roussillon. ℟. ⁑ ✠ ⁑ VALENTIN ⁑ ЄT ⁑ DIEN. Aigle éployée.

BILL. : 1,63. *(Revue*, 1837, pl. 4, nº 1er.)

Pl. CII, nº 22.

4698. ✠ ⁑ GVILLS ⁑ ЄPS ⁑ ЄT ⁑ ЄOM ⁑. Même type. ℟. ✠ ⁑ VALENTIN ⁑ ЄT ⁑ DIЄN ⁑. Même type.

BILL.

Coll. Charvet.

Ces deux pièces sont les seules que l'on puisse, avec certitude, attribuer à Guillaume de Roussillon. Contrairement à l'opinion reçue, je mets les espèces de ce prélat en tête du monnayage épiscopal signé. J'en dirai bientôt les raisons.

HENRI DE VILLARS. 1336—1342.

4699. ✠ hЄR ЄPS ЄT ЄON. Croix. 2e légende : ✠ BNDIT QI VENS I NOMINE DNI. ℟. VALЄNTIN ЄT DIЄN. Aigle éployée.

BILL. : 2,44. *(Revue*, 1837, pl. 4, nº 2.)

Pl. CIII, nº 2.

4700. Mêmes légende et type. ℟. ✠ DIЄN : ЄT : VALENTIN. Même type.

BILL.

Coll. Long, à Die.

4701. ✠ hCR ⁝ CPS ⁝ CT ⁝ CON. Croix. 2e légende : BNDICTV, &c. ℞. ✠ × VALCNTIN ⁝ CT DICN ×. Aigle éployée.
BILL. Gros.
Musée de Grenoble. — Pl. CIII, n° 3.

4702. ✠ hCNR ⁝ CPS ⁝ CT ⁝ COMCS. Ecu de Villars dans un épicycloïde à six lobes dont trois sortant. ℞. ✠ VALCNTIN ⁝ CT ⁝ DICNS. Aigle éployée dans un épicycloïde à huit lobes.
BILL. Gros.
Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CIII, n° 4.

JEAN III. 1352—1354.

4703. ✠ IOhANCS ⁝ CPISCOP. Croix tréflée, cantonnée au 2e d'un annelet et au 3e d'une étoile. ℞. ✠ ⁝ VALCNTIN ⁝ CT ⁝ DICN. Aigle éployée.
BILL. : 2,60. *(Revue,* 1846, pag. 360, vignette.)
Cab. de France; coll. Long, Rousseau, &c. — Pl. CIII, n° 5.

M. Long *(Revue,* 1846, pag. 360) donne ce gros à Jean de Genève. Pour le restituer à Jean III, je me fonde sur le type de la croix, qui se rapproche beaucoup de celui employé par Aimar VI, qui régnait de 1345 à 1373. Toutefois si on voulait le laisser au premier, on pourrait se prévaloir de la bonté du métal, qui est supérieur à celui des monnaies suivantes. C'est à tort que l'on voudrait tenir compte de l'absence du titre comtal, puisque ce type est exprimé sur une autre monnaie évidemment antérieure.

LOUIS DE VILLARS-THOIRE. 1354—1376.

4704. ⁝ LVDOVICV × D × VL × ELET. Croix coupant la légende avec un écusson au centre. ℞. × COMES VALENESIS EDES. Aigle éployée.
BILL. *(Revue,* 1844, pl. 5, n° 4.)
Musée d'Avignon. — Pl. CIII, n° 7.

4705. LVDVICV × DVL × ELET. Croix coupant la légende et ayant au centre l'écusson de Villars. ℞. Z. COMES × VALETNESIS × EDES. Aigle éployée.
AR. Gros.
Coll. Long, à Die. — Pl. CIII, n° 8.

4706. LVDOVICVS. DVLAS. EPIS. Croix double coupant la légende et cantonnée de deux écussons et de deux aigles à deux têtes. ℞. ✠ COMES × VALETI × DIENSIS. Aigle éployée, ayant au-dessus l'écusson de Villars.
BILL. *(Ibid.,* n° 5.)
Pl. CIII, n° 9.

4707. ✠ LVDOVICVS EPISCOP ELET. Ecusson de Villars, surmonté d'une croix. ℟. COMES VALETNESIS EDIE. Aigle éployée.
BILL. : 0,98. *(Revue*, 1837, pl. 4, nº 3.)

4708. Variété avec . ✠ × LVDOVICVS × P VVLAS (V et V liés) ELET.
BILL.
Coll. Charvet. — Pl. CIII, nº 10.

4709. ✠ × LDVICVS ⁝ DVL EPS. Ecu de Thoire-Villars, dans un triangle dont les côtés sont remplacés par deux arcs de cercle. ℟. : ✠ : COMES ❀ VALETIS E DES. Grand L entre trois rosaces, dans un triangle semblable à celui du droit.
BILL. : 1,06. *(Revue*, 1844, pl. 14, nº 2.)
Cab. de France. — Pl. CIII, nº 11.

4710. Variété. Au droit, DEVL EPS. ℟. VALETNES EDES.
Coll. Vallentin, à Montélimart. — Pl. CIII, nº 12.

4711. Aigle éployée. ∘ LVDVIC ∘ DEVL ∘ EPS ∘. Ecusson entre trois rosaces. ℟. ✠ ∘ COMES ∘ VAL (A et L liés) TNS ∘ EDS. Grand L entre trois rosaces.
BILL. Denier. *(Revue*, 1844, pl. 6, nº 6; Poey d'Avant, nº 1222.)
Cab. de France, musée d'Avignon. — Pl. CIII, nº 13.

4712. ✠ LVDOVICVS DE... ELET. Ecusson; au-dessus, une croix. ℟. ✠ COM . VALETNESIS EDES. Aigle.
BILL.
Coll. Voillemier et Charvet.

4713. Petite aigle. LVDOVICVS D LLAR ∗ ELET. Ecusson de Villars; au-dessus, une croix. ℟. COMES ∗ VALETNESIS EDES. Aigle éployée.
BILL.
Musée d'Avignon. — Pl. CIV, nº 6.

4714. Variété avec LVDVICV ×.
BILL.
Musée d'Avignon.

4715. ✠ LVDVCS × D × VLAR × ELT. Type effacé. ℟. ✠ COME . VALET (A et L liés) × E DENA. Type effacé.
BILL. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent.

4716. LVDOVICVS D VLARS ELET. Croix double coupant la légende, cantonnée

aux 1er et 4e de l'écusson de Villars, aux 2e et 3e d'une aigle. ℟. ✠ COMES . VA-LENT. DIENSIS. Aigle éployée, ayant en cœur l'écusson de Poitiers.

BILL. Gros.

Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CIV, n° 7.

Comme on le voit, Henri de Villars a eu un monnayage actif et a souvent changé de type.

GUILLAUME DE LA VOULTE, vers 1378 vers 1384.

4717. ✠ GVILL... EPISCOPVS. Aigle éployée. ℟. COMES VALEN E DIES. Croix double coupant la légende, cantonnée aux 1er et 4e d'un écusson à un lion, et aux 2e et 3e d'une aigle à deux têtes.

BILL. Demi-gros.

Coll. G. Vallier, à Grenoble. — Pl. CIII, n° 14.

4718. ✠ ⁝ GVILLS ⁝ EPS ⁝ ET ⁝ COM ' ⁝. Croix feuillée. ℟. ✠ ⁝ VALENTIN ⁝ ET ⁝ DIEN ⁝. Aigle éployée.

BILL. Gros.

Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CIII, n° 15.

4719. ✠ GVILEMVS ⁝ EPISCOPVS. Aigle ayant en cœur l'écusson de Savoie. ℟. COMES ⁝ VALETS (A et L liés) E DIES. Double croix coupant les légendes, cantonnée d'une aigle à deux têtes aux 1er et 4e, et d'un écusson ovale portant un lion aux 2e et 3e.

BILL. Gros. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 663.)

Pl. CIII, n° 1er.

Je donne ces trois pièces à Guillaume III de la Voulte. Peut-être Guillaume II pourrait-il en revendiquer une.

4720. ✠ AVE ⁝ MARIA ⁝ GRA ⁝ PLA ⁝ DNS ⁝ TECV. Figure assise. ℟. G ⁝ EPS ⁝ ET ⁝ COM ⁝ DIEN ⁝ ET ⁝ VALEN. Croix feuillée.

AR. Carlin : 3,80. *(Revue*, 1836, pag. 270, vignette.)

4721. Variété. PLENA au droit. Au ℟., COMES. Les mots des légendes sont séparés par deux annelets.

AR. Gros.

Coll. E. Dumas, à Sommières, et de Clapiers, à Marseille. — Pl. CII, n° 21.

M. Promis, en publiant le premier de ces carlins, a proposé de l'attribuer à Guillaume de Roussillon. Il se fonde sur ce que cet évêque a siégé plus longtemps que Guillaume de la Voulte, et sur ce que les carlins avaient principalement cours pendant l'épiscopat du premier. Il est aussi d'avis que cette pièce appartient à l'évêché de Die, parce que, dans la légende, le nom de cette ville précède celui de Valence. Je

crois que cette raison est d'un faible poids, et qu'il faut reconnaître qu'à l'époque où cette monnaie fut émise, l'évêché de Valence avait pris une prééminence entière et absorbé l'atelier de Die. Quant à l'attribution, je crois, contrairement à l'opinion du savant numismatiste piémontais, qu'il faut donner ce carlin à Guillaume de la Voulte, et voici pourquoi. Nous allons voir un type identique, utilisé par les comtes de Valentinois, sur un carlin au nom d'Aimar. Or, comme je pense que le monnayage de ces comtes ne peut pas remonter au delà de l'année 1357, il faut en tirer la conséquence que Guillaume de Roussillon, qui siégeait tout au commencement du XIVe siècle, n'a pas dû faire fabriquer ce carlin.

AMÉDÉE II. 1385—1388.

4722. ✠ A . DE . SALVC ADMISTRATOR. Aigle éployée, ayant en cœur l'écusson de Savoie. ℞. ✠ BCCAR : Z COMITAT . D . VALEN EDN. Ecusson entre trois croisettes.

BILL.

Coll. Charvet. — Pl. CIII, n° 16.

Je ne sais pas si cette curieuse pièce appartient bien aux évêques de Valence, et s'il ne faudrait point les renvoyer à la fin du monnayage comtal. Amédée de Saluces a bien été évêque de Valence et de Die; mais sur cette monnaie il ne prend que le titre d'administrateur des comtés de Valence et de Die. Quant aux cinq premières lettres de la légende du revers, que pourtant je crois avoir bien lues, j'ignore complètement leur signification. Une pièce mieux conservée viendra, je l'espère, lever tous les doutes.

VALENTINOIS ET DIOIS.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la chronologie de la première branche des comtes de Valentinois. L'origine du comté n'est pas non plus établie d'une manière certaine. On pense assez généralement qu'il vint, au commencement du XIIe siècle, en la possession de la maison de Poitiers, par le mariage d'Aimar, fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui aurait épousé la fille d'une comtesse Marsanne, qu'il avait aidée à reconquérir ses états. Cette branche de la maison de Poitiers posséda le Valentinois jusqu'en 1419, époque de la mort de Louis II, qui avait institué pour son héritier le dauphin Charles, fils de Charles VI. Devenu roi à son tour, celui-ci unit le comté à la couronne de France. En 1498, il fut érigé en duché par Louis XII, en faveur du trop célèbre César Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI. Après sa mort, arrivée en 1507, il fut de nouveau réuni à la couronne. Aliéné par Henri II en faveur d'Anne de Poitiers, puis donné aux princes de Monaco, il ne fit définitivement partie du domaine de la couronne qu'en 1793.

Nous n'avons pas de monnaies des comtes de Valentinois, antérieures au XIVe siècle, et, jusqu'à preuve contraire, on peut affirmer qu'on n'en trouvera pas. Nous savons qu'en 1357 Louis de Villars, évêque de Valence et de Die, échangea avec le comte Aimar VI ce qu'il possédait dans la seigneurie de Crest, et que ce comte y établit sa monnaie. Les monuments numismatiques sont d'accord avec cette date. Leur style prouve que le monnayage des comtes de Valentinois n'a commencé qu'à cette époque.

Le type des monnaies des comtes de Valentinois et de Diois est presque toujours le même que celui des espèces des évêques. Cela peut faire supposer que ces monnaies avaient cours dans les deux comtés, ou que ceux qui les faisaient fabriquer imitaient les types de leurs voisins, dans le dessein d'opérer une confusion. Il faudrait consulter les archives du pays, et peut-être y trouverait-on la solution de ces questions (1).

COMTES DE VALENTINOIS ET DE DIOIS.

AIMAR DE POITIERS, mort en 1135.
GUILLAUME Ier, 1135—1189.
AIMAR II, 1189—1230.
AIMAR III, 1230—1277.
AIMAR IV, 1277—1329.
AIMAR V (AIMARD), 1329—1339.
LOUIS Ier, 1339—1345.
AIMAR VI LE GROS, 1345—1373.
LOUIS II, 1373—1419.

AIMAR VI. 1345—1373.

4723. Petite aigle éployée. AMARIVS × DE × PITAVI. Croix terminée par des croissants renversés. ℞. ✠ COMES × VAL (A et L liés) ETNES × E DIES. Dans le champ, AMAR; au-dessus, une petite aigle éployée; au-dessous, un petit écusson aux armes de Poitiers.

BILL. : 1,36. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1223.)

Pl. CIII, n° 17.

---

(1) Je trouve, dans le *Bulletin mensuel de la société de l'histoire de France* (1860, pag. 357), une rectification historique fournie par M. de Cosnac, qui la puise dans de volumineux documents imprimés et manuscrits relatifs à l'administration spirituelle et temporelle du célèbre Daniel de Cosnac, son ancêtre, qui fut évêque de Valence de 1655 à 1687; elle est ainsi conçue: « Les documents qui touchent à l'administration temporelle présentent un point historique curieux, et je crois peu connu, à savoir que le Diois et l'évêché de Valence étaient, dans un temps, distincts et indépendants du Dauphiné proprement dit; qu'ils n'avaient pas fait partie de la cession faite par Humbert II, en 1303, à Philippe de Valois; qu'ils étaient possédés, en toute souveraineté, par les évêques de Valence et de Die, par investiture des empereurs d'Allemagne; que c'est un des évêques, Louis Ier de Poitiers, qui, en 1450, en donna la souveraineté à Louis XI, qui n'était encore que dauphin, en se réservant des droits administratifs et seigneuriaux importants. »

Ces données historiques, dont quelques-unes sont en effet nouvelles, ne sont point infirmées par les monuments numismatiques. Toutefois il faut admettre, ainsi que je l'ai déjà dit et que je le répéterai, que le domaine temporel des évêques était distinct de celui des comtes.

4724. ✠ AMARIVS × DE PICTAVIA. Ecusson de Poitiers. ℟. ✠ × COMES × VALENTINES × EDES. Grand A entre trois rosaces, dans un cercle à quatre lobes.
BILL. 2 gros. (*Revue*, 1844, pl. 14, nº 3.)
Pl. CIII, nº 18.

4725. AMARIVS DE PICTA. Croix coupant la légende et ayant au centre l'écu de Poitiers. ℟. ✠ COMES VAL (A et L liés) ETNS EDES. Aigle éployée.
BILL. : 1,13. (*Ibid.*, nº 4.)
Pl. CIII, nº 19.

4726. Variété : | AMA | AIV | S. DE | PITA.
BILL.
Coll. Charvet.

4727. ✠ AMARIVS : DE : PICTA. Ecusson aux armes de Poitiers; au-dessus, une rosace. ℟. ... SIS EDE. Aigle éployée.
Bas BILL.
Coll. de Clapiers, à Marseille.

4728. ✠ AMARIVS DE PICTA. Même type. ℟. ✠ COMES VALTNESIS . D... Même type.
BILL. Gros.
Coll. Rousseau. — Pl. CIII, nº 20.

4729. : ✠ : A DE PICTAVIA COMES. Aigle éployée. ℟. Petit écusson. VALENT : ET : DIENS. Croix feuillée.
BILL. : 1,36. (*Revue*, 1837, pl. 4, nº 4.)
Pl. CIII, nº 21.

4730. ✠ AVE (A et V liés) MARIA : (M et A liés) GRA : PLA : DNS : TECV. La Vierge assise sur deux lions, tenant un lis de la main droite et portant l'enfant Jésus sur le bras gauche. ℟. ✠ A : DE : PICTA : COM : VALEN : (V et A liés) ET : DIE. Croix feuillée.
BILL. Carlin.
Coll. Rollin. — Pl. CIII, nº 22.

Si l'on admet (ce qui est bien près d'être démontré) que les comtes de Valentinois n'aient battu monnaie que postérieurement à l'année 1357, toutes ces pièces doivent être données à Aimar VI. La dernière (nº 4730) doit être placée tout à la fin du monnayage, car l'évêque Guillaume de la Voulte, qui n'a commencé à siéger qu'en 1379, a copié ce type. (Conf. les nºˢ 4720 et 4721.)

LOUIS II. 1373—1419.

4731. ✠ LVDOVICVS : COMES. Le comte assis de face, entre deux écussons à ses

armes. ℟. ✠ VALEN : ET : DIENSIS. Croix feuillée, cantonnée au 2e d'un écusson.

AR. Carlin : 2,44. *(Revue, 1837, pl. 4, n° 5.)*

Pl. CIV, n° 1er.

4732. ✠ LVDOVICVS . DE . PICTAVIA. Ecusson dans un cercle à quatre ogives. ℟. ✠ COMES . VALENT . S EDES. Croix.

AR. Denier : 0,85.

Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CIV, n° 2.

4733. ✠ LVDOVIC'D PITAVI. Buste à gauche, couronné de roses. ℟. COMES VALES (A et L liés) * E DES. Croix coupant la légende, cantonnée de trois besants aux 1er et 4e, et d'un L aux 2e et 3e.

BILL. Denier. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 665.)

Pl. CIV, n° 3.

4734. ✠ LVDOVIC' D PITAVIA. Buste de face, tenant le sceptre à droite ; de chaque côté, trois larges points formant un triangle. ℟. ✠ COMES VALET E DIES. Croix.

BILL. Denier. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 664.)

Pl. CIV, n° 4.

4735. ✠ LVDOVIC COMES. Ecusson aux armes de Poitiers. ℟. ✠ VALEN . ET . DIEN. Croix.

BILL. Denier.

Coll. Morin, à Lyon. — Pl. CIV, n° 5.

4736. LVDOVICVS COMES. Ecu aux armes de Poitiers. ℟. ✠ VALEN ET DIEN. Croix.

Bas BILL. Denier : 0,80.

Coll. Morin, à Lyon, et Charvet, à Paris.

4737. ✠ LVDOVIC DE ∘ PITAVI. Croix avec un croissant à chaque branche. ℟. ✠ CONES VALET E DIES. Dans le champ, LVD entre deux écussons aux armes de Poitiers.

BILL. Gros. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 668.)

Pl. CIV, n° 8.

4738. ✠ LVDVIC : DE : PICTA. Tête de la Vierge, vue de trois quarts. ℟. COM VALET ET DES. Croix coupant la légende, cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, et aux 2e et 3e d'un L.

BILL. Denier.

Coll. Long, à Die. — Pl. CIV, n° 9.

4739. L DE PICTA COM. Même type. ℟. VALEN ET DIEN. Croix simple.
BILL. Obole.
Coll. Roux, à Bordeaux.

4740. ✠ I.D.P...A.COM. Tête de face. ℟. ✠ VALENET. DIEN. Croix.
BILL. Obole : 0,30. *(Rev. num. belge*, 2e série, tom. 4, pag. 470, et pl. 20, n° 5.)
Coll. Chalon, à Bruxelles.

En publiant cette pièce, M. Chalon demande à qui elle peut appartenir. Lisant un I au commencement de la légende, il l'attribue naturellement à un comte du nom de Jean ; mais il trouve que le type n'est pas d'accord avec l'époque où ce nom placerait l'émission de l'obole. En rendant compte, dans la *Revue numismatique française* de 1855, pag. 65, du n° de la *Revue numismatique belge*, qui contient cet article, M. de Barthélemy propose de voir sur cette monnaie le nom d'Aimar IV, et rappelle que, dans la *Revue* de 1843, il a parlé de cette monnaie. M. Chalon lui répond *(Revue belge*, 2e série, tom. 5, pag. 312) que, l'initiale du nom du comte, portée sur sa monnaie, étant incontestablement un I, il faut chercher une autre explication. Cette explication, je l'apporte aujourd'hui. Les deux pièces qui précèdent m'en fournissent les moyens. Il est tout naturel de prendre un I pour un L. D'ailleurs, le trait inférieur a pu être effacé. Il me paraît donc évident qu'il faut voir l'initiale de Louis de Poitiers. Cette obole ne serait qu'une variété de celle qui précède.

Une troisième variété est celle dont parle M. de Barthélemy, et qu'il décrit ainsi :

✠ ... DE PICTAVIA COM. Tête de face, couronnée, analogue à celle que l'on remarque sur les esterlins. ℟. I VALENTIN. Croix fleuronnée.
BILL. Obole. *(Revue num. fr.*, 1843, pag. 37.)

Cette pièce appartenait à M. Rousseau, qui malheureusement ne la possède plus. M. de Barthélemy ne l'ayant pas dessinée, je ne peux pas la faire figurer sur mes planches. Je crois toutefois ne pas trop m'avancer en disant qu'elle appartient au même prince que les précédentes.

Les monnaies des comtes de Valentinois ont le même degré de rareté que celles signées par les évêques.

ÉVÊCHÉ DE DIE.

L'évêché de Die fut placé dans l'ancienne cité des Voconces *(dea Vocontiorum)*. On fait remonter sa fondation au premier quart du IIIe siècle, puisque Saint Mars, son premier évêque, aurait vécu en 220. Le siége de Die, ainsi que je l'ai dit déjà, fut réuni à celui de Valence en 1276.

La concession du droit monétaire, accordée aux évêques de Die par l'empereur Frédéric Ier, remonte à l'année 1178. Elle est donc de vingt et un ans postérieure à celle que les évêques de Valence avaient obtenue du même empereur.

Les évêques de Die ont adopté sur leurs monnaies le type de la Sainte-Vierge. Elle y est représentée de diverses manières : de face, de trois quarts, de profil. Son buste est dessiné avec plus de soin que sur les autres monnaies du moyen-âge. Le travail en est fin et gracieux. Aussi a-t-il été imité par la plupart des évêques et des seigneurs du voisinage.

Toutes les monnaies de Die sont très rares.

ÉVÊQUES DE DIE.

ISARD ou ISARN, 981.
HUMBERT, 1025.
CONON, 1037.
PIERRE Ier, 1037 et 1059.
HUGUES Ier, 1073—1092.
Saint ISMIDON, vers 1095 vers 1115.
ETIENNE Ier, 1121 et 1127.
Saint OLDRIC, vers 1130.
HUGUES II, 1145 et 1158.
PIERRE II, 1163 vers 1175.
ROBERT, 1178 et 1188.
JARENTE, 1193.
HUMBERT Ier, vers 1195—1202.
Saint ETIENNE II DE CHATILLON, 1208—1209.
HUMBERT II, 1209 et 1212.
Saint DIDIER DE FORCALQUIER, 1213—1221.
N..., 1222.
BERTRAND, 1223 et 1235.
HUMBERT III, 1237 et 1247.
AMÉDÉE Ier DE GENÈVE, vers 1250 au 22 janvier 1275.

Réunion à l'évêché de Valence en 1276; — Séparation en 1687; — Suppression en 1790; — Fait maintenant partie du diocèse de Valence.

Anonymes.

4741. ⁝ ✠ ⁝ AVE ⁝ GRATIA ⁝ PLEN'. Tête couronnée à gauche. ℟. ⁝ ✠ ⁝ CIVITAS ⁝ DIENSIS. Croix.
BILL. Denier ; 0,68. *(Revue*, 1844, pl. 5, n° 8.)
Musée Calvet, à Avignon ; coll. Mioche, à Clermont. — Pl. CIV, n° 10.

4742. ✠ AVE ⁝ GRA ⁝ PLENA. Même type. ℟. ✠ CIVITAS ⁝ DIEN ⁝. Croix.
BILL. Obole : 0,35.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CIV, n° 11.

4743. ✠ AVE ⁝ GRA ⁝ PLENA. Buste couronné de face. ℟. ✠ CIVITAS ⁝ DIEN ⁝. Croix fleurdelisée.
AR. Denier. (DUBY, pl. 14 ; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 655.)
Pl. CIV, n° 12.

4744. ✠ ⁝ AVE ⁝ GRA ⁝ PLENA ⁝. Tête de la Vierge, couronnée à gauche et vue de trois quarts. ℟. ✠ ⁝ CIVITAS ⁝ DIEN ⁝. Croix feuillée et anglée de feuilles.
BILL. *(Revue*, 1841, pl. 21, n° 12.)
Coll. Mioche, à Clermont, et Vallentin, à Montélimart. — Pl. CIV, n° 13.

4745. Variété avec ⁝ DIEN. au ℟.
BILL.
Coll. Delforterie, à Loriol.

Ces monnaies anonymes ont été battues avant la jonction de l'évêché de Die avec celui de Valence. Leur type et leur fabrique prouvent que cette émission n'est pas de beaucoup antérieure à cet événement.

AMÉDÉE DE ROUSSILLON. 1276—1281.

4746. ✠ ⁝ CIVITAS ⁝ DIEN ⁝. Aigle éployée à droite. ℟. Même légende qu'au droit. Dans le champ, écusson aux armes de Roussillon.
BILL. Denier : 0,51. *(Revue*, 1844, pl. 14, n° 1er.)
Coll. Long, à Die. — Pl. CIV, n° 14.

Il est difficile d'expliquer pourquoi l'évêque Amédée de Roussillon n'a mis sur ce denier que le nom de la ville de Die, qui y figure des deux côtés. M. le docteur Long conjecture que ce fut pour se concilier les bonnes grâces des habitants du Diois, auxquels l'évêque avait souvent recours dans ses démêlés avec les comtes de Valentinois, qu'il mit sur sa monnaie le nom de leur cité. Pourquoi aussi n'y a-t-il fait figurer que ses armes, sans y inscrire son nom? C'est ce qu'il reste à savoir. Il résulte de cette particularité qu'aucun évêque de Die n'a signé ses espèces. Peut-être était-ce le résultat de quelque condition qui lui avait été imposée. Je laisse ce point à éclaircir à M. Henri Morin.

EMBRUN.

Sous la domination romaine, Embrun était la métropole de la province des Alpes-Maritimes, et posséda, dès le IVe siècle, un siége épiscopal important, puisque six autres évêchés en relevaient comme suffragants. De toute cette puissance il ne reste plus que le titre, dont se parent les archevêques d'Aix, quoique Embrun fasse maintenant partie du diocèse de Gap.

Les archevêques d'Embrun reçurent, en 1147, de l'empereur Conrad III le droit de faire battre monnaie ; droit qui leur fut confirmé, en 1276, par l'empereur Rodolphe. Les seules monnaies que nous ayons ne remontent qu'au XIVe siècle; ce qui a fait conjecturer à M. de Longpérier *(Revue num. fr.*, 1837, pag. 365) que les archevêques ne commencèrent à émettre des espèces qu'après la confirmation du droit qui leur avait été accordé.

Les archevêques d'Embrun n'apportent qu'un bien faible contingent à la numismatique féodale, puisqu'il ne consiste qu'en deux pièces. Duby a publié, il est vrai, trois variétés; mais il y a lieu de craindre qu'elles ne se rattachent qu'à une seule et même pièce mal dessinée. Cette pénurie pourra-t-elle cesser? Nous devons peu l'espérer,

puisque les deux pièces que je publie sont connues depuis longtemps, et que mes recherches, si approfondies qu'elles aient été, ne m'ont rien fait découvrir. D'après cela, il est inutile d'ajouter que les monnaies d'Embrun sont de la plus grande rareté.

ARCHEVÊQUES D'EMBRUN.

Boson, 938—960.
Ponce, 992.
Saint Ismidias, 993—1017.
Radon, vers 1017 vers 1027.
Hismidon, 1044.
Vivemne, vers 1048.
Guinervinaire, 1050.
Hugues, 1054.
Viminien, 1056 vers 1060.
Guinamand, 1065.
Guillaume Ier, 1066—1077.
Pierre Ier, 1077.
Lantelme, vers 1080.
Benoit II, 1105—1118.
Guillaume II, 1120—1134.
Guillaume III de Benevent, 1135 vers 1168.
Raimond Ier, 1169.
Pierre II Romain, vers 1175—1189.
Guillaume IV de Benevent, 1189—1208.
Raimond II Sédu, 1208 vers 1212.
Bernard Ier Chabert, 1213 vers 1235.
Aimar, 1236—1245.
Humbert, 1245—1250.
Henri de Suze, 1250—1271.
Melchior, 1272—1275.
Jacques II Séréne, 1275—1286.
Guillaume V, 1286—1289.
Raimond III de Medullion, 1289—1294.
Guillaume VI de Mandagot, 1295—1311.
Jean Ier du Puy, 1311—1317.
Raimond IV Rabaud, 1319 vers 1323.
Bertrand Ier de Deaulx, 1323—1338.
Pasteur de Sarrats, 1338—1350.
Guillaume VII des Bardes, 1351—1361.
Raimond V de Salg, 1361—1364.
Bertrand II de Castelnau, 1364—1365.
Bernard II, 1365—1366.
Pierre III Ameil, 1367—1378.
Michel Etienne, 1379—1427.
Jacques III Gelu, 1427—1432.
Jean II Girard, 1432—1444.
Jean III de Montmagny, 1444 vers 1470.
Jean IV Baile, vers 1470—1494.
Rostaing d'Ancezune, 1495—1510.

RAIMOND IV RABAUD. 1319 vers 1323.

4747. ✠ R . ARCҺIEPS. Buste mitré à gauche. ℟. ✠ EBREDVNENSIS. Croix feuillée.

BILL. Double : 1,21. (Duby, pl. 2, n° 2; *Suppl.*, pl. 6, n° 14.)

Cab. de France. — Pl. CIV, n° 15.

4748. Mêmes légendes et types. Le buste porte une petite croix suspendue à son col, et au ℟. la croix est légèrement feuillée.

BILL. Double. (Duby, pl. 2, n° 1er; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 669.)

Je partage l'opinion de M. de Longpérier *(Revue num. fr.*, 1837, pag. 365), en donnant ces pièces à Raimond IV. Duby propose aussi l'attribution à ce prélat et à deux autres, parmi lesquels se trouve Rostaing d'Ancezune (1495—1500). Il est vrai qu'il incline en faveur des Raimond. Il a parfaitement raison, car ce denier ne peut pas descendre si bas que l'époque de Rostaing. C'est donc tout à fait à tort que cette opinion a été accréditée auprès de quelques numismatistes.

Duby donne trois variétés de ces monnaies. J'ai déjà dit qu'elles me paraissaient n'être qu'une seule et même pièce. Celle qu'il dessine sous le n° 1er de la planche II est probablement l'exemplaire qui se trouve au Cabinet de France, puisqu'elle provient de la collection de M. de Boullongne, qui, comme il est peut-être besoin de le rappeler, est passée tout entière dans notre collection nationale.

PASTEUR DE SARRATS. 1338—1350.

4749. PASTOR ARCHIEPS. Figure mitrée de face, tenant de la main gauche une crosse et bénissant avec la droite. ℟. ✠ ⁝ EBREDVNENSIS ⁝. Croix feuillée, ayant au centre un quatre-feuilles évidé.

BILL. Double : 2,42. *(Revue,* 1837, pl. 12, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. CIV, n° 16.

M. de Longpérier *(loco cit.)* a fait remarquer, en publiant cette pièce, l'analogie de son style avec celui du gros de Thierri V de Metz, qui vivait à peu près à la même époque (1369—1383). Pasteur porte également, chez les historiens, le surnom de Sarrats ou d'Aubenas.

GAP.

La création de l'évêché de Gap *(Vapincum)*, avec Saint Démétrius pour premier évêque, remonte au commencement du ve siècle. Ce siége, réuni en 1802 au diocèse de Digne, a été rétabli en 1822.

Les documents écrits sur le monnayage des évêques de Gap nous font entièrement défaut. Il est à présumer qu'ils en obtinrent le droit des empereurs, à la même époque que les autres évêques leurs voisins, c'est-à-dire vers le milieu du xie siècle. M. de Barthélemy, dans son *Manuel*, dit qu'il est fort possible que le monnayage de Gap ait cessé en 1184, époque à laquelle l'évêque Guillaume, qui avait pris le titre de seigneur et comte de Gap, se vit forcé de partager les priviléges de sa souveraineté avec le dauphin. Les monnaies que nous avons n'infirment pas cette conjecture. Pourtant on trouve des deniers avec un type semblable à ceux que l'on ne peut pas refuser à Gap, avec des parties de légendes dégénérées et dont le métal est de bas aloi. Ils sont certainement postérieurs au dernier quart du xiie siècle. Mais appartiennent-ils bien aux

évêques de Gap? Le type de la rosace, qui est une dégénérescence du chrisme, a été non-seulement employé par les évêques de Gap, mais encore par ceux du Puy. Dans le voisinage de Gap, nous le retrouvons à Orange et à Saint-Paul-Trois-Châteaux, sans que l'on puisse établir dans quel lieu il a pris naissance. Les pièces à ce type sont communes; mais presque toujours elles sont si rognées, que les légendes deviennent indéchiffrables. Dans ma *Description*, j'insistais pour qu'on les étudiât avec soin. Depuis l'époque où j'écrivais, j'ai pu examiner un assez grand nombre de ces monnaies, et je suis obligé d'avouer que je n'ai obtenu aucun bon résultat. Je ne puis que les recommander de nouveau à l'attention des numismatistes. Toutes les fois qu'une pièce sera passablement conservée, elle sera digne d'intérêt. On remarquera que souvent elles portent un point de repère qu'il est utile de ne pas négliger. Il s'agit de deux petites clefs en sautoir, qui figurent entre les mots des légendes. Cet indice prouve incontestablement un monnayage épiscopal du midi de la France. Nous avons trouvé ce type à Saint-Paul-Trois-Châteaux ; peut-être pourrait-on le rencontrer ailleurs.

Les évêques de Gap ont aussi emprunté aux évêques de Vienne le type de la tête de Saint Maurice. Cette empreinte jouissait d'une telle faveur, que sa propagation s'est étendue au loin.

Toutes les monnaies de Gap, sur lesquelles le nom de la ville est lisible, sont fort rares.

ÉVÊQUES DE GAP.

Castus, 955.
Faraud, 1010—1040.
Raoul, 1045.
Rupert, 1055.
Arnoul, vers 1056.
Rupert (de nouveau), 1060—1075.
Leger Ier, 1079.
Otton, 1081.
Isoard, 1099.
Armand, 1104.
Léger II, 1105—1121.
Pierre Ier Gratinelli, 1122—1129.
Guillaume Ier, 1130.
Raimond Ier, 1150—1156.
Grégoire Ier, 1157 vers 1180.
Guillaume II, 1184.
Guillaume III, 1205.
Grégoire II, 1210.
Hugues, 1215.
Guillaume IV d'Esclapon, 1217 vers 1240.
Robert, 1245—1247.
Eudes de Grasse, 1251—1281.
Raimond II de Mévouillon, 1281—1289.
Geoffroi de Lincel, 1289—1314.

4750. ✠ VAPIENSIS. Rosace à six branches arrondies. ℟. ✠ . BEATE MARIE . en légende rétrograde Croix à bouts arrondis.
AR. Denier : 1,77. *(Revue*, 1837, pl. 12, n° 7.)
Cab. de France. — Pl. CIV, n° 17.

L'extrême ressemblance du type, de la fabrique et même de portion des légendes de ce denier avec celui que Duby a attribué aux princes d'Orange, fait craindre que mon devancier n'ait été abusé par une légende peu lisible ou par un dessin infidèle. C'est encore une de ces questions que le temps seul pourra résoudre.

4751. ✠ S . I . EPISCOPVS. Tête à gauche. ℟. ✠ VAPINCENSIS. Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Denier : 0,76. *(Revue,* 1837, p. 367, § 4; *Revue du Dauphiné,* 14ᵉ livr.)

Musée de Grenoble. — Pl. CIV, n° 18.

En publiant cette pièce dans la *Revue* (1837, pag. 367), M. de Longpérier fait observer que les deux premières lettres de la légende du droit ne lui paraissent pas pouvoir s'appliquer au nom d'un évêque de Gap, et qu'elles ne se trouvent là que pour rendre plus parfaite l'imitation des monnaies de Vienne, portant aussi S . M . *(Sanctus Mauricius).* Je ferai remarquer, à mon tour, que sur l'exemplaire du Cabinet de France, qui est sans doute le même que M. de Longpérier a étudié, la seconde lettre n'est pas très apparente, et que l'on pourrait aussi bien y voir un N, même un I. Ces changements ne nous profiteraient guère, et ne nous donneraient pas non plus le nom d'un évêque de Gap. Il faut donc s'en tenir à la première lecture, qui, seule, a sa raison d'être.

4752. ✠ ESPIqOPVS. Même type. ℟. ✠ VAPITENSIS. Même type.

AR. Denier. *(Revue du Dauphiné,* 14ᵉ livraison.)

Coll. Champollion-Figeac.

4753. ✠ : ESPIqOPVS. Même type. ℟. ✠ VAPINCENSIS. Même type.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. CIV, n° 19.

Je crois que ces deux deniers ne forment qu'une seule et même pièce, et que la légende VAPITENSIS de la première a été mal lue. Je suis amené à ces conclusions par les circonstances qui, récemment, ont fait entrer cette pièce au Cabinet de France. Il y a lieu de croire que c'est l'exemplaire qui a appartenu à M. de Pina.

4754. ✠ VAPIE... Rosace à six branches arrondies. ℟. ✠ EPISCOPVS. Croix à branches arrondies.

AR. Denier. *(Revue,* 1843, pl. 15, n° 6.)

Pl. CIV, n° 20.

4755. VAPICƎCIS. Même type. ℟. EPISCOPVS... en légende rétrograde. Même type.

BILL. Denier : 0,81. (POEY D'AVANT, *Suppl.,* n° 57.)

Pl. CIV, n° 21.

Le style de ces deux pièces, leurs légendes embrouillées ou incomplètes doivent les faire placer assez bas, et tout à la fin du monnayage de Gap.

MONTÉLIMART.

Je manque des éléments nécessaires pour établir la formation de la seigneurie de Montélimart et la liste de ses possesseurs. Il faut espérer que M. Henri Morin, en publiant la suite de ses recherches sur les monnaies du Dauphiné, saura suppléer à mon insuffisance. Il devra le faire avec d'autant plus de soin et de zèle, que Grignan est, à ce que je crois, le berceau de sa famille. Je puise les seuls enseignements que je puisse fournir, dans l'article que Duby a consacré aux vicomtes de Grignan (tom. II, pag. 304), et dans un autre article de la *Rev. num. fr.* (1841, pag. 212), dû à MM. Lecamus et Cartier. J'y ajouterai quelques notes trouvées dans l'ouvrage d'André Duchesne sur l'histoire des comtes de Valentinois.

Un seigneur de Montélimart, du nom de Hugues-Adhémar, vivait en 1095. Ce nom devint presque patronimique dans cette famille. Les seigneurs de ce pays s'étaient longtemps maintenus dans la liberté et l'indépendance. En 1164, Gérard ou Geraud-Adhémar rendit hommage volontaire à Raimond-Béranger, le jeune comte de Provence, qui lui *conserva* le pouvoir de battre monnaie et d'autres droits de souveraineté. Je trouve, en 1277, un autre Geraud-Adhémar figurant comme témoin au testament d'Aimar, comte de Valentinois. Un Hugues-Adhémar vivait vers la fin du XIII[e] siècle; son fils Hugonet-Adhémar est mentionné en 1291. Un autre seigneur, portant toujours le nom de Hugues-Adhémar, avait épousé Constance de Poitiers, fille d'Aimar IV de Poitiers, comte de Valentinois, et de Polie ou Hippolyte de Bourgogne. C'est sans doute le même que nous voyons figurer, en 1324, comme témoin au testament d'Aimar de Valentinois. Cet Hugues-Adhémar eut un fils appelé Lambert-Adhémar, qui lui succéda et qui est mentionné en 1377. Un dernier Hugues-Adhémar a possédé Montélimart de 1344 à 1369. Enfin, d'après Fauris de Saint-Vincent, cité par Duby, l'empereur Charles IV permit, en 1346, à Gaucher-Adhémar, vicomte de Grignan, de faire battre monnaie d'or et d'argent.

Comme on le voit, cette dernière date n'est pas d'accord avec les précédentes, puisque Gaucher-Adhémar aurait régné à l'époque indiquée ailleurs pour un Hugues-Adhémar. Des recherches bien dirigées parviendront sans doute à concilier ces dates.

Le monnayage des seigneurs de Montélimart, très peu connu jusqu'à présent, prend, grâce à mes soins, un certain développement, et devient fort curieux et fort intéressant. Les types sont assez variés et en général copiés sur ceux des monnaies voisines. Il faut faire exception pour un type plus souvent reproduit que les autres et qui offre une particularité remarquable, en ce que le nom de Monteil y est inscrit en quatre lettres dans le champ, quoiqu'il figure déjà dans la légende circulaire.

Aucune des monnaies primitives des seigneurs de Montélimart n'est venue jusqu'à nous. Pourtant il résulterait, de la citation que j'ai faite, qu'ils auraient joui des droits d'en émettre antérieurement à 1164, puisque la concession, faite à cette date, ne fait que confirmer un droit antérieur. Il faut espérer que cette lacune regrettable sera tôt ou tard comblée.

GAUCHER-ADHÉMAR.

Nous avons vu qu'en 1346, Gaucher-Adhémar avait reçu la permission de faire battre monnaie d'or et d'argent. Il en profita en émettant les monnaies suivantes :

4756. ✠ GAVCHERII ADEMARII. Couronne dans le champ; au-dessous, SEX.
℟. ✠ DOMINVS * MONTILII ⁑. Croix cantonnée de quatre fleurons.
AR. Sol couronnat.
Cab. de France. — Pl. CIV, n° 22.

Cette pièce est copiée presque servilement sur le sol couronnat de Louis et Jeanne de Provence, que j'ai donné sous le n° 4032. Cette circonstance pourrait faire croire que le règne de Gaucher-Adhémar doit être placé après celui de Hugues-Adhémar, dont nous allons voir des monnaies, c'est-à-dire postérieurement à 1369. En effet, Louis et Jeanne n'ont commencé à régner qu'en 1347. Mais peut-être faut-il admettre que ce type avait été employé par les prédécesseurs de Louis et Jeanne, qui, eux aussi, ont émis des sols couronnats. D'ailleurs, la date de la possession de Montélimart par Hugues-Adhémar est incertaine, et, si réellement il vivait en 1346, il n'est pas impossible qu'il ait pu, plus tard, copier les espèces du comte et de la comtesse de Provence.

Quelle est la signification du mot SEX, inscrit sous la couronne? Faut-il y voir une marque pondérale? C'est ce qu'il est difficile d'établir. Nous avons bien une monnaie des princes d'Orange (n° 4333) qui porte l'énonciation de son poids. Comme il est de trois deniers et que la pièce avec laquelle je le compare doit être d'un poids à peu près égal, il faudrait supposer que le mot SEX sur la monnaie de Montélimart indiquerait qu'elle est d'une valeur et d'un poids de six demi-deniers, ce qui n'est pas admissible. Ce qui le serait encore moins, c'est que Hugues-Adhémar eût voulu établir que, parmi les seigneurs de Monteil, il était le sixième de ce nom. Je crois qu'il ne faut voir ici qu'un simple trompe-l'œil, comme nous en rencontrons souvent sur les monnaies féodales, et destiné à faire circuler cette pièce concurremment avec celles de Provence.

4757. ✠ G DNS : MOTIL. Grand lis épanoui. ℟. S • IOHANNES . B. Casque pour différent. Type de Saint Jean-Baptiste.
OR. Florin.
Cab. de France. — Pl. CIV, n° 23.

4758. Mêmes légende et type. ℟. S IOHANNES . B. Espèce de casque pour différent.

OR. Florin.

Coll. de Planta, à Montélimart. — Pl. CV, nº 1er.

Ces deux précieux florins font aussi voir d'une manière positive que l'on ne peut pas fixer l'époque du règne de Gaucher-Adhémar ailleurs que vers la fin du XIVe siècle.

4759. ✠ GAVCHERI : ADEMARI. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'une croix évidée et pointillée. ℟. ✠ DEI : GRA : DOMINVS. Dans le champ, MO NT en deux lignes.

BILL. Denier : 1,00.

Coll. Delforterie, à Loriol. — Pl. CV, nº 2.

Le type de ce denier indique que, dans tous les cas, il ne faut pas éloigner le règne de Gaucher-Adhémar de celui de Hugues-Adhémar, qui en a employé un semblable.

HUGUES-ADHÉMAR. 1344—1369.

4760. ✠ : HVGO ADEMARII :. Dans le champ, MO NT en deux lignes. ℟. ✠ : DOMINVS . MONTILII. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'un quatre-feuilles évidé.

BILL. Denier. *(Revue*, 1841, pag. 212, vignette.)

Pl. CV, nº 3.

4761. ✠ HVGO : ADEMARII. Même type. ℟. ✠ DOMINVS : MONTILII. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Bonsergent, à Poitiers. — Pl. CV, nº 4.

4762. ✠ HVGO ADEMARII. Même type. ℟. ✠ DOMINVS MONTLI. Croix double, cantonnée au 1er et accompagnée à chaque extrémité de trois points ∴

BILL. Denier.

Coll. Voillemier, à Senlis.

4763. ✠ HVGNV AD ? MA ? Figure couronnée de fleurs, tenant de la main droite une fleur, et de la gauche un sceptre, et assise entre deux lions ou deux chiens. ℟. MONET MONTILLI. Croix double coupant la légende; dans les quatre angles, un fleuron ; dans le centre, une petite croix.

AR. Carlin. *(Revue*, 1841, pag. 211.)

Je n'ai pas pu rencontrer la collection où se trouve ce carlin. Je regrette beaucoup de n'en pas donner le dessin.

4764. ✠ HVGONV ADEMARI... Dans le champ, HVGO? en monogramme.

℟. ✠ DOMINVS DE MONTILII. Croix pattée, cantonnée de deux étoiles et de deux casques.

AR.

Coll. de Bernis, à Crolles.

J'avais obtenu de l'obligeance de M. de Bovet, à Grenoble, l'empreinte de cette pièce intéressante. Elle s'est malheureusement effacée, et j'ai su depuis que M. de Bernis avait égaré sa monnaie. C'est un double malheur qu'il faut déplorer, en attendant que le temps puisse le réparer.

Toutes les monnaies de Montélimart sont de la plus grande rareté.

GRENOBLE.

C'est à la deuxième moitié du IVe siècle que remonte la création de l'évêché de Grenoble, qui eut Domninus pour premier évêque. Ce siége était d'abord suffragant de celui de Vienne. Ce n'est qu'en 1790 qu'il est passé dans le ressort de la province ecclésiastique de Lyon.

Les espérances que, dans ma *Description*, je formais sur l'ouvrage de M. Henri Morin n'ont point été déçues. Ce jeune et habile numismatiste apporte non-seulement des documents inconnus, mais encore toute une série de monnaies qui ouvrent un champ tout nouveau. Ces documents et les monuments monétaires se corroborent les uns par les autres. J'ai été assez heureux pour glaner après lui quelques pièces qui, si elles n'apportent pas de nouvelles lumières, servent au moins à augmenter le faisceau de preuves et à donner plus d'importance à cette rare série.

Voici ce qui ressort des notions historiques fournies par M. Henri Morin. Au Xe siècle, la puissance des évêques de Grenoble s'était agrandie aux dépens de celle des rois de Bourgogne. L'origine de cette puissance était due à ce que l'évêque Isarne, prélat guerrier et entreprenant, était parvenu à chasser une nation païenne, que l'on suppose être les Sarrazins, du territoire qu'elle occupait dans son diocèse. Cette victoire lui avait donné un tel ascendant, que le pouvoir politique qu'il exerçait balançait presque celui des rois de Bourgogne, si bien qu'il n'était soumis qu'en apparence à leur suzeraineté. Cet état de choses dura jusqu'au milieu du XIe siècle. A cette époque, la fin de la dynastie rodolphienne était arrivée, et la féodalité, qui depuis longtemps était en germe, n'avait pas tardé à se constituer. Dès 1040, un seigneur du nom de Guigues prenait le titre de comte de Graisivaudan, disputait aux évêques de Grenoble leurs priviléges, et finissait par les leur enlever les uns après les autres. De cet établissement féodal naquit la branche des comtes de Graisivaudan et d'Albon, tige des seigneurs du Viennois. M. Morin conjecture que la puissance de l'évêque, si restreinte qu'elle fut, se maintint tout entière dans la ville de Grenoble, où les comtes n'osèrent ou ne purent pas s'établir.

Voyons maintenant si les monnaies sont d'accord avec ces données historiques. Ce qui a eu lieu ailleurs ne pouvait pas manquer de se passer à Grenoble. Là, comme partout, la numismatique est le reflet de l'histoire. Les établissements monétaires suivent toujours le cours des événements qui peuvent influer sur leur création. Du partage de l'autorité entre les comtes et les évêques devait naître une association pour le monnayage. Aucun texte ne vient à l'appui de cette supposition ; mais les monuments monétaires suffisent pour en donner la preuve. Toutefois, cette association n'eut point lieu dès le début de l'affaiblissement du pouvoir des évêques. Nous avons des monnaies frappées évidemment par des prélats postérieurement au milieu du XIe siècle, de même que les espèces sur lesquelles on reconnaît avec certitude les résultats de l'association de pouvoir et de droits ne remontent pas plus haut que le dernier quart du XIIIe siècle, c'est-à-dire lorsque la puissance des dauphins de Viennois était solidement établie.

La série des monnaies des évêques de Grenoble se divise donc en deux périodes. La première dut commencer au Xe siècle, quoique nous n'ayions jusqu'à présent rencontré aucune monnaie que l'on puisse faire remonter si haut, et qu'aucun texte ne vienne à l'appui de ce monnayage. Nous n'avons que des deniers émis dans le courant du XIe siècle. Ils ont pour type une tête de profil à droite, avec le nom de Saint Vincent. C'est donc l'effigie de ce Saint que l'on a voulu représenter. Le type du revers a toujours été le même pendant toute la durée du monnayage.

Ici je dois soulever une question. La tête qui se voit sur ces deniers offre-t-elle réellement le profil de Saint Vincent, et cette tête ne serait-elle pas la copie de celles que l'on trouve sur les monnaies de Vienne? M. Morin semble voir à Grenoble un type traditionnel et particulier aux évêques de cette ville. A l'appui de cette opinion, on peut dire que ce type a été copié par les évêques de Maurienne et de Genève, et par les seigneurs d'Aiguebelle; si tant est que ce type soit réellement né à Grenoble et qu'il n'ait pas pris son origine dans un des lieux que je viens de citer. Sur les monnaies de Vienne la tête est différemment agencée et tournée d'un autre côté. On peut donc admettre que ces deux types sont distincts l'un de l'autre et qu'ils ont été créés presque simultanément à Grenoble et à Vienne.

La deuxième série des monnaies de Grenoble n'était pas connue avant la publication de l'ouvrage de M. Morin. En les produisant et en les déterminant, par des arguments qui semblent sans réplique, le numismatiste dauphinois a rendu un grand service à la science. Sur ces monnaies, qui sont d'abord anonymes, on voit d'un côté le titre du dauphin de Vienne, et de l'autre côté celui de l'évêque de Grenoble; puis viennent des pièces avec le nom et le titre de dauphin et le nom de Saint Vincent au revers.

Cette alliance monétaire dura jusqu'au milieu, ou du moins jusqu'au premier quart du XIVe siècle, puisque nous avons des espèces au nom du dauphin Guigues, et que,

parmi elles, on en remarque une qui ne peut être attribuée qu'à Guigues VIII, qui mourut en 1333.

Les monnaies des évêques de Grenoble, pour les deux périodes, sont également rares.

ÉVÊQUES DE GRENOBLE.

AUCHER, 944.
ISARNE ou ISAIRE.
HUMBERT D'ALBON, 991 et 1025.
MALON.
ARTAUD, 1044.
PONS Ier.
PONS II, 1076.
Saint HUGUES Ier DE CHATEAUNEUF, 1081 —1132.
HUGUES II, 1132 vers 1150.
OTHMARE, vers 1158.
GODEFROI, 1161.
JEAN Ier, vers 1172 vers 1219.
GUILLAUME, 1221.
SUFFROI, 1223 et 1228.
PIERRE Ier, vers 1237 vers 1250.
FAUCON, vers 1251—1266.
GUILLAUME II DE SASSENAGE, 1266—1336.
JEAN II DE CHISSEY, 1337—1350.
RODOLPHE, 1350 vers 1380.
FRANÇOIS Ier, cardinal de Conzié, vers 1380—1388.

4765. ✠ .S VINCENCIV. Buste à droite. ℟. ❀ GRANOPOLI. Croix cantonnée de A et ω aux 1er et 2e, et de D S aux 3e et 4e.
AR. Denier : 1,24. (MORIN, pl. 5, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CV, n° 5.

4766. ✠SVINCENCIV. Même type. ℟. ❀GR-ANOPOLI; la légende commençant à gauche, par rapport à la position des cantonnements. Même type.
AR. Denier : 1,22. (MORIN, *Ibid.*, n° 2.)
Pl. CV, n° 6.

4767. ✠ S VINCENCIVS. Même type. ℟. ❀ GR-A. NOPOLIS. Même type. Position semblable à celle du denier précédent.
AR. Denier : 1,05. *(Ibid.*, n° 3.)
Coll. Parot. — Pl. CV, n° 7.

4768. ✠ .S VINCENTIVS. Même type. ℟. ❀ GRANOPOLIS. Même type.
AR. Denier : 0,97. *(Ibid.*, n° 4; DUBY, pl. 9, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. CV, n° 8.

Ainsi que je l'ai déjà dit, la date de ces monnaies doit être fixée au XIe siècle. Duby a cherché à donner un sens aux quatre lettres qui cantonnent la croix du revers; il a vu sur une variété le nom de l'évêque Malon, et sur une autre celui d'Artaud. Cette prétention ou plutôt cette erreur a été depuis longtemps relevée. M. Cartier fils

(Revue, 1847, pag. 371) a, le premier, à ce que je crois, donné le vrai sens de ces lettres par *alpha omega Dei signum*. Cette interprétation, qui semblait avoir été devinée par Lelewel, a été adoptée par M. Morin et semble très naturelle.

4769. ✠ : DALPhINVS VIEN. Dauphin dans le champ. ℞. ✠ : EPS : GRONOPOL'. Croix.
BILL. : 0,95. *(Ibid.*, nº 5.)
Coll. Parot.

4770. ✠ DALPhINVS VIEN. Même type. ℞. ✠ : EPS : GRONOPOL. Croix.
BILL.
Coll. G. Vallier, à Grenoble. — Pl. CV, nº 9.

4771. ✠ ⁝ DALPhS VIEN. Même type. ℞. ✠ ⁝ EPS ⁝ GRONOP. Croix cantonnée au 2e d'un annelet.
BILL. : 0,73. *(Ibid.*, pl. 23, nº 2.)
Coll. Morin. — Pl. CV, nº 10.

Ces pièces sont placées par M. Morin à la fin du XIIIe siècle, et par conséquent au règne de Humbert Ier de la Tour (1280—1307). Il se fonde, et avec raison, sur l'analogie de leur fabrique avec celle d'autres monnaies que nous allons voir en tête de la série delphinale.

4772. ✠ G : DALPhS : VIENS. Même type. ℞. ✠ SCS VINCENCI. Croix fleuronnée.
BILL. : 0,65. *(Ibid.*, pl. 5, nº 6.)
Coll. Morin. — Pl. CV, nº 11.

4773. ✠ G ⁑ DALPhS ⁑ VIENS. Même type. ℞. ✠ SCS : VINCENCI ⁑. Croix simple.
BILL. Denier : 1,08.
Coll. Emilien Dumas, à Sommières.

4774. ✠ GVIGO I DAL... VIEN. Le prince tenant un sceptre, assis entre quatre dauphins dont les deux plus grands sont affrontés et coupent la légende, les deux petits adossés. ℞. ✠ SANTVS VNICENCIVS. Croix fleuronnée; une croix termine la légende.
AR. Carlin : 1,65. *(Ibid.*, nº 7.)
Coll. Morin. — Pl. CV, nº 12.

4775. ✠ GVIGO × DALPS × VIENE. Même type. ℞. ✠ SANTVS VINCENCIVS. Même type.
BILL. Carlin.
Coll. H. Baudot, à Dijon.

4776. ✠ GVIGO × DALPhS × VIENE. Même type. ℟. ✠ SANTVS VINCENCI. Même type.

AR. Carlin.

Musée de Genève. — Pl. CV, n° 13.

Par les raisons développées plus haut, et par d'autres qu'il faudra chercher dans l'ouvrage de M. Morin, ces pièces ne peuvent être données à d'autre prince qu'à Guigues VIII (1319—1333).

J'ai déjà dit que l'opinion de M. Morin, tendant à établir que les monnaies de cette deuxième période étaient le produit d'un monnayage commun entre les évêques de Grenoble et les dauphins, n'avait plus besoin d'être prouvée.

PROVENCE (Royaume de).

Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, divisa, quelques jours avant sa mort, arrivée en 835, ses états entre ses trois fils. Par suite de ce partage, Louis, l'aîné, eut le titre d'empereur et le royaume d'Italie; Lothaire, le second, le royaume d'Austrasie, qui plus tard fut appelé la Lorraine; Charles, le troisième, la Provence, c'est-à-dire le pays entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, avec le duché de Lyon, la partie de la Viennoise située sur la rive gauche du Rhône, depuis le lac Léman jusqu'à l'embouchure de la Durance, enfin le Vivarais et le comté d'Uzès. Cette assez large fraction de territoire reçut le titre de royaume de Provence. Après la mort de Charles, arrivée en 863, il y eut un interrègne de quinze à seize ans. Bozon, créé, en 876, duc de Lombardie par Charles-le-Chauve, fut établi par lui avec le titre et les honneurs de la royauté dans les états de Provence, en 877, et n'en fut reconnu roi qu'en 879, dans une assemblée d'évêques. Le royaume de Provence paraît avoir fini dans la personne de Hugues, que Louis-l'Aveugle avait créé comte de Provence. Pourtant, en 947, après la mort de Hugues, Charles-Constantin, fils de Louis-l'Aveugle, fut rétabli dans le comté de Vienne; mais il n'a pas porté le titre de roi. En lui finit cette dynastie.

Si je range les espèces des rois de Provence parmi les monnaies féodales, ce n'est pas sans motif. La formation de ce royaume fut la suite du mouvement de dissolution qui s'opérait dans toutes les parties de l'empire. C'était un état transitoire, placé sur la limite du royaume carlovingien et du régime féodal.

Les monnaies que nous avons viennent à l'appui de ces données historiques. Frappées avec le type royal immobilisé, qui ne tarde pas à se modifier, elles donnent par leur prompte dégénérescence la preuve des révolutions survenues dans le royaume de Provence, dont les possesseurs ne purent jouir paisiblement. Ces observations sont particulièrement applicables aux monnaies sorties de l'atelier de Vienne, ou qui du moins portent inscrit le nom de cette ville. S'il en est autrement à Arles, c'est que, ainsi que nous allons le voir, il est douteux que les rois de Provence aient pu y monnayer. Ce sujet comporterait un développement plus considérable. Je ne puis que l'indiquer et faire connaître les monnaies qui sont la preuve écrite de cette phase particulière de notre histoire.

ROIS DE PROVENCE.

Charles, 855—863.
Bozon, 879—887.
Louis-l'Aveugle, 887—928.
Hugues, 928—947.
Charles-Constantin, 947—963.

ARLES.

CHARLES-LE-GROS. 877—887.

4777. ✠ CARLVS INPR. Croix. ℟. ✠ ARELA CIVIIS. Monogramme de Charles.
AR. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent.

4778. Variété avec CAREVS IHPER.
AR. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CV, nº 14.

4779. ✠ CARLVS MPEART. Croix. ℟. ✠ ARELA CIVIS. Monogramme de Charles.
AR. Denier : 1,56. (De Longpérier, *Catal. Rousseau*, nº 468.)

4780. CARLVS IMPERAT. Croix. ℟. ✠ ARELA CIVIS ✠. Même type.
AR. Obole : 0,47. *(Ibid.*, nº 469.)

4781. ✠ CARLVS INPERAT. Croix. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier. *(Revue*, 1837, pl. 10, nº 7.)

4782. ✠ CAERNSVLRAT. Croix. ℟. ✠ ARELV CIAIS. Même type.
AR. Denier. *(Ibid.*, nº 8.)

4783. ✠ CARLVS . NPERT. Croix. ℟. ✠ AREEV CIAIS. Monogramme.
AR. Denier : 1,57. (Conb., *Catal.*, nº 39.)
Musée d'Avignon.

4784. ✠ CARLVS IMPEAR. Croix. ℟. ✠ ARIEVSIASI. Monogramme.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 43.)
Musée d'Avignon.

4785. ✠ CARLVS INPERAT. Croix. ℟. ✠ ARLV CIVIS ✠. Monogramme couché.
AR. Denier. (Foug. et Conb., n° 149.)

4786. ✠ CARLVS IMPEAR. Croix. ℟. ✠ ARELV CIVIS. Monogramme.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 134.)
Cab. de France.

4787. . CAROLVS IMPERAT. Croix. ℟. ✠ ARLEA CIVIS. Monogramme.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 134.)

4788. ✠ CAROLVS IMPERA. Croix. ℟. ✠ ARELA CIVIS. Monogramme.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 377.)

4789. ✠ III CAROLVS IIIPERA. Croix. ℟. ✠ ARIIAICIIVIIS ✠. Monogramme.
AR. Denier. *(Revue*, 1837, pl. 10, n° 16.)

Ici mon sujet se hérisse de telles difficultés, que je n'ai pas la prétention de les surmonter toutes. Pour la plupart, je me chargerai seulement de les exposer. Tout d'abord, on ne sait à qui attribuer les monnaies au nom de Charles qui précèdent. Elles ne peuvent convenir qu'à Charles-le-Chauve ou à Charles-le-Gros. Eux seuls ont eu le titre d'*empereur*, et ont eu quelque pouvoir sur la cité d'Arles. Il est vrai que quelques historiens nient le fait, en ce qui concerne le dernier. M. de Longpérier *(Catal. Rousseau*, pag. 119) les met d'accord en établissant qu'à l'époque du règne de Charles-le-Gros, la ville d'Arles devait encore exister sur la rive droite du Rhône et, par conséquent, dépendait du royaume d'Aquitaine appartenant à ce prince. Comment se fait-il alors que nous ayions des monnaies au nom de Louis, qui, par leur style et leur fabrique, semblent naturellement devoir être données à Louis-l'Aveugle? En admettant le système de M. de Longpérier, il faut les restituer à Louis-le-Bègue, qui, lui aussi, fut roi d'Aquitaine. Nous allons trouver encore des monnaies frappées à Arles au nom d'un Charles roi. Quel est-il? Toujours d'après le même système, il faut les donner à Charles-le-Chauve.

Avant d'aller plus loin, je dois consigner ici un fait que l'on a dû déjà pressentir et qui ressortira davantage encore de la description des monnaies qui vont suivre et des attributions multiples que je leur donne, c'est que la classification que je voulais d'abord proposer était toute différente de celle que les déductions qui précèdent tendraient à établir. En approfondissant la question, ces doutes me sont venus. Ainsi donc, aucune des monnaies comprises depuis le n° 4777 jusqu'au n° 4797 n'appartiendrait à la série féodale; elles devraient toutes être placées dans la suite carlovingienne royale.

Dès 1837 *(Rev. num. fr.*, pag. 342), M. Cartier a écrit dans ce sens, et je crois que, dans l'état de la question et en présence des monuments numismatiques que nous avons, ses conclusions et celles de M. de Longpérier doivent être acceptées. Dans ce cas, et pour compléter cette suite, il y aura lieu à joindre à ma nomenclature les pièces de Carloman, qui sont dans les mêmes données.

Je dois aussi ajouter que, malgré toutes les probabilités qui existent en faveur de ces attributions, je ne les regarde pas comme absolues et définitives. Je crois qu'avant de rendre un jugement sans appel, il faut examiner attentivement ces monnaies, les comparer avec celles que les rois de Bourgogne ont fait battre à Vienne, étudier leur fabrique et leur poids.

LOUIS-LE-BÈGUE.

4790. ✠ LVDOVVICVS. Croix. ℟. ⅄REL⅄ CIVIS. Monogramme carolin.
AR. Denier : 1,36. (Foug. et Conb., n° 264.)
Pl. CV, n° 15.

4791. Mêmes légendes et types.
AR. Obole.
Coll. Sauvadet, à Montpellier. — Pl. CV, n° 16.

4792. Mêmes légende et type au droit. Sans ℟.
AR. Denier.
Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4793. Variété avec LVPOVVICVS.
AR. Denier.
Coll. Sauvadet, à Montpellier, et B. Fillon.

4794. Variété avec LVDOVVICVƧ.
AR. Denier.
Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4795. Variété avec ✠ LXVPOVVCIVS.
AR. Denier.
Coll. Ricard, à Montpellier.

4796. ✠ HLVDOVVICVS. Même type. ℟. ✠ ✠ ARELA CIVIS. Même type.
AR. Denier.
Coll. Ricard, à Montpellier.

D'après ce que je viens de dire, il semble plus naturel de rendre à Louis-le-Bègue ces monnaies, que j'avais d'abord été tenté, avec quelques numismatistes, d'attribuer à Louis-l'Aveugle.

CHARLES. 855—863.

4797. ✠ CARLVS RE. Croix. ℟. ✠ ARELA CIVIS. Monogramme carolin.
AR. Denier.
Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4798. Variété avec REX. Au ℟., CIVS.
AR. Denier.
Coll. Ricard.

M. Ricard, savant numismatiste de Montpellier, attribue ces deux pièces à Charles-Constantin. Cette idée m'avait souri de prime abord. Je crains qu'en présence des explications que j'ai données ci-dessus, elle ne puisse plus se soutenir. Il y a d'ailleurs une objection particulière qui se présente, c'est que Charles-Constantin n'a jamais eu le titre de roi. Il faudrait qu'il l'eût usurpé sur ses monnaies, ce qui, à la rigueur, ne serait pas inadmissible, si trop d'autres raisons ne s'opposaient à ce qu'on lui donne ces pièces. Quant à Charles-le-Chauve, on pourrait aussi faire à son égard quelques objections sérieuses; mais il faut faire attention que nous sommes en Aquitaine et qu'il est convenu que là on ne doit plus avoir le même égard qu'ailleurs aux types habituels. Au surplus, ces difficultés d'attribution m'amènent à répéter que ce sujet a besoin d'une sérieuse étude et qu'elle ne peut se faire utilement qu'en ayant à la fois toutes les pièces du procès sous les yeux. J'appelle l'attention de M. Henri Morin sur cette section intéressante de la numismatique du Dauphiné. Plus que tout autre, il est à même de lever toutes les incertitudes.

VIENNE.

Ici plus de doutes. Les rois de Provence ont réellement émis des monnaies en leur nom dans l'atelier de Vienne. Ces pièces sont toutes rares.

4799. ✠ CARLVS REX FR. Monogramme de Charles. ℟. ✠ VIEN ✠ NA. Croix.
Denier : 1,52. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 7, nº 16.)
Coll. H. Morin.

C'est sur la foi de M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 128) que j'attribue ce denier à Charles de Provence. Ce prince aurait si scrupuleusement copié la monnaie du roi de France, qu'il en aurait pris même le titre. Peut-être y a-t-il lieu de le rendre à Charles-le-Chauve et mieux encore à Charlemagne.

BOZON.

4800. ✠ BOZO GRACIA D-I. Dans le champ, REX. ℟. VIENNA CIVIS. Croix.
AR. Denier. (FOUG. et CONB., nº 224.)

4801. BOSO GRACIA DEI. Dans le champ, REX. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier.
Coll. B. Fillon et Rousseau. — Pl. CV, n° 17.

4802. ✠ BOSO GRACI . A DEI. Même type renversé. ℟. ✠ YIENNA CIYIS. Croix.
AR. Denier. *(Revue,* 1839, pl. 4, n° 17.)
Pl. CV, n° 18.

4803. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,65.
Coll. Rousseau. — Pl. CV, n° 19.

J'aurais pu indiquer quelques autres variétés de coin. Du reste, ces pièces ont un type et une fabrique exceptionnels, qui n'ont point été continués à Vienne.

LOUIS-L'AVEUGLE.

4804. ✠ LVDVVICVS MPR. Dans le champ, T✠R; au-dessus, VI ; au-dessous, . C. ayant la forme d'un monogramme. ℟. VIENNA CIVIS. Croix.
AR. Denier. (Poey d'Avant, n° 1131, et pl. 17, n° 3.)
Pl. CV, n° 20.

4805. Variété : le champ du droit a au-dessus de T✠R : . IV . ; et au-dessous : IↃ.
AR. Denier.

4806. Variété avec . V . au-dessus de T✠R; au-dessous, C. Au ℟., CIVS.
AR. Denier : 1,46. *(Ibid.,* n° 1133, et pl. 17, n° 4.)
Pl. CV, n° 21.

4807. ✠ LVDVVICVS IMPR. Dans le champ, T✠R; au-dessous, . Ↄ. ℟. VIENNA CIVIS. Même type.
AR. Denier. (Poey d'Avant, pl. 17, n° 2.)
Pl. CV, n° 22.

4808. ✠ LVDVIDCVS IMPR. Dans le champ, T✠R; au-dessous, Ↄ. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier : 1,30.
Coll. Parot, à Lyon.

4809. Autre avec VI au-dessus de T✠R, et C au-dessous, sans points pour les accoster. Au ℟., CIVIS.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 1134, et pl. 17, n° 1er.)
Pl. CV, n° 23.

4810. Variété. Champ incertain. ℞. ✠ VIENNA CIAIS. Croix.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CV, n° 24.

J'ai, dans ma *Description*, et d'après M. B. Fillon, émis l'avis que ces pièces avaient été fabriquées postérieurement au règne de Louis-l'Aveugle, et que c'était un type immobilisé. M. H. Morin *(Numismatique du Dauphiné*, pag. 7) n'est pas de cet avis. Il pense qu'il y en a quelques-unes que l'on ne peut pas refuser à ce roi, et que, tout au plus, Hugues, son successeur, pendant les deux années qu'il posséda Vienne, et Charles-Constantin, son petit-fils, ont droit à revendiquer les autres. Le dissentiment, comme on le voit, n'est pas grand, et l'on parviendrait facilement à le concilier si l'on pouvait examiner l'ensemble de la magnifique découverte dont ces monnaies faisaient partie. Elle est due à M. Thibaud, de Lyon, qui nous en promet depuis beaucoup trop longtemps la publication. Dans tous les cas, on ne peut pas reporter ces monnaies à une date plus basse que le milieu du xe siècle. Dans la recherche que l'on pourrait avoir à faire, on devrait toujours tenir compte de l'extrême ressemblance que, dans leur fabrique et dans leur poids, ces deniers offrent avec ceux des comtes de Lyon, faisant partie de la même trouvaille. J'en reparlerai plus tard.

Dans son travail sur les *Monn. féod. de la coll. Rousseau* (commentaire du n° 692), M. B. Fillon avance que le monogramme du droit peut être interprété de deux manières. On y lirait VICTOR, ou bien TOR, fin du mot IMPERA de la légende, et VI*(enna)* C*(ivi)*. Je crois que la dernière interprétation est seule acceptable, puisque l'on a une variété qui porte VI-CI.

4811. ✠ LVDOV . VICVS. Croix. Des points dans les trois V et dans l'O. ℞. Sans légende. Dans le champ, VI.
AR. Denier. (Poey d'Avant, n° 1135, et pl. 17, n° 5.)
Pl. CVI, n° 1er.

4812. ✠ IVDOVVICVS. Croix. Sans points. ℞. Même type.
AR. Denier : 1,41. *(Ibid.*, n° 1136, et *Ibid.*, n° 6.)
Pl. CVI, n° 2.

4813. ✠ LVDOVVICVS. Croix. ℞. Dans le champ, IV.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CVI, n° 3.

C'est au règne de Charles-Constantin que, d'après M. Morin *(loco cit.)*, il faut placer ces trois pièces; du moins cela résulte implicitement de ses observations. Il est en cela d'accord avec ce que je dis dans ma *Description*, à savoir que ces espèces sont les dernières du monnayage des rois et comtes de Provence.

ARCHEVÊQUES DE VIENNE.

Il n'y a guère de monnayage plus important que celui de Vienne. Ce n'est pas que les produits soient plus nombreux en variétés que ceux de quelques autres siéges épiscopaux ; mais son influence fut immense. Nous en avons déjà vu les résultats, puisque la copie de ces espèces a été sinon générale, du moins très répandue.

L'archevêché de Vienne a eu en effet une grande prépondérance. Il se recommande aussi par sa grande ancienneté, son origine remontant à l'établissement du christianisme dans l'empire romain. On place à l'année 160 le pontificat de Saint Crescent, qui passe pour avoir été son premier évêque.

L'église de Vienne eut le titre de primatiale des Gaules dès les temps les plus reculés, avant même qu'on en revêtit celle de Lyon. On suit, sur les monnaies, la lutte qui eut lieu à ce sujet entre les deux siéges. D'après ce que je viens de dire, ce ne serait pas celui de Lyon qui aurait pris l'initiative, comme je l'avais avancé, d'après M. B. Fillon, dans ma *Description*. Mais les évêques de Vienne, même après avoir été dépossédés du titre qui leur semblait dû, n'ont pas moins continué à mettre sur leurs espèces des qualifications ambitieuses, et accolé aux noms de leur ville et de leur Saint : CAPVT GALLIE, PRIMA GALLIARVM, NOBILIS, MAXIMA, &c. De tant de grandeurs que reste-t-il ? Rien que des souvenirs, puisque l'archevêché de Vienne n'existe même plus. Il a été supprimé en 1790 et joint au diocèse de Grenoble. Le titre archiépiscopal a été réuni à l'église de Lyon.

A quelle époque remonte le monnayage des archevêques de Vienne ? Depuis longtemps on possédait des deniers au type de la tête de Saint Maurice, que l'on ne peut pas classer au delà du XIe siècle. Ces monnaies, très communes, se rencontrent en abondance dans presque tous les enfouissements monétaires un peu importants. Duby a fait connaître un denier au monogramme, qui est venu jusqu'à nous. On doit le placer au commencement du XIe siècle. Plus tard, nous avons vu paraître une série de gros et de demi-gros dont l'émission a duré pendant tout le cours du XIVe siècle. Fort rares à l'époque où une variété fut d'abord publiée (1837), ces monnaies nous sont arrivées en assez grand nombre, grâce à une ou plusieurs découvertes.

La question était dans cet état quand la précieuse trouvaille de M. Thibaud, de Lyon, dont j'ai déjà parlé, est venue changer la face des choses et reculer la date du monnayage des archevêques de Vienne. Nous possédons maintenant des pièces qui constatent que, dès le premier quart du Xe siècle, il y eut une association monétaire entre ces prélats et les comtes de Provence. Enfin la même découverte nous a procuré un monument précieux, c'est le denier de l'évêque Thibaut (952—1000). Dans toute cette longue série, il n'y a que cette monnaie qui soit signée.

D'après ce que je viens de dire, il n'est plus aussi nécessaire de parler du type des

monnaies des archevêques de Vienne. Des explications viendront naturellement lors de la description des pièces.

Je dois pourtant mentionner ici une question qui a été abordée par M. Morin et qu'il a résolue d'une manière satisfaisante. Comment les archevêques de Vienne, si puissants qu'ils étaient, n'ont-ils pas suivi l'exemple des prélats leurs voisins, en mettant leur blason sur leurs monnaies ? On pourrait dire que la monnaie de Vienne était trop populaire pour que l'on changeât son type, mais cela s'explique encore plus naturellement par l'intervention du chapitre de l'église, qui partagea longtemps les prérogatives avec les évêques, et dont l'influence se fit sentir d'une manière certaine. M. Morin cite des titres qui ne laissent pas de doutes à cet égard. Lorsque, vers la fin du monnayage, cette influence eut un peu diminué, elle se fit sentir encore assez pour que le clergé eût une part dans le bénéfice de la monnaie.

Les archevêques de Vienne avaient un atelier à Romans. Nous ne connaissons aucune pièce avec le nom de cette officine. Si les espèces avaient le même type que celles fabriquées à Vienne, les moyens nous manquent pour opérer la distinction.

La monnaie de Vienne jouissait de trop de faveur pour qu'elle ne fût pas souvent contrefaite. Nous avons un curieux document (D'Achery, *Spicileg*, tom. III, pag. 393) duquel il résulte qu'au temps d'Odon, marquis d'Italie, des faux monnayeurs s'étaient établis à Aiguebelle, en Savoie, pour corrompre les espèces viennoises. Sur les plaintes de Leger, archevêque de Vienne, Odon, à l'insu duquel ces malversations avaient eu lieu, prit des mesures pour les faire cesser. A sa mort elles recommencèrent, et Leger s'adressa à la marquise Adélaïde, fille de ce prince. Sa démarche eut un plein succès, et le coupable, excommunié par le pape Léon IX, fit une fin malheureuse. Néanmoins, toujours à l'insu de la marquise, les faits reprochés se reproduisirent, et celle-ci avec ses fils Pierre, Amédée et Odon s'engagèrent à faire tous leurs efforts, pour que la monnaie ne fût plus contrefaite. *Ut in tota potestate sua Viennensis moneta amplius non falsetur, neque fiat, neque vera, neque falsa, illa quæ in Vienna fuerit facta.* Adralde, abbé de Brême, fut chargé de s'entendre à ce sujet avec Artaud, prévôt de l'église de Vienne. La charte qui nous révèle ces faits est en date de l'année 1043 environ.

Nous ne connaissons aucune monnaie qui puisse s'appliquer à la fabrication frauduleuse d'Aiguebelle. Cependant on rencontre quelquefois des deniers viennois à très bas titre.

ARCHEVÊQUES DE VIENNE.

ALEXANDRE Ier, 55e archevêque, 918.
SEDON, 946.
THEUTBAUD ou THIBAUT.
S. BURCHARD, vers 1020—1026.
LEGER, 1037 et 1044.
GARMOND, 1077—1083.
GUI DE BOURGOGNE, 1083—1119.
HUMBERT Ier, 1146.
HUGUES Ier, 1153.
ETIENNE, 1157.

GUILLAUME Ier, 1176 et 1177.
ROBERT Ier, 1178—1195.
AIMAR, 1196.
HUMBERT II, 1208 et 1214.
BRUNO, 1216 et 1217.
JEAN Ier DE BURNINO, vers 1230—1266.
GUI II D'AUVERGNE DE CLERMONT, 1276—1279.
GUILLAUME II DE VALENCE, 1285 vers 1300.
BRIAND DE L'AGNIEU, vers 1300 vers 1318.
SIMON, cardinal d'Archiac, 1319—1320.
GUILLAUME II DE LOUDUN, 1321—1327.
BERTRAND DE LA CHAPELLE, 1328 vers 1354.
PIERRE Ier DE GRATIA, 1355.
BERNARD II.
HUMBERT III DE MONTCHENU, 1376.
THIBAUT DE ROUGEMONT, 1398.

4814. ✠ ... VONVIV... Croix. ℞. ✠ ∽ CVVAVЯICMOT. Dans le champ, VI ou IV.
AR. Denier. (MORIN, *Monn. du Dauphiné*, pl. 1re, n° 1er.)
Coll. Thibaud. — Pl. CVI, n° 4.

4815. ✠ SC MAVR. VIENS. Croix. ℞. Sans légende. Dans le champ, LV.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 2.)
Coll. Thibaud. — Pl. CVI, n° 5.

Ces pièces ont une grande importance, en ce que ce sont elles qui établissent qu'il y eut un monnayage mixte entre les archevêques et les rois de Provence. Les deux lettres LV qui se voient dans le champ du revers me semblent, comme à M. Morin, ne pouvoir pas exprimer autre chose que le nom de Louis-l'Aveugle.

THIBAUT. 952—1000.

4816. ✠ TEVBAVDVS V (l'V et le B liés). Dans le champ, R barré. ℞. ✠ SCS MAVRICIS. Dans le champ, R.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1137, et pl. 17, n° 7.)
Coll. Thibaud. — Pl. CVI, n° 6.

4817. ✠ TEVBALDVS V. Même type. ℞. ✠ SCS MAVRICS. Dans le champ, R.
AR. Denier : 1,06. (FILLON, *Etudes*, pag. 83, vignette.)
Cab. de France.

MM. B. Fillon et Morin sont d'accord pour voir à l'avers de ces deniers le mot REX dégénéré, et au revers l'initiale du nom de Rodolphe III ; ce qui porte la date de l'émission de ces pièces tout à la fin du xe siècle et de l'épiscopat de Thibaut. Elles sont très rares.

4818. ✠ SC. MAVRIC ·.· Type effacé. ℞. ✠ VIENNA CV. Croix.
AR. Denier : 1,00. (MORIN, pl. 18, n° 1er.)
Musée de Grenoble. — Pl. CVI, n° 7.

4819. ✠ SCI MAVRIC ·.· Type effacé. ℟. ✠ VIENNA CIV. Croix.
AR. Denier : 1,00.
Coll. de Planta, à Montélimart. — Pl. CVI, n° 8.

D'après M. Morin, qui n'a connu qu'une variété de ces deniers, il faudrait les regarder comme contemporains de Saint Thibaut. J'inclinerais à croire qu'ils lui sont un peu postérieurs. Ce qui me le ferait supposer, c'est que, quoi qu'il en dise, leur fabrique n'est point identiquement la même que celle des pièces signées par ce prélat, et que le poids est un peu inférieur. J'ai pu voir ces deux deniers en nature, et de cet examen naît ce léger dissentiment entre le numismatiste lyonnais et moi. M. Morin regrette que le champ du denier qu'il a vu soit effacé. En étudiant scrupuleusement les deux spécimens que je décris, j'ai été amené à établir que ce champ n'a jamais rien porté.

4820. S MAVRICIVS ·. Croix. ℟. VRBS . VIENNA. Monogramme de Henri.
AR. Denier : 1,25. (Duby, pl. 9, n° 2; Fauris de Saint-Vincent, pl. 14, n° 5; San Quintino, pl. 1re, n° 13; Morin, pl. 1re, n° 4; Poey d'Avant, n° 1158, et pl. 17, n° 8; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 694.)
Pl. CVI, n° 9.

4821. ✠ . S . MAVRICIVS. Profil de Saint Maurice à gauche. ℟. ✠ VRBS VIENNA. Croix.
AR. Denier : 1,30. (Fauris de Saint-Vincent, *Ibid.*, n° 4; Duby, *Ibid.*, n° 8; San Quintino, *Ibid.*, n° 12; Morin, *Ibid.*, n° 5.)
Pl. CVI, n° 10.

4822. Même légende. Petite tête. Même ℟.
AR. Denier.
Coll. de Clapiers, à Marseille, et Rousseau, à Paris. — Pl. CVI, n° 11.

C'est à l'épiscopat de Leger (1029—1069) que M. Morin place d'une manière positive l'époque d'émission de ces deniers. Le premier doit fixer particulièrement l'attention, à cause du type insolite que l'on voit à son avers. On croit y trouver le monogramme de l'empereur Henri III, ce qui est d'accord avec le style de ces pièces et les place au second tiers du XIe siècle. M. Morin pense, il est vrai, que l'on pourrait peut-être reconnaître le monogramme de Conrad-le-Salique, et que ce serait un souvenir des services rendus par ce prince à l'église de Vienne. Si, comme je l'avançais dans ma *Description* et comme je le pense encore, nous devons conserver l'espoir de trouver des monnaies de Vienne contemporaines de ce dernier empereur et avec son monogramme, tout doute, en cas de cette découverte, serait levé. Il est naturel de le croire, puisque nous avons déjà les noms de Louis-l'Aveugle, de Rodolphe et de Henri.

Je ferai observer, à l'égard du nº 4822, que le dessin ne rend pas tout à fait la finesse remarquable du travail de l'original.

4823. S.M.VRBS VIENNA. Buste à gauche. ℟. PRIMA GALLIARVM. Monogramme du Christ.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 9, nº 1er; MORIN, pl. 1re, nº 6.)

Pl. CVI, nº 12.

Non retrouvé en nature.

Cette pièce ne nous est connue que par les dessins de MM. de Boze et Duby. Je regrette avec M. Morin qu'elle n'ait pas encore été retrouvée en nature. Si elle existait réellement, il faudrait, d'après mon collègue, voir, dans le chrisme qui y est inscrit, la preuve de l'agrandissement de la puissance des évêques de Vienne, qui substituèrent le type religieux au type impérial. Ce serait aussi la conséquence de leur attachement à la cour de Rome, dont ils suivirent toujours le parti. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Morin les motifs développés à l'appui de cette thèse.

4824. ✠ VRBS VIENNA. Croix. ℟. ✠ CAPVT.GALLIE. Dans le champ, S M entre deux points; au-dessous, un trait.

AR. Denier. (LELEWEL, pl. 17, nº 8; *Revue*, 1847, pl. 6, nº 12; POEY D'AVANT, nº 1139; MORIN, pl. 2, nº 1er; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, nº 695.)

Pl. CVI, nº 13.

La légende du revers est un acheminement vers celle encore plus ambitieuse qui va suivre : MAXIMA GALLIARVM. C'est toujours le résultat de la lutte de suprématie qui régnait entre les archevêques de Vienne et ceux de Lyon. Selon M. B. Fillon, cette pièce est antérieure même au nº 4821.

4825. ✠ SCS MAVRICIVS. Tête de profil à gauche. ℟. ✠ MAXIMA∘GALL. Croix cantonnée de quatre annelets.

BILL. Denier.

Coll. de Clapiers, à Marseille. — Pl. CVI, nº 14.

Ce denier, qui n'a pas été connu de M. Morin, a une certaine importance, en ce qu'il offre un point de suture avec les pièces qui vont suivre. Le nom de Saint Maurice y est inscrit en entier et le revers offre la légende des deniers les plus communs, dont l'émission a été si prolongée. Le nom de la ville de Vienne est absent. Je crois que la date de cette pièce doit être placée au commencement du XIIe siècle. C'est en vain que l'on voudrait se fonder sur la ressemblance de la tête avec celle qui se trouve sur le gros du XIVe siècle; la finesse des caractères, la forme des lettres et surtout des L s'opposent invinciblement à ce qu'on la fasse descendre si bas.

4826. ✠ S . M . VIENNA. Tête de profil à gauche. ℟. MAXIMA GALL. Croix cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier : 0,83 à 0,87. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 14, n° 3; DUBY, pl. 9, n°s 4, 5, 6; POEY D'AVANT, n° 1141 et suivants; MORIN, pl. 2, n° 2.)

Pl. CVI, n° 15.

4827. ✠ . S . M . VIENNA. Mêmes type et ℟.

BILL. Pied-fort : 4,40. (MORIN, *Ibid.*, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CVI, n° 16.

4828. ✠ S . M . VIENNA. Même type. ℟. MAXIMA GALL. Croix simple.

BILL. Denier : 1,10. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, *Ibid.*, n° 2; DUBY, *Ibid.*, n° 9; MORIN, *Ibid.*, n° 4.)

Pl. CVI, n° 17.

Voici le type le plus habituel de Vienne, et qui y a été employé pendant plus de deux siècles. C'est une des monnaies la plus commune de la suite féodale. On en connaît de nombreuses variétés de coin, qu'il serait aussi fastidieux qu'inutile de décrire et de reproduire. Duby en a dessiné plusieurs. C'est ce type qui, jouissant d'une grande popularité, a été imité dans plusieurs lieux et quelquefois fort loin de son point de départ. On rencontre fréquemment de ces monnaies dans les enfouissements, à une grande distance de Vienne. C'est la conséquence de la grande faveur dont elles jouissaient. Leur cours avait lieu presque partout. Nous en jugeons par les nombreuses stipulations en monnaie viennoise, inscrites dans les chartes étrangères à la province d'où elles sont sorties.

4829. ✠ . NOBILIS. Même type. ℟. . VIENNA. Croix cantonnée de quatre besants.

AR. Obole : 0,26. (DUBY, pl. 9, n° 7; *Revue*, 1841, pl. 21, n° 13; POEY D'AVANT, n° 1146; MORIN, pl. 2, n° 5; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 698.)

Pl. CVI, n° 18.

4830. Mêmes légende et type. Au ℟., même légende rétrograde. Croix cantonnée de quatre besants.

AR. Obole : 0,32. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1145; MORIN, *Ibid.*, n° 6.)

Pl. CVI, n° 19.

Duby a reproduit incomplètement une de ces oboles. Depuis quelques années on en a retrouvé un assez grand nombre. Leur présence au trésor de Rochegude place leur émission, d'une manière certaine, à la fin du XIIe siècle.

4831. Mêmes légendes et types. Croix non cantonnée.
BILL. Obole : 0,42. (Morin, *Ibid.*, n° 7.)
Coll. Girard, à Vienne. — Pl. CVI, n° 20.

Se fondant sur le travail plus soigné de cette pièce, M. Morin émet l'opinion qu'elle semble appartenir à la fin du XIII[e] siècle. Je crois que c'est la faire descendre un peu bas; car, pour cela, il faudrait admettre, ce qui n'est pas probable, que les oboles à ce type ont été frappées pendant plus d'un siècle. Rien, dans la fabrique de cette pièce, n'accuse l'approche du XIV[e] siècle et n'offre de points de contact avec les gros qui vont suivre. Je serais plutôt tenté de mettre cette obole en tête des pièces portant NOBILIS.

4832. ✠ ⁝ S ⁝ M ⁝ VIEN... Profil de Saint Maurice à gauche. ℞. ✠ ⁝ MAXIMA ⁝ GALLA. Croix cantonnée de quatre besants.
AR. Denier : 0,85. (Morin, pl. 3, n° 5.)
Coll. Morin. — Pl. CVI, n° 21.

4833. ✠ ⁝ SA... MAVRICI (A et V liés). Même type. ℞. ✠ ⁝ MAX... A ⁝ GALLI ⁝ (A et L liés). Même type. Croix pattée.
AR. Denier : 1,00. *(Ibid.*, n° 6.)
Coll. Morin. — Pl. CVI, n° 22.

4834. ✠ ⁝ SANTVS (A et N liés) ⁝ MAVRICIVS ⁝. Même type. ℞. ✠ ⁝ MAXIMA ⁝ GALLIARV ⁝. Croix cantonnée du mot VIEN.
AR. Gros : 1,05. *(Ibid.*, n° 4.)
Coll. Girard. — Pl. CVI, n° 23.

4835. ✠ SANCTVS ⁝ MAVRICIVS. Tête imberbe de profil à gauche. ℞. ✠ ⁝ MA-XIMA ⁝ GALLIARVM. Croix cantonnée de VIEN'.
AR. Gros : 2,65. *(Ibid.*, n° 2.)
Musée de Grenoble; coll. Comarmond, Parot. — Pl. CVI, n° 24.

4836. ⁝ SANCTVS ⁝ MAVRIC ⁝. Profil imberbe. ℞. ✠ : MAXIMA GALLI :. Croix double coupant la légende. Même cantonnement.
AR. Demi-gros : 1,20. *(Ibid.*, n° 3.)
Cab. Dassy; coll. Delorme, à Vienne, et Rousseau. — Pl. CVI, n° 25.

4837. Variété avec MAVRICVS ⁝.
AR. Demi-gros.
Coll. Rousseau.

4838. Variété avec MAVRICV'∘.
AR. Demi-gros : 1,30.
Coll. Rousseau.

4839. Variété avec MAVRICS:.
AR. Demi-gros.
Coll. Rousseau.

4840. ✠ ∘ SANCTVS ∘ MAVRICIVS. Tête barbue de profil à gauche, dans un encadrement formé de quatre angles et de quatre arcs de cercle. ℞. ✠ ∘ MAXIMA ∘ GALLIARVM. Croix pattée, cantonnée de VIEN, dans un encadrement semblable à celui du droit.
AR. : 2,50. *(Revue*, 1837, pl. 12, nº 6; MORIN, pl. 3, nº 1er.)
Coll. Morin. — Pl. CVI, nº 26.

4841. ✠ SANTVS MAVRICIV. Même profil. ℞. ✠ MAXIMA GALLIAR. Croix à pied, cantonnée de VIEN'. Les légendes sont précédées et suivies, et les mots séparés par une croisette ayant un point au-dessous.
AR. : 2,24. *(Inéd. du cab. Dassy,* nº 83; MORIN, pl. 4, nº 1er.)
Coll. Morin et Dassy. — Pl. CVII, nº 1er.

4842. ✠ ⁘ SANTVS ⁘ MAVRICIVS. Même type. ℞. Mêmes légende et type.
AR. : 2,05. *(Ibid.,* pag. 25, nº 21.)
Coll. Colson.

4843. ✠ SANTVS : MAVRICIV. Un croissant avec un point au centre, au commencement et à la fin de la légende. Même type. ℞. ✠ MAXIMA : GALLIAR. Même croissant au commencement et à la fin de la légende. Même type.
AR.
Musée de Saint-Omer. — Pl. CVII, nº 2.

4844. ✠ ⁘ SANTVS ⁘ MAVRICIVS ⁘. Même type. ℞. ✠ ⁘ MAXIMA ⁘ GALLIARVM. Même type. Croix ordinaire.
AR. : 2,53. *(Ibid.,* pl. 4, nº 2.)
Coll. Morin et Girard. — Pl. CVII, nº 3.

4845. ✠ 8 SANTVS 8 MAVRICIVS. Même type. ℞. ✠ 8 MAXIMA 8 GALLIARVM. Même type.
AR. : 2,85.
Coll. Bouillet. — Pl. CVII, nº 4.

C'est dans la première moitié du XIVe siècle qu'il faut placer ces monnaies.

4846. ✠ : SANTVS : MAVRICIVS :. Même type. ℞. ✠ : MAXCIMA : GALLIARIM *(sic)*. Croix fleuronnée, formée de trois traits et cantonnée de VIEN'.
AR. : 1,85. *(Ibid.,* nº 3.)
Coll. Morin et Rousseau. — Pl. CVII, nº 5.

La forme des A n'est pas tout à fait exacte dans la gravure. Du reste, cette forme tient le milieu entre l'A barré et l'A gothique.

4847. Variété avec GALLIARVM.
AR. : 2,22. *(Revue*, 1844, pl. 5, nº 2.)

4848. ✠ : SANCTVS : MAVRICV :. Même type. ℟. ✠ : MAXIMA : GALLI. Même type.
BILL. Double.
Coll. Charvet.

En rapprochant le style de ces gros de celui des pièces de Charles V, roi dauphin, M. Morin tire la conséquence que leur émission est postérieure à la moitié du XIVᵉ siècle.

4849. ✠ SANCTVS... RISIVS. Buste de face, dans un encadrement de huit arcs de cercle. ℟. . AXIMA GALLIAR... Croix fleuronnée.
AR. : 0,92. *(Ibid.*, nº 4.)
Coll. veuve Mermet, à Vienne. — Pl. CVII, nº 6.

Ce curieux demi-gros, dont un seul exemplaire est connu, offre une analogie remarquable avec les monnaies de Louis II de Poitiers, comte de Valentinois, que j'ai ci-dessus décrites (nºˢ 4740 et 4741). M. Morin, égaré par une lecture erronée et que j'ai rectifiée, y voit une pièce d'Aimar VI et y compare le demi-gros viennois. Cette erreur n'a aucune conséquence, puisque Louis succéda à Aimar et que, par le fait, cette pièce a toujours sa véritable place au dernier quart du XIVᵉ siècle. M. Morin établit d'ailleurs que le monnayage des archevêques de Vienne a duré jusqu'à l'année 1378.

On devra avoir recours à l'ouvrage de M. Morin, si l'on veut obtenir des renseignements plus étendus sur la monnaie de Vienne. Il a pu entrer dans des développements qui m'étaient interdits.

DAUPHINS DE VIENNOIS.

Que les dauphins de Viennois, qui, dès le XIᵉ siècle, prirent le titre de comtes d'Albon, aient primitivement possédé le château de ce nom, ou qu'ils tirent leur origine des comtes de Graisivaudan, c'est ce qui n'est pas établi d'une manière certaine et ce qui importe assez peu à notre sujet. On s'accorde seulement à leur donner pour chef un comte Guigues qui, dès 1040, aurait contrebalancé la puissance des évêques de Grenoble. Le comté de Viennois resta dans la descendance de Hugues jusqu'en 1349; mais, dès 1343, Humbert II, dauphin, dont les finances étaient en si mauvais état, qu'il lui avait fallu songer, pour sortir d'embarras, à tirer parti de la cession de

son comté, avait fait avec le roi de France un arrangement par lequel la succession du comté était attribuée au second fils du roi ou à tout autre de ses enfants qu'il lui plairait d'y appeler. L'année suivante, cette donation fut transportée à Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi; enfin, en 1349, eut lieu l'abdication pleine et entière de Humbert en faveur de Charles, fils aîné du duc de Normandie. Depuis lors le Viennois fut toujours dévolu au fils aîné du roi, qui prenait le titre de dauphin.

En confirmant à Guigues, comte de Grenoble, la possession de tous les bénéfices héréditaires de la maison d'Albon, l'empereur Frédéric, en 1155, y ajouta les droits de faire battre monnaie. L'empereur Frédéric II confirma ce privilége en 1238.

Nous n'avons de monnaies delphinales qu'à partir du XIIe siècle. Faut-il en tirer la conséquence que les comtes de Viennois n'ont usé de leurs droits que postérieurement à la confirmation? Je crois plutôt, avec M. Morin, qu'il faut espérer que des espèces plus anciennes nous viendront tôt ou tard.

Les premières espèces que nous ayons sont au type du dauphin. S'il est vrai, comme on le croit, que les comtes d'Albon n'adoptèrent cet emblème que dans le cours du XIIIe siècle, les monnaies primitives devraient avoir une autre empreinte. Le type du dauphin fut conservé pendant tout le monnayage comtal; et même, quand le Viennois vint en possession de la maison de France, tout en copiant les monnaies royales, les dauphins les marquèrent toujours du poisson symbolique.

Par suite des recherches approfondies de M. Morin, la numismatique du Dauphiné s'est singulièrement enrichie. Ayant étendu mes investigations dans toutes les collections de France, j'ai pu ajouter à sa nomenclature un grand nombre de variétés nouvelles dont quelques-unes ne manquent pas d'intérêt. Toutefois, elles ne dérangent rien aux appréciations des numismatistes dauphinois.

M. Morin a fait connaître, en outre, une immense quantité de documents monétaires. Sous peine de composer plus de deux cents volumes, je n'ai pas pu suivre une marche semblable, d'autant plus que, pour sa province seulement, j'aurais pu publier beaucoup de titres qui m'ont été offerts et qu'il n'a pas connus. Il avoue, du reste, lui-même qu'il a été obligé de faire un choix des matériaux mis à sa disposition.

DAUPHINS DE VIENNOIS.

Guigues-le-Vieux, 1040.
Guigues II, mort vers 1080.
Guigues III, mentionné en 1098.
Guigues IV, mentionné en 1140—1142.
Guigues V, mentionné en 1148—1162.
Béatrix, 1162.
Guigues VI (André), mort en 1236.
Guigues VII, 1236-1269.
Jean Ier, 1269—1281.
Anne et Humbert Ier, 1281—1307.
Jean II, 1307—1319.
Guigues VIII, 1319—1333.
Humbert II, 1333—1349.
Charles V, fils aîné de France, 1349—1364.
Le même, roi-dauphin, 1364—1380.

Charles VI, roi-dauphin, 1380—1409.
Louis, fils aîné de France, 1409—1415.
Jean, fils aîné de France, 1415—1416.
Charles VII, fils aîné de France, 1417—1422.
Le même, roi-dauphin, 1422—1440.
Louis, fils aîné de France, 1440—1456.

HUMBERT Ier. 1281—1307.

4850. ✠ DALPhS : VIEN. Dauphin. ℞. ✠ : COMES : ALBON'. Croix.

BILL. Denier : 0,60. (Morin, pl. 6, n° 1er.)

Musée d'Avignon ; coll. Voillemier, Parot et de Clapiers. — Pl. CVII, n° 7.

4851. ✠ : DALPhS : VIEN :. Dauphin. ℞. COM | ESA | LBO | NIS. Croix coupant la légende.

BILL. Denier : 0,75. (Duby, pl. 22, n° 7 ; Morin, pl. 6, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CVII, n° 8.

C'est au règne de Humbert Ier que M. Morin place ces monnaies. Il se fonde sur ce qu'elles sont anonymes et analogues à une autre du même temps, faisant partie du monnayage mixte des dauphins et des évêques de Grenoble (n° 4767).

JEAN II. 1307—1319.

4852. ✠ IOhES DALPhS VIEN. Cavalier courant à droite, tenant un pennon et portant un bouclier aux armes des dauphins. ℞. ✠ COMES ALBONIS. Croix. Légende extérieure : ✠ SIT NOMEN DOMINI BENEDICTV.

AR. Gros : 1,70. (Fauris de Saint-Vincent, pl. 23, n° 1er ; Duby, pl. 22, n° 1er ; *Revue*, 1841, pl. 21, n° 11 ; Morin, pl. 6, n° 5 ; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 670.)

Cab. de France, musée de Marseille, coll. Morin et Voillemier. — Pl. CVII, n° 9.

Cette pièce est une copie des gros au cavalier armé de Valenciennes. Ils ont été, comme nous l'avons vu, imités aussi à Orange.

4853. ✠ ⁝ I ⁝ DALPhS ⁝ VIEN. Dauphin dans trois arcs de cercle. ℞. ✠ ⁝ COMES ⁝ ALBONIS. Croix cantonnée au 2e d'un I.

BILL. : 0,90. (*Revue*, 1841, pl. 21, n° 11 ; Morin, pl. 6, n° 3.)

Coll. Morin, Voillemier et Poey d'Avant. — Pl. CVII, n° 10.

4854. ✠ I DALPhS . VIEN. Dauphin. ℞. ✠ COMES ALBONIS. Croix à fleurons ajourés.

BILL. : 0,70. (Morin, pl. 6, n° 4.)

Coll. Morin, Parot et Dassy. — Pl. CVII, n° 11.

4855. Mêmes légendes et types. Les mots sont séparés par deux petits sautoirs.
BILL.
Musée de Grenoble. — Pl. CVII, n° 12.

4856. Mêmes légendes, types et divisions. Au ℟., croix simple.
BILL.
Coll. Voillemier.

GUIGUES VIII. 1319—1333.

4857. ✠ G. DPh VIENS. Grande fleur de lis. ℟. S. IOHANNES. B. Saint Jean-Baptiste debout. Dauphin pour différent.
OR. Florin : 3,41. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 2; DUBY, pl. 22, n° 2; MORIN, pl. 7, n° 1er; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 671.)
Pl. CVII, n° 13.

4858. Variété. Le dauphin du différent est tourné à gauche.
OR. Florin. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 3; DUBY, pl. 22, n° 3.)
Coll. Minart, à Douai.

C'est la première apparition de la monnaie d'or des dauphins. Un titre venu jusqu'à nous fixe la date de cette fabrication au 7 février 1327.

4859. ✠ GVIGO ⁝ DALPhS ⁝ VIEN. Le prince tenant un sceptre, assis entre quatre dauphins; deux plus grands sont affrontés et coupent la légende, les autres adossés. ℟. ✠ ⁝ ET ⁝ COMES ⁝ ALBONIS. La légende est précédée et suivie d'un dauphin. Croix feuillée.
AR. Carlin : 2,36. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 4; DUBY, pl. 20, n° 4; MORIN, pl. 7, n° 7.)
Pl. CVII, n° 14.

On voit ici l'imitation des carlins italiens, type qui jouit d'une si grande faveur dans le Midi.

4860. ✠ G : DALPhS : VIEN. Dauphin. ℟. ✠ : COMES : ALBONIS :. Croix cantonnée d'un dauphin au 2e.
AR. : 1,05. (MORIN, pl. 7, n° 2.)
Coll. Morin. — Pl. CVII, n° 15.

4861. ✠ G ⁑ DALPhS ⁑ VIEN. Dauphin. ℟. ✠ COMES ⁑ ALBONIS. Croix feuillée.
AR. : 0,95. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 5; DUBY, pl. 20, n° 6; MORIN, pl. 7, n° 3.)
Pl. CVII, n° 16.

4862. ✠ G ⁑ DALPhS ⁑ VIEN. Même type. ℟. ✠ COMES ⁑ ALBONIS. Croix cantonnée d'un annelet au 1er.
BILL. : 0,55. (MORIN, pl. 7, n° 4.)
Coll. Morin. — Pl. CVII, n° 17.

4863. Mêmes légendes et types, avec VIEN.
Bas BILL.
Musée de Saint-Omer.

4864. Mêmes légende et type, avec VIEN. ℟. ✠ COMES ⁑ ALBONS. Croix cantonnée d'un annelet au 2e.
Bas BILL. : 0,50. *(Ibid.,* n° 5.)
Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CVII, n° 18.

4865. ✠ DALPhS ⁑ VI... Même type. ℟. ✠ COMES ⁑ ALBON. Croix cantonnée d'un G au 2e.
Bas BILL. : 0,50. (MORIN, pl. 7, n° 6.)
Coll. Morin. — Pl. CVII, n° 19.

4866. ✠ GO DALPhINVS. Dauphin informe. ℟. ✠ VIENENSI VII. Croix cantonnée aux 1er et 4e de deux trèfles attachés.
BILL. : 0,75.
Coll. du docteur Long, à Die. — Pl. CVIII, n° 1er.

Un titre de 1377 nous apprend que Jean II avait trois ateliers monétaires, à Serve, à Avisan et à Grenoble.

HUMBERT II. 1333—1349.

4867. ✠ hV. DPh VIENS. Grand lis épanoui. ℟. ✠ S. IOHANNES. B. Le Saint debout. Tour pour différent.
OR. Florin : 3,51. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 7 ; DUBY, pl. 22, n° 9 ; MORIN, pl. 8, n° 2.)
Pl. CVIII, n° 2.

4868. Autre avec un dauphin pour différent.
OR. Florin : 3,40. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 6 ; DUBY, pl. 22, n° 8 ; MORIN, pag. 100, n° 15.)
Pl. CVIII, n° 3.

4869. ✠ : h DALPhS VIEN. Dauphin. ℟. ✠ : COMES ALBONIS. Croix.
BILL. : 0,95. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 10; DUBY, pl. 22, n° 11 ; MORIN, pl. 8, n° 3 ; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 677.)
Coll. Morin et Colson. — Pl. CVIII, n° 4.

4870. ✠ hV⁝DALPhS... Dauphin. ℞. ✠ COMES⁝ALBONIS. Croix cantonnée d'un dauphin au 1er.
BILL. : 0,90. (MORIN, pl. 8, n° 4.)
Coll. Parot et G. Vallier. — Pl. CVIII, n° 5.

4871. ✠⁝hV⁝DALPhS⁝VIENES⁝. Même type. ℞. ✠ COMES⁝ALBONIS. Croix à pied, cantonnée d'un dauphin au 1er.
BILL. : 1,35. (MORIN, pl. 8, n° 5.)
Coll. Parot. — Pl. CVIII, n° 6.

4872. ✠ . hV . DALPhS . VIENS. Dauphin. ℞. ✠ CO | MES | ALB | ONS. Croix double, coupant la légende, cantonnée en cœur de quatre languettes.
BILL. : 1,55. (MORIN, pl. 8, n° 6.)
Coll. Morin, Voillemier et Colson. — Pl. CVIII, n° 7.

4873. Variété avec ALBONIS.
BILL.
Coll. Bernard.

4874. Variété. Les languettes du ℞. sont remplacées par des besants.
BILL.
Coll. Parot.

4875. ✠ ∘ hV ∘ DALPhS ∘ VIEN ∘. Dauphin. ℞. ✠ ∘ COMES ∘ ALBONIS. Croix.
BILL. : 2,80. (MORIN, pl. 8, n° 7.)
Coll. Voillemier. — Pl. CVIII, n° 8.

4876. ✠ hV ⁝ DALPhINI ⁝ VIENS. Même type. ℞. ✠ ET ⁝ COMES ⁝ ALBONIS. Croix.
BILL. : 2,70. (MORIN, pl. 8, n° 8; FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 8; DUBY, pl. 22, n° 8.)
Cab. de France, musée de Marseille, coll. Morin. — Pl. CVIII, n° 9.

4877. Mêmes légende et type. ℞. ✠ ET ⁝ COMES ALBONIS. Même type.
BILL. : 1,50.
Coll. Delforterie, à Loriol.

4878. ✠ ⁝ hV ⁝ DALPhS ⁝ VIEN. Dauphin. ℞. ✠ ⁝ COMES ⁝ ALBONIS. Croix cantonnée au 2e d'un dauphin, et au 3e d'une tour avec son avant-mur.
BILL. : 0,85. (MORIN, pl. 9, n° 1er.)
Coll. Colson. — Pl. CVIII, n° 10.

4879. ✠ hV . DALPhS... Dauphin accosté de deux besants. ℟. ✠ DVPL... DALPhS. Croix chardonnée et à pied, accostée en bas de deux besants.
BILL. : 0,80. (MORIN, pl. 9, n° 2.)
Pl. CVIII, n° 11.

4880. ✠ h. D... VIEN. Dauphin. ℟. ✠ ... GROSS. OBOL. Croix.
BILL. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 11 ; DUBY, pl. 22, n° 13 ; MORIN, pl. 9, n° 3.)
Pl. CVIII, n° 12.

Non retrouvé en nature.

4881. ✠ hV ⁝ DALPhS ⁝ VIENE. Dauphin accosté d'une rosace. ℟. ✠ DOSINI ⁝ DALPhINA. Croix terminée par des dauphins accostés chacun de deux annelets.
BILL. Douzain : 2,25. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 9 ; DUBY, pl. 22, n° 12 ; MORIN, pl. 9, n° 4.)
Coll. Colson. — Pl. CVIII, n° 13.

4882. Variété. Les légendes sont divisées par deux petits croissants.
BILL. Douzain.
Cab. de France.

4883. Variété. Les mots des légendes sont séparés par deux étoiles.
BILL. Douzain.
Musée de Grenoble.

4884. Variété avec VIENEN, et au ℟. DALPhINAL.
BILL. Douzain.
Coll. Long, à Die.

4885. hV : DALPhS * VIENEN. Le prince assis entre deux dauphins adossés. ℟. ✠ DOSINI : DALPhINAL. Croix feuillue.
BILL. Douzain : 2,36. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 1er ; MORIN, pl. 9, n° 5.)
Musée d'Avignon. — Pl. CVIII, n° 14.

4886. Variété avec VIEN, et au ℟. DALPhINA.
BILL. Douzain.
Coll. Morin.

4887. hV : DALPhS * VIENS. Dauphin. ℟. ✠ ⁑ COM ... S ⁑ ALBON ⁑. Croix chardonnée et à long pied.
BILL. : 1,27. (MORIN, pl. 9, n° 6.)
Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CVIII, n° 15.

4888. ✠ hV ⁑ DALPhS ⁑ VIENEN. Le prince assis entre deux dauphins. ℟. ✠ SISENI ⁑ DALPhINALS. Croix feuillée.
BILL. Sixain delphinal : 2,40. (MORIN, pl. 9, n° 7.)
Cab. de France. — Pl. CVIII, n° 16.

4889. ✠ HV × DA... IENEN. Dauphin accosté d'un besant, dans un entourage de quatre lobes et de quatre angles. ℟. ✠ ET ⁑ COM ... BONI. Croix pattée, terminée par des besants, dans un même encadrement qu'au droit.
BILL. : 2,35. (MORIN, pl. 9, n° 8.)
Coll. Morin. — Pl. CVIII, n° 17.

Sous Humbert II, le nombre des ateliers fut considérablement augmenté. On monnaya à Avisan, à Crémieu (1339), à Romans (1342), à Mollans (1344), à Mirabel (1344). Il faut sans doute ajouter Grenoble et peut-être Serve.

CHARLES V. 1349—1364.

4890. ✠ KAROL DPhS . V. Grande fleur de lis. ℟. ✠ S . IOHANNES . B. Le Saint debout. Tour pour différent.
OR. Florin : 3,50. (MORIN, pl. 10, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CVIII, n° 18.

4891. Variété : ✠ KAROL DAPS V. ℟. Un dauphin pour différent.
OR. Florin : 3,37. *(Ibid.,* n° 2.)
Cab. de France. — Pl. CVIII, n° 19.

4892. Variété avec DAPHS. Même différent.
OR. Florin : 3,37. *(Ibid.,* pag. 131, n° 31.)
Musée de Lyon.

4893. ✠ KROL DPhS . V. Mêmes type et ℟. Un dauphin pour différent.
OR. Florin : 3,30. (LEBLANC, 282, a, n° 5; DUBY, pl. 23, n° 1er; MORIN, pl. 10, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CVIII, n° 20.

4894. Variété au différent de la tour.
OR. Florin : 3,45. *(Ibid.,* pl. 10, n° 4.)
Pl. CVIII, n° 21.

4895. ✠ KROLVS . PG . F . REG. Croix. Légende extérieure : ✠ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME DNI ⁝ IhV XPI. ℟. DAPh . VIENES. Châtel tournois surmonté d'une croisette. Bordure de lis; le supérieur entre deux dauphins.
AR. Gros : 2,80. *(Catal. Rignault*, n° 105; MORIN, pl. 10, n° 5.)
Cab. de France; coll. Bucquet et Ludovic Valentin. — Pl. CIX, n° 1er.

4896. Mêmes légendes et types. Au ℟., la bordure est formée de cinq lis et de cinq dauphins alternés.

AR. Gros. (LEBLANC, 282, a, n° 9; DUBY, pl. 23, n° 4.)

Non retrouvé en nature.

4897. ✠ KROLVS . PG . F . REG. Mêmes type et légende extérieure. ℟. ✠ DAPh VENESIS. Deux fleurs de lis superposées en pal et deux dauphins en fasce, ceux-ci surmontés de chacun un point.

AR. Gros : 2,83. *(Catal. Rignault*, n° 113; MORIN, pl. 10, n° 7.)

Musée de la Monnaie; coll. Bucquet, Lecarpentier et Valentin. — Pl. CIX, n° 2.

4898. Variété. Au ℟., DAPh VENESI.

AR. Gros : 2,60. (MORIN, pl. 10, n° 6; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 679.)

Coll. Parot et Vallier. — Pl. CIX, n° 3.

4899. ✠ K. PRIMOG . FRANCO . REG. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'un dauphin, aux 2e et 3e d'une fleur de lis. ℟. ✠ DALPhNS × VIENESIS. Deux lis dans le champ, dans la position des 1er et 4e cantons, et deux dauphins dans celle des 2e et 3e.

AR. Gros : 2,80. (MORIN, pl. 11, n° 6.)

Coll. Morin. — Pl. CIX, n° 4.

4900. KROL dans le champ; au-dessus, un lis; au-dessous, un dauphin; le tout cantonné de quatre annelets. Légende : ✠ PMOG FRANCOR . REG. ℟. ✠ DALPhNS VENESIS.

BILL. : 1,60.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CIX, n° 5.

4901. Variété. Au ℟., VENESIS.

BILL. : 1,60. (MORIN, pl. 11, n° 5.)

Cab. de France et coll. Morin.

4902. ✠ K . PRMOG . FRANCO . REG. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'un dauphin, aux 2e et 3e d'un lis. ℟. ✠ DALPhS . VIENSIS. Deux lis occupant la place des 2e et 4e cantons; deux dauphins occupant celle des 2e et 3e.

BILL. : 1,26. *(Catal. Rignault*, n° 114; MORIN, pl. 11, n° 4.)

Cab. de France; coll. Morin et Colson. — Pl. CIX, n° 6.

4903. ✠ K . PMOG . FRAN . REG. Croix cantonnée d'un lis au 2e, et d'un dauphin au 4e. ℟. ✠ DALPhS . VIENSIS. Même type.

BILL. : 0,85. (MORIN, pl. 11, n° 1er; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 682.)

Coll. Morin et Rougnard. — Pl. CIX, n° 7.

4904. ✠ K . PRMOG . FRAQOR . REG. Deux fleurs de lis superposées en pal, et deux dauphins en fasce. ℞. ✠ DALPhS . VIENES. Croix simple.
BILL. : 1,15. *(Ibid.*, n° 2.)
Coll. Delagoy, Parot et Morin. — Pl. CIX, n° 8.

4905. ✠ K . PMOG . FRAQO . REG. Même type. ℞. ✠ . DALPhS VIENES. Croix.
BILL. : 1,00. *(Ibid.*, n° 3.)
Coll. Colson et Morin. — Pl. CIX, n° 9.

4906. ✠ K . PRMOG . FRAN . REG. Quatre lis dans le champ. ℞. ✠ DALPhS VIENES. Dauphin.
BILL.
Coll. Ricard, à Montpellier.

4907. KROLV : FRANQR (A et N liés) : REX. Dauphin surmonté d'une large couronne. ℞. ET : DALPhS : VENESIS. Croix cantonnée d'une fleur de lis aux 1er et 4e.
BILL.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CIX, n° 10.

4908. ✠ K ∘ FRANQORV ∘ REX. Même type. ℞. ✠ DALPhS ∘ VIENESIS. Croix cantonnée d'une fleur de lis aux 2e et 3e.
BILL. (MORIN, *Suppl.*, pl. 23, n° 3.)
Coll. Morin et Poey d'Avant. — Pl. CIX, n° 11.

4909. ✠ ∘ K ∘ FRANQORV ∘ REX. Même type. ℞. ✠ ET : DALPhS : VENESIS. Croix cantonnée d'un lis aux 1er et 4e.
BILL.
Coll. Rollin-Feuardent.

4910. KAROLVS : DEI : GRAQIA : FRANQORV : REX. Le roi à cheval passant à gauche, la housse du cheval semée de lis. ℞. ✠ XPQ ❀ VINQIT, &c. Croix fleuronnée, chargée en cœur d'une rosace dans un entourage à quatre lobes, ayant des trèfles dans les angles rentrants; la légende précédée d'un petit dauphin.
OR. Franc à cheval. (MORIN, pl. 12, n° 14.)
Cab. de France; coll. Morin et Voillemier. — Pl. CIX, n° 12.

M. Morin fait connaître quatre variétés de ce franc.

4911. Couronne. KAROLVS ∘ REX. Croix. Légende extérieure : BNDIQTV, &c. ℞. ✠ ∘ DALPhS : VIENS. Dauphin. Bordure de douze lis.
AR. Gros : 2,61. (LEBLANC, 282, b, n° 2; *Catal. Rignault*, n° 118; MORIN, pl. 13, n° 6.)
Pl. CIX, n° 13.

4912. ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. Le roi assis entre deux dauphins adossés. ℟. DALPhS VENENS. Croix coupant la légende. 2e légende : ✠ SIT : NO-MEN :, &c.
AR. : 1,95. (Leblanc, 282, a, n° 10; Conb., pag. 17, n° 146; Morin, pl. 13, n° 1er.)
Pl. CIX, n° 14.

4913. ✠ KAROLVS : FRAN : REX. Même type. ℟. DALPhS ❀ VIENS. Mêmes type et légende extérieure.
AR. Carlin.
Coll. Lecarpentier.

4914. K ∘ DALPhS (A et L liés) VIENES∘. Le prince assis entre deux dauphins. ℟. FRANCORV REX. Croix coupant la légende.
AR. Carlin : 1,46. (*Revue*, 1841, pag. 211 ; Morin, pl. 13, n° 2.)
Coll. Morin. — Pl. CIX, n° 15.

4915. ✠ : KROLVS : FRANCORV : REX. Dauphin. ℟. ✠ : ET : DALPhS : VIE-NESIS. Croix bordée d'un grenetis, terminée par quatre couronnes, et cantonnée de deux dauphins et de deux lis.
AR. Gros : 1,90. (Morin, pl. 13, n° 4.)
Pl. CIX, n° 16.

4916. Mêmes légendes et types, sauf qu'au ℟. la croix est cantonnée de deux lis et de deux dauphins.
AR. Gros : 2,15.

4917. Variété avec FRANCORV (A et N liés).
AR. Gros : 2,15. (*Ibid.*, pl. 13, n° 5.)

4918. KROL sous une couronne; au-dessous, un dauphin, quatre annelets pour accoster. Légende : ✠ : FRANCORVN : REX. ℟. ✠ ET : DALPhS VIENESIS. Croix fleurdelisée et à pied.
BILL. : 1,15. (*Revue*, 1845, pl. 18, n° 13; *Catal. Rignault*, n° 112; Morin, pl. 13, n° 3.)
Pl. CIX, n° 17.

Vers la fin de ce règne, nous trouvons l'établissement de trois ateliers nouveaux : à Rochegude, à Saint-Joseph-d'Espérance et à la Côte-Saint-André. Cette dernière officine ne fonctionna que pendant quelques jours. Néanmoins, il paraît que Crémieu, Romans et Mirabel furent les principaux centres de fabrication monétaire.

CHARLES VI, roi-dauphin. 1380—1409.

4919. ✠ KAROLVS DEI GRACIA FRANCORVM REX, &c. Ecusson couronné aux trois lis posés 2-1. ℞. ✠ XPC VINCIT, &c. Quatre couronnes cantonnent le cercle à ogives qui entoure la croix feuillue et fleurdelisée; petit dauphin en pal, dans le cœur ogivetté de la croix.

OR. Ecu : 78 grains. (Conb., 2e partie, pag. 29, n° 164; Morin, pag. 207.)

4920. ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. Ecusson ovale à trois lis. ℞. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix cantonnée d'une couronne au 1er, d'un dauphin au 4e, d'un lis aux 2e et 3e.

AR. Blanc : 3,12. *(Catal. Rignault,* n° 119; Morin, pl. 14, n° 4.)

Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CIX, n° 18.

4921. Mêmes légendes et types. Au droit, FRACORV. Au ℞., BENEDICT.

BILL. Petit blanc ou quart : 1,23. (Morin, pl. 14, n° 2.)

Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CIX, n° 19.

Ces deux dernières pièces appartiennent à l'émission du 23 août 1385. C'est l'opinion de M. de Lombardy *(Catal. Rignault,* n° 119), confirmée par M. Morin.

4922. ✠ KAROLVS FRAN : REX. Le prince assis sur un banc, entre deux dauphins affrontés. ℞. DALPHS ❀ VIENS. Croix coupant la légende. 2e légende : ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.

AR. : 1,94. *(Catal. Rignault,* n° 121; Morin, pl. 14, n° 6.)

Cab. de France; coll. Morin et Lecarpentier. — Pl. CIX, n° 20.

4923. Variété avec FRANCORV : REX. Au ℞., la légende intérieure est divisée par deux annelets.

BILL. Carlin.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CIX, n° 21.

4924. ✠ KROLVS : FRANCORV : REX. Croix cantonnée de deux lis et de deux dauphins. ℞. ✠ : ET : DALPHS : VIENESIS. Champ écartelé : aux 1er et 4e, semé de fleurs de lis; aux 2e et 3e, un dauphin.

BILL. : 2,42. *(Catal. Rignault,* n° 123; Morin, pl. 14, n° 5.)

Cab. de France, musée d'Avignon. — Pl. CX, n° 1er.

4925. ✠ KAROLVS ∘ FRAN ∘ REX. Champ écartelé aux 1er et 4e d'un lis, aux 2e et 3e d'un dauphin. ℞. ✠ DALPHS : VIENENSIS. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lis.

BILL. : 1,49. *(Catal. Rignault,* n° 124; Morin, pl. 14, n° 3.)

Musée de Lyon; coll. Colson, Parot et Morin. — Pl. CX, n° 2.

M. Morin combat l'opinion qui tendrait à placer l'émission de ces pièces vers l'année 1411. Il pense qu'elles sont d'une époque antérieure.

4926. ... FRANCORVM REX. Croix fleurdelisée et à pied. ℟. ✠ ET : DALPhS : VIENESIS. Croix cantonnée de deux lis et de deux dauphins.
BILL. : 1,40. (MORIN, pl. 14, n° 1er.)
Coll. Parot. — Pl. CX, n° 3.

4927. ✠ Dauphin couché. KAROLVS : FRANCOR : REX. Buste de face. ℟. DALPhS ❀ VIENS. Croix coupant la légende. 2e légende : ✠ Dauphin couché. SIT : NOME, &c.
BILL. Gros. (LEBLANC, pag. 288, b, n° 8.)

4928. ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. Dauphin. ℟. ✠ ET : DALPhS : VIENENSIS. Croix terminée par des couronnes, cantonnée d'un dauphin aux 2e et 3e.
BILL. Blanc. *(Ibid.,* 288, c, n° 3.)

4929. ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. Dauphin couché sur un écusson écartelé aux 1er et 4e de trois fleurs de lis, aux 2e et 3e d'un dauphin. ℟. ✠ SIT : NOME, &c. Croix pattée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.
BILL. Blanc. *(Ibid.,* n° 4.)

4930. ✠ KAROLVS FRANC REX. Croix coupant la légende. ℟. ✠ DALPhINA : VIENSIS. Dauphin.
BILL. Double. *(Ibid.,* n° 9.)

4931. ✠ DALPhS : VIENENCIS :. Dauphin couché. Dans le champ, deux dauphins affrontés; au-dessus, un lis. ℟. ✠ DVPLEX : TVRONVS : DALPhS. Croix pattée, cantonnée d'un lis au 2e et d'un dauphin au 4e.
BILL. Double. *(Ibid.,* n° 8.)

4932. ✠ KAROLVS : REX : FRANC. Dauphin avec une fleur de lis sous le ventre. ℟. ⁝ TVRO : CIVIS : DALPhS. Croix.
BILL. Denier. *(Ibid.,* n° 18.)

4933. ✠ KAROLVS : REX : F. Croix. ℟. Lis. OBOLVS : DALPh : VI. Dauphin.
BILL. Obole. *(Ibid.,* n° 14.)

Ces sept dernières pièces, figurées par Leblanc, n'ont pas été retrouvées en nature. A l'égard de quelques-unes, il y a évidemment erreur dans ses dessins. Toutes aussi n'appartiennent pas avec certitude à Charles VI.

Sous Charles VI, il y eut un changement important dans le monnayage du Dauphiné. Ce fut une œuvre de centralisation. Les espèces qui étaient frappées au marc

de Grenoble, inférieur d'un trente-deuxième à celui de Paris, ne pouvaient courir que dans la province. Il y avait aussi pour les monnaies de compte la même disproportion de la monnaie viennoise à la monnaie tournois. D'un autre côté, l'ouvrage des monnayeurs se jugeait toujours en Dauphiné, sans que la chambre des comptes royaux de Paris eût à intervenir.

Cet ordre de choses dut changer. Dès 1382, la chambre des comptes royaux de Paris établit sa suprématie sur le travail des monnayeurs dauphinois. Les comptes étaient faits à Paris en 1385. Enfin, en 1386, les monnaies delphinales ne furent plus taillées au marc de Grenoble, mais à celui de Paris. Les différentes phases de cette œuvre centralisatrice sont établies par des titres rapportés par M. Morin.

C'est aussi à partir de ce règne que l'on trouve, dans les documents écrits, l'établissement des points secrets, servant à faire connaître la distinction des ateliers.

Le point secret placé sous la première lettre de la légende indique l'officine de Crémieu;

Sous la deuxième, Romans;

Sous la troisième, Mirabel.

De ce que les trois ateliers delphinaux sont en tête de la liste, on en a inféré que l'usage des points secrets était né dans le Dauphiné. M. Morin, en bon patriote, est de cet avis; mais il a soin d'appuyer son opinion sur des arguments qui ne manquent pas de vraisemblance. Il pense que cet usage dut s'établir définitivement vers l'an 1389 et que, dès le règne de Charles V, on avait fait quelques tentatives du même genre.

LOUIS, fils aîné de France. 1409—1415.

Sous ce prince, les priviléges monétaires furent encore étendus. On permit que la monnaie tournois, frappée en Dauphiné, offrît le nom royal et portât les armes de France.

4934. ✠ LVDO . PRMOG . FRAN (A et N liés) REGS. Croix. ℞. ✠ DALPhS. VIENENSIS. Ecusson en losange, écartelé aux 1er et 4e d'un lis, aux 2e et 3e d'un dauphin.

BILL. : 1,55. (Morin, pl. 15, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CX, n° 4.

4935. Même légende. Croix cantonnée au 2e d'un dauphin, au 3e d'un lis. ℞. ✠ DALPhS VIENESIS. Ecusson carré, contenant quatre cercles; aux 1er et 4e, un lis; aux 2e et 3e, un dauphin.

BILL. : 1,20. (Morin, pl. 15, n° 7.)

Cab. de France et coll. Colson. — Pl. CX, n° 5.

4936. Même légende avec PMOG. Croix simple. ℞. Même légende. Dauphin.
Bas BILL. : 0,55. *(Ibid.,* nº 5.)
Coll. Parot. — Pl. CX, nº 6.

4937. ✠ KAROLVS : RE. Croix. ℞. LVDOVIEVS. Dauphin surmonté d'un lis.
BILL. : 0,70. *(Ibid.,* nº 4.)
Cab. de France et coll. Fillon. — Pl. CX, nº 7.

4938. ✠ LVDOVIEVS : VIENENSIS. Croix. ℞. ✠ DALPhS : VIENENSIS. Dauphin couronné.
AR. : 1,00. *(Ibid.,* pl. 15, nº 6.)
Musée de Marseille. — Pl. CX, nº 8.

Pour l'attribution de cette dernière pièce, M. Morin n'est pas affirmatif ; il hésite entre Jean, fils de Charles VI, et Jean, fils de Charles VII.

4939. ✠ LVD . VIENENSIS. Grand lis dans le champ. ℞. ✠ OBOLVS : EIVIS. Croix.
BILL. : 0,90. *(Ibid.,* nº 3.)
Cab. de France. — Pl. CX, nº 9.

4940. ✠ LVDOVIEVS. Même type. ℞. ✠ DALPhINVS. Même type.
BILL. : 0,57. *(Ibid.,* pl. 23, nº 4.)
Coll. Morin. — Pl. CX, nº 10.

4941. ✠ LVDOVIEVS. Dauphin. ℞. ✠ IhS... ETVS. Croix.
Bas BILL. Obole.
Coll. Compère. — Pl. CX, nº 11.

Je place ici cette dernière pièce, restée inconnue à M. Morin, à cause de l'analogie de fabrique avec les deux précédentes.

JEAN, fils aîné de France. 1415—1416.

4942. ✠ IOhS... OG . FRAN (A et N liés) REGS. Croix cantonnée au 2e d'un dauphin, au 3e d'un lis. ℞. ✠ DALPhS VIENESIS. Ecusson carré, contenant quatre cercles, dont les 1er et 4e ont une fleur de lis, les 2e et 3e un dauphin.
BILL. : 1,23. *(Ibid.,* nº 8.)
Coll. Morin. — Pl. CX, nº 12.

Cette monnaie est la seule de ce prince que l'on connaisse. Son règne fut pourtant de quinze mois.

CHARLES VII, fils aîné de France. 1417—1422.

4943. ✠ . KARO .. EGS : FRAN (A et N liés) : FLVS. Croix. ℞. ✠ D .. PhS VIENENSIS. Ecusson en losange, écartelé aux 1er et 4e d'un lis, aux 2e et 3e d'un dauphin; le dernier est contourné.
BILL. : 1,30. *(Catal. Rignault,* n° 130; MORIN, pl. 16, n° 1er.)
Cab. de France et musée monétaire. — Pl. CX, n° 13.

4944. ✠ KAROLS (A et R liés) : REG... FLVS C. Croix cantonnée au 2e d'une couronne, au 3e d'un dauphin. ℞. ✠ D... VSIVI... S C. Ecusson ovale, écartelé aux 1er et 4e d'un lis, aux 2e et 3e d'un dauphin.
BILL. : 1,18. *(Ibid.,* n° 2.)
Coll. Morin. — Pl. CX, n° 14.

4945. ✠ KARO... (A et R liés) REGS FRA... IVS. Croix cantonnée au 2e d'un lis, au 3e d'une couronne. ℞. ✠ DALPhS . VIENENSIS. Même type.
BILL. : 1,27. *(Ibid.,* n° 3.)
Coll. Morin. — Pl. CX, n° 15.

4946. KROL REGS FRAN (A et N liés) FLVS. Croix coupant la légende. ℞. DAL ... VIENENSIS. Dauphin dans un encadrement festonné.
BILL. noir : 1,05. *(Ibid.,* n° 6.)
Coll. Colson. — Pl. CX, n° 16.

4947. ✠ KAROLVS ✠ DALFINVS ✠ VIANESI ✠. Cœur. Ecusson écartelé de France et de Dauphiné. ℞. ✠ SIT ✠ NOMEN ✠ DNI ✠ BENEDITVM. Croix pattée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.
BILL. Blanc : 2,57. *(Ibid.,* n° 5.)
Cab. de France. — Pl. CX, n° 17.

4948. ✠ KAROLVS ✠ DALFINVS ✠ VIANENSIS. Même type. Cœur sous la croisette qui précède la légende. ℞. Même légende. Croix pattée, cantonnée de deux lis et de deux dauphins.
BILL. Blanc : 2,55. *(Ibid.,* n° 4.)
Coll. Morin. — Pl. CX, n° 18.

4949. ✠ KAR... FRACOROM : RE... D. Cœur. Ecusson écartelé de France et de Dauphiné. ℞. ✠ SIT . NOME... BENEDIT... Croix pattée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.
BILL. Blanc. (MORIN, pl. 19, n° 6.)
Coll. Colson. — Pl. CX, n° 19.

4950. ✠ KAROLVS * FRACOR * REX. Croix. ℟. DALPhS * VIANEMSIS. Cœur. *. Dauphin surmonté d'un lis.
BILL. : 1,07. *(Ibid.,* n° 3.)
Coll. Colson. — Pl. CX, n° 20.

4951. ✠ KAROLVS * FRACORV * REX. Même type. ℟. DALPhS * VIANE-SIS *. Même type.
BILL.
Coll. Rollin-Feuardent.

Faute d'attention, j'ai suivi les errements de M. Morin, qui avoue s'être trompé et avoir mal placé ces dernières monnaies. Il est d'avis qu'il faut les faire descendre jusqu'au règne de Charles VIII et ne doute pas qu'elles n'aient été frappées au nom de Charles-Orland, dit *le petit roi de Naples,* fils de Charles VIII. Il n'a, il est vrai, vécu que trois mois, mais il ne trouve rien d'étonnant à ce que les ateliers delphinaux aient reçu l'ordre de frapper des monnaies au nom de ce jeune prince, sur lequel reposaient tant d'espérances.

CHARLES VII, roi-dauphin. 1422—1440.

4952. ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. Dauphin contourné. Ecusson couronné aux trois lis. ℟. ✠ SIT : NOME, &c. Croix cantonnée de deux K et de deux lis.
BILL. Blanc : 2,52. *(Ibid.,* pl. 17, n° 1er.)
Coll. Morin. — Pl. CX, n° 21.

4953. Couronne. KAROLVS * REX. Croix. 2e légende : ✠ BNDICTV, &c. ℟. ✠ DALPhS * VIENS. Dauphin.
BILL. : 2,50. *(Ibid.,* n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CXI, n° 1er.

4954. ✠ KAROLVS ∘ REX. Croix coupant la légende. ℟. DALPhS ∘ VIENES. Dauphin couronné.
BILL. : 1,10. *(Catal. Rignault,* n° 161 ; Morin, pl. 18, n° 1er.)
Coll. Morin et Poey d'Avant. — Pl. CXI, n° 2.

4955. Petit dauphin. KAROLVS : FRANCORV : REX. Dans le champ, trois lis posés 2-1. ℟. Petit dauphin. SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée, cantonnée d'une couronne aux 2e et 3e.
AR. : 1,80. *(Ibid.,* n° 6.)
Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 3.

4956. ✠ KAROLVS : FRAN : REX. Croix cantonnée de deux lis et de deux dauphins. ℞. ✠ DALPhS : VIENENEIS. Dauphin couronné.

AR. : 0,94. *(Ibid.*, n° 2.)

Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 4.

4957. Variété avec FRAN (A et N liés) : REX. Croix cantonnée de deux lis et de deux léopards.

BILL.

Coll. Rollin-Feuardent.

4958. Mêmes légendes et types qu'au n° 4754, sauf qu'au droit la croix est cantonnée de deux dauphins et de deux lis.

AR. : 0,75. *(Ibid.*, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CXI, n° 5.

4959. Mêmes légendes et types, sauf que les dauphins du droit sont tournés en sens contraire.

AR. : 0,81. *(Ibid.*, n° 4.)

Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 6.

4960. Mêmes légende et type. ℞. ✠ DALPhINVS : VIENESIS. Dauphin couronné.

AR. : 0,87. *(Ibid.*, pl. 17, n° 2.)

Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 7.

4961. Variété avec VIENENSIS.

AR. *(Ibid.*, pag. 344, n° 19.)

Coll. Morin.

4962. KARLVS FRAN (A et N liés) REX. Croix fleurdelisée coupant la légende. ℞. ✠ DALPhINVS × VIENENSIS. Ecusson chargé d'un dauphin, dans un entourage à onze arceaux.

AR. : 1,57. *(Ibid.*, pl. 18, n° 5; *Catal. Rignault*, n° 172.)

Coll. Morin et Boilleau. — Pl. CXI, n° 8.

4963. KAROLVS (A et R liés) FRAN (A et N liés). REX. Croix coupant la légende. ℞. ✠ DALPhS VIENESIS. Dauphin dans un entourage à onze arceaux.

BILL. : 1,31. *(Catal. Rignault*, n° 173; MORIN, pl. 19, n° 4.)

Pl. CXI, n° 9.

4964. Variété. Les mots des légendes sont séparés par deux flanchis.

BILL.

Coll. Poey d'Avant.

4965. Variété avec DALPhVS.

Coll. de Bovet, à Grenoble.

4966. ✠ KA | ROL | VS ⁝ | REX. Croix coupant la légende. ℟. ✠ DALPhS ⁝ VIENESIS. Dauphin dans un entourage à treize arceaux.

BILL. : 1,45. (MORIN, pl. 19, n° 5.)

Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 10.

4967. KAROLS * FRAN * REX. Croix. ℟. DALPhIS * VIENESIS. Dauphin surmonté d'un lis.

BILL. : 1,63. (MORIN, pl. 19, n° 5.)

Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 11.

4968. KAROLVS * FRAN (A et N liés) * REX. Même type. ℟. DALPhS VIENENSIS.

BILL. (*Catal. Rignault*, n° 187; MORIN, pag. 347, n° 83.)

4969. ✠ KAROLVS : FRANCOR . REX. Ecusson écartelé de France et Dauphiné. ℟. ✠ SIT . NOMEN . DNI : BENE :. Croix pattée, cantonnée au 2ᵉ d'un lis, au 3ᵉ d'un dauphin.

BILL. : 1,20. (MORIN, pl. 17, n° 4.)

Musée de Grenoble. — Pl. CXI, n° 12.

4970. ✠ KAROLVS... RE. Dauphin surmonté d'un lis. ℟. ✠ DALPhINVS VIE... SIS. Croix.

BILL. (MORIN, pl. 19, n° 1ᵉʳ.)

Pl. CXI, n° 13.

4971. ✠ KAROLVS REX. Croix simple. ℟. ✠ ∘ DALPhS ∘ VENESI. Dauphin dans le champ.

BILL. : 0,83.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CXI, n° 14.

4972. ✠ DALPHS VIENESIS. Dauphin affronté d'un lis. ℟. ✠ TVRONVS CIVIS. Croix.

BILL.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CXI, n° 15.

4973. Petit dauphin couché. KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRACIA ⁝ FRANCORVM ⁝ REX. Ecusson couronné, aux armes de France et de Dauphiné. ℟. Petit dauphin couché. XPC ⁝ VINCIT, &c. Croix fleurie et fleurdelisée, dans un entourage à quatre cintres, cantonné extérieurement de quatre couronnes.

OR. Ecu. (LEBLANC, pl. 300, a, n° 4.)

Cette pièce n'a pas été retrouvée en nature. M. Morin doute de son existence.

Le titre des espèces avait, sous le règne précédent, été altéré d'une étrange manière. Lors de l'avénement de Charles VII à la couronne de France, on revint à la forte monnaie.

LOUIS, fils aîné de France. 1440—1456.

4974. Lis. LVDOVIEVS : DALPhS * VIENENSIS. Champ écartelé de France et de Dauphiné. ℟. ✠ XPE : VINEIT * XPE * REGNAT * XPE. Croix feuillée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.
OR. Ecu : 3,40. (MORIN, pl. 20, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CXI, n° 16.

4975. Lis. LVDOVIEVS ❀ DALPhS VIE ❀ NENSIS. Même type. ℟. ✠ XPS VIN XPS REGNAT ❀ XPS INPERAT. Même croix cantonnée de deux lis et de deux dauphins.
OR. Ecu : 3,43. *(Ibid.*, n° 2.)
Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 17.

4976. ✠ LVDOVIEVS : DALPhINVS : VIENENSIS. Même type. ℟. ✠ XPE : VINEIT : XPE : REGNAT : XPE : INPERAT. Même type.
OR. Ecu : 3,44. (DUBY, pl. 23, n° 10; MORIN, pl. 20, n° 3.)
Cab. de France, coll. Nogent-Saint-Laurent et Morin, musée de Saint-Omer. — Pl. CXI, n° 18.

4977. Variété avec VIENENEIS. Au ℟., IMPERA.
OR. Ecu. (LEBLANC, pl. 300, n° 3; DUBY, pl. 23, n° 11.)

4978. Lis. LVDOVIEVS : DALPhS : VIENENSIS :. Même type. ℟. Lis. XPE. VINSIT *(sic)* : XPE : REGNAT : XPE : INPERAT. Même type.
OR. Ecu : 3,40. (MORIN, pl. 20, n° 4.)
Coll. Norblin. — Pl. CXI, n° 19.

4979. Lis. LVDOVIEVS * DALPhINVS * VIENE * NSIS. Même type. ℟. ✠ XPS * VINEIT * XPS * RENAT * XPS * INPE. Même type.
OR. Ecu : 3,39. (MORIN, pag. 380, n° 89.)
Coll. Morin.

4980. Variété avec ✠ L . V . DOVIEVS : DALPhINVS : VIENENSIS. ℟. ✠ X . P . E : VINCIT, &c.
OR. Ecu.
Musée de Saint-Omer.

4981. LVDOVIEVS × DALPhS : VIENENSIS. Ecusson aux armes de France et de Dauphiné, surmonté d'un dauphin couché. ℟. ✠ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDIETVM. Croix fleuronnée.
AR. Gros : 3,65. (DUBY, pl. 23, n° 8; MORIN, pl. 21, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CXI, n° 20.

4982. Variété : deux flanchis à la fin de la légende du droit. Au ℞., NOMEN.
AR. Gros : 3,47. (MORIN, pl. 20, nº 2.)
Cab. de France.

4983. LVDOVIEVS * DALPhIS * VIENE. Même type. ℞. ✠ SIT * NOMEN * DNI * BENEDIETVM. Même type.
AR. Gros : 3,35. *(Ibid.,* nº 3.)
Cab. de France. — Pl. CXI, nº 21.

4984. Variété : LVDOVIEVS * DALPhINV * VIE. ℞. ✠ SIT *, &c.
AR. Gros.
Coll. Ricard.

4985. ✠ LVDOVIEVS * DALPhS * VIENE. Ecusson aux armes de Dauphiné. ℞. ✠ SIT * NOMEN * DNI * BENEDITV. Croix pattée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.
BILL. : 2,32. *(Ibid.,* nº 4.)
Cab. de France. — Pl. CXII, nº 1er.

4986. ✠ LVDOVIEVS * DALPhS * VIENENS. Même type. ℞. ✠ SIT * NOMEN * DNI * BENEDITVM. Croix pattée, cantonnée de deux lis et de deux dauphins.
BILL. Blanc : 2,71. (MORIN, pl. 22, nº 7.)
Coll. Morin. — Pl. CXII, nº 2.

4987. ✠ LVDOVIEVS * DALPhIS * VINE. Même type. ℞. ✠ SIT * NOMEN * DNI * BENEDIE. Même type.
BILL. Blanc : 2,44. *(Ibid.,* nº 8.)
Coll. Morin. — Pl. CXII, nº 3.

4988. ✠ LVDVIES : DAL... VIENESIS. Même type. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDIETV. Croix cantonnée d'un lis au 3e et d'un dauphin au 4e.
BILL. Petit blanc : 1,32. *(Ibid.,* nº 1er.)
Coll. Morin. — Pl. CXII, nº 4.

4989. LVDVIES : DPhS : VIENENSIS. Même type. ℞. Mêmes légende et type, avec BENEDTV.
BILL. Petit blanc : 1,23. *(Ibid.,* nº 2.)
Coll. Morin. — Pl. CXII, nº 5.

4990. ✠ Mêmes légende, type et ℞. Le dauphin est tourné vers la croix.
BILL. Petit blanc : 1,08. *(Ibid.,* nº 3.)
Coll. Morin. — Pl. CXII, nº 6.

4991. Variété avec BENEDITV.
BILL. Petit blanc.
Coll. Rollin-Feuardent.

4992. Variété avec LVDOVICS. Au ℞., SIT : NOM : DNI : BENEDITV.
BILL. Petit blanc : 1,37. *(Ibid.,* n° 4.)
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 7.

4993. ✠ LVDOVICVS * DALPhIS * VI. Même type. ℞. ✠ SIT * NOMEN * DNI * BENEDI. Même type.
BILL. Petit blanc : 1,37. *(Ibid.,* n° 6.)
Coll. Bouchage. — Pl. CXII, n° 8.

4994. ✠ LVDOVICVS * DALPhS V. Même type. ℞. ✠ SIT * NOMEN * DNI * BE. Croix cantonnée au 2e d'un dauphin, et au 3e d'un lis.
BILL. Petit blanc : 1,30. *(Ibid.,* n° 5.)
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 9.

4995. LVDOVICVS . DALPhINVS . VIENE. Ecusson écartelé de France et de Dauphiné ; au-dessus, un dauphin couché. ℞. ✠ SIT NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Croix cantonnée d'un dauphin aux 1er et 4e, et d'un lis aux 2e et 3e.
BILL. Gros. (Leblanc, pl. 306, n° 6 ; Duby, pl. 33, n° 7 ; Morin, pag. 385.)

M. Morin pense que cette pièce, qui n'a pas été retrouvée, est une copie infidèle des gros ci-dessus décrits.

LYON.

La numismatique de la noble cité de Lyon, de la ville primatiale des Gaules, est digne du plus haut intérêt. Après les nombreux travaux dont elle a été l'objet, il est inutile de chercher à faire de nouveau ressortir son importance. Pourtant ce n'est qu'assez récemment que ce sujet a pris de vastes proportions. Au temps où Duby écrivait, on ne connaissait qu'une douzaine de pièces, et toutes appartenaient au monnayage anonyme des évêques, c'est-à-dire à la partie la moins importante de la numismatique lyonnaise. Plus tard, on y a joint les monnaies frappées dans cet atelier par les rois de la Bourgogne transjurane. Enfin la découverte de M. Thibaud est venue nous offrir des éléments d'une haute portée, en nous faisant connaître les espèces comtales. L'ensemble de cette numismatique, du moins pour la période que j'embrasse, semble offrir trois fractions distinctes, mais se confondant entre elles, par un lien quelquefois difficile à déterminer, et qui n'en est pas moins certain. La loi de la succession des types se fait sentir là comme ailleurs. Au lieu de consacrer, comme j'en avais d'abord eu l'intention, trois chapitres séparés à décrire les pièces faisant partie des trois phases

du monnayage lyonnais, je crois qu'il est plus convenable de les réunir. Il serait encore plus utile de joindre à ce travail les monnaies émises antérieurement par l'atelier de Lyon, et appartenant à la période mérovingienne et carlovingienne. Cette adjonction m'est interdite; il faut espérer que ce travail d'ensemble, projeté et annoncé depuis quelque temps, finira par nous être donné. C'est d'autant plus à désirer, que l'auteur pourra fournir les développements historiques que comporte un pareil sujet, tandis que je ne puis le faire que d'une manière très sommaire.

Le comté de Lyon, qui comprenait tout le *pagus major Lugdunensis* et s'étendait à l'est jusqu'à Saint-Claude, fut plus tard, et à l'époque de la guerre causée par l'élévation de Bozon au trône de Provence (879), réduit à peu près à la portion occidentale de ce *pagus*, c'est-à-dire à l'espace situé entre le Rhône et la Saône. Il n'en fut pas de même de l'évêché, qui conserva toute son étendue. Au commencement du xe siècle, ce pays se subdivisait en trois comtés : ceux de Lyon, de Feurs et de Roanne; mais cette subdivision ne fut que géographique, puisque les comtés de Feurs et de Roanne n'eurent pas de seigneurs particuliers et furent toujours régis par ceux de la ville métropolitaine. Le nom du comté de Roanne disparut même vers la fin du xe siècle, et la ville de Lyon étant passée entre les mains des archevêques, le comté de Feurs ou de Forez servit à désigner tout le Lyonnais.

Le comté de Lyon se forma de la même manière que les autres établissements du régime féodal. Ses gouverneurs, d'abord amovibles, finirent par devenir héréditaires et substituèrent leur pouvoir à celui des rois de Provence. Cette transformation s'opéra au commencement du xe siècle, et ce fut à la même époque qu'ils inscrivirent leurs noms sur les monnaies.

Guillaume Ier, dont nous trouvons une mention en 921, fut probablement le premier comte héréditaire de Lyon. Le comté resta à sa postérité jusqu'au commencement du xiie siècle, alors qu'Ide-Raimonde, fille d'Artaud V et sœur de Guillaume III, veuve sans enfants de Renaud II, comte de Nevers, se remaria avec Guigues II, comte d'Albon et de Viennois. Elle n'en eut qu'un fils, Guigues III, qui lui succéda. Par ce moyen, le comté de Lyon passa dans la maison de Viennois. Ce fut sous ce dernier prince que le dauphin fut, sur les armoiries des comtes de Forez, substitué au lion. Les sires de Beaujeu gardèrent le lion, mais brisé d'un lambel.

Antérieurement à la formation du comté héréditaire de Lyon, le royaume de la Bourgogne transjurane avait été créé. Plus tard, en 923, les deux Bourgogne étaient réunies sur la tête de Rodolphe II. Comme Lyon en faisait partie, il semblerait qu'à une certaine époque, il se trouvait dans cette ville trois puissances rivales : les rois de Bourgogne, les comtes et les évêques. De là l'obscurité du sujet que je traite. Je crois qu'il n'est pas impossible de s'y reconnaître. En effet, il faut admettre, ainsi que je l'établirai bientôt plus longuement, que tout d'abord les droits des comtes de Bourgogne sur la ville de Lyon étaient très contestables, et qu'au temps où ils la possédèrent

réellement, c'est-à-dire à partir de l'année 955, le pouvoir des comtes était singulièrement affaibli. D'un autre côté, celui des évêques avait pris un accroissement tel, que l'influence des rois était presque nulle. Cela s'explique par l'origine des prélats, qui étaient issus de la maison de leur suzerain. Burchard I[er], évêque de Lyon, était frère de Conrad I[er], et cette parenté dut fortement l'aider dans ses entreprises. Nous allons voir que la numismatique vient à l'appui de ces hypothèses.

La question dont je m'occupe a été plus longuement traitée dans ma *Description*. M. B. Fillon l'a aussi élucidée dans ses divers ouvrages. Enfin M. Rod. Blanchet, de Lausanne, a publié, en 1856, dans les *Mélanges de la société des Antiquaires de Zurich*, un mémoire sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, et où il décrit toutes les monnaies des rois de la Bourgogne transjurane.

D'après ce que je viens de dire, on a dû pressentir que l'étude de la numismatique lyonnaise offre, pour la période que j'ai à traiter, des difficultés assez grandes. Aidé des travaux que j'ai mentionnés, je vais tâcher de jeter quelque jour dans ce chaos, sans me promettre de l'éclairer entièrement.

En première ligne apparaissent les monnaies des comtes. J'ai déjà dit que leur découverte était récente et due à M. Thibaud. Le type de celles que l'on doit mettre en tête du monnayage féodal lyonnais offre le mot C✠MES placé en croix dans le champ. Ce mot, ainsi disposé, serait, d'après M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 165), une imitation du monogramme de Charles, copie de celui de ce prince ou continuation de celui de Louis-l'Aveugle. A ce type fut promptement substitué le monogramme de Conrad. C'est jusqu'à présent tout ce que nous connaissons en monnaies comtales, et, d'après ce que j'ai avancé précédemment sur la prééminence des évêques, il est probable qu'on n'en découvrira pas d'autres.

L'attribution des monnaies sur lesquelles sont inscrits les noms des rois de la Bourgogne transjurane paraît plus difficile à établir. Pendant longtemps on n'y a vu autre chose que des espèces appartenant sans conteste à ces princes. On ne peut plus maintenant soutenir une pareille opinion, puisqu'il est évident que l'on y trouve le monogramme d'un évêque de Lyon. Ce point incontestable a d'abord été établi par M. B. Fillon et moi. Il a été aussi reconnu, dans une note du mémoire précité de M. Rod. Blanchet (pag. 17), par M. de Gingins Lasarratz, qui probablement n'avait pas connaissance de nos travaux. Cette coïncidence ne manque pas d'avoir une certaine force.

La dernière série des monnaies de Lyon est celle des archevêques. D'abord anonymes, ces pièces n'ont été signées que tout à la fin du monnayage et par un seul prélat, Charles d'Alençon. Nous possédons le titre par lequel les archevêques de Lyon furent confirmés dans le droit de battre monnaie. Il fut concédé, en 1157, par l'empereur Frédéric I[er], en faveur de l'archevêque Héraclius de Montboissier; mais il est évident que ce ne fut qu'une formalité sans portée. Lors du règlement de 1315, les

prélats obtinrent, par l'intervention du pape Clément V, d'y faire figurer leur officine, et, par un privilége dû sans nul doute à leur grande puissance, ils purent prolonger leur monnayage jusqu'en 1413. A cette époque, et malgré les récriminations des archevêques, le roi Charles VI, ayant transféré à Lyon son atelier de Mâcon, ruina la monnaierie archiépiscopale. Il paraît néanmoins que cette mesure ne fut mise à exécution que tout à la fin du XVe siècle. Cela résulte d'un titre cité par M. Robert (*Revue*, 1860, pag. 461).

Le monnayage anonyme ayant été exercé pendant plus de deux siècles et demi, et l'atelier de Lyon ayant fonctionné activement, il en résulte que ses produits sont très abondants. Les variétés sont aussi fort nombreuses. Le type est toujours l'initiale du nom de la cité, placé dans le champ. Au début, il est composé des lettres **L G**; mais bientôt il ne porte qu'un L simple. Plus tard, ce type est accompagné du soleil et de la lune, placés tantôt au droit, tantôt au revers, et de divers ornements et encadrements, selon le goût de l'époque.

COMTES DE LYON.

Pour la confection de cette liste chronologique, je me sers des rectifications fournies par M. Auguste Bernard, qui les a puisées dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny, faisant partie du recueil des *Documents inédits sur l'histoire de France.* J'ai déjà utilisé, dans ma *Description*, les excellents documents fournis par ce savant investigateur de nos archives nationales.

GUILLAUME Ier, mentionné en 921, mort vers 940.
GUILLAUME II, 940—950.
ARTAUD Ier, 950—960.
GIRAUD Ier, 960.
ARTAUD II, mentionné en 980, mort vers 1010.
ARTAUD III.
GIRAUD II.
ARTAUD IV, vers 1060.
GUILLAUME III ou WIDELIN, vers 1080.

ROIS DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE ET ROIS D'ARLES.

RODOLPHE Ier, 888—911 ou 912.
RODOLPHE II, 911 ou 912—937.
CONRAD-LE-PACIFIQUE, 937—993.
RODOLPHE III, 993—1032.
CONRAD II LE SALIQUE, 1033—1038.
HENRI-LE-NOIR, 1038—1056.
HENRI IV, empereur, 1056—1106.
HENRI V, 1106—1125.

ARCHEVÊQUES DE LYON.

BERNARD, 49e archevêque, vers 905.
AUSTERIUS, 906 vers 915.

Remi II, vers 920.
Anscheric, 926.
Gui Ier, 928—948.
Burchard Ier, 949—956.
Amblard, 956 ou 957—978.
Burchard II de Bourgogne, 979—1031.
Odalric, vers 1040.
Halinard, 1046 vers 1050.
Philippe Ier.
Geoffroi Ier de Vergy, vers 1063—1065.
Humbert Ier, 1065—1076.
S. Gébuin de Dijon, 1077—1085.
Hugues Ier de Bourgogne, vers 1085—1106.
Josseran, vers 1110—1118.
Humbaud, 1118—1128.
Renaud Ier de Semur, 1128—1129.
Pierre Ier, 1131—1139.
Foulque, 1139—1141.
Amédée Ier, 1142—1147.
Humbert II de Bugey, 1148—1152.
Héraclius de Montboissier, 1153—1163.
Drogon, 1163—1165.
Guichard, 1165 ou 1166—1180.
Jean Ier *aux blanches mains,* 1181—1193.
Renaud II de Forez, 1193—1226.
Robert d'Auvergne, 1227—1232 ou 1233.
Raoul Ier *de Pinis* ou *Peyrinis*, 1235—1236.
Aimeric ou Guerry, 1236 vers 1246.
Philippe II de Savoie, 1246—1267.
Pierre II de Tarentaise, 1272—1273.
Adhémar de Roussillon, 1274—1282.
Raoul II de la Torrete, 1284—1287.
Béraut de Got, 1288—1294.
Henri Ier de Villars, 1296—1301.
Louis de Villars, 1301—1308.
Pierre III de Savoie, 1308—1332.
Guillaume Ier de Sure, 1333—1340.
Gui II de Boulogne, cardinal d'Auvergne, 1340—1342.
Henri II de Villars, 1342—1354.
Raimond Saquet, 1356—1358.
Guillaume II de Thurey, 1358—1365.
Charles Ier d'Alençon, 1365—1375.
Jean II, cardinal de Talaru, 1375—1389.
Philippe III, cardinal de Thurey, 1389—1415.
Amédée II de Talaru, 1415—1444.
Geoffroi II de Vassali, 1444—1446.
Charles II, cardinal de Bourbon, 1447—1488.
Hugues II de Talaru, 1488—1499.

MONNAIES DES COMTES DE LYON.

GUILLAUME Ier. 921?—940.

4996. ✠ V ·.· VILELMVS. Dans le champ, C✠MES en croix, l'✠ formant le centre. ℟. LVGDVNI CIVI ·.· S. Croix.

AR. Denier : 1,41. (Poey d'Avant, nº 1156, et pl. 17, nº 13.)

Cab. de France, coll. Thibaud et Morin. — Pl. CXIII, nº 9.

Contrairement à l'ordre que j'avais suivi dans ma *Description*, je place ce denier en tête du monnayage féodal lyonnais. M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 165) donne la raison

de ce changement. D'après ces démonstrations, il faut admettre que la pièce qui précède a dû être frappée pendant l'interrègne qui suivit la mort de Louis-l'Aveugle, ou même, à la rigueur, durant les dernières années du règne de ce prince. Il n'y a donc pas à hésiter sur son attribution à Guillaume Ier.

4997. ✠ HVC... PACIAP. Dans le champ, COMS. ℞. ✠ LVCO... VS CIVITS. Croix.

AR. Denier.

Coll. Morin. — Pl. CXIII, n° 4.

Ce denier a été compris dans une vente publique faite à Paris, il y a deux ans, avec l'attribution à Hugues-Capet, et à je ne sais quelle ville toute autre que Lyon. Il ne m'a pas été difficile d'y lire le nom de cette cité. Je n'ai pas été aussi heureux quant à la lecture de la légende de l'avers, et depuis lors j'ai en vain essayé de lui donner un sens. Un esprit aventureux, se fondant sur le mot PACI, y verrait de suite le nom de Conrad-le-Pacifique, précédé d'un H. Il ne faut pas s'arrêter un moment à une pareille supposition. La meilleure raison, c'est que Conrad n'a jamais porté, que je sache, le titre de comte de Lyon. Aucun possesseur de cette ville, du moins à l'époque où cette monnaie doit être placée, ne porte un nom auquel on puisse appliquer les deux lettres HV. M. Morin nous fournira, il faut l'espérer, le mot de l'énigme, sinon il faudra attendre qu'un exemplaire mieux conservé vienne nous aider.

Si j'ai décrit cette pièce immédiatement après celle de Guillaume Ier, c'est à cause de la ressemblance du type du revers. Je crois qu'elle lui est de beaucoup postérieure, et qu'elle ne doit venir qu'après les deniers au nom de Guillaume et au monogramme de Conrad. Le style s'éloigne beaucoup de celui des autres deniers lyonnais, de la trouvaille de M. Thibaud, qui, comme on le sait, ressemblait beaucoup au faire des pièces de Louis-l'Aveugle, trouvées au même trésor. Il est facile aussi de voir que le mot COMS, qui se trouve dans le champ du revers, est agencé d'une toute autre manière que sur le n° 4996. Si c'est une dérivation de type, elle offre un souvenir un peu lointain. Ce sont encore des difficultés à ajouter à l'attribution de cette curieuse pièce.

4998. ✠ VVILELMVS. Dans le champ, monogramme composé des lettres C . O . N . R. ℞. FVCDVNI CIVIS. Croix cantonnée de quatre points.

AR. Denier. (Poey d'Avant, n° 1152, et pl. 17, n° 9.)

Coll. Parot et Thibaud, à Lyon. — Pl. CXIII, n° 5.

4999. ✠ V . VILELMVS. Un point dans le premier V. Même type. ℞. LVCDVNI CIVIS. Même type.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 1153, et pl. 17, n° 10.)

Coll. Thibaud, à Lyon. — Pl. CXIII, n° 6.

5000. Mêmes légendes et types. Croix non cantonnée.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 1154, et pl. 17, n° 11.)
Coll. Thibaud, à Lyon. — Pl. CXIII, n° 7.

5001. ✠ VVILELMVS. Un point dans le premier V. Même type, mais renversé.
℞. Même légende. Croix.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 1153, et pl. 17, n° 12.)
Coll. Thibaud. — Pl. CXIII, n° 8.

5002. Mêmes légendes et types.
AR. Obole.
Coll. Ricard, à Montpellier.

5003. ✠ V ·.· VILELMVS. Mêmes type et ℞.
AR. Denier.
Coll. Mestre, à Lyon.

5004. ✠ VVILELMVS. Même type. ℞. ✠ LVCDVNI CIVITS. Même type.
AR. Denier.
Coll. Thibaud, à Lyon.

Le monogramme qui se voit à l'avers de ces deniers a d'abord été mal interprété. Dans ma *Description*, et d'après M. B. Fillon, j'y avais vu une dégénérescence du mot IMPERATOR ou de celui de LVDOVICVS des monnaies de Vienne. La véritable interprétation est due à M. A. Bernard, qui y a reconnu le monogramme de Conrad. Il y est en effet fort visible. C'est encore une nouvelle preuve de l'alliance étroite qui doit régner entre la numismatique et l'histoire; car M. Bernard n'est pas numismatiste et n'a été amené à cette découverte que par l'examen des questions historiques. Selon lui, le monogramme du roi de Bourgogne ne serait là que comme signe de vasselage de la part de l'archevêque. Ce serait une preuve palpable que ce type a dû succéder à celui qui porte COMES; car autrement on ne saurait expliquer comment le comte de Lyon aurait supprimé le monogramme du roi, ce qui aurait été une attaque à son pouvoir, alors que l'on sait que Conrad était plus puissant à la fin de son règne qu'au commencement. De ces faits M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 165) tire la conséquence « que les deniers à ce type doivent avoir été fabriqués pour la première fois, soit à la fin de la vie de Guillaume Ier, soit du vivant de Guillaume II (940—950), ce qui est plus probable. Ce type fut ensuite immobilisé et continué pendant un certain nombre d'années, même après la mort de Guillaume II. »

A cette appréciation il y a une objection grave à faire, c'est que Conrad-le-Pacifique n'a possédé Lyon qu'à partir de 955 environ, c'est-à-dire lorsqu'il épousa Mathilde, fille de Louis IV et sœur de Lothaire, rois de France, qui lui apporta cette

ville en dot. A cette époque, Guillaume II était mort; il n'a donc pas pu être l'inventeur de ce type. Il me semble dès lors qu'il faut admettre que c'est le nom seul de Guillaume Ier ou celui de Guillaume II qui a été immobilisé, et que ce sont les successeurs de ces princes qui ont créé le type au monogramme de Conrad.

On répondra peut-être que, dès 933, les rois de la Bourgogne transjurane étaient possesseurs du Lyonnais, alors qu'ils devinrent rois d'Arles, par suite de la cession à eux faite par Hugues, comte d'Arles et de Vienne et roi d'Italie. Mais la domination sur la ville de Lyon fut toujours contestée à Rodolphe II, et l'on ne connaît de lui aucune charte qui soit datée de cette ville. La meilleure preuve d'ailleurs que Conrad n'était pas en possession de Lyon, c'est que, pour la lui assurer, il a fallu une stipulation de mariage.

On remarquera que, parmi les monnaies de cette série, il s'en trouve quelques-unes dont le module est agrandi d'une manière inusitée. Je n'ai pas pu m'assurer si leur poids était supérieur à celui des autres.

MONNAIES ÉPISCOPALES AUX NOMS DES ROIS DE BOURGOGNE.

Sous ce titre, je vais décrire non-seulement les pièces qui, selon moi, appartiennent incontestablement aux archevêques de Lyon, quoiqu'elles portent les noms des rois de Bourgogne, mais encore celles que les rois ont fait frapper en leur nom et indépendamment de l'influence épiscopale. Parmi elles on en trouvera quelques-unes qui n'ont pas été battues à Lyon ; mais je répéterai sans cesse que je crois qu'il y a toujours intérêt et utilité à joindre à une suite les monnaies qui s'y rattachent de près ou de loin. Plus on a sous la main d'éléments congénères, plus les études numismatiques deviennent faciles.

CONRAD Ier LE PACIFIQUE. 937—943.

5005. ✠ CONRADVZ PI. Croisette. ℞. Monogramme occupant le champ.
AR. Denier. (Blanchet, pl. 1re, n° 8.)
Pl. CXII, n° 10.

Découverte de Saint-Ours, à Soleure.

5006. ✠ CONRADVZ PI. Même type. ℞. Monogramme différent.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 9.)
Pl. CXII, n° 11.

Ces deux remarquables deniers, sur lesquels Conrad prend le titre de *Pius*, n'ont certainement pas été frappés à Lyon, et rien n'indique l'officine dont ils sont sortis. Ils proviennent d'une découverte faite, il y a près d'un siècle, à la collégiale de Saint-

Ours, à Soleure; découverte importante, dont M. Rod. Blanchet a pu réunir les éléments et donner le bordereau dans son mémoire précité.

Outre l'incertitude où nous sommes de pouvoir désigner l'atelier où Conrad a fait ouvrer ces monnaies, elles offrent d'autres difficultés. Quel est le monogramme qui se trouve à leur revers? Il est assez mal formé; cependant on ne peut pas en voir un autre que celui de Conrad, et M. Rod. Blanchet le prouve en joignant à son mémoire une planche composée uniquement de monogrammes. Or c'est celui de Conrad Ier qui se rapproche le plus de celui qui figure sur ces deux deniers. Une autre preuve plus convaincante, c'est que nous allons voir sur des pièces frappées à Orbe le même monogramme accompagné du mot REX, et sur lesquelles il n'y a pas d'autre signature que ce monogramme. On fera peut-être une objection, c'est que les premières pièces, ayant au droit le nom de Conrad et au revers son monogramme, se trouvent deux fois signées. Cette circonstance ne doit pas nous arrêter, et n'est pas sans précédent.

ORBE.

5007. ✠ TADERNA. Croix cantonnée de quatre points. ℟. Monogramme.
AR. Denier. (BLANCHET, *Mém.*, n° 10.)
Pl. CXIII, n° 1er.

5008. ✠ TAbERNA. Dans le champ, un double grenetis. Au centre, un large annelet. ℟. Monogramme.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 11.)
Pl. CXIII, n° 2.

5009. ✠ T. APERNAA. Même type. Annelet plus petit. ℟. Monogramme.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 12.)
Pl. CXIII, n° 3.

Dût-on me traiter d'annexionniste, je ne puis pas m'empêcher de décrire ces curieuses monnaies dont la connaissance est d'ailleurs nécessaire pour expliquer le type de celles qui les précèdent. D'un autre côté, elles servent à fixer une attribution depuis longtemps incertaine. On a donné, jusqu'à présent, les deniers portant *Taperna* ou *Taberna*, tantôt à Rhein-Zabern, dans l'évêché de Spire, tantôt à Alsass-Zabern, dans l'évêché de Strasbourg. M. Rod. Blanchet a fait pleinement justice de ces opinions, en établissant d'une manière concluante que c'est le nom de la ville d'Orbe, qui répond à celui de *Taperna*. Je ne rapporterai point toutes les preuves qu'il cite à l'appui, je me contenterai de dire que des documents qu'il produit, il résulte que la ville d'Orbe, dans les titres du IXe siècle, porte le nom d'*Urba;* au Xe siècle, celui de *Tabernis*, et qu'enfin, au XIe siècle, on trouve les mentions suivantes, qui ne laissent plus aucun doute.

1019. Diplôme de Rodolphe III : « In villa *Tabernis* quam alio nomine propter fluvium ibi defluentem, *Urbam* appellant. » *(Biblioth. Cluniac.*, pag. 40.)

1036. Donation au prieuré de Romainmoutier de terres ainsi confrontées : « De uno fronte *terra regali*, de alio fronte fluvia Urba, in fine *Tabernis* sive *Urba.* » *(Archives de Lausanne.)*

Ces monnaies, quant aux noms de ceux qui les ont fait frapper, ont aussi reçu diverses attributions. Je ne citerai que celle de Lelewel *(Numismatique du moyen-âge*, tom. II, pag. 177, et pl. 18, n° 39), qui, d'après Mader, donne une variété à l'évêque de Strasbourg et trouve aussi le nom de *Taperna* dans le monogramme. Il est inutile de combattre cette assertion, qui tombe d'elle-même. Il ne faut pas s'arrêter davantage au prétendu poisson que Mader et M. Blanchet ont vu au droit de ce denier; ce n'est autre chose que le grenetis intérieur mal venu sous le coin. Quant aux lettres qui cantonnent le monogramme, je dois donner une explication qui a échappé à M. Blanchet. Il se demande quelle peut être la signification des lettres D E qui sont inscrites entre les branches de ce monogramme. En y ajoutant la croisette, qui est évidemment un X, il n'y a aucune difficulté à y lire le mot REX. C'est une raison de plus en faveur du monogramme de Conrad.

5010 (1). ✠ CONRADVS R. Croix. ℟. ✠ LVCDVNVS. Monogramme.
AR. Denier. (B. FILLON, *Catal. Rousseau*, pl. 4, n° 5.)

Le monogramme qui est inscrit sur ce denier paraît être celui de l'archevêque Burchard, qui siégea à Lyon de 998 à 1031. Ce prélat était fils naturel de Conrad-le-Pacifique, qui lui avait abandonné le gouvernement temporel de Lyon. On ne doit donc pas s'étonner de voir sur cette pièce le nom du roi de Bourgogne, au nom duquel Burchard exerçait la puissance. Ce monogramme est mieux formé et plus complet que sur les monnaies qui vont suivre, soit, comme l'avance M. B. Fillon *(Catal. Rousseau*, pag. 87), que jusqu'à présent il ait été mal reproduit par les dessinateurs, soit qu'il ait fini par dégénérer. Cette dernière opinion me semble plus naturelle, puisque, par la suite, ce monogramme n'est formé que des lettres B S. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de faire reproduire le dessin de M. B. Fillon.

5011. ✠ CONDADVꙍ R (N et D liés). Croix. ℟. ✠ . LVCDVNVS. Monogramme différent et dégénéré.
AR. Denier. (BLANCHET, n° 15.)
Pl. CXII, n° 20.

(1) On a dû s'apercevoir que, sur les planches, les premières monnaies de Lyon ne sont pas classées chronologiquement. Je me suis aperçu de cet ordre défectueux trop tard pour pouvoir le faire rectifier.

Sur ce denier, le monogramme est dégénéré. Il tient le milieu entre celui qui précède et celui qui va suivre.

5012. CONRIDVS R (N et R liés). Croix. ℟. LVCDVNVS. Monogramme formé des lettres B S.
AR. Denier. *(Revue*, 1836, pag. 113, vignette; Blanchet, n° 16.)
Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXII, n° 19.

5013. ✠ CONRADVS. Croix. ℟. ✠ LVCDVNVS. Temple dégénéré en forme de calvaire.
AR. Denier. (Blanchet, n° 14.)
Coll. Voillemier. — Pl. CXII, n° 21.

C'est sur cette pièce que M. de Gingins, dans la note que j'ai déjà citée, trouve le nom de Burchard. A plus forte raison faut-il le voir sur les autres.

5014. Variété avec ✠ COINRADVS (N et R liés).
AR. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent.

Ici, on ne voit que le fronton du temple que nous allons rencontrer plus complet. C'est toujours la preuve de l'influence épiscopale.

RODOLPHE III. 993—1032.

5015. ✠ RODVLFVS. Croix. ℟. LVCDVNVS. Temple.
AR. Denier : 1,25. (Poey d'Avant, n° 1157.)

5016. ✠ PODVLFVS. Même type. ℟. LVCVDVNVS. Même type.
AR. Denier.
Coll. Pilet, à Grenoble.

5017. ✠ DODVLFVS. Croix. ℟. ✠ LVCVDVNVS. Temple allongé.
AR. Denier. (Blanchet, n° 4.)
Coll. Morin, à Lyon. — Pl. CXII, n° 12.

5018. Mêmes légendes et types.
AR. Obole. *(Ibid.*, n° 6.)
Coll. Colson et Griolet. — Pl. CXII, n° 13.

5019. Mêmes légende et type. ℟. LVCVCDNVS. Temple plus large.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 3.)
Pl. CXII, n° 14.

5020. Mêmes légende et type. ℞. ✠ LVCVDVNVS en légende rétrograde. Temple.
AR. Denier. *(Ibid.,* nº 1er.)
Pl. CXII, nº 15.

5021. ✠ DODVLFVS. Croix. ℞. LVCVDVNVS. Temple.
AR. Denier : 1,36. (CONB., *Catal.,* nº 344.)
Cab. de France.

5022. ✠ RODVLEVS. Croix. ℞. LVCVDVNVS. Temple.
AR. Denier. *(Ibid.,* nº 3.)
Coll. Rousseau. — Pl. CXII, nº 16.

5023. DODVLFVS. Croix. ℞. LVↃVDVNVS. Temple.
AR. Obole. *(Ibid.,* nº 5.)
Coll. Morin et Prisset. — Pl. CXII, nº 17.

5024. ✠ RODVLFVS. Croix. ℞. LVCVDVNVS. Dans le champ, S.
AR. Denier : 1,46. (CONB., nº 343; BLANCHET, nº 2.)
Cab. de France. — Pl. CXII, nº 18.

M. Rod. Blanchet donne toutes ces monnaies à Rodolphe II. J'ai cherché à démontrer que ce prince n'a pas dû exercer les droits de souveraineté à Lyon. Il faut donc y voir le nom de Rodolphe III. Malgré que nous n'y trouvions inscrit aucun nom d'évêque, ces monnaies n'en sont pas moins épiscopales; la présence du temple le démontre. L'S qui se trouve sur le nº 5024 serait, dans ce cas, l'initiale du mot *Sedes*. A l'égard du nº 5020, M. Blanchet a eu une singulière préoccupation; s'obstinant à prendre la légende dans son ordre habituel, il y lit le nom de la ville de Besançon. Avant lui, M. de Pina y avait vu celui d'Auxonne ou de Lausanne. M. de Saulcy ne s'était pas trompé, en y lisant LVCDVNVS écrit rétrogradement.

De ce que sur les deniers de Rodolphe, et sur ceux de Henri que l'on va voir, le nom de Lyon est écrit tantôt LVCDVNVS, tantôt LVCVDVNVS, M. B. Fillon *(loco cit.)* consigne l'observation que cette dernière dégénérescence peut servir à déterminer les monnaies de Conrad-le-Salique. Je crois qu'il ne faut pas prendre à la lettre cette observation, puisque ces princes employaient indifféremment les deux versions. D'ailleurs nous n'avons aucune monnaie que l'on puisse attribuer à Conrad-le-Salique.

HENRI II, 1018—1024, ou HENRI III, 1038—1056.

5025. ✠ HEINRICVS. Croix. ℞. LVCDVNVS. Dans le champ, S.
AR. Denier : 1,13. (POEY D'AVANT, nº 1158; BLANCHET, nº 17.)
Pl. CXII, nº 22.

5026. ✠ HEINNRICVS. Même type. ℟. ✠ LVDVNNVS. Même type.
AR. Denier.
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXII, n° 24.

De ce que l'archevêque, qui a monnayé au nom de Henri, a copié le dernier type employé par Rodolphe III, il faut tirer la conséquence que sous Conrad-le-Salique, dont le règne a été de cinq ans, il n'a pas été émis de monnaies, ou bien, ce qui est plus probable, que ses pièces, si l'on en trouvait, seraient infailliblement à ce type.

M. Rod. Blanchet (pag. 19) émet une opinion qui annulerait les observations ci-dessus; c'est que les monnaies que, jusqu'à présent, on a données à Henri III le Noir appartiennent à l'empereur Henri II, qui fut associé à Rodolphe III, de 1018 à 1024. Je manque des éléments nécessaires pour vérifier cette assertion.

5027. HENIRICVS. Dans le champ, R avec trait abréviatif au-dessus. ℟. LVCV-DVNVS. Croix.
AR. Denier : 1,30. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 5.)

Ce type indique-t-il un nom royal, comme M. B. Fillon le présume (*Catal. Rousseau*, pag. 88)? Dans ce cas, il faudrait en inférer que Henri a exercé la souveraineté à Lyon. Il ne paraît pas impossible que temporairement son pouvoir ait pu contrebalancer celui des archevêques.

MONNAIES ANONYMES DES ARCHEVÊQUES DE LYON.

5028. PRIMA SEDES. Dans le champ, L.G en monogramme. ℟. GALLIARV. Croix pattée.
AR. Denier : 1,19. (Poey d'Avant, n° 1159; Duby, pl. 7, n° 4.)
Pl. CXIII, n° 10.

5029. Mêmes légendes et types. Au ℟., la croix coupe la légende.
AR. Denier : 1,11. (Duby, pl. 7, n° 5.)
Pl. CXIII, n° 11.

5030. Mêmes légendes et types. La légende du ℟. est rétrograde.
AR. Denier.
Coll. Morin.

En parlant des monnaies au nom de Henri, je viens de dire, d'après M. Rod. Blanchet, qu'elles ont pu être contemporaines du règne de Rodolphe III. Il ne faut pas prendre cette observation d'une manière trop absolue. Il y en a certainement qui ont été battues du temps de Henri III; ce qui le prouve, c'est la fabrique et le module des

trois pièces ci-dessus, qui sont tellement semblables à ceux de quelques-unes portant le nom de Henri, qu'il est impossible de les en éloigner autant.

Comment la substitution du monnayage anonyme au monnayage signé a-t-elle eu lieu? C'est ce que nous ignorons. On peut seulement conjecturer qu'elle fut due à la puissance toujours croissante des archevêques. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'écoula plus d'un siècle, depuis le début de ce monnayage anonyme jusqu'à la confirmation monétaire de 1157. Les trois deniers ci-dessus en offrent la preuve, car, par leur style, ils ne peuvent appartenir qu'à la seconde moitié du XI[e] siècle.

5031. Même légende. Dans le champ, L barré. ℟. Même légende. V barré. Croix simple.
AR. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1160.)
Pl. CXIII, n° 12.

5032. Mêmes légende et type. ℟. GALLIARVM. Croix.
AR. Denier : 1,05. *(Ibid.,* n° 1161.)
Pl. CXIII, n° 13.

5033. Mêmes légende et type. ℟. GALLIARV. Croix.
AR. Obole : 0,65. *(Ibid.,* n° 1162.)
Pl. CXIII, n° 14.

5034. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort.
Musée de Marseille.

5035. PRIMA.S. Même type. ℟. GALI. Croix coupant le cercle intérieur de la légende.
BILL. Petite obole : 0,27. (DUBY, pl. 7, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1163.)
Pl. CXIII, n° 15.

5036. P∘R∘I∘M∘ en légende et formant la croix. Dans le champ, petite croix. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Petite obole : 0,30.
Coll. Charvet et Challande. — Pl. CXIII, n° 16.

5037. PRIMA SEDES. Même type. ℟. GALLIARV. Croix ayant un point au-dessous de la branche inférieure.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1164.)

5038. Mêmes légendes et types; l'V barré.
BILL. Obole : 0,71. *(Ibid.,* n° 1165.)

5039. Autre avec GALLIAR : V. L'V barré.
BILL. : 0,66.
Coll. Compère. — Pl. CXIII, n° 17.

5040. Variété avec un point au-dessous de la branche inférieure de la croix, et trois points verticaux entre l'ᗰ et l'V barré.
BILL. Obole : 0,65. (Poey d'Avant, n° 1166.)
Pl. CXIII, n° 18.

5041. Mêmes légendes et types. GALLIARV. V barré. Un point sous la branche inférieure de la croix.
BILL. Obole : 0,50.
Coll. Morin.

Le type change tout à coup; mais la dégradation du style est plus frappante à partir du n° 5032. La diminution du poids est aussi très sensible. Je crois que la dernière série doit dater de la confirmation de 1157, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, fut donnée purement pour la forme, et n'ajouta pas grand'chose aux priviléges des archevêques. Le module de ces pièces est très variable.

5042. ✠ Même légende. Le type est accosté du soleil et de la lune. ℟. ✠ GALLIAR . VM. Croix cantonnée d'un soleil au 2e, et d'un croissant au 3e.
BILL. Denier : 1,79. (Poey d'Avant, n° 1168 ; Duby, pl. 7, n° 1er.)
Pl. CXIII, n° 19.

5043. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Faure.

5044. ✠ PRIMA ƧƎᗡƎƧ. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier.
Coll. Charvet.

5045. ✠ PRIMA ƧEDEƧ. Mêmes type et ℟.
AR. Denier.
Musée de Lyon.

5046. PRIMA SEDES. Même type renversé et accosté d'un croissant seul. ℟. GALLIAR . VM. Croix cantonnée d'un soleil au 1er.
BILL. Denier : 0,82. (Poey d'Avant, n° 1170.)
Pl. CXIII, n° 20.

5047. Mêmes légendes et types, avec GALLIARV.
BILL. Obole. (Duby, pl. 7, n° 3.)
Pl. CXIII, n° 21.

5048. Mêmes légendes et types, avec GALLIARV. V barré.
BILL. Denier.
Coll. Perrier. — Pl. CXIV, nº 1er.

Un changement notable s'opère ici dans la monnaie. En même temps que le type devient un peu plus orné, le module s'agrandit et le métal est de meilleur aloi. Cette dernière amélioration ne dura pas longtemps, car on trouve des pièces à la même empreinte qui sont en billon assez bas. Ces changements eurent lieu dans le cours du XIIIe siècle.

5049. ✠ PRIMA SEDES. L simple non barré. ℟. GALLIARV. Croix.
AR. Denier : 1,00.
Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CXIV, nº 2.

Ce type ne fut employé sans doute qu'à titre d'essai. Nous en jugeons par la rareté des pièces de cette émission.

5050. Même légende. L accosté du soleil et de la lune. ℟. GALLIARV. Croix à pied.
BILL. Denier de grand module. (FAURE, nº 340.)

5051. ✠ PRIMA SEDES. L accosté à gauche de la lune. ℟. ✠ GALLIARV. V barré. Croix cantonnée du soleil au 1er.
BILL. Petit blanc : 0,72.
Coll. Morin.

5052. ✠ : PRIMA : SEDES. L accosté du soleil et de la lune dans un cercle à huit angles, dont quatre sortants. ℟. ✠ GALLIARVM. Croix fleurdelisée, cantonnée d'un soleil au 1er, de la lune au 4e, et d'un lis aux 2e et 3e.
Bas BILL. Gros : 2,00. *(Revue,* 1860, pl. 8, nº 7.)
Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CXIV, nº 3.

Sur le dessin de la *Revue,* la légende du droit est terminée par deux points.

5053. ✠ PRIMA : SEDES. L accosté du soleil et de la lune. ℟. ✠ : GALLI | ARVM. Croix fleurdelisée et à pied.
BILL. Double : 1,15. *(Revue,* 1860, pl. 8, nº 6.)
Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CXIV, nº 4.

Sur le dessin de M. de Barthélemy, la légende du revers est divisée ainsi : GALL IARVM.

5054. ✠ : PRIMA : SEDES :. Même type. ℟. ✠ : GALLIARVM :. Croix cantonnée du soleil au 2e, et d'un croissant au 3e.
BILL. Grand denier : 2,08. *(Revue,* 1837, pl. 12, nº 2.)
Cab. de France. — Pl. CXIV, nº 5.

5055. ✠ PRIMA SEDES ⁝. Même type. Trois points ∴ sous l'L. ℞. Même légende. Croix cantonnée de quatre annelets.
BILL. Denier : 1,20.
Coll. Morin.

5056. PRIMA Quatre-feuilles SEDES. L dans un épicycloïde à huit lobes, dont quatre sortants. ℞. ✠ GALLIARVM. Croix cantonnée au 1er du soleil, au 4e de la lune, aux 2e et 3e d'un lis.
BILL. Denier : 1,29.
Coll. Morin. — Pl. CXIV, n° 6.

5057. ✠ PRIMA × SEDES ⁝. L dans le champ. ℞. Même légende. Croix cantonnée au 2e du soleil, au 3e de la lune.
BILL. Denier : 1,03.
Coll. Morin. — Pl. CXIV, n° 7.

5058. PRIMA ⁝ SEDES ⁝. Dans le champ, L accosté du soleil et de la lune, dans un entourage de trois cintres séparés par des angles. ℞. GALLIARVM. Croix formée d'un double trait coupant la légende, cantonnée de deux soleils et de deux croissants.
BILL. Blanc : 1,57. (*Revue*, 1837, pl. 12, n° 4; Poey d'Avant, n° 1173.)
Pl. CXIV, n° 8.

5059. ✠ PRIMA ⁝ SEDES ⁝ GALLIARVM. Même type, dans un double cercle à six ogives. ℞. MONETA LVGDVNENSIS. Croix fleuronnée.
BILL. : 2,28. (*Ibid.*, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CXIV, n° 9.

5060. ✠ PRIMA ⁝ SEDES ⁝ GALLIARVM. Même type. ℞. ✠ MONETA LVGDVNENSIS. Même type.
BILL.
Cab. de France.

A partir du milieu du xive siècle, nous avons de nombreux documents monétaires concernant la monnaie de Lyon. Ils ont été fournis par M. H. Morin et produits par M. de Barthélemy dans la *Revue* (1860, pag. 140 et suiv.). Au moyen de ces documents, on pourrait classer un certain nombre des pièces qui me restent à décrire et de celles que j'ai fait connaître à partir du n° 5050. Je regrette que mon savant collègue n'ait pas entrepris cette besogne, que plus que personne il était à même de mener à bonne fin. Quant à moi, le temps me manque pour me livrer à ce travail, qui d'ailleurs ne pourrait être fait utilement qu'autant que l'on aurait sous les yeux toutes les pièces à la fois. Il serait surtout indispensable d'étudier leur poids. Ne pouvant pas analyser tous les titres donnés par M. de Barthélemy, je me contenterai de ceux dont la connaissance me paraît le plus utile.

Par un acte du 17 novembre 1368, les grands-vicaires, en l'absence de l'archevêque, et le chapitre nomment un maître de la monnaie et règlent la nature des espèces qu'il pourra ouvrer, en lui laissant la latitude « de faire graver sur la monnaie tels signes qu'il lui plaira, au gré et pour l'avantage de l'archevêque et du chapitre, pourvu qu'il maintienne l'inscription : *Prima sedes Galliarum.* »

Cet acte ayant été rédigé sous l'épiscopat de Charles d'Alençon, M. de Barthélemy tire la conséquence, de la grande liberté laissée au maître pour la gravure du type, que c'est en vertu de ce titre que furent frappées les monnaies portant l'initiale du nom de Charles d'Alençon. Je serai moins absolu que lui, et je crois que le maître n'a pas pu d'abord être aussi audacieux, mais qu'il a dû employer un type qui, tout en s'éloignant de ceux dont on s'était servi, offrait néanmoins avec eux quelques points de corrélation. Enhardi par le succès, il aurait mis sur les espèces certains signes annonçant l'intervention du prélat dans la monnaie. C'est ainsi que nous voyons figurer des fleurs de lis sur les n°s 5052 et 5056, et que précédemment (n° 5050) nous trouvons la croix fleurdelisée des monnaies royales. Ce qui me fait supposer que l'on a opéré ainsi progressivement, c'est que nous avons un titre du 9 septembre 1369, dont les prescriptions sont presque semblables à celui de l'année précédente, et dans lequel les mêmes facilités pour la gravure du type sont laissées au maître. Il me semblerait plus naturel de placer à cette époque l'émission des monnaies portant l'initiale du prélat. En 1371, le 22 avril, le chapitre prescrit de faire des espèces au type ancien. M. de Barthélemy en conclut que nous avons la date de la période pendant laquelle Charles d'Alençon signa les monnaies de Lyon. Cela est possible; mais j'incline toujours à penser que, pour le commencement de ce monnayage, il faut prendre la deuxième date que j'ai indiquée.

Les monnaies de Lyon étaient frappées, à cette époque, dans un château archiépiscopal, appelé dans les titres *Bechevelein, Bechevilleyn, Bechivellene,* ou dans un autre château du nom de *Rorthiers.* Ces espèces, comme on l'a vu et ainsi que l'a fait observer M. de Barthélemy, étaient battues au nom de l'archevêque et du chapitre.

CHARLES D'ALENÇON. 1365—1375.

5061. PRIMA SEDES. Dans le champ, K accosté de deux lis. ℟. Même légende. Croix cantonnée du soleil au 1er, de la lune au 4e, et d'un lis aux 2e et 3e.
BILL. Denier. (*Revue,* 1859, pl. 21, n° 11.)
Cab. de France. — Pl. CXIV, n° 10.

5062. ✠ PRIMA : SEDES :. Dans le champ, KROL surmontant une fleur de lis et sous une mitre. ℟. ✠ : GAL... RVM.
BILL. (MORIN, *Monn. du Dauphiné,* pag. 166.)
Pl. CXIV, n° 11.

5063. Autre avec L cruciforme, accosté d'un croissant, à l'avers.

BILL. *(Ibid.)*

Coll. P...

5064. K surmonté d'une mitre et accosté de deux lis. Légende : PRIMA . SEDES. Bordure de lis. ℟. ✠ GALLIARVM. Croix. 2e légende : ARCHIEPISCOPVS ET COMES LVGDVNENSIS.

BILL. : 1,65. *(Revue*, 1837, pl. 12, nº 1er.)

Cab. de France. — Pl. CXIV, nº 12.

5065. Croisette accostée à gauche du soleil, et à droite de la lune. PRIMA SEDES. Dans le champ, K accosté de deux lis. Bordure de lis. ℟. ✠ GALLIARVM. Croix. 2e légende, semblable à celle de la pièce précédente.

BILL. Blanc : 2,00.

Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXIV, nº 13.

5066. ✠ PRIMA . SEDES. Dans le champ, K accosté de deux lis. Bordure de lis, dont les trois supérieurs sont remplacés par une mitre, un soleil et un croissant. ℟. Lis. GALLIARVM. Croix. Même 2e légende.

BILL. Blanc. (Poey d'Avant, nº 1171, et pl. 17, nº 14.)

Je dois ici repousser un reproche qui m'a déjà été fait plusieurs fois. On semble vouloir établir que, dans ma *Description*, j'aurais nié que Charles d'Alençon eût signé des monnaies. Je n'ai rien dit de semblable, et l'on s'est mépris sur le sens des expressions que j'ai employées. J'ai voulu dire que ce prélat avait réellement mis son initiale sur ses monnaies, mais que cette initiale étant la même que celle du roi de France, il en avait profité pour rendre l'imitation plus parfaite. J'ajouterai que, contrairement avec ce qu'avance M. de Barthélemy, je ne crois pas que cet empiétement de type ait eu lieu à l'insu de cet archevêque, et que, dans tous les cas, il ne l'a pas empêché quand il en a eu connaissance.

De tout ce que je viens d'exposer touchant le monnayage anonyme, il résulte qu'il y a un défaut de classement des pièces qui précèdent, tant dans le texte que dans les planches. Par exemple, il ne faut pas placer les pièces de Charles d'Alençon tout à la fin de cette série. Celui qui fera la monographie des monnaies de Lyon se chargera de rétablir l'ordre et de corriger les imperfections de ma nomenclature.

DOMBES.

La création de la principauté de Dombes est de date assez récente. Les contrées dont elle fut formée firent d'abord partie du royaume de Bourgogne. Trévoux, qui devint sa capitale, ne fut primitivement qu'un village, et ce n'est guère qu'au commencement du XIVe siècle qu'il prit une certaine importance. Les sires de

Villars, qui, en 1238, ajoutèrent à leur nom celui de Thoire, par suite du mariage d'Agnès de Villars avec Etienne II, sire de Thoire, en Bugey, furent les premiers maîtres du pays de Dombes. Ces seigneurs, soit par incurie, soit par indolence, ne soutinrent pas leur pouvoir et s'occupèrent peu de leurs intérêts, si bien qu'en 1402 Humbert VII, voyant l'abaissement de sa maison et n'ayant pas d'enfants auxquels il pût faire passer ses biens, vendit les seigneuries de Trévoux, d'Ambérieux et du Chatelard, avec toutes leurs dépendances, à Louis II, duc de Bourbon, qui possédait déjà une partie des Dombes, par suite de la cession qui lui en avait été faite deux ans auparavant par Edouard II, sire de Beaujeu, mort sans enfants. La puissante maison de Bourbon ne put pas conserver sans interruption, pendant plus d'un siècle, la seigneurie de Dombes. Après la mort de Susanne, Charles de Bourbon, comte de Montpensier, se vit disputer la succession par la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, et en 1522 ses biens furent mis sous le séquestre. On sait à quelles extrémités se porta le connétable de Bourbon, qui alla mourir à Rome les armes à la main et combattant contre la France. Un arrêt du parlement réunit (en 1527) les Dombes au domaine royal; elles ne furent rendues qu'en 1560 à la famille de Bourbon-Montpensier, qui en jouit jusqu'en 1693, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Mademoiselle d'Orléans. Personne n'ignore comment celle-ci, pour tirer de prison le comte de Lauzun qu'elle avait épousé en secret, se vit obligée d'abandonner sa principauté de Dombes à Louis XIV, qui en avantagea le duc du Maine, un de ses bâtards légitimés.

De ces prémisses il résulte que la numismatique de la principauté de Dombes ne peut pas avoir une haute portée scientifique. On n'y trouve pas non plus de questions ardues à résoudre. Mais envisagée à un autre point de vue, par son étendue, par la valeur artistique de quelques-unes des pièces qu'elle renferme, par quelques détails curieux qui y ont rapport, elle n'en mérite pas moins de fixer l'attention.

Duby fait connaître un assez grand nombre de monnaies de cette principauté. En 1844, M. Mantelier a publié une *Notice sur les monn. de Trévoux et de Dombes*, où il fait connaître tout ce qui s'y rattache, tant sous le rapport des questions historiques, que sous celui des documents monétaires. En élargissant un peu son cadre, en donnant *in extenso* les titres qu'il ne fait qu'analyser, il eût été facile à cet auteur de faire un gros volume au lieu d'une mince brochure. Tel qu'il est, son ouvrage devra être consulté par ceux qui voudront avoir des renseignements complets. Quatre ans plus tard, M. Sirand a donné une brochure presque aussi volumineuse que celle de M. Mantelier, et dans laquelle, par contre, il n'y a pas grand'chose à glaner. Dans cette brochure, l'auteur affiche des prétentions, malheureusement très peu fondées. Qu'eût-il donc dit, si, au lieu de deux à trois pièces au plus qu'il nous fait connaître (les autres ne sont que des variétés tout à fait insignifiantes et des jetons), il eût connu le contingent que j'apporte et les monnaies intéressantes que la *Revue* a publiées?

Encore si sa notice ne fourmillait pas d'erreurs de tout genre! Elles sont si nombreuses, qu'elles ont provoqué de la part de M. Mantelier une réponse développée, que l'on trouvera dans la *Revue* (1849, pag. 395, et 1850, pag. 65). Ajoûtons que, pour couronner l'œuvre, les dessins de M. Sirand sont aussi mauvais que possible.

Les sires de Thoire-Villars eurent, dit-on, le droit de battre monnaie. Les historiens du pays le font remonter assez haut. Rien ne justifie une pareille prétention; on a seulement des titres mentionnant l'établissement d'un atelier monétaire à Trévoux vers l'année 1300. Aucune monnaie émanée d'eux n'est venue jusqu'à nous. Les premières que nous ayons appartiennent à Jean II de Bourbon, c'est-à-dire postérieurement au milieu du xve siècle.

Je n'ai point à m'occuper des types employés par les seigneurs de Dombes. Ils ont toujours imité les monnaies royales, et quelquefois les étrangères. Le seul signe particulier que l'on trouve sont les flammes qui figurent sur les espèces des premiers princes de la maison de Bourbon. Ces flammes remplacent les couronnes des monnaies royales, et sont agencées de manière à simuler une couronne.

COMTES ET PRINCES DE DOMBES.

Louis II, 1402—1410.
Jean Ier, 1410—1434.
Charles, 1434—1459.
Jean II, 1459—1488.
Pierre II, 1488—1503.
Susanne et Charles de Bourbon, 1503—1505.
Louis II de Bourbon, 1560—1582.
François, 1582—1592.
Henri, 1592—1608.
Marie, 1608—1626.
Gaston et Marie, 1626—1627.
Gaston, prince usufruitier, 1627—1650.
Anne-Marie-Louise, 1650—1693.

JEAN II. 1459—1488.

5067. ✠ IOhS∘DV⁝BORBON⁝DT. Quatre lis séparés par une brisure. ℟. ✠ SIT⁝NOMEN⁝DNI⁝BENED. Croix cantonnée de quatre trèfles.
BILL. Denier : 1,00. (Mantelier, pl. 2, n° 2; Poey d'Avant, n° 1323.)
Pl. CXIV, n° 4.

5068. ✠ IOhS⁝DV⁝BORBONI⁝D⁝TRI. Même type. ℟. ✠ Mêmes légende et type, avec BENEDIT.
BILL. Denier.
Coll. Parot, à Lyon.

5069. Variété avec IOES.
BILL. Denier.
Coll. Parot, à Lyon.

5070. ✠ IhЄS : DVX : BORBONI : T : D : *. Armes de Bourbon, dans un entourage formé de trois cintres. ℟. ✠ DATЄ : ЄT : DABITVR : VOBIS ×. Croix dans un cercle à quatre cintres.

BILL. Denier : 1,19. (MANTELIER, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1324.)

Pl. CXIV, n° 15.

5071. Variété avec IhOЄS. Les légendes des deux côtés sont terminées par une étoile.

BILL. Denier. (MANTELIER, n° 6.)

Coll. Cartier.

5072. ✠ IOhS : DVX : BORBONI : D : T. Quatre lis séparés par une brisure. ℟. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BЄNЄDI. Croix cantonnée de quatre trèfles.

BILL. Denier.

Coll. Colson, à Noyon.

5073. Autre avec DV :. Au ℟., BЄNЄD.

BILL. Denier.

Coll. de Crouy, à Compiègne. — Pl. CXIV, n° 16.

5074. Même légende, terminée par un T. Même type. ℟. Mêmes légende et type, avec BNDI.

BILL. Denier.

Coll. Lacroix, à Mâcon.

5075. Même légende, précédée par un croissant et finissant par T. D. ℟. Mêmes légende et type.

BILL. Denier.

Coll. Lacroix.

5076. ✠ IOhЄS : DVX : BORBONII : TRЄVORCII : DNS. Ecusson de Bourbon, dans un cercle à trois ogives ayant chacune une flamme dans leur intérieur. ℟. ✠ DISPЄRSIT ❀ DЄDIT ❀ PAVPЄRIBVS . A. Croix dans un cercle à quatre ogives et cantonnée d'une flamme aux 1er et 4e, d'un lis aux 2e et 3e.

BILL. Blanc : 2,55. (POEY D'AVANT, n° 1326.)

5077. Autre avec BORBONIE. La légende du ℟. est divisée par des astérisques.

BILL. Blanc. (MANTELIER, *Ibid.*, n° 3.)

Pl. CXIV, n° 17.

Que signifie la lettre A, qui termine la légende du revers? M. Mantelier ne trouve pas à cette question une réponse satisfaisante. J'avoue que je ne suis pas plus savant

que lui. Il est difficile d'y voir une lettre monétaire, puisque, à cette époque, les ateliers, en France, n'étaient pas encore indiqués de cette manière.

5078. ✠ IhЄS : DVS : BORBONI : TRЄVOLЄI : DNS. Même type. ℟. Même légende, terminée par un P.
BILL. Blanc.
Coll. Colson, à Noyon.

5079. ✠ IhЄNS : DVS : BORBONII : TRЄVOЄI : DNS. Même type. ℟. Même légende, divisée par deux annelets. Croix cantonnée de deux lis et de deux flammes.
BILL. Blanc : 2,55. (Poey d'Avant, n° 1327.)

Ici nous trouvons, à la fin de la légende, la lettre P.

Ces lettres servaient peut-être à distinguer les différentes émissions au même type, ainsi que cela s'est pratiqué ailleurs.

5080. Mêmes légendes et types. Les mots sont séparés par des astérisques.
BILL. Blanc : 2,44. *(Ibid.,* n° 1328.)

5081. ✠ IhЄnS : DVX : BORBONII : TRЄVORCII : DnS. Mêmes type et ℟.
BILL. Blanc.
Coll. Sirand, à Bourg.

5082. ✠ IOhЄS : DVX : BORBONII : TRЄVOCI : DnS. Mêmes type et ℟.
BILL. Blanc.
Coll. Sirand, à Bourg.

5083. ✠ INЄS : DVX × BORBONII × DT. Mêmes type et ℟.
BILL. Demi-blanc.
Coll. Sauvadet.

5084. ✠ IhЄnS : DVS : BORBONII : TRЄVOSI : DnS. Même type. Au ℟., mêmes légende et type, avec PAVPRIBVS *(sic)*.
BILL. Blanc.
Coll. Sirand, à Bourg.

5085. ✠ IOhS : DVX : BOVRB DnS : TRIVOLI. Trois lis avec brisure, dans un cercle à trois ogives. ℟. ✠ SIT : nOMЄn : DnI : BЄnЄDICTV :. Croix feuillée.
AR. Pied-fort. (Mantelier, pl. 2, n° 5.)
Cab. de France. — Pl. CXIV, n° 18.

5086. ✠ IhONS . DVX . BORBONI . TR . D. Trois lis et brisure, dans un cercle trilobé. ℟. ✠ DENARIONTREVOS. Croix tréflée, dans un cercle à quatre lobes, cantonnée d'un point aux 2e et 4e.
BILL. Denier. (Sirand, *Monnaies inédites*, pl. 1re, n° 1er.)
Pl. CXIV, n° 19.

5087. ✠ ... BOVRB. Grand lis dans le champ, avec brisure. ℟. ✠ OBOLVS... ONS. Croix.
BILL. Obole. *(Ibid.*, n° 3.)
Pl. CXIV, n° 20.

5088. ✠ Ih. DVS. BORBONII. T. Même type. ℟. ✠ OBOLVS... IROONS. Croix.
BILL. Obole : 0,60.
Coll. Bernard.

Il n'y a pas certitude que toutes ces pièces appartiennent à Jean II. Peut-être faut-il en rendre quelques-unes à Jean Ier.

PIERRE II. 1482—1503.

5089. ✠ PETRVS ∘ DVX ∘ BORBO ∘ T ∘ D. Quatre lis séparés par une bande pour brisure. ℟. ✠ SIT × NOME × DNI × BENEDI. Croix cantonnée de quatre trèfles.
BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 1329.)

5090. Autre avec T seulement à la fin de la légende du droit. Au ℟., BNEDI.
BILL. Denier. (Mantelier, pl. 3, n° 2.)
Pl. CXIV, n° 21.

5091. Variété avec BNEDIT.
BILL. Denier. (Dassy, pl. 43, n° 2.)

5092. Autre avec BORBON ∘ T ∘ D.
BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 1330.)

5093. Croissant. . PETRVS . DVX . BORB . T . D. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,09. *(Ibid.*, n° 1331.)

5094. Variété. La légende du droit finit par un T. Au ℟., BENED.
BILL. Denier. (Sirand, pl. 1re, n° 4.)
Coll. Sirand.

5095. ✠ PETRVS . q . CLARIMONT... Trois fleurs de lis avec brisure, dans un cercle à trois lobes, un besant à l'angle sortant d'en haut. ℟. ✠ DATE . ET : DABITVR : VOBIS. Croix dans un cercle à quatre lobes; un besant à chaque angle sortant.
BILL. Denier. (Mantelier, pl. 3, n° 3.)
Pl. CXV, n° 1er.

5096. ✠ PETRVS ⁝ COMES ⁝ CLARIMONTIS ⁝ T ⁝ D ⁝. Ecu aux armes de Bourbon, dans un cercle à trois ogives contenant chacune une flamme. ℟. ✠ DISPERSIT ⁝ DEDIT ⁝ PAVPERIBVS. Croix cantonnée de deux flammes et de deux lis.
BILL. Blanc : 2,28. (Poey d'Avant, n° 1332.)

5097. Autre avec CLARIMONTS.
BILL. Blanc : 2,98. *(Ibid.,* n° 1333.)
Pl. CXV, n° 2.

5098. Autre avec CLARIMONS.
BILL. Blanc : 2,28. *(Ibid.,* n° 1334.)

5099. Variété avec CLARIMONTIS : T : D. Au ℞., ✠ DISPERSIT · DEDIT * PAVPER... SVIS.
BILL. Blanc. (SIRAND, pl. 1re, n° 3.)
Coll. Parot.

5100. Variété avec CLARIMONS. Au ℞., PAVPERIBS. Les légendes sont divisées par deux points.
BILL. Blanc. *(Ibid.,* n° 5.)

5101. ✠ PETRVS . DVX . BORBONI . T . D. Même type. ℞. ✠ XPS . VISI . *(sic)* XPS . RENAT . XPS . IMP. Croix cantonnée aux 1er et 4e de deux gros lis, au 2e d'un P, et au 3e d'un A ; tous ces cantonnements engagés dans le grenetis.
BILL. Blanc. (MANTELIER, pl. 3, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CXV, n° 3.

Les lettres P . A, que l'on voit dans les cantons de la croix du revers, sont, selon M. Mantelier, les initiales du nom du duc et de sa femme, Anne de Beaujeu. Ce blanc, qui, à ce que je crois, est resté unique, n'a été sans doute qu'un essai de monnayage.

5102. ✠ PETRVS * DVX * BORBONI * TREVOSI * DNS. Croissant. Buste du prince à gauche. ℞. Lis. DEXTE * RA * DNI * EXALTA * VIT * ME *. Le prince à cheval, brandissant une épée et passant à droite ; la housse semée de lis.
OR. Franc à cheval. (DUBY, pl. 43, n° 7.)

5103. ✠ IN ✠ TE ✠ DNE ✠ SPERAVI. Même type. ℞. Lis. DEXTERA ❀ DNI ❀ EXALTAVIT ❀ ME. Même type.
OR. Franc à cheval. *(Ibid.,* n° 8.)

5104. ✠ IN ✠ TE ✠ DNE ✠ SPERAVI. Même type. ℞. Lis. DEXTERA ✠ DNI ✠ EXALTAVIT ✠ ME. Même type.
BILL. Pied-fort. (MANTELIER, pl. 3, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. CXV, n° 4.

Ces pièces, dont les deux premières n'ont pas été retrouvées en nature, furent probablement des essais. M. Mantelier fait remarquer l'anomalie qu'elles présentent. Tandis que, sur les autres monnaies, les seigneurs de Dombes copient les monnaies

des rois de France, ici ils imitent le franc à cheval de François Sforce, duc de Milan. En France, le type de la tête n'existait pas encore sur les espèces royales.

MAISON DE BOURBON-MONTPENSIER.

LOUIS II. 1560—1582.

5105. ✠ LVDO . P . DOMBARVM . D . MONTISP. Ecusson couronné, avec brisure. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR . ET . REDEM . MEVS. 1578. Croix feuillée.
OR. Double écu ou pistole : 6,74. *(Placard de* 1636, pag. 43; Duby, pl. 44, n° 1er.)
Coll. L. Bonnet, à Béziers.

5106. ✠ LVDOVI . D . MONTISP . D . DOMBA. Même type. ℟. ✠ D . AIVT . ET . REDEM . MEVS. 1574. Même type.
OR. Demi-pistole : 3,36. *(Ibid.,* pag. 47.)

5107. Autre avec DOMBÀR. ℟. ✠ DNS . ADIVT . ET . REDEM . MEVS. 1575. Même type.
OR. Ecu ou demi-pistole. (Mantelier, pl. 4, n° 3.)
Pl. CXV, n° 5.

5108. ✠ LVDOVI . P . DOMBARVM . D . MONTIS. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
OR. Ecu ou demi-pistole.
Coll. Norblin.

5109. Autre avec LVDO. ℟. Même type.
OR. Ecu ou demi-pistole.
Coll. Norblin.

5110. Mêmes légendes et types. 1578.
OR. Double écu ou pistole.
Coll. Rousseau. — Pl. CXV, n° 6.

Ces pièces, autrefois assez rares, sont devenues presque communes. Il faut en excepter la pistole de 1574, qui, ayant été décriée par ordonnance du mois de septembre 1577, doit se rencontrer plus difficilement.

5111. ✠ LVDO . DE . DOMBARVM . D . MONTISP. Buste à gauche, avec collerette et cuirasse damasquinée. ℟. Même légende, avec ADIVTOR. 1578. Croix formée de lambdas entrelacés et anglée de fleurs de lis.
AR. Franc. *(Placard de* 1584; *Revue,* 1850, pag. 140, vignette.)
Pl. CXV, n° 7.

5112. ✠ L . D BOVRBON . D . DOMBAR . AC . D . MONTISP. Croix dans un cartouche ovale. Même type. ℟. Même légende, avec ADIVT. 1581. Même type.
AR. Demi-franc. *(Ibid.)*
Pl. CXV, nº 8.

Ces deux pièces, si remarquables par leur beau style, n'ont pas été retrouvées. Elles furent l'objet du décri porté par l'ordonnance de 1577, *sous peine de la hart*... Louis de Bourbon avait obtenu une exception en 1578; mais il paraît, d'après le *Placard de* 1584, qu'il fut forcé d'exécuter la première ordonnance.

5113. ✠ LVDO . D . MONTISP . D . DOMBAR. Buste fraisé à gauche. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR, &c. 1575. Ecu aux armes de Bourbon, couronné et accosté de deux lambdas couronnés.
AR. Teston : 9,76. (MANTELIER, pl. 4, nº 1er; POEY D'AVANT, nº 1355.)
Pl. CXV, nº 9.

5114. ✠ LVDO . D . MONTISP . D . DOMBAR. Buste collerетté et barbu à gauche. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Teston. (MANTELIER, pl. 4, nº 2.)
Pl. CXV, nº 10.

5115. ✠ LVDO . D . DOMBARVM . D . MONTISP. Même type. ℟. Mêmes légende et type. 1573.
AR. Teston : 8,95. (POEY D'AVANT, nº 1336.)

5116. Mêmes légende et type. Au ℟., ADIVT.
AR. Teston : 9,44. *(Ibid.,* nº 1337.)

5117. ✠ LVDOVI . D . MONTISP . D . DOMBAR. Ecu aux armes de Bourbon, couronné et accosté de deux lambdas couronnés. ℟. Même légende. 1574 ou 1575. Croix échancrée, cantonnée de deux lis et de deux couronnes surmontées d'un point.
BILL. Douzain : 2,17. (MANTELIER, pl. 4, nº 4; POEY D'AVANT, nº 1338.)
Pl. CXV, nº 11.

5118. Autre avec LVDOVI . MONTISP, &c.
BILL. Douzain : 2,17. (POEY D'AVANT, nº 1339.)

Le teston de 1575 et ce douzain de 1574 ont aussi été décriés par l'ordonnance de 1577.

5119. ✠ L . D . BOVRB . P . D . DOMBES. Buste collerетté à gauche. ℟. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS. 1581. Trois lis avec brisure.
Cuivre. Double : 2,55. (SIRAND, pl. 1re, nº 7; POEY D'AVANT, nº 1340.)
Pl. CXV, nº 12.

5120. Variété avec 1581 . C.
Cuivre. Double.
Coll. Rollin.

5121. ✠ L . D . BOVRB . P . D . DOMBES. Tête à gauche. ℟. DENIER TOVRNOIS. 1582. Deux lis avec brisure.
AR. doré. Essai. (MANTELIER, pl. 5, nº 3.)
Pl. CXV, nº 13.

5122. Mêmes légendes et types.
Cuivre.
Coll. Parot, à Lyon.

5123. ✠ LVDO . P . DOMBAR . D . MONTIS. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Essai : 1,01.
Coll. Poey d'Avant.

5124. L . D . BOVB . *(sic)* P . D . DOMBES. Buste fraisé à gauche. ℟. DENIE *(sic)* TOVRNOIS. 1581. C. Même type.
Cuivre. Denier.
Coll. Legras, à Paris. — Pl. CXV, nº 14.

5125. L . D . BOVRB . P . D . DOMBES . D . D . M. Même type. ℟. Mêmes légende et type. 1577.
AR. Essai.
Coll. Rousseau.

5126. ✠ L . D . BOVRB . P . DOMBAR . D . MONTISP. Même type. ℟. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS. 1576. Trois lis et bande.
Cuivre. Double : 2,98. (MANTELIER, pl. 5, nº 2; POEY D'AVANT, nº 1342.)
Pl. CXV, nº 15.

5127. Mêmes légendes et types. 1576.
AR. Essai. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, nº 727.)

5128. ✠ L . D . DOMBAR . D . MONTISP. Dans le champ, L couronné. ℟. ✠ DNS . AIVT . MEVS. Millésimes 1576, 1578, 1580. Croix florencée.
BILL. Liard : 0,87. (POEY D'AVANT, nº 1341.)

5129. ✠ L . D . MONTISP . P . DOMBAR. Même type. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR . MEVS. 1576. Même type.
BILL. Liard. (MANTELIER, pl. 5, nº 1er.)
Pl. CXV, nº 16.

Les amateurs devront rechercher le liard de 1574, qui, ayant été décrié par l'ordonnance de 1577, doit être plus rare que les autres.

5130. ✠ LVDOVI . P . DOMBAR . D . MONTISP . M. Grand L surmonté d'une large couronne, et accosté de deux lis; au-dessous, un lambda. ℟. DNS . ADIVT . ET REDEM . MEVS. 1582. Croix florencée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux lambdas.

BILL. Gros de Nesle : 3,90. (Mantelier, pl. 11, nº 2; Poey d'Avant, nº 1343.)

Pl. CXV, nº 17.

Cette pièce est fort rare. Cela s'explique, en ce qu'elle a été comprise dans le décri de 1577.

5131. Mêmes légende et type, avec MONTIS . C. ℟. Mêmes légende et type, avec ADIVT. 1581.

BILL. Trois blancs. *(Revue*, 1850, pag. 141, vignette.)

Pl. CXV, nº 18.

5132. Mêmes légendes et types. Au ℟., la position des cantons est intervertie.

BILL. Trois blancs. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, nº 724.)

Ces pièces sont de la plus grande rareté. La première n'a pas été retrouvée en nature.

5133. L . D . MONTISP . D . DOMBAR. Trois lis et brisure sous une couronne. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR . MEVS. 1577. Croix fourchée.

BILL. Liard.

Coll. Voillemier. — Pl. CXV, nº 19.

Ce liard est jusqu'à présent unique.

FRANÇOIS II. 1582—1592.

5134. FRANC PRINC. Le prince agenouillé, recevant l'étendard des mains de Saint Marc; sous la banderolle, DVX; à gauche et circulairement de bas en haut, S M TREVO *(Sanctus Marcus Trevosi)*. Au ℟., SIT T X ADIVTO REGIS TE DOMBA *(Sit tibi Christe adjutor regis iste Dombarum)*, dans une auréole ovale; le Christ bénissant et entouré de seize étoiles.

OR. Sequin : 3,45. *(Revue*, 1857, pag. 266, vignette.)

Coll. Morin. — Pl. CXV, nº 20.

Lorsque M. Morin me montra, il y a plus de quatre ans, cette précieuse monnaie et me permit d'en prendre une empreinte, nous tombâmes d'accord sur son attribution,

et tout naturellement nous la donnâmes à François, prince de Dombes. C'était aussi l'opinion de M. Julius Friedlander, qui, dans une brochure publiée à Berlin en 1843, a fait connaître un autre exemplaire de ce sequin, paraissant offrir quelque variante, en ce qu'il y aurait ADIVTOR. Tel n'a pas été l'avis de M. Mantelier, qui, dans la *Revue (loco cit.),* a consacré un mémoire à la même pièce. Cet auteur tend à prouver qu'elle doit avoir été émise par Anne-Marie-Louise. Voici une partie de son argumentation : Boucher d'Argis, qui fut membre du conseil souverain, et qui, par conséquent, devait être bien informé, dit, dans un mémoire sur le pays de Dombes, « que Mademoiselle fit fabriquer... des pièces de cinq sols, dont il se fit un grand commerce dans le Levant, et *des sequins d'or au coin de Saint Marc.* Les Vénitiens s'en plaignirent hautement; mais la souveraine de Dombes leur répondit que Saint Marc était le patron de Trévoux, comme il l'est de Venise. »

Aucun titre de ce genre ne nous apprend que François ait fait fabriquer des sequins. Il ne dut pas en effet se livrer à cette spéculation, qui lui eût été peu avantageuse, puisqu'à cette époque, cette nature de monnaie ne circulait que dans l'Italie et dans le Levant. On sait, au contraire, que sous Mademoiselle un grand commerce des monnaies de cette princesse eut lieu dans les échelles du Levant. Si ce sequin appartenait à François, ses successeurs Henri, Marie et Gaston n'auraient pas manqué d'en émettre. La présence du nom de ce prince sur cette monnaie vient de ce que Mademoiselle n'y pouvait pas mettre le sien, qui eût rendu la contrefaçon trop visible et imparfaite; tandis qu'avec celui de François, elle donnait à sa monnaie une libre circulation, puisqu'un grand nombre des doges de Venise se sont appelés ainsi.

Raisonnant dans le sens de l'hypothèse de M. Mantelier, j'irai plus loin que lui et je dirai que Mademoiselle n'a peut-être pas eu l'intention qu'il lui prête, c'est-à-dire qu'elle n'a pas songé au nom de son prédécesseur, et que le mot FRANC a été introduit comme trompe-l'œil, et pour rendre l'imitation plus complète.

J'adresserai aussi un très léger reproche à M. Mantelier. Il me semble qu'il a été chercher trop loin ses termes de comparaison. En effet, pour le rapprocher de celui de Mademoiselle, il prend pour exemple le sequin de François Dandolo, qui fut doge de Venise en 1328. Il a beau dire que, du XIIIe au XVIIe siècle, le type et la légende des sequins ne furent pas changés, il sera toujours difficile d'admettre qu'après plus de trois siècles et demi, ne fût-ce que par leur fabrique, « ces pièces n'offraient pas entre elles une différence bien sensible. »

Il faut l'avouer, les preuves apportées par M. Mantelier (preuves que je n'ai pas pu toutes rapporter) sont en faveur de l'attribution de cette pièce à Mademoiselle, et je crois qu'il faut la lui rendre. Une seule circonstance pourrait faire changer d'opinion, c'est l'apparition d'un sequin semblable, avec le nom d'Anne-Marie-Louise. J'ajouterai, avec M. Mantelier, « que je doute qu'on le rencontre, et, le cas échéant, personne plus que moi n'en éprouverait une satisfaction sincère. »

5135. ✠ FRANCIS . P . DOMBAR . D . MONTIS . M. Ecu aux armes de Bourbon, couronné. ℞. ✠ DNS . AIVT . ET . REDEM . MEVS. 1587. Croix à palmettes.

OR. Pistole. (Duby, pl. 44, n° 7.)

Je n'ai nulle part rencontré cette pièce.

5136. ✠ FRANCIS . P . DOMBAR . D . MONTIS . M. Ecu de Bourbon, couronné et accosté de deux F couronnés. ℞. ✠ DNS . ADIVT, &c. 1587. Croix échancrée et cantonnée de quatre couronnes.

BILL. Douzain : 1,74. (Mantelier, pl. 5, n° 5; Poey d'Avant, n° 1344.)

Pl. CXV, n° 21.

5137. ✠ F . D . BOVRB . P . D . DOMBES . M. Buste à gauche. ℞. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS. 1585. Trois lis avec bande.

Cuivre. Double : 2,28. (Mantelier, pl. 6, n° 4; Poey d'Avant, n° 1345.)

Pl. CXVI, n° 1er.

5138. ✠ F . D . BOVRB . P . D. DOMBES . M. Même type. ℞. ✠ DENIER TOVRNOIS. 1585. Deux lis avec brisure.

Cuivre. Denier. (Sirand, pl. 1re, n° 6.)

Pl. CXVI, n° 2.

5139. ✠ F . D . DOMBAR . D . MONTIS . M. Dans le champ, F couronné et accompagné de trois lis. ℞. ✠ DNS . ADIVTOR . MEVS. 1585. Croix pattée.

BILL. Liard : 1,87. (Mantelier, pl. 5, n° 6; Poey d'Avant, n° 1346.)

Pl. CXVI, n° 3.

5140. ✠ FRANCIS . P . DOMBAR . D . MONTIS. Grand F couronné, accompagné de trois lis. ℞. ✠ DNS . AIVT . ET . REDEM . MEVS. 1586. Croix florencée.

BILL. Six blancs : 4,01. (Poey d'Avant, n° 1347, et pl. 19, n° 8.)

Pl. CXVI, n° 4.

5141. Mêmes légendes et types.

BILL. Demi de la pièce précédente : 1,55.

Coll. Morin.

5142. ✠ FRANCISCVS P DOMBAR D MONTISP. Dans le champ, H couronné et accosté de deux lis. ℞. ✠ DNS ADIVTOR ET REDEM MEVS. 1584. Croix évidée, terminée à chaque branche par un lis.

BILL.

Pl. CXVI, n° 5.

Ces trois dernières pièces sont de la plus grande rareté.

HENRI. 1592—1608.

5143. ✠ HENRIC . P . DOMBAR . D . MONTISP . R. Buste colleretté à gauche. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR . ET . REDEM . MEVS. 1603. Ecusson couronné et accosté de deux H couronnés.
AR. Teston : 9,66. (MANTELIER, pl. 6, nº 1er; POEY D'AVANT, nº 1350.)
Pl. CXVI, nº 6.

5144. Mêmes légende et type. Tête différente; le buste barbu et les cheveux relevés sur le front. ℟. Mêmes légende et type. 1607.
AR. Teston : 9,50. (POEY D'AVANT, nº 1351, et pl. 19, nº 9.)
Pl. CXVI, nº 7.

5145. Mêmes légendes et types.
AR. Demi-teston : 4,72. *(Ibid.,* nº 1352.)

5146. Mêmes légende et type. ℟. Même légende. 1607. Croix fleuronnée, ayant au centre la lettre H.
AR. Demi-franc : 7,00. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, nº 5; MANTELIER, pl. 57, nº 49.)
Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CXVI, nº 8.

5147. Même légende. Buste à droite. ℟. Même légende. Ecusson couronné et accosté de deux H couronnés; un point dans l'O et un sur l'M.
AR. Teston : 9,50. (MANTELIER, pl. 4, nº 2; POEY D'AVANT, nº 1353.)
Pl. CXVI, nº 9.

5148. Autre de 1605.
(POEY D'AVANT, nº 1354.)

5149. Autre de 1606. Un point dans l'O et dans le D, un autre sous l'M.
AR. Teston : 9,60. *(Ibid.,* nº 1355.)

5150. Mêmes légendes et types, sans point dans le D.
AR. Demi-teston : 3,77. *(Ibid.,* pl. 57, nº 48 ; POEY D'AVANT, nº 1356.)

5151. ✠ HENRICVS . P . DOMBAR . D . MONTIS . R. Ecusson couronné et accosté de deux H. ℟. Même légende. 1604. Croix fleuronnée.
AR. Quart d'écu : 9,76. (MANTELIER, pl. 6, nº 3; POEY D'AVANT, nº 1357.)
Pl. CXVI, nº 10.

5152. ✠ H . P . DOMBAR . D . MONTISP. Buste à gauche. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR . MEVS. 1599. Deux lis avec brisure entre deux branches de laurier.
AR. Denier? 1,26. (MANTELIER, pl. 5, nº 10.)
Pl. CXVI, nº 11.

5153. Mêmes légende et type. Au ℟., ADIVT.
AR. fin. Douzain : 2,20.
Coll. Nogent-Saint-Laurent.

5154. ✠ HENRIC . P . DOMBAR . D . MONTISP . M. Ecu couronné, accosté de deux H. ℟. ✠ DNS . AIVT . ET . REDEM . MEVS. 1595. Croix échancrée et cantonnée de couronnes.
BILL. Douzain : 2,22. (MANTELIER, pl. 5, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1348.)
Pl. CXVI, n° 12.

5155. ✠ H . P . DOMBAR . D . MONTISP . M. Dans le champ, H couronné entre trois lis. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR . MEVS. 1596. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles.
BILL. Liard : 0,87. (MANTELIER, pl. 5, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1349.)
Pl. CXVI, n° 13.

Parmi les monnaies de Henri, il n'y a que le n° 5152 qui ait quelque degré de rareté.

MARIE. 1608—1626.

5156. ✠ MARIA . P . DOMBAR . D . MONTISP. Croix dans un cœur. Buste à large fraise à gauche. ℟. DNS . ADIVTOR, &c. 1613. Ecusson couronné, accosté de deux M couronnés.
AR. Teston. (MANTELIER, pl. 6, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. CXVI, n° 14.

5157. Mêmes légendes des deux côtés. Au droit, le cœur qui termine la légende est vide. Le buste de la princesse diffère; la fraise, au lieu de l'entourer, est placée derrière. Au ℟., le type semblable, avec le millésime de 1622.
AR. Teston.
Cab. de France. — Pl. CXVI, n° 15.

5158. Même légende, avec DOMBARVM. Ecusson couronné. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR . ET . REDEM . MEVS. 1616. Croix à palmettes.
OR. Ecu. *(Ibid.,* pag. 61, n° 53.)
Pl. CXVI, n° 16.

5159. Autre avec DVMBAR . D . MONTP. Même type. ℟. Mêmes légende et type, avec REDE. 1611.
OR. Demi-écu. *(Ibid.,* n° 54.)
Cab. de France. — Pl. CXVI, n° 17.

5160. Même légende, terminée par un B. Ecu couronné, accosté de deux M couronnés. ℟. Même légende. Croix fleuronnée.
AR. Quart d'écu. *(Ibid.,* pl. 7, n° 4.)
Pl. CXVI, n° 18.

5161. Même légende, terminée par un cœur. Ecusson couronné, accosté de deux M. ℟. Même légende. 1620. Croix fourchée, cantonnée de quatre couronnes.
BILL. Douzain. *(Ibid.,* n° 1er; POEY D'AVANT, n° 1360.)
Pl. CXVI, n° 19.

5162. ✠ MARIE . SOVVER . DE . DOMBES. Buste à gauche, avec une large collerette. ℟. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS. 1621. Trois lis avec bande pour brisure.
Cuivre. Double : 3,15. *(Ibid.,* n° 3; POEY D'AVANT, n° 1361.)
Pl. CXVI, n° 20.

5163. Mêmes légendes et types. 1621. Double tournois, frappé sur un flan très large.
Cuivre : 4,90.
Coll. G. Vallier, à Grenoble.

5164. Variété : la légende du ℟. commence à gauche. 1620.
Cuivre. Double tournois.
Coll. E. Dumas, à Sommières.

5165. Autre avec B, à la fin de la légende du droit. Millésime 1626.
Cuivre. Double : 3,15. (POEY D'AVANT, n° 1362.)

5166. Mêmes légende et type, avec SOVVE. ℟. ✠ DENIER . TOVRNOIS. Deux lis avec bande.
Cuivre. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 1363.)

5167. ✠ Mêmes légendes et types. Au ℟., sous les deux lis, la lettre M.
Cuivre. Denier.
Coll. Quandalle, à Paris, et Jarry, à Orléans.

5168. Mêmes légendes et types, avec MARIƎ. Millésime 1620.
AR. Denier.
Musée de Grenoble.

5169. Autre avec SOVVER . DE . DOMBE. Même type. ℟. Même légende. 1620. Deux lis avec bande pour brisure; au-dessous, M.
Cuivre. Denier.
Pl. CXVI, n° 21.

5170. Variété avec SOVVE . DE . DOMBE.
Cuivre. Denier.
Coll. Nogent-Saint-Laurent.

5171. ✠ MARIE . SOVVR . DE . DOMBE. Même type. ℟. Mêmes légende et type. 1620.
AR. Essai. *(Ibid.*, pl. 7, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 1er.

5172. M . P . DOMBAR . D . MONTISP. Cœur. M couronné entre trois lis. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR MEVS. 1615. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles.
BILL. Liard : 0,87. *(Ibid.*, pl. 6, n° 5; Poey d'Avant, n° 1358.)
Pl. CXVII, n° 2.

5173. Mêmes légendes et types. Un I remplace le cœur.
BILL. Liard : 0,87. (Poey d'Avant, n° 1359.)

5174. Variété : ❀ M . P . DOMBAR . D . MONTIS, &c.
BILL. Liard.
Coll. Poey d'Avant.

Marie était tout à fait en bas âge, quand elle succéda à son père Henri. Elle fut d'abord sous la tutelle de sa mère, puis sous celle du cardinal de Joyeuse, son oncle, qui fit battre monnaie au nom de sa pupille.

Toutes les monnaies de Marie sont assez rares, à l'exception des doubles tournois et du liard à l'M. Il faut mettre en tête les magnifiques pièces d'argent avec son effigie. Elles sont de la plus grande rareté.

GASTON et MARIE. 1626—1627.

5175. ❀ GASTON . ET . MARIE . SOVV . DE . DOMBES. Ecu couronné. ℟. ❀ DNS . ADIVTOR . ET . REDEM . NOSTER. 1627. Croix florencée aux bras tortillés.
OR. Ecu. (Mantelier, pl. 7, n° 5.)
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 3.

5176. Même légende, avec ❀ B . à la fin. Les deux bustes de Gaston et Marie sont affrontés; entre eux, une feuille de trèfle; au-dessous, M et G en monogramme. ℟. Même légende. ❀ 1627. Croix florencée; au centre, le monogramme.
AR. Demi-franc. *(Ibid.*, n° 6; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 743.)
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 4.

5177. Mêmes légende et type, sans le B, la rosace et le trèfle. ℟. Même légende. 1629. Ecusson couronné, accosté des deux monogrammes de Gaston et Marie.
AR. Teston. *(Ibid.*, pl. 8, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 5.

5178. Même légende. Ecusson couronné, accosté de deux monogrammes. ℞. Même légende. Croix fourchée et cantonnée de quatre couronnes.
BILL. Douzain. *(Ibid.,* n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 6.

5179. ✠ GAST . ET . M SOVV D . DOMBES. Monogramme couronné entre trois lis. ℞. ✠ DNS . ADIVTOR . NOSTER. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles.
BILL. Liard. *(Ibid.,* n° 2.)
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 7.

5180. ✠ GAST . ET . M . SOVV . D . DOMBARV. Même type. ℞. Mêmes légende et type, avec 1629.
BILL. Liard.
Coll. Robert.

Marie, dès son enfance, avait été fiancée au duc d'Orléans. Celui-ci étant mort en 1611, on proposa avec Gaston, frère du roi Louis XIII, une alliance qui ne fut contractée qu'en 1626. Nous avons des doubles tournois et des deniers au nom de Marie seul, datés de 1627 et 1628. C'est une preuve qu'après son mariage, et même après sa mort, on utilisa son ancien coin. Cette princesse mourut en cette même année 1627. Nous trouvons en son nom et en celui de son mari des espèces datées de 1628 et 1629. Il en résulte que l'on se servit de leurs coins postérieurement à la mort de Marie.

Toutes les monnaies de Gaston et Marie sont assez rares.

GASTON, usufruitier. 1627—1650.

5181. GASTON VS . P. DOMBARVM. Buste lauré de Gaston, à droite; à l'exergue, 1652. ℞. DNS ADIV REDE MEVS. Croix mordant la légende et formée de quatre groupes de deux L chacun, cantonnée de lis; au centre, la lettre A; chaque bras terminé par une couronne surmontée de deux lambels.
OR. Quadruple louis. (Duby, pl. 47, n° 4.)
Coll. du séminaire de Chavagnes (Vendée). — Pl. CXVII, n° 8.

5182. Croisette entre quatre points. GAST FRVN REG VSVF PRI DOM G. Ecusson couronné. ℞. DOMINVS ADIVTOR ET REDEM ME. 1640. Croix à palmettes.
OR. Ecu. (Mantelier, pag. 68, n° 71.)
Cab. de France.

5183. ✠ : GASTO . FR . VN . REG . VSVFR . PRIN . DOMB . G. Même type. ℟. Même légende. 1641. Croix ouvragée, florencée.

OR. Ecu. (DUBY, pl. 46, n° 4; MANTELIER, pag. 69, n° 72; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 745.)

Coll. Bazot, à Amiens. — Pl. CXVII, n° 9.

5184. GASTON . VS . P DOMBARVM. Buste lauré à droite. ℟. ✠ DOMINVS ADIVTOR . ET . REDE . MEVS. 1652. Ecusson couronné.

AR. Grand écu blanc. (MANTELIER, pl. 9, n° 6.)

Cab. de France; coll. Mantelier, Rousseau, &c. — Pl. CXVII, n° 10.

5185. Mêmes légende et type. ℟. Mêmes légende et type, avec REDEM. 1652.

AR. Demi-écu. (*Ibid.*, pag. 76, n° 86.)

Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 11.

5186. Mêmes légende et type. A l'exergue, 1652. ℟. Mêmes légende et type, sans le millésime.

AR. Quart d'écu blanc. (*Ibid.*, n° 87; DUBY, pl. 47, n° 2.)

5187. Croix avec un point entre chaque branche. GASTO . FR . VNREG . VSV . FRV . PRIN . DOMB . G. Buste à tête nue et drapé, à droite. ℟. Même légende. 1641. Ecusson couronné et accosté de deux G couronnés.

AR. Teston. (MANTELIER, pl. 8, n° 8.)

Pl. CXVII, n° 12.

5188. ✠ GASTON . VSVF PRINC . SOVV . DOMB. Cœur. Ecusson couronné et accosté de V-III. ℟. Même légende. 1630. Croix fleuronnée.

AR. Quart d'écu. (*Ibid.*, n° 5.)

Pl. CXVII, n° 13.

5189. ✠ GAST . PATR . R . VSVFR . PR . DOMB. Trois lis sous un lambel et couronnés. ℟. Même légende. 1645. Croix florencée.

BILL. Six blancs. (*Ibid.*, pl. 9, n° 2.)

Pl. CXVII, n° 14.

5190. ✠ GAST . FR . VN . REG . VSVFR . PR . DOMB. Ecusson couronné et accosté de deux G. ℟. Même légende. 1643. Croix fourchée, cantonnée de quatre lis, et timbrée d'un lis horizontal au centre.

BILL. Douzain : 2,28. (*Ibid.*, n° 1er.)

Pl. CXVII, n° 15.

5191. Variété avec VSVF.

Douzain : 2,28. (POEY D'AVANT, n° 1362.)

5192. GASTON . VSVF . DE . LA . SOV . DE . DOMB. Mêmes type et ℟. Millésime 1629.
Coll. Roumeguère, à Toulouse.

5193. ✠ GAST . PATR . R . VSVFR . PR . DOMB. Même type. ℟. Mêmes légende et type. 1641. Le lis du centre est droit.
BILL. Douzain : 2,28. (DUBY, pl. 46, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 1365.)

5194. Variété avec DOM.
Coll. L. Bonnet, à Béziers.

5195. GASTON . PRINC . VF . DE . DOM. Buste lauré, à droite. ℟. Sans légende. Deux grands G entrelacés, sous une couronne.
Cuivre. Liard? (MANTELIER, pl. 10, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 16.

5196. ✠ GASTON . VSV . DE . LA . SOV DOM. Buste à droite. ℟. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS. 1638. Trois lis sous un lambel.
Cuivre. Double : 3,36. (SIRAND, n° 42; POEY D'AVANT, n° 1366.)

5197. Variété avec SOV DO. ℟. 1640.
Cuivre. Double.
Coll. Senémaud.

5198. Variété avec DOMBE. Millésime 1622.
Coll. Roumeguère, à Toulouse.

5199. Mêmes légendes et types des deux côtés, avec DOMB.
Cuivre. Double : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 1367.)

5200. Mêmes légendes et types, avec VSVF. ℟. 1634. R.
Cuivre. Double : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 1369.)
Pl. CXVII, n° 17.

5201. ✠ GASTON . VSVE *(sic)* DE . LA . SOV DOM. Mêmes type et ℟. 1635. B.
Cuivre. Double : 3,26. (MANTELIER, pl. 8, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1368.)
Pl. CXVII, n° 18.

5202. ✠ GASTON . VSV . DE . LA . SOV . DOM . G. Mêmes type et ℟.
Cuivre. Double : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 1370.)

5203. Autre avec VSVF. ℟. 1629.
Cuivre. Double. *(Ibid.,* n° 1371.)

5204. Autre semblable, sans le G final. ℟. Même type. 1655. B.
Cuivre. Double. *(Ibid.,* n° 1372.)

5205. ✠ GAST . PATR . PR . DOM. Buste; au-dessous, A. ℟. ✠ DENIER TOVRNOIS. 1649. Deux lis sous un lambel.

Cuivre. Denier : 1,36. (MANTELIER, pl. 9, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1373.)

Pl. CXVIII, n° 1er.

5206. ✠ GAST . PATREVS *(sic)* FR . PR . DOM. Mêmes type et ℟.

Cuivre. Denier.

Coll. Lefèvre, à Meaux.

5207. Variété : GAST . PATR . R . VSFR . PR . DOM.

Cuivre. Denier.

Coll. Poey d'Avant.

5208. Variété : GAST . PATR . R . VSVF, &c. Sans lettre à l'exergue.

Cuivre. Denier.

Coll. Senémaud.

5209. ✠ GA . P . RV . F . P . D. Même type; sans lettre à l'exergue. ℟. Mêmes légende et type. 1650.

Cuivre. Denier : 1,36. (POEY D'AVANT, n° 1374.)

5210. ✠ GASTON . V . F . P . D. Tête nue, à gauche. ℟. Mêmes légende et type. 1650. Un grand A sous les lis.

Cuivre. Denier : 1,36. (MANTELIER, pl. 9, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1375.)

Pl. CXVIII, n° 2.

5211. Autre avec V . E . F . D. ℟. 1650.

Cuivre. Denier. (POEY D'AVANT, n° 1376.)

5212. Mêmes légendes et types. Tête vieillie. 1653.

Cuivre. Denier. *(Ibid.,* n° 1377.)

5213. . GASTON . V . F P . D. Tête encore plus vieille. Même ℟.

Cuivre. *(Ibid.,* n° 1378.)

5214. Mêmes légendes et types, sauf que le buste est lauré à droite. ℟. 1652.

Cuivre. Denier : 1,36. (MANTELIER, pl. 9, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1379.)

Pl. CXVIII, n° 3.

5215. ✠ GASTON . VSVF . P... Dans le champ, G couronné entre deux lis. ℟. ✠ DNS . ADIVTOR . MEVS. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles.

BILL. Liard : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1380.)

Pl. CXVIII, n° 4.

5216. ✠ GAST. PATR... Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Liard. (MANTELIER, pl. 9, nº 7.)
Pl. CXVIII, nº 5.

Gaston était devenu veuf le 29 mai 1627, et n'avait eu de Marie qu'une seule fille, qui fut la grande Mademoiselle et coûta la vie à sa mère. Il obtint du roi la garde et la tutelle de son enfant, avec l'administration de ses biens et leur usufruit jusqu'à sa majorité.

On s'était, ainsi que je l'ai déjà dit, servi des coins de Gaston et Marie, pendant deux ans. Ce ne fut qu'en 1629 que l'on monnaya au nom de Gaston seul. Les espèces de ce prince sont très variées et n'offrent rien de particulier, sinon qu'on y voit les efforts constants pour parvenir à imiter la monnaie royale. Dès que celle-ci change, les monnayeurs de Trévoux s'empressent de changer également leurs coins. Ainsi, par exemple, quand le célèbre graveur Varin transforme la monnaie royale, en substituant le costume romain au vêtement français, dans le pays de Dombes on opère la même transformation et d'une manière parfaite, ce qui était du reste facile, puisque les coins sont aussi l'œuvre de Varin. Ce qu'il y a de plus saillant encore, c'est que, lorsque Louis XIV enfant succède à Louis XIII déjà vieux, on voit, sur les espèces de Dombes, une tête jeune remplacer la tête vieillie que l'on y avait représentée jusque-là, et qui était en rapport avec l'âge de Gaston. A l'avénement de Mademoiselle, c'est-à-dire le 7 décembre 1650, alors qu'elle avait vingt-trois ans, on ne changea pas d'abord la monnaie. M. Mantelier dit : « On ne retoucha pas immédiatement les coins de la monnaie, et pendant quelques années encore elle fut frappée au nom et à l'effigie de Gaston. »

Il y a à faire, à ce sujet, une observation curieuse qui a échappé à mon devancier; c'est que presque toutes les monnaies au nom de Gaston, portant un millésime postérieur à l'émancipation de Mademoiselle, offrent des types que nous ne trouvons pas sur les autres espèces de Gaston, monnayées pendant son règne. Je citerai le grand écu blanc, ses deux divisions et la pièce de 40 livres en or. Que doit-on en conclure? Il est évident que, sous Mademoiselle, on n'a pas pu faire graver des coins à l'effigie de Gaston, et que par conséquent celui-ci n'a pas dû monnayer à Trévoux postérieurement au 7 décembre 1850. Nous sommes donc forcés de supposer que des pièces au même type ont d'abord été émises par Gaston, et que par suite de causes que nous ne connaissons pas elles ont pu être supprimées. Ce qu'il y a de certain, et l'on a lieu de s'en étonner, c'est qu'on ne les a pas encore retrouvées. Cela est d'autant plus probable, que nous connaissons l'empressement des monnayeurs de Trévoux à s'emparer des types royaux aussitôt qu'on en créait de nouveaux. Or, l'émission des quadruples remonte à l'année 1640, et celle des écus blancs et de leurs divisions à 1641. A Trévoux, on n'a pas dû omettre de les copier. Ce qui ferait supposer que l'hypo-

thèse de leur suppression est vraie, c'est que les quadruples en or sont excessivement rares, et que l'écu blanc et ses divisions, sans être aussi rares, se rencontrent assez difficilement. Quant aux petites pièces en cuivre de Gaston, elles sont fort communes. On les trouve partout.

ANNE-MARIE-LOUISE. 1650—1693.

5217. ✠ MARIA . P . DOMBAR . D . MONTIS . PEN. Ecusson couronné, accosté de deux M. ℟. ✠ DNS ADIVTOR . ET . REDEM . MEVS. 1657. Croix fourchée et cantonnée de quatre lis.
BILL. Douzain. (MANTELIER, pl. 10, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CXVIII, n° 6.

5218. AN . MA . LVD . PRIN . SVPRE . DOMBAR. Tête avec collier à droite. ℟. * DOMINVS . ADIVTOR (A) ET . REDE . MEVS. 1673. Ecu couronné.
AR. Grand écu blanc.
Cab. de France. — Pl. CXVIII, n° 7.

5219. Même légende avec DOMBA. Mêmes type et ℟. 1669.
AR. Demi-écu blanc. (MANTELIER, pag. 91, n° 114.)
Coll. Norblin. — Pl. CXVIII, n° 8.

5220. Mêmes légendes et types. Le mot DOMINVS du ℟. est suivi d'une croisette. 1673. Etoile.
AR. Demi-écu blanc. (MANTELIER, pl. 40, n° 9.)

5221. Mêmes légendes et types.
AR. Quart d'écu blanc. (*Ibid.*, n° 116.)
Cab. de France.

5222. AN . MA . LOV . PRINC . SOVV . DE DOMB. Cœur. Tête à droite. ℟. DNS . ADIVT . ET (A) REDEM . MEVS. 1659. Ecu couronné.
AR. Douzième d'écu ou pièce de cinq sols. (MANTELIER, pag. 78, n° 89.)

5223. Mêmes légende et type. ℟. DOMINVS ADIVTOR (A) ET . REDEM . MEVS. Rose.
AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 90; POEY D'AVANT, n° 1381.)

5224. Mêmes légendes et types des deux côtés.
AR. Sixième d'écu. Pièce de dix sols. (*Ibid.*, n° 91.)
Cab. de France.

5225. AN . MA . LOV PRINC . SOVV . DE . DOM. Même type. ℟. ✠ DNS ✠ ADIVTOR (A) ET REDEM MEVS. Même type. 16-65.
AR. Douzième d'écu. (Sirand, pl. 1re, n° 9.)
Pl. CXVIII, n° 9.

5226. AN . MA . LVD . PRINC . SVP . DOMBA. Même type. ℟. DNS . ADIVTOR (A) ET . RED . MEVS. 16-64. Rosace.
AR. Douzième d'écu. (Mantelier, pl. 10, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CXVIII, n° 10.

5227. AN . MA LOV . SOVV . DE . DOMBE. Même type. A l'exergue, 1667. ℟. Sans légende. Ecu en losange aux armes de Bourbon, couronné et accosté de deux branches de laurier.
AR. Douzième d'écu. (Duby, pl. 47, n° 14.)
Pl. CXVIII, n° 11.

5228. AN . MA . LOV . DE BOVRBON. Tête à droite. ℟. PRINC . SOVV . DE . DOMBES. Ecusson couronné, accosté de 16-67.
AR. Douzième d'écu. (Mantelier, pl. 10, n° 4.)
Pl. CXVIII, n° 12.

5229. Mêmes légende et type. ℟. ❀ PRINC. Lis. SOVV DE. Lis. DOMBES. Même type. A l'exergue, A.
AR. Cinq sols.
Coll. Morin.

Nous venons de voir que, pendant les cinq premières années du règne de Mademoiselle, la monnaie avait été battue au nom et avec les coins de Gaston. Nous avons vu le même fait se reproduire à chaque changement de règne de trois de ses prédécesseurs, mais jamais d'une manière aussi prolongée. Cela peut s'expliquer par la vie agitée que mena Mademoiselle, pendant les cinq années qui suivirent son émancipation. Activement mêlée aux troubles de la Fronde, dont elle fut un moment l'héroïne, elle finit par être exilée de la cour et se réfugia à Saint-Fargeau, jusqu'en 1657. On conçoit qu'avec une existence aussi orageuse, elle ne pouvait guère s'occuper de sa monnaie de Dombes. Mais le fermier qui la régissait ne perdait pas de vue ses droits et ses bénéfices, et probablement il s'estima heureux que les circonstances lui permissent d'épargner la dépense de nouveaux coins.

Rentrée chez elle en 1658, la princesse s'occupa peu, à ce qu'il paraît, d'activer la fabrication de sa monnaie. Dès 1657, on avait frappé des douzains avec le nom de Marie seul. Cette émission ne dut être que momentanée, si nous en jugeons d'après la rareté de ses produits. Le monnayage des pièces en argent avec le nom d'Anne-

Marie-Louise, qui fut conservé jusqu'à la fin, ne commença qu'en 1659. On débuta par les douzièmes d'écu ou pièces de cinq sols, dont le cours a été si étendu. Enfin ce n'est que vers le milieu du règne de Mademoiselle, que nous trouvons l'écu d'or, l'écu blanc et ses divisions, et le liard de billon.

Je viens de mentionner le douzième d'écu; cette pièce doit arrêter un moment notre attention. Tous les auteurs, qui se sont occupé de la numismatique de la principauté de Dombes, ont parlé des singulières particularités qui se rattachent à cette espèce de monnaie. MM. Mantelier et Sirand ont donné des détails intéressants sur ce sujet. Mais ni l'un ni l'autre ne me paraît avoir eu connaissance de ce que dit Chardin dans son voyage en Perse; et pourtant ce célèbre voyageur, qui écrivait dans le dernier quart du XVIIe siècle, a donné des renseignements curieux et étendus sur le commerce que l'on faisait en Orient au moyen de ces pièces de cinq sols. M. Sirand cite le manuscrit d'un M. de Poleins, qui se trouve aux archives de France, et, selon toute apparence, c'est là que M. Mantelier a aussi puisé ses renseignements.

De ce que font connaître ces deux derniers numismatistes, il résulterait que la belle fabrication des douzièmes d'écu de Mademoiselle leur aurait acquis, dans les échelles du Levant, une telle faveur, qu'ils avaient fini par devenir des objets de toilette; si bien que, la mode aidant, on finit par en couvrir ses habits. Les ateliers de Dombes fabriquèrent une très grande abondance de ces monnaies, et l'on expédia des vaisseaux qui en étaient entièrement chargés. La spéculation avait une trop grande réussite, pour que la contrefaçon ne s'en mêlât pas. Aussi arriva-t-il qu'à Trévoux on commença à altérer le métal, qui d'abord était si pur, et que, chacun voulant profiter de la vogue de ces monnaies et prendre part aux immenses bénéfices qu'elles procuraient, on vit tout le monde essayer à l'envi de faire son profit de cette fructueuse spéculation. En France, les princes d'Orange, qui eux aussi fabriquaient des pièces de cinq sols, leur donnèrent un aspect ressemblant à celles de Dombes. En Italie, en Allemagne, de petits princes suivirent cet exemple et inondèrent le Levant d'imitations plus ou moins parfaites de ces monnaies. Un tel empressement eut le résultat que l'on aurait dû prévoir. Les falsifications furent tellement nombreuses et si audacieuses, qu'à la fin on ne fabriquait plus que des pièces en très bas aloi, et quelquefois même elles n'étaient qu'en cuivre blanchi. Soit que la mode eût changé, soit que l'on eût ouvert les yeux sur des tromperies trop grossières, ce commerce finit tout d'un coup, et quelques-uns des spéculateurs éprouvèrent des pertes énormes.

Chardin n'en fait pas des objets de toilette et de mode. Selon lui, ce n'était qu'un commerce purement d'argent, qui commença en 1656 et dura pendant treize années. La première date n'est pas d'accord avec les monnaies que nous avons, puisque nous ne connaissons que le millésime de 1659, ce qui est assez conforme aux données historiques.

Chardin qualifie d'inique le négoce de ces monnaies, que les Turcs appelaient

Timmins. Ils les prenaient d'abord pour la valeur de dix sols; elles restèrent quelque temps à ce prix et tombèrent à sept sols et demi. On ne voulait pas d'autre monnaie; mais, ainsi que je l'ai déjà dit, l'appât des énormes gains que l'on réalisait fit bientôt altérer ces pièces. On en fabriqua d'argent bas à Dombes, à Orange et à Avignon. Ce fut encore pis à Monaco et à Florence. Enfin on en monnaya dans des châteaux écartés de l'Etat de Gênes et en divers autres lieux. Cet état de choses ne pouvait pas durer longtemps. Ceux à qui ces espèces étaient destinées s'aperçurent de la falsification et les décrièrent, sauf celles du vrai coin de France, dont on réduisit la valeur à cinq sols. Les pièces de Florence, de Monaco et de Dombes ne furent plus payées que quatre sols. Peu à peu ils décrièrent en masse toutes les monnaies de coin altéré et ne voulurent plus que celles de bon aloi. Mais comme celles-ci valaient intrinsèquement plus que leur cours, on cessa d'en envoyer dans le Levant. Ce décri, comme on l'a vu, causa un grand préjudice à ceux qui avaient entrepris ce commerce sur une grande échelle, et qui se trouvaient avoir une forte quantité de marchandises. Chardin ajoute que les Anglais furent la cause de ce décri, parce que le négoce des pièces de cinq sols avait fait hausser le prix des soies, et que, si la spéculation des pièces de cinq sols avait continué, ce commerce était ruiné.

Il n'est pas douteux que Chardin fût bien informé, puisque ses renseignements ont été recueillis dans le pays même et justement à l'époque où ce négoce avait lieu. Malgré le silence de cet écrivain sur l'autre usage des pièces de cinq sols, tel qu'il nous est donné par M. de Poleins, il est bien certain qu'elles ont été quelquefois des objets de toilette. Nous en avons les preuves matérielles, en ce que nous en rencontrons assez souvent qui sont percées, et qui par conséquent ont dû être attachées aux habits.

De ce que sur la plupart des monnaies que je viens de décrire, on trouve au revers la lettre A placée de la même manière que sur les monnaies royales, M. Sirand en a inféré qu'elles avaient été battues dans l'atelier de Paris. M. B. Fillon (*Catal. Rousseau*, pag. 92) a adopté la même idée. M. Mantelier (*Revue*, 1850, pag. 66), répondant à M. Sirand, n'a pas eu de peine à établir qu'il n'en était rien. Ses arguments sont nombreux et sans réplique; les principaux sont l'absence de tout texte mentionnant un pareil monnayage, et en ce que nous trouvons à Dombes d'autres lettres monétaires. On sait d'ailleurs que Louis XIV regardait d'un fort mauvais œil toute monnaie étrangère faisant concurrence à la sienne, et qu'il se fût bien gardé de prêter ses balanciers pour fabriquer celle de Dombes, qui lui causait d'autant plus de préjudice qu'elle portait l'écusson fleurdelisé. Cela est si vrai, qu'il cherchait par tous les moyens possibles à entraver sa circulation et songeait à l'anéantir, ce qu'il ne manqua pas de faire aussitôt qu'il en trouva l'occasion. Enfin il y a un dernier argument qui est encore plus péremptoire, c'est que ce fait de fabrication eût été une infraction formelle aux lois du royaume.

5230. AN . MA . LOV . PRINC . SOVV . DE . DOM. Buste à long col et tout différent par la coiffure. ℟. DOMINVS . ADIV . ET . REDEMPT . MEVS. 1659. Ecusson aux trois lis avec lambel. Au-dessous, A.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Charvet. — Pl. CXVIII, n° 14.

Cette pièce est remarquable, en ce que les légendes sont identiques avec celles des douzièmes d'écu de Mademoiselle, et que pourtant on n'y voit plus les traits de cette princesse. Le profil est plus pur et plus fin, le col est plus long et moins drapé, les cheveux sont plus élégamment agencés. Si cette monnaie a été frappée dans les ateliers de Trévoux, ce qui est douteux, l'artiste qui a gravé le coin a voulu flatter Mademoiselle. Il est plus probable qu'il a fait un buste de fantaisie.

5231. AN . MA . LIV . COM . PALAT . SOVV . DOM. Tête à droite. ℟. DNS . ILLVMINAT . ET . SALVS MEA. Ecu couronné. 16-58. A l'exergue, A.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.,* pl. 11, n° 3.)
Coll. Norblin. — Pl. CXVIII, n° 13.

5232. Variété. A l'exergue du ℟., 4.
Coll. Morin.

5233. Variété. A l'exergue, 7.
Coll. E. Dumas, à Sommières.

5234. LIV . MA . PRI . SP . COM . T . SOVV . DOM. Même type. ℟. DNS . ADIVTOR ET REDEM MEVS. Même type. 16-66. A l'exergue, T.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Morin et de Clapiers.

M. Mantelier, qui n'a connu que la première de ces pièces, propose de lire ainsi la légende du droit : *Marie-Louise-Julienne, comtesse palatine, souveraine de Dombes*, et l'attribue à une comtesse des Deux-Ponts. M. Sirand n'est pas de cet avis, et je partage son opinion tendant à établir que le mot LIV, que M. Mantelier divisait mal à propos, n'est pas autre chose que le nom de Louise. Quant au titre de comtesse palatine, M. Mantelier l'explique par une intention ironique, en ce que Mademoiselle avait été demandée en mariage, en 1653, par Philippe-Guillaume, comte palatin, de la maison de Neubourg.

5235. HAEC . (A et E liés) EST . IMAGO . DELPHINA. Type ordinaire. ℟. DIVITIARVM . TVARVM. Ecu chargé de trois cornes d'abondance, et surmonté d'un casque.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.,* pl. 10, n° 5.)
Cab. de France. — Pl. CXVIII, n° 15.

5236. PVLCHRA . VIRTVTIS . IMAGO. Même type. ℞. ✠ SIMVL . TVTANTVR . ET . ORNANT. Même type. 16-66.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.*, pl. 10, n° 7.)
Pl. CXVIII, n° 16.

Les fleurs de lis du ℞. ressemblent aux aiglons des pièces de la famille Doria.

5237. IN PVLCHRITVDINE VIRTVS. Même type. ℞. ✠ IN SPINES *(sic)* CERVLEA FLORENT. Ecu à trois lis et lambel. Couronne fleurdelisée. 16-68.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.*, pag. 88, n° 107.)
Cab. de France.

5238. HEC . EST . VIRTVTIS . IMAGO. Même type. ℞. DEVS MEVS. Lis. ET OMNIA. Même écusson ; au-dessus, deux rosaces ; de chaque côté, 16-66.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.*, n° 108 ; Poey d'Avant, n° 1382.)

5239. Mêmes légende et type. ℞. BONITATIS . VNC . QVATVOR. Ecusson à trois lis avec lambel. De chaque côté, 16-66.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Morin.

5240. HAEC . (A et E liés) EST . PALANTIS . IMAG. Même type. ℞. DEVS MEVS ET REDEMPTOR. Même type. A l'exergue, C.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.*, pl. 10, n° 6.)
Pl. CXIX, n° 2.

5241. PLACET . ET . POLLERE . VIDETV. Même type. ℞. ✠ IPSOQVE FIT VTILIS VSV. 16-68. Même type.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.*, pag. 89, n° 110.)
Coll. Norblin.

5242. Variété avec VIDETVR.
Coll. Saubinet, à Reims.

5243. PARTES VOLVPTATI. Même type. Collier. ℞. ORIENTALIVM DICAT. Même type. 16-68. Couronne à feuilles d'ache.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.*, pl. 11, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 3.

5244. ET DELECTATIONE DIGNE. Même type. ℞. PARTES CVRIOSITATE. Même type. 16-68. Couronne fleurdelisée.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.*, n° 112.)
Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 4.

5245. HANC . ASIA . MERCEM . QVERIT. Même type. ℞. LILIA . SPINAS . QVIS . DICET. Même type. 16-67. Dessous l'écusson, un lis.
AR. Douzième d'écu : 2,17. (POEY D'AVANT, nº 1383, et pl. 19, nº 10.)
Pl. CXIX, nº 5.

5246. . IN . PVLCHRITVDINE . VIRTVS. Même type. ℞. BONITATIS VNCIARVM . QVINT. Même type. Sous le lis, 16-68.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Norblin.

5247. DE PROCVL . PRETIVM EIVS. Même buste. ℞. TRAHIT SVA QVEMQVE VOLVPTAS. Ecusson couronné aux trois lis avec lambel ; au-dessous, A ; de chaque côté, 16-68.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Charvet. — Pl. CXIX, nº 12.

5248. ARETH . PROL . AILANTI. Même type. ℞. HESPERIDVM DECVS. Ecusson couronné et chargé de trois tiges d'oranger, et simulant les lis ; de chaque côté, 16-68.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Morin.

5249. Variété avec PRO . ATLANT.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CXIX, nº 11.

Que dire de ces singulières pièces, dont les légendes bizarres sont quelquefois intraduisibles ? Sur deux seulement, on fait allusion au commerce de l'Orient, auquel elles étaient destinées. Les intentions satiriques s'y produisent assez souvent. On est donc forcé d'admettre que, quoiqu'elles portent l'effigie de Mademoiselle, il y en a peu ou point qui aient été frappées dans l'atelier de Trévoux. Nous en aurons une preuve évidente, en voyant une fabrication pareille faite par la famille Doria.

5250. ✠ *(une aile)* ME : VA . AV *(un cœur)*. Buste de Mademoiselle. AV . LIT . *(une aile)* A . VICTOIRE *(une palmette)*. Ecu d'Orléans, couronné et accosté de 16-67.
AR. Cinq sols.

Nous voyons ici le rare exemple d'un rébus illustré sur une monnaie. M. B. Fillon, qui la mentionne dans le *Catal. Rousseau*, pag. 93, pense, d'après son travail soigné, que cette satire, qui a trait aux mœurs galantes de Mademoiselle, a dû être inspirée en haut lieu.

FAMILLE DORIA.

5251. VIOLANTE . LOM . PRIN . AVR. Même type. ℞. Même légende. 16-66. Ecusson à trois lis. Couronne à feuilles d'ache.

AR. Douzième d'écu. *(Revue belge*, 2e série, tom. 4, pag. 143.)

5252. DON . VI . LO . PRINCI . S . VED . DO. Même type. ℞. * DOMINVS
deux lis et une aigle au-dessous.

Poey. d'Avant – Tom III. – pag. 114
Voir à propos de ces monnaies
et de la reflexion de l'auteur
la dissertation de M. de Longperier.
dans la Revue numismatique
Année 1869. – Livraison 1.

IERI, pl. 3, n° 2.)

buste. ℞. * DOMINVS . VIR-
né, chargé de deux lis et d'un

s au sujet du nom de Violante,
ri sur les monnaies et les sceaux
ante, fille unique et héritière de
é Doria II, dont elle eut un fils,
elle frappa monnaie en son nom
Torriglia que les trois pièces que
ument qui l'établit. Il en résulte
ce avec le Levant. Il fallait né-
èces de France ; mais la scrupu-
s et les armoiries, ses monnaies
e la monnaie frappée par elle
princes d'Orange, sa conscience
i nons fait connaître la lettre et
noins timorés qu'elle, lui prou-
science s'alarmait à tort.

pe. Sous le buste, SA. ℞. ✠
Ecu à trois lis, 1-2. Couronne à
feuilles d'ache.

AR. Douzième d'écu. *(Ibid.,* pl. 11, n° 5.)

Coll. Norblin. — Pl. CXIX, n° 1er.

5245. HANC . ASIA . MERCEM . QVERIT. Même type. ℟. LILIA . SPINAS . QVIS . DICET. Même type. 16-67. Dessous l'écusson, un lis.
AR. Douzième d'écu : 2,17. (Poey d'Avant, nº 1383, et pl. 19, nº 10.)
Pl. CXIX, nº 5.

5246. . IN . PVLCHRITVDINE . VIRTVS. Même type. ℟. BONITATIS VNCIARVM . QVINT. Même type. Sous le lis, 16-68.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Norblin.

5247. DE PROCVL . PRETIVM EIVS. Même buste. ℟. TRAHIT SVA QVEMQVE VOLVPTAS. Ecusson couronné aux trois lis avec lambel; au-dessous, A; de chaque côté, 16-68.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Charvet. — Pl. CXIX, nº 12.

5248. ARETH . PROL . AILANTI. Même type. ℟. HESPERIDVM DECVS. Ecusson couronné et chargé de trois tiges d'oranger, et simulant les lis; de chaque côté, 16-68.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Morin.

5249. Variété avec PRO . ATLANT.
AR. Douzième d'écu.
Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CXIX, nº 11.

Que dire de ces singulières pièces, dont les légendes bizarres sont quelquefois intraduisibles? Sur deux seulement, on fait allusion au commerce de l'Orient, auquel elles étaient destinées. Les intentions satiriques s'y produisent assez souvent. On est donc forcé d'admettre que, quoiqu'elles portent l'effigie de Mademoiselle, il y en a peu ou point qui aient été frappées dans l'atelier de Trévoux. Nous en aurons une preuve évidente, en voyant une fabrication pareille faite par la famille Doria.

5250. ✠ *(une aile)* ME : VA . AV *(un cœur)*. Buste de Mademoiselle. AV . LIT . *(une aile)* A . VICTOIRE *(une palmette)*. Ecu d'Orléans, couronné et accosté de 16-67.
AR. Cinq sols.

Nous voyons ici le rare exemple d'un rébus illustré sur une monnaie. M. B. Fillon, qui la mentionne dans le *Catal. Rousseau*, pag. 93, pense, d'après son travail soigné, que cette satire, qui a trait aux mœurs galantes de Mademoiselle, a dû être inspirée en haut lieu.

Pocy. l'Avant – Tom III. – pag. 114

Voir à propos de ces monnaies et de la reflexion de l'auteur la dissertation de M. de Longperier dans la Revue numismatique Année 1869. – Livraison. I.

FAMILLE DORIA.

5251. VIOLANTE . LOM . PRIN . AVR. Même type. ℞. Même légende. 16-66. Ecusson à trois lis. Couronne à feuilles d'ache.

AR. Douzième d'écu. *(Revue belge*, 2e série, tom. 4, pag. 143.)

5252. DON . VI . LO . PRINCI . S . VED . DO. Même type. ℞. * DOMINVS . VIRTVS * MEA . E SALVS . MEA. Ecusson à deux lis et une aigle au-dessous. 16-65.

AR. *(Catal. Wellenheim*, tom. 2, pag. 659 ; Olivieri, pl. 3, n° 2.)

Cab. impérial de Vienne. — Pl. CXIX, n° 7.

5253. Variété avec DOR.

AR.

Coll. Rousseau.

5254. DON . VI . LO . PRINCI SVED . DO. Même buste. ℞. * DOMINVS . VIRTVS . MEA . E . SALVS . MEA. Ecusson couronné, chargé de deux lis et d'un aiglon simulant un autre lis.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Charvet. — Pl. CXIX, n° 8.

M. Mantelier était réduit à former des conjectures au sujet du nom de Violante, inscrit sur ces pièces. Au moyen de l'ouvrage d'Olivieri sur les monnaies et les sceaux de la maison Doria, on peut lever tous les doutes. Violante, fille unique et héritière de Nicolas Lomellini, avait épousé, en 1652, Jean-André Doria II, dont elle eut un fils, Jean-André Doria III. Son mari étant mort en 1654, elle frappa monnaie en son nom jusqu'à la majorité de son fils. C'est au château de Torriglia que les trois pièces que je fais connaître ont été battues. Olivieri donne le document qui l'établit. Il en résulte encore que ces monnaies étaient destinées au commerce avec le Levant. Il fallait nécessairement que le type ressemblât à celui des espèces de France ; mais la scrupuleuse princesse eut soin d'exiger que, par les légendes et les armoiries, ses monnaies offrissent quelque différence. Plus tard, en voyant que la monnaie frappée par elle au nom de son fils était par trop copiée sur celle des princes d'Orange, sa conscience s'émut encore et elle consulta des théologiens. Olivieri nons fait connaître la lettre et les réponses qu'elle reçut. Ceux qu'elle consultait, moins timorés qu'elle, lui prouvèrent par des arguments un peu spécieux que sa conscience s'alarmait à tort.

5255. GRATIOR . IN . PVL . VIRTVS. Même type. Sous le buste, SA. ℞. ✠ SANCTAE (A et E liés) SIT TRIADI LAVS. Ecu à trois lis, 1-2. Couronne à feuilles d'ache.

AR. Douzième d'écu. *(Ibid.*, pl. 11, n° 5.)

Coll. Norblin. — Pl. CXIX, n° 1er.

5256. Variété avec SANCTE.
Coll. Parot, à Lyon.

L'ouvrage d'Olivieri nous apprend que ces deux pièces ont été battues à Loana par les ordres de la princesse Doria. Il donne le titre qui l'établit.

5257. IO . AND . FR . DORIA . LA. Tête de Doria à droite. ℟. DEVS . PROTECTOR . MEVS. Ecu couronné et chargé de trois aiglons simulant les lis.
AR. Douzième d'écu. (Mantelier, pag. 84, n° 96.)
Coll. Pfister, à Londres.

5258. Variété avec DORIA . L.
AR. (Olivieri, pl. 3, n° 5.)
Coll. Luigi Franchini. — Pl. CXIX, n° 6.

Jean-André Doria-Landi avait treize ans, quand on commença à battre monnaie en son nom. On continua le type employé par sa mère. On profita de la jeunesse du prince, pour copier presque identiquement les monnaies de Guillaume-Henri, prince d'Orange. Nous avons vu que c'est ce qui éveilla particulièrement les scrupules de la princesse Doria.

MARQUIS DE FOS-DI-NOVO.

5259. M . MAD . MALAS . MARCH . FOS. Buste; au-dessous, 16-68. ℟. DNS ADIVTOR ET . REDEMPTOR MEVS. Ecu aux armes de Malespine (une épine fleurie), l'aigle impériale tenant l'écu.
AR. Douzième d'écu. (Mantelier, pag. 86, n° 98.)

5260. Mêmes légende et type. ℟. BONITATIS VNCIARVM QVNQVE. Même type.
AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 99.)

5261. Mêmes légende et type. ℟. BONITATIS VNCIARVM SEX. 16-68. Même type.
AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 100.)

5262. M MADAL MAI MAR DI FOSD. Même type. ℟. DNS ADIVTOR (A) ET REDEM MEVS. Ecu aux trois lis; couronne à feuilles d'ache. 16-68.
AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 101.)
Cab. de France.

On a placé sur ces pièces le portrait de Marie-Madeleine Malespine, femme du marquis, afin d'avoir une tête qui simulât celle de la créatrice du type.

5263. MARCHION . PONSAN . ET . MARC. Même type. ℟. BONITATIS . VNCIARVM QVATOR. Même type. Couronne fleurdelisée. 16-68.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.,* pl. 10, n° 8.)
Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 9.

5264. Variété avec QVATVOR et 16-69.
Coll. Voillemier.

5265. MARC . FOSD . BONITATIS . VNC . QVQ. Même type. ℟. INTER . SPINAS . CERVLEA . FLORENT. Même type. 16-69.
AR. Douzième d'écu. *(Ibid.,* n° 103.)
Cab. de France.

5266. Variété avec MARCH.
Musée de Saint-Omer.

Ponzano et Marcello-Monte étaient deux fiefs voisins de Fos-de-Novo.

5267. IVL . M . S . R . I . PRINC . SOVV . DOM. Même type. ℟. MELLIBAT . EX . LILIIS. Ecusson couronné ; de chaque côté, 16-69.
AR. Douzième d'écu.
Pl. CXIX, n° 10.

A qui appartient ce douzième d'écu, dont la légende semble indiquer un prince allemand ? Les amateurs de monnaies étrangères le diront sans doute.

Si l'on me reprochait d'avoir donné toutes ces dernières monnaies, qui sont évidemment étrangères, je répondrais que j'ai cru utile pour mon sujet de rapprocher ces pièces de celles qui sont sorties de l'atelier de Mademoiselle, avec d'autant plus de raison, qu'elles ont été émises dans les mêmes circonstances et dans un but analogue.

En terminant la longue nomenclature des monnaies des princes de Dombes, je dois consigner une observation que j'aurais dû faire plus tôt. Il s'agit du classement que j'ai adopté relativement aux pièces émises au commencement de chaque règne, avec le nom et le coin du prédécesseur. M. Mantelier a rangé les monnaies par règne, tandis que j'ai suivi le nom que je trouvais inscrit. Cet ordre ma semblé plus naturel, et n'embarrassera pas les numismatistes, puisque chaque fois que le fait s'est reproduit, je l'ai indiqué.

A ce sujet, je dois relever une assertion de M. B. Fillon, qui *(Catal. Rousseau,* commentaire du n° 744) s'est encore malheureusement rencontré avec M. Sirand. Il voit dans la date une erreur monétaire ou un souvenir donné par Gaston à sa femme Marie, tandis qu'il est évident que ce n'est que le résultat de l'emploi d'un ancien coin utilisé pendant quelque temps.

BOURGOGNE-COMTÉ ou FRANCHE-COMTÉ.

L'enfantement du comté de Bourgogne fut très laborieux. Formé à différentes fois, démembré aussi souvent encore, il est impossible, à moins d'écrire son histoire, de le suivre dans toutes ses transformations. Je crois que c'est peu utile à mon sujet. Les possesseurs de la Haute-Bourgogne furent pendant longtemps trop peu puissants, leur pouvoir était trop mal établi, pour qu'ils aient eu le temps de battre monnaie. Aussi n'en avons-nous aucune qui puisse leur être attribuée, du moins jusqu'à une certaine époque, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XI[e] siècle. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve; mais je crois que nous avons peu d'espoir de voir remplir ces lacunes, et que rien ne nous viendra d'antérieur à ce que nous avons. Aucun titre, aucun monument ne nous parle du monnayage des comtes de Bourgogne, avant que leur dynastie fût solidement assise. Les deux seules pièces que nous connaissons ne peuvent venir à notre secours et démontrer qu'il ait existé un monnayage antérieur, puisque leurs types n'offrent point de dégénérescence. MM. Plantet et Jeannez, dans leur *Essai*, dont je parlerai plus au long tout à l'heure, ne font connaître que trois monnaies carlovingiennes. Les deux premières, sorties de l'officine de Besançon, appartiennent sans conteste à Charles-le-Chauve, et sont par conséquent purement royales. Quant à la troisième, son type est tout à fait altéré, ce qui en fait évidemment une monnaie féodale; mais son attribution à Besançon me paraît plus que problématique.

On pense que Hugues-le-Noir fut le premier comte héréditaire de Bourgogne (915). Le comté subsista jusqu'en 1295, lorsque Othenin ou Othon céda, par un traité dont les stipulations sont honteuses, tous ses biens à Philippe-le-Bel, roi de France. Pendant la période de près de quatre siècles qui s'écoula jusqu'à cette cession, nous n'avons, comme je l'ai déjà observé, que deux monnaies. D'où vient cette pénurie? De ce que les monnaies étrangères avaient cours dans la Bourgogne, et que particulièrement les deniers *estevenants* y étaient très répandus.

Par suite de partages et d'alliances, quelques maisons puissantes entrèrent en rivalité avec la maison de Bourgogne : ce sont celles de Vienne, de Chalon, de Chalon-Auxerre, de Chalon-Arlay. Je parlerai de celles qui ont battu monnaie, en décrivant les rares pièces que nous en avons.

J'ai rapporté que le comté de Bourgogne était venu, en 1295, en la possession du roi de France. Il y resta trente-cinq ans seulement, puisqu'en 1330, après la mort de Jeanne de France, qui avait institué pour son héritière Jeanne, sa fille aînée, mariée à Eudes, duc de Bourgogne, celui-ci se trouva possesseur du comté. Nous

avons quelques monnaies frappées par les comtes-ducs à Auxonne. Je les joindrai aux monnaies des ducs.

Après la mort, arrivée en 1482, de Marie, fille de Charles-le-Téméraire, le comté de Bourgogne fut dévolu au prince Maximilien, son mari, et entra par conséquent dans la maison d'Autriche. Leur fils, Philippe-le-Beau, prit possession du comté en 1494. Il épousa, l'année suivante, Jeanne, infante d'Espagne. Cette princesse n'ayant pas eu d'enfants de ses deux maris, dont le dernier fut Philibert-le-Beau, duc de Savoie, Charles V, depuis Charles-Quint, devint possesseur de la Bourgogne, qui resta dans la maison d'Espagne jusqu'à sa réunion à la France en 1678, par suite des conquêtes de Louis XIV.

Sous les rois d'Espagne, on frappa en leur nom un assez grand nombre de monnaies en Franche-Comté. Leur atelier était établi à Dôle.

M. Plantet, mon ami et collègue, dont nous avons à regretter la perte récente et si prématurée, et M. Jeannez, procureur impérial à Lons-le-Saulnier, ont publié, en 1855, un *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne*, dans lequel toutes les questions historiques et numismatiques sont traitées et élucidées avec soin. Cet ouvrage, dont le titre est trop modeste, comprend toutes les monnaies frappées dans la Franche-Comté. J'ai déjà fait usage de ce travail dans le résumé qui précède, et je m'en servirai pour tous les monnayages. On ne peut pas prendre de meilleur guide, et l'on devra y recourir toutes les fois que l'on aura le désir d'étendre ses recherches.

COMTES DE BOURGOGNE.

Hugues-le-Noir, 915—951.
Letalde, 951—...
Alberic, ...—975.
Letalde II, 975—979.
Alberic II, 979—995.
Otton ou Othe-Guillaume, 995—1027.
Renaud Ier, 1027—1057.
Guillaume Ier le Grand, 1057—1087.
Renaud II, 1087—1097.
Guillaume II l'Allemand, 1097—1102.
Guillaume III l'Enfant, 1102—1127.
Renaud III, 1127—1148.
Béatrix, 1148—1190.
Otton II, 1190—1200.
Béatrix II et Othon III, 1200—1234.
Othon IV le Jeune, 1234—1248.
Agnès de Méranie et Hugues, 1248—1279.
Otton V, dit Ottenin, 1279—1303.
Robert-l'Enfant, 1303—1315.
Jeanne Ire et Philippe-le-Long, 1315—1330.
Jeanne II et Eudes IV, 1330—1347.
Philippe de Rouvre, 1347—1361.
Marguerite de France, 1361—1382.
Louis de Male, 1382—1384.
Philippe II le Hardi, 1384—1404.
Jean-sans-Peur, 1404—1419.
Philippe-le-Bon, 1419—1467.
Charles-le-Téméraire, 1467—1477.

Marie, 1477—1482.
Marguerite d'Autriche, 1482—1493.
Philippe-le-Beau, 1493—1506.
Marguerite d'Autriche de nouveau, 1506—1530.
Charles-Quint, 1530.

RAINAUD Ier. 1027—1057.

5268. ✠ LEDONIS VIL. Dans le champ, E barré et O. ℟. ✠ RAINALDVS. Croix.

AR. Denier : 1,20. (*Revue*, 1843, pag. 191, vignette; Plantet et Jeannez, pl. 4, nº 1er.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXIX, nº 13.

L'attribution de cette rare pièce, dont un seul exemplaire est connu, ne soulève pas de difficultés; c'est bien à Rainaud Ier qu'elle appartient. L'observation faite par MM. Plantet et Jeannez, au sujet du type de l'avers, ne me semble pas heureuse. Selon eux, le mot EO, que l'on voit dans le champ, peut être une abréviation de *Comes*, la barre transversale placée sur l'E pouvant simuler un M. J'objecterai que le C finissant la légende circulaire indique déjà le mot *Comes*, qui ne peut pas être mis deux fois. D'ailleurs ce type n'est pas nouveau; nous l'avons déjà trouvé sur quelques pièces du Duché de France, alors qu'il ne pouvait pas avoir la signification que l'on voudrait lui donner ici.

RAINAUD II? 1087—1097.

5269. ✠ MONETA. Croix. ℟. ✠ IVLEDONIS. Dans le champ, BE avec un trait au-dessous.

AR. : 1,14. (Poey d'Avant, nº 1438, et pl. 20, nº 4; Plantet et Jeannez, pl. 4, nº 2.)

Cab. de France. — Pl. CXIX, nº 14.

Me fondant sur les lettres BE inscrites au champ de ce denier, et qui me semblaient devoir être expliquées par *Burgundie* ou *Benedictio*, enfin sur le mot *Moneta*, qui indique toujours une monnaie épiscopale, j'avais (*Description*, pag. 306) fait de cette pièce le produit du monnayage des archevêques de Besançon. MM. Plantet et Jeannez sont d'un avis contraire, et la donnent à Guillaume Ier ou plutôt à Rainaud II, comtes de Bourgogne. Dans l'état de la question, il est difficile de rien décider. Il faut attendre que quelques monnaies nouvelles viennent remplir les nombreuses lacunes qui existent, et nous permettent de raisonner d'après des arguments plus sérieux.

PHILIPPE II DE VIENNE.

5270. ✠ PhS . DVX . BV . COMES. Croix. ℞. TVRONVS DVCIS Châtel.
BILL. Denier.
Coll. Voillemier. — Pl. CXIX, n° 15.

Ce curieux denier est resté inconnu à MM. Plantet et Jeannez; mais ils en ont publié deux autres, dont un particulièrement offre un type analogue. D'après leur opinion, ces pièces appartiendraient à Philippe II, seigneur de Vienne, et auraient été fabriquées à Pymont. De prime abord, il me semblait difficile d'établir que le style de ces deniers pût les faire descendre jusqu'au milieu du XIVe siècle, et j'étais tenté de les donner à Philippe Ier de Vienne; mais, après un examen attentif de la question et en présence de textes positifs, cités par les deux numismatistes francs-comtois, desquels il résulte que Philippe II de Vienne frappait des monnaies pareilles à celles du roi de France, et que celui-ci lui fit défendre d'emprunter son coin, il faut bien reconnaître que ce sont là les produits de ce monnayage frauduleux.

5271. ✠ PhILLIPVS REX. Croix. ℞. PTHOMARTIR. Main bénissante.
BILL. Denier : 0,80. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 3.)
Coll. Morin. — Pl. CXIX, n° 16.

5272. TVRONVS CIVIS. Châtel. ℞. ✠ BISVNTIVM CI. Croix.
BILL. Denier : 0,80. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 4.)
Coll. Plantet. — Pl. CXIX, n° 17.

Les auteurs que j'ai déjà cités établissent, par des raisons qui semblent convaincantes, que ces deux pièces ne peuvent pas appartenir à Philippe-le-Bel monnayant à Dôle. Ils se fondent particulièrement sur le type de la seconde. Celle précédemment décrite (n° 5270) vient donner un grand poids à leur argumentation. C'est donc positivement aux seigneurs de la maison de Vienne, imitant les monnaies royales et archiépiscopales, qu'il faut attribuer celles-ci.

On ne sait pas si les ateliers du pays furent en activité, pendant que le comté de Bourgogne fut entre les mains des rois de France. Dans tous les cas, les moyens de distinguer les monnaies qui ont pu y être fabriquées nous manquent totalement. Lorsque, à partir d'Eudes IV, le duché et le comté furent réunis sur la même tête, les monnaies sont purement ducales. Il n'y en a qu'un petit nombre sur lesquelles on trouve le type du comté, à savoir un lion debout dans un champ semé de billettes. Il est à remarquer que les pièces à cette empreinte sont toutes des angroignes. Je les décrirai avec les monnaies des ducs de Bourgogne. Nous n'avons plus de pièces entièrement franc-comtoises qu'à partir du règne de Philippe-le-Beau, lorsque le comté fut venu dans la maison d'Espagne. Ses successeurs, qui avaient aussi leur atelier

monétaire à Dôle, continuèrent à en faire frapper jusque vers la fin du règne de Philippe IV, qui mourut en 1655. Nous n'en avons pas de Charles II, et nous ne devons pas en être étonnés. D'abord, ce prince n'avait que quatre ans quand il succéda à son père; puis, sous son règne, la Franche-Comté fut conquise deux fois par les armes françaises, et réunie définitivement à la France en 1678.

Les nombreuses monnaies, dont je vais donner la description, ne sont pas tout à fait dépourvues d'importance historique; mais elles n'ont aucun intérêt scientifique. Je n'ai donc pas beaucoup à me féliciter d'avoir ajouté à la nomenclature de MM. Plantet et Jeannez un très grand nombre de variétés et un type nouveau. Il deviendrait oiseux de donner des détails étendus sur un sujet aussi peu intéressant; on les trouvera dans l'ouvrage précité.

PHILIPPE-LE-BEAU. 1493—1506.

5273. × * PhS * DEI * GRA * ARC AVST * DVX * Z * CO * BV. Ecusson couronné dans un cercle lobé; à l'écu est pendu le cordon de la Toison d'Or. ℟. × * MONETA * AVREA * IN * COMITATV * BVRGVND. Croix dans un cercle à quatre lobes; le briquet de Bourgogne, aux branches verticales; un lis, aux horizontales; en cœur, l'écusson de Franche-Comté.

OR. Ecu pistole : 3,40. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 10.)

Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 18.

5274. PhS * ARChI * AVST * DVX * ET * CO * BVRGV ⁑. Ecusson couronné; la couronne surmontée du globe crucigère; l'écu accosté de deux briquets, avec chacun trois étincelles. ℟. × MONETA * IN * COMITATV * BVRGVNDIE. Croix pattée, dans un cercle à quatre lobes, et cantonnée au 2e d'un lion, au 3e d'un lis.

AR. Gros : 2,05. (*Ibid.*, pl. 4, n° 11.)

Coll. Plantet. — Pl. CXIX, n° 19.

5275. PhS * ARChI * AVS * DVX * Z * C * B *. Ecusson. ℟. Briquet. * MONETA * IN * COMITATV * BVR *. Croix ayant en cœur la croix de Saint André.

BILL. : 1,35. (*Ibid.*, pl. 15, n° 13.)

Coll. Plantet. — Pl. CXIX, n° 20.

5276. * PhS * ARChI * AVST * D * Z * C * B. Dans le champ, grand P orné et couronné. ℟. Briquet. . MONETA . IN . COMITATV . BVR ⁑. Croix échancrée.

BILL.

Coll. Morin. — Pl. CXX, n° 1er.

CHARLES-QUINT. 1530—1556.

5277. ✠ C : V : R : IMP : C : BVRGVNDIE. Buste couronné à gauche. ℟. ✠ M : C : BVRGVNDIE : 1552. Ecu billeté de Franche-Comté; au-dessus, D *(Dola)*.
AR. Carolus, demi-gros ou *pièce de deux blancs :* 1,20. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, nº 12.)
Coll. Plantet. — Pl. CXX, nº 2.

5278. Mêmes légende et type. ℟. M ∘ C ∘ BVRGVN. 1550. Croix pattée coupant la légende, chargée en cœur de l'écusson billeté.
AR. Petit blanc ou demi-carolus : 0,65. *(Ibid.,* nº 13; POEY D'AVANT, nº 1439.)
Pl. CXX, nº 3.

5279. ∘ C ∘ V ∘ R ∘ IMP ∘ C ∘ BVRGV. Ecusson billeté et couronné. ℟. ∘ M ∘ C ∘ BVRGVNDIE ∘. 1552. Croix pattée.
AR. Demi-blanc : 0,70. *(Ibid.,* nº 14.)
Pl. CXX, nº 4.

5280. Variété avec BVRGVN. ℟. 1555.
AR. Demi-blanc. *(Ibid.)*
Coll. Quandalle, à Paris.

5281. Variété avec BVR.
AR. Demi-blanc. *(Ibid.)*

5282. ✠ C ∘ V ∘ IMPERATOR. Dans le champ, K couronné. ℟. Même légende. 1551. Briquet enlacé sur deux bâtons en sautoir.
Niquet : 0,70. *(Ibid.,* pl. 5, nº 1er.)
Coll. Plantet. — Pl. CXX, nº 5.

5283. ✠ C ∘ V ∘ IMP ∘ C ∘ BVRGVN. Mêmes type et ℟. 1550.
Niquet. *(Ibid.)*
Coll. Plantet.

5284. Variété avec BVR.
Coll. Nangis, à Montereau.

PHILIPPE II. 1556—1598.

5285. * PHS . D . G . R . HISP . COM . BVRG. Buste couronné à gauche. ℟. ✠ MON . COMITA . BVRGVNDIE. Ecusson billeté; au-dessus, 1562.
AR. Carolus : 1,10. *(Ibid.,* nº 2; POEY D'AVANT, nº 1440; DUBY, pl. 75, nº 3.)
Pl. CXX, nº 6.

5286. ✠ PHS . D . G . R . HISP . CO BVR. Même type. ℟. M * C BVRGVN. 1562. Croix pattée coupant la légende, ayant en cœur l'écusson de la Franche-Comté.
AR. Petit blanc ou demi-blanc : 0,95. *(Ibid.,* nº 3.)
Pl. CXX, nº 7.

5287. Variété avec R . H . C . BVRG.
AR. Demi-blanc. *(Ibid. ;* POEY D'AVANT, nº 1441.)

5288. ❀ PhS . D . G . HISP . CO . BVRG. Même type. ℟. M : C : BVRGVND. 1561.
BILL. Demi-blanc.
Coll. Poey d'Avant.

5289. * PHS . D . G . COMES . BVRG. Ecusson au lion billeté. ℟. ❀ M . C . BVRGVNDIE. 1561. Croix pattée.
BILL. Double : 0,55. *(Ibid.,* nº 4.)
Pl. CXX, nº 8.

5290. Variété avec BVR... ℟. 1561.
BILL. Double. *(Ibid.)*
Coll. Lefèvre, à Meaux.

5291. PHS . D . G . COMES . BVRGVD. Lion couronné sur champ billeté. ℟. Même légende. 156... D couronné.
Cuivre. Niquet : 0,80. *(Ibid.,* nº 5.)
Coll. Jeannez. — Pl. CXX, nº 9.

5292. . P . D . G . REX . CATHOL . HISPAN. Ecusson couronné. ℟. ✠ COMES . BVRGVNDIE. 1588. D. Croix de Bourgogne, passée derrière le briquet et à laquelle est appendue la Toison d'Or ; au-dessus, une tour ; de chaque côté, un lion.
AR. Quatre gros : 4,10. *(Ibid.,* nº 6.)
Coll. Plantet. — Pl. CXX, nº 10.

5293. Mêmes légende (sans divisions) et type. ℟. Même légende. 1589. D. Croix potencée et évidée, cantonnée de quatre couronnes.
AR. Double gros : 0,90. *(Ibid.,* nº 7.)
Coll. Plantet. — Pl. CXX, nº 11.

5294. Variété : les légendes séparées par des points. Au ℟., DOLA ×. 1589.
AR. Double gros. *(Ibid.)*
Coll. Plantet.

5295. Variété. Au ℟., ✠. COMES. BVRGVNDIE. DOLA. 1587.
AR. Double gros.
Coll. Robert. — Pl. CXX, nº 12.

5296. Variété avec DOLA, sans millésime.
Cuivre. Double gros.
Coll. Legras.

5297. PHS.D G HISP REX. Même type. ℟. ✠ DVX ET COMES BVRGVN.D. Croix passée derrière le briquet; au-dessous, la Toison d'Or; au-dessus, une tour; de chaque côté, 15-89. Les légendes sont séparées par de petits triangles.
AR. Gros : 1,30. *(Ibid.*, nº 8.)
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXX, nº 13.

5298. P.D.G.R.CATOL.HISPANIARVM. Buste nu. ℟. ✠ COMES BVRGVNDIE.DOLA. 1581.
AR. Gros.
Coll. Voillemier.

5299. ✠ PHS. REX. CATHOL. HISPANIAR. Buste nu à gauche. ℟. ✠ COMES. BVRGVNDIE. DOLA. 1589. Ecusson billeté.
BILL. Carolus : 1,90. *(Ibid.*, nº 9.)
Pl. CXX, nº 14.

5300. Variété avec . 1589. D.
BILL. Carolus : 1,90. *(Ibid.)*

5301. Variété avec HISPANIARVM.
Cuivre. Double denier.
Coll. Legras.

5302. Mêmes légende et type, avec CATOL. HISPAN. ℟. ✠ COMES. BVRGVNDIE. 1589. Lion debout, dans un champ semé de billettes.
Cuivre. Double denier : 2,40. *(Ibid.*, nº 10.)
Pl. CXX, nº 15.

5303. Autre avec CATOL. HIS. PAN. ℟. 1593.
Coll. Minart, à Douai.

5304. ✠ PHS. REX. CATHOL. HISPANIA. Même type. ℟. Mêmes légende et type, avec 1589. D.
Cuivre. Petit denier : 1,50. *(Ibid.*, nº 11.)
Pl. CXX, nº 16.

5305. Variété avec HISPANIARVM.
Coll. Lefèvre, à Meaux.

5306. Autre avec CATHOL . HISPANIA. ℟. ✠ COMES BVRGVNDIE 15... D.
BILL. Double.
Coll. Colson, à Noyon.

5307. Variété avec HISPAN.
Cuivre. Double denier.
Coll. Legras.

5308. Même légende, avec HISPAN. Buste couronné à gauche. ℟. ✠ D . ET . COMES . BVRGVNDIE. 1593. Ecusson de Franche-Comté.
Cuivre. Denier : 2,10. *(Ibid.*, n° 12.)
Pl. CXX, n° 17.

5309. Variété. La légende du ℟. commence au bas de l'écusson.
Cuivre. Denier. *(Ibid.)*
Coll. Plantet.

5310. Variété avec CATHOL . H.
Cuivre. Denier.
Coll. Legras.

5311. Variété avec CATOL . HISPAN. ℟. D . COMES, &c.
Cuivre. Denier.
Coll. Legras.

5312. Variété avec HISPA.
Cuivre. Denier.
Coll. Legras.

5313. ✠ PHS . REX . CATHOL . HISPA. Rosace à quatre folioles. Buste nu à gauche. ℟. Même légende. 1597. Lion debout, dans un champ billeté.
Cuivre. Denier : 2,40. *(Ibid.*, n° 13.)
Pl. CXX, n° 18.

5314. Variété avec HISPAN. Millésime. Au ℟., 1600.
Cuivre. Denier.
Coll. Jarry, à Orléans.

5315. ✠ PHS . REX . CATHOL . HISPANIE. Buste nu à gauche. ℟. ✠ COMES . BVRGVNDIE. Ecusson au lion avec billettes.
BILL. (Poey d'Avant, n° 1442.)

5316. Mêmes légende et type, avec HISPAN. ℟. ET . COMES BVRGVNDIE. 159.. Même type.
BILL.
Coll. Guillemot, à la Rochelle.

ALBERT ET ISABELLE. 1598—1621.

5317. ✠ ALB . ET . YSABELLA . D . G . ARCHIDV . AV. Deux bustes affrontés. ℟. ✠ DVCES . ET . COMIT . BVRGVNDIE. Ecusson de Franche-Comté; au-dessus, 1614 entre deux points.
BILL. Carolus : 1,30. *(Ibid.*, n° 14.)
Pl. CXX, n° 19.

5318. Variété avec BVRGVNDIE.
BILL. Double.
Coll. Legras.

5319. Variété avec ARCHIDV (sans les lettres AV). ℟. BVRGVNDIAE (A et E liés). L'écusson sans millésime.
BILL. Carolus. *(Ibid.)*

5320. Variété avec BVRGVNDIE.
BILL. Carolus.
Coll. Legras.

5321. Variété avec ARCHIDV . A.
BILL. Carolus.
Coll. Legras.

5322. Variété avec ARCHIDV . AV.
BILL. Carolus.
Coll. Legras.

5323. Variété avec ARCHIDV . AVST.
BILL. Carolus.
Coll. Legras.

5324. Variété avec ARCHID . AV. Au ℟., BVRGVND.
BILL. Carolus.
Coll. Legras.

5325. ✠ ALB . ET . YSABELLA. Croix pattée. ℟. ✠ D . ET . COMES . BVR. 1611.

BILL. Double : 0,55. (*Ibid.*, n° 15.)

Coll. Plantet. — Pl. CXX, n° 20.

5326. ✠ ALB ET YSABELLA D G ARCHIDV AV. Deux bustes affrontés. ℟. DVCES ET COMIT BVRGVNDIE. 1615. Lion de Franche-Comté, sur un champ billeté.

Cuivre. Denier : 2,10. (*Ibid.*, pl. 6, n° 1er.)

Pl. CXX, n° 21.

5327. Variété. La légende se termine par ARCHIDV.

Cuivre. Denier. (*Ibid.*)

5328. Variété avec ARCHIDV . A.

Cuivre. Denier.

Coll. Legras.

5329. Variété avec ARCHIDV . AVS.

(*Ibid.*)

5330. Variété avec ARCHID . A.

Cuivre. Denier.

Coll. Legras.

5331. Variété avec ARCHID . AVS. Sans millésime au ℟.

Cuivre. Denier : 2,50. (POEY D'AVANT, n° 1443.)

PHILIPPE IV. 1621—1665.

5332. ❀ . PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIAR . Z . c. Croix feuillue en sautoir; au-dessus, une couronne; au-dessous, les insignes de la Toison d'Or; de chaque côté, 16-25. ℟. ARCHID . AVST . DVX . ET . COM . BVRG . Z . c. Ecu couronné, entouré du collier de la Toison d'Or.

AR. Patagon, daldre ou thaler : 28,00. (*Ibid.*, n° 2.)

Pl. CXXI, n° 1er.

5333. Mêmes légendes et types. Au droit, la légende est précédée d'une étoile.

AR. Demi-patagon ou demi-daldre : 14,00. (*Ibid.*, n° 3.)

Pl. CXXI, n° 2.

5334. Mêmes légende et type. ℟. ARCHID . AVSTRIE . COM . BVRG . Z . c. Même type.

AR. Thaler. (POEY D'AVANT, n° 1445.)

5335. Mêmes légende et type. 16-27. ℟. ARCHID . AVSTRIE . DVX . ET . COM . BVRG . Z ᶜ.

AR. Thaler.

Musée de Saint-Omer.

5336. Variété. Millésime 1636. La légende est précédée par un globe crucigère. ℟. ARCHID . AVST . DVX . ET . COM . BVRG . ᶜ. Même type.

AR. Patagon. *(Placard de* 1636, pag. 70.)

5337. Même légende. Buste avec collerette à droite; au-dessus, 16 ✠ 22. ℟. ARCH . AVST . DVX . ET . COM . BVRG . Z . ᶜ. Même type.

AR. Teston ou quart de patagon : 7,70. (Plantet et Jeannez, pl. 6, nº 4; Poey d'Avant, nº 1446.)

Pl. CXXI, nº 3.

5338. Mêmes légende et type. Sans millésime. ℟. ✠ ARCHID . AVST . ET . COMES . BVRGVN. Même type.

AR. Teston. *(Placard de* 1637, pag. 79.)

5339. Même légende. Lion armé, la patte appuyée sur l'écu ovale de Franche-Comté. ℟. ARCHID . AVS . DVX . ET . COM . BVR . * ᶜ. Ecusson couronné sur la croix de Bourgogne en sautoir; de chaque côté, 1622.

AR. Demi-teston, huitième de patagon, pièce de quatre gros : 5,30. *(Ibid.*, nº 5; Poey d'Avant, nº 1448.)

Pl. CXXI, nº 4.

5340. Mêmes légendes et types. Au ℟., ARCH . AVST . DVX . ET . COMIT . BVR . Z . ᶜ. Millésime 16-30.

AR. Demi-teston : 5,30. (Poey d'Avant, nº 1447.)

5341. Variété. PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIARVM. Même type. ℟. ARCHIDV AV DVX ET COMIT BVRGVN. Même type. 1651.

AR. Demi-teston. *(Placard de* 1636, pag. 81.)

5342. Même légende, terminée par 1622. Croix florencée, ayant en cœur l'écu de Franche-Comté. ℟. ARCHID . AVST . DVX . ET . COM . BVRG . Z . ᶜ. Ecusson couronné, accosté de deux briquets avec étincelles.

AR. Seizième de patagon ou deux gros : 3,00. *(Ibid.*, nº 6.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXI, nº 5.

5343. Même légende. Croix de Bourgogne couronnée; au-dessous, la Toison d'Or; de chaque côté, 16-23.

BILL. Trente-deuxième de patagon ou gros : 2,40. *(Ibid.*, nº 7.)

Pl. CXXI, nº 6.

5344. Mêmes légendes et types. Au ℟., BVR . *. Au droit, sous les lettres, D . G.
Cuivre. Double denier : 2,95. *(Ibid.,* n° 8.)
Pl. CXXI, n° 7.

5345. ✠ PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIAR . Z. Lion debout, dans un champ semé de billettes. ℟. ARCHID . AVST . DVX . ET . COM . BVR. Ecusson couronné, accosté de 16-23.
BILL. Carolus ou demi-gros : 1,80. *(Ibid.,* n° 9.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 8.

5346. Variété. La légende du ℟. finit par BVRG.
BILL. Carolus.
Coll. Legras.

5347. Variété avec BVRG.
Demi-gros.
Coll. Minart, à Douai.

5348. PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX. 1622. Même type. ℟. ARCHID . AVST . DVX . BVRG . BRAB . Z. Croix feuillue, cantonnée de feuilles.
Cuivre. Double denier. *(Ibid.,* pl. 7, n° 1er; *Placard de* 1622.)
Pl. CXXI, n° 9.

Non retrouvé en nature.

5349. Mêmes légende et type; sans millésime. ℟. Même légende, avec BR . Z . c. Croix de Bourgogne couronnée; au-dessous, l'ordre de la Toison; de chaque côté, 1622.
Cuivre. Denier. *(Ibid.,* n° 2; *Placard de* 1623.)
Pl. CXXI, n° 10.

Non retrouvé en nature.

5350. ✠ PHIL . IIII . D . G . HISPANI . REX. Buste à droite, avec collerette. ℟. ✠ DVX . ET . COMES . BVRGVN. Croix de Bourgogne, cantonnée de briquets.
Cuivre. Denier : 1,10. *(Ibid.,* n° 3.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 11.

5351. Mêmes légende et type, avec HISPANIAR . REX. ℟. DVX . ET . COMES . BVRGVNDIAE (A et E liés). Lion dans un écusson billeté; au-dessous, 1649.
BILL. Carolus ou demi-gros : 1,45. *(Ibid.,* n° 4.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 12.

5352. Variété. Sans millésime.
BILL. Carolus.
Coll. Legras.

5353. ✠ PHIL ∘ IIII ∘ D ∘ G ∘ HISP ∘ ET ∘ IND ∘ REX. Mêmes type et ℞. 1649.
BILL. Carolus. *(Ibid.)*
Coll. Plantet.

5354. ✠ PHIL . IIII . D . G . REX . INDIAR. Même type. ℞. DVX . ET . COMES . BVR. Même type.
BILL. Demi-carolus.
Coll. Legras, à Paris.

5355. ✠ PHIL . IIII . D . G . HISPANIA . REX. Buste nu à droite. ℞. ✠ DVX . ET . COMES . BVRGVNDIAE (A et E liés). Même type ; sans millésime au-dessus de l'écusson.
BILL. Carolus.
Pl. CXXI, n° 13.

5356. ✠ PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIAR . Ƶ. Même type. ℞. DVX . ET COM . BVR . Ƶ . c. Croix à pointes, coupant la légende et ayant en cœur l'écu de Franche-Comté.
BILL. Demi-carolus : 0,80. *(Ibid.,* n° 5.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 14.

5357. Variété. La légende du ℞. finit par BVRG . DVX.
Cuivre. Denier.
Coll. Legras.

5358. ✠ PHIL . IIII . D . G . HISPANIAR . REX. Même type. ℞. ✠ DVX . ET . COMES . BVRGVNDIAE (A et E liés). Lion dans un champ billeté.
Cuivre. Denier : 2,10. *(Ibid.,* n° 6.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 15.

5359. Variété. Mêmes légendes et types. Module beaucoup plus grand.
Cuivre. Double denier.
Coll. Legras.

5360. Variété avec COME.
Cuivre. Denier.
Coll. Legras.

MAISON DE CHALON.

Etienne Ier, qui, dans les chartes, prend le titre de duc de Bourgogne, avait pour résidences habituelles Auxonne et Mâcon. Il mourut en 1175. Son fils unique, Etienne II, épousa, vers 1188, Béatrix, fille unique de Guillaume, comte de Chalon. Il eut pour successeur Jean, dit l'Antique ou le Sage, qui, par sa capacité comme homme d'Etat et par ses richesses, acquit une grande prépondérance, et remplit de sa gloire le pays qu'il gouverna jusqu'en 1267. A cette époque, il fit le partage de ses biens entre ses trois enfants, issus de trois lits différents.

D'après MM. Plantet et Jeannez, Etienne Ier n'aurait point battu de monnaie en Franche-Comté. L'exercice de ce droit est douteux à l'égard d'Etienne II, mais il est certain quant à Jean-le-Sage. Nous avons un titre de 1251, qui établit qu'il monnaya à Salins. On n'a, jusqu'à présent, rencontré aucune pièce qui puisse être attribuée aux comtes de Chalon.

MAISON DE CHALON-AUXERRE.

Par le règlement de 1315, au sujet des monnaies seigneuriales, les comtes d'Auxerre et de Tonnerre n'ayant pas été maintenus dans les droits régaliens, ils cherchèrent à émettre des espèces dans leurs fiefs du comté de Bourgogne. Jean II de Chalon fit, avant 1341, fabriquer de la monnaie noire à Orgelet. On a cru, il y a quelques années (*Revue num. fr.*, 1843, pag. 447), avoir rencontré le produit de ce monnayage. On a reconnu depuis que c'était une fausse lecture, et que la prétendue maille d'Orgelet devait être restituée à Orchies.

On a d'autres titres postérieurs établissant que les seigneurs de Chalon-Auxerre ont continué à faire frapper des monnaies à Orgelet. Ces espèces nous sont tout à fait inconnues. Nous n'avons de ces seigneurs qu'une seule pièce, que je vais décrire tout à l'heure. Elle est sortie de l'atelier de Rochefort.

COMTES DE CHALON-AUXERRE.

GUILLAUME Ier, 1292—1304.
JEAN II, 1304—1321.
JEANNE, 1321—1334.
JEAN II de nouveau, 1334—...
TRISTAN, mort en 1369.
JEAN II, 1369—1379.
LOUIS Ier, mort en 1398.
LOUIS II, mort en 1424.

TRISTAN. ...—1369.

5361. ✠ ROCO FORT. Ecu aux armes de Chalon-Auxerre (d'azur à la fasce d'or, chargée en chef d'un astre). ℟. ... S CABILON. Croix.
(*Revue*, 1842, pag. 264; PLANTET, *Essai*, pag. 98.)
Coll. de Saulcy.

Ce n'est en quelque sorte que pour *mémoire* qu'il faut cataloguer ce denier. Son existence n'est pourtant pas douteuse, puisqu'il a fait partie de la collection de M. de Saulcy. Il a été publié, dans la *Revue num. fr.* (1842, pag. 264), par M. de Barthélemy, qui le donne au comte Tristan. Cette opinion est partagée par MM. Plantet et Jeannez. Malheureusement l'empreinte de cette pièce a été perdue par le dessinateur de la *Revue*, et comme M. de Saulcy a, à ce que je crois, vendu sa collection à un prince étranger, nous en sommes réduits à la description donnée par M. de Barthélemy. J'appelle de tous mes vœux la découverte d'un autre exemplaire.

MAISON DE CHALON-ARLAI.

L'origine de la branche de Chalon-Arlai ne paraît remonter qu'au dernier quart du XIIIe siècle. Le droit de battre monnaie, accordé à Jean Ier de Chalon-Arlai par Rodolphe, roi des Romains, résulte d'une charte du 29 mai 1291. Par un autre acte du 21 décembre 1299, ce droit est étendu jusqu'à Besançon. Enfin, suivant un titre du 14 juin 1421, cité par MM. Plantet et Jeannez, l'empereur Sigismond accorde le même privilége à Louis-le-Bon.

Une seule monnaie des seigneurs d'Arlai est venue jusqu'à nous; elle appartient à Jean Ier, dit Brichemail. Avons-nous l'espoir d'en rencontrer d'autres? Je n'oserais pas pencher pour l'affirmative. Il est à craindre que les dernières concessions faites par les empereurs ne portassent l'obligation de monnayer au type impérial. Les termes de quelques titres pourraient le faire croire. Malgré tout, je crois utile de donner la liste des seigneurs de Chalon-Arlai.

SEIGNEURS DE CHALON-ARLAI.

JEAN Ier BRICHEMAIL, 1291?—1315.
HUGUES Ier, 1315—1322.
JEAN II, 1322—1362.
HUGUES II, 1362—1388.
JEAN III, 1388—1418.
LOUIS-LE-BON, 1418—1463.
GUILLAUME, 1463—1475.
JEAN IV, 1475-1502.
PHILIBERT, 1502—1530.
RENÉ, 1530—1544.

JEAN DE CHALON. 1291?—1315.

5362. ✠ IOHS DE CABYLON. Croix. ℞. DNS DE ⱯRLⱯTO. Edifice.
BILL. Denier : 0,65. *(Revue*, 1843, pag. 185, vignette; POEY D'AVANT, n° 1470.)
Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CXXI, n° 16.

Ce denier est fort rare.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

La création de l'archevêché de Besançon est fort ancienne, puisqu'elle remonte au IIe siècle de notre ère. Saint Ferréol fut le premier archevêque. Ses prélats jouirent de bonne heure du droit de battre monnaie. On croit généralement qu'il fut accordé à Arduic, en 871, par Charles-le-Chauve. Ce fut seulement au milieu du XIe siècle et sous l'épiscopat de Hugues Ier, que l'église de Besançon jouit d'une grande prospérité. Après la mort d'Eudes, comte de Bourgogne, Conrad, devenu possesseur de ce pays et voulant créer des partisans à son fils, auquel il ne tarda pas à transmettre ses Etats, érigea tous les évêques de Bourgogne en princes feudataires de l'empire. Henri III le Noir augmenta les priviléges de l'église de Besançon, investit l'évêque Hugues de la souveraineté temporelle et des droits régaliens dans sa cité archiépiscopale. Moins d'un siècle après, et sous l'archevêque Ansèric, un fait plus remarquable encore s'accomplit; ce fut la reconnaissance, par le comte de Bourgogne, des prélats bisontins comme princes souverains.

Hugues Ier avait rétabli l'atelier monétaire près de la Porte-Noire; il fut le premier qui inscrivît son nom sur la monnaie.

Parmi les nombreuses chartes de confirmation données aux archevêques de Besançon, il faut citer particulièrement celle de l'empereur Frédéric II, en date du 26 avril 1220. Ce diplôme confère des droits si absolus, qu'on a droit de suspecter l'authenticité de celui du 1er mars 1190, duquel il résulterait sinon une immixtion des citoyens de Besançon dans la fabrication de la monnaie, mais tout au moins le droit de surveillance sur les actes de l'archevêque. Ce n'est qu'en 1224 que l'on voit poindre les prétentions des habitants. Elles sont repoussées par sentences de 1225 et de 1231. En 1250, nouveau diplôme de Guillaume de Hollande, empereur, confirmant aux archevêques de Besançon le droit exclusif de faire battre monnaie. Une charte semblable est octroyée, en 1253, par le même souverain.

Pendant plus de deux siècles encore, les archevêques eurent à lutter incessamment contre les citoyens de Besançon et contre les comtes de Bourgogne; ils parvinrent à conserver leurs priviléges presque intacts. Je ne les suivrai pas dans leurs efforts, ni ne donnerai tous les titres qu'ils obtinrent pour le maintien de leurs droits régaliens; on les trouvera dans l'ouvrage de MM. Plantet et Jeannez.

Il arriva pourtant un moment où il fallut céder à l'orage. En même temps que la puissance municipale s'était agrandie, le pouvoir épiscopal avait faibli. Charles-Quint avait conféré aux citoyens de Besançon le droit de battre monnaie, et l'archevêque dut s'exécuter. C'est à partir de 1534 que cette mesure eut lieu. Déjà, dès 1507, l'archevêque avait, par un traité en date du 15 décembre, consenti à ne plus s'opposer à ce que les comtes de Bourgogne fissent forger toute espèce de monnaies

d'or et d'argent dans la province et le diocèse, en exceptant toutefois la ville de Besançon. En 1534, le même ordre de choses fut maintenu, sauf que la ville se substitua à l'archevêque. En vain, en 1586, l'empereur Rodolphe III renouvela-t-il le privilége du prélat; ce fut une vaine concession dont on n'usa pas.

Dès la période carlovingienne, le nom de Saint Etienne avait été mis sur la monnaie de Besançon; c'est ce qui la fit appeler *estevenante*. Les archevêques adoptèrent ensuite le type de la main bénissante, qui jouit d'une si grande faveur et fut employé en divers autres lieux. On trouve, particulièrement sur les bords du Rhin, de petits deniers à cette empreinte, grossièrement fabriqués et sans légendes.

Pour établir la liste des archevêques de Besançon, je suis la chronologie donnée par MM. Plantet et Jeannez. Je la crois plus exacte que toute autre. Comme eux, je la commence par le prélat qui, le premier, obtint le droit de frapper monnaie.

ARCHEVÊQUES DE BESANÇON.

Arduic, 858—873.
Thierri Ier, 874—895.
Beranger, 895—918.
Aymin, 918—929.
Gerfroi, 930—954.
Widon ou Gui, 954—984.
Guichard, 984—992.
Letalde, 993—1000.
Hector, 1000—1015.
Gaucher, 1016—1030.
Hugues Ier, 1031—1067.
Hugues II, 1067—1085.
Hugues III, 1085—1100.
Hugues IV, dit Ponce, 1100—1107.
Guillaume Ier d'Arguel, 1109—1117.
Ansèric, 1117—1134.
Hubert de Saint-Quentin, 1134—1161.
Gauthier, 1162—1163.
Herbert, 1163—1170.
Eberard de la Tour Saint-Quentin, 1170—1179.
Thierri II de Montfaucon, 1180—1190.
Etienne de Bourgogne, 1191—1193.
Amédée de Tramelai, 1194—1219.
Girard de Rougemont, 1221—1225.
Jean Ier d'Algrin, cardinal, 1225—1227.
Nicolas de Flavigni, 1227—1235.
Geoffroi, 1236—1241.
Guillaume II de la Tour, 1244—1268.
Eudes de Rougemons, 1269—1301.
Hugues V de Chalon, 1302—1311.
Vital, 1312—1333.
Hugues VI de Vienne, 1333—1335.
Jean II de Vienne, 1335—1361.
Louis de Montbéliard, 1361—1362.
Aimon ou Amédée de Villersexel, 1363—1370.
Guillaume III de Vergi, cardinal, 1371—1391.
Gérard II d'Athie, 1391—1404.
Thiébaud de Rougemont, 1404—1429.
Jean III de la Roche-Taillée, cardinal, 1430—1437.
François de Condelmire, cardinal, 1437—1437.
Jean IV de Nori, 1437—1438.
Quentin Ménard, 1439—1462.
Charles de Neuchatel, 1463—1498.

François II de Busleinden, cardinal, 1499—1502.
Antoine de Vergi, 1502—1541.
Pierre de la Baume, cardinal, 1542—1544.
Claude de la Baume, cardinal, 1545—1584.
Antoine de Granvelle, cardinal, 1585—1586.
Ferdinand de Rie, 1586—1636.

HUGUES Ier. 1031—1067.

5363. S. SEP ✠ HANVS. Main bénissante. ℟. ✠ CRISOPOLIS. Croix; dans les branches, le mot HVGO.

AR. Denier : 0,95. (*Revue*, 1846, pl. 17, nº 10; *Essai sur les monnaies de Franche-Comté*, pl. 3, nº 1er.)

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXI, nº 17.

Cette variété, qui se distingue par la manière dont le mot HVGO est placé dans les cantons de la croix, faisait partie de la trouvaille de Saint-Paul hors les murs de Rome. On n'en a pas, jusqu'à présent, rencontré d'autre exemplaire.

Le catalogue de vente de la collection de M. de Charmont, de Nancy, indique, au nº 355, une obole de ce denier.

HUGUES II. 1067—1085.

5364. S STEP ✠ ANVS. Même type. ℟. ✠ CRISOPOLIS V. Croix.

AR. Denier : 1,30. (*Essai*, pl. 3, nº 11; Poey d'Avant, nº 1451, et pl. 20, nº 6.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXI, nº ~~18~~. 19

5365. Variété avec S STEPHANVS.

AR. Grand denier.

Coll. Rollin. — Pl. CXXI, nº ~~19~~. 20

5366. Variété avec S. STEPHANVS.

AR. Denier.

Coll. de Vesvrotte.

HUGUES III. 1085—1100.

5367. S STEPHANVS. Même type. ℟. ✠ VESONTIVM. Croix cantonnée du mot HVGO.

AR. Denier : 1,20. (*Ibid.*, nº 3.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXI, nº ~~20~~. 21

5368. Variété. ∽ ∽TEPHANVS. ℟. BI∽ONTIVM.
AR. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. CXXI, n° 21.

5369. Autre avec S ∽TEPHANVS. Mêmes type et ℟.
AR. Denier : 1,03. (Poey d'Avant, n° 1449, et pl. 20, n° 5.)
Pl. CXXII, n° 1er.

Anonymes.

5370. B STEPHANI. Même type. ℟. NIGRA PORTA. Portail surmonté d'une croix.
AR. Denier : 1,10. *(Essai*, pl. 3, n° 4.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 2.

La Porte Noire, qui est représentée sur ce rare denier du XIIIe siècle, était placée, ainsi que je l'ai déjà dit, dans le voisinage de l'atelier monétaire de l'archevêque.

5371. Mêmes légende et type. ℟. ✠ VESONTIVM. Croix cantonnée au 1er d'un astérisque, et au 4e d'un besant.
BILL. Denier : 1,45. *(Ibid.*, n° 5.)
Cab. de France. — Pl. CXXII, n° 3.

5372. PTHOMARTIR. Même type. ℟. ✠ VESONTIVM. Croix ayant un besant à chaque extrémité et cantonnée d'annelets.
BILL. Denier : 0,50. *(Ibid.*, n° 6.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 4.

5373. PTHOMARTIR. Mêmes type et ℟.
AR. Grand denier.
Coll. H. Baudot, à Dijon.

5374. Variété avec BISVNTIVM.
AR. Grand denier.
Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 5.

5375. Mêmes légende et type. ℟. ✠ BISVNTIVM. Croix cantonnée de trèfles.
BILL. Denier : 1,10. *(Ibid.*, n° 7.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 6.

5376. PROM ✠ ARTIR. Même type. ℟. Même légende. Croix simple.
BILL. Denier. *(Ibid.*, n° 8 ; d'après Duby, pl. 3, n° 5.)
Pl. CXXII, n° 7.

5377. PTOMARTIR. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 0,90. *(Ibid.*, n° 9.)
Pl. CXXII, n° 8.

5378. Variété avec BISONTIVM.
AR. Denier.
Coll. CXXII, n° 9.

5379. Mêmes légendes et types. Les doigts finissent carrément.
BILL. Denier : 1,10. *(Ibid.*, n° 10.)
Pl. CXXII, n° 10.

5380. Variété avec PTHOMARTII.
Très bas billon. Denier.
Coll. Hermand, à Saint-Omer.

Pièce des faussaires du temps.

Les pièces anonymes des archevêques de Besançon, avec la légende PROTHOMARTIR, sont fort communes. Il faut en excepter celles où la croix est cantonnée.

Quant à la classification de ces monnaies anonymes, dont la fabrication a duré si longtemps, il faut tenir bon compte d'une observation qui appartient à MM. Plantet et Jeannez : les deniers à l'O long doivent être placés aux XIV[e] et XV[e] siècles, tandis que ceux à l'O rond sont d'une fabrication postérieure. C'est donc à tort que j'ai placé le denier n° 3578 presque à la fin de la série. Il doit, au contraire, figurer presque en tête du monnayage anonyme.

5381. : HENIC ' ARCHIEPI :. Buste mitré de face. ℟. ✠ MONETA : BISONTIE. Croix et crosse en sautoir ; au-dessous, une fleur de lis renversée.
BILL. : 0,90. *(Ibid.*, n° 11 ; POEY D'AVANT, n° 1457, et pl. 20, n° 7.)
Pl. CXXII, n° 11.

J'ai possédé cette rare et curieuse pièce, dont l'authenticité n'a été contestée par personne, mais dont l'attribution n'a pu être établie. Aucun archevêque de Besançon ne porte le nom de Henri ou tout autre applicable à la légende qui y est inscrite. Cette circonstance a fait exprimer à MM. Plantet et Jeannez le doute de savoir si cette monnaie appartient réellement à Besançon, ou s'il n'existe pas hors de France un autre archevêché portant le nom de *Bisontia*. Des recherches approfondies auxquelles je me suis livré, il résulte que la dernière conjecture n'est pas admissible. Il n'y a pas, dans la chrétienté, un seul siége épiscopal dont le nom approche de celui-ci ; d'ailleurs il serait assez extraordinaire qu'il eût justement le titre d'archevêché. Voici la supposition que je hasarderais ; c'est que le prélat dont nous voyons ici le nom fut seulement un archevêque nommé et qu'il n'a pas siégé. Aussitôt après sa nomination,

il se sera empressé de faire battre monnaie en dehors de son diocèse. Cette dernière circonstance nous fournirait l'explication du type tout à fait insolite que l'on y voit et de la fabrique particulière de cette pièce. J'espère que des investigations dirigées de ce côté auront un bon résultat. C'est dans le courant du XIVe siècle qu'il faut rechercher ce nom, car le style de la pièce que nous avons accuse cette époque.

VILLE DE BESANÇON.

En parlant de la monnaie archiépiscopale, nous avons vu qu'en 1534, Charles-Quint avait dépouillé les prélats de leurs droits monétaires, pour en gratifier la ville. La charte qui opéra cette transmission est datée de Tolède, le 8 mai. L'empereur, en favorisant ainsi les Bisontins, leur imposait l'obligation de mettre sur la monnaie, d'un côté son effigie, de l'autre les armes de la cité et la désignation de l'année où la monnaie serait fabriquée. La ville de Besançon se conforma à ces prescriptions et les observa jusqu'à la fin du monnayage, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la Franche-Comté fut conquise par Louis XIV (1674).

L'atelier monétaire ne fut en activité qu'à partir de 1537. Ce délai de trois ans fut sans doute nécessaire pour l'installation de l'établissement et la gravure des coins. A ce sujet, il faut faire remarquer, ce que l'on reconnaîtra du reste surabondamment, que la fabrique des monnaies de la cité est bien supérieure à celle des espèces archiépiscopales. On ne commença à émettre des pièces d'or qu'en 1541. MM. Plantet et Jeannez mentionnent divers titres découverts par eux dans les archives de la ville de Besançon. Il en résulte que le poids des espèces diminua sensiblement à chaque émission ; ainsi les *carolus* ou *pièces de deux blancs*, dont on taillait d'abord 212 au marc, finirent par être taillés à 235.

C'est par reconnaissance envers Charles-Quint que les habitants de Besançon ne cessèrent pas d'émettre leurs espèces au type et au nom de leur bienfaiteur. On voit au revers les armes de la ville, qui étaient d'or à une aigle éployée de sable et lampassée de gueules, soutenant dans chacune de ses serres une colonne de gueules mise en pal. Ces colonnes sont, dit-on, les débris d'un temple païen qui existait dans l'endroit où est maintenant la citadelle. Plus tard on fit allusion aux colonnes d'Hercule, et sur des jetons on lit PLVS OVLTRE *(Nec plus ultra)*. Sur quelques pièces on a aussi mis la devise de Charles-Quint : VTINAM ! que l'on a traduit en français : PLEVT A DIEV !

Les princes de Messera, en Italie, ont copié les monnaies de Besançon ; ils ont pris audacieusement la tête et le nom de Charles-Quint, et même les armes de la ville. Ces pièces avaient cours dans la Franche-Comté.

5382. ✠ CAROLVS × QVINTVS × IMPERATOR. Buste à gauche, couronné et

cuirassé. ℞. ✠ MONETA × CIVITATIS × BISVNTINE ×. Ecusson orné, aux armes de Besançon, à une aigle de face supportant de ses deux serres les deux colonnes couronnées; de chaque côté, la date 15-37.

AR. Teston : 9,50. (PLANTET et JEANNEZ, *Essai*, pl. 7, nº 7.)

Coll. de Jallerange, à Besançon. — Pl. CXXII, nº 12.

5383. ✠ CAROLVS ❀ V ❀ IMPERATOR. Même type. ℞. ✠ MONE × CIVI × BISVNTINE. Même écusson; au-dessus, 1537.

BILL. Carolus ou pièce de deux blancs : 2,05. *(Ibid.,* nº 8.)

Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXII, nº 13.

5384. ✠ CAROLVS . V . IMPERATOR. Même type. ℞. MONE ❀ CIVI ❀ BISVNTINE. Même type. 1537.

BILL. : 2,05. (POEY D'AVANT, nº 1461.)

5385. ✠ CAROLVS × V × IMPERAT. Même buste. ℞. ✠ MONE × CI × BISVNTI ×. 1537. Mêmes armes, sans écusson.

BILL. Demi-carolus ou petit blanc : 1,15. (PLANTET, pl. 7, nº 9.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, nº 14.

5386. ✠ CAROLVS ∘ V ∘ IMPERATOR. Buste à gauche, portant de la main droite le globe crucigère, et de l'autre un sceptre. ℞. ✠ MONETA : BISVNTINA. 1537. Ecusson échancré, aux armes de Besançon.

BILL. Niquet : 0,90. *(Ibid.,* nº 10.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, nº 15.

5387. ✠ CARO × V × IMPERA. Buste. ℞. ✠ PLEVT × A × DIEV ×. 1537. B entre deux colonnes accompagnées de trois points.

Cuivre. Demi-niquet ou denier. *(Ibid.,* nº 11.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, nº 16.

C'est la seule pièce à ce type qui ait été connue de MM. Plantet et Jeannez. Nous en décrivons deux autres avec les millésimes de 1580 et 1624, offrant des différences de coin.

5388. ✠ CAROLVS . V . IMPERATOR. Buste à gauche. ℞. MONE . CIVI . BISV. 1538. Croix ayant en cœur l'écusson de la ville.

BILL. Demi-carolus.

Coll. Colson.

5389. ✠ CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR. Buste armé, portant de la main

droite une épée, l'autre posée sur un globe croisé et cintré. ℟. MONETA : CIVITATIS : BISVNTINE : 1541 :. Croix ancrée, terminée par un annelet à chaque croisillon, coupant la légende, et chargée en cœur de l'écu de Besançon.
AR. Ryndaldre : 19,00. (PLANTET, pl. 7, n° 12.)
Cab. de France. — Pl. CXXII, n° 17.

5390. CAROLVS : V : IMPERATOR. L'empereur debout, vêtu du manteau impérial, tenant de la main droite une épée, de l'autre le globe du monde. ℟. MONE AVRE BISVN. 1541. Croix pattée, coupant la légende et chargée en cœur des armes de Besançon.
OR. Florin. (DUBY, pl. 5, n° 1er; PLANTET et JEANNEZ, pl. 7, n° 13.)
Pl. CXXII, n° 18.

Non retrouvé en nature.

5391. ✠ CAROLVS : V : IMPERATOR. Buste à gauche. ℟. ✠ MONE : CIVI : BISVNTINE :. Ecu aux armes de la ville ; au-dessus, 1540.
BILL. Carolus : 1,30. *(Ibid.,* n° 14.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 19.

5392. Mêmes légende et type. ℟. MONE CIVI BIVI. 1544. Croix pattée, coupant la légende, chargée en cœur des armes de Besançon.
BILL. Petit blanc ou demi-blanc : 0,80. *(Ibid.,* n° 15.)
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXII, n° 20.

5393. ✠ CAROLVS ∘ V ∘ IMPERA ×. Buste. ℟. ✠ PLEVT : A : DIEV :. Au-dessous du P, un annelet ; B entre deux colonnes.
BILL. Demi-niquet ou denier : 0,70.
Coll. de Hauteville, à Saint-Michel, près Périgueux.

5394. ✠ DEO : ET : CAESARI (A et E liés) : FIDEL. Croix pattée. ℟. ✠ MON : CIVIT : BISVNTINE. Armes sans écusson.
BILL. Double : 0,90. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 8, n° 1er.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 21.

5395. ✠ CAROLVS : V : IMPERATOR. Buste couronné à gauche. ℟. ✠ MONE : CIVI : BISVNTINE. Les N ont leur point de ligature en sens inverse, c'est-à-dire de droite à gauche. Ecusson ; au-dessus, 1554.
BILL. Carolus.
Coll. Roumeguère.

5396. ✠ CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR. Buste couronné à droite. ℟. ✠

MONETA : CIVITATIS : BISVNTINE. Les deux colonnes couronnées; au milieu, une couronne; de chaque côté, la date 15-78.

AR. Deux gros : 2,88. (Plantet et Jeannez, pl. 8, nº 2.)

Coll. Morin. — Pl. CXXIII, nº 1er.

5397. ✠ CAROLVS . V . IMPERATOR. Tête laurée à droite. ℞. ✠ MONETA . CIVI . BISVNTINE. Les deux colonnes; au milieu, un B; de chaque côté, 15-78.

AR. Gros : 1,30. *(Ibid.,* nº 3.)

Coll. Morin. — Pl. CXXIII, nº 2.

5398. ✠ CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR. Buste lauré à droite. ℞. MONE : AVREA : CIVI : BISVNTINE :. 1579. Aigle éployée à deux têtes nimbées, surmontée d'une couronne, portant en cœur l'écu de la ville.

OR. Quadruple pistolet. *(Ibid.,* nº 4.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, nº 3.

5399. Mêmes légendes et types.

OR. Double pistolet : 6,55. *(Ibid.,* nº 5.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, nº 4.

5400. ✠ CAROLVS . V . IMPERATOR. Buste couronné à gauche. ℞. ✠ PLEVT . A . DIEV. 1580. B entre deux colonnes, sans points.

BILL. Demi-niquet ou denier.

Coll. Robert. — Pl. CXXIII, nº 5.

5401. ✠ CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR. Buste couronné à gauche. ℞. ✠ MONETA : CIVITA : BISVNTINA. Ecu échancré, aux armes de la ville; de chaque côté, 15-88.

BILL. Carolus : 1,60. *(Ibid.,* nº 6.)

Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, nº 6.

5402. Mêmes légende et type. ℞. Même légende, avec BISVNTINE. Ecu aux armes de Besançon; au-dessus, 1593.

Cuivre. Double : 2,10. *(Ibid.,* nº 7.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, nº 7.

5403. CAROLVS QVINTVS IMPE GRATI. Même type. ℞. ✠ MONETA . CIVI . LI . BE . SENTI. Même type; au-dessus, 1594.

Cuivre. Double : 2,50. *(Ibid.,* nº 8.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, nº 8.

5404. ✠ CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR. Buste lauré à droite. ℟. ✠ MONETA : CIVITAT : BISVNTINE :. 1596. Ecu aux armes de la ville, accosté des chiffres XX 2 *(sic)*.
AR. Franc : 13,65. *(Ibid.,* pl. 15, nº 14.)
Coll. Jeannez. — Pl. CXXIII, nº 9.

5405. ✠ CAROLVS : V : ROMAN : IMPER. Buste couronné à droite. ℟. ✠ MON : CIVIT : IMP : BISVNTINAE (A et E liés). Ecusson ; au-dessus, 1619.
BILL. Carolus : 1,55. *(Ibid.,* pl. 8, nº 10.)
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, nº 10.

5406. Variété avec CAROLV :.
BILL. Carolus. *(Ibid.,* nº 105.)
Coll. Plantet.

5407. Variété avec CAROLVS . V . ROMAN . IMP.
BILL. Carolus. (Poey d'Avant, nº 1469.)

5408. ✠ CAROLVS : V : IMPERATOR. Buste couronné à gauche ; de chaque côté, 16-22. ℟. ✠ MONE : CIVI : BISVNTINAE (A et E liés). Ecu orné.
BILL. Carolus : 1,55. (Plantet, pl. 8, nº 11.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, nº 11.

5409. Même légende. Buste à gauche, portant de la main droite le globe crucigère, et de la gauche un sceptre. ℟. ✠ MONETA . BISONTINA. 1624. Ecusson orné.
Cuivre. Demi-pite : 0,50. *(Ibid.,* nº 12.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, nº 12.

5410. Même légende. Buste lauré à gauche, avec le collier de la Toison d'Or ; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 32 (32 gros). ℟. ✠ MONETA : CIVI : IMP : BISVNTINAE : (A et E liés). 1625. Aigle supportant deux colonnes, sans écusson.
AR. Daldre ou patagon : 28,10. *(Ibid.,* nº 13.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, nº 13.

5411. Mêmes légendes et types, sans le chiffre 32.
AR. Daldre. *(Ibid.)*

5412. ✠ CAROLVS ❀ V ❀ IMPERATOR. Même type ; sans indication de valeur. ℟. Mêmes légende et type. 1641.
AR. Demi-daldre : 13,90. *(Ibid.,* pl. 9, nº 1er.)
Musée de Saint-Omer. — Pl. CXXIII, nº 14.

5413. Mêmes légendes et types, avec le chiffre 16 dans un cartouche.
AR. Demi-daldre. *(Ibid.)*

5414. ✠ CAROLVS. V. IMPERATOR. Buste lauré à gauche; au-dessous, dans un cartouche, 8. ℟. ✠ MONETA. CIV. IMP. BISONT. Ecusson; au-dessus, 1624.
AR. Teston ou quart de daldre : 7,80. *(Ibid.*, n° 2.)
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 15.

5415. Même légende. Buste avec le collier de la Toison d'Or; de chaque côté, 16-24. ℟. Même légende. Deux colonnes couronnées; au milieu, sur une banderolle : PLEVT A DIEV.
AR. Demi-teston ou quatre gros : 4,10. *(Ibid.*, n° 3.)
Coll. Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 16.

5416. Même légende. Buste lauré à gauche; de chaque côté, 1624; au-dessous, dans un cartouche, 2. ℟. Même légende. Aigle supportant deux colonnes sans écusson.
AR. Quart de teston ou double gros : 2,90. *(Ibid.*, n° 47.)
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 17.

5417. Même légende. Buste lauré à gauche; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 1. ℟. Même légende. Les deux colonnes; au milieu, un B couronné; de chaque côté, 16-23.
AR. Huitième de teston ou gros : 2,45. *(Ibid.*, n° 5.)
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 18.

5418. ✠ CAROLVVS *(sic)* ∘ V ∘ IMPERATOR. Tête laurée à gauche. ℟. ✠ MONE ⁝ AVREA ⁝ CIV ⁝ BISVNTINAE (A et E liés) ⁝ 1638 ⁝. Aigle impériale éployée, à deux têtes nimbées, portant en cœur l'écusson de la ville.
OR. Double pistolet : 6,60. *(Ibid.*, n° 6.)
Coll. Fouray, à Besançon. — Pl. CXXIV, n° 1er.

5419. ❀ CAROLVS. V. IMPERATOR. AVG. Buste couronné à droite. ℟. ❀ MON. AVR. CIVIT. IMP. BISVNTINAE (A et E liés). 1654. Même type.
OR. Pistolet : 3,30. *(Ibid.*, n° 7.)
Cab. de France. — Pl. CXXIV, n° 2.

5420. CAROLVS ❀ V ❀ IMPERATOR. L'empereur couronné, debout, couvert de son armure, tourné à droite, tenant de la main droite le sceptre et de la gauche le globe crucigère. ℟. DVCATVS. CIVIT. BISVNT. AD. LEGEM. IMP. 1655. Le tout dans un cartouche carré et orné, occupant tout le champ.
OR. Ducat : 1,60. *(Ibid.*, n° 8.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 3.

5421. CAROLVS . QVINT * ROM . IMPERAT. Même type; de chaque côté, 16-62. ℞. MONETA . CIVIT . IMP . BISVNTINAE (A et E liés). Aigle éployée à deux têtes nimbées, ayant en cœur l'écusson de Besançon.

OR. Double pistolet : 6,90. *(Ibid.,* n° 9.)

Coll. Fouray. — Pl. CXXIV, n° 4.

5422. CAROLVS . QVINT * . ROM . IMPERATOR. Même type. 16-60. ℞. MONETA . CIVIT . IMP . BISVNTINAE (A et E liés). Même type.

AR. Daldre : 28,10. *(Ibid.,* n° 10.)

Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIV, n° 5.

5423. Variété avec IMP.

AR. Daldre : 28,10. *(Ibid.)*

5424. Variété avec IMPER.

AR. Daldre : 28,10. *(Ibid.)*

5425. Mêmes légende et type, avec IMPERAT. 16-62. ℞. Mêmes légende et type, avec IMP.

AR. Demi-daldre : 14,00. *(Ibid.,* pl. 10, n° 1er.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 6.

5426. Mêmes légendes et types. 16-64.

AR. Quart de daldre : 7,00. *(Ibid.,* n° 2.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 7.

5427. ❀ CAROLVS . QVINT . ROM . IMPERATOR. Buste lauré à droite. ℞. ✠ MONETA . CIVIT . IMP . BISVNTINAE (A et E liés). 1673. Aigle éployée à deux têtes nimbées, portant en cœur l'écu de Besançon.

OR. Double pistolet : 6,55. *(Ibid.,* n° 3; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau,* n° 815.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 8.

Sur l'exemplaire de la collection Rousseau, j'ai cru lire BISVNTINE.

ABBAYE DE SAINT-CLAUDE.

L'abbaye, qui, plus tard, fut nommée Saint-Claude, s'appelait d'abord Condat et fut fondée, en 420, par Saint Romain. En 510, après la mort de Saint Oyen, son quatrième abbé, elle prit son nom, qu'elle garda jusqu'au XIIIe siècle.

Les abbés de Saint-Oyen-de-Joux ou Saint-Claude ont joui du droit de faire battre monnaie. On a fait remonter l'obtention du privilége jusqu'à Pepin. Il est bien

avéré qu'il ne fut concédé qu'en 1175 à l'abbé Odon II, par l'empereur Frédéric Barberousse. Diverses confirmations furent données en 1184, 1196, 1311, 1360, 1415. L'atelier monétaire fut établi à Moirans, petite ville du diocèse de Besançon.

Le monnayage des abbés de Saint-Claude, ayant duré pendant un peu plus de deux siècles et demi, comment se fait-il qu'aucun de ses produits n'ait encore été retrouvé? Ont-ils employé le type impérial sans signer leurs monnaies, et les possédons-nous sans avoir le moyen de les distinguer? Cela n'est guère croyable, et la monnaie, dont le dessin a été retrouvé dans les papiers de de Boze, n'est pas de nature à lever les doutes, étant d'une date trop récente. C'était un écu d'or ou franc à pied portant d'un côté VVILLELMVS? ABBAS SCI EVGENDI, et au revers XC VINCIT: XC REGNAT XC IMPERAT.

Je me suis livré aux recherches les plus approfondies, pour retrouver cette empreinte; j'ai fouillé tous les départements de la bibliothèque impériale, mes investigations ont été vaines. On m'a appris plus tard qu'il y a quelques années, on fit entre le cabinet de France et la bibliothèque de l'Institut le partage des manuscrits de de Boze, contenus dans quatre cartons, et que dans le transport d'un établissement à un autre un des cartons a été égaré; c'était justement celui qui renfermait la précieuse empreinte de l'écu d'or de l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux. Il faut espérer que ces papiers n'auront pas été anéantis et qu'ils reparaîtront tôt ou tard. En cas qu'ils fussent enfouis dans les casiers de quelque obscur bouquiniste, j'appelle sur eux l'attention des amateurs. Espérons encore que la terre, qui renferme dans son sein tant de richesses inconnues, nous rendra bientôt quelques variétés de ces curieuses monnaies, ou que nous en verrons sortir de quelque cachette inconnue. C'est dans cette attente que je crois utile de donner la liste des abbés.

ABBÉS DE SAINT-CLAUDE.

Adon II, 1157—1175.
Aimon, 1182.
Guillaume Ier, 1183—1186.
Bernard II, 1186—1187.
Bernard III de Thoire-Villars, 1204—1230.
Hugues Ier de Nancuise, 1230—1231.
Humbert III, 1234—1255.
Gui II, 1255.
Humbert IV, 1256—1260.
Gui III, 1260—1262.
Humbert V, 1262.
Gui IV, 1263—1282.
Guillaume II de Thoire-Villars, 1283—1284.
Gui V, 1284.
Humbert VI, 1285.
Guillaume III de la Baume, 1293—1298.
Etienne Ier de Thoire-Villars, 1303.
Gaufred, 1304.
Odon II de Vaudrey, 1304—1313.
Etienne II, 1317.
Odon III de Vaudrey, 1317—1320.
François Ier, 1320.

Jean Ier, 1321.
Hugues II, 1321—1324.
Jean II de Roussillon, 1328—1348.
Guillaume IV de Beauregard, 1348—1380.
Gui VI, 1380.
Guillaume de la Baume, 1384—1404.
François II, 1412—1424.
Etienne III, 1425.
François III, 1426.
Jean III de Vincelles, 1429—1436.
Gui VII d'Usier, 1439—1441.
Morelli Ier, 1442—1443.
Etienne IV Fauquier, 1444—1465.
Girard II de Chauvirey.
Augustin d'Est de Lugagnia, 1468—1479.
Jean-Louis de Savoie, 1479—1482.
Pierre Morelli II, 1485—1486.
Pierre II de Viri, 1494.
Pierre II Morelli, 1500—1510.
Pierre IV de Montrivel, 1510—1526.
Claude de la Baume, 1536.

MAISON DE GILLEY-FRANQUEMONT.

On a cherché longtemps le lieu précis où était situé le château de Franquemont. Il était réservé à MM. Plantet et Jeannez d'établir ce point d'une manière certaine. C'est encore là un avantage des monographies. Les auteurs, écrivant sur un pays qu'ils connaissent à fond, peuvent fournir des renseignements que d'autres chercheraient inutilement.

Selon les numismatistes francs-comtois, qui paraissent s'être servi de documents irrécusables, le château de Franquemont aurait été ainsi appelé, parce qu'il était situé entre deux petites contrées, l'une au nord-est de l'arrondissement de Montbéliard, l'autre dans la principauté de Porentrui, et que ces deux pays portèrent le nom de *Franche-Montagne*, qu'ils ont conservé jusqu'en 1789.

Le château de Franquemont était élevé sur la commune ou dans le voisinage de Goumois, qui fait partie du département du Doubs ; mais, par suite de délimitations, l'emplacement où il fut bâti dépend maintenant du canton de Berne. Les premiers fondements en furent jetés par Guillaume de Montfaucon, fils d'Amé de Montbéliard, le samedi avant la Nativité de Saint Jean-Baptiste (1305). On trouvera, dans l'ouvrage de MM. Plantet et Jeannez, la filiation des seigneurs de Franquemont. Elle est inutile au sujet que je traite jusqu'à Nicolas Gilley, le seul qui ait fait frapper monnaie.

Ce Nicolas de Gilley, chevalier, seigneur de Marnoz, avait acheté de Girard, le 14 avril 1437, la terre de Franquemont, moyennant 300 écus d'or au soleil. Il était en grande faveur auprès de Charles-Quint, et ce roi érigea, en 1538, sa terre de Franquemont en baronie d'empire pour lui et sa postérité mâle et femelle. Nicolas Gilley mourut vers la fin de l'année 1563, laissant un fils du nom de Claude, qui mourut en 1577.

Le droit de faire battre monnaie avait-il été concédé à Nicolas Gilley, comme il le prétendait, en même temps que sa terre fut érigée en baronie? On l'ignore. Aucun titre ne vient à l'appui de cette prétention. Quoi qu'il en soit, il commença à monnayer en 1540; mais, comme ses espèces étaient de mauvais aloi, elles ne tardèrent pas à être décriées. On a bon nombre d'ordonnances à ce sujet, tant au nom de Charles-Quint qu'en celui du roi de France; elles sont datées de 1553 et 1554.

NICOLAS DE GILLEY. 1538—1553.

5428. : N : GILLEI : ... NVMISMA. Buste couronné et cuirassé, tourné à gauche. ℟. ∘ NIL : VLTRA : ARAS :. 1553. Ecu aux armes de la maison de Gilley, posé sur une croix pattée coupant la légende.

AR. : 0,70. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau,* Supplément, n° 33, pag. 207.)

5428 *bis.* : N ∘ GILLEI : B : NVMISMA. Buste lauré à gauche. ℟. ∘ NIL VLTRA ARAS : 1555 :. Ecusson aux armes de la maison de Gilley (d'argent à un arbre arraché de Sinople), brochant sur une croix pattée coupant la légende.

BILL. Demi-carolus : 0,60. *(Revue,* 1843, pag. 38; *Ibid.,* 1853, pl. 4, n° 3; *Placard de* 1556; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 1er.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 9.

5429. N : GILLEI : NVMISMA : N. Ecusson de Gilley couronné. ℟. ✠ NIL : VLTRA : ARAS :. 1557. Croix à pointes.

BILL. Liard : 0,65. *(Revue,* 1853, pl. 4, n° 4; *Placard de* 1556; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 2.)

Coll. Febvre-Gaudelet, à Dijon. — Pl. CXXIV, n° 10.

5430. : N : GILLEI : B : NVMISMA :. Dans le champ, grand F couronné. ℟. Même légende. 1553. Croix alaisée.

BILL. Liard : 0,60. *(Revue,* 1853, pl. 4, n° 1er; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 3; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau,* n° 816.)

Coll. Morin. — Pl. CXXIV, n° 11.

Imitation des liards de François Ier.

5431. B : VON : GILL : FREI :. Ecu coupé, portant en chef les armes de Gilley, surmonté d'une aigle et accosté de deux annelets. ℟. ... MEL . LOB. 1554. Croix fourchée.

BILL. Liard : 0,60. *(Revue,* 1853, pl. 4, n° 2; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 4.)

Pl. CXXIV, n° 12.

5432. Variété. A l'avers, FREIH... L'écu est accosté de deux étoiles. Au ℟., ... OMATE SOLAR... 1554.

BILL. Liard. (PLANTET, pag. 251.)

Coll. Morin.

Ces deux dernières pièces ont des légendes allemandes et incomplètes. Leur signification est ignorée. On avait cru d'abord que le mot FREI, qui se voit à la fin de la légende du droit de la première, était la traduction en allemand du nom de Franquemont, *Freiberg*. Un autre liard, sur lequel on lit FREIH, est venu démentir cette conjecture.

MAISON DE MONTJOIE.

Près du village de Montjoie, canton de Saint-Hippolyte (Doubs), on voit les ruines d'un château dont la chapelle a été conservée; ce sont les restes du château des puissants seigneurs de Montjoie (*Froberg* en allemand). On suppose qu'il avait été bâti dans le commencement du XIIIe siècle. Ce fut en 1635 que les Français, sous les ordres du maréchal de Laforce et du cardinal Lavallette, le ruinèrent après trois semaines de siége.

On ne connaît aucune monnaie qui appartienne aux seigneurs de Montjoie. Pourtant on ne peut pas douter qu'ils en aient fait battre, puisqu'ils sont compris dans l'édit du 18 juin 1554, qui décria aussi les monnaies de Vauvillers et de Franquemont. Le parlement de Dôle défendit d'apporter, envoyer, employer au comté les monnaies faites à Montjoie, à peine de 500 livres et de châtiment arbitraire. Dans l'espoir où ces monnaies finiront par reparaître, il est bon de connaître la chronologie des seigneurs de Montjoie. Par analogie avec les seigneuries voisines, il est toutefois probable qu'ils n'en ont fait ouvrer qu'au XVIe siècle.

SEIGNEURS DE MONTJOIE.

WILLAME, 1265.
GUILLAUME.
LOUIS, mentionné en 1360.
JEAN Ier, en 1428.
JEAN-LOUIS, en 1440.

BRANCHE DE FROBERG.

ETIENNE, en 1500.
MARC, en 1532.
JEAN II, 1569.
JEAN-SIMON, en 1591.
JEAN-GEORGES, en 1631.
BÉAT-ALBERT.
JEAN-FRANÇOIS-IGNACE.

Les armes anciennes des seigneurs de Montjoie sont de gueules à la clef d'argent posée en pal. Plus tard, ils écartelèrent leur écu aux 1er et 4e de gueules à la clef d'argent en pal, qui est de Montjoie, et aux 2e et 3e de gueules à la clef d'or aussi en pal, accompagnée de neuf billettes, qui est de Thuillières.

FAMILLE BOUHELIER.

Deux des membres les plus illustres de cette famille, Jean-Ferdinand et Alexandre, passèrent toute leur vie au service de Charles-Quint. On a, en leur faveur, un diplôme de cet empereur, daté de 1533, qui mentionne aussi Jean Bouhelier, leur cousin. Celui-ci fut la tige des différentes branches entre lesquelles cette famille s'est divisée.

La charte précitée de 1533 établit que, sur la requête de Jean-Ferdinand et Alexandre Bouhelier, Jean, fils de feu Didier Bouhelier, Huguenin-le-Vieux, Huguenin-le-Jeune, Pierre et Richard Bouhelier, frères et enfants de Richard Bouhelier, tous de Cernay-les-Maiche, au comté de Bourgogne, l'empereur leur octroie *le pouvoir et autorité de faire fabriquer, marquer et besoigner des niquets*, espèce de *monnaie de fort peu de valeur, coursable anciennement audit comté de Bourgogne.* Aucun produit de ce monnayage ne nous est connu.

La famille Bouhelier portait de gueules à trois fasces d'or.

COMTÉ DE MONTBÉLIARD.

On ne connaît pas les noms des premiers comtes de Montbéliard. On sait seulement qu'au xe siècle, la ville avait pris une telle importance, que les comtes d'Elsgau, qui la possédaient, prirent le titre de comtes de Montbéliard. L'un d'eux, appelé Louis de Dasborch, est mentionné en 966. Un peu après le milieu du xiie siècle, le comté passa dans la maison de Montfaucon, vint, à la fin du xiiie siècle, en la possession de Bourgogne-Chalon, revint, en 1339, à la maison de Montfaucon, et arriva aux comtes de Wurtemberg en 1397, par le mariage de Henriette de Montbéliard avec Eberard-le-Jeune de Wurtemberg. La postérité de celui-ci le garda jusqu'en 1536, lorsque le duc Frédéric-Eugène fut forcé, par suite d'événements de guerre, de le céder à la France.

Quelques auteurs avancent que Thierri II, qui mourut en 1162, et Etienne, mort en 1397, auraient fait frapper des monnaies. Aucun monument de ce genre n'étant connu de nous, il y a lieu à rester dans le doute. Ce n'est qu'à partir de 1585 que nous trouvons des espèces des comtes de Montbéliard. Leur type n'offre rien de particulier; on y voit toujours les armes de Montbéliard, de Wurtemberg et celles de quelques autres alliances. Le monnayage des comtes a duré jusqu'en 1717.

Jusqu'au règne d'Eberard-l'Aîné, mort en 1496, les armoiries de la famille n'avaient porté que deux quartiers, le 1er d'or à trois perches de bois de cerf de sable en fasce, pour le Wurtemberg, et le 2e de gueules à deux truites d'or adossées et mises en pal, pour le comté de Montbéliard. Sous ce prince, elles reçurent deux nouvelles écartelures, l'une fusée en bande d'or et de sable, pour le duché de Teck, et l'autre d'azur à la bannière d'or chargée de l'aigle impériale passée en bande, pour la dignité de porte-étendard de l'empire.

COMTES DE MONTBÉLIARD.

Louis de Dasborch, mentionné en 966.
Louis, vivait en 1005.
Louis III, mentionné en 1027.
Louis IV, mort en 1066.
Thierri Ier, mort en 1102 ou 1103.
Rodéric et Thierri.
Thierri seul, mort en 1162.
Amédée et Richard de Montfaucon, 1188.
Richard, mentionné en 1188 jusque vers 1237.
Thierri III, mort en 1282.
Rainaud de Bourgogne-Chalon, mort vers 1321.
Othenin, 1321.
Agnès et Henri de Montfaucon, 1322—1366.
Etienne, 1366—1397.
Henriette et Eberard-le-Jeune de Wurtemberg, 1397—1444.
Louis Ier, 1446—1450.
Louis II et Eberard-le-Barbu, 1450—1457.
Henri, 1473—1482.
Eberard-le-Jeune, 1482.
Eberard-l'Ainé, 1482—1496.
Eberard-le-Jeune, 1496—1498.
Ulric, 1498—1526.
Georges, 1526—1533.
Ulric de nouveau, 1533—1550.
Christophe, 1550—1553.
Georges, 1553—1558.
Rodéric, 1558—1608.
Jean-Frédéric, 1608—1628.
Louis-Frédéric, 1628—1631.
Léopold-Frédéric, 1631—1662.
Georges, 1662—1699.
Léopold-Eberard, 1699—1723.

ULRIC. 1520—1526.

5433. VLRICVS : DVX : IN : VVIRTE. Ecusson. ℟. ✠ COMES : MONTIS : BELLIG. Ecusson à deux truites adossées et en pal.
AR. Demi-gros.
Coll. de Jhonghe, à Bruxelles.

5434. Mêmes légendes et types. Les mots des légendes sont séparés par un annelet.
AR. Demi-gros.
Coll. de Jhonghe.

5435. VLRICVS : DVX : VVIRTE. Ecusson mi-parti. ℞. Même légende. Ecusson mi-parti des armes du porte-étendard de l'empire et de celles de Montbéliard.
AR. Demi-gros.
Coll. de Jhonghe, à Bruxelles.

MM. Plantet et Jeannez ne pensent pas qu'Ulric ait fait monnayer à Montbéliard, même entre les années 1520 et 1526, où ce duc ne posséda et n'habita que le comté. On ne trouve, dans les archives, aucun titre constatant qu'il ait exercé ce droit. On connaît, il est vrai, une ordonnance de 1633, dans laquelle on voit une daldre de ce prince avec le titre de daldre de Montbéliard; mais on sait que ces ordonnances, faites par les changeurs, ne méritent pas une grande confiance, quant aux attributions qu'elles portent, et fourmillent d'erreurs. Ces numismatistes pensent qu'Ulric émettait naturellement ses espèces dans son duché de Wurtemberg, d'où elles se répandaient dans le comté de Montbéliard. Je donne donc les trois pièces qui précèdent sous toutes réserves, quoique le duc y prenne le titre de comte de Montbéliard.

FRÉDÉRIC Ier. 1585—1608.

5436. Deux poissons adossés. FRIDE . D . G . COM . VVVRT. Ecusson orné aux armes de Wurtemberg. ℞. Ramure de cerf. MO . FACTA . MONT. 1586. Ecusson chargé de deux poissons adossés. Armes de Montbéliard.
BILL. Six creutzers : 1,14. (*Revue*, 1841, pl. 19, nº 12; POEY D'AVANT, nº 1472; PLANTET et JEANNEZ, pl. 10, nº 4.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, nº 13.

5437. FRID : D : G : CO . VVVRT . ET . MON... Buste à droite; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 3 (3 batz). ℞. ❀ DEVS . ASPIRA . CAEPTIS (A et E liés). 1586. Ecu orné, écartelé de Wurtemberg et de Montbéliard.
BILL. Trois batz : 2,32. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 10, nº 5.)
Coll. Morin. — Pl. CXXIV, nº 14.

5438. ❀ FRIDE . D . G . CO . VVVRT. Ecu chargé d'une ramure de cerf et d'un poisson adossés (accouplement bizarre des armes de Wurtemberg et de Montbéliard. ℞. MO . FACTA . MONT. 1587. Croix fleuronnée, chargée en cœur d'un F, initiale du nom de Frédéric.
BILL. Batz : 0,65. (*Ibid.*, nº 6.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, nº 15.

5439. Même légende. Ecu aux armes de Montbéliard, chargé en chef d'une ramure de cerf. ℞. MO FA MO 88 (1588). Croix fleuronnée coupant la légende, chargée en cœur d'un F.
BILL. Batz : 0,65. (*Ibid.*, nº 7.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, nº 16.

5440. Cornet. FRIDE . D . G . COM . VVVRT. Ecu de Wurtemberg. ℞. Cornet. MO . FACTA . MONT. 1588. Ecu de Montbéliard.
BILL. Six creutzers : 0,80. *(Ibid.,* n° 8.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 17.

Frédéric n'avait qu'un an quand il succéda à son père. Il ne reçut de l'empereur Rodolphe l'investiture du comté de Montbéliard que le 13 janvier 1580, et n'établit son atelier monétaire qu'en 1585. Le cornet, qui se voit sur la pièce décrite sous le n° 5440, se rattache à la charge de grand veneur de l'empire, dont jouissait la maison de Wurtemberg.

LOUIS-FRÉDÉRIC. 1617—1631.

5441. ❀ LVD : FRID : D : G : DVX : VVIRT. Ecu de Wurtemberg. ℞. ❀ MON : NOVA : MONT :. 1622. Ecu de Montbéliard.
BILL. Creutzer : 0,60. *(Ibid.,* n° 9.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 18.

5442. Même légende, avec VVIRTEM :. Ecu échancré de Montbéliard ; de chaque côté, le chiffre 1 (1 batz). MO NO MO. 1622. Croix fleuronnée, coupant la légende, chargée en cœur d'un L et d'un F, initiales des prénoms du prince.
BILL. Batz : 0,60. *(Ibid.,* n° 10.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 19.

5443. ❀ LVD : FRID : D : G : DVX : VVIRT : ET : TEC : COM : MONT. Buste colleretté à droite. ℞. SECVNDVM . VOLVNTATEM . DEI. 1622. Ecusson couronné et orné, écartelé au 1er de Wurtemberg, au 2e de Teck, au 3e de l'étendard de l'empire, au 4e de Montbéliard.
AR. Daldre : 28,70. *(Ibid.,* n° 11.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 1er.

5444. Mêmes légende et type, avec CO : MONT. ℞. Mêmes légende et type ; des deux côtés de l'écusson, II | II (1/4 de daldre).
AR. Quart de daldre ou franc faible : 7,20. *(Ibid.)*
Pl. CXXV, n° 2.

5445. ❀ LVD : FRID : D : G : DVX : VVIRT : E : T : CO : MONT. Buste fraisé à droite ; au-dessous, le chiffre 12 (12 creutzers). ℞. SECVNDVM . VOLVNTATEM . DEI. Même écusson, accosté de 16-22.
BILL. Douze creutzers : 2,25. *(Ibid.,* n° 2.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 3.

5446. ❀ LVD : FRID : D : G : DVX : VVIR :. Ecu de Wurtemberg; au-dessus, le chiffre 3 (3 creutzers). ℟. ❀ MON : NOVA : MOMP :. 1624. Ecu de Montbéliard; au-dessus, le chiffre 3.
BILL. Trois creutzers : 1,00. *(Ibid.,* n° 3.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 4.

5447. ❀ LVD : FRID : D : G : DVX : VVIRTEM. Même type, sans le chiffre 3. ℟. ❀ MON : NOVA : MONT :. 1624. Même type, sans chiffre.
BILL. Trois batz : 1,04. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 11, n° 4.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 5.

5448. ❀ LVD : FRID : D : G : DVX : VVIRTEM : E : TEC. Trois écussons posés en triangle, Wurtemberg, Teck et Montbéliard; au-dessus, le chiffre 12 (12 creutzers). ℟. ❀ COMES : MONTPELIGAR ❀. 1624. Dans le champ, bannière de l'empire, sans écusson.
BILL. Douze creutzers : 3,15. *(Ibid.,* n° 5.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 6.

5449. Même légende, avec ET : TEC. Même type; au-dessus, 2 (2 batz). ℟. COMES ❀ MONTBELIGAR ❀. 1625. Ecusson couronné et orné portant en bande la bannière de l'empire.
BILL. Deux batz : 2,90. *(Ibid.,* n° 6.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 7.

LÉOPOLD-EBERARD. 1690—1723.

5450. ❀ LEOP . EB . D . G . D . VV . MONTB. Armes de Wurtemberg dans un cartouche. ℟. ❀ ANNO . DOMINI. 1710. Armes de Montbéliard dans un cartouche.
BILL. Deux creutzers : 1,40. *(Ibid.,* n° 7.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 8.

5451. D . G . L . E . D . VV . M. Buste à droite, cuirassé et à longs cheveux. ℟. MONETA . NOVA. Ecu couronné, coupé de Wurtemberg et de Montbéliard; sous l'écu, deux branches de chêne et la date 17-10 coupée par le milieu par un cartouche portant le chiffre 3 (3 creutzers).
BILL. Trois creutzers : 1,60. *(Ibid.,* n° 8.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 9.

5452. Mêmes légende et type. ℟. MONETA . NOVA . MONTBL . G. ENS. Mêmes écusson et date, sans le cartouche ni le chiffre 3.
BILL. Trois creutzers : 1,68. *(Ibid.,* n° 9.)
Coll. Morin. — Pl. CXXV, n° 10.

5453. Mêmes légende et type. ℟. MONETA NOVA. A l'exergue, 1710. Même type.
BILL.
Coll. Legras. — Pl. CXXV, n° 11.

5454. LEOPOLDVS . EB . D . G. Même buste. ℟. DVX . VVIRT . MONTBEL-GARD. 1716. Ecusson couronné et orné aux armes de Wurtemberg.
BILL.
Coll. Legras. — Pl. CXXV, n° 12.

5455. D . G . L . E . D . VV . M. Buste à longs cheveux, de profil à droite. ℟. ❀ LIARD . DE . MONTBELLIARD en trois lignes dans le champ; au-dessous, 1710 à 1717.
Cuivre. Liard : 3,10. (Poey d'Avant, n° 1473; Plantet et Jeannez, pl. 11, n° 10.)
Pl. CXXV, n° 13.

5456. Mêmes légende et type. ℟. DEMI . LYARD . D . M. Ecu de Montbéliard, couronné; au-dessous, deux branches de chêne et la date 1 . 7 . 1 . 0.
Cuivre. Demi-liard : 1,80. (Plantet et Jeannez, pl. 11, n° 11.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 14.

5457. MONETA NOVA. Ecu de Wurtemberg, couronné; au-dessous, deux branches de chêne; dans un cartouche, 1 cr. ℟. × DE . MONTBELGARD ×. 1716. Huit L entrelacés en croix dans le champ; au milieu, une croisette.
BILL. Un creutzer : 1,15. *(Ibid.,* n° 12.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 15.

ABBAYES DE LURE ET DE MURBACH.

Le monastère de Lure fut fondé, en 611, par Saint Desle, disciple de Saint Colomban. Les rois carlovingiens le comblèrent de faveurs. Il passa bientôt au pouvoir des empereurs et devint fief de l'empire en 959, sous Otton-le-Grand. En 1016, l'empereur augmenta encore ses priviléges, et lui donna toutes les prérogatives de la souveraine puissance. Cela impliquait le droit de battre monnaie. En a-t-il usé ? C'est ce que l'on ignore. Aucun monument n'est venu jusqu'à nous.

Tant de puissance et de grandeur devaient être fatales à l'abbaye de Lure, en excitant la jalousie et la convoitise de ses voisins. Des temps mauvais vinrent pour elle. L'archevêque de Besançon lui prêta son concours, et l'abbaye de Murbach, située dans la Haute-Alsace, prit aussi sa défense. Les liens entre les deux monastères se serrèrent tellement, que l'on en vint à une union perpétuelle. Murbach avait été

fondée, en 727, par Saint Firmin, abbé de Richenau. Ses progrès furent rapides, et, comme Lure, elle devint un fief de l'empire.

L'union des deux abbayes eut lieu le 12 mars 1556, par suite d'un décret du cardinal Moron, légat *a latere* de la cour impériale, et fut ratifiée, en 1560, par une bulle du pape Paul III. Cette union devait exister de fait antérieurement, puisque, le 7 mars 1544, Charles-Quint donna aux deux abbayes réunies le droit de faire battre monnaie ensemble ou séparément. C'est à partir de cette époque que nous avons des monnaies de Lure et de Murbach. Leur type n'a rien de particulier; on y voit le plus ordinairement d'un côté les armes des deux abbayes et celles des abbés, et de l'autre l'aigle impériale ou bien le buste du patron (Saint Leger) ou celui de l'abbé.

L'atelier monétaire fut établi à Guebwiller.

Le blason des deux monastères était parti au 1er d'argent à un lévrier rampant de sable, colleté d'or et bouclé de gueules, qui est de l'abbaye de Murbach, et au 2e de gueules à un bras de carnation mouvant d'une manche gris de cendre, élevant en haut deux doigts bénissants, qui est de l'abbaye de Lure.

Lorsque le buste de Saint Leger figure sur les monnaies, il porte à la main une vrille. Cet emblème fut d'abord un bâton pastoral, qui finit par dégénérer, par suite de l'ignorance des graveurs.

Le monnayage des abbayes dut cesser en 1679, lorsque Louis XIV prit possession de Lure. Toutes ces monnaies sont assez rares.

ABBÉS DE LURE ET DE MURBACH.

JEAN-RODOLPHE DE STŒREMBERG, 1544—1570.
JEAN-ULRIC DE RAITTENAW, WOLFANG-THEODORIC DE RAITTENAW, 1570—1580.
ANDRÉ D'AUTRICHE, 1587—1600.
GEORGES DE KALKENRIED, 1601—1614.
LÉOPOLD, archiduc d'Autriche, 1614—1626.
LÉOPOLD-GUILLAUME, archiduc d'Autriche, 1626—1662.
COLOMBAN D'ANDLAU, 1663—1665.
FRANÇOIS-EGON, prince de Furstemberg-Heiligemberg, 1665—1682.

JEAN-RODOLPHE DE STŒREMBERG. 1544—1570.

5458. ✠ IOES' ✠ RVD' ✠ D' ✠ G' ✠ MVRBAC' ✠ ET ✠ LVTREN' ✠ AB'. Ecu sommé d'une mitre entre deux crosses et écartelé aux 1er et 4e de Murbach, aux 2e et 3e des armes de l'abbé, et sur le tout de Lure. ℟. CAROLVS ✠ V ✠ ROM ✠ IMPERATOR ✠ AVG. 1552. Aigle à deux têtes couronnée.

AR. Double écu ou ryxdaldre : 28,50. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 5.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 16.

5459. Variété avec ABB et le millésime 1547. L'écusson aux armes de Lure est vide sur le dessin de Berstett.

AR. Thaler. (MADAI, n° 966 ; BERSTETT, n° 95.)

5460. Variété avec ✠ IOES : RVD : D : G : MVRBAC : ET : LVTREN : ABB. ℞. CAROLVS. V. ROM. IMPERATOR AVG. Années 1545, 1547, 1551, 1553, 1555, 1558.

AR. Ryxdaldre.

Coll. Dorlan, à Schlsstadt.

5461. ✠ IOES * RVD * D * G * MVRBAC * ET * LVTERN *(sic)* * AB. Même écusson. ℞. FERDINANDVS * ROMAN * IMPERA * AVG.

AR. Double thaler. (DE REICHEL, tom. 7, pag. 1721.)

Musée de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg.

5462. IOES' ✠ RVD' ✠ D ✠ G ✠ MVRBAC ✠ ET ✠ LVTREN ✠ ABBA'. Même type. ℞. MAXIMILIANI ✠ II ✠ IMP ✠ AVG ✠ P ✠ F ✠ DECRETO 68 (1568). Aigle à deux têtes couronnée, ayant en cœur le globe du monde croisé et cintré, avec le chiffre 60 (60 creutzers).

AR. Florin ou 60 creutzers : 24,20. (BERSTETT, n° 96 ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 6.)

Pl. CXXV, n° 17.

5463. Même avers. ℞. Même légende, avec DECRET. Au cœur de l'aigle, 30.

AR. Demi-florin.

Coll. Dorlan.

5464. Mêmes légendes et types. ℞. FERDINANDI. IMP. AVG. P. F. DECRETO. 64. Même type.

AR. Gulden thaler.

Coll. Dorlan.

JEAN-ULRIC DE RAITENAU. 1570—1580.

5465. IOES' ✠ VL ✠ D ✠ G ✠ MVRBAC ✠ ET ✠ LVTREN ✠ ABB'. Même type avec les armes particulières de l'abbé (d'argent à un tourteau de sable). ℞. MAXIMILIAN ✠ II ✠ IMP ✠ AVG ✠ P ✠ F ✠ DECRE. Même type ; autour des deux têtes de l'aigle, la date 1573.

AR. Florin : 24,20. (BERSTETT, n° 98 ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 7.)

Pl. CXXV, n° 18.

5466. Variété avec IOES ✠ VL ✠ D ✠ G ✠, &c. ℟. IMP ✠ AV ✠ DECRET 70. En cœur de l'aigle, 30.
AR. Demi-florin : 12,10. (*Ibid.*, n° 98, et *Ibid.*, n° 8.)
Pl. CXXVI, n° 1er.

5467. Variété avec ABBA. Au ℟., DECRE.
AR. Florin. (Berstett, n° 5.)

5468. Variété avec DECRE. 71.
AR. Florin.
Cab. de France.

ANDRÉ D'AUTRICHE. 1587—1600.

5469. ❀ ANDR : CARD : AB : ΛS : MVRBA : ET : LVTR : ADMI :. Ecu surmonté du chapeau de cardinal, écartelé au 1er de Burgau, au 2e de Hohenberg, au 3e de Nellembourg, au 4e de Feldkirch; sur le tout écartelé d'Autriche, de Habsbourg, de Lure et de Murbach. ℟. RVDOLPHI : II : IMP : ΛC : P : F : DECRET. La légende est précédée et suivie de trois rosaces formant le triangle.
AR. Florin : 24,20. (Berstett, n° 99; Plantet et Jeannez, pl. 13, n° 9.)
Pl. CXXVI, n° 2.

5470. ✠ ANDR : CAR : AB : ΛS : MVRBA (V et R liés) : ET : LVT : ADM. Même type. ℟. ❀ : RVDOLPHI : II : IMP : AVG : P : F : DE :. Même type; au milieu, le chiffre 10.
AR. Dix creutzers : 4,10. (Berstett, n° 100; Plantet et Jeannez, pl. 14, n° 1er.)
Pl. CXXVI, n° 3.

5471. ANDR : D : G : S : R : E : CAR : AB : MV : ET : LV. Enée portant Anchise; au fond, Troie en flammes; à gauche, la mer; au-dessus, NISI . DOMINVS . RETRIBVAT. ℟. RVDOLPHI . II . AVG . TEMPO. Même type.
AR. Dix creutzers. (Berstett, 99, n° 2.)

5472. Variété : ANDR : D : G : S : R : E : CAR : AB : AV : AB : MV : ET : LV. Légende supérieure : INTER . NISI . DOMINVS . RETRIBVAT. ℟. RVDOL : SECVND : IMP : SEMPER : AVGVST.
AR. Dix creutzers.
Coll. Dorlan.

5473. ANDR : CAR : AB : ΛS : MVRBA : (M et V liés) ET : LVT : ADM. Ecusson écartelé sommé du chapeau de cardinal, aux armes de : 1 Burgau, 2 Hohenberg, 3 Nellemberg, 4 Feldkirch; avec un écusson intérieur aux armes de : 1 Autriche,

2 Habsbourg, 3 Lure, 4 Murbach. ℞. RVDOLPHI : II : IMP : AVG : P : F : DE. Même type.

AR. Dix creutzers. (BERSTETT, n° 100.)

Coll. Dorlan.

5474. ANDR : CAR : AB : AVS : MVR : (M et V liés) ET : LVT : AD. Même type. ℞. RVDOLPHI . II . IMP : AVG : TEMPO. Même type; au centre du globe, le chiffre 3.

AR. Trois creutzers. (BERSTETT, 99, n° 3.)

Coll. Dorlan.

5475. Variété avec RVDOLP : II : IMP : AVG : TEMP.

AR. Trois creutzers.

Coll. Dorlan.

5476. Variété. Mêmes légendes. Ecusson écartelé, sommé du chapeau de cardinal, avec double écusson intérieur; celui du fond aux armes d'Autriche parti de Habsbourg.

AR. Trois creutzers.

Coll. Dorlan.

5477. ANDR (D et R liés) . CAR . AB . AVS . MVR . ET . LVT . AD. Ecusson écartelé, sommé du chapeau de cardinal; 1 2 3 4 Murbach; au bas, Lure; écusson intérieur. ℞. RVDOLPH . II . IMP . AVG . TEMP. Même type.

AR. Trois creutzers.

Coll. Dorlan.

5478. ANDR . D . G . S . R . O . CARD . AB . AV . AB . MV . ET . LV. Ecusson écartelé, 1 et 4 Murbach, 2 et 3 Lure; sur le tout, Autriche parti de Habsbourg; au-dessus, 1596. ℞. RVDOL . II . IMPERAT . SEMPER . AVGVST. Même type.

AR. Trois creutzers.

Coll. Dorlan.

5479. Mêmes légendes et types, avec S . R . E. Au ℞., RVDOL.

AR. Trois creutzers : 2,00. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 14, n° 2.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 4.

5480. Variété avec RVDOLPH au ℞.

AR. Trois creutzers. (BERSTETT, n° 101.)

5481. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit l'écusson est accosté d'un besant de chaque côté, et n'est pas surmonté du millésime.

AR. Trois creutzers. (BERSTETT, pl. 5, n° 101.)

LÉOPOLD, archiduc d'Autriche. 1614—1626.

5482. ✠ LEOPOLDVS D G ARCH AVS : ARG ET PASS EPVS :. Buste à droite, tête nue, en costume ecclésiastique; au-dessous, 1625. ℟. ADMINISTRA : MVR : ET LVD. Ecu aux armes du Tyrol, sommé de la couronne archiducale; à droite et à gauche, deux petits écussons aux armes de Murbach et de Lure, surmontés d'une mitre et d'une crosse.

AR. Double écu ou ryxdaldre : 28,30. (Plantet et Jeannez, pl. 14, n° 3.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 5.

5483. Variété avec ADMINISTRAT.

AR. Ryxdaldre. (Berstett, pag. 40, n° 1er.)

5484. ✠ LEOPOLD . D . G . ARCH . AVS . ARG . E . PASS . E. Même buste. ℟. ADMINISTRA . MVR . ET . LVD . MON. Ecusson couronné aux armes d'Autriche et de Murbach, entées en points de Lure.

AR. Teston : 6,70. (Plantet et Jeannez, pl. 14, n° 4.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 6.

5485. Variété avec EPS. La tête du buste coupe le grenetis. Au ℟., MONET.

AR. Teston. (Berstett, pag. 40, n° 4.)

Coll. Dorlan.

5486. Variété avec MONETA. La tête du buste ne coupe pas le grenetis.

AR. Teston. *(Ibid.)*

5487. Variété avec EPS. Sans millésime.

AR. Teston.

Coll. Norblin.

5488. Variété avec 1549. MO.

AR. Teston.

Cab. de France et coll. Voillemier.

5489. Variété : E . PASS . EPS. ℟. MONE.

AR. Teston.

Coll. Dorlan.

5490. Variété avec EPSS *(sic)* et MONET.

AR. Teston.

Coll. Dorlan.

5491. Variété : AR . E . PASS . EPS. Au ℟., MON.
AR. Teston.
Coll. Dorlan.

5492. Variété : AVS . ARG . EPVSS . E . PAS. ℟. MONET.
AR. Teston.
Coll. Dorlan.

5493. ✠ LEOPOLD . D : G : (12) AR . AVS . AR . E . P . E :. Même type. ℟. ADMINISTRA (12) MVR . ET . LVD. Ecu couronné et orné, écartelé au 1er d'Autriche et Bourgogne, au 2e de Murbach, au 3e de Lure, au 4e d'Autriche et Carinthie.
AR. Douze creutzers. (Plantet et Jeannez, pl. 14, n° 5.)
Pl. CXXVI, n° 7.

MM. Plantet et Jeannez disent que cette pièce est décrite dans Berstett ; je ne l'y ai pas trouvée.

5494. ✠ LEOPOLD . D . G . AR . AVS . AR . E . PASS . E. Même type. ℟. ADMINISTRA (12) . MVR . ET . LVD. Ecusson écartelé au 1er d'Autriche et Bourgogne, au 2e de Murbach, au 3e de Lure.
AR. Douze creutzers.
Coll. Dorlan.

5495. ❀ SANCTVS LEODEGARIVS ❀. Le Saint assis, avec la mitre, bénissant de la main droite, tenant de la gauche une crosse et une vrille ; à ses pieds, un petit écusson aux armes d'Autriche, de Murbach et de Lure. ℟. * FERDINANDVS II * D * G * RO * IM * SEM * AV *. Aigle impériale couronnée.
AR. Ryxdaldre : 28,10. (Plantet et Jeannez, pl. 14, n° 6 ; Berstett, n° 102.)
Coll. Fouray. — Pl. CXXVI, n° 8.

5496. Variété avec SEM * A *.
AR. Ryxdaldre : 28,10.
Coll. Dorlan. — Pl. CXXVI, n° 9.

5497. Variété avec ROM . IMP . SE . AVG.
AR. Ryxdaldre.
Coll. Voillemier.

5498. ❀ ⁑ SANCTVS LEODEGARIVS ❀. Le Saint mitré, tenant de la main droite une crosse, de l'autre une vrille ; devant lui, écusson aux armes d'Autriche, de Murbach et de Lure ; au-dessous, une tête d'ange. ℟. FERDINANDVS ✠ II ✠ D ✠ G ✠ ROM ✠ IMP ✠ SE ✠ AVG. Aigle à deux têtes couronnées.
AR. Ryxdaldre : 27,20. (Plantet et Jeannez, pl. 19, n° 7.)
Coll. Plantet et Jeannez.

5499. Variété : deux points à la fin de la légende du ℟.
AR. Ryxdaldre.
Coll. Dorlan.

5500. S ❀ LEODEGARIVS. Le Saint mitré et nimbé, assis, tenant la crosse et la vrille. ℟. ❀ MONETA . NOVA . MVR : ET LVDR. Les deux écussons ornés de Murbach et de Lure; au-dessus, 1624; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 2.
BILL. Deux batz : 2,70. (Plantet et Jeannez, pl. 15, nº 1er; Berstett, nº 105.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, nº 10.

5501. Variété avec LVT. 1631.
BILL. Deux batz.
Coll. Dorlan.

5502. Variété avec LV.
BILL. Deux batz.
Coll. Dorlan.

5503. Variété avec LVD.
AR. Deux batz.
Coll. Norblin.

5504. ✠ SANCTVS LEODEGARIVS. Buste du Saint à droite, tenant la vrille de la main droite. ℟. MONETA . NO . MVR . ET . LV. Les deux écussons échancrés de Murbach et de Lure; au-dessus, une mitre entre deux crosses; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 12.
BILL. Douze creutzers : 2,45. (Plantet et Jeannez, pl. 15, nº 2.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, nº 11.

5505. ✠ SANCTVS LEODIGARIVS : P *(Patronus)*. Même type. ℟. MONETA . NOVA . MVRBAC :.
BILL. Douze creutzers.
Coll. Morin.

5506. SANTVS ∘ LEODEGARIVS. Buste du Saint de face. ℟. LEOPOLD ∘ AR ∘ AV ∘ M ∘ E ∘ LV ∘ ADM. Ecu parti d'Autriche, au 2e coupé de Murbach et de Lure.
BILL. Un batz : 1,05. (Plantet et Jeannez, pl. 15, nº 3.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, nº 12.

Le texte porte SANCTVS.

5507. Variété avec SANCTVS. Au ℟., M . LV . ADM.
BILL. Un batz. (BERSTETT, n° 107 a.)

5508. Variété : LEODIGARIVS. ℟. LEOP . D . GAR . AVS AD MVR E LV.
BILL. Un batz. (PLANTET et JEANNEZ, pag. 270.)

5509. SANCTVS LEODIGARI. Même type. ℟. LEOPOLD . AR . AV . MV . E . LV. Même type.
BILL. Un batz.
Coll. Dorlan.

5510. SANCTVS LEODEGAR. Le Saint debout, vu de trois quarts à gauche, tenant de la main droite la vrille et de l'autre la crosse. ℟. MONETA . NOVA : MVR . ET . LV. Les écussons de Murbach et de Lure juxtaposés; au-dessus, 1624; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 1.
BILL. Un batz.
Coll. Dorlan.

LÉOPOLD-GUILLAUME. 1632—1662.

5511. ❀ LEOPOLD . GVILIELIM . D . G . ARCHID . AV. Buste du prince à droite. ℟. * S . LEODEGARI . PATR . MVR . ET . LVDER. Ecu parti au 1er d'Autriche, surmonté de la couronne ducale, et au 2e coupé de Murbach et de Lure, surmonté de la mitre abbatiale; derrière l'écu, une épée et une crosse en sautoir.
BILL. Deux batz : 1,70. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 4.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 13.

5512. * LEOPOLD . GVILIELM . D . G . ARCHD : AV. Mêmes type et ℟., avec 2 dans un cartouche.
BILL. Deux batz.
Coll. Dorlan.

5513. . LEOPOLD . GVILIELM . D . G . ARCHD . AV. Même type. ℟. Même légende, précédée d'un astérisque; deux écussons, l'un aux armes d'Autriche, avec la couronne ducale au-dessus, et l'autre aux armes de Murbach et de Lure, surmonté de la mitre.
BILL. Batz. (BERSTETT, n° 107; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 5.)
Pl. CXXVI, n° 14.

5514. Variété avec ARCHI . D . AV.
BILL. Batz.
Coll. Dorlan.

5515. Variété. La légende de l'avers est précédée d'une rosace.
BILL. Batz.
Coll. Dorlan.

5516. ❀ LEOP . GVILIELM . D . G . AR . DVX . AV. Même type. ℟. S . LEODE . PAT . MVR . ET . LVDER. Même type.
BILL. Demi-batz.
Coll. Dorlan.

5517. MONETA : NOVA : MVR : ET : LVD. Les écussons de Murbach et de Lure juxtaposés ; au-dessous, 12 dans un cartouche. ℟. SANCTVS . LEODEGARIVS. Profil du Saint à droite, couvert de la mitre et tenant la vrille.
BILL. Douze creutzers.
Coll. Dorlan.

5518. Variété avec MVR . E . LV.
BILL. Douze creutzers.
Coll. Dorlan.

5519. Variété avec MVR . ET . L.
BILL. Douze creutzers.
Coll. Dorlan.

5520. Variété avec MVR . E . LVDR.
BILL. Douze creutzers. (Berstett, n° 106.)

5521. Sans légende. Armes d'Autriche, de Murbach et de Lure, dans un cercle perlé.
BILL. Fening : 6,27. (Berstett, pl. 6, n° 108 ; Plantet et Jeannez, n° 6.)
Pl. CXXVI, n° 16.

COLOMBAN D'ANDLAU. 1663—1665.

5522. SANCTVS ❀ LEODEGARIVS. Le Saint debout ; dans le champ, la date 16-63. ℟. * COLVMBANI . ELECTI . ABB . MVR . ET . LV. Ecu écartelé au 1er de Murbach, aux 2e et 3e d'Andlau, au 4e de Lure.
BILL. Deux batz : 1,30. (Plantet et Jeannez, pl. 15, n° 7.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 17.

5523. Mêmes légendes et types, sauf que la date est placée au-dessus de l'écusson du ℟.
BILL. Un batz.
Coll. Dorlan. — Pl. CXXVI, n° 18.

5524. SANCTVS . LEODEGA. 1663. Buste du Saint de face. ℟. * COLVMBA . E . AB . MV . E . LV. Même type.
BILL. Un creutzer. (BERSTETT, n° 109; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 8.)

5525. S . LEODEGARI. 1663. Même type. ℟. COLVMPANI . ELE . AP . MV . E . LV. Même type.
BILL. Un creutzer.
Coll. Dorlan.

5526. Sans légende. Armes d'Andlau, de Murbach et de Lure dans un cercle perlé.
BILL. Fening. (BERSTETT, n° 110; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 9.)
Pl. CXXVI, n° 19.

FRANÇOIS-EGON, prince de Furstenberg-Heiligemberg. 1665—1682.

5527. ❀ FRANS . EGON . D G . EP . AR . ADM . M . E . L. Buste nu de profil à droite. ℟. LANDGR : ALS : E : PRNC : A : FVRSTEB. Ecusson écartelé, sommé de la couronne, de la mitre et de l'épée; 1 évêques de Strasbourg, 2 Murbach et Lure, 3 Heiligemberg et Werdenberg, 4 landgraves d'Alsace; de chaque côté, 16-66.
BILL. (BERSTETT, n° 169.)

5528. Fleur à quatre pétales. ❀ FRANCIS : EGON : D : G : EPUS : ARG : ADM : MUR : ET : LUD. Même type. ℟. ✠ LANDGRAV : ALS : ET : PRINC : A : FURSTENB. Même type. 16-68.
AR. (BERSTETT, n° 170.)

5529. ❀ FRANS : EGON : D : G : EP : AR : ADM : MVR : ET . L. Buste de profil à droite, avec calotte. ℟. * LANDG . ALS . E . PR . INC . A . FVRSTENB. Ecu sommé de la couronne, de la mitre et de l'épée; 1 Murbach, 2 Furstenberg, 3 Heiligemberg parti de Werdenberg, 4 Lure; à l'exergue, 1665.
AR. Quart de thaler.
Coll. Dorlan.

5530. ❀ FRANC . EGON . D . G . EP . AR . ADM . MVR . E . L. Même type. ℟. LANDG . AL . E . PRINC . A : FVRSTEB. Au-dessus, X dans un cartouche; à l'exergue, 16 * 66.
AR. Dix batz. (BERSTETT, n° 3; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 10.)
Pl. CXXVI, n° 20.

5531. Variété avec FRANS. La tête est plus grosse. A l'exergue du ℟., 16 * 67.
AR. Dix batz.
Coll. Dorlan.

5532. Même légende, avec ET. L. Tête moins grosse. ℟. LANDGR. ALS. ET. PRINC. A. FVSTENB. Ecusson écartelé aux armes de Strasbourg, Furstenberg, Heiligemberg, parti de Werdenberg, et évêché de Strasbourg; au-dessus, dans un cartouche, XII. Exergue, 16 * 66.
AR. Douze batz.
Coll. Dorlan.

5533. ❀ FR. EGON. D. G. EP. ARG. ADM. MVR. ET. L. Ecusson. ℟. ❀ LANDG. AL. ET. PRN. A. FUSTENBERG. Ecusson; au-dessus, 14.
BILL. Un creutzer. (BERSTETT, n° 171.)

5534. Variété avec AD. MV. E. L. ℟. LDG. AL. ET. PRN. FURSTEN.
BILL. Un creutzer. (BERSTETT, *ibid.)*

5535. Sans légende. Armes de Furstenberg, de Murbach et de Lure dans un cercle perlé.
BILL. Fening. (BERSTETT, n° 112; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 11.)
Musée de Grenoble. — Pl. CXXVII, n° 1er.

5536. Variété. Les armes de Furstenberg ont deux barres intérieurement.
BILL. Fening.
Coll. Jarry. — Pl. CXXVII, n° 2.

5537. Sans légende. Armes de Lure et de Murbach dans un cercle perlé.
BILL. Fening. *(Ibid.*, n° 113, et *Ibid.*, n° 12.)
Musée de Grenoble. — Pl. CXXVII, n° 3.

MAISONS DE BEAUFFREMONT ET DU CHATELET-VAUVILLERS.

Les sires de Beauffremont étaient souverains de Vauvillers. Le premier que nous trouvons avec ce titre est Liebaud II, baron de Beauffremont, qui mourut en 1303.

On ignore comment la seigneurie de Beauffremont est passée dans la maison du Châtelet. Selon Duby, la maison du Châtelet descendrait en ligne masculine des ducs de Lorraine de la maison d'Alsace, et aurait pour auteur Thierri dit d'Enfer, fils puîné de Frédéric II, surnommé de Bitche, duc de Lorraine. Ce Thierri, qui mourut vers 1245, aurait fait bâtir la forteresse du Châtelet, dont lui et sa postérité prirent le nom.

Vauvillers est un bourg du département de la Haute-Saône, avoisinant les Vosges. Le Châtelet est un petit hameau de la commune de Darville (Vosges). On y voit encore les ruines de l'ancien donjon.

Les seigneurs de Beauffremont et ceux du Châtelet ont fait battre monnaie, sans que

l'on sache de qui ils tenaient ce droit. Les espèces des premiers sont anonymes et doivent être placées vers le commencement du XVe siècle. Les seigneurs du Châtelet-Vauvillers n'en ont émis qu'au milieu du XVIe siècle; nous n'en connaissons que de Nicolas II. Ces dernières monnaies ont été l'objet de plusieurs ordonnances de décri en 1553, 1554 et 1556. On en inondait la France, et le bas aloi des pièces de billon les faisait repousser à juste titre.

SEIGNEURS DE BEAUFFREMONT.

Liebaud II, mort en 1303.
Huart.
Pierre.
Gauthier Ier, mort en 1430.
Gauthier II.
Jean, mort vers 1477.
Pierre II, mort en 1505.

SEIGNEURS DU CHATELET-VAUVILLERS.

Nicolas Ier, mort vers 1519.
Erard, mort avant 1525.
Nicolas II, mort en 1562.

BEAUFFREMONT.

GAUTHIER Ier ou GAUTHIER II.

5538. ✠ IBI . FIDES . IBI . AMOR. Main supportant une fleur de lis, dans un cercle à quatre lobes. ℟. MO AR SVP VVSIS. Croix pattée coupant la légende.
BILL. Demi-gros : 0,83. (Plantet et Jeannez, pl. 11, fig. 13.)
Coll. Morin. — Pl. CXXVII, n° 4.

Cette pièce est de la plus excessive rareté.

CHATELET-VAUVILLERS.

NICOLAS II. 1525?-1562.

5539. ✠ NICOLAVS . DV . CHASTE. Donjon à trois tours, surmonté d'un trèfle. ℟. SIT . LAVS . DEO . ET G. 1553. L. Croix feuillue.
BILL. Liard : 0,60. (Duby, pl. 68, n° 3; Plantet, n° 143.)
Cab. de France.

5540. Variété avec CHASTELE.
BILL. Liard : 0,60. (Plantet et Jeannez, pl. 11, n° 14.)
Pl. CXXVII, n° 5.

5541. Variété avec LAVX.
BILL. Liard.
Coll. Tarin.

Ces monnaies sont copiées sur les liards de Fribourg, en Suisse.

5542. ✠ NIC DV CHAS SVD VVLIS. Monogramme composé des lettres D N ; au-dessus, une étoile. ℟. ✠ SIT. LAVS. DEO. ET. GLORIA. Croisette évidée, avec un point au centre.
BILL. Liard : 0,80. (DUBY, pl. 68, nº 1er; POEY D'AVANT, nº 1692 ; PLANTET et JEANNEZ, nº 144.)

5543. Variété avec VVLSIS.
(Ibid., nº 15.)
Coll. de Crouy et Plantet. — Pl. CXXVII, nº 6.

5544. Variété avec VLESIS. Mêmes types.
BILL. Liard.
Coll. Norblin.

5545. ✠ NICOLAVS : DV : CHASTELET. Même type, sans étoile. ℟. ✠ SIT : LAVS : DEO : ET : GLORIA :. Même type.
BILL. Liard. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, nº 8; PLANTET, pl. 12, nº 1er.)
Pl. CXXVII, nº 7.

5546. ✠ NICOL. DV. CHASTELET. Même type ; au-dessus, deux arabesques. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Liard : 0,60. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, nº 3.)
Coll. Plantet. — Pl. CXXVII, nº 8.

5547. Même légende. Monogramme seul. ℟. ✠ SIT ∘ LAVS ∘ DEO ∘ ET ∘ GL. 1553. Même croisette, anglée de quatre trèfles attachés.
BILL. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, nº 9 ; PLANTET, pl. 12, nº 2.)
Pl. CXXVII, nº 9.

Ces pièces sont la copie de celles de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz.

5548. ✠ NICOL' A : CASTELLETO SVP. VVSIS. Ecusson ovale chargé d'une bande à trois lis. ℟. PER. TE. VENIT. NOSTRA. SALVS. Croix feuillue.
OR. Ecu sol. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, nº 817.)

5549. ❀ NICOL ∘ A ∘ CASTELLETO ∘ SVP ∘ VVSIS. Même type. ℟. ✠ PER ❀ TE ❀ FVIT ❀ NOSTRA ❀ SALVS. Croix florencée.
OR. Ecu sol : 3,20. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, nº 4.)
Coll. Morin. — Pl. CXXVII, nº 10.

Imitation des écus sols de France.

5550. ✠ NICOLAVS * DV * CHASTELLET. Même type. ℟. ✠ PER TE . NEVIT . NRA . SALVS. 1554. Même type.
OR. *(Manuscrit de la bibliothèque de Paris.)*
Pl. CXXVII, nº 11.

5551. Aigle éployée. NICOLAVS . DV CHATELET. Trois lis sur une bande, dans un écusson cordiforme. ℟. ✠ PER TE . VENIT (V et E liés) NRA . SALVS. 1554. Croix feuillue.
BILL. Grand blanc. (DUBY, pl. 68, nº 2; D. CALMET, pag. 203, vignette; PLANTET, pl. 12, nº 5.)
Pl. CXXVII, nº 12.

5552. ✠ MONETA . DNI . DE . VAVVILLER. Buste casqué à gauche. ℟. ✠ SIT . LAVS . DEO . ET . GLORIA . L. Ecusson chargé du donjon du Châtelet; au-dessus, 1553.
BILL. Carolus : 1,00. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, nº 6.)
Pl. CXXVII, nº 13.

5553. MO . DNI . DE . VAVVILLERS. Buste casqué à gauche. ℟. SIT . LAVS . DEO. 1553. L. Croix coupant la légende, ayant au centre l'écusson donjonné.
BILL. Demi-carolus : 0,72. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, nº 7.)
Coll. Morin. — Pl. CXXVII, nº 14.

5554. ✠ MONETA : DNI : DE : VAVVILI. Buste casqué à gauche. ℟. ✠ SIT : LAVS : DEO : ET : GLORIA. Ecusson portant un donjon; au-dessus, 1554.
BILL. Carolus.
Coll. Voillemier. — Pl. CXXVII, nº 15.

Les monnaies avec la tête sont évidemment l'imitation de celles de Besançon.

5555. ✠ NIC ∘ DV ∘ CHAS ∘ SVP . VVSIS. Ecusson avec bande chargée de trois lis; au-dessus, 1555. ℟. ✠ SIT LAV DEO ET G. Croix coupant la légende; au centre, un écusson portant une croix cléchée.
BILL. Double : 0,75. (POEY D'AVANT, nº 1691, et pl. 21, nº 7; PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, nº 8.)
Coll. Morin. — Pl. CXXVII, nº 16.

5556. ✠ NICOLAVS : DV : CHASTELET. Même type. 1555. ℟. SIT : LAVS : DEO : GLORIA :. Même type.
BILL. Double. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, nº 7; PLANTET et JEANNEZ, nº 9.)
Pl. CXXVII, nº 17.

5557. ✠ NICOLAVS DE ✠ CASTELLETO. Même type. 1555. ℟. PER TE

VENIT NOSTRA SALVS. Même croix, mais boulonnée; l'écusson du centre chargé d'un oiseau.

BILL. Double. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 10; PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 10.)
Pl. CXXVII, n° 18.

Le dessin de Duby porte CASTLETO.

5558. ✠ MONETA ∘ NOVA ∘ DNI ∘ SVP ∘ VVLLSIS. Ecusson entouré de quatre ornements. ℟. ✠ QVIES × EST × MICHI × LABOR ×. 1556. Croix ailée et fleuronnée.

AR. Gros : 3,10. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. 2, pl. 9, n° 2; PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 11.)
Cab. de France. — Pl. CXXVII, n° 19.

On voit encore ici une imitation; c'est celle des gros de Liége.

5559. Mêmes légendes et types. Les mots des légendes sont séparés par des annelets.

AR. Gros.
Coll. Morin, à Lyon.

5560. NICOLAVS : DV : CHASTELET. Buste barbu et cuirassé à droite. ℟. ✠ QVIES : EST : MICHI : LABORIS : 1558 :. Ecusson à quatre quartiers; Châtelet brochant sur le tout.

AR. Teston. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 6; PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 12.)
Pl. CXXVII, n° 20.

5561. ✠ NICOLAS . DV . CHATELET. Donjon; au-dessus, une croisette. ℟. ✠ SIT . LAVS DEO . ET . GLORIA. Croix fleuronnée.

BILL. Liard.
Coll. Plantet.

5562. Variété avec LAVX.
Coll. de Vesvrotte.

BOURGOGNE.

COMTÉ DE MACON.

Mâcon eut d'abord des comtes amovibles; le premier, appelé Warin, vivait sous Louis-le-Débonnaire. Le comté devint héréditaire vers 920, dans la personne d'Albéric, fils de Mayeul, vicomte de Narbonne, qui avait épousé en premières noces Tolosane ou Etolane, fille de Raculphe, dernier comte amovible de Mâcon. Otte-

Guillaume ou mieux Othon-Guillaume, comte de Bourgogne, s'empara du comté de Mâcon vers 995. Il prétendait y avoir droit, par suite de son mariage avec Ermentrude, veuve d'Albéric II. Le Mâconnais resta sous le pouvoir des comtes de Bourgogne jusqu'en 1238 ou 1239 (n. s.). Il fut à cette époque cédé au roi Saint Louis par Jean de Braine, qui le possédait comme époux d'Alix, fille de Guillaume V. Donné, en 1359, à Jean, comte de Poitiers et duc de Berri, il revint à la couronne en 1416. Par suite de cession, il rentra dans la maison de Bourgogne en 1435. Il fit définitivement retour à la couronne en 1544. Le traité de Madrid le donnait à Charles-Quint; mais cette clause ne fut pas exécutée.

Nous n'avons pas de données certaines sur les origines du monnayage de Mâcon. M. Robert a récemment publié, dans la *Revue* (1860, pag. 456), un mémoire sur les monnaies de cette ville, dans lequel il fait connaître toutes celles qu'il a pu découvrir. Beaucoup de documents lui ont été communiqués. Le plus ancien ne remonte qu'à l'année 1031, tandis que nous avons des pièces dont le style accuse une époque bien plus reculée.

Depuis la cession de 1239 jusqu'à sa fermeture, l'atelier de Mâcon a éprouvé diverses vicissitudes. Au XVIe siècle, il fut transféré à Lyon par Louis XII; mais la mesure souleva des difficultés qui ne furent pas de suite aplanies. Nous n'avons aucun moyen de distinguer les espèces royales sorties de cette officine. Ce sujet serait d'ailleurs en dehors de mon cadre.

La numismatique de Mâcon, grâce aux recherches de quelques zélés amateurs de cette ville, a fait depuis quelques années d'immenses progrès. Nous avons longtemps été réduits aux deniers et oboles portant le nom de Philippe, avec le type de l'S dans le champ. Maintenant la matière est autrement abondante, et pourtant il nous reste encore bien des découvertes à faire. Le type primitif nous manque; car il est probable qu'à Mâcon comme ailleurs, l'empreinte de Charles a été immobilisée. Les monnaies carlovingiennes, ayant pu servir de prototype, ne sont pas venues aussi jusqu'à nous. Nous possédons, il est vrai, plusieurs monnaies portant les noms des rois de France; mais toutes, ou du moins presque toutes, ont été frappées postérieurement aux règnes de ces rois, et appartiennent évidemment aux comtes de Mâcon.

Quant aux types employés, leur variété est si grande, que leur filiation est difficile à établir. Tout au plus peut-on, mais à partir d'une certaine époque seulement, suivre celle des quatre points cantonnant une croix, qui a fini par former le type que l'on est convenu d'appeler croix mâconnaise. On devra remarquer toutefois que l'influence de la monnaie des rois de Bourgogne et de celle des empereurs d'Allemagne se fait parfois sentir. L'empreinte et la fabrique en découlent évidemment.

On a cherché l'explication des lettres H, R, N, S qui se trouvent dans le champ des monnaies. Jusqu'à présent l'on n'a pas obtenu une solution pleinement satisfaisante; aussi, malgré les travaux très estimables dont les espèces mâconnaises ont été

l'objet, je crois qu'il reste beaucoup à faire pour élucider toutes les questions qui en dérivent. Le notable contingent que j'apporte contribuera à aider ceux qui voudront traiter ce sujet ; mais je crois que ce travail ne pourra être utilement entrepris que lorsque de nouvelles découvertes seront venues combler sinon toutes, du moins quelques-unes des lacunes qui existent encore.

COMTES BÉNÉFICIAIRES.

WARIN Ier.
WARIN II.
WIBERT.
BERNARD-PLANTAVELUC.
LETALDE ou LEUTALDE.
RACULFE.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

ALBERIC Ier, 920—942.
LETALDE, 942.
ALBERIC II, associé, 952—971 ?
— seul, 971 ?—975.
LETALDE II, 975—979.
ALBERIC III, 979—995.
OTHON-GUILLAUME, 995—1027 ?
GUI, associé, 995—1007.
OTTON, jusqu'en 1049.
GEOFFROI, 1049—1065.
GUI II, 1065—1078.
GUILLAUME Ier, 1078—1085.
RENAUD Ier et ETIENNE; GUILLAUME II L'ALLEMAND ; RENAUD II et GUILLAUME ; GUILLAUME IV ; GUILLAUME III L'ENFANT ; RENAUD II et GUILLAUME IV, 1127—1156.
GIRARD, 1156—1184.
GUILLAUME V, 1184—1224.
ALIX et JEAN DE BRAINE, 1224—1239.

LOUIS-D'OUTREMER.

5563. ✠ LYDOYICYS II. Croix. ℞. ✠ MATISCOCIYITAS en légende rétrograde ; dans le champ, S ✠ A O en monogramme.
AR. Obole : 0,75.
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, nº 1er.

5564. ✠ LYDOYICYS II. Croix. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Obole. (*Revue*, 1860, pl. 19, nº 2.)
Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, nº 2.

J'ai toujours été d'avis que ces deux oboles devaient être données à Louis-d'Outremer, ou que du moins elles avaient été inspirées par les monnaies de ce prince. C'est aussi l'opinion de M. Robert. Nous allons trouver bientôt à Chalon deux pièces au même nom, qui sont tout à fait semblables, sauf la légende du revers et quelques différences dans le monogramme.

CHARLES-LE-CARLOVINGE ou CHARLES-LE-SIMPLE.

5565. ✠ CARLYS EX en légende rétrograde. ℟. ✠ MATISCONCI. Dans le champ, croix à six branches.
AR. Denier : 1,30. *(Revue num.*, pl. 19, n° 4.)
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 3.

J'avais d'abord donné ce denier à Charles-le-Carlovinge; mais je n'ai pas pu retrouver le texte sur lequel je m'appuyais. M. Robert l'attribue à Charles-le-Simple, et en fait un type immobilisé. Les numismatistes auront à choisir entre ces deux opinions.

LOTHAIRE. 954—986.

5566. ✠ LOTNRIVS EX. Nœud à quatre branches, cantonné de points, avec un autre point au centre. ℟. ✠ MATISENSIY. Quatre annelets en croix; au centre, une croisette.
AR. Denier. (Foug. et Conb., n° 525; *Revue*, 1860, pl. 20, n° 1er.)
Coll. Norblin. — Pl. CXXVIII, n° 4.

Nous trouvons sur ce denier la naissance du type aux quatre points, que j'ai dit avoir persisté, avec des dégénérescences, jusqu'à la fin du monnayage. Faut-il y voir l'empreinte altérée du roi Eudes? C'est ce que des découvertes postérieures peuvent seules nous apprendre.

On connaît quelques spécimens de ce denier, dont le poids est faible, le métal de bas aloi et la fabrique un peu négligée. C'est une preuve évidente que l'émission de ces pièces a été prolongée assez longtemps, et postérieurement au règne de Lothaire.

OTHON-GUILLAUME. 995—1027.

5567. ✠ MTSCONVS. Dans le champ, ƎR liés. ℟. O ∘∘∘ T ∘∘∘ O ∘∘∘ T ∘∘∘. Croix.
AR. Denier : 1,10. *(Revue*, pl. 19, n° 8.)
Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, n° 5.

5568. ✠ MVTIᔕCON. Croix pattée. ℟. Même type.
AR. Denier.
Coll. Mioche. — Pl. CXXVIII, n° 6.

5569. ✠ MVSINO CIV. Dans le champ, H avec un point au-dessus et au-dessous. ℟. ∴ O ∴ T ∴ O ∴ T. Croix.
AR. Denier : 1,20.
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXVIII, n° 7.

Othon-Guillaume, que de hautes qualités rendirent si recommandable, qu'elles le firent parvenir au souverain pouvoir, fut comte et duc de Bourgogne de 1002 à 1015 environ. A cette époque, il renonça à la couronne ducale en se réservant seulement les comtés de Dijon et de Mâcon. C'est probablement dans cet intervalle jusqu'à sa mort (1027) qu'il fit frapper à Mâcon les deux premières monnaies qui précèdent. Il avait épousé Ermentrude, fille de Renaud, comte de Reims et de Rouci. M. Robert insinue que l'on peut voir, dans les deux lettres figurant dans le champ du revers, le nom de la femme d'Othon. Cette explication est ingénieuse, mais je n'oserais trop affirmer qu'elle puisse être soutenue. Nous n'avons pas, que je sache, surtout à cette époque, d'autre exemple d'un nom ainsi placé. D'un autre côté, on ne peut voir, dans ces deux lettres, le mot RE, qui n'aurait aucune raison d'être, à moins qu'on n'y cherche la copie des monnaies des rois de la Bourgogne transjurane. Cette dernière observation n'est pas à négliger. Ces pièces et quelques autres de la série mâconnaise ont, ainsi que je l'ai déjà avancé, un air réel de famille avec celles des comtes de Bourgogne et même des empereurs. Cela s'explique naturellement par le besoin de rendre leur circulation plus facile et plus étendue.

Quant à la troisième pièce au nom d'Othon, elle paraît, par la dégénérescence de la légende, un peu postérieure aux autres. M. B. Fillon (*Catal. Rousseau*, n° 758) la place dans la première moitié du XI[e] siècle, et voit dans la lettre H du revers l'initiale de Henri I[er], roi de France.

5570. MΛTYSCONY. Dans le champ, H. ℞. ✠ CYTΛTYS∘. Croix.
AR. Denier : 1,32. (*Revue*, 1860, pl. 9, n° 3.)
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 8.

5571. Variété avec MTYSCONY.
AR. Denier : 1,32.
Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, n° 9.

Je me trouve ici en dissentiment avec M. Robert. Ce numismatiste place le n° 5571 (le seul qu'il ait connu) dans la première moitié du X[e] siècle. Il se fonde sur la forme des caractères et le style de la pièce, et voit dans l'H du champ le monogramme ou tout au moins l'initiale de Hugues-le-Noir, qui, en 936, eut le Mâconnais en partage. Je crois qu'il ne faut pas donner à ce denier une aussi grande ancienneté, et qu'en le rapprochant du denier décrit sous le n° 5569, on arrive à une solution plus naturelle, en y voyant le nom de Henri I[er]. La forme des caractères ne s'oppose pas à cette attribution. Le poids (1,32) est d'accord avec celui des deniers au nom de ce prince. Quant au mot CVTATVS, je crois, avec M. Robert, qu'il faut le traduire par CIVITAS.

ROBERT. 966—1031.

5572. ✠ ROT:BER:TS:. Dans le champ, R entre trois points. ℞. ✠ MATIS-CONVM (N et V liés). Croix.
AR. Denier : 1,10. (*Revue*, 1860, pl. 21, nº 4.)
Coll. Thibaud, à Lyon. — Pl. CXXVIII, nº 10.

On a peine à s'expliquer cette monnaie du roi Robert; il n'aurait pu l'émettre que durant la guerre qu'il fit, de 1002 à 1014, pour la succession de Henri, son oncle, duc de Bourgogne. L'arrangement qui intervint alors rendit à Othon-Guillaume la possession de la Bourgogne et du Mâconnais. On trouve encore difficilement à se rendre compte comment Robert a adopté sur ce denier l'initiale de Rodolphe, roi de Bourgogne. Peut-être faut-il admettre, avec M. Robert, que cette pièce est postérieure à 1014 et qu'elle a été émise par Othon-Guillaume, qui aurait copié la monnaie royale. Il faudrait alors supposer que Robert a monnayé à Mâcon. L'avenir seul peut résoudre ce problème.

HENRI Ier. 1031—1060.

5573. HEINRICVS RX. Croix. ℞. ✠ MATISCENSIS. Dans le champ, carré avec quatre annelets aux extrémités, cantonné de quatre besants.
AR. Denier : 1,32. (*Revue*, 1860, pl. 20, nº 2.)
Coll. Lacroix, à Mâcon. — Pl. CXXVIII, nº 11.

5574. Variété avec HENRICVS RX.
AR. Denier.
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, nº 12.

5575. Variété avec HINRICVS REX.
BILL. Denier.
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, nº 13.

Nous voyons ici reparaître le type employé par Lothaire et qui, ainsi que je l'ai déjà fait observer, paraît avoir donné naissance à la croix mâconnaise.

5576. ✠ ENRICI REGIS. Châtel. ℞. X MATISCONYM. Croix.
AR. Denier : 1,10.
Coll. Sauvadet.

Ce très curieux denier est certainement postérieur aux précédents. Son type tout à fait exceptionnel rend son classement difficile. Ce dut être un essai de monnayage qui n'eut pas de suites. La légende au génitif fait sous-entendre le mot PERMISSIONE, que nous allons trouver sur des pièces de Tournus. Cette dernière observation est due à M. Robert.

PHILIPPE Ier. 1060—1108.

5577. PHILIPVS REX. Dans le champ, grand ✠ accompagné de quatre points. ℟. ✠ MATISCON. Dans le champ, N.
BILL. Denier.
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 14.

5578. ✠ FILIPVS RX. Mêmes type et ℟.
AR. Denier.
Coll. Rousseau.

5579. ✠ PILIPVS REX. Croix évidée et cantonnée de quatre points. ℟. ✠ MATISCON. Dans le champ, N.
AR. Denier.
Coll. de Vesvrotte.

5580. Variété avec PHILIPVS REX. Au lieu de quatre points, la croix est cantonnée de quatre coins qui y sont attachés.
AR. Denier.
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 15.

L'N qui figure dans le champ est-il l'initiale du mot MATISCO? Avec M. Robert, je suis d'avis que cette supposition est inadmissible; mais plus affirmatif que lui, je ne crains pas de dire que cette lettre me paraît être la dégénérescence de l'H que nous avons trouvé sur d'autres pièces. Je crois voir aussi, dans la croix du denier porté au n° 5581, la réminiscence du type de la pièce au nom de Charles (n° 5566).

5581. ✠ PIIIPVS REX. Dans le champ, grand ✠ cantonné de quatre points. ℟. MATISCON. Dans le champ, S majuscule, accosté de deux points.
AR. Denier : 0,98. (Poey d'Avant, n° 1432.)

5582. Variété : un C ou demi-cercle entre le C et l'O du mot MATISCON.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 1433.)

5583. ✠ PILIPVS RX. Même type. ℟. ✠ MATISCON. S non accosté.
AR. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, n° 16.

5584. PHILIPVS REX. Mêmes type et ℟.
AR. Obole. (Conb., *Suppl.*, n° 31.)
Coll. Dassy et Lacroix, à Mâcon.

5585. ✠ PILIPVS IX. Même type. ℟. NTAISCON. Même type.
BILL. Denier : 1,10. (*Revue*, 1860, pl. 21, n° 5.)
Coll. Lacroix.

5586. Mêmes légendes et types. Le ℟. est à légende rétrograde, et l'S est accosté de deux points.
AR. Denier : 0,92. *(Ibid.,* nº 1434.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXVIII, nº 17.

5587. Autre avec RX. Au ℟., l'S est accosté de deux points. Légende droite.
AR. Denier. (DUBY, pl. 102, nº 2 ; CONBROUSE, pl. 47 *bis*, nº 3.)

5588. Variété avec PHIPV . REX.
AR. Denier. (CONBROUSE, *Suppl.,* nº 30.)

5589. Variété avec PHIPVS RX.
BILL. Denier.
Coll. Lacroix.

5590. Mêmes légende et type, avec FILIPVS. ℟. Croix cantonnée de quatre points.
BILL. Obole.
Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, nº 18.

5591. PHILIPVS R. Même type. ℟. ✠ MAT.. S. Croix cantonnée de quatre points.
BILL. Obole : 0,38. (B. FILLON, *Etudes,* pl. 2, nº 9.)
Cab. de France.

5592. ✠ PILIPVS RX. Même type non cantonné de points. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Obole. *(Revue,* 1860, pl. 20, nº 3.)
Coll. Bouchage. — Pl. CXXVIII, nº 19.

Ces pièces, portant le nom de Philippe, sont pour la plupart bien postérieures au règne de ce prince. Leur émission a dû continuer jusqu'à la fin du monnayage mâconnais. Diverses interprétations ont été données à la lettre S, qui figure dans le champ de quelques-unes d'entre elles. On pense assez généralement qu'elle signifie *Signum.* Dans tous les cas, elle ne paraît pas être un type local. C'est, selon toute apparence, un souvenir des pièces lyonnaises portant le même type.

5593. ✠ L ✠ D ✠ V ✠ C. Dans le champ, grand S. ℟. ✠ MATISCOM. Croix pattée, évidée au centre et cantonnée de quatre points.
AR. Denier : 0,79.
Coll. Hoffmann. — Pl. CXXVIII, nº 20.

5594. Mêmes légendes et types; sauf qu'au droit l'S du champ est remplacé par une croix simple, avec MATISCON.
AR. Obole : 0,40.
Coll. Hoffmann. — Pl. CXXVIII, nº 21.

5595. Variété avec MATVSCON.
BILL. Obole.
Coll. Hoffmann. — Pl. CXXVIII, n° 22.

J'appelle particulièrement l'attention sur ces trois curieuses pièces, d'autant plus que leur examen nous sera bientôt utile, pour déterminer l'attribution de monnaies de Tournus, qui ont avec celles-ci une visible analogie. On remarquera particulièrement la singulière contraction du mot LVDOVICVS, où toutes les voyelles ont été supprimées. M. Robert donne ces trois pièces à Louis VI. Je n'oserais pas être aussi affirmatif, d'autant plus que les monnaies, avec lesquelles je trouve que celles-ci ont beaucoup de ressemblance, sont placées au xe siècle par ce numismatiste. Ce n'est pas que je veuille dire que les mâconnaises remontent à cette date. Loin de là, leur poids et leur mauvais aloi les font descendre plus bas, mais un peu moins, à mon avis, que ne le prétend M. Robert.

On remarquera, avec lui, que sur l'une de ces pièces la croix remplace la lettre S. Pareille observation doit être faite au sujet des monnaies au nom de Philippe. Une semblable coïncidence ne doit-elle pas faire supposer qu'à cette époque, c'est-à-dire dans le courant du XIIe siècle, les maîtres de Mâcon avaient deux officines distinctes, opérant simultanément.

Presque toutes les monnaies de Mâcon sont rares; beaucoup sont uniques. Celles au nom de Philippe, sans être tout à fait communes, se rencontrent plus facilement et figurent dans beaucoup de collections.

ABBAYE DE CLUNY.

Fondée en 910 par Guillaume, comte d'Auvergne, l'abbaye de Cluny acquit promptement, par suite des immunités qui lui furent accordées, une grande importance, et devint la plus riche et la plus puissante de la chrétienté. La prépondérance de ses abbés, presque tous d'une haute origine, fut immense, et, s'ils ne régentèrent pas les rois, au moins furent-ils longtemps chargés de pacifier les différends qui survinrent entre les princes de l'Europe.

Le roi Raoul donna, en 920, à l'abbaye de Cluny le droit de battre monnaie. Ce privilége fut confirmé et étendu non-seulement par d'autres rois, mais encore par les souverains pontifes. Nous n'avons pas trouvé jusqu'à présent de pièces que l'on puisse faire remonter à l'époque de la première concession. Les seules que nous possédions ne sont pas antérieures au XIe siècle. Les droits étendus, accordés à l'abbaye de Cluny, soulèvent quelques questions qui, sans avoir de rapport direct avec la monnaie, s'y rattachent cependant. Elles ont été abordées et discutées par M. de Barthélemy, qui, dans la *Revue* (1843, pag. 33), a consacré un mémoire au monnayage de Cluny. Il y cite diverses chartes, dont quelques-unes avaient déjà été mentionnées

par M. Lecointre-Dupont dans son *Essai sur les monnaies du Poitou*. Il en résulte que Guillaume, duc d'Aquitaine, *confirma* à l'abbaye de Cluny le don des ateliers de Saint-Jean-d'Angély et de Niort, de manière que leurs produits fussent semblables à ceux que l'on frappait à Poitiers. Si la monnaie de Poitiers change, celle-ci changera ; si à Poitiers on frappe des deniers, ici on en frappera ; si on émet des oboles *(mediaculæ)*, ici on en émettra. M. de Barthélemy fait remarquer l'extrême libéralité du duc, qui, non content, comme on le faisait souvent, de faire participer celui qu'il voulait favoriser aux bénéfices du monnayage, le lui abandonnait tout entier. De la sorte, les abbés de Cluny se trouvèrent de fait fabriquer de la monnaie ducale. Les successeurs de Guillaume augmentèrent encore ces libéralités. Agnès, veuve de Guillaume-le-Grand, et ses fils assurèrent de nouveau à l'abbaye *monetam totam quam habebant in villa quæ nominatur Angeliacus et in alia villa quæ dicitur Molgonus*. Gui-Geoffroi en fit autant, à son tour, pour l'officine de Niort.

Quelles étaient les espèces que l'on a fabriquées à ces diverses époques à Niort, à Saint-Jean-d'Angély et à Mougon? J'ai déjà parlé de la monnaie de Niort à l'article du Poitou, et je suis toujours dans les mêmes idées ; c'est-à-dire que, dans ces différents lieux, on a dû émettre des espèces à l'empreinte melloise. Peut-être quelque jour parviendra-t-on à établir les distinctions entre les monnaies de ces ateliers, quoique ces pièces portent le même nom et le même type. Il n'est peut-être pas indifférent de faire observer que l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély et le prieuré de Mougon dépendaient de l'abbaye de Cluny, tandis que je crois que ce monastère ne possédait rien à Niort.

M. de Barthélemy conjecture que l'abbaye de Cluny devait avoir un atelier monétaire à Saint-Gengoux. Cette petite ville était venue au pouvoir du roi Louis VII en 1164, par suite du don qu'il s'en était fait faire par l'abbé de Cluny ; elle prit alors le nom de *Royal*. Ce prince y fit frapper du numéraire, ce qui amena des contestations avec l'abbaye, qui se trouvait entravée dans la circulation de ses produits monétaires, d'autant plus que la monnaie royale était préférée à la sienne. Il résulte d'une charte de 1166, que la monnaie clunisoise courait à Saint-Gengoux conjointement avec la monnaie royale. Par une ordonnance du roi Philippe-le-Hardi, en date du mois de juillet 1281, l'atelier de Saint-Gengoux fut fermé. On ne connaît point les produits de cette officine.

J'ai dit, dans ma *Description*, que l'abbaye de Cluny avait des monnaies de valeurs différentes : le denier, le demi-denier et l'obole. Je me suis trompé ; je me fondais sur les termes d'une charte inédite de l'abbé Etienne, intitulée : *Consuetudines villæ Cluniacensis*. Je crois utile de les reproduire :

« Art. II. Qui uxorem duxerit, capellano suo panem, vinum et carnem pro modo facultatum suarum honorifice dabit. Pro debito isto, capellanus invitus, *minimas* non accepit, neque is qui uxorem ducit, *denarios* invitus capellano pro convivio dabit.

« Art. XV. Qui panes ad vendendum faciunt, pro fornagio et debito fornarii majoris et socii sui de panello *minimum* vel *minimatam* pastæ dare debent.

« Art. XVI. Alii qui sibi ad comendendum non ad vendendum panificant, pro fornagio et debito duorum fornariorum de panello *obolum* vel *obolatam* pastæ donare debent. »

Je reconnais aujourd'hui que les termes *minimas, minimum* vel *minimatam, obolum* vel *obolatam*, et le mot *mediaculæ* d'une charte précédente ne sont que des dénominations différentes pour signifier une obole.

Cette fraction du denier a été lente à nous venir; mais enfin elle a été découverte, et nous ne sommes plus réduits à voir en elle une monnaie de compte. Je crois avoir déjà fait observer que ces petits monuments sont, en général, plus rares à trouver que les deniers, parce que leur extrême fragilité a été une cause de destruction, et qu'ensuite, on négligeait de les recueillir. Aujourd'hui que l'attention s'est portée sur ces objets, si minimes qu'ils soient de taille et de valeur, nous les voyons arriver successivement, et l'on a pu voir, dans le courant de cet ouvrage, combien d'oboles nouvelles j'ai fait connaître. Dans un temps donné, nous avons l'espérance que presque chaque denier sera accompagné de son obole.

La clef a toujours été le type des monnaies de Cluny. C'était les armes de l'abbaye, qui plus tard y a joint une épée.

Du mot *cenobium*, qui se lit dans la légende, j'avais tiré la conséquence que la monnaie avait été frappée au nom du monastère. Cette supposition n'est plus admissible. Nous trouverons bientôt deux deniers signés des abbés de Corbie, avec ce même mot.

A Cluny, aucun abbé n'a mis son nom sur la monnaie. On a lieu de s'en étonner, d'autant plus que nous ne connaissons pas de stipulation qui le leur défende, et que leur puissance était autrement grande que celle des abbés de tant d'autres petits monastères, qui ont cependant signé leurs espèces.

La tradition populaire place l'officine monétaire de Cluny au château de Lourdon; cela est croyable. C'était une forteresse peu distante de l'abbaye, où les moines s'empressaient de mettre à l'abri ce qu'ils avaient de plus précieux, chaque fois que les circonstances l'exigeaient; ils en profitaient aussi pour résister au pouvoir. J'ai possédé l'original, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, des lettres d'abolition données par Henri IV à l'abbé de Cluny (Claude de Guise), pour avoir, dans les guerres de la Ligue, défendu trop longtemps le château de Lourdon contre l'armée royale. Ce fort finit par être démoli et rasé par les ordres du cardinal de Richelieu ce terrible faucheur de châteaux.

5596. ✠ CLVNIACO CENOBIO. Croix. ℟. PETRVS ET PAVLVS. Dans le champ, une clef.

BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1435, et pl. 20, n° 2.)

Pl. CXXIX, n° 1er.

5597. Mêmes légendes et types.
AR. Obole. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 761.)
Coll. Ochier, à Cluny. — Pl. CXXIX, n° 2.

5598. Mêmes légende et type. ℟. PETRVS ET PAVLVS. Clef.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 1436, et pl. 20, n° 3.)
Pl. CXXIX, n° 3.

5599. Mêmes légende et type. S droit. La clef est couchée.
BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 19, n° 11.)
Pl. CXXIX, n° 4.

ABBAYE DE TOURNUS.

Fondée d'abord sous le vocable de Saint Valérien, qui y avait son tombeau, l'abbaye de Tournus fut, en 875, concédée par Charles-le-Chauve aux moines de Noirmoutiers, qui lui donnèrent pour patron Saint Philibert, parce que, délogés de leur monastère par les invasions des Normands, ils transportèrent avec eux les ossements de ce Saint.

Le privilége de battre monnaie fut, à la requête de l'abbé Blitgaire, accordé à l'abbaye de Tournus, en 889, par le roi Eudes. Sur la demande de l'abbé Hervé, elle fut confirmée dans ce droit, en 955, par Lothaire. On a d'autres confirmations des rois Charles-le-Simple, Raoul, Louis V, Hugues-Capet, Robert et Henri Ier. Duby rapporte que Charles-le-Simple, en donnant la sienne, imposa aux abbés la condition d'y mettre son nom. Aucune des espèces qui nous sont parvenues n'est venue attester cette allégation. Les premières que nous ayons sont au nom de Saint Philibert et portent la mention qu'elles ont été fabriquées par la permission du roi Lothaire. M. de Barthélemy, dans son *Manuel*, dit que ces monnaies furent émises par suite de la confirmation de ce roi, et que, longtemps encore après, le monastère inscrivit sur ses espèces la même mention. Je crois, avec ce numismatiste, que ce type a été continué; mais je crois que, dans tous les cas, ce monnayage ne fut pas de longue durée. On en peut juger par l'extrême rareté de ses produits.

M. de Longpérier croit voir, dans le monogramme inscrit sur ces pièces, le nom de Hugues-le-Grand, à qui, en 954, Lothaire donna le duché de Bourgogne. M. Conbrouse y voit le nom de l'abbé Hervé, à la requête duquel la confirmation de Lothaire a été donnée. Je ne me prononcerai pas entre ces deux opinions; je ferai seulement remarquer que l'on trouve dans le monogramme une partie des éléments qui plus tard composèrent celui de Hugues-Capet.

Les abbés de Tournus essayèrent momentanément le type de la tête, qui ne per-

sista pas longtemps, et adoptèrent définitivement une autre tête plus informe et ne dérivant nullement de la première, en revenant au nom de Saint Valérien, leur ancien patron. Je crois que ce changement est dû à une cause locale. Ce type persista jusqu'à la clôture de l'atelier, qui dut cesser à la fin du XIIIe siècle.

Les monnaies de Tournus, avec le nom de Lothaire, sont d'une grande rareté; celles qui portent *caput regis* et l'obole au nom de Saint Valérien ne sont pas moins rares. Quant aux deniers à ce type, on les trouve plus facilement, quoiqu'ils ne soient pas tout à fait communs.

5600. ✠ SCI PHILIBERTI MONETA. Monogramme d'Hervé III. ℞. ✠ LOTHARII REGIS PNS NE. Croix.
AR. Denier : 1,25. (CONB., n° 632.)
Cab. de France. — Pl. CXXIX, n° 5.

5601. ✠ LOTARII REGIS NE. Même type. ℞. ✠ SCI PHILIBERTI ON. Même type.
AR. Obole.
Coll. Rousseau. — Pl. CXXIX, n° 6.

5602. Mêmes légende et type. ℞. ✠ SCI PNILBERT MON. Même type.
AR. Obole.
Coll. Lacroix, à Mâcon.

5603. ✠ SN PHILIBERTI MONE. ℞. ✠ LOTARII REGIS PNS.
AR. Denier. (DUBY, pl. 17, n° 2.)

5604. ✠ SCI PHILIBERTI MONETA. ℞. ✠ LOTARII REGIS PMSINE.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 3.)

On doit avoir peu de confiance dans le dessin de ces deux pièces, que Duby a emprunté, l'un à de Boze et l'autre à Ducange. Il faut particulièrement se défier de la première (n° 5603), dont le type est évidemment altéré.

5605. CAPVT REGIS. Tête de profil à droite. ℞. ✠ T : N : C : VC : T ∴ Dans le champ, un point.
AR. Denier : 1,20. *(Revue*, 1860, pl. 19, n° 6.)
Coll. Lacroix, à Mâcon. — Pl. CXXIX, n° 7.

5606. Variété : au ℞., les lettres sont séparées par un point.
BILL. Denier.
Coll. Charvet.

5607. Mêmes légende et type. ℟. ✠ T : N : C : V : C : T ∴ Même type.
AR. Denier. (*Revue*, 1860, pl. 19, n° 7.)
Coll. Lacroix.

5608. Mêmes légende et type. ℟. ✠ T : N : CY : T ∴ Même type.
AR. Obole : 0,70. (*Revue*, 1860, pl. 19, n° 5.)
Coll. Lacroix. — Pl. CXXIX, n° 8.

Nous avons trouvé à Mâcon des pièces sur lesquelles j'ai appelé l'attention, parce que, par la forme des légendes, elles se rapprochent beaucoup de celles-ci. Quoiqu'elles soient évidemment postérieures, on ne peut pas s'empêcher de voir qu'elles dérivent les unes des autres. J'ai dit que cela nous servirait à déterminer celles de Tournus. En effet, l'élision du revers est dans les mêmes données, et, sans trop d'efforts, on peut traduire la légende par *Tornucio cast.* Une présomption vient encore à l'appui de cette attribution. Ces curieuses pièces ont été trouvées à Tournus, ce qui tout d'abord a mis sur la trace de leur attribution.

M. Robert, en publiant ces monnaies dans la *Revue* (1860, pag. 469), fait remarquer l'extrême ressemblance de la tête gravée sur ces pièces avec celle des monnaies de Chinon. Elle est en effet frappante, si bien qu'au premier abord on serait tenté de les donner à cette ville, et d'y voir le nom de Thibaut. Puisque ce numismatiste opérait ce rapprochement, on a lieu de s'étonner que plus loin il place l'âge de ces pièces au commencement du règne de Charles-le-Simple et antérieurement à 915. L'époque des deniers de Chinon a été déterminée d'une manière certaine (Conf. B. Fillon, *Considérations*, pag. 101), c'est-à-dire vers 945 et postérieurement. En examinant la fabrique des monnaies de Tournus et en tenant compte de leur bas aloi, on serait au contraire amené à les placer à une date plus récente, et par conséquent dans la seconde moitié du x[e] siècle.

5609. ✠ SCS VALERIAN. Tête informe à gauche. ℟. ✠ TORNVCIO CAST. Croix non cantonnée.
BILL. Denier : 0,65.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXIX, n° 9.

5610. ✠ SCS VALERIAN. Petite tête bien formée. ℟. ✠ TORNVCIO CAST. Croix.
BILL. Denier. (Duby, pl. 17, n° 5.)
Coll. Bouchage. — Pl. CXXIX, n° 10.

5611. SCS VALERIAN. Tête informe et de profil à droite. ℟. ✠ TORNVCIO CAST. Croix cantonnée de quatre points.
BILL. Denier : 1,19.
Pl. CXXIX, n° 11.

5612. Mêmes légendes et types. Tête tout à fait informe.
BILL. Denier : 1,19. (LELEWEL, pl. 9, n° 14; POEY D'AVANT, n° 1437.)
Pl. CXXIX, n° 12.

5613. ✠ S VALERIAN. Même type. ℟. ✠ TORNVC CAST. Croix simple.
BILL. Denier.
Coll. Robert. — Pl. CXXIX, n° 13.

5614. Mêmes légendes et types, avec TORNVCIO.
BILL. Obole.
Coll. Lacroix et Morin. — Pl. CXXIX, n° 14.

J'ai déjà fait observer combien Duby était peu heureux, chaque fois qu'il cherchait à établir l'âge des monnaies. Il en donne une preuve palpable à l'égard de celles-ci, qu'il prétend être antérieures au règne de Charles-le-Chauve.

COMTÉ DE CHALON.

Le premier comte amovible de Chalon est Adalard, que l'on trouve mentionné en 763 et 771. Le roi Lothaire rendit le comté héréditaire en 968, en faveur de Lambert Ier, qui avait épousé la fille de Robert de Vermandois, dernier comte bénéficiaire. Le comté de Chalon persista jusqu'en 1237; il fut alors échangé par Jean-le-Sage avec Hugues IV, duc de Bourgogne, qui le réunit à ses Etats.

La numismatique de Chalon, si intéressante qu'elle soit, ne doit pas nous arrêter longtemps, parce qu'elle se trouve entièrement dans les mêmes données que celle du comté de Mâcon. Ce que l'on a dit de l'une s'applique tout à fait à l'autre. Ici encore nous commençons la série par des pièces au nom de Louis-d'Outremer, à laquelle succèdent des monnaies portant le nom de rois de France qui n'ont jamais possédé Chalon. On est donc naturellement amené à reconnaître qu'elles appartiennent aux comtes de cette ville.

Le monnayage de Chalon, quoique un peu moins riche que celui de Mâcon, l'emporte en un sens sur celui-ci; car il présente, vers la fin, des pièces signées par les comtes.

Quant aux types, ils sont d'abord les mêmes qu'à Mâcon. Une seule fois, on trouve l'imitation de l'empreinte des rois de Bourgogne. Enfin, depuis Lothaire jusqu'à la cessation du monnayage au nom des rois de France, au lieu de la croix mâconnaise, on voit un B dans le champ. On ne s'est pas mis d'accord jusqu'à présent sur la signification de cette lettre; les uns y trouvent l'initiale du mot *Benedictio,* les autres celle de *Burgundia*. Les types employés par les comtes varient. L'un y prend la croix ancrée; le dernier, un temple.

Toutes les monnaies des comtes de Chalon sont fort rares.

COMTES DE CHALON.

COMTES AMOVIBLES.

Adalard, mentionné en 763 et 771.
Warin ou Guérin, 834—856.
Thierri, 856—880 ou 881.
Manassès, mort vers 919.
Giselbert, mort en 956.
Robert de Vermandois, 956—968.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

Lambert, 968—977?
Adélaïde et Geoffroi Grisegonelle, 978—987.
Hugues Ier, 987—1039.
Thibaut, 1039 environ 1065.
Hugues II, 1065 environ 1075.
Adélaïde, 1075 vers 1080.
Gui de Thiern ou de Thiers et Geoffroi de Donzi, puis Savari de Vergi et Guillaume Ier, vers 1093 vers 1166.
Guillaume II, 1168—1203.
Béatrix, 1203—1227.
Jean, dit le Sage, 1233—1237.

5615. LVDOVICVS II. Croix. ℟. ✠ AVILON CIVI. Dans le champ, ΓΛS (L.V.S suivant M. de Longpérier).
BILL. Denier. *(Catal. Faure*, n° 41.)

5616. Mêmes légende et type. ℟. ✠ CAVILONIS CIV. Même type.
AR. Denier.
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXIX, n° 15.

5617. Mêmes légende et type.
BILL. Obole. *(Revue*, 1838, pl. 12, n° 9.)
Pl. CXXIX, n° 16.

Ce type est né à Chalon ou à Mâcon. Je crois qu'étant plus complet dans la première ville, c'est là que l'on doit placer son origine. Quoi qu'il en soit, il est de toute évidence que l'un dérive de l'autre. M. de Longpérier lit le mot L.V.S dans le champ. Duchalais y voyait TΛS, fin de la légende CIV. Cette dernière lecture paraît plus naturelle.

5618. ꓶVDONICVS I. Dans le champ, R à queue barrée. ℟. CAVIONS CI. Croix.
AR. Denier.
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXIX, n° 17.

C'est la seule pièce des comtes de Chalon, sur laquelle on trouve la copie du type bourguignon. Je crois que cette empreinte, qui a aussi été utilisée à Mâcon, est due

seulement à une influence de voisinage. Si elle avait eu pour but de faciliter la circulation du numéraire, nous la retrouverions plus souvent.

5619. ✠ QVBVIISQIX. Croix. ℟. ✠ CAVIONIS IHS. Dans le champ, ✠ I.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. CXXIX, n° 18.

J'ai fait de vains efforts pour parvenir à une lecture quelconque de l'avers de ce denier ; je n'ai rien trouvé de satisfaisant. Pourtant cette légende a dû avoir sa raison d'être et n'est pas un accident isolé, puisque nous la trouverons exactement semblable sur un denier de Dijon. Je désire bien vivement que l'on soit plus heureux ou plus habile que moi.

LOTHAIRE.

5620. ✠ LOTARIVS REX. Croix. ℟. ✠ CAVILON CIVIT. Grand B dans le champ.
AR. Denier. (Foug. et Conb., pl. 204.)
Cab. de France. — Pl. CXXIX, n° 19.

ROBERT.

5621. ✠ ROTBERTVS REX. Croix. ℟. ✠ CAVILON CIVITAS. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Courpon. — Pl. CXXIX, n° 20.

5622. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. *(Dessin de M. Fougères dans la coll. Soive.)*
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXIX, n° 21.

HENRI Ier.

5623. ✠ HINRICVS REX. Croix. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier. *(Revue*, 1838, pl. 15, n° 3.)
Coll. Courpon. — Pl. CXXIX, n° 22.

5624. ✠ HEINRICVS REX. Croix cantonnée d'un croissant aux 1er et 4e. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier : 1,70.
Coll. Giraud, à Lyon.

5625. ✠ HINRICV (N et R liés) REX. Croix cantonnée aux 2e et 3e d'un croissant en sens opposé. ℟. CAVILON CIVITA.
BILL. Denier.
Cab. de France.

5626. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 4.)
Pl. CXXIX, n° 23.

5627. Variété avec HEINRICVS REX.
BILL. Denier : 1,41. (*Revue*, 1846, pag. 325.)

5628. HAINRICVS. Chrisme? ℟. ✠ CAVILON ∘ CIVITA. Même type.
BILL. Denier. (Conb., pag. 20, n° 13.)
Musée de la Monnaie.

PHILIPPE Ier.

5629. ✠ PHILIPVS REX. Croix. ℟. ✠ CAVILON CIVITAS. Même type.
BILL. Denier. (*Revue*, 1838, pag. 369, vignette.)

5630. ✠ PHIIIPVS REX. Même type. ℟. ✠ CAVISNOIVITAS. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. CXXIX, n° 24.

5631. Mêmes légende et type, avec trois points dans le 2e canton. ℟. ✠ CAVION CIVITAS. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Charvet.

5632. ✠ PHILIPVS REX. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e. ℟. ✠ CVNO-CIVITAS. Même type.
BILL. Denier : 0,90.
Coll. Mioche, à Clermont.

5633. ✠ PHILIPVS REX. Grand B dans le champ. ℟. ✠ CAVILON CIVIT. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e, 3e et 4e.
AR. Denier.
Coll. Lacroix, à Mâcon. — Pl. CXXIX, n° 25.

J'ai déjà dit que, sur ces différentes pièces, on avait suivi les mêmes errements que sur celles de Mâcon. On devra donc se reporter à la description de ces dernières. A l'égard du n° 5528, j'ai été obligé de m'en rapporter à la description donnée par M. Conbrouse. J'ai en vain cherché l'original au musée de la Monnaie.

GUILLAUME II. 1168—1203.

5634. ✠ GVILLE DNVS. Croix. ℟. ✠ DOMIN CHALON. Croix ancrée?
AR. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. CXXIX, n° 26.

Je crois que ce denier doit être donné à Guillaume II. Il appartient en effet à l'époque où la croix ancrée jouissait d'une grande faveur ; et, puisque nous avons une monnaie de son successeur, il semble naturel, malgré la diversité du type, de ne pas les éloigner l'une de l'autre.

JEAN-LE-SAGE. 1213—1237.

5635. ✠ IOhANNES COMES. Croix. ℞. CABILO CIVIS. Porte ; au-dessus, une croix.
BILL. Denier. (Duby, pl. 102.)
Pl. CXXIX, n° 27.

Cette précieuse pièce ne nous est connue que d'après le dessin de Duby, qui dit l'avoir tiré du recueil de de Boze et de l'ouvrage de Ducange. Il ajoute heureusement qu'il la possède en nature. Il n'y a rien à dire de son style, qui est tout à fait exceptionnel.

Quelques auteurs placent dans la suite chalonnaise des pièces au nom de Hugues, avec *Cabulo civitas*. J'ai cru devoir, avec M. de Barthélemy, les joindre à la série des ducs de Bourgogne. On verra sur quels motifs je m'appuie.

AUTUN.

L'origine du monnayage d'Autun n'est pas clairement établie, et à son égard nous sommes un peu réduits aux conjectures. Les monuments et les documents écrits nous manquent à la fois. Pourtant, à l'aide de ce que nous possédons, il n'est pas tout à fait impossible de suppléer à ce qui manque, et de reconstituer, tout au moins par la pensée, la numismatique de cette ville. Je suis persuadé que, lorsque les cases vides se rempliront, on n'aura pas autre chose que ce que je suppose. A Autun comme ailleurs, l'empreinte carlovingienne fut immobilisée. Un denier, assez récemment découvert, est venu nous en donner la preuve. Il faut espérer que les autres lacunes finiront aussi par disparaître.

Des auteurs bourguignons avancent qne le droit de battre monnaie avait été donné au chapitre de la cathédrale d'Autun par Charles-le-Chauve. D'autres disent qu'il fut concédé à Jonas, évêque, de 860 à 865. M. de Barthélemy (*Manuel*, pag. 149) ne partage aucune de ces opinions, et conjecture que le privilége monétaire ne remonte pas au delà de Carloman, qui l'aurait accordé à l'église d'Autun sous l'évêque Adalgaire, entre 879 et 884. Je pense que l'opinion de ce numismatiste a dû être modifiée par la connaissance du denier au monogramme carolin dont j'ai déjà parlé, et que cet auteur a reproduit dans la *Revue* (1847, pag. 300), en disant positivement qu'il doit être considéré comme la première pièce de la série carlovingienne d'Autun.

Les évêques de cette ville ne paraissent pas avoir joui paisiblement du droit monétaire, et l'on prétend qu'il leur fut parfois disputé par les comtes. Ces derniers ne durent pas réussir dans leurs tentatives, car, parmi les monnaies que l'on peut avec certitude attribuer à Autun, il n'y en a aucune qui paraisse émaner de l'autorité laïque. Quoi qu'il en soit, les seigneurs, dès le début, furent déboutés de leurs prétentions, puisqu'en 900, Charles-le-Simple rendit, dans toute leur intégrité, leurs droits aux évêques. Nous avons trouvé, depuis quelques années, les pièces qui paraissent être le résultat de cette confirmation, qui fut approuvée par le pape Jean X en 921. J'avais avancé, dans ma *Description*, que les monnaies dont il est question portaient le nom de Carloman. M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 163, et *Etudes*, pag. 62) y voit celui de Charles-le-Simple. L'influence de Carloman persista pourtant à Autun, car nous avons en son nom un précieux denier, qui a été émis au XIIe siècle. Nous trouvons, en 1182, une mention de la monnaie d'Autun, qui devait être partagée entre l'évêque et le chapitre. Il s'éleva, à la fin de ce siècle, des dissentiments entre les ducs de Bourgogne et les évêques d'Autun, au sujet des priviléges monétaires appartenant à ces derniers. Ils furent réglés par le duc Eudes III, à la requête de l'évêque Robert. Les successeurs d'Eudes ratifièrent ce traité en 1284 et en 1287.

Le type de l'R à queue barrée est celui que l'on rencontre le plus habituellement à Autun. Il y a été certainement immobilisé. Les autres ne sont qu'exceptionnels.

On a découvert, il y a quelques années, un certain nombre des pièces au monogramme. Malgré cela, elles ne sont pas communes. Les monnaies à empreintes exceptionnelles sont de la plus grande rareté.

5636. ✠ GRACIA D-I REX. Monogramme carolin. ℟. ✠ SCI NAZARI MONEA. Croix dans un double cercle.

Denier. (*Revue*, 1850, pag. 342, vignette.)

J'ai déjà fait remarquer combien la découverte de cette pièce avait été avantageuse pour la numismatique d'Autun, en ce qu'elle donne raison à ceux qui font remonter le monnayage de cette ville jusqu'à Charles-le-Chauve; malheureusement je n'ai pas eu le bonheur de voir cette pièce en nature. Je ne la connais que par le dessin assez mauvais que, d'après les mémoires de la société Eduenne, M. de Barthélemy a reproduit dans la *Revue*. La dégénérescence de l'empreinte et des légendes fait pourtant assez reconnaître que ce denier est postérieur au règne de ce prince, et par conséquent un type perpétué.

5637. ✠ ... AN GRAT D-I. Dans le champ, R à queue barrée. ℟. ✠ MONT S NAZ. Croix.

AR. Obole. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 10, n° 24.)

Pl. CXXX, n° 1er.

5638. ✠ KARLCTIO. Grand R à queue barrée dans le champ. ℟. ✠ MON TS NAZ.
AR. Denier : 1,57. (Poey d'Avant, *Suppl.*, n° 60.)
Pl. CXXX, n° 2.

5639. ✠ CARL GRAT D-I. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier. (B. Fillon, *Etudes*, pl. 2, n° 8.)
Pl. CXXX, n° 3.

5640. Mêmes légende et type. ℟. MONT S NA.
AR. Denier. (B. Fillon, *Lettres*, pag. 164, vignette.)

5641. Autre avec KARLCTIↃ —.
AR. Denier.
Coll. Colson.

5642. ✠ KARTCTIↃ. Même type. ℟. MONT S NAZ. Croix.
AR. Obole.
Coll. Prisset.

5643. ✠ KARL CT D. Même type. ℟. MONT S NA Σ.
AR. Denier.
Coll. Prisset, à Dijon.

5644. ✠ KARLCTD. Dans le champ, X. ℟. ✠ MONT S NA.
AR. Denier. (B. Fillon, *Lettres*, pl. 10, n° 25.)

5645. Obole semblable.
Coll. Colson, à Noyon.

Ce type, qui a été perpétué, puisque l'empreinte et les légendes sont variées et altérées, a pris naissance au xe siècle.

5646. ✠ MONETA SCI NAZARI. Croix. ℟. ✠ ÆDVA XPI CIVITAS. Croix.
BILL. Denier. (*Revue*, 1850, pag. 342, vignette.)
Cab. de France. — Pl. CXXX, n° 4.

On place la date de l'émission de cette pièce dans le courant du xiie siècle. Elle est fort remarquable par ses légendes, qui lui donnent une origine évidemment ecclésiastique.

5647. ✠ CARLOMANVS. Dans le champ, REX en monogramme. ℟. . EDVA CIVITAS. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e.
AR. Denier. (*Catal. Rousseau*, pag. 191, vignette.)
Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXX, n° 5.

Le type de cette monnaie, qui a été copié sur celui des pièces où l'on croit voir le nom de Charles-le-Simple, le nom du roi qui s'y trouve inscrit, prouvent que le souvenir de Carloman a été longtemps conservé à Autun, puisque le style de ce denier le place avec certitude au XIIe siècle. En voyant l'identité du type, ne pourrait-on pas être amené à y trouver, contrairement à l'opinion de M. B. Fillon, sur les pièces portant CARL ou KARL DEI GRA, le nom de Carloman au lieu de celui de Charles?

5648. EDVENS DIVIS. Croix ancrée. ℟. I : NOVVS DENS. Croix.
BILL. Denier : 0,90. *(Revue*, 1850, pag. 339, vignette.)
Pl. CXXX, n° 6.

Cette pièce m'a été, il y a quelques années, envoyée par M. Hoffmann. Je refusai d'en faire l'acquisition, parce que, malgré des efforts longtemps renouvelés, je ne pus pas parvenir à donner un sens aux légendes. Le savant directeur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon, a été plus habile ou du moins plus osé que moi. Dans la *Revue* (1850, pag. 339), il résume tout ce qui concerne la monnaie d'Autun et ajoute ce denier avec les lectures que l'on vient de voir. J'avoue que ma conviction n'est pas complète, et je crains que, dans le dessin, on n'ait un peu trop mis ce que l'on voulait voir. Sans me prononcer autrement, je laisse aux numismatistes le soin d'apprécier la valeur des arguments de M. Deloye. J'ajouterai même quelque chose qui milite en sa faveur; c'est la présence à Chalon d'un denier au type de la croix ancrée (n° 5634).

5649. ✠ OSTIDIEIVI en légende rétrograde. Croix ancrée. ℟. ✠ II⊥IIVDSCBIIII. Croix très pattée.
BILL. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. CXXX, n° 7.

J'ai rejeté ce denier tout à la fin de la série d'Autun; non que ce soit sa véritable place, puisqu'il est évidemment antérieur à quelques-unes des monnaies qui précèdent, mais parce qu'il m'a paru difficile de lui donner une attribution satisfaisante. Je prends donc le parti de le regarder comme incertain et de ne le publier qu'à titre de curiosité numismatique.

ABBAYE DE SAINT-ETIENNE-DE-DIJON.

La fondation de l'abbaye de Saint-Etienne remonte au VIe siècle. Elle fut particulièrement honorée par les rois de France, qui lui accordèrent de nombreuses faveurs. A la sollicitation d'Isaac, évêque de Langres, le roi Charles-le-Chauve concéda, en 863, le droit de battre monnaie à l'église de Saint-Mammès-de-Langres et à Saint-Etienne de Dijon. Ce privilége fut confirmé, en 887, par Charles-le-Gros.

M. de Longpérier a, le premier, mentionné un denier attribué à cette abbaye, dans sa *Notice sur les monnaies inédites du cabinet Dassy*. M. de Barthélemy lui a consacré un article et en a donné le dessin dans la *Revue numismatique* de 1843, pag. 47.

Ce dernier numismatiste conjecture, et je crois qu'il a pleinement raison, que les premières espèces émises par l'abbaye de Saint-Etienne ont dû porter le type carlovingien. Nous n'en connaissons aucune qui remonte aussi haut. Celles qui sont venues jusqu'à nous ne sont pas antérieures à la moitié du XIe siècle.

Les monnaies que nous connaissons portent toutes PRIMA SEDES, et au revers DIVIONENSIS. M. de Barthélemy les avait d'abord sans hésitation données à l'abbaye de Saint-Etienne, et expliquait la première légende par la prééminence que ce monastère s'attribuait sur celui de Sainte-Bénigne, de la même ville. Dans son *Essai sur l'histoire numismatique des ducs de Bourgogne*, cédant un peu trop au désir d'enrichir la suite de ces princes, il incline à les donner à Robert Ier. Dans son *Manuel*, il paraît revenir à sa première opinion, et dit que Robert Ier, ayant donné à l'abbaye de Saint-Etienne *monetam de Dyvion*, c'est sans doute à cette libéralité que nous devons les pièces avec PRIMA SEDES.

J'ai fait remarquer, dans ma *Description*, combien cette attribution me semblait préférable à l'autre. La légende est évidemment religieuse, et l'on ne s'expliquerait pas sa présence sur une monnaie ducale.

5650. PRIMA SEDES en trois lignes dans le champ. ℟. DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 2e.
BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1843, pl. 4, n° 6; DE BARTHÉLEMY, *Monnaies des ducs de Bourgogne*, pl. 1re, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 1431.)
Pl. CXXX, n° 8.

5651. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, n° 2.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 9.

Pour corroborer l'attribution à Saint-Etienne, M. de Barthélemy publie, dans son *Essai*, une note constatant qu'en Bourgogne, l'usage existait de donner aux établissements religieux la qualification de *prima* ou de *secunda*, pour indiquer leur rang. (*Gall. christ.*, inst. IV, col. 228.)

DUCHÉ DE BOURGOGNE.

Richard, dit le Justicier, fils et successeur de Théoderic, comte d'Autun, petit-fils par son père de Childebrand II, frère de Bozon, roi de Provence, et de Richilde, femme de Charles-le-Chauve, fut duc de Bourgogne, en 877, par la faveur de son

beau-frère. Raoul, son fils aîné, lui succéda. Henri-le-Grand fut le premier duc héréditaire. Ce titre lui fut donné, en 1015, par le roi Robert, son frère. Lorsque lui-même monta sur le trône en 1032, il transmit le duché de Bourgogne à son fils Robert.

Le comté et le duché de Bourgogne ne furent réunis sur la même tête qu'en 1350. A cette époque, Philippe de Rouvre, qui, dès 1347, et âgé seulement de 18 mois, avait hérité du comté, devint duc de Bourgogne à titre successif d'Eudes IV, son aïeul.

A la mort de Charles-le-Téméraire, arrivée en 1477, Louis XI se fit adjuger le duché. Le comté resta en la possession de Marie, fille de Charles, et à ses héritiers, jusqu'à ce que Louis XIV eût fait, en 1674, comme nous l'avons déjà dit, la conquête de la Bourgogne, qui, depuis lors, est restée à la France.

Les ducs de Bourgogne ont été trop puissants, pour que la numismatique de cette province ne soit pas riche et variée. Pourtant elle n'offre pas autant d'intérêt scientifique que celle de beaucoup d'autres pays moins étendus. Elle est relativement moderne, puisque sa suite ne remonte pas au delà du dernier quart du XIe siècle. On a de la peine à s'expliquer pourquoi les premiers ducs n'ont pas joui et usé du droit de faire battre monnaie. Il faut, à ce que je crois, en chercher la cause dans la prééminence d'autres monnayages exercés dans le pays, tels que ceux des rois de la Bourgogne transjurane et de quelques comtes particuliers, comme ceux de Mâcon, Chalon et Autun, dont les monnaies ont joui d'une grande faveur ; de sorte que les ducs ont pu monnayer dans ces ateliers, sans qu'il nous soit permis de distinguer leurs espèces.

M. de Barthélemy a publié, en 1848, son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, où il a compris tout ce qui était alors connu. Depuis cette époque, bien des pièces ont été découvertes, et la nomenclature de mon collègue peut être augmentée de plus d'un tiers. On verra que, pour la classification des monnaies, je ne suis pas toujours d'accord avec lui ni avec quelques autres numismatistes qui ont publié isolément quelques pièces bourguignonnes. Il faudra pourtant recourir à l'ouvrage de M. de Barthélemy, pour les détails dans lesquels je ne puis pas entrer et principalement en ce qui concerne les documents monétaires.

Le monnayage bourguignon n'ayant pas une origine ancienne, il ne faut pas chercher sur les espèces des types primitifs. Le premier que nous voyons est celui qui paraît avoir été emprunté aux évêques de Langres. J'en reparlerai bientôt. Puis on voit une empreinte particulière, qui a été utilisée assez longtemps : c'est un objet ressemblant à ce qu'en termes de blason on appelle une *annille*. M. de Barthélemy pense que ce signe peut être formé de quatre crosses adossées deux à deux. Un peu plus tard, et simultanément, on ne trouve que deux crosses ressemblant à un *roc*. C'est peut-être la dégénérescence de l'annille plutôt qu'une influence ecclésiastique.

J'avais, dans ma *Description*, hésité à classer les monnaies de Bourgogne par atelier. Ici, j'ai suivi ce plan, qui me semble plus naturel.

DUCS BÉNÉFICIAIRES.

Richard-le-Justicier, 877—921?
Raoul, 921—923.
Giselbert, duc et comte, 927—938.
Hugues-le-Noir, duc et comte, 938.
Hugues-le-Grand, duc, 938—956.
Otton, 956—965.

DUCS HÉRÉDITAIRES.

Henri Ier, 965—1015.
Henri II, 1015—1032.
Robert-le-Vieux, 1032—1075.
Hugues Ier, 1075—1078.
Eudes Ier, dit Borel, 1078—1102.
Hugues II le Pacifique, 1102—1142.
Eudes II, 1142—1162.
Hugues III, 1162—1193.
Eudes III, 1193—1218.
Hugues IV, 1218—1272.
Robert II, 1272—1305.
Hugues V, 1305—1315.
Eudes IV, 1315—1350.

COMTES ET DUCS.

Philippe de Rouvre, 1350—1363.
Philippe-le-Hardi, duc, 1363—1384; duc et comte, 1384—1404.
Jean-sans-Peur, 1404—1419.
Philippe-le-Bon, 1419—1467.
Charles-le-Téméraire, 1467—1477.

DIJON.

5652. ✠ ⅄VBVIIƧ ⅄ IX. Croix. ℟. ✠ DIVI✠N CΛSTR✠. Dans le champ, XI.
AR. Denier.
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 10.

Nous avons trouvé parmi les monnaies des comtes de Chalon (n° 5619) un denier identique à celui-ci, sauf la différence du nom de l'atelier. Ces deux pièces doivent forcément être rapprochées l'une de l'autre. Il y a encore un second point de repère dans le denier de Hugues, évêque de Langres, publié par M. B. Fillon dans ses *Etudes numismatiques*, pag. 61, et que je ferai bientôt connaître. Cette dernière pièce est elle-même la copie des deniers posthumes de Louis IV.

M. Fillon cite le titre de 847, par lequel Charles-le-Chauve donne aux évêques de Langres le droit de battre monnaie, soit dans leur ville, soit à Dijon, et fait judicieusement observer que cela donne l'explication des types féodaux primitifs de ces deux ateliers. Il ajoute que s'il a existé des monnaies de Robert Ier, elles ont dû porter la même empreinte que celles des deniers de l'évêque de Langres. La pièce que j'apporte vient lui donner complètement raison. Tant il est vrai que dans la numismatique du moyen-âge, si l'on veut porter sérieusement son attention sur l'origine et l'enchaîne-

ment des types, on peut fixer à l'avance et deviner à coup sûr la nature des pièces qui nous manquent. Le denier de M. de Vesvrotte peut donc être attribué avec quelque certitude à Robert Ier. Quant à celui qui porte le nom de Chalon, peut-être pourrait-on en trouver l'explication en ce que Constance, la seconde fille de Robert, avait épousé Hugues II, comte de Chalon. Je ferai pourtant remarquer que le style de ces deniers est un peu trop ancien, pour que cette observation ait un grand poids. Il en serait de même d'un autre rapprochement que l'on pourrait faire, à savoir que Robert, évêque de Langres en 1085, était fils de Robert, duc de Bourgogne. Ces pièces ne peuvent pas descendre si bas.

HUGUES Ier. 1075—1078.

5653. ✠ HVGONIS DVCIS. Croix fichée par le haut. ℟. ✠ DIVON CASTRI. Croix cantonnée d'une croisette aux 2e et 3e.

AR. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 49, nº 1er; DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, nº 3.)

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, nº 11.

D'après ce que je viens de dire du rapprochement des types primitifs à faire entre les pièces de Langres et celles de Bourgogne, l'explication de celui-ci est toute naturelle.

EUDES Ier.

5654. ✠ ODO DVX BVRG. Croix fichée par le haut. ℟. ✠ DIVON CASTRI. Croix.

AR. Denier : 1,14. (DUBY, pl. 49, nº 4; DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, nº 6.)

Cab. de France, coll. de Vesvrotte et de Crouy. — Pl. CXXX, nº 12.

M. de Barthélemy avait donné ce denier à Hugues II. M. B. Fillon *(loco cit.)* a relevé cette erreur, qui est patente, puisque l'empreinte est la même que celle du denier qui précède.

5655. ✠ ODO DVX BVRG. Croix fichée par le haut, accompagnée de six besants trois par trois. ℟. X DIVON CASTRI. Croix cantonnée d'une croisette au 2e, et d'un annelet au 3e.

AR. Denier.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, nº 13.

Pour le classement de cette pièce on peut hésiter entre Eudes Ier et Eudes II. J'incline, à cause de la grande ressemblance du type, à la donner au premier. La connaissance de ce denier est du reste utile, en ce qu'elle nous présente un point de suture évident avec l'empreinte du denier qui va suivre, que, d'après M. Benjamin Fillon, on doit aussi donner à Eudes Ier.

5656. ✠ ODO DVX BVRG ⁝. Croix plus pattée et fichée, ayant un annelet à trois de ses extrémités. ℟. Même légende. Croix cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier : 1,14. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, n° 4.)

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 14.

D'après le système que je viens d'exposer, et auquel je me rattache, nous ne possédons pas de monnaies attribuables à Eudes II et à Hugues II.

HUGUES III. 1162—1193.

5657. ✠ HVGO BVRG ⁝ DIE. Dans le champ, DVX en triangle avec trois annelets. ℟. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée de deux étoiles et de deux annelets.

BILL. Denier : 1,03. (DUBY, pl. 49, n° 4 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, n° 5.)

Cab. de France et coll. H. Baudot. — Pl. CXXX, n° 15.

Cette pièce est restituée à Hugues III. M. de Barthélemy l'avait donnée à Hugues II.

5658. ✠ VGO DVX BVRGDIE. Croix ancrée. ℟. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 6, n° 5 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, n° 8.)

Pl. CXXX, n° 16.

EUDES III. 1193—1218.

5659. ✠ ODO DVX BVRG : DIE. Annille avec un besant dessus et dessous. ℟. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée de deux fers de flèche aux 1er et 4e.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, *Suppl.*, pl. 6, n° 7 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, n° 9.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 17.

5660. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,54. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, n° 10.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 18.

HUGUES IV. 1218—1272.

5661. ✠ VGO DVX BVRG : DIE. Annille accostée à droite d'un astre, à gauche d'un croissant. ℟. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 49, n° 16 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, n° 11 ; POEY D'AVANT, n° 1384.)

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 19.

5662. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,43. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 12.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 20.

ROBERT II. 1272—1305.

5663. ✠ ROBERT DVX BVRG ⁝ DIE. Croix cantonnée au 2e de la lune, et au 3e du soleil. ℟. ✠ DIGENOIS DOVBLIS. Annille cantonnée du soleil et de la lune.
BILL. Double : 2,19. *(Ibid.*, n° 13.)
Coll. de la ville de Dijon. — Pl. CXXX, n° 21.

5664. Variété avec DOVBLES. L'annille est plus grosse que sur le dessin de M. de Barthélemy.
BILL. Double.
Coll. Hoffmann.

J'ai déjà fait remarquer l'extrême ressemblance de la fabrique de cette pièce avec celle des doubles de Charles d'Anjou, que j'ai publiés sous les nos 1602 et 1603. La gravure ne fait pas ressortir assez cette identité, qui est remarquable. Une pareille coïncidence à l'égard de pièces ayant chacune la légende en français, et portant *angenois doubles* ou *digenois doubles*, ne peut s'expliquer, et est tout au moins fort singulière.

5665. .✠ R' DVX . BVRG : DIE. Annille accostée de deux petits *châtels*. ℟. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un lambel aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 0,92. *(Ibid.*, n° 10.)
Coll. H. Baudot. — Pl. CXXX, n° 22.

5666. Même légende. Deux annilles posées l'une près de l'autre. ℟. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e.
BILL. Denier : 0,98. *(Ibid.*, n° 9.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 1er.

5667. Même légende. Quatre rocs ou doubles crosses disposés en forme de croix ancrée. ℟. Même légende. Croix cantonnée d'une rose au 2e.
BILL. Denier : 0,98. (De Barthélemy, *Ibid.*, n° 8; Poey d'Avant, n° 1392.)
Pl. CXXXI, n° 2.

5668. ✠ R . DVX . BVRG ⁝ DIE. Deux crosses adossées; au-dessous, un astre et un croissant. ℟. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un astre aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 0,98. (De Barthélemy, pl. 2, n° 4.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 3.

5669. ✠ . R . DVX . BVRG ⁝ DIE. Dans le champ, deux crosses adossées; au-des-

sous, deux étoiles. ℟. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'une étoile au 1er et d'un annelet au 3e.

BILL. Denier. (De Barthélemy, pl. 2, n° 5; Duby, pl. 49, n° 9; Poey d'Avant, n° 1390.)

Pl. CXXXI, n° 4.

5670. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49. (De Barthélemy, pl. 2, n° 6.)

Coll. H. Baudot. — Pl. CXXXI, n° 5.

5671. ✠ DVX BVRG : DIE. Dans le champ, R entre deux doubles crosses. ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un trèfle au 2e.

BILL. Denier : 0,76. *(Ibid.*, n° 11.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 6.

5672. Même légende. Dans le champ, R; au-dessous, une double crosse renversée. ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un astre au 2e.

BILL. Obole : 0,43. *(Ibid.*, n° 12; Poey d'Avant, n° 1393.)

Pl. CXXXI, n° 7.

5673. Même légende. Ecusson aux armes de Bourgogne ancien; au-dessus, la double crosse. ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un annelet au 2e.

BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 1391; Duby, pl. 49, n° 8.)

Pl. CXXXI, n° 8.

5674. Mêmes légendes et types. Croix non cantonnée.

BILL. Denier : 0,92. (De Barthélemy, pl. 2, n° 7.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 9.

5675. ✠ ROBERTVS . DVX. Croix. 2e légende : BNDICTV SIT, &c. ℟. ✠ TVRONVS CIVIS. Châtel tournois, surmonté d'une croisette. Bordure de lis.

AR. Gros : 3,36. (Duby, pl. 49, n° 6; Poey d'Avant, n° 1382.)

Pl. CXXXI, n° 10.

En donnant ce gros à Robert de Bourgogne, je suis en dissentiment avec un grand nombre de numismatistes, qui veulent l'attribuer à Robert, duc de Bar. J'ai discuté ce point dans ma *Description,* et fait remarquer combien l'étude de la question artistique était en ma faveur. J'ai déjà dit aussi que M. Cartier *(Revue*, 1844, pag. 155) avait démontré, par des arguments d'une grande valeur, que Robert de Bourgogne avait le droit de revendiquer cette pièce. Enfin je m'appuyais sur l'identité de style et de fabrique avec ceux d'un autre gros au nom de Philippe, que l'on ne peut pas refuser à la Bourgogne. Que l'on veuille, en effet, rapprocher le dessin de ce gros avec celui

de la pièce que je donne au n° 11 de la pl. CXXXII, et l'on verra que mon opinion est appuyée sur des bases assez solides. Tout au moins faudra-t-il admettre que si Robert de Bar a employé ce type, Robert de Bourgogne a dû le faire aussi.

HUGUES V. 1305—1315.

5676. ✠ HVGO DVX BVRG : DIE. Double crosse ; au-dessus, un besant, et au-dessous, un annelet accosté de deux billettes. ℞. ✠ DIVIONENSIS. Croix simple.
BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 49, n° 12 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 12, n° 14 ; POEY D'AVANT, n° 1394.)
Pl. CXXXI, n° 11.

5677. Variété avec DIVIONENSIS.
BILL. Denier : 0,98. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 15.)
Pl. CXXXI, n° 12.

5678. Même légende. Dans le champ, DVX sur une fasce traversant une annille. ℞. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un trèfle aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 49, n° 15 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 2, n° 1er ; POEY D'AVANT, n° 1386.)
Pl. CXXXI, n° 13.

MONNAIES SANS NOM D'ATELIER.

EUDES IV. 1315—1350.

5679. ✠ EVDE DEI GRATIA. Croix à pied. ℞. ✠ BVRGVNDIE. Dans le champ, DVX entre deux crosses aboutées.
BILL. Denier : 0,87. *(Ibid.,* n° 3.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 14.

5680. ✠ COMES o BVRG : ... DIE. Dans le champ, EVDE en deux lignes, les lettres séparées par deux larges trèfles. ℞. ✠ MONETA DVPLEX. Croix à pied fleurdelisée ; armes de Bourgogne dans la légende sous le pied de la croix.
BILL. Double : 1,25. *(Ibid.,* pl. 4, n° 1er.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 15.

5681. ✠ BVRGVNDIE . DVX. Même type. ℞. ✠ MONETA . DVPLEX. Croix à pied et fleurdelisée.
BILL. Double : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1398, et pl. 19, n° 12.)
Pl. CXXXI, n° 16.

5682. ✠ BVRGVNDIE ∘ DVX. Dans le champ, EVDE en deux lignes; le mot séparé par deux lis. ℞. ✠ ᗰONETA DVPLEX. Croix haussée et fleurdelisée.
BILL. Double : 0,92. (De Barthélemy, pl. 3, nº 9.)
Coll. de Barthélemy. — Pl. CXXXI, nº 17.

5683. ✠ EV DVX BGVNDA. Grand lis épanoui. ℞. Type de Saint Jean-Baptiste. Rose à cinq folioles ou quintefeuille pour différent.
OR. Florin : 3,53. (De Barthélemy, pl. 3, nº 1er.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, nº 18.

5684. Variété avec B : GVNDA.
OR. Florin. *(Ibid.,* pag. 39.)

5685. Variété : EV . DVX . B : GVDA.
OR. Florin. (De Longpérier, *Inéd. du cab. Dassy,* nº 23.)
Coll. Dassy.

5686. ✠ EVDES ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ DE BORGVDIE. Le duc debout, tenant un sceptre de la main droite, la gauche appuyée sur un écu à ses armes. ℞. ✠ XPC : VINCIT, &c. Croix fleuronnée.
OR. Ecu : 4,61. *(Ibid.,* nº 2.)
Coll. H. Baudot. — Pl. CXXXI, nº 19.

5687. ✠ EVDES DVX. Croix. 2e légende : ✠ BEDICTV, &c. ℞. BVRGONDIE. Châtel surmonté d'une croix; au-dessous, B . G.
AR. Demi-gros : 1,62. *(Ibid.,* nº 12.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, nº 20.

5688. ✠ EVDES (un petit marteau entre l'E et l'S) DVX. Croix. ℞. ✠ BVRGONDIE. Châtel tournois; au-dessous, B ∘ G.
BILL. Denier : 0,76. *(Ibid.,* nº 6; Poey d'Avant, nº 1396.)
Pl. CXXXI, nº 21.

5689. ✠ EVDES (sans marteau) DVX. Mêmes type et ℞. Au-dessous du châtel, B G sans annelets.
BILL. Denier : 0,98. *(Ibid.,* nº 7.)

5690. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (Poey d'Avant, nº 1397, et pl. 19, nº 11.)
Coll. de Vesvrotte et Tarin. — Pl. CXXXI, nº 22.

5691. EVD DEI GRA DVX. Croix coupant la légende. 2e légende : BNDICTV, &c. ℞. BVRGVD ∘ ᗰONETA. Châtel surmonté d'une couronne. Bordure de lis.
AR. Tiers de gros : 1,25. *(Ibid.,* nº 13.)
Coll. de Vesvrotte, de Barthélemy, Norblin, &c. — Pl. CXXXII, nº 2.

5692. EVDE . DEI ∘ GRAS. Châtel surmonté d'une tête d'aigle. Bordure de douze trèfles. ℞. BVRGVNDIE DVX. Croix coupant la légende. 2e légende : ✠ BNDIC-TV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI.
AR. Gros : 2,39. *(Ibid.*, n° 15 ; *Revue*, 1841, pl. 19, n° 5.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 1er.

5693. Mêmes légendes et types, sauf que le châtel est surmonté d'une couronne, au-dessous de laquelle il y a un rudiment de l'écu de Bourgogne.
AR. Gros.
Coll. Boilleau.

5694. Mêmes légende et type. Quatre annelets sont attachés au grenetis intérieur. ℞. BVRGVD MONIE. Même type.
BILL. Tiers de gros : 1,25. *(Ibid.*, n° 14 ; POEY D'AVANT, n° 1400.)
Pl. CXXXII, n° 3.

5695. EVD .·. DEI .·. GRA .·. DVX. Même type. Légende extérieure. ℞. BVRGV . MONE. Même type.
BILL. Tiers de gros. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*, n° 14.)
Coll. Dassy.

5696. ✠ EVDES DEI GRA . NA. Croix. ℞. ✠ TVRONVS DVCIS. Châtel.
BILL. Denier.
Coll. Parot. — Pl. CXXXII, n° 4.

Quelle est la signification des deux lettres N A, qui terminent la légende de l'avers? Je n'ai pu trouver la solution de ce petit problème. Est-ce la fin du mot AVXONA? Dans tous les cas, ce petit denier ne peut pas être refusé à la Bourgogne.

5697. ❀ EVDES : DEI : GRATIA ❀. Châtel tournois surmonté d'un écusson. Bordure de lis. ℞. BVRGONDIE DVX. Croix coupant la légende. 2e légende : BENDICTV, &c.
AR. Gros. (DE BARTHÉLEMY, pl. 3, n° 11.)
Pl. CXXXII, n° 5.

5698. MONETE DVS. Châtel surmonté d'une couronne à trois lis. ℞. ✠ MONETA DVPLES. Croix annelée aux deux branches horizontales. 2e légende : BNDIC-TV, &c.
BILL. Tiers de gros : 1,25. (DE BARTHÉLEMY, pl. 4, n° 3.)
Pl. CXXXII, n° 6.

5699. MONETA DVX. Châtel surmonté d'un écusson et d'une large couronne. Bordure de lis. ℞. ✠ MONETA DVPLEX. Croix. Même légende extérieure.
AR. Demi-gros : 1,41. *(Ibid.*, n° 4.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 7.

5700. Variété avec MONETA PVS.
AR. Tiers de gros.
Coll. Tarin.

5701. MONET EDVS. Châtel tournois, dont le fronton est terminé par un écu aux armes de Bourgogne ; au-dessus, une couronne. Bordure de sept lis. ℟. MONETE DVPLES. Croix dont chaque branche est terminée par un annelet. 2e légende : BNDICTV, &c.
BILL. Tiers de gros : 1,14. *(Ibid.*, n° 1401, et DE BARTHÉLEMY, pl. 4, n° 2.)
Pl. CXXXII, n° 8.

5702. DVX BVRGONDIE. Châtel surmonté d'un lis ; au-dessous, B G. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix feuillue et à pied.
BILL. Double : 0,90. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 8 ; DUBY, pl. 4, n° 5.)
Cab. de France. — Pl. CXXXII, n° 9.

5703. Mêmes légende et type. La forme des trèfles est différente. ℟. ✠ MONETA DOVPLEX. Même type.
BILL. Double.
Musée de Saint-Omer.

PHILIPPE-LE-HARDI. 1363—1404.

5704. PHILIPPVS DVX. Grande croix coupant la légende et cantonnée de quatre couronnes. Légende extérieure : BNDICTV, &c. ℟. ✠ E . COMES. Petit écusson rond aux armes de Bourgogne ancien. BVRGOD. Champ semé de lis ; bordure de lis.
BILL. Blanc : 4,34. *(Ibid.*, n° 14.)
Cab. de France, coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 10.

5705. ✠ PhILIPPVS. Trèfle. DVX. Croix. Légende extérieure : BNDICTV : SIT. &c. ℟. ✠ TVRONVS. Marteau. DVCIS. Châtel tournois. Bordure de lis.
AR. Gros : 3,30.
Coll. H. Morin. — Pl. CXXXII, n° 11.

C'est ce gros que j'ai conseillé de comparer avec le n° 5675.

5706. ✠ PhILIPPVS . DVX. Croix à pied. ℟. Mêmes légendes et types ; les mots divisés par un point. Le châtel est surmonté d'une couronne.
BILL. Gros.
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 12.

PHILIPPE DE ROUVRE. 1350—1361.

5707. ✠ PhS ∘ DVX ∘ E ∘ COMES. Croix. ℟. TVRONVS BVRG. Châtel tournois.
BILL. : 0,98. *(Ibid.,* nº 11.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, nº 13.

On a proposé d'attribuer quelques monnaies à Philippe de Rouvre. Je suis d'avis qu'il n'y a que celle-ci qui puisse lui être donnée avec certitude. M. de Longpérier a publié *(Revue,* 1857, pag. 451) une pièce fort curieuse que j'avais précédemment vue chez M. de Vesvrotte, et la donne à ce duc. Il se fonde, et peut-être a-t-il raison, sur ce que l'on y voit le titre de duc et celui de comte. (Voir le nº 5713 ci-après). Dans ce cas, il faudrait aussi lui accorder les nºˢ 5715, 5717 et 5718. J'ai de la peine à me ranger à une pareille opinion.

5708. PhS DVX BVRGON. Grand lis épanoui. ℟. Type de Saint Jean-Baptiste. sans différent.
OR. Florin : 3,53. *(Ibid.,* nº 12.)
Coll. Voillemier et de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, nº 14.

5709. Autre au différent du casque.
Coll. Prisset, à Dijon.

5710. Autre. Tour pour différent.
Coll. F. Mallet, à Amiens.

5711. ✠ PhILIPVS DEI : GRA. Croix fleurdelisée et à pied. 2ᵉ légende : BNDICTV, &c. ℟. ∘ BRGVDORV : DVX en deux lignes dans le champ, et sous une large couronne. Bordure de lis.
BILL. Gros : 2,50. *(Ibid.,* pl. 5, nº 1ᵉʳ; Poey d'Avant, nº 1403.)
Pl. CXXXII, nº 15.

5712. ✠ PHILIPVS DEI : GRA. Mêmes type et ℟.
BILL. Gros : 1,41. (Poey d'Avant, nº 1404.)

5713. ✠ MONETA. Trèfle. PhILIPI. Trèfle. DVCIS. Ecu de Bourgogne ancien, couché et surmonté d'un heaume de face, muni de volets, timbré d'une couronne fleurdelisée, et ayant pour cimier un grand-duc ou chouette et au vol. ℟. ✠ ET. COMITIS : BVRGONDIE. Croix potencée et fleuronnée.
AR. : 2,13. *(Revue,* 1857, pag. 451, vignette.)
Musée de Calais, coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, nº 16.

5714. ✠ PhILIPVS : DEI : GRA. Croix. 2e légende : BNDICTV, &c. ℞. BRGVN-DOR . DVX. Trois lis sous une couronne. Bordure de lis.
BILL. : 1,79. (De Barthélemy, pl. 4, n° 13.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 17.

5715. PhS DVX E COME. Dans le champ, BVRGODIE en deux lignes. ℞. ✠ MONETA ❀ DVPLES. Croix fleurdelisée. Les mots de la légende du droit sont aussi séparés par des rosaces.
BILL. Double : 0,92. (Duby, pl. 4, n° 7; De Barthélemy, pl. 4, n° 2.)
Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 18.

5716. ... GENIT... REG. Dans le champ, FRANCORV en deux lignes. ℞. MO-NETA. Trèfle. B... Croix fleurdelisée.
BILL. (*Ibid.*, n° 4.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 19.

5717. ✠ PhILIPPVS DVX. Ecusson ovale de Bourgogne. ℞. ✠ COMES BVR-GOND. Croix.
BILL. Denier : 1,00.
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 20.

5718. Variété. L'écusson est plus ovale. Au ℞., il y a une lettre effacée avant le mot COMES.
BILL. Denier : 1,00.
Coll. de Vesvrotte.

JEAN-SANS-PEUR. 1404—1419.

5719. ✠ IOhANNES. Trèfle. DVX. Croix. Légende extérieure : BNDICTV, &c. ℞. TVRONVS CIVIS. Châtel surmonté d'une croix, les poteaux terminés par des trèfles évidés. Bordure de lis.
BILL. Gros : 3,05.
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIII, n° 1er.

5720. ✠ IOhANES DVX BVRGVNDIE; les mots séparés par des trèfles. Même type. Ecusson couronné. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix fleurde-lisée, cantonnée au 1er d'un lis, au 4e d'un lion.
BILL. Blanc : 3,58. (De Barthélemy, pl. 5, n° 7; Poey d'Avant, n° 1409.)
Pl. CXXXIII, n° 2.

5721. Variété avec, au droit, BOVRGVNDIE, et au ℞. BENEDICTVN. Croix cantonnée d'un lis au 2e et d'un lion au 3e.
BILL. Blanc : 3,26. (Poey d'Avant, n° 1410, et pl. 19, n° 13.)
Pl. CXXXIII, n° 3.

5722. ✠ IOhANNES : DVX : BVRGVNDIE. Ecu écartelé de Bourgogne. ℞. ✠ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTV. Deux bâtons en sautoir, sous un briquet.
AR. Blanc. (DUBY, pl. 52, n° 3 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 8.)
Pl. CXXXIII, n° 4.

Non retrouvé en nature.

5723. ✠ IOhANES ⁑ DVX ⁑ BVRGVNDIE. Ecu écartelé de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne ; un point secret sous la première lettre. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions ; les mots de la légende du ℞. séparés par deux croissants superposés.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, pl. 5, n° 5 ; POEY D'AVANT, n° 1406.)
Pl. CXXXIII, n° 5.

5724. Variété avec BVRGVNDIE. Sans point secret.
BILL. Blanc : 2,93. (POEY D'AVANT, n° 1407.)

5725. Mêmes légendes et types, sauf que l'écusson a trois astérisques à cinq rayons, l'un au-dessus et les autres de chaque côté.
BILL. Blanc.
Coll. Tarin.

5726. Mêmes légendes qu'au n° 5724 ; point secret sous la première lettre, sans astérisques. Au ℞., croix cantonnée de deux lions et de deux lis.
BILL. Blanc : 2,93. (POEY D'AVANT, n° 1408.)

5727. Lis. IOhANNES ⁑ DVX ⁑ BOVRGVDE. Même type. ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un lis au 1er, et d'un lion au 4e.
BILL. Demi-blanc : 1,74. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 6.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIII, n° 6.

PHILIPPE-LE-BON. 1419—1467.

5728. Lis. PhS DEI GRA DVX ET COMES BVRGODIE. Cavalier passant à droite ; sur la housse du cheval, un briquet et des étincelles ; à l'exergue : BVRG. ℞. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM AMEN. Ecusson sur une croix fleuronnée, dont les branches sont terminées par des pommes de pin ; les légendes sont divisées par deux rosaces superposées à quatre folioles.
OR. Philippus : 3,64. (DUBY, pl. 53, n° 2 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 10.)
Pl. CXXXIII, n° 7.

5729. ✠ PhS : DVX : ET : COMES : BVRGONDIE. Armes écartelées de Bourgogne, dans trois demi-cercles ayant un trèfle à chacun des angles extérieurs. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix fleuronnée.

BILL. Blanc : 3,15. *(Ibid.*, n° 3 ; Poey d'Avant, n° 1417 ; Duby, pl. 4, n° 10.)

Pl. CXXXIII, n° 8.

5730. ✠ PhS : DVX : COMES : BVRGOD. Ecusson aux armes de Bourgogne ancien, Bourgogne moderne, Brabant, Luxembourg et Flandre. ℟. SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM. Croix fleuronnée, cantonnée de deux lions et de deux lis.

BILL. Blanc : 2,82. *(Ibid.*, n° 4.)

Coll. de Barthélemy. — Pl. CXXXIII, n° 9.

5731. Croissant. PHILIPVS : DVX : BVRGVNDIE. Ecu de Bourgogne écartelé et couronné ; un point secret sous la huitième lettre. ℟. Même légende. Croix fleurdelisée, cantonnée d'un lis au 1er et d'un lion au 4e.

BILL. Niquet : 2,33. (Poey d'Avant, n° 1418 ; de Barthélemy, pl. 5, n° 6.)

Pl. CXXXIII, n° 10.

5732. Variété : la croix est cantonnée d'un lis au 2e et d'un lion au 3e.

BILL. Niquet.

Coll. Plantet.

5733. Variété : la légende du droit est précédée d'une rose. Cantonnements aux 1er et 4e.

BILL. Niquet : 2,33. (De Barthélemy, *Ibid.*, n° 5.)

5734. ✠ DVX : ET : COMES : BVRGVNDIE. Dans le champ, deux écussons aux armes de Bourgogne, écartelé et de Bourgogne ancien ; au-dessus, PhILIPVS. ℟. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Dans le champ, une croix accompagnée à droite d'un lion, à gauche d'une fleur de lis ; au-dessous, PhILIPVS sur un trait.

BILL. Blanc : 3,31. (De Barthélemy, pl. 6, n° 1er ; Poey d'Avant, n° 1415.)

Pl. CXXXIII, n° 11.

5735. Variété : un point secret sous la première lettre (Auxonne). Il n'y a pas de trait sous le mot PhILIPVS.

BILL. Blanc : 3,36. (Poey d'Avant, n° 1416.)

5736. Même type que le n° 5734. L'écusson de Bourgogne ancien est à gauche.

BILL. Blanc. (De Barthélemy, pl. 6, n° 2.)

Coll. de Vesvrotte.

5737. ✠ PhILIP' : DVX : BVRGVNDIE. Ecu écartelé de Bourgogne. ℟. ✠ SIT : nOmE : DnI : BEnEDICTV. Croix cantonnée de deux lis et de deux écus de Bourgogne ancien.

BILL. Blanc : 3,74. (De Barthélemy, pl. 5, nº 11.)

Pl. CXXXIII, nº 12.

5738. Variété : les cantonnements sont intervertis.

BILL. Blanc : 3,74. (Poey d'Avant, nº 1412.)

5739. Mêmes légendes et types des deux côtés. Légendes séparées par un annelet. Au ℟., la croix est cantonnée d'un écu de Bourgogne ancien au 2e, et d'un lis au 3e.

BILL. Demi-blanc : 1,19. (De Barthélemy, pl. 5, nº 12.)

Pl. CXXXIII, nº 13.

5740. Variété : la croix est cantonnée au 2e d'un lis, et au 3e d'un écu de Bourgogne ancien.

BILL. Demi-blanc : 1,19. (Poey d'Avant, nº 1413.)

5741. Mêmes légendes et types, sans les trois astérisques. Au ℟., la croix est cantonnée d'un lion au 1er et d'un lis au 4e ; les mots séparés par une rosace à quatre folioles.

BILL. Demi-blanc : 1,30. (De Barthélemy, *Ibid.*, nº 14.)

Pl. CXXXIII, nº 14.

5742. Mêmes légendes et types. Au droit, les mots de la légende sont divisés par deux astérisques superposés ; au ℟., par deux annelets. La croix est cantonnée de deux lions et de deux lis.

BILL. Blanc : 2,66. (De Barthélemy, *Ibid.*, nº 13 ; Poey d'Avant, nº 1414.)

Pl. CXXXIII, nº 15.

5743. ✠ P : DVX ET : COmES : BVRG. Armes écartelées de Bourgogne. ℟. ✠ DVPLEX : TVROnVS : BVRG. Croix.

BILL. Double : 2,12. (Duby, pl. 4, nº 8; De Barthélemy, pl. 7, nº 2.)

Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXXXIII, nº 16.

5744. ✠ PhILIPVS : DVX : BVRGODIE. Même type. ℟. ✠ DVPLEX : TVROnS : BVRGODIE. Croix.

BILL. Double : 2,17. (*Ibid.*, nº 3 ; Poey d'Avant, nº 1419.)

Pl. CXXXIII, nº 17.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE. 1467—1477.

5745. ✠ KAROLVS ⁑ DVX ⁑ ET ⁑ COmES ⁑ BVR. Un point sous la seconde lettre.

Ecu aux armes de Bourgogne, Brabant, Luxembourg et Flandre; au-dessus, un briquet; à droite et à gauche, un sautoir. ℞. ✠ SIT ⁑ NOMEN ⁑ DNI ⁑ BENEDICTVN ⁑. Sautoir cantonné aux 1er et 4e d'un lis; aux 2e et 3e d'un briquet.

BILL. Blanc : 2,71. *(Ibid.*, pl. 8, nº 1er; DUBY, pl. 59, nº^s^ 3 et 4; POEY D'AVANT, nº 1424.)

Pl. CXXXIII, nº 18.

5746. Autre avec BVRGV.

Coll. Perrier.

5747. Variété avec BVRG. Au ℞., BENEDICTVM.

Coll. Lefèvre, à Meaux.

5748. Variété avec BV. Même ℞.

BILL. Blanc : 2,71. (POEY D'AVANT, nº 1425.)

5749. Mêmes légende et type, avec BVR. Au ℞., NOME. Croix fleuronnée.

BILL. Blanc : 2,60. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, nº 2; POEY D'AVANT, nº 1426; DUBY, pl. 58, nº 10.)

Pl. CXXXIII, nº 19.

5750. ✠ KLS DVX ET COMES BVRGVNDI. Même type. ℞. ✠ SIT NOMEN DNI BENEDICTVM. Croix fleuronnée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux lions. Les légendes sont divisées par deux croissants.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 58, nº 8.)

Non retrouvé en nature.

CHALON.

HUGUES III. 1162—1193.

5751. ✠ HVGO DVX BVR. Croix cantonnée de deux besants et de deux annelets. ℞. ✠ CABILON CIVITA. Grand B ayant à droite un large annelet, et à gauche trois points.

BILL. Denier : 1,19. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, nº 7.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, nº 1er.

5752. ✠ HVGO DVX BVR. Croix cantonnée de deux annelets et de deux besants. ℞. ✠ CABILON CVITAS en légende rétrograde. Même type.

BILL. Denier : 0,95.

Coll. Mioche, à Clermont.

Selon M. de Barthélemy, Hugues III a droit de revendiquer ces deux dernières pièces, qu'il aurait fait frapper entre les années 1166 et 1168, période pendant laquelle il

possêda une partie des domaines de Guillaume II, comte de Chalon. Il y a repris le type employé précédemment dans cette ville.

HUGUES IV. 1218—1278.

5753. ✠ MONETA HVGONIS. Croix cantonnée d'un trèfle aux 1er et 4e, et d'un annelet aux 2e et 3e. ℟. ✠ CABVLO CIVITAS. Dans le champ, un grand B renversé; au-dessus, trois annelets; au-dessous, une croisette.
BILL. Denier : 1,09. (Poey d'Avant, n° 1387; Lelewel, pl. 9, n° 6.)

5754. Mêmes légendes et types, avec HVGONI.
BILL. Obole : 0,43. (De Barthélemy, pl. 2, n° 3.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 2.

5755. Variété avec HVGONIS.
BILL. Obole.
Coll. Charvet.

5756. Mêmes légendes et types. La position des cantons de la croix est intervertie.
BILL. Denier : 1,09. (De Barthélemy, pl. 2, n° 2.)
Coll. Voillemier. — Pl. CXXXIV, n° 3.

5757. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,43. (Poey d'Avant, n° 1388.)

5758. Variété avec HVGONIIS.
BILL. Obole.
Coll. Charvet.

J. Lelewel, qui a publié la première de ces monnaies (pl. 9, n° 6), l'attribue à Hugues II, comte de Chalon (1065—1075). Il n'est pas possible de la faire remonter aussi haut. L'opinion du savant Polonais ne me semble pas non plus acceptable, quand il voit dans le type une tête de face dérivant de l'empreinte d'un tiers de sol mérovingien. Dès le moment que les comtes de Chalon avaient mis un grand B dans le champ de leurs monnaies, il ne faut pas s'étonner de voir leurs successeurs adopter le même type, en le modifiant un peu. M. de Barthélemy donne ces monnaies à Hugues IV, duc de Bourgogne, qui était devenu propriétaire du comté de Chalon en 1237. Il cite à l'appui de son opinion les contestations que ce duc eut avec l'abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, qui s'opposait à ce que l'on multipliât le nombre des ateliers. La classification proposée par mon collègue est d'accord avec le style de ces pièces.

SAINT-LAURENT-LÈS-CHALON.

PHILIPPE III LE BON. 1419—1467.

5759. ✠ PhS : DVX : ET : COMES : BVRGD. Même type. ℟. ✠ ANSERNA : DE : S : LAVRENCI. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.
BILL. Angrogne. (De Barthélemy, pl. 7, nº 8.)

5760. Mêmes légende et type, avec BVRGDI. ℟. ✠ ANSERNA : DE : S : LAVRENCI. Même type.
BILL. Angrogne : 1,52. (*Ibid.*, nº 9; Poey d'Avant, nº 1423.)
Pl. CXXXIV, nº 4.

5761. ✠ PhS : DVX : Z : COMES : BVRGONDIE. Même type. ℟. ✠ Z . P ❀ DE ❀ STO ❀ LAVRENCIO. Croix cantonnée de quatre fleurs de lis.
BILL. Angrogne.
Coll. Charvet. — Pl. CXXXIV, nº 5.

5762. ✠ PhS : COMES : BVRGVN. Armes écartelées de Bourgogne. ℟. ✠ DENIER : S : LAVRENCI. Croix pattée.
BILL. Denier noir. (*Ibid.*, nº 13.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, nº 6.

L'atelier de Saint-Laurent paraît avoir été fondé par le roi Jean en 1361. On y fabriqua d'abord des monnaies royales; mais, lorsque les ducs de Bourgogne voulurent étendre leurs droits monétaires, ils ne purent les exercer sur les terres du royaume, et établirent leurs ateliers sur celles de l'empire. Ils choisirent d'abord Auxonne, qui était située en Franche-Comté. Quant à Saint-Laurent, placé sur la rive gauche de la Saône, il faisait partie d'un territoire neutre appelé Ressort de Saint-Laurent, ne dépendant ni du duché ni du comté, et ayant néanmoins des rapports avec tous les deux. Cet atelier ne dut pas persister longtemps, et ne fut utilisé que par Philippe-le-Bon. Les produits en sont rares.

Quant au mot *Ancerna* ou *Anserna*, il a été admis, depuis longtemps, qu'il était le synonyme d'*Angrognia*. (Voir à ce sujet les travaux de M. Mantelier, *Revue num. fr.*, 1845, pag. 52; ceux de M. de Barthélemy, *Ibid.*, 1843, pag. 388, et 1847, pag. 196; et *Essai*, pag. 49 et 67.)

AUXONNE.

HUGUES IV. 1102—1142.

5763. ✠ VGO BVRGVNDIE. Dans le champ, DVX sur une fasce traversant une

espèce d'annille formée de crosses adossées. ℟. ✠ AVSONIЄNSIS. Croix cantonnée d'un trèfle aux 2e et 3e.

BILL. Denier : 0,98. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1re, no 13.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, no 7.

EUDES IV. 1315—1350.

5764. ✠ COMES AVXONE. Dans le champ, DVX entre deux doubles crosses accostées de chaque côté d'un annelet. ℟. ✠ AVXONA DVPLEX. Croix fleurdelisée.

BILL. Double : 0,92. (*Ibid.*, pl. 3, no 4.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, no 8.

5765. ✠ COMES AVXONЄ. Croix fleurdelisée. ℟. ✠ SONA DVPLEX. Dans le champ, AVX entre deux traits; au-dessus et au-dessous, deux doubles crosses accostées de chaque côté d'un annelet.

BILL. Double : 0,98. (*Ibid.*, no 5; POEY D'AVANT, no 1395.)

Pl. CXXXIV, no 9.

5766. BOVRGVNDIE. Châtel surmonté d'un écusson entre deux trèfles. Bordure de lis. ℟. ✠ MONE : COIS . AVXON. Croix. Même légende extérieure.

AR. Gros : 2,28. (*Ibid.*, pl. 4, no 5.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, no 10.

5767. ✠ COMЄS . AVXONЄ. Ecusson aux armes de Bourgogne ancien. Bordure de lis. ℟. ✠ AVXONA OBOLVS. Croix. 2e légende : ✠ BNDICTV, &c.

BILL. : 1,09. (*Ibid.*, no 6.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, no 11.

5768. Même légende. Châtel tournois; au-dessus, l'écusson de Bourgogne; bordure de neuf lis. ℟. Même légende. Croix. Même légende extérieure; de chaque côté, les mots des légendes sont séparés par un petit croissant.

AR. Tiers de gros : 1,57. (*Ibid.*, no 7; POEY D'AVANT, no 1402.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, no 12.

5769. ✠ MONETA COIS AVXONE. Croix. ℟. Sans légende. Châtel surmonté de l'écusson de Bourgogne ancien. Bordure de lis.

BILL. Gros.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, no 13.

5770. Croisette entre deux écussons de Bourgogne ancien. M . COIS . AVXONE. Lis épanoui. ℟. Ecusson. MONETA DVPLES. Croix fleurdelisée et à pied.

BILL. : 1,03. (*Ibid.*, no 8.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, no 14.

5771. AVXONA : CASTORRO. Forteresse à trois tours. ℟. ✠ MONETA DOVPLEX. Croix fleurdelisée et à pied.
BILL. : 0,92. *(Ibid.*, pl. 4, nº 10; *Inéd. du cab. Dassy,* nº 11.)
Coll. de Vesvrotte et Dassy. — Pl. CXXXIV, nº 16.

5772. ✠ COMES AVXONE. Couronne ayant au-dessous un annelet. ℟. AVXONA ∘ DVPLEX. Croix fleurdelisée.
BILL. Double : 0,92. *(Ibid.*, pl. 3, nº 10; POEY D'AVANT, nº 1399.)

5773. Variété avec COMES AVXONE.
BILL. Double : 0,91.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXIV, nº 17.

5774. ✠ MONETA ∘ COMITIS ∘ XONE. Même type. ℟. ✠ BNDICTV SIT NOME DNI DEI IhV XPI. Croix cantonnée de quatre fleurs de lis; à la branche supérieure, un annelet.
BILL. Blanc. *(Ibid.*, pl. 4, nº 9.)
Coll. Morin, à Lyon. — Pl. CXXXIV, nº 18.

Cette pièce que j'ai possédée est restée, à ce que je crois, unique.

JEAN-SANS-PEUR. 1404—1419.

5775. IOhS ⁝ DVX ⁝ COM ⁝ BVRG. Ecusson de Bourgogne ancien, surmonté d'une large couronne. ℟. MONETA ANGROGNIE. Ecu de Bourgogne comté sur une croix à branches égales.
BILL. Angrogne : 1,25. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, nº 9; POEY D'AVANT, nº 1411.)
Pl. CXXXIV, nº 19.

5776. ✠ IOS : DVX : ET : COMES BG. Ecusson remplissant le champ. ℟. ✠ ANSERNA : DE : AVXONA. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.
BILL. Angrogne. *(Revue*, 1841, pl. 9, nº 9.)
Pl. CXXXIV, nº 20.

PHILIPPE-LE-BON. 1419—1467.

5777. ✠ PhS DVX COM BVRG. Ecu de Bourgogne ancien, surmonté d'une large couronne. ℟. ✠ MONETA ANGROGNIE. Ecu chargé d'un lion sur une croix à branches égales.
BILL. Angrogne : 0,92. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, nº 3; POEY D'AVANT, nº 1405.)
Pl. CXXXIV, nº 21.

5778. Mêmes légendes et types. Au ℞., AVXONIE.
BILL. Angrogne.
Coll. Legras.

5779. ✠ PhS : COMES : BVRGV. Armes écartelées de Bourgogne. ℞. ✠ D : DVPLES : DE : AVXON. Croix.
BILL. Demi-double : 0,98. *(Ibid.*, pl. 5, nº 9.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, nº 22.

5780. ✠ PhS : COMES : BVGOND. Même type. ℞. ✠ D : DVPLES : DE : AVXON. Même type.
BILL. Demi-double : 0,80.
Coll. Dubois-Voilquin.

5781. Variété avec BVRGVD.
BILL. Demi-double.
Coll. Boilleau, à Tours.

5782. Variété avec BVRGO. Au ℞., DVPLEX.
BILL. Demi-double.
Coll. Rollin-Feuardent.

5783. Variété. Au ℞., D : D : DE : AVXONA.
BILL. Demi-double. (De Barthélemy, pag. 75.)
Coll. Hoffmann.

5784. Mêmes légende et type, avec DVX : COMES : BVR. ℞. ✠ D DVLEX : DE : AVXONA :. Croix.
BILL. Demi-double : 0,92. *(Ibid.*, pl. 5, nº 10.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, nº 23.

5785. Variété avec BVRGVD. ℞. ✠ D . B . DVPLES . DE . AVX. Même type.
BILL. Double.
Coll. Voillemier.

5786. Variété avec BVRGVD. ℞. ✠ D : DVPLES : DE : AVXON.
BILL. Double.
Coll. Lefebvre, à Meaux.

5787. ✠ PhS : DVX : ET : COMES. Même type. ℞. ✠ DVPLEX : DE : AVXONA. Même type.
BILL. Double.
Coll. Legras, à Paris.

5788. ✠ D . DVPLES : BVRGVDIE. Même type. ℟. ✠ D DVLES : DE : AVXON. Croix.

BILL. Demi-double : 0,76. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 11.)

Coll. de Vesvrotte.

5789. ✠ . D . DVPLEX : BVRGVND. Même type. ℟. ✠ D . D . DE . AVXONNA. Même type.

BILL. Double.

Coll. Griolet, à Genève.

5790. ✠ PhS : DVX : ET : CO : BVG. Lion debout. ℟. : OBOLVS : DE : AVXONA. Croix.

BILL. Obole.

Coll. Legras.

5791. ✠ P : DVX : ET : COMES : BVRG. Lion couronné debout. ℟. ✠ MONETA : ANGROGNIE. Croix ancrée.

BILL. Angrogne : 1,79. (DE BARTHÉLEMY, pl. 7, n° 1er; PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 8.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 24.

5792. Variété avec COME :.

BILL. Angrogne.

Coll. Charvet. — Pl. CXXXIV, n° 25.

5793. ✠ PhS : DVX : ET : COMES : BVRGD. Armes de Bourgogne, Brabant, Luxembourg et Flandre. ℟. ✠ DVPLES : TVRON : DE : AVXONE. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.

BILL. Double : 1,41. (DE BARTHÉLEMY, pl. 7, n° 4, et *Ibid.*, n° 1420.)

Pl. CXXXIV, n° 26.

5794. ✠ PhS : DVX : ET : COMES : BVRGD. Même type. ℟. ✠ ANSERNA : DE : AVXONNA. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.

BILL. Angrogne : 1,87. (POEY D'AVANT, n° 1421.)

5795. Variété avec BVRGVL. Au ℟., la croix est cantonnée de deux lis et de deux lions.

BILL. Angrogne : 1,84. (*Ibid.*, n° 1422.)

5796. Autre avec BVRGV.

Coll. Poey d'Avant.

5797. Variété avec BVRGOD.
(De Barthélemy, pag. 76.)

5798. Variété avec BVRGI.
(Ibid.)

5799. Variété avec AVSONNA.
(Ibid.)

5800. Variété avec BVRGVD. ℞. ✠ ANSERNA : DE : AVXONNA. Même type.
BILL. Angrogne.
Coll. Poey d'Avant.

5801. ✠ PhS : DVX : ET : COMES : BVRGVDIE. Même type. ℞. ✠ ANSERNA : DE : AVXONNA. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.
BILL. Angrogne. (De Barthélemy, pl. 7, n° 5.)
Coll. de Vesvrotte.

5802. Variété avec BVGOD.
BILL. Angrogne.
Coll. Rollin-Feuardent.

5803. Mêmes légende et type, avec IVRG. ℞. ✠ ANSERNA : DE : AVXONNA :. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.
BILL. Angrogne. *(Ibid.*, n° 10.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 27.

5804. ✠ PhS : DVX : ET : COMES : BVRGDIE. Même type. ℞. ✠ ANCERNA : DE : ANXONNA. Croix cantonnée de quatre lis.
BILL. Angrogne : 1,74. *(Ibid.*, n° 6.)
Pl. CXXXIV, n° 28.

5805. Mêmes légende et type. ℞. ✠ ANSERNA : DE : AVSONNA :. Même type.
BILL. Angrogne : 1,74. *(Ibid.*, n° 11.)
Coll. de Barthélemy et Rousseau.

5806. Variété avec BVRGD.
BILL. Angrogne.
Coll. Lefebvre.

5807. ✠ PhS : DVX : ET : COMES : BVRG. Même type. ℞. ✠ ANSERNA : DE : AVXONNA. Même type.
BILL. Angrogne.
Coll. Lefebvre.

5808. ✠ ANSERNA : DE : AVXONNA. Même type. ℟. ✠ ANSERNA : DE : AVXONA. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.
BILL. Angrogne. *(Ibid.*, n° 7.)
Pl. CXXXIV, n° 29.

5809. ✠ PhS : DVX : ET : CO : BVG. Lion dans un écusson semé de billettes. ℟. ✠ MEDIA ANGERNA. Croix cantonnée d'un lis aux 1er et 4e.
BILL. Demi-angrogne. *(Ibid.*, n° 12 ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 9.)
Pl. CXXXIV, n° 30.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE. 1467—1477.

5810. ✠ KLS : DVX : ET : COMES. Armes écartelées de Bourgogne. ℟. ✠ DVPLES : DE : AVSON. Croix.
BILL. Double : 0,71. (DE BARTHÉLEMY, pag. 79.)
Cab. de France.

5811. ✠ KORS : D : ET : COMES : B. Même type. ℟. ✠ DVPLES : DE : AVXONA. Croix.
BILL. Denier. *(Ibid.*, pl. 8, n° 3.)
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 31.

5812. D . DVPLES : BVRGVNDI. Même type. ℟. ✠ D . B . DE . AVXONNA. Croix.
BILL. Demi-double : 0,71. *(Ibid.*, n° 4.)
Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXV, n° 1er.

5813. ✠ KAROLVS ⁝ DVX ⁝ ET ⁝ COM ⁝ B. Même type. ℟. ✠ ANSERNA DE ⁝ AVXONNA. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.
BILL. Angrogne. *(Ibid.*, n° 5.)
Pl. CXXXV, n° 2.

5814. Variété avec AVSONNA.
BILL. Angrogne. *(Ibid.*, pag. 80.)

5815. ✠ KLS : DVX : ET : COMES : BVR. Même type. ℟. ✠ ANSERNA : DE : AVSONNA. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.
BILL. Angrogne : 1,52. *(Ibid.*, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 1428.)
Pl. CXXXV, n° 3.

5816. Variété avec BVRGVDIE.
BILL. Angrogne. *(Ibid.*, n° 7.)

5817. Variété avec BVRG. Au ℟., ΑVXOΝΝΑ.
BILL. Angrogne : 1,52. (POEY D'AVANT, nº 1429.)

5818. Variété avec BV. ℟. ✠ ΑΝΘΕRΝΑ : DE : AVXONNA. Même type.
BILL. Angrogne : 1,52. *(Ibid.*, nº 1430.)

5819. ✠ KLS : DVX : ET : COMES : BVRGVD. Même type. ℟. ✠ ΑΝSΕRΝΑ : DE : ΑVXONNΑ. Même type. Au droit, sous la dix-huitième lettre, et au ℟., sous la seizième, un point secret engagé dans le grenetis et composé d'une étoile à cinq rayons.
BILL. Angrogne.
Coll. Poey d'Avant.

5820. Autre avec KALS. ℟. ✠ ANSERNA : DE : AVXONNA. Même type.
Coll. Serrure, à Gand.

5821. ✠ KOS : DVX : ET : COMES : BG. Même type. ℟. ✠ ANSERNA : DE : AV-XONNA. Croix cantonnée de lions et de deux lis.
BILL. Angrogne. (DE BARTHÉLEMY, pl. 8, nº 8.)
Pl. CXXXV, nº 4.

5822. Variété avec ✠ KO . S : DVX : ET : COMS : B : G. ℟. ✠ ΑΝSΕΝΑ Z DE Z ΑVSONΑ. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.
BILL. Angrogne.
Coll. Hoffmann.

Comme on le voit, le numéraire émis à Auxonne est fort abondant; encore faut-il y ajouter bon nombre de pièces qui, quoique ne portant pas le nom de cet atelier, y ont pourtant été fabriquées.

CHAMPAGNE.

ÉVÊCHÉ DE LANGRES.

C'est au IIIe et même à la fin du IIe siècle que les traditions de l'église de Langres font remonter la fondation de son évêché, qui aurait eu Saint Sénateur pour premier prélat. Dans le XIIIe siècle, l'évêque de Langres avait le titre de duc et le rang de troisième pair ecclésiastique, ce qui, au sacre de nos rois, lui donnait le privilége de précéder son métropolitain.

En parlant de l'établissement de l'atelier monétaire de Dijon, j'ai mentionné la charte de 874, par laquelle Charles-le-Chauve avait donné aux évêques de Langres le droit de battre monnaie soit dans leur ville, soit à Dijon. Ce titre porte positivement que ces prélats ne jouissaient pas antérieurement de ce droit. Je ne crois pas, et cela importe d'ailleurs assez peu, qu'il faille avec M. Salmon *(Revue num. belge*, 2e série, tom. v, pag. 26) induire de la précaution prise par le roi pour établir que la monnaie n'était pas antérieure, que ce n'était que la consécration d'un droit préalablement usurpé. On connaît les confirmations données en 887 par Charles-le-Gros, et en 889 par Eudes.

Nous avons des monnaies résultant de la première concession, ou qui du moins lui sont de fort peu postérieures. Elles portent le nom et le type royal. Cette empreinte a dû être immobilisée pendant quelque temps, et, selon moi, elle dura jusqu'au règne de Raoul. Nous ne connaissons pas de monnaies intermédiaires; car c'est en vain que quelques auteurs ont voulu attribuer des pièces à Louis II et à Louis III. Je dirai bientôt, en décrivant celles qui portent le nom de Louis, sur quoi je me fonde pour refuser ces monnaies à ces deux rois. Elles sont évidemment postérieures à l'époque où l'on veut les placer. Dans tous les cas, il faut toujours admettre que toutes ces monnaies, quoique portant des noms royaux, n'en appartiennent pas moins aux évêques de Langres. J'insisterai sur ce point, en déroulant la série de ces pièces.

Dans le courant du XIe siècle, nous trouvons une monnaie signée. C'est une exception qui n'eut pas de suites. On revint au nom de Louis. Au commencement du XIIe siècle, nous en retrouvons quelques-unes avec des noms d'évêques.

La numismatique lingonaise offre quelques difficultés, par suite de la mauvaise fabrique des pièces intermédiaires. Les légendes sont en général bouleversées et incomplètes, si bien que leur lecture n'offre pas de certitude. C'est ce qui m'a empêché d'en faire graver un plus grand nombre. Ces monnaies sont presque toutes rares.

ÉVÊQUES DE LANGRES.

Isaac, vers 858—880.
Egilon, vers 880 vers 888.
Teutbaud II, vers 895.
Argrin, vers 899—910 ou 911.
Garnier Ier, 912 vers 925.
Josselin, vers 925—931.
Létéric, 933.
Eric, 934 vers 945.
Aicard, vers 948 vers 970.
Wideric, vers 970—980.
Bruno de Roucy, 981—1015 ou 1016.
Lambert, 1016—1031.
Richard, 1031.
Hugues Ier de Breteuil, vers 1032—1049.
Hardouin, 1050—1065.
Bernard-Hugues de Bar-sur-Seine, 1065—1085.
Robert Ier de Bourgogne, 1085—1110.
Josseran, vers 1113—1125.

Willenc de Grancey, 1125—1136.
Guillaume Ier de Sabran, 1136—1138.
Geoffroi, vers 1140—1163.
Gauthier de Bourgogne, 1163—1179.
Manassès de Bar-sur-Seine, 1180—1193.
Garnier II de Rochefort, 1193 vers 1199.
Hilduin de Vandœuvre, vers 1200 vers 1203.
Robert II de Chatillon, 1204 vers 1208.
Guillaume II de Joinville, 1209—1219.
Hugues II de Montréal, 1219—1231.
Robert III de Thorote, 1232—1240.
Hugues III de Rochecorbon, vers 1240—1250.
Gui Ier de Rochefort, vers 1250—1266.
Gui II de Genève, vers 1269—1291 ou 1292.
Jean Ier de Rochefort, 1296—1304.
Bertrand de Got, 1306—1307.
Guillaume III de Durfort de Duras, 1307—1317 ou 1318.
Louis Ier de Poitiers, 1318—1325.
Pierre Ier de Rochefort, 1325—1327.
Jean II de Chalon, 1328—1336.

5823. ✠ GRATIA D- REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ LINGONIS CIVI. Croix.
AR. Denier : 1,63. (Conb., *Catal.*, nº 321.)
Coll. Tiolier.

5824. Variété avec ✠ LINCONIS CIV.
AR. Denier : 1,63. *(Ibid.,* nº 322.)
Coll. Rousseau.

Les légendes, déjà un peu dégénérées, indiquent que ces deniers appartiennent à un type immobilisé. Pour en faire des monnaies purement royales, il faudrait les faire remonter au delà de la date de l'acte de concession de 874, ce qui, dans l'état actuel de la science, ne peut pas être accepté par aucun numismatiste.

5825. ✠ KAROLVS IMPR. Même type. ℟. ✠ LINGONIS CIVITAS. Croix.
AR. Denier : 1,48. (De Longpérier, *Catal. Rousseau*, nº 471.)
Cab. de France.

C'est à Charles-le-Gros que M. de Longpérier *(loco cit.)* attribue cette pièce. Il faut la restituer aux évêques de Langres. D'abord on y voit quelque altération dans les légendes, puis il n'est pas naturel de croire que ces prélats eussent souffert une telle violation de leurs priviléges monétaires, alors surtout que ces priviléges étaient d'assez fraîche date. Ils eurent au contraire soin de les faire confirmer par ce même roi en 887.

RAOUL.

5826. ✠ RODFS REX. Dans le champ, R à queue barrée. ℟. ✠ LINCN CVTS. Croix.
AR. Denier : 1,36. (Foug. et Conb., nº 188.)
Cab. de France.

Contrairement à l'opinion de quelques numismatistes, je place cette pièce au nom de Raoul avant celles qui portent celui de Louis. Je vais dire bientôt pourquoi je la refuse à Louis-le-Bègue. Je crois que l'on n'en connaît pas qui puissent être attribuées à Louis-le-Débonnaire.

5827. ✠ HLVDOVVICVS. Dans le champ, R à queue barrée. ℟. ✠ LINGONIS CVTS. Croix.
AR. Denier : 1,30.
Cab. de France. — Pl. CXXXV, nº 5.

5828. Mêmes légendes et types. Au ℟., CIVI.
AR. Obole.
Cab. de France. — Pl. CXXXV, nº 6.

Ces deux pièces ont été données à tort à Louis II ou à Louis III. J'ai déjà dit que je les leur refusais. Je me fonde sur leur type, qui dérive évidemment de celui de Raoul. Si l'on voulait persister dans l'ancienne classification, il faudrait établir que cette empreinte, d'abord utilisée, a été remplacée par une autre, puis reprise un demi-siècle environ plus tard, ce qui est inadmissible. L'ordre que j'indique est plus naturel et rend facile l'explication du type qui va suivre. D'ailleurs ces discussions sur l'attribution à tel ou tel roi sont inutiles, puisqu'il est reconnu que toutes ces monnaies sont épiscopales.

5829. ✠ HL✠VVICVS. Croix fichée avec un grand I à droite. ℟. ✠ HЄONIS CVTS. Croix.
BILL. Obole. (*Revue*, 1838, pl. 12, nº 10.)
Pl. CXXXV, nº 7.

5830. ✠ BITIV CIV D... CB. Même type. ℟. ✠ INISCVIIVSONI. Croix avec un besant au 2ᵉ.
AR.
Cab. de France. — Pl. CXXXV, nº 8.

En jetant les yeux sur la planche des monnaies des évêques de Langres, j'ai été frappé de la ressemblance de ce type avec celui qui précède. Tous les éléments s'y retrouvent, sauf l'altération naturelle d'une empreinte copiée sur une autre. Cette observation avait déjà été indiquée par M. de Longpérier (*Catal. Rousseau*, pag. 215). C'est donc un point qui doit être admis sans conteste.

HUGUES DE BRETEUIL. 1032—1049.

5831. ✠ HVGO ✠ ЄPISCOPV en légende rétrograde de gauche à droite. Croix

cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e. ℟. ꟷINGONIS CVTS. Croix fichée; au-dessus, deux traits en forme de chevron désuni.

AR. Denier : 1,32. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 161, vignette ; *Revue num. belge*, 2e série, tom. V, pl. 2, no 1er.)

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXV, no 9.

Ce précieux denier a d'abord été publié par M. B. Fillon *(Etudes*, pag. 161), puis par M. Salmon *(Revue num. belge*, 2e série, pag. 27). Tous deux l'attribuent à Hugues de Breteuil. Cette pièce est jusqu'à présent unique.

HUGUES.

5832. ✠ VDOIC... ✠ Oɔ V- HV. Même type. ℟. INGONIS CVTS. Même type.
AR. Obole.
Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXV, no 10.

5833. ✠ G'VH ✠ VS OP... Même type. ℟. ✠ LINGOINS... S. Même type.
AR. Grand denier.
Cab. de France.

Ces deux pièces me semblent appartenir à la même catégorie. A la rigueur, et en prenant la légende du droit à l'envers, on peut trouver les rudiments du mot HVGO. Cette légende est si confuse, que la certitude n'est pas entière.

5834. ✠ HLVDOVVICVS. Monogramme de Louis. ℟. ✠ LINGONIS CVTS. Croix.
AR. Denier : 1,30. (CONB., *Catal.*, no 325 ; POEY D'AVANT, no 1534.)

5835. ✠ LVD✠VVICVS. Petite croix fichée, avec un seul chevron à droite. ℟. INGONIS CVIIVIS. Croix cantonnée d'un besant au 3e.
BILL. Denier : 1,09. (CONB., no 323; POEY D'AVANT, no 1535.)

5836. ✠ LVD✠VVICVS. Croix fichée avec un grand I à droite. ℟. ✠ LINGONIS CVTS. Croix.
AR. Denier.
Musée de Genève.

5837. Mêmes légendes et types. ℟. LINGONIS CIVTS. Même type.
BILL. Denier.
Cab. de France.

5838. ✠ LODVVICVS RIX. Même type. ℟. LINGONIS CIVIT. Même type.
BILL. Denier.
Cab. de France.

5839. ✠ LVDOVICVS REX. Croix cantonnée d'un besant, d'une croisette... et d'un croissant. ℟. ✠ LINGONIS. Croix cantonnée d'un besant et d'un croissant.
BILL. Denier. (CONB., *dernier Suppl.*, n° 73.)

5840. ✠ IIIACϽ ✠ ЄIIO... X. Croix cantonnée d'une croisette aux 2e et 3e. ℟. IIICOϽIO... CVTC. Croix.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 2.)
Coll. de Vesvrotte.

Sur la plupart de ces pièces, les légendes sont si embrouillées, que l'on ne peut en retirer rien de satisfaisant. On voit seulement qu'elles appartiennent aux évêques de Langres, et que leur émission a eu lieu dans le courant du XIe siècle.

5841. ✠ LVDOVICVS REX. Crosse épiscopale, accostée à gauche d'un croissant et à droite d'une étoile. ℟. ✠ VRBS LINCONIS. Croix cantonnée au 2e d'un alpha et au 3e d'une croisette.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1536.)
Pl. CXXXV, n° 11.

5842. Mêmes légende et type. ℟. ✠ VRBS LINCONIS. Croix cantonnée au 2e d'un alpha, et au 3e d'un croissant.
BILL. Denier. (BERRY, pl. 26, n° 9.)

5843. Mêmes légende et type. ℟. ✠ VRBS LNIGONIS. Croix cantonnée au 2e d'une croix fichée, et au 3e d'un oméga (alpha, croissant, d'après Conbrouse).
BILL. Denier : 1,09. (CONB., pl. 4, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 12.

5844. Mêmes légende et type. ℟. ✠ VRBS LNIGONIS. Croix cantonnée d'une croisette au 2e et d'un alpha au 3e.
BILL. Denier.
Coll. Plantet et Rollin-Feuardent.

5845. Mêmes légende et type. ℟. VRBS LINGONIS. Croix cantonnée d'une croisette et d'un besant.
BILL. Denier. (CONB., *Suppl.*, n° 74.)

5846. ✠ LODVICVS REX. Croix cantonnée de deux croisettes et de deux besants. ℟. ✠ LINGONIS... Croix cantonnée au 1er d'un annelet, et au 4e d'un besant.
BILL. Denier : 0,80.
Cab. de France et coll. Rousseau. — Pl. CXXXV, n° 13.

5847. ✠ LVDOVICVS RE. Croix cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e, d'un besant au 2e, et d'un annelet au 3e.
BILL. Denier.
Coll. Rousseau.

Ici le type change radicalement, sans que nous puissions donner les motifs de cette brusque conversion. M. de Barthélemy, dans son *Manuel,* dit qu'à la fin du XIIe et jusque dans les premières années du XIIIe siècle, on voit les évêques de Langres et les ducs de Bourgogne faire des accords au sujet du cours de leurs monnaies respectives, et qu'il est porté à penser que ce fut à la suite de ces conventions que les évêques de Langres abandonnèrent l'ancien type carlovingien et inscrivirent leurs noms sur leurs monnaies. Peut-être cette observation s'applique-t-elle à ce brusque changement d'empreinte où l'on voit figurer la crosse, emblème du pouvoir ecclésiastique.

GUILLAUME II DE JOINVILLE. 1209—1219.

5848. ✠ GVL' EPISCOPVS. Ecu avec quatre lis. ℟. ✠ LINGONENSIS. Croix.
BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 10, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1537, et pl. 21, n° 2.)
Pl. CXXXV, n° 14.

Le dessin de Duby a GV EPISCbPVS.

5849. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 15.

5850. ✠ GVILLELMVS EPISC. Dans le champ, quatre lis divisés par une croix en sautoir. ℟. ✠ LINGONENSIS. Croix.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 10, n° 3.)
Pl. CXXXV, n° 16.

GUI DE ROCHEFORT.

5851. ✠ GVIDO EPISCOP. Même type. ℟. VRBS LINCONIS. Croix cantonnée d'une obole au 1er et d'un croissant au 4e.
BILL. Denier. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. V, pl. 2, n° 3.)
Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXV, n° 17.

En publiant cette dernière pièce dans la *Revue numism. belge (loco cit.),* M. Salmon hésite pour l'attribution entre Gui Ier de Rochefort (1250—1266) et Gui II de Genève (1266—1296). Cependant il incline pour le premier, et en cela je crois qu'il a grandement raison. Il est plus naturel de la rapprocher le plus possible des monnaies de Guillaume de Joinville, qui ont un type identique.

COMTÉ DE TONNERRE.

Au IXe siècle, la ville de Tonnerre faisait partie de la Bourgogne. L'origine de ses comtes particuliers est assez obscure; on sait seulement que, vers la fin du Xe siècle,

ces comtes devinrent héréditaires dans la personne de Milon, dont la descendance garda Tonnerre jusqu'en 1065. Il vint alors en la possession des comtes de Nevers. Ceux-ci, de leur côté, étaient devenus comtes d'Auxerre en 1147. Les trois comtés de Nevers, Auxerre et Tonnerre furent donc réunis sur la même tête. Je ne poursuivrai pas plus loin ces détails historiques, qui sont suffisants pour expliquer le type des monnaies de Tonnerre. Je dois seulement ajouter qu'en 1273, par suite du règlement de la succession de Mahaut II, les trois comtés furent séparés, et que le Tonnerrois fut dévolu à Marguerite, qui, dès 1267, était devenue reine de Naples et de Sicile, par son mariage avec Charles I[er]. Cette princesse mourut en 1308; mais, précédemment, en 1292, elle avait disposé du comté de Tonnerre en faveur de Guillaume de Chalon, fils de sa sœur Alix. Les princes de cette maison y réunirent de nouveau le comté d'Auxerre.

Le Tonnerrois est un des comtés qui resta le plus longtemps indépendant de la couronne de France, puisqu'il n'y fut réuni qu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Après le précis historique que je viens d'ébaucher, on ne doit pas être étonné que les monnayages de Tonnerre, Auxerre et Nevers aient entre eux les plus grands rapports. L'explication que l'on donnerait de l'un pourrait s'appliquer en entier à l'autre. Toutefois il y a lieu de faire remarquer que, dans le premier pays, nous sommes un peu moins favorisés que dans les deux autres. A Tonnerre, en effet, quelques pièces intermédiaires nous manquent. A Tonnerre comme à Auxerre, le monnayage débute de la même manière par le type carlovingien fortement altéré, du moins quant aux légendes. Ces dégénérescences si apparentes ne peuvent pas laisser de doutes sur l'attribution de ces pièces, qui appartiennent certainement au régime féodal. En vain opposera-t-on que le titre de concession nous manque. Je répondrai qu'à Tonnerre comme ailleurs la loi commune a dû être suivie, et que si dans ce pays comme dans beaucoup d'autres nous trouvons des espèces qui, comparées avec celles des pays où les titres sont connus, offrent le même aspect, la même fabrique, les mêmes altérations, il n'y a pas à douter qu'elles n'aient une origine semblable, que leur classification ne soit toute naturelle, et qu'elles ne dérivent d'usurpations dont nous avons perdu la trace.

COMTES DE TONNERRE.

Milon I[er], 987.
Gui I[er], 987—992.
Milon II, 992.
Rainard ou Renaud.
Milon III, 1038.
Hugues-Bernard.
Guillaume I[er].
Guillaume II, 1089—1133.
Renaud, 1133—1159.
Guillaume IV, 1161—1168.
Gui II, 1168—1175.
Guillaume V, 1175—1181.

AGNÈS, 1181—1182.
PIERRE DE COURTENAY, MAHAUT Ire et HERVÉ, 1192—1257.
MAHAUT II et EUDES, 1257—1273.
MARGUERITE DE BOURGOGNE et CHARLES Ier, roi de Sicile, 1273—1292.
GUILLAUME DE CHALON, 1292—1304.
JEAN Ier DE CHALON, 1304—1346.

5852. ✠ CATIA D-II PEX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ TRIODORO ASTEI. Croix.

AR. Denier : 1,69. (CONB., *Catal.*, n° 712.)

Cab. de France.

5853. Variété avec ✠ TORNODOR CASTEL.

AR. Denier. *(Ibid.*, n° 714.)

Coll. Rollin-Feuardent.

5854. Variété avec TRIODORO CASTEL.

AR. Denier. *(Ibid.*, n° 713.)

Coll. Rollin-Feuardent.

Ces trois pièces appartiennent sans contredit au premier monnayage des comtes de Tonnerre. Nous avons quelques points de comparaison dans des monnaies purement royales. Il suffit de les comparer avec celles-ci, pour voir que les deniers à légendes altérées sont postérieurs au règne de Charles-le-Chauve. Il faut les placer dans le courant du xe siècle.

5855. ✠ TORNODORI CASTI. Croix pattée. ℟. Sans légende. Croix; entre les grenetis, quatre astérisques à sept pointes formant la croix.

BILL. Denier. *(Revue*, 1854, pl. 10, n° 8.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXV, n° 18.

Ce curieux denier appartient à la fin du xe siècle.

5856. ✠ TORNERO MONEIC. Croix pattée, cantonnée de feuilles dans chacun de ses angles. ℟. Sans légende. Croix; entre les deux grenetis, deux croisettes et deux S.

BILL. Denier.

Coll. Rousseau.

5857. ✠ TOINERO MONEIC. Croix pattée simple. ℟. Même type.

BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 1re, n° 6; *Revue num. belge*, 3e série, tom. Ier, pl. 7, n° 9.)

Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 19.

5858. ✠ COMES TONODOR. Croix pattée. ℟. Sans légende. Croix pattée; entre les deux grenetis, deux S et deux I.

AR. Denier.

Coll. Rousseau. — Pl. CXXXV, n° 20.

Faut-il admettre, avec M. Salmon (*Revue num. belge*, 3e série, tom. Ier, pag. 93), que le mot *Moneic* doit être interprété par *Moneta icta?* Et les S du revers sont-ils l'initiale de la province de Sens? Je fais connaître ces conjectures, que, pour mon compte, je ne trouve pas suffisamment motivées.

CHARLES Ier. 1273—1285.

5859. ✠ K REX SICILIE. Croix à pointes, cantonnée d'un lis au 2e. ℟. ✠ COM . TORNODOR. Croix à pointes, fleurdelisée aux deux branches horizontales.

BILL. Denier.

Coll. Charvet. — Pl. CXXXV, n° 21.

Marguerite de Bourgogne, qui, comme nous l'avons vu, était entrée en possession du comté de Tonnerre par arrêt du parlement en 1273, avait épousé, en 1268, Charles Ier, roi de Naples et de Sicile. Celui-ci mourut en 1285. Il frappa monnaie en son nom comme comte de Tonnerre, ainsi que le prouve le précieux denier que je publie.

5860. ✠ MON : REG : SICILIE. Croix à pointes, cantonnée d'un lis au 2e. ℟. ✠ COM TORNODOR. Même type.

BILL. Obole.

Coll. Rousseau. — Pl. CXXXV, n° 22.

Rien n'indique positivement que cette obole appartienne à Charles plutôt qu'à sa femme. Pourtant je crois qu'il faut la donner au mari, à cause du type qui est semblable à celui du denier signé de lui, et sur lequel on voit notamment une fleur de lis cantonnant la croix de l'avers.

MARGUERITE DE BOURGOGNE. 1285—1292.

5861. ✠ M . REG . SICILIE. Croix enhendée ou à pointes. ℟. COM TORNODOI. Même croix ayant un lis à chaque extrémité des branches d'en haut et d'en bas.

BILL. Obole : 0,65. (Poey d'Avant, n° 1474, et pl. 20, n° 9.)

Pl. CXXXV, n° 23.

5862. Variété avec TORNODOR.

BILL. Obole.

Coll. Colson, à Noyon.

5863. ✠ M . D . REG . SICLIE. Même croix cantonnée au 2e d'un lis. ℟. ✠ COM . TORNODOI. Croix fleurdelisée aux quatre branches.
BILL. Obole. (Duby, pl. 102.)
Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 24.

Après la mort de son mari, Marguerite frappa monnaie en son propre nom. Cette princesse, tout à fait remarquable par ses hautes vertus, et à laquelle je regrette de ne pouvoir pas consacrer un article plus étendu, ne jouit du comté que pendant sept ans. C'est ce qui explique la rareté de ses monnaies.

JEAN. 1304—1346.

5864. ✠ ALIENORD . D . SABAD. Croix à pointes, cantonnée au 2e d'une rosace à six folioles. ℟. ✠ MONETA . TORNODORV. Croix à pointes.
BILL. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 18, n° 4.)
Coll. Duhamel. — Pl. CXXXV, n° 25.

5865. ✠ ... NES . CO . ES. Croix. ℟. MON TORN . DRI. Croix à pointes.
BILL. Obole : 0,60. (B. Fillon, *Etudes*, pl. 5, n° 11.)
Coll. Poey d'Avant.

5866. Variété avec TORNODORI.
BILL. Obole.
Coll. Salmon, à Sens. — Pl. CXXXV, n° 27.

5867. ✠ IOHANES COMES. Croix cantonnée d'une étoile au 2e. ℟. ✠ MON TORNODORI. Croix ancrée.
BILL. Denier : 0,90.
Coll. Tarin. — Pl. CXXXV, n° 26.

5868. IOHANES COMES. Croix. ℟. ✠ MON TORNODORI. Croix presque ancrée, cantonnée d'un lis au 1er.
BILL. Obole.
Coll. Morin, à Lyon. — Pl. CXXXV, n° 28.

5869. Variété : diffère par la forme de la croix.
BILL. Obole.
Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXV, n° 29.

En 1304, Jean II de Chalon succéda à son père Guillaume et devint comte de Tonnerre et d'Auxerre, sous la tutelle d'Eléonore de Savoie, sa mère. Celle-ci s'étant remariée en 1308, la tutelle fut dévolue à Jean Ier de Chalon, grand-père du jeune comte. Jean Ier mourut l'année suivante, et Louis de Flandre, comte de Nevers, devint à son tour tuteur de Jean jusqu'à sa majorité, qui arriva en 1314.

L'exposé qui précède rend facile l'attribution des dernières pièces émises dans le comté de Tonnerre. La première (n° 5864) appartient à la première tutrice, Eléonore de Savoie, monnayant au nom de son pupille. Le n° 5865 doit être donné au second tuteur. L'astérisque, qui dans le deuxième canton de l'avers remplace la rosace du denier d'Eléonore, prouve assez clairement que ces deux pièces ne doivent pas être éloignées l'une de l'autre. Il faut espérer que tôt ou tard nous verrons paraître quelques monnaies de Tonnerre avec le nom du troisième tuteur, Louis de Nevers. Quant aux trois dernières monnaies, on peut hésiter dans leur attribution. Appartiennent-elles bien au deuxième tuteur, qui n'a eu cette charge que pendant un an? Faut-il, au contraire, établir qu'elles sont postérieures à 1314, c'est-à-dire à la majorité de Jean? M. B. Fillon *(Etudes*, pag. 171) fait observer que du règlement de 1315 il ressort que l'atelier de Tonnerre ne fonctionnait plus; mais, entre ces deux dates, Jean n'a-t-il pas eu le temps d'émettre quelques espèces?

COMTÉ D'AUXERRE.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine des comtes d'Auxerre. On pense qu'il ne faut pas la faire remonter au delà du règne de Charlemagne, et que le premier comte fut Ermenolde, cité dans les actes de Saint Maurin, évêque d'Auxerre. Ces seigneurs ne devinrent héréditaires qu'au commencement du xe siècle. En 987, Henri-le-Grand pourvut Othe-Guillaume, son fils, du comté de Nevers, et par ce moyen les comtés de Nevers et d'Auxerre se trouvèrent réunis sur la même tête. Cette union dura jusque vers la fin du xie siècle. En 1076, Robert, fils de Guillaume Ier, qui était déjà évêque d'Auxerre, reçut ce comté, que son père lui abandonna. Peu de temps après, les trois comtés de Nevers, de Tonnerre et d'Auxerre arrivèrent sur la même tête. En 1133, celui de Tonnerre fut détaché, et joint de nouveau en 1161. Enfin, ainsi que je l'ai déjà dit à l'article de Tonnerre, la division des trois comtés eut lieu en 1273, par arrêt du parlement. Le comté d'Auxerre, s'étant soumis à Louis XI, vint à la couronne et n'en a pas été détaché depuis.

De cet exposé historique, et de ce que j'ai dit en parlant des monnaies du comté de Tonnerre, il résulte que la numismatique des deux pays doit être tout à fait dans les mêmes données. Parler de celle d'Auxerre, c'est presque répéter ce que l'on a dit de l'autre. A Auxerre, en effet, nous trouvons d'abord le type carlovingien immobilisé, puis la croix à pointes déjà rencontrée à Nevers et à Tonnerre. On suppose généralement que c'est à Auxerre qu'elle a pris naissance; de là son nom de croix auxerroise. Elle a passé à Tonnerre et à Nevers, ce qui est tout naturel, puisque les trois comtés ont été à diverses fois réunis dans les mêmes mains. Toutefois, nous allons voir cette croix sur des monnaies anciennes de la ville de Sens, et il y aurait lieu à examiner si son appellation de croix auxerroise n'est point usurpée.

Le monnayage d'Auxerre présentait trop de questions intéressantes, pour que les numismatistes ne s'en soient pas occupés. Aussi a-t-il été l'objet d'études spéciales. M. de Barthélemy lui a consacré un article étendu dans le tome II des *Mémoires de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or*. J'en ai parlé dans ma *Description*. De son côté, M. Bretagne (*Revue num. fr.*, 1859, pag. 245) fait connaître divers documents dont il tire principalement la conséquence, que les évêques d'Auxerre frappaient monnaie concurremment avec les comtes de cette ville. Cette opinion, contraire à celle que j'avais essayé d'établir, a été combattue par M. de Barthélemy dans le même recueil (1860, pag. 368). Ce savant numismatiste, répudiant ses anciennes idées, prouve par des textes nombreux et une interprétation plus exacte de ceux cités par M. Bretagne, que *jamais les évêques d'Auxerre n'ont émis des monnaies*. A ses arguments j'en ajouterai un qui me paraît avoir un grand poids. M. Bretagne semble admettre que les monnaies portant AVTISIODERO sont contemporaines de celles sur lesquelles on lit ALTISIODOR, que les premières appartiennent aux comtes et les autres aux évêques. Or, ces diverses monnaies sont loin d'être contemporaines, et la formule ALTISIODOR est bien plus récente que l'autre.

Je sais que M. Salmon s'occupe spécialement de réunir toutes les variétés de monnaies d'Auxerre et de Tonnerre, afin d'établir d'une manière certaine, par la comparaison de leur fabrique, l'âge de chacune. Une étude approfondie, entreprise sur de pareilles bases, ne peut avoir que d'excellents résultats.

Aucun des comtes d'Auxerre n'a mis son nom sur les monnaies que nous connaissons. Il est même assez présumable qu'on n'en trouvera pas avec leur signature. Cependant je crois utile de donner la chronologie de ces seigneurs.

COMTES D'AUXERRE.

CONRAD II, 863.
HUGUES, ... vers 877.
GERBOLD ou GERBALD, mentionné en 886.
RICHARD-LE-JUSTICIER, mort en 921.
HUGUES-LE-BLANC, 930—938.
HUGUES-LE-NOIR, 938—950.
GISALBERT, 950—956.
OTTON, 956—965.
HENRI-LE-GRAND, 965—987.

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

OTHE-GUILLAUME, 987—992.
LANDRI, 992—1028.
RENAUD Ier, 1028—1040.
GUILLAUME Ier, 1040—1076.

COMTE D'AUXERRE.

ROBERT, 1076—1089.

COMTE D'AUXERRE, DE NEVERS ET DE TONNERRE.

GUILLAUME II, 1089—1147.

COMTE D'AUXERRE ET DE NEVERS.

GUILLAUME III, 1147—1161.

COMTES D'AUXERRE, DE NEVERS ET DE TONNERRE.

GUILLAUME IV, 1161—1168.
GUI, 1168—1175.

COMTES DE NEVERS ET DE TONNERRE.

GUILLAUME V, 1175—1181.
AGNÈS et PIERRE DE COURTENAY, 1181—1192.
Les mêmes, MAHAUT Ire et HERVÉ, 1192—1257.
MAHAUT II et EUDES, 1257—1266.

COMTES D'AUXERRE.

ALIX DE BOURGOGNE et JEAN DE CHALON, 1273—1283.
GUILLAUME DE CHALON, 1283—1304.
JEAN II, 1304—1346.
JEAN III, 1346—1366.
JEAN IV, 1366—1370.

5870. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ AVTISI✠DER✠ CIVITAS. Croix.
AR. Denier : 1,79. (CONB., n° 94.)

5871. Variété avec AVTISSIODERO CIVITVS.
AR. Denier. (CONB., *Catal.*, n° 95.)
Cab. de France.

5872. Variété avec AVTISIODIRO CIVITVS.
AR. Denier. *(Ibid.)*
Cab. de France.

5873. Variété avec AVTISIODER CIVIS.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 96.)
Cab. de France.

5874. Variété avec AVITSODIRO CIV.
AR. Denier. *(Ibid.)*
Cab. de France.

5875. ✠ GATIA D-I REX. Même type. ℟. AVTISIODERO CIVI. Croix.
AR. Denier : 1,63. *(Ibid.,* n° 97.)
Coll. de la Saussaye.

5876. ✠ CAROLVS IMP' AV. Croix. ℟. AVTISIDER CIVIS. Monogramme de Charles.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 98.)

5877. ✠ GRATIA D- REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ AVTISI ✠ ODERO CI. Croix.
AR. Obole : 0,81. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 8, n° 1er.)

5878. ✠ CAROLVS REAER. Croix cantonnée de quatre points. ℟. AVTISIODERO CIVI. Temple.
AR. Denier : 1,46. (FOUG. et CONB., n° 360.)
Musée monétaire.

5879. Variété avec AVTISIODERO CI en légende rétrograde.
AR. Denier. *(Ibid.)*
Coll. Rousseau.

Je suis loin de prétendre que toutes ces monnaies appartiennent aux comtes d'Auxerre ; mais il y en a quelques-unes, par exemple les nos 5875 et 5877, que l'on ne peut pas leur refuser. L'altération des légendes et la fabrique peu soignée prouvent suffisamment qu'elles ne sont pas comtemporaines des rois dont elles portent les noms.

Je ferai remarquer que M. B. Fillon, en publiant *(Lettres,* pag. 130) l'obole décrite ci-dessus sous le n° 5877, a commis une erreur en mettant dans le texte ALTISIODERO au lieu d'AVTISIODERO. Le dessin est exact. La première forme n'était pas employée à l'époque de l'émission de cette pièce. Je soupçonne aussi fortement que la deuxième croisette doit être un ✠.

5880. ✠ XYTSIOↃERCI. Croix à pointes. ℟. Sans légende. Croix du ℟. simple et à branches égales. Trois points entre les deux grenetis.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CXXXVI, n° 1er.

5881. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix du droit n'est plus en forme de rosace ; celle du ℟. a des pointes à ses extrémités.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 1477.)
Pl. CXXXVI, n° 2.

5882. Mêmes légendes. Les deux croix sont à pointes. Celle du ℞. est plus pattée.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.*, n° 1478.)
Pl. CXXXVI, n° 3.

5883. ✠ ΛYTOIOↃERCI. Croix à pointes. ℞. Même type. Croix égale.
BILL. Obole.
Cab. de France — Pl. CXXXVI, n° 4.

5884. ✠ ΛYTSIOↃERCI. Même type, sauf qu'au ℞. il n'y a que deux besants.
AR. Obole.
Coll. Rousseau. — Pl. CXXXVI, n° 5.

5885. ✠ AVTI ⁘ IOↃERCI. Croix. ℞. Sans légende. Croix dans un double grenetis. En place de la légende, une croisette.
BILL. Obole.
Coll. Charvet. — Pl. CXXXVI, n° 6.

5886. ✠ ΛYTSIOↃERCI en légende rétrograde. Croix à pointes légères. ℞. Sans légende. Croix. En dehors du grenetis, trois croisettes et trois points.
AR. Denier : 1,31.
Musée de Grenoble. — Pl. CXXXVI, n° 7.

5887. ✠ YΛTSIOↃERCI. Croix en forme de rosace. ℞. Sans légende. Trois besants entre les deux grenetis.
Denier.
Cab. de France.

5888. ✠ ΛYTSIOↃERCI. Croix en forme de rosace, dont les extrémités sont arrondies. ℞. Sans légende. Croix un peu plus svelte dans un grenetis ; entre les deux grenetis, quatre besants placés en forme de croix.
AR. Denier : 1,19. (Poey d'Avant, n° 1475.)

5889. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole : 0,54. (Duby, pl. 10, n° 2; Poey d'Avant, n° 1476.)

5890. ✠ AVTSIOCERCI. Même type des deux côtés. Les croix sont tout à fait à pointes, comme sur les monnaies de Nevers.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.*, n° 1479.)

En rapprochant ces pièces du petit nombre de monnaies anonymes de Tonnerre que nous possédons, on voit que ces dernières sont copiées sur les autres. M. Bretagne a déjà indiqué cette confrontation et fait connaître un titre de 1204, constatant qu'à cette époque, les coins de la monnaie de Tonnerre et d'Auxerre étaient confiés à un seul et même officier. Il est bien entendu toutefois que cette observation ne s'applique qu'aux monnaies d'Auxerre les plus récentes.

5891. ✠ AVTISIODERCI. Croix à long pied. ℟. Sans légende. Croix à pointes. Douze points, trois par trois, entre les deux grenetis.

BILL. Denier.

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXVI, n° 8.

J'ai fait graver ce denier, d'après un dessin qui m'a été fourni par M. Salmon. En voyant la pièce en nature, j'avais cru y lire ALTISIODERO CI.

5892. ✠ ALTISIODOR. Croix à pointes. Au ℟., la croix est à pointes, et, au lieu de légende, il y a six besants trois par trois et deux jambages horizontaux formant la moitié d'une croisette.

BILL. Denier.

Coll. Rousseau. — Pl. CXXXVI, n° 9.

5893. ✠ ALTISIODOR. Même croix des deux côtés. Au ℟., à l'extrémité des branches de la croix, douze besants trois par trois.

BILL. Denier : 1,15. (*Ibid.*, n° 1480.)

Pl. CXXXVI, n° 10.

5894. Variété avec ALTISIODORI.

BILL. Denier.

Coll. Poey d'Avant.

5895. Mêmes légendes et types. La croix du droit est cantonnée d'un besant au 1er. Au ℟., il y a entre les deux grenetis deux croisettes et six besants trois par trois.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 1481.)

5896. ✠ ALTISIODOR. Croix à pointes. ℟. Sans légende. Croix dans un grenetis. Dans le bord extérieur, deux fois trois besants et deux larges annelets formant la croix.

BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1859, pag. 256, vignette.)

Coll. Bretagne. — Pl. CXXXVI, n° 11.

5897. ✠ ALTISIODOR. Même type. Au ℟., la croix a à ses extrémités deux lis et six besants trois par trois.

BILL. Denier : 0,93. (Duby, pl. 10, n° 1er; Poey d'Avant, n° 1482.)

Pl. CXXXVI, n° 12.

Cette série, portant ALTISIODOR, est, ainsi que je l'ai déjà constaté, postérieure à l'autre. L'affaiblissement du poids, l'altération du métal, la diminution du module sont sensibles. En comparant le n° 5897 avec un denier au même type de Tonnerre, M. de Barthélemy établit que l'émission des pièces à ce type a pu avoir lieu postérieu-

rement à 1230, et que la monnaie d'Auxerre avait dû, d'après un titre qu'il rapporte, chômer depuis 1215. De son côté, M. Bretagne avance qu'à partir de 1262, les deniers auxerrois des comtes n'ont plus porté le titre d'Auxerre et ont pris celui de Nevers ; enfin que toute fabrication a cessé à Auxerre en 1267.

SENS ET AUXERRE.

5898. ✠ SENONES CIVITAS. Croix. ℟. ✠ AVTESIOↃRCI. Croix fourchée.
Denier. (Conb., *Catal.*, n° 657.)

M. Conbrouse indique ce denier comme existant au musée monétaire à Paris : il ne s'y trouve pas. Pourtant, d'après la description qu'il en donne, il semblerait qu'il l'a vu quelque part en nature, et rien ne fait supposer que ce soit une lecture hasardée. Il serait intéressant que l'on pût connaître la collection dont il fait partie.

Voici ce que M. de Barthélemy *(Manuel,* pag. 147) dit de cette pièce : « En 996, Eudes, comte de Champagne, fit frapper des monnaies qui portaient le nom des deux villes. Renaud Ier, comte d'Auxerre et de Nevers, imita cet exemple, en faisant forger des deniers sur lesquels il mettait : SENONES CIVITAS AVTESIODRCI. Ce fut alors que le monogramme carlovingien fut remplacé par une croix, de telle sorte que ces monnaies, comme celles de *Sens* et de *Tonnerre,* portaient une croix à l'avers. Sous les successeurs de Renaud, on supprima, au revers, le nom de Sens, et les pièces ne portèrent plus qu'une légende. »

Ces explications ne satisfont pas M. Salmon, qui, dans la *Revue num. fr.*, 1854, pag. 205, après avoir cité ce passage du *Manuel,* fait les objections suivantes : « D'abord on ne voit pas, dans ce qui précède, pourquoi, sous les successeurs de Renaud, comte d'Auxerre et de Nevers, on supprima le nom de Sens, ce qui rendit la monnaie anépigraphe d'un côté; mais, de plus, en admettant que ce soit le résultat d'un caprice, cette explication, qui serait bonne pour les anonymes à revers anépigraphe d'Auxerre, ne saurait s'appliquer à ceux de Sens. Il faut bien le reconnaître ; ils ont la même origine, les mêmes raisons d'être. »

M. Salmon ajoute : « Le denier de Sens-Auxerre doit être le résultat d'une alliance entre le comte ou l'archevêque de Sens et le comte ou l'évêque d'Auxerre, alliance non retrouvée, mais fondée certainement sur des considérations commerciales... Cet accord, par un motif inconnu, n'a pas duré longtemps. A la fin de l'alliance que nous supposons, il arriva que chaque partie contractante, déliée de ses engagements, supprima dans ses ateliers et sur ses coins le nom de la ville associée, pour conserver seulement celui de la ville dont elle était maîtresse. »

Je crois l'opinion de M. Salmon plus acceptable que celle de M. de Barthélemy.

SENS.

Dès le commencement du IXe siècle, Sens a eu des comtes amovibles. Le premier que l'on connaisse, du nom de Manerius ou Magnerius, mourut en 839. Fromond, par suite des services qu'il avait rendus à Hugues-le-Grand, comte de Bourgogne, fut nommé par lui, en 941, comte de Sens ou confirmé dans cette dignité. Ce fut la souche des comtes héréditaires. Sa postérité en jouit jusqu'à la mort du comte Renaud II, arrivée en 1055. Ce comte ne laissant pas d'enfant, le roi Henri se saisit du comté de Sens et l'unit à la couronne, dont il n'a pas été depuis détaché.

On voit, par ce court exposé, que la numismatique sénonaise est, pour la partie féodale, circonscrite dans une courte période; pourtant elle est fort intéressante et soulève même quelques questions ardues, qui, quoiqu'elles aient été l'objet d'études assez suivies, n'ont pas toutes été complètement résolues; et, malgré tout, les numismatistes ne sont pas d'accord sur les questions principales. Je vais extraire de leurs travaux ce qui me paraît acceptable.

L'atelier monétaire de Sens, mentionné dans l'édit de Pistes, eut une grande prépondérance, et son influence se fit sentir dans le voisinage. M. de Barthélemy (*Revue*, 1860, pag. 372) avance que cette influence fut telle, que des monnaies, quoique portant le nom de cette ville archiépiscopale, n'y ont pas été toutes fabriquées. Il établit, par des arguments qui ne manquent pas de force, les causes du monnayage à Sens des rois de France, jusqu'à l'époque où le comté devint héréditaire.

A Sens, comme presque partout ailleurs, l'empreinte carlovingienne fut d'abord utilisée par les comtes. On n'en peut pas douter, en voyant l'extrême dégénérescence des légendes et de la fabrique de quelques-unes des pièces portant le monogramme carolin.

D'après MM. B. Fillon et Salmon, les évêques de Sens auraient simultanément frappé monnaie avec les comtes. Ils puisent leur conviction dans l'examen du style des monnaies, dont quelques-unes, quoique avec des types divers, leur semblent contemporaines. Je ne crois pas que cette conjecture soit acceptable. Sans y recourir, on peut classer toutes les pièces que nous connaissons.

Je répudie encore l'opinion que, d'après les notes de M. B. Fillon, j'avais acceptée dans ma *Description*, et qui tendrait à établir que des monnaies comtales auraient été fabriquées à Sens postérieurement à la réunion de cette ville à la couronne. A partir de cette époque, nous avons des monnaies de Henri Ier, Philippe Ier et de Louis VI ou VII, qui n'ont aucun rapport avec les pièces que mon collègue aurait voulu déclarer seigneuriales. Pourtant il faudrait nécessairement placer leur émission pendant le règne de ces rois. Admettre, avec M. B. Fillon, que des agents secondaires ont usurpé les droits régaliens est une témérité que rien ne justifie. Malgré l'absence de tout texte qui puisse éclairer ce point litigieux, je crois que, sans torturer l'histoire,

on peut, à la rigueur, opérer une classification acceptable. On doit placer d'abord les monnaies à l'empreinte royale altérée, puis celles qui sont signées par le comte Renaud et les deniers à revers anépigraphe ; enfin, à partir de la réunion, les monnaies sont purement royales, jusqu'à ce que, sous Philippe-Auguste, l'atelier de Sens ait cessé de fonctionner.

Je ne puis pas m'empêcher de dire un mot de la controverse qui a eu lieu entre MM. de Longpérier et Salmon. Les monnaies portant SENNES appartiennent à Sens, d'après M. Salmon ; tandis que M. de Longpérier les donne à Senheim. Comme cela n'importe nullement à mon sujet, puisque ces pièces doivent être données à Charlemagne, je me contenterai de dire qu'à mon avis, les raisons données de part et d'autre ont quelque force mais ne sont pas concluantes, et qu'il pourrait bien se faire que les *Sennes* ne sortissent ni de Sens ni de Senheim.

M. Salmon a consacré à la monnaie de Sens trois articles étendus, l'un dans la *Revue num. fr.* (1854, pag. 186), les deux autres dans la *Revue num. belge* (2e série, tom. v, pag. 373, et 3e série, tom. Ier, pag. 61). Il y passe en revue toutes les pièces connues, et aborde presque toutes les questions. MM. de Barthélemy et Bretagne, en traitant de la monnaie d'Auxerre, parlent aussi de celle de Sens, qui eut avec elle beaucoup de points de contact. Les observations que je viens de consigner ici sont, pour la plus grande partie, le résumé de leurs travaux.

COMTES AMOVIBLES DE SENS.

Manerius ou Magnerius, mort en 836.
Donat, mentionné en 845.
Gilbert, en 884.
Garnier, 895.
Richard, 931.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

Fromond, 941—951.
Renaud ou Renard, dit le Vieux, 951—996.
Fromond II, 996—1012.
Renaud II, 1012—1055.

5899. ✠ TEMPVS CARLVS REX. Croix cantonnée de quatre points. ℞. ✠ SENONES CIVITAS. Temple.

AR. Denier : 1,79. (Conb., n° 653.)

Musée de la Monnaie, à Paris. — Pl. CXXXVI, n° 13.

En rapprochant cette pièce du beau denier du comte Renard, que nous allons voir tout à l'heure ; en considérant la forme du temple et la similitude des cantonnements de la croix ; enfin en tenant compte de ce que les légendes offrent d'exceptionnel, j'avais été tenté d'attribuer ce denier aux comtes de Sens. Dans ce cas, le denier sui-

vant leur appartiendrait aussi. Je crains que cette attribution ne soit pas suffisamment motivée, et qu'on ne veuille pas l'accepter. On pourra particulièrement opposer l'élévation du poids du premier denier. M. Salmon est d'avis de le faire remonter jusqu'à Charlemagne, et donne également à ce roi d'autres deniers, dont la fabrique me paraît bien moins ancienne.

5900. ✠ CARLVS REX FIR. Croix cantonnée de quatre points. ℟. ✠ SENONES CIYITAS. Temple.

AR. Denier : 1,50. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. 5, pl. 7, nº 3.)

Sur ce denier, dont le poids a déjà bien baissé, on voit deux dégénérescences dans la légende du droit. L'E est en forme de E, et l'R n'est plus qu'un I. Ces altérations me semblent significatives.

5901. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ SENONES CIVITAS. Croix.

AR. Denier. (*Revue num. belge*, 3e série, tom. Ier, pl. 7, nº 11.)

5902. ✠ GRATA D-I REIX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ SENONES CIYITAS. Croix légèrement à pointes.

AR. Denier. (*Revue num. belge*, 3e série, tom. Ier, pl. 6, nº 11.)

Pl. CXXXVI, nº 14.

5903. ✠ CTA D-I REIX. Monogramme carolin. ℟. ✠ SENONIS CIVITAS. Croix à pointes.

AR. Obole : 0,92. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. v, pl. 7, nº 5.)

Coll. Bonsergent, à Poitiers. — Pl. CXXXVI, nº 15.

M. Salmon n'a pas voulu ou n'a pas osé attribuer de monnaies aux premiers comtes de Sens. Il me semble pourtant que ces hauts barons n'ont pas dû manquer de faire acte de leur puissance, et que, dans leur monnayage, ils ont suivi la loi commune. Dès le moment que nous avons des pièces au type carlovingien et que parmi elles nous en trouvons dont les empreintes et les légendes sont altérées, et qui par conséquent sont postérieures aux rois dont elles portent les noms, il devient évident qu'on ne peut pas les refuser aux comtes de Sens. Agir autrement, ce serait renverser toutes les notions numismatiques et nier la loi de l'immobilisation des types. Les trois dernières monnaies que je viens de décrire me paraissent rentrer tout à fait dans cette catégorie. Une preuve qui me paraît convaincante, c'est que sur l'obole portée au nº 5903, la croix est à pointes. C'est peut-être le premier emploi de cette empreinte, qui serait née à Sens et qui de là aurait passé à Auxerre et à Tonnerre.

Il ne faut pas que l'on s'étonne de l'espèce de soubresaut qui se présente dans les types. Il existerait toujours, avec la classification que l'on a adoptée jusqu'à présent.

Charlemagne se serait servi de l'empreinte du temple; Charles-le-Chauve, de celle du monogramme; Renaud serait revenu au temple. Ne voyons-nous pas aussi plus tard Henri Ier employer un type, et Philippe Ier reprendre encore le temple?

RENAUD II. 1012—1055.

5904. ✠ RAINAROVS COMES. Croix cantonnée de quatre points. ℟. ✠ SENONES CIVITAS. Temple.

BILL. : 1,55. (*Revue num. fr.*, 1846, pl. 8, nº 6; Poey d'Avant, nº 1483, et pl. 20, nº 10; *Revue num. belge*, 2e série, tom. 5, pl. 7, nº 7.)

Pl. CXXXVI, nº 16.

Ce beau et curieux denier, qui faisait partie de la découverte de Saint-Paul-hors-les-Murs-de-Rome, a figuré pendant quelques années dans ma collection. Tous les numismatistes sont d'accord pour le donner à Renaud II.

5905. ✠ RANARDVↃO. Temple. ℟. ✠ ꓶEOI . II . Iꟼ CIIVI. Croix cantonnée de quatre points.

AR. Obole : 0,60. (*Revue num. belge*, *Ibid.*, nº 8.)

Pl. CXXXVI, nº 17.

5906. RVINVRIOIIIS. Croix. ℟. Sans légende. Croix à pointes. Entre les deux grenetis, quatre croisettes.

BILL. Obole : 0,68. (*Ibid.*, nº 11.)

La première de ces oboles appartient bien à Renaud II. Je ne saurais être aussi affirmatif à l'égard de la seconde, et ce n'est que sur la foi de M. Salmon que je la mets à cette place. Je crois qu'il est prudent d'attendre un exemplaire de meilleure fabrique. Si, après vérification, la conjecture de mon collègue était adoptée, il faudrait établir que c'est à ce prince que l'on doit l'adoption du type à revers anépigraphe, où, au lieu de la légende, on trouve quatre croisettes. Ce serait donc encore à Sens que l'on devrait l'origine d'un type. Tant il est vrai que le monnayage de cette ville a influé sur ceux des pays qui l'avoisinent.

5907. ✠ SENONES CIYITXS. Croix à pointes. ℟. Sans légende. Croix à pointes, sans croisettes.

AR. Denier. (Duby, pl. 102, nº 3.)

Pl. CXXXVII, nº 10.

5908. ✠ SENONES CIYITXS. Croix à pointes. ℟. Sans légende. Même croix.

AR. Denier. (*Revue num. fr.*, 1853, pl. 10, nº 4.)

Pl. CXXXVII, nº 1er.

5909. ✠ SENON... CITS. Croix à pointes. ℟. Sans légende. Même croix.
AR. Obole : 0,74. (*Revue num. belge, Ibid.,* n° 12.)
Pl. CXXXVII, n° 2.

5910. ✠ SENONES CIT. Croix. ℟. Sans légende. Deux croisettes opposées entre deux grenetis.
AR. Denier : 1,52. (POEY D'AVANT, n° 1484.)

5911. ✠ SENONES CIY. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. (*Revue num. fr., Ibid.,* n° 6.)
Pl. CXXXVII, n° 3.

5912. Variété avec SENONES CIVI.
AR. Denier.
Société archéologique de Sens.

5913. ✠ SENONES CT. Mêmes type et ℟.
AR. Denier : 1,52. (POEY D'AVANT, n° 1485.)

5914. Variété avec SENONES CI.
AR. Denier : 1,52. (*Ibid.,* n° 1485.)

5915. Variété avec SENONSE CI.
AR. Denier : 1,47. (*Ibid.,* n° 1487.)

La date d'émission des premières pièces peut être placée à la fin du Xᵉ siècle. Quant aux grands deniers, ils appartiennent incontestablement au commencement du XIᵉ. Leur présence, en bon état de conservation, au trésor de Châteauneuf leur donne une date certaine.

5916. ✠ SENONSE CYI. Croix simple. ℟. Sans légende. Main ouverte posée en pal. Quatre croisettes entre les deux grenetis.
BILL. Obole. (*Ibid.,* n° 5.)
Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXVII, n° 4.

5917. Légende illisible. Main ouverte. ℟. Légende illisible. Croix à pointes et pommetée, dans un grenetis de forme carrée et n'occupant qu'une partie du champ.
Denier. (*Revue num. belge,* 3ᵉ série, tom. Iᵉʳ, pl. 7, n° 1ᵉʳ.)
Pl. CXXXVII, n° 5.

Quelle est l'origine de ce type ? M. Salmon, qui attribue ces pièces aux archevêques Sevin et Leothéric, y voit les doigts de Saint Ebbon ou le bras du pape Saint Léon, reliques qui étaient fort vénérées à Sens. M. de Barthélemy semble refuser ces monnaies à Sens, et voit sur la première la contrefaçon des espèces de cette ville et des

estevenants de Besançon. Quant au denier que M. de Barthélemy n'a pas connu, j'avoue que son aspect me satisfait beaucoup moins que celui de l'obole. Il me semble facile d'y voir une de ces espèces de bractéates au type de la main, que l'on trouve aux environs de Strasbourg et sur les bords du Rhin. Le carré en grenetis, qui entoure la croix du revers, me paraît en faire foi. Il est vrai que ces bractéates sont ordinairement anépigraphes, et que sur celle-ci on voit au droit les traces d'une légende; mais ce peut bien être le résultat d'une surfrappe. Au surplus, j'avoue que je n'ai pas vu cette pièce en nature. Peut-être que son aspect modifierait mon opinion.

5918. ✠ SENONES CIV. Croix. ℞. ... Type du peigne surmonté d'une croisette entre deux annelets.
AR. Denier.
Cab. de France.

5919. Variété avec DEI TI; les dents du peigne tournées à gauche.
(Duby, pl. 102, n° 1er.)
Coll. Salmon. — Pl. CXXXVII, n° 6.

5920. ✠ GRACIA DI TIS. Même type; les dents du peigne tournées à gauche. ℞. ✠ SENONS CIV. Même type.
AR. Denier : 1,30. (Poey d'Avant, n° 1489, et pl. 20, n° 11.)
Pl. CXXXVII, n° 7.

5921. ✠ GRACIA DI TI. Même type du peigne avec les dents tournées à droite, entre deux annelets. ℞. ✠ SENONS CIYI. Croix.
AR. Denier : 1,30. (Duby, pl. 102, n° 2; Poey d'Avant, n° 1488.)
Pl. CXXXVII, n° 8.

5922. ✠ SNCOIS CIYI. Au ℞., ✠ CEYCIYƆRISI. Même type.
AR. Denier. (*Revue num. fr., Ibid.*, n° 7.)
Cab. de France. — Pl. CXXXVII, n° 9.

C'est vers le milieu du XIe siècle qu'il y a lieu de placer l'émission de ces curieuses pièces, sans qu'il soit possible de dire pourquoi l'on a adopté l'empreinte dite du peigne champenois. Je ferai connaître bientôt l'origine de ce type.

HENRI Ier.

5923. ✠ HENRICVS. Dans le champ, REX. ℞. ✠ SENONIS CIVITAS. Croix.
AR. Denier. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 7.)
Pl. CXXXVI, n° 18.

5924. ✠ HENRICVƧ (N et R liés). Dans le champ, REX. ℞. ✠ ƧENONIƧ CIVITAƧ. Croix.
AR. Denier. *(Revue*, 1854, pl. 10, n° 9.)
Pl. CXXXVI, n° 19.

PHILIPPE Ier.

5925. ✠ ∘PHILIPVS IO. Temple; au centre, le mot REX. ℞. ✠ SENONIS CIVITS. Croix.
AR. Denier : 0,90. *(Revue*, 1854, pl. 10, n° 10.)
Coll. Voillemier, à Senlis. — Pl. CXXXVI, n° 20.

5926. REX PHILIPYS. Temple. ℞. ✠ SENONES CIYITAS. Croix cantonnée d'une croisette aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 0,80. *(Ibid.*, n° 11.)
Coll. Voillemier. — Pl. CXXXVI, n° 21.

5927. IHIIIPPYS PEX en légende rétrograde. Temple. ℞. ✠ SENONES CIVIS. Croix cantonnée aux 1er et 2e d'un alpha dégénéré, aux 3e et 4e d'un besant.
AR. Denier. *(Revue num. belge, Ibid.*, n° 9.)
Pl. CXXXVI, n° 22.

LOUIS VI ou VII.

5928. LVDOVICVS REX. Croix cantonnée de quatre besants. ℞. ✠ SENONIS VRBS. Temple.
BILL. Denier : 1,05. *(Ibid.*, n° 12.)
Cab. de France et coll. F. Mallet, à Amiens. — Pl. CXXXVI, n° 23.

5929. ✠ LVDOVVICVS RX. Croix encadrée. ℞. ✠ SENON . S VRBS en légende rétrograde. Temple étroit.
BILL. Denier : 1,14. (Conb., *Catal.*, n° 654.)
La Monnaie.

5930. Mêmes légendes et types. Temple fendu verticalement.
BILL. Denier. *(Ibid.*, n° 656.)
Cab. Tiolier.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit précédemment au sujet de ces pièces, qui sont purement royales.

COMTÉ DE CHAMPAGNE.

Il y a eu deux branches distinctes parmi les comtes de Champagne et de Troyes. L'une, issue de la maison de Vermandois, eut pour chef Herbert ou Héribert, comte de Vermandois, qui mourut en 943. L'autre branche est celle de Blois, qui eut la possession de la Champagne par le mariage de Thibaut-le-Tricheur avec Leutgarde, veuve de Guillaume-Longue-Epée, duc de Normandie, et fille de Herbert II, comte de Vermandois. Eudes, dit le Champenois, petit-fils de Thibaut, qui déjà possédait une partie considérable de la Champagne, y réunit tout le comté en 1019, à la mort d'Etienne, comte de Champagne et de Brie, et cela malgré le roi Robert, qui prétendait réunir le comté à son domaine. Cependant tout le comté resta à Eudes, qui le transmit à ses descendants. Ce fut seulement en 1361 que le roi Jean réunit la Champagne à la couronne. Précédemment, le 15 mars 1335, le roi Philippe de Valois avait fait un traité avec Philippe d'Evreux et sa femme Jeanne de France, héritière du comté, par lequel ceux-ci renonçaient à leurs droits sur lui et conservaient le royaume de Navarre.

La numismatique du comté de Champagne embrasse les monnaies de Troyes, Provins, Reims et Meaux. Ces monnayages n'ayant pas tous une origine et des types communs, il est indispensable de leur consacrer à chacun un article particulier.

COMTES DE CHAMPAGNE.

Herbert de Vermandois, mort en 943.
Robert, 943—968.
Herbert II, 968—993.
Etienne, 993—1019.
Eudes, 1019—1037.
Etienne II, 1037—1047 ou 1048.
Eudes II, 1048—1063.
Thibaut Ier, 1063—1089.
Hugues Ier, 1089—...
Thibaut II, 1125—1152.
Henri Ier, 1152—1180 ou 1181.
Henri II, 1180 ou 1181—1197.
Thibaut III, 1197—1201.
Thibaut IV, 1201—1253.
Thibaut V, 1253—1270.
Henri III, 1270—1274.
Jeanne, 1274—1305.
Louis-le-Hutin, 1305—1316.
Jeanne II et Philippe-le-Long, 1316—1339.

TROYES.

Le monnayage de Troyes a eu l'influence la plus large sur la numismatique champenoise, et doit y tenir la première place. Il faut cependant faire la part de celui de Sens, qui, par suite d'alliances dont les causes sont inconnues, est mêlé à la numismatique des comtes de Champagne.

A Troyes, comme dans toutes les autres officines de quelque importance, l'empreinte au monogramme carlovingien fut d'abord employée. Nous n'en pouvons pas douter, puisqu'au XIe siècle, ce type est déjà altéré. Aucune des pièces de cette série venues jusqu'à nous n'appartient à la première branche des comtes de Champagne, qui paraissent seulement avoir monnayé à Reims et à Meaux. Si les espèces de ces premiers comtes étaient retrouvées, il est de toute évidence qu'elles offriraient le monogramme carolin un peu moins dégénéré. Ce type persista à Troyes assez longtemps. Ce n'est qu'au XIIe siècle que l'on adopta le monogramme d'un comte Thibaut, qui, avec des altérations successives, persista jusqu'à la fin du monnayage.

CRESPY-TROYES.

5931. ✠ TRECASSI CIVI. Même type. ℟. ✠ CRITPEIS CITAO. Monogramme renversé.
BILL. Denier.
Société archéologique de Sens. — Pl. CXXXVII, n° 11.

En publiant ce denier dans la *Revue num. fr.* (1854, pag. 220 et 221), M. Salmon en place l'émission au commencement du XIe siècle, et conjecture qu'il a dû être frappé par le roi de France et que le mot CRITPEIS peut être un nom de ville dégénéré (MELDIS?). Je ne partage ni l'une ni l'autre de ces deux dernières assertions. Cette pièce est bien du commencement du XIe siècle; mais je crois qu'elle appartient à Eudes, comte de Champagne. Quant au lieu de sa fabrication, je propose Crespy, village situé à peu de distance de Troyes. Il est ancien et mentionné en 1209. *(Gall. christ.,* tom. XII, pag. 285.)

TROYES.

5932. ✠ GRACIA D-I X... Monogramme. ℟. ✠ TRECAS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 1,24.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXVII, n° 13.

Découverte de Soleure.

5933. ✠ GRACIA DEX. Mêmes type et ℟.
AR. Denier.
Coll. Poey d'Avant. — P. CXXXVII, n° 12.

5934. ✠ GRACIA DI REX. Monogramme carolin renversé et dégénéré. ℟. ✠ TRECENS CIY. Croix.
AR. Grand denier : 1,15. *(Revue,* 1854, pag. 220.)
Coll. Salmon. — Pl. CXXXVII, n° 14.

5935. ✠ GRACIA DI RES. Monogramme carolin dégénéré. ℟. ✠ TRECAS CIVI :. Croix.
BILL. Denier : 1,30. (Poey d'Avant, *Suppl.*, n° 64, et pl. 26, n° 12.)
Pl. CXXXVII, n° 15.

5936. ✠ CRACIA DI REX. Même type. Monogramme carolin dégénéré. ℟. ✠ TRECAS CIVI. Croix archiépiscopale.
BILL. Denier. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 1er.)
Pl. CXXXVII, n° 17.

5937. ✠ CPACIA DI DES. Même type. Monogramme différent. ℟. ✠ Mêmes légende et type.
BILL. Grand denier.
Cab. de France. — Pl. CXXXVII, n° 16.

5938. ✠ TRECASI CIYI. Croix. ℟. Illisible. Monogramme.
BILL. Obole.
Coll. Charvet. — Pl. CXXXVII, n° 18.

5939. ✠ GDACIY D REX. Monogramme dégénéré. ℟. ✠ TRECAS CIYI. Croix.
BILL. Denier.
Cab. de France.

5940. GDACIA DI REX. Monogramme dégénéré. ℟. ✠ TRECASI CIYI. Croix.
BILL. Obole.
Cab. de France.

5941. XHIIVHVVIVII. Monogramme. ℟. ✠ TIƎϽΛS ϽVITΛS. Croix.
BILL. Denier. (Conb., n° 704.)
Coll. Rousseau.

5942. ✠ TRECSIA CIYI. Croix. ℟. Sans légende. Croix. Entre les grenetis, deux croisettes.
BILL. Grand denier. (*Revue*, 1854, pag. 267, vignette.)
Pl. CXXXVII, n° 19.

En plaçant la date de l'émission de ces monnaies au règne d'Eudes II, comte de Champagne, je suis d'accord avec M. de Barthélemy (*Manuel*, pag. 139). Toutefois il est évident que toutes n'appartiennent pas à la même époque, et que quelques-unes doivent être données aux successeurs d'Eudes. Nous allons trouver des pièces dont la date ne peut pas être refusée à la fin du XIe siècle ou tout au commencement du XIIe. Le monnayage anonyme a été continué jusque-là.

THIBAUT Ier. 1048—1089.

5943. ✠ PETRVS EPISCOPVS. Monogramme. ℟. Croisette en forme de croix enhendée. TRECAS CIVITEBO. Croix.
BILL. Denier : 1,23. (Poey d'Avant, nº 1504, et pl. 20, nº 14.)
Pl. CXXXVIII, nº 1er.

5944. ✠ PETRVS EPISCOPVS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre, à Meaux.

5945. ✠ PETVS EPICSOPVS. Même type. ℟. ✠ TRECAS CIVITEBO. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre, à Meaux.

5946. ✠ PETVS EPICOPVS. Même type. ℟. ✠ TRECAS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette au 4e.
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1839, pl. 2, nº 5 ; Poey d'Avant, nº 1505.)
Pl. CXXXVIII, nº 2.

5947. Même légende. Monogramme différent. ℟. ✠ TRECAS CIYITAS. Croix cantonnée d'une croisette au 4e.
BILL. Denier : 0,90. (Duby, pl. 11, nº 1er.)
Pl. CXXXVIII, nº 3.

Ces pièces, qui ont succédé immédiatement au monnayage anonyme, doivent être l'objet de diverses observations. D'abord elles présentent un changement radical dans la fabrique et dans le type. Le nom du prince s'y trouve rejeté à la fin de la légende du revers. Sa forme singulière, TEBO, m'avait égaré, et dans ma *Description* (nº 1504) j'avais lu CIVITERO. Cette erreur a été relevée par M. de Longpérier (*Revue*, 1850, pag. 369). Ce numismatiste aurait pu signaler un point de repère bien évident, c'est que le monogramme des successeurs de Thibaut Ier est écrit de la même manière. On remarquera que, sur les deux dernières pièces, le nom du prince est absent. Cette circonstance et le changement de la légende du droit peuvent peut-être engager à les donner à Hugues, successeur de Thibaut Ier. Quoi qu'il en soit, il est de toute évidence que ces monnaies sont purement laïques, et que les évêques de Troyes n'ont nul droit à les réclamer. A l'époque où l'étude de la numismatique française était encore dans l'enfance, on conçoit que le mot PETRVS EPISCOPVS ait amené à les donner à un évêque du nom de Pierre. On est d'accord aujourd'hui pour voir dans cette légende le nom de Saint Pierre, patron de la cathédrale de Troyes.

On a, à diverses fois, cherché l'explication du monogramme inscrit sur ces monnaies, et l'on est arrivé à y voir le nom de Thibaut. Tel n'est pas mon avis. Le monogramme équivalant en général à une signature, ces pièces, ayant déjà d'un côté le nom du prince, se trouveraient deux fois signées. D'ailleurs, en étudiant ce type, je ne vois pas la possibilité d'y trouver les éléments du nom de Thibaut. J'y lis distinctement le mot VRBS.

Cet article était terminé et le manuscrit déjà envoyé à l'impression, quand il m'est revenu à la mémoire que M. de Barthélemy avait publié un renseignement utile à mon sujet. En effet, dans la *Revue num. fr.* (1860, pag. 194), il porte à la connaissance des numismatistes un fait singulier, à savoir qu'un denier portant PETVS EPICOPVS et au revers TRECAS CIVITAS a été trouvé attaché, en remplacement du sceau, à une charte de 1104, souscrite par Hugues Ier, comte de Champagne. Il en tire la conséquence naturelle que ce denier appartient à ce comte. Cette attribution, comme on le voit, ne change en rien mes appréciations; elle ne fait, au contraire, que les corroborer. Ainsi l'on peut établir d'une manière certaine que les pièces portant au revers TRECAS CIVITEBO appartiennent à Thibaut Ier, et que celles sur lesquelles il n'y a que TRECAS CIVITAS doivent être données à Hugues.

THIBAUT II. 1125—1152.

5948. ✠ TRECAS CIYITAS. Monogramme. ℟. ✠ BEATYS PETRYS. Croix cantonnée d'un annelet au 2e, et d'un besant au 3e.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 4; LELEWEL, pl. 8, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1506.)
Pl. CXXXVIII, n° 4.

Ici, il n'y a plus de doutes. Le mot TEBO est bien réellement inscrit dans le monogramme, et, selon moi, c'est sur cette pièce seulement qu'il faut chercher la naissance de ce monogramme.

HENRI Ier. 1152—1180.

5949. ✠ HENRICVS COMES. Croix cantonnée d'un annelet au 2e, et d'un besant au 3e. ℟. ✠ TRECAS CIVITAS. Monogramme de Thibaut.
BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1839, pl. 2, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1507.)
Pl. CXXXVIII, n° 5.

5950. ✠ HENRICYS COMES. Mêmes type et ℟.
BILL. Obole.
Cab. de France. — Pl. CXXXVIII, n° 6.

HENRI II. 1180—1197.

5951. ✠ HENRI COMES. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. ℞. ✠ TRE-CAS CIVITAS. Monogramme. Un croissant remplace l'O.
BILL. Denier : 1,25. (LELEWEL, pl. 8, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1508.)
Pl. CXXXVIII, n° 7.

5952. Mêmes légendes et types. La légende du droit est rétrograde.
Billon très bas : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1509.)

5953. Mêmes légendes et types. Le monogramme a un croissant à droite.
BILL. Denier : 1,20. (DUBY, pl. 67, n° 13.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXVIII, n° 8.

5954. Autre. La croix est cantonnée d'une étoile au 2e, et d'un S au 3e. Deux astérisques entrent dans le monogramme.
BILL. Denier : 1,15. (*Revue num. belge*, 3e série, tom. Ier, pl. 7, n° 8.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXVIII, n° 9.

5955. ✠ HENRI COMES. Croix cantonnée d'un astérisque au 2e, et d'un besant au 3e. ℞. ✠ TRECAS CIVITAS. Monogramme avec un astérisque.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 77, n° 14.)

THIBAUT IV. 1201—1253.

5956. ✠ TEBAT COMES. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. ℞. ✠ TRE-CAS CIVITAS. Monogramme.
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1839, pl. 2, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1510.)
Pl. CXXXVIII, n° 10.

5957. ✠ TEBAV COMES. Croix cantonnée de quatre annelets. ℞. ✠ TRECAS CIVITAS. Monogramme avec un lis.
BILL. Denier : 0,97. (*Revue*, 1838, pl. 11, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 1511.)
Pl. CXXXVIII, n° 11.

Sur ces pièces on voit d'abord le monogramme de Thibaut, semblable à celui que nous avons trouvé précédemment, puis allant en dégénérant de plus en plus. On pourra essayer de me mettre en contradiction avec moi-même, en faisant observer que sur les deux derniers deniers Thibaut met son nom et son monogramme, et que par conséquent il les signe deux fois. Je répondrai qu'à cette époque, le type du monogramme était devenu banal et n'avait plus aucune signification. Ce qui le prouve, c'est que les comtes du nom de Henri l'ont employé. On aura soin de remarquer que

ce type est local à Troyes. Nous ne le trouverons pas sur la monnaie que les comtes fabriquaient en même temps à Provins.

PROVINS.

La numismatique de la ville de Provins mériterait un examen approfondi. Pour y parvenir, il nous faudrait d'autres éléments que ceux que nous possédons. Je me contenterai d'être en quelque sorte le rapporteur des opinions qui ont été émises jusqu'ici, et chercherai à faire ressortir ce qui me paraît acceptable.

Il ne me semble pas douteux que les comtes de Champagne de la première race aient monnayé à Provins. Je voudrais pouvoir leur attribuer le denier que MM. Fougères et Conbrouse ont dessiné au n° 198 de leur ouvrage sur les monnaies de la seconde race, et que M. Conbrouse a reproduit au n° 7 de la planche XXXI de l'atlas de son grand ouvrage. Malheureusement ce dessin ne donne pas une idée suffisante du style de cette pièce, et je ne l'ai pas examinée en nature. D'un autre côté, nous avons les beaux deniers portant les noms de Provins et de Sens, que je vais décrire tout à l'heure et dont la fabrique indique la fin du xe siècle, c'est-à-dire une époque antérieure à l'avénement de la seconde branche. Si cette date, qui est indiquée par M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 162), était acceptée, elle détruirait les allégations de quelques autres numismatistes. J'entrerai dans quelques développements à ce sujet, en donnant la description des monnaies.

PROVINS ET SENS.

5958. ✠ PRYINS CXSTO. Même type. Monogramme. La fasce a un E à droite; dessous, un R; au-dessus, une croisette et deux annelets. ℞. ✠ SENONIS CIYITS. Croix.
AR. Denier : 1,39. (B. Fillon, *Lettres*, pl. 9, n° 7.)
Pl. CXXXVIII, n° 12.

5959. ✠ P~RIVINS CATO. Monogramme composé d'une fasce ayant un E au bout de sa branche à droite; au-dessous, un autre E tourné à gauche; devant, une espèce de croissant; au-dessous, un ✠ entre deux annelets. ℞. ✠ SENOINS CIVI.
AR. Denier : 1,39. (Poey d'Avant, n° 1490, et pl. 20, n° 12.)
Pl. CXXXVIII, n° 13.

5960. Mêmes légende et type. ℞. ✠ SENONS CIVI. Croix.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CXXXVIII, n° 14.

5961. Même légende, avec CATO. Même type; la croisette remplacée par un ✠.
 ℟. SENONS CIVI. Croix.
 AR. Denier. *(Catal. Rousseau*, pag. 202, nº 51; *Bibl. de l'éc. des chartes*, 1845, pag. 279.)

5962. ✠ PSYINS CATO. Même type. ℟. SENONS CIVI en légende rétrograde.
 AR. Denier.
 Coll. Norblin.

Ces monnaies ont été l'objet d'appréciations diverses, et l'on est loin d'être d'accord sur leur signification. Le dernier numismatiste qui en a parlé est M. de Barthélemy *(Revue*, 1860, pag. 372, en note). Son opinion vient détruire toutes les idées reçues. Selon lui, ces pièces, quoique portant le nom de Sens, n'auraient rien de commun avec cette ville, et ce serait seulement l'influence de l'atelier de la cité métropolitaine qui se serait fait sentir sur les monnaies des seigneurs du voisinage. Ces deniers, toujours suivant le même auteur, devraient être placés au XIe siècle et appartiendraient soit à Eudes Ier le Champenois, qui aurait innové et choisi un monogramme rappelant son nom, soit même et avec plus de raison à Eudes II, qui régna sur la Champagne, de 1048 à 1063. Rien dans ces allégations ne me semble acceptable. D'abord il est plus naturel de croire que la réunion sur une même monnaie du nom de deux villes est due, ainsi que nous en avons de fréquents exemples, à une alliance pour un monnayage en commun. Le nom mis au datif indique seulement que ces monnaies ont été fabriquées à Provins. Je ne puis pas davantage partager l'opinion de M. de Barthélemy, quant à l'âge de ces pièces. Leur fabrique indique, pour les premières en date, la fin du XIe siècle. M. B. Fillon *(loco cit.)* la place même dans le dernier tiers du Xe siècle. La faire descendre jusque dans le milieu du XIe, me semble tout à fait impossible.

Que le monogramme qui se voit sur ces deniers ait pour origine celui d'Eudes, c'est probable; mais, dans tous les cas, je ne saurais y voir l'influence des comtes Eudes Ier et Eudes II. J'ai démontré dans ma *Description*, et M. B. Fillon est revenu sur ce point *(loco cit.)*, que ce monogramme avait été l'origine du type qui a été appelé peigne champenois. Il suffit de jeter les yeux sur les planches, pour voir que la démonstration est complète. On remarquera, comme je l'ai fait observer ailleurs, que le type du peigne est le seul qui ait été employé à Provins.

5963. ✠ RIL . DVNIS CATO. Peigne; au-dessous, une croisette entre deux annelets. ℟. ✠ SEEI ⁝ OMIS CIVI. Croix cantonnée d'un besant au 2e, de l'oméga au 3e, et de l'alpha au 4e.
 BILL. Denier : 1,14. (LELEWEL, pl. 8, nº 10; POEY D'AVANT, nº 1520.)

5964. Mêmes légendes et types des deux côtés. Type renversé.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1521.)
Pl. CXXXVIII, n° 15.

5965. Légende du droit répétée des deux côtés, avec les deux types du peigne et de la croix cantonnée.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 1522.)

5966. RILDVNS CATO. Même type. ℟. SEEI : OMS CIVI. Même type.
BILL. : 1,25. (*Ibid.*, n° 1523.)

5967. RIEPVMIS CATO en légende rétrograde. ℟. SEEF OMS CIVI en légende rétrograde. Même type.
BILL. Denier.
Musée de la ville de Troyes. — Pl. CXXXVIII, n° 16.

5968. ✠ PIRPVIMIS CATO en légende rétrograde. Même type. ℟. ✠ SEEI : OEMS en légende rétrograde. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Salmon, à Sens.

5969. ✠ RIL . DVNIS CATO. Même type. ℟. ✠ SEEI : OEMIS CIVI. Même type.
BILL. Obole : 0,27. (*Revue*, 1841, pl. 20, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1524.)
Pl. CXXXVIII, n° 17.

Si je place ces pièces sous le titre de Provins et Sens, ce n'est pas que j'aie la conviction qu'elles appartiennent bien réellement à la première de ces deux villes. MM. Duchalais et de Barthélemy sont pour l'affirmative, tandis que MM. Lelewel et B. Fillon pensent trouver dans le mot RILDVNIS le nom de quelque lieu ou château dans le voisinage de Sens. Je ne me prononcerai pas entre ces deux opinions. Pourtant j'incline vers la première. Voici pourquoi. D'abord j'ai trouvé, dans la collection de M. Salmon, un denier portant PIRPVIMIS, ce qui se rapproche beaucoup de PRVVINIS; d'un autre côté, le type de ces pièces dérive évidemment de celui des beaux deniers que l'on ne peut pas refuser à Provins et à Sens.

THIBAUT II. 1125—1152.

5970. ✠ TEBALT COMES. Croix cantonnée d'un oméga au 2e, de l'alpha au 3e, et d'un besant aux 1er et 4e. ℟. CASTRI PRVVINS. Peigne ; au-dessus, un T ou un V, accosté de deux annelets.
BILL. Denier : 1,03. (LELEWEL, pl. 8, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1512; DUBY, pl. 77, n° 1er.)
Pl. CXXXVIII, n° 18.

5971. Mêmes légendes et types, avec COMES.
BILL. Denier.
Cab. de France.

HENRI Ier, 1152—1180, ou HENRI II, 1180—1197.

5972. ✠ HENRI COMES. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,14. (DUBY, pl. 77, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1513.)
Pl. CXXXVIII, n° 19.

5973. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*, n° 32.)
Coll. Dassy et Lefèvre. — Pl. CXXXVIII, n° 20.

5974. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit la croix est cantonnée aux 2e et 3e de deux doubles V, et aux 1er et 4e d'un besant.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 77, n° 11.)
Pl. CXXXVIII, n° 21.

5975. Même légende. Au droit, besant aux 1er et 4e, étoile au 2e et annelet au 3e. ℟. Y ayant à gauche une étoile, et à droite un annelet.
BILL. Denier : 1,20. (DUBY, pl. 77, n° 9.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXVIII, n° 22.

5976. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un besant aux 1er, 3e et 4e, et d'une étoile au 2e.
BILL. Denier : 1,12. (DUBY, pl. 77, n° 8.)
Coll. Poey d'Avant.

5977. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,35.
Coll. Poey d'Avant.

THIBAUT III. 1197—1201.

5978. ✠ TEBAT COMES. Croix cantonnée de l'alpha au 3e, de l'oméga au 2e, et d'un besant aux 1er et 4e. ℟. CASTRI PRYYINS. Peigne et Y accosté de deux croissants renversés.
BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 77, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1514.)
Pl. CXXXVIII, n° 23.

5979. ✠ TEBALT COMES. Même type. ℟. Même légende. Le peigne est terminé en haut par un appendice pointu, accosté de deux annelets.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 77, nº 4.)

THIBAUT IV. 1201—1253.

5980. TEBAY COMES. L'oméga est au 1er, l'alpha au 4e, et un croissant aux 2e et 3e. ℟. Même légende. Le peigne est surmonté de trois tours crénelées.
BILL. Denier : 1,24. (*Ibid.*, nº 6, et *Ibid.*, nº 1515.)
Pl. CXXXVIII, nº 24.

5981. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,38. (*Ibid.*, nº 5, et *Ibid.*, nº 1516.)

5982. ✠ TEBAT COMES. Mêmes types et ℟.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 77, nº 7.)
Pl. CXXXVIII, nº 25.

5983. ✠ TES ✠ A . COMES. Même type. ℟. ✠ PLVTRI PRVVINS. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, nº 1517.)

MONNAIES DU SÉNAT ROMAIN AU TYPE PROVINOIS.

Bien des auteurs ont parlé de ces monnaies, et pourtant on est loin d'être complètement édifié sur leur compte. On n'est d'accord que sur un seul point, c'est qu'elles ont été fabriquées à Rome, afin de faciliter les transactions du commerce étendu que les marchands de la Champagne faisaient avec la ville éternelle. On ignore à quelle époque ce monnayage a commencé. Muratori (*Antiq. ital.*, dis. 18, pag. 370) et Zanetti (tom. 3, pag. 281, nº 265) disent que les provinois de Rome sont antérieurs d'un siècle à ceux de la Champagne, ce qui est insoutenable, car le type du peigne n'est certainement pas né en Italie. Papencort (pag. 82 et 83) est plus dans le vrai, quand il dit qu'ils furent nommés provinois du sénat, parce qu'ils étaient semblables à ceux qui avaient cours en Champagne; mais il erre, quand il veut placer leur origine à l'époque du tribunat de Nicolas Rienzi. Cette dernière opinion est aussi adoptée par Cinagli (*Monete de Papi*, pag. 21, note 30). M. Cartier, dans sa notice sur ces monnaies (*Revue*, 1839, pag. 42), rejette cette opinion, et est d'avis qu'elles furent frappées pendant la république éphémère qu'Arnaud de Bresse établit à Rome de 1147 à 1154. En dernier lieu vient M. B. Fillon, qui, se fondant sur la monnaie de Charles d'Anjou, offrant une date certaine, avance (*Catal. Rousseau*, pag. 66) que les pièces provinoises au nom du sénat romain doivent être placées dans le courant du XIIIe siècle. Je crois qu'il y a moyen de concilier les dernières opinions, en disant

que ces monnaies ont pu commencer à être battues sous Arnaud de Bresse, et qu'on a continué d'en fabriquer jusqu'au milieu du XIII[e] siècle. Une durée de cent ans ne me paraît pas exorbitante pour une émission qui offre tant de variétés et qui avait trait à des intérêts aussi importants. La cause qui la fit naître a dû persister et la faire maintenir pendant longtemps. Nous en avons une preuve irrécusable, puisque l'on connaît une charte de 1195, où il est fait mention de la monnaie provinoise romaine, et que l'obole de Charles d'Anjou donne la certitude que ce type existait encore au milieu du XIII[e] siècle. Pour éclairer le débat, il n'est pas hors de propos de faire ressortir la signification de la légende du nº 5995, qui prouve que ces monnaies appartiennent à un tribunat.

Quant à la pièce portant le nom de Charles (nº 5996), son attribution, établie par M. B. Fillon *(loco cit.)*, est toute naturelle. Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, était un des compétiteurs à la couronne de Sicile, et fit un voyage à Rome au mois de mai 1265, où il fut proclamé sénateur, dignité qui lui conférait le droit de battre monnaie.

5984. SENATVS . P . Q . R. Croix cantonnée au 1[er] d'un besant, au 2[e] d'une étoile, au 3[e] de l'oméga, au 4[e] de l'alpha. ℞. ROMA CAPVT MVN. Type du peigne: au-dessus, un S entre un croissant et une étoile.
BILL. Denier : 1,25. *(Revue*, 1839, pl. 2, nº 1[er]; POEY D'AVANT, nº 1518.)
Pl. CXXXIX, nº 1[er].

5985. Mêmes légendes et types, sauf qu'au ℞. l'étoile est à gauche et le croissant à droite.
BILL. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, nº 1519.)

5986. Mêmes légendes. Au droit, la croix est cantonnée d'un besant aux 1[er] et 4[e]. Au ℞., le type a au-dessus un V entre deux croissants.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre, à Meaux.

5987. ✠ SENATVS P. Q . R. Type du peigne; au-dessus, S. ℞. ROMA CAPVS . M. Croix cantonnée d'une étoile au 1[er].
BILL. Obole. *(Revue belge,* 2[e] série, tom. v, pl. 7, nº 13.)

5988. SENATVS . P . Q . R. Même type. ℞. . A . CAPD . MVD. Même type.
AR. Denier.
Coll. Robert.

5989. ✠ SENAT . P . Q . R. Même type. L'S est entre l'étoile et le croissant. ℞. ✠ . ROMA CAPVT M. Croix non cantonnée.
BILL. Obole : 0,55.
Coll. Plantet. — Pl. CXXXIX, nº 2.

5990. ROMA CAPVT MVN. Type du peigne ; au-dessus, un alpha dégénéré en forme de V, accosté de deux appendices en forme de croissants. ℞. SENATVS . P . Q . R. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e, au 2e d'un oméga et au 3e d'un alpha.

AR. Denier.

Coll. Lefèvre. — Pl. CXXXIX, nº 3.

5991. Variété avec ROMA CAPVT MV. La croix est cantonnée du soleil et de la lune, d'un alpha et d'un astérisque. La lettre S est accostée d'un croissant renversé.

AR. Denier. (Cinagli, nº 47.)

5992. Mêmes légendes avec CAPVD. La croix n'est pas cantonnée. Au droit, le peigne est surmonté d'une espèce de cornet accosté du soleil et de la lune.

AR. Obole. *(Ibid.,* nº 48, pl. 1re, nº 22.)

Pl. CXXXIX, nº 4.

5993. SENAT . POPVL . Q . R. Peigne ; au-dessus, S ; à gauche, une croisette. ℞. ROMA CAPVT MVNDI. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e.

AR. Denier. *(Ibid.,* nº 49.)

5994. SENAT . P . Q . R. Même type. S accosté du soleil et de la lune. ℞. ROMA CAPVD . M. Même type.

BILL. Obole. *(Ibid.,* nº 50.)

5995. ALMVS TRIBVNAT. Croix. ℞. ROMA CAPVT MV. Peigne ; au-dessus, un annelet accosté du soleil et de la lune.

BILL. Obole. *(Ibid.,* pl. 1re, nº 23.)

Pl. CXXXIX, nº 5.

CHARLES D'ANJOU. 1265.

5996. ✠ CAROLVS : REX S. Croix cantonnée au 1er de l'oméga dégénéré, au 2e d'une étoile, au 3e de l'oméga dégénéré, et au 4e d'un V (alpha dégénéré). ℞. SE ... Q . R. Type du peigne ; au-dessus, S.

BILL. Obole. (B. Fillon, *Etudes*, pag. 90, vignette.)

Coll. Rousseau. — Pl. CXXXIX, nº 6.

MEAUX.

J'ai déjà mis la ville de Meaux au nombre des ateliers où les premiers comtes de Champagne ont dû faire frapper des monnaies. Je persiste dans cette opinion, et je dis

qu'il n'y a qu'à examiner avec attention les pièces portant le monogramme carlovingien, pour voir que toutes n'appartiennent pas aux rois auxquels on les a jusqu'à présent attribuées. Sur les pièces vraiment royales, on ne trouve pas des légendes aussi altérées, et dans ces légendes des points placés sans motifs.

A voir mon insistance à m'emparer, au profit de la période féodale, d'un si grand nombre de monnaies que l'on a toujours regardées comme royales, on pensera peut-être que je suis mû par ce système d'envahissement qui domine presque toujours ceux qui entreprennent une monographie, et les porte à l'enrichir aux dépens d'autres séries. Je suis fort éloigné d'une pareille méthode, et, si je parais empiéter sur un domaine qui ne semble pas m'appartenir, c'est que ma conviction est sincère et profonde. Ce n'est point un système hasardé que je propose. Les idées que j'émets sont fondées sur l'histoire et sur l'étude des faits numismatiques. Déjà la lumière commence à jaillir, et il n'est guère d'auteur qui, appelé à décrire ces monnaies de transition, n'exprime des doutes sur la place qui doit leur être donnée. J'ai généralisé et accepté hardiment ce qui n'était proposé que timidement, voilà tout. Si quelques amateurs forcenés de monnaies royales se trouvent troublés dans leur joie et persistent dans leur ancienne classification, je ne saurais qu'y faire. J'espère seulement que les vrais numismatistes, qui n'acceptent rien sans le contrôler, voudront bien examiner mûrement la question, et finiront par accepter tout ce que je propose, parce que ma théorie est basée sur des preuves irrécusables.

5997. ✠ . GRA . TIA . DI- RE . X. Monogramme de Charles. ℞. ✠ . MEL . DIS . CI . VI . TAS. Croix.
AR. Denier : 1,77. (*Revue*, 1840, pl. 8, n° 5.)
Cab. de France et coll. Dassy. — Pl. CXXXIX, n° 7.

5998. ✠ GRATI . A . D . I . R . EX. Même type. ℞. ✠ MEL . D . I . S CIVITA . S. Croix.
AR. Denier : 1,50.
Coll. Lefèvre. — Pl. CXXXIX, n° 8.

5999. Variété avec ✠ MELDI CIVITAS.
AR. Denier. (Conb., *Catal.*, n° 384.)
Coll. Conbrouse.

6000. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,27. (*Ibid.*, n° 385.)

6001. Variété avec MEL . DIS CIVI . TAS.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 384.)
Coll. Conbrouse.

6002. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,68. *(Ibid.,* n° 385.)

6003. ✠ GRATI . A DI REX. Monogramme de Charles. ℟. MELDI CIVIS en deux lignes et en légende rétrograde ; au-dessus et au-dessous, une croisette.
BILL. Denier usé : 0,95.
Coll. Lefèvre. — Pl. CXXXIX, n° 9.

6004. ✠ GRATIA DI R... Même type. ℟. MELDI .. IAIS en deux lignes et entre deux croisettes.
AR. Obole. *(Revue,* 1840, pl. 8, n° 8.)
Coll. Voillemier. — Pl. CXXXIX, n° 10.

6005. ✠ GRATIA DI REX. Monogramme de Raoul. ℟. MAIDI CIVITA en deux lignes et entre deux croisettes.
AR. Denier : 1,17. *(Ibid.,* n° 7.)
Coll. Dassy. — Pl. CXXXIX, n° 11.

L'altération des légendes prouve que ces monnaies, pour la plupart du moins, sont postérieures aux rois dont elles portent les noms. M. de Longpérier, qui, dans la *Revue num. fr.* (1840, pag. 128), a consacré aux monnaies des évêques de Meaux un mémoire étendu, avance que ces pièces sont purement royales et que la ville de Meaux manqua de monnaies pendant un siècle. Je crois que, dans l'état actuel de la science, cette allégation ne peut plus être admise, et qu'il y a lieu de remplir la lacune présumée, au moyen de tout ou partie des pièces que j'ai décrites ci-dessus.

ÉVÊCHÉ DE MEAUX.

Selon les traditions de l'église de Meaux, la fondation de l'évêché serait due à Saint Denis, premier évêque de Paris. Il est à peu près certain que la création de ce siége ne remonte pas au delà du milieu du IVe siècle, et que Saint Saintin fut son premier évêque.

Nous ne connaissons les monnaies des évêques de Meaux qu'à partir du milieu du XIe siècle. Il est probable qu'ils n'en ont pas fait battre auparavant. La cause est facile à déterminer. A Meaux, comme nous allons le voir à Reims, la puissance des prélats a été substituée à celle des comtes, et ce n'est guère que dans le courant du XIe siècle que le pouvoir épiscopal fut, dans ces deux villes, assez fort pour opérer cette transformation.

Trois types apparaissent sur les monnaies des évêques de Meaux : la main tenant une crosse ; une crosse seule dans le champ, accostée de l'alpha et de l'oméga, plus tard de deux lis ou deux crosses accostées d'étoiles ; enfin un buste de profil. Duby a figuré aussi une pièce avec la tête de face. Il y a lieu de se défier de son dessin.

Un fait inexplicable se présente dans le monnayage des évêques de Meaux. Il paraît cesser tout à fait à la fin du XIIe siècle, et pourtant nous voyons par des titres (M. de Longpérier en cite plusieurs) qu'il dura jusqu'au commencement du XIVe. Le règlement de 1315 mentionne la monnaie de Meaux. D'où provient cette lacune de plus d'un siècle ? L'auteur précité n'en dit rien, et je ne hasarderai aucune conjecture à ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis vingt ans, aucune découverte n'est venue à notre secours. Je publie, il est vrai, un bon nombre de variétés qui ont échappé aux recherches de M. de Longpérier. Aucune ne nous dit le mot de l'énigme, et en général elles n'ajoutent rien de nouveau à la numismatique meldoise.

ÉVÊQUES DE MEAUX.

RICHARD, 936.
GILDRICUS, 947.
AGERAC, 962.
ERCHENRAD, 986.
SIGILBERT, vers 991—1009.
MACAIRE, vers 1020.
BERNIER, 1020.
DAGOBERT.
GAUTIER Ier SAVEIR, vers 1045—1082.
ROBERT Ier, 1082—1083.
GAUTIER II DE CHAMBLI, 1085—1102.
MANASSÉ Ier, 1102—1120.
BURCHARD, 1120—1134.
MANASSÉ II, 1134—1158.
RENAUD, 1158—1161.
HUGUES, 1161—1162.
ETIENNE DE LA CHAPELLE, 1162—1171.
PIERRE Ier, 1172—1174.
PIERRE II, vers 1175.
SIMON, vers 1177 vers 1195.
ANSEAU, vers 1196—1207.
GEOFFROI DE TRESSÉ, 1208—1213.
GUILLAUME Ier DE NEMOURS, 1214—1221.
AMAURY, 1221—1223.
PIERRE III DE CUISI, 1255—1267.
JEAN Ier DE POINCI, 1267—1269.
JEAN II DE GARLANDE, 1269—1272.
EUDES, 1274.
JEAN III, 1274 vers 1288.
ADAM, 1289—1297.
JEAN IV DE LA GRANGE, 1298—1300.
JEAN V, 1301—1304.
NICOLAS VOLÉ, 1304—1308.
SIMON II FESTU, 1308—1317.

GAUTIER Ier. 1045—1082.

6006. GALTERIYS PESY. Dextre bénissante. ℞. ✠ MELDIS CIYITA. Croix.
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1840, pl. 9, no 1er; POEY D'AVANT, no 1493.)
Pl. CXXXIX, no 12.

6007. Mêmes légendes et types; la légende du ℞. terminée par un petit S.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, no 1494.)

6008. Mêmes légendes et types, avec CIYITAS.
BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, no 1496.)
Pl. CXXXIX, no 13.

6009. Autre avec PRESY et CIYITA.
BILL. Denier : 1,25. *(Ibid.*, nº 1495 ; *Revue*, *ibid.*, nº 2.)

6010. GALTERIVS PHESY. Même type. ℞. ✠ MELDIS CVDITA. Croix.
BILL. Denier. *(Ibid.*, nº 3.)

6011. GALTERIYS PIESY. Même type. ℞. ✠ MELDIS CIIIA. Croix.
BILL. Denier. *(Ibid.*, nº 4.)

6012. Autre avec PEY. Au ℞., CIYITAS.
AR. Denier.
Coll. Lefèvre, à Meaux.

GAUTHIER II. 1085—1102.

6013. GALTERYS PRESYL en légende rétrograde. Crosse accostée de l'alpha et de l'oméga. ℞. ✠ MELDIS CIYITAS. Croix.
BILL. Denier. *(Revue*, 1840, pl. 9, nº 5.)
Pl. CXXXIX, nº 14.

6014. ✠ GALTERIVS EDIS. Croix cantonnée d'un besant aux 2ᵉ et 3ᵉ. ℞. ✠ ... EIST. Main tenant une crosse.
BILL. Denier : 0,77.
Coll. Compère.

BURCHARD. 1120—1134.

6015. . BYRCARDYS EPSY. Main tenant une crosse. ℞. ✠ CIYITAS MELDIS. Croix cantonnée d'un besant aux 2ᵉ et 3ᵉ.
BILL. Denier : 0,76. *(Revue*, 1840, pl. 9, nº 7 ; Poey d'Avant, nº 1477.)
Pl. CXXXIX, nº 15.

6016. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,43. *(Ibid.*, nº 8, et Poey d'Avant, nº 1498.)
Pl. CXXXIX, nº 16.

6017. BVRCARD EPSV. Même type. ℞. CIYITAS MƎLDIS. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Farez, à Douai.

6018. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Farez.

6019. Mêmes légendes et types. Le pied de la crosse coupe la légende.
BILL. Denier. *(Ibid.,* n° 6.)
Pl. CXXXIX, n° 17.

6020. Autre avec EPS et crosse courte.
BILL. Denier. *(Ibid.,* n° 9.)

6021. BYRCARD... Même type. ℟. ✠ CIYIT... MELDIS. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1499.)

RENAUD. 1158—1161.

6022. ✠ REINALDVS EPSV. Deux crosses accolées ; au-dessus et de chaque côté, une étoile. ℟. ✠ CIVITAS MELDIS. Croix cantonnée d'une étoile aux 2ᵉ et 3ᵉ.
BILL. Denier : 1,20. *(Revue,* 1840, pl. 10, n° 1ᵉʳ.)
Pl. CXXXIX, n° 18.

6023. Autre. La légende du droit est rétrograde.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXXXIX, n° 19.

ETIENNE DE LA CHAPELLE. 1161—1171.

6024. ✠ STEPHANVS EPC. Le pied du dernier P est barré. Crosse accostée de deux fleurs de lis. ℟. ❀ MELO CIVITAS. Croix cantonnée d'un annelet avec un point au centre, aux 1ᵉʳ et 4ᵉ.
BILL. Denier : 1,06. *(Ibid.,* n° 2.)
Pl. CXXXIX, n° 20.

6025. Mêmes légendes et types. La légende du droit est précédée d'un signe indéterminé ; c'est une espèce de carré plein, portant quatre petits points en croix et entouré de quatre autres points. Au ℟., la croix est cantonnée aux 2ᵉ et 3ᵉ.
BILL. Denier : 1,20.
Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXXXIX, n° 21.

6026. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,52.
Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXXXIX, n° 22.

6027. Roue. STEPHANVS EPC. Tête de profil à gauche. ℟. ✠ MELO CIVITAS. Croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.
BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1500.)
Pl. CXXXIX, n° 23.

6028. Mêmes légendes et types. ℟. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lis.
BILL. Denier : 1,19. (Poey d'Avant, n° 1501.)

6029. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Cab. de France. — Pl. CXXXIX, n° 24.

6030. Mêmes légende et type. ℟. ✠ MELO CIVITAS. Croix tulipée, cantonnée de deux lis et de deux croissants.
BILL. Denier. (*Revue*, 1840, pl. 10, n° 4.)

6031. Autre avec MELO.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)

6032. Roue. STEPHANVS EPC. Tête mitrée de face. ℟. Même légende. Croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.
BILL. Denier. (Duby, pl. 11, n° 5.)
Pl. CXXXIX, n° 25.

J'ai déjà dit qu'il ne fallait accorder aucune confiance au dessin de Duby. Il s'agit, sans doute, d'une pièce fruste et mal gravée.

PIERRE Ier. 1172—1174.

6033. PETRVS . EPISCOP. Même tête; devant, une crosse. ℟. ✠ MELO CIVITAS. Croix tulipée, cantonnée de deux besants et de deux lis.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 6, et Poey d'Avant, n° 1502.)
Pl. CXXXIX, n° 96.

6034. Mêmes légendes et types, sauf que la position des cantons est intervertie.
BILL. Denier. (Duby, pl. 11, n° 9.)

SIMON. 1177—1184.

6035. ✠ SIMON EPISCOPVS. Buste mitré ; devant, une crosse. ℟. MELC CIVITAS. Même croix, cantonnée de deux besants l'un sur l'autre aux 1er et 4e, et d'un lis aux 2e et 3e.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 7.)
Pl. CXXXIX, n° 27.

Le denier de Simon est la seule pièce, parmi celles des évêques de Meaux, qui n'ait pas été retrouvée. Pourtant son existence n'est pas contestable.

MEAUX ET TROYES.

M. de Longpérier, dans son mémoire sur les monnaies de Meaux, publie une seule pièce avec les noms de Meaux et Troyes, et cherche à expliquer par des raisons historiques la cause de cet accouplement. Je crois que, dans l'état actuel de la science, et en considérant que le même fait se reproduit dans plusieurs localités voisines de Sens, ce numismatiste n'hésiterait pas à adopter une autre opinion et à ne voir ici qu'une alliance monétaire entre les seigneurs de Meaux et de Troyes, alliance fondée sur des besoins commerciaux et le but de diminuer les frais de fabrication.

J'ai déjà parlé de la présence insolite de l'O mis à la fin de la légende, pour indiquer le datif et l'atelier de fabrication. Cette observation tout à fait heureuse est due à M. B. Fillon, qui l'a développée dans ses *Considérations*, pag. 232.

6036. ✠ MEIPIS CIVITAO. Monogramme carolin. ℟. ✠ TRECASI CIVI. Croix.
AR. Denier : 1,30. *(Revue*, 1840, pl. 8, n° 6; Poey d'Avant, n° 1491.)
Pl. CXL, n° 1er.

6037. Autre avec MEDIS.
BILL. Denier : 1,30. *(Ibid.*, n° 1492.)

6038. ✠ MELPIS CIVITAO. Même type. ℟. ✠ TRECASI CIVI. Croix.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre. — Pl. CXL, n° 2.

6039. ✠ MELDIS CIVITAO? Monogramme carolin. ℟. ✠ TRECASY CIVI. Croix.
AR. Obole. *(Revue*, 1846, pl. 17, n° 2.)
Pl. CXLI, n° 11.

Cette obole, qui faisait partie du trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs-de-Rome, a été décrite, dans la *Revue* (1846, pag. 334), par M. Cartier, qui, en raison du mauvais état de la pièce, n'en donne pas une lecture certaine, et, tout en l'attribuant à Reims, finit par dire qu'elle peut bien appartenir à Meaux. M. de Longpérier *(Revue*, 1854, pag. 368) affirme qu'il a vu cette obole en nature et qu'elle porte le nom de Meaux. Il faut donc faire cette rectification.

6040. ✠ IVIↃS MƎ ... DIS. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e, de l'oméga au 1er, de l'alpha au 3e. ℟. ✠ CITAↃS TRECAS N M. Peigne; au-dessus, ✠ entre deux croisettes.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre, à Meaux.

La lecture de ce denier est difficile, en raison de son état de conservation et de sa mauvaise fabrique. Je n'oserais assurer que celle que je donne soit exacte. Peut-être n'est-ce autre chose que l'une de ces monnaies portant *Rildunis* et *Secomis*. Les types sembleraient le faire croire.

CHALONS-SUR-MARNE.

L'évêché de Châlons-sur-Marne eut pour premier évêque Saint Memmie, qui siégeait en 260 ou 280. Les prélats de cette ville tenaient un rang élevé dans la hiérarchie. Dès la fin du XIIe siècle, ils étaient pairs de France. Au sacre de nos rois, ils occupaient la cinquième place comme pairs ecclésiastiques, la seconde comme évêques-comtes, et portaient l'anneau royal.

La numismatique de ces prélats mérite de fixer l'attention d'une manière toute particulière, puisqu'ils furent des premiers à jouir des droits monétaires en vertu d'une concession régulière. Ils la durent à Charles-le-Chauve, qui l'accorda à l'évêque Erchenraus en 865, par un diplôme daté de Chesne-Herbelot, maison royale située près de Compiègne. M. de Barthélemy a publié *in extenso*, dans la *Revue num. fr.* (1851, pag. 27), cette charte, en l'accompagnant de commentaires intéressants. Il fait ressortir son importance, qui est en effet capitale. Outre la date curieuse de la concession, puisqu'elle remonte à l'année qui suivit le fameux édit de Pistes, ses termes ne sont pas moins remarquables, en ce qu'il est dit positivement que les monnaies de l'évêque devront être au monogramme du roi : *monogramma nominis nostri jussimus insignari*. Si des preuves aussi nombreuses ne corroboraient pas l'opinion que j'ai si souvent émise et qui établit que les prélats et seigneurs ont frappé d'abord des monnaies au nom et au type royal, cette charte nous en fournirait une qui est irrécusable.

La concession faite à l'évêque Erchenraus fut confirmée en 877 à Wilbert, son successeur. On trouve une mention des droits monétaires accordés aux évêques de Châlons dans une bulle de Pascal II, datée de 1108.

Avec des données aussi positives, comment se fait-il que les monnaies des évêques de Châlons soient si peu abondantes ? En vain dira-t-on que, les premières étant au type carlovingien et au nom de Charles-le-Chauve, il est difficile de les distinguer des monnaies royales ; mais, dans ce cas même, nous devrions en trouver de nombreuses variétés, et nous n'en connaissons que deux. Les pièces intermédiaires nous manquent également. Ces évêques ne paraissent avoir monnayé en leur nom qu'à partir du XIIe et peut-être du XIIIe siècle. Il y a donc une lacune considérable, que les numismatistes doivent désirer de voir bientôt combler.

ÉVÊQUES DE CHALONS-SUR-MARNE.

Erchenraus ou Erchenrad, vers 857—867 ou 868.
Willibert, 868—878.
Bernon, 878 vers 882.
Rodoald ou Rodoward, vers 885—893.
Mancion, vers 893 vers 908.
Letold, 909.
Bodon II, vers 916—947.
Gibuin Ier, 948 vers 998.
Gibuin II, vers 998—1004.
Gui Ier, 1004—1008.
Roger Ier, 1009—1042.
Roger II de Thuringe, 1042 vers 1065.
Roger III, 1066—1093.
Philippe Ier de Champagne, 1094—1100.
Hugues, 1100—1113.
Guillaume Ier *de Champeaux*, 1113—1122.
Eble de Rouci, 1122—1126.
Erlebert, 1127—1130.
Geoffroi Ier, 1131—1142.
Gui II de Montaigu, 1143—1147.
Barthélemy de Senlis, 1147—1151.
Aimon de Bazoches, 1152—1153.
Boson, 1153—1162.
Gui III de Joinville, 1164—1190.
Rotrou du Perche, 1190—1201 ou 1202.
Gérard de Douai, 1203—1215.
Guillaume II du Perche, 1215—1226.
Philippe II de Nemours, 1228—1237.
Geoffroi de Grandpré, 1237—1247.
Pierre Ier de Hans, 1247—1261.
Conon de Vitry, 1262—1269.
Arnoul II de Loos, 1272—1273.
Remi, 1275—1284.
Jean Ier de Chateauvillain, 1284—1313.
Pierre II de Latilli, 1313—1328.
Simon de Chateauvillain, 1328—1335.
Philippe II de Melun, 1335—1339.
Jean II de Mandevillain, 1339.

6041. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ CATALAVNIS CIV. Croix.
AR. Denier : 1,32. (Conb., *Catal.*, n° 307.)
Cab. de France.

6042. Variété : ✠ CATAIAVNIS CATA.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 208.)
Coll. Coblentz.

Ces deux deniers doivent être attribués aux évêques de Châlons. Le dernier leur appartient incontestablement. Comme Charles-le-Chauve a pu monnayer dans cette ville antérieurement à la concession de 865, on ne doit pas, sans examen, donner à ces prélats toutes les monnaies au type carlovingien.

MM. Fougères et Conbrouse ont reproduit, sous le n° 516 de l'atlas de leur description des monnaies de la seconde race, un denier portant ✠ CAROLVS REX, monogramme de Charles, et au revers CATALAYNIS en deux lignes séparées par un

trait en grenetis, ayant au-dessus et au-dessous une croisette. Si cette pièce n'appartient pas aux évêques de Châlons (ce qu'il est assez difficile d'admettre), on ne sait trop où la placer.

GUILLAUME Ier DE CHAMPEAUX. 1113—1122.

6043. ✠ GVILLERMVS. Dans le champ, G h C; au-dessus, un signe en forme de T sans pied; au-dessous, un annelet. ℞. CATHALAVNI. Croix simple.
BILL. Denier : 1,20.
Coll. Camusat de Vaugourdon. — Pl. CXL, n° 3.

Je crois devoir attribuer ce denier à Guillaume Ier. Il diffère trop sensiblement du numéro suivant par la fabrique, la légende et le type, pour qu'il puisse appartenir au même évêque. J'ai fait graver cette pièce d'après un dessin de M. Rousseau. Ayant vu, depuis, le denier en nature, je crains que les trois lettres du champ ne soient pas exactement rendues.

GUILLAUME II DU PERCHE. 1215—1226.

6044. ✠ GVLL'ER EPISCOP'. Dans le champ, PAX. ℞. ✠ CATALANI CIVI. Croix cantonnée de deux besants.
BILL. Denier : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 1538, et pl. 21, n° 3.)
Pl. CXL, n° 4.

GEOFFROI DE GRANDPRÉ. 1237—1247.

6045. ✠ GAFRID' EPISCOP. Dans le champ, PAX; au-dessus, un fer de javelot; au-dessous, un besant. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 12.)
Cab. de France. — Pl. CXL, n° 5.

Toutes les monnaies des évêques de Châlons sont rares.

REIMS.

J'ai dit précédemment que les comtes de Champagne avaient dû monnayer à Reims. Ce fait ne me semble plus admissible. Dès 940, l'évêque Artaud avait reçu de Louis-d'Outremer la monnaie et le comté de Reims. Le roi avait émis lui-même des espèces, et il serait téméraire d'en attribuer aux comtes de Champagne, qui peut-être ne possédaient pas Reims. En monnaies rémoises, réellement comtales, on ne connaît que ces deniers barbares à la tête de face, qu'Eudes fit fabriquer lorsqu'en 1019 une partie de la Champagne vint en sa possession.

M. de Longpérier a, dans la *Revue numismatique* (1840, pag. 332), inséré un intéressant mémoire sur les monnaies de Reims. Depuis cette époque, bien des pièces nouvelles ont été publiées isolément dans le même recueil. La science a aussi progressé. Aujourd'hui on peut, sans trop de témérité, refondre la numismatique féodale rémoise, et faire restituer aux premiers archevêques des pièces qui, pendant longtemps, ont été regardées comme purement royales.

ARCHEVÊQUES DE REIMS.

ARTAUD, 931 ou 932—940.
HUGUES DE VERMANDOIS, 940—946.
ARTAUD *de nouveau*, 946—961.
ODOLRICUS, 962—969.
ADALBÉRON D'ARDENNE, 969—988.
ARNOUL, 988—991.
GERBERT, 991—995.
ARNOUL *de nouveau*, 996—1021.
EBLES DE ROUCI, 1021—1033.
GUI Ier DE CHATILLON, 1033—1055.
GERVAIS DE CHATEAU-DU-LOIR, 1055—1067.
MANASSÉ Ier DE GOURNAY, 1069—1081.
RENAUD Ier DU BELLAY, 1083—1096.
MANASSÉ II DE CHATILLON, 1096—1106.
RENAUD II DE MARTIGNI OU DES PRÉS, 1124—1139.
SAMSON DE MAUVOISIN, 1140—1161.
HENRI Ier DE FRANCE, 1162—1175.
GUILLAUME Ier, cardinal de Champagne, surnommé *aux blanches mains*, 1176—1202.
GUI II, cardinal PARÉ, 1204—1206.
ALBERIC-HUMBERT DE HAUTVILLIER, 1207—1218.
GUILLAUME II DE JOINVILLE, 1219—1226.
HENRI II DE DREUX OU DE BRENNE, 1227—1240.
JUHEL DE MATHEFELON, 1244—1250.
THOMAS DE BEAUMETZ, 1251—1263.
JEAN Ier DE COURTENAI, 1266—1270.
PIERRE Ier BARBET, 1274—1298.
ROBERT Ier DE COURTENAY, 1299—1324.
GUILLAUME III DE TRIE, 1324—1334.
JEAN II DE VIENNE, 1334—1351.
HUGUES II D'ARCI, 1352.
HUMBERT DE VIENNOIS, 1352—1355.
JEAN III DE CRAON, 1355—1373.

6046. ✠ GRACIIA DEI RX. Dans le champ, LODVICS. ℟. ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette au 1er, et d'un oméga dégénéré au 4e.
BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1860, pl. 7, nº 4.)
Coll. Saubinet. — Pl. CXL, nº 6.

6047. ✠ GRACIA D-I REX. Monogramme de Charles. Au ℟., ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette au 1er.
BILL. Denier. (*Ibid.*, pag. 140.)
Coll. Saubinet, à Reims.

Le premier de ces deniers appartient bien à Louis IV. Il y a incertitude à l'égard de l'autre, qui pourtant lui est donné par M. de Barthélemy. Quoique l'on ne

puisse pas s'expliquer pourquoi ce roi a changé si brusquement de type et repris l'empreinte carlovingienne, on a besoin de cette attribution pour classer les pièces suivantes, sur lesquelles les archevêques de Reims, prenant aussi le type carlovingien, ont dû nécessairement copier des monnaies qui existaient précédemment.

6048. ✠ GRATIA DI REX. Monogramme carolin. ℟. ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'un oméga au 3e.
AR. Denier. (*Revue num. fr.*, 1860, pl. 7, n° 3.)
Coll. Saubinet. — Pl. CXL, n° 7.

C'est à l'évêque Arnoul que M. de Barthélemy donne cette monnaie. Il se fonde sur le style et la fabrique, qui indiquent la fin du xe siècle, et sur la présence de l'oméga.

6049. ✠ GRACIA D-I R ∘. Monogramme de Charles. ℟. ✠ REMI CI... A. Croix cantonnée de deux points et de deux croissants.
AR. Obole. (*Revue*, 1840, pl. 22, n° 1er.)
Coll. Simonet. — Pl. CXL, n° 8.

D'après le système de M. de Barthélemy, cette obole me paraîtrait devoir être donnée à Ebles de Rouci, successeur d'Arnoul. Le type se rapproche le plus de celui que nous allons voir sur les espèces signées des archevêques, et comme, à partir du successeur d'Ebles, les monnaies cessent d'être anonymes, ce n'est qu'à ce dernier prélat que l'on puisse donner cette obole.

HUGUES.

6050. ✠ ΓRATIV EI R F X. Dans le champ, IIV IIO en deux lignes. ℟. ✠ REMIS CIVITAS. Croix.
AR. Denier. (Conb., *Catal.*, n° 533, et pl. 181, n° 1er; *Inéd. du cab. Dassy*, vignette.)
Coll. de Crouy, à Compiègne, et Dassy, à Meaux. — Pl. CXL, n° 9.

M. de Longpérier attribue ce denier à Hugues-Capet. M. de Barthélemy insinue qu'il pourrait bien appartenir à l'archevêque Adalbéron. Ce prélat, qui avait couronné Hugues, se serait emparé de son type. Ce qu'il y a de certain, c'est que la fabrique négligée de ce denier peut faire supposer que ce n'est que la copie d'une autre monnaie. Si la conjecture de mon collègue était adoptée, il faudrait placer cette pièce avant les deux précédentes.

EUDES II. 1019—1037.

6051. ✠ ODO COM... Tête de face. ℟. ✠ HLMIS CIVITA. Croix.
AR. Denier : 1,30. (*Revue*, 1838, pag. 199, vignette.)
Pl. CXL, n° 10.

6052. ODO COMES. Même type. ℟. ✠ ODO COMES. Croix. Les deux D ont forme carrée.
AR. Denier : 1,30. (*Ibid.*, pag. 203, vignette.)
Pl. CXL, n° 11.

6053. ✠ DODVOC... Même type. ℟. ... OCOM... Croix.
AR. Denier : 1,41. (Poey d'Avant, n° 1503.)
Pl. CXL, n° 12.

6054. ✠ OIOC϶VCOICOI. Même type. ℟. Illisible.
AR. Denier.
Cab. de France.

6055. Légendes illisibles. Même type.
AR. Obole.
Cab. de France.

C'est à M. de Saulcy que nous devons la première connaissance de ces monnaies. Il en a publié deux variétés dans la *Revue* (1839, pag. 199), et a donné quelques détails historiques sur le prince qui les a fait frapper. Le comte Eudes, dont la vie tout entière ne fut qu'une suite d'entreprises hardies et de conquêtes aventureuses, est le seul qui ait fait battre monnaie à Reims comme comte de Champagne. Il n'est pas probable toutefois que ce monnayage ait interrompu celui des archevêques, et leurs espèces devaient courir concurremment. Ce qui me le fait supposer, c'est que l'époque où Eudes occupa Reims concorde avec l'épiscopat d'Ebles de Rouci, qui, lui aussi, a dû exercer le droit monétaire dans la même ville, et auquel, par conséquent, j'ai cru devoir accorder des monnaies.

Nous allons maintenant retrouver les monnaies des archevêques, dont la suite riche et étendue n'est presque pas interrompue jusque vers le milieu du XIIIe siècle. A partir de cette époque jusqu'à la fin du XIVe, les lacunes sont nombreuses, puisque nous ne possédons les monnaies que de deux prélats.

Les espèces archiépiscopales rémoises sont fort rares, jusqu'à Samson de Mauvoisin; celles de ce prélat et de Robert le sont un peu moins; les autres sont communes, sauf le gros de Jean de Craon, qui est unique.

GUI Ier DE CHATILLON. 1033—1053.

6056. VVIDO en deux lignes dans le champ. Légende circulaire : REMOR PRESVL. ℟. ✠ VITA XPISTIANA. Croix cantonnée d'un alpha et d'un oméga.
AR. Denier. (LELEWEL, pl. 8, n° 11.)
Coll. Voillemier. — Pl. CXL, n° 13.

6057. Même type. Légende : REMOR ARCHIP'SVL. ℟. Même légende. Croix simple.
AR. Denier. *(Revue*, 1840, pag. 337.)

GERVAIS DU CHATEAU-DU-LOIR. 1053—1067.

6058. GERVASI en monogramme. Légende : ARCHIPRAESVLIS. ℟. REMENSIS NVMMVS. Trois besants. Croix cantonnée d'un lis au 2e et d'un besant au 3e.
AR. Denier : 1,41. *(Revue*, 1842, pl. 22, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 1524 *bis.)*
Pl. CXL, n° 14.

6059. ✠ ARCHIPRAESVLIS. Même type. ℟. ∴ REMENSIS NVMMVS (le premier V lié avec l'M. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Duquenelle.

6060. Même type. Légende : ARCHIPRAEZVLIS. ℟. REMENSIS NMMVSS *(sic)*. Même type.
AR. Denier. *(Revue*, 1840, pag. 338.)

MANASSÉ Ier. 1069—1081.

6061. AIASES en deux lignes dans le champ. Légende : *un lis*, ARCHIPRESVL. ℟. *un signe indéterminé*, VITA XIANA. Croix dans un cercle à quatre lobes.
AR. Denier. *(Revue*, 1845, pag. 447, vignette.)
Coll. Duquenelle. — Pl. CXL, n° 15.

RAINAUD Ier. 1083—1096.

6062. REMIS METROPOLIS. Monogramme formé des lettres ERAI. ℟. SANCTA MARIA. Croix cantonnée de deux trèfles simulant les lis.
AR. Denier. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*, n° 71.)
Coll. Dassy. — Pl. CXL, n° 16.

MANASSÉ II. 1096—1106.

6063. ✠ : ... ASSES ARCHIEPC. Croix cantonnée d'une quartefeuille au 2e, et d'un annelet au 3e. ℟. ✠ SCE MARI ..... MENSIS. Monogramme de Gervais.
AR. Denier. *(Revue*, 1840, pl. 22, n° 3.)
Pl. CXL, n° 17.

M. de Longpérier avait attribué ce denier à Manassé Ier. En publiant celui que j'ai donné sous le n° 6061, M. Duquenelle *(Revue*, 1845, pag. 447) opine pour son attribution à Manassé Ier, et place l'autre à Manassé II. Il se base particulièrement sur le mot *Archipresul* qui se trouve sur la première de ces monnaies, et qui est remplacé sur l'autre par *Archiepiscopus*. Les raisons alléguées par le numismatiste rémois me semblent devoir être prises en considération.

RAOUL. 1106—1124.

6064. RODLF en monogramme; autour, ✠ ARCNIEPI. ℟. NVM REMSIS (un trait sur l'M. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux besants.
AR. Denier. *(Revue*, 1840, pl. 22, n° 4.)
Coll. Dassy. — Pl. CXL, n° 18.

SAMSON DE MAUVOISIN. 1148—1161.

6065. SANSON en deux lignes dans le champ et entre deux traits; autour, X ARChEPISCOP. ℟. X REMS CIVITAS. Croix cantonnée d'un lis aux 1er et 4e.
BILL. Denier : 1,19. (DUBY, pl. 8, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1525.)
Pl. CXL, n° 19.

6066. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Duquenelle. — Pl. CXL, n° 20.

6067. X ARChIEPISCOP. Même type. ℟. Même légende. La croix est cantonnée d'un lis aux 2e et 3e.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 1er.)

6068. Même légende dans le champ; autour, ✠ ARCHIEPISCOPVS. ℟. ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1526, et pl. 21, n° 1er.)
Pl. CXL, n° 21.

6069. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Duquenelle.

HENRI Ier. 1162—1175.

6070. HENRIC' en deux lignes dans le champ; autour, X ARCHIEPISCOPVS. ℟. X REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lis.
BILL. Denier. (*Revue*, 1840, pl. 22, n° 5.)
Pl. CXL, n° 22.

GUILLAUME Ier. 1176—1202.

6071. GVLERMVS en deux lignes entre deux traits; au-dessus et au-dessous, un point; autour, ✠ ARCHIEPISCOPVS. ℟. X REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lis.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1527.)
Pl. CXLI, n° 1er.

6072. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de deux lis et de deux croissants.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 5.)

6073. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de deux lis et de deux croissants.
BILL. Obole : 0,35.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXLI, n° 2.

6074. Mêmes légendes et types, avec ARCHIEPISCOPVS. La croix est cantonnée de deux lis et de deux croissants.
BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1528.)

6075. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de deux croissants et de deux lis.
BILL. Denier : 1,10.
Coll. Poey d'Avant.

6076. Mêmes légende et type. ℟. X REMS CIVITAS. Même type.
BILL. Denier : 1,10.
Coll. Poey d'Avant.

GUI II. 1204—1206.

6077. GVIDONIS en deux lignes entre deux traits; dessus et dessous, un besant;

autour, X ARCHIEPISCOPVS; un point dans l'O. ℟. X REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lis.

BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1846, pag. 163, vignette; POEY D'AVANT, n° 1529.)
Pl. CXLI, n° 3.

Le dessin de M. Duquenelle porte ARCHIEPISCOPI.

ALBÉRIC. 1207—1218.

6078. ALBRICVS en deux lignes entre deux traits; dessus et dessous, un besant; autour, ARCHIEPISCOPVS; un point dans l'O. ℟. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 1,14. (DUBY, pl. 8, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1530.)
Pl. CXLI, n° 4.

Le dessin de Duby porte ARCHIEPISCOPVS.

GUILLAUME II. 1219—1226.

6079. GVLELMVS disposé de la même manière; autour, ARCHIEPISCOPVS. ℟. X REMIS CIVITAS; sans point dans l'O. Même type.

BILL. Denier : 1,19. (DUBY, pl. 8, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1531.)
Pl. CXLI, n° 5.

HENRI II. 1227—1240.

6080. HENRICVS écrit de la même manière; autour, ARCHIEPISCOPVS. ℟. X REMIS CIVITAS. Même type.

BILL. Denier : 1,09. (DUBY, pl. 8, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1532.)
Pl. CXLI, n° 6.

6081. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (DUBY, pl. 8, n° 10.)

Le dessin porte ERMIS.

6082. Même légende; autour, ✠ ARCHIEPISCOPVS. ℟. Même légende. Croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Obole : 0,33. (POEY D'AVANT, n° 1533.)

6083. VVILLELMVS écrit en deux lignes entre deux barres et deux besants; ✠ ARCHIEPISCOPVS. ℟. ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 12, d'après M. de Boze.)
Pl. CXL, n° 7.

M. de Longpérier doute de l'existence de ce denier.

ROBERT. 1299—1324.

6084. ROBERTVS disposé de la même manière ; autour, ✠ ARCHIEPISCOPVS. ℟. ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux lis et de deux étoiles.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. CXLI, nº 8.

6085. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Cab. de France. — Pl. CXLI, nº 9.

6086. Variété avec ROBERTVS.
Denier.
Coll. Deleulle, à Reims.

6087. Mêmes légendes et types, avec ROBERTVS. Au ℟., croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, nº 11.)
Coll. Voillemier.

6088. Mêmes légendes et types. Au droit, les barres qui sont au-dessus et au-dessous du nom de l'évêque ont des annelets à chacune de leurs extrémités.
BILL. Denier.
Coll. Duquenelle.

JEAN III DE CRAON. 1355—1373.

6089. ✠ I : DI : GRA : REM ARCHIEPS. Ecu losangé, devant lequel passe la croix archiépiscopale, et soutenu par un lion couché. ℟. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV'. Croix cantonnée de quatre lis debout.
AR. Gros. (*Revue*, 1840, pl. 22, nº 6.)
Pl. CXLI, nº 10.

CHATEAU-PORCIEN, NEUFCHATEAU, YVES OU IVOY.

Porcien, maintenant Château-Porcien, est une ville fort ancienne du département des Ardennes. Alors qu'elle n'était qu'une simple seigneurie, Raoul de Porcien la vendit en 1268 à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne. Quand cette dernière province vint en la possession de Philippe-le-Bel, il érigea Porcien en comté et le donna en 1303 à Gaucher II de Châtillon, connétable de France, en échange de la terre de Châtillon-sur-Marne. Jean II de Châtillon, descendant de Gaucher, vendit

Porcien à Louis de France, duc d'Orléans. Je ne suivrai pas plus loin les vicissitudes du comté ; je me contenterai de dire qu'il fut érigé en principauté par Charles IX, en 1561, en faveur d'un seigneur de Crouy, et qu'il entra plus tard dans la famille de Mazarin.

Gaucher II le connétable est le seul qui ait monnayé à Porcien. Du moins les seules monnaies que nous ayons portent son nom ; encore sont-elles excessivement rares. On n'en connaît que deux variétés.

PORCIEN.

GAUCHER II DE CHATILLON. 1303—1329.

6090. GAVChIER . COMES. Dans le champ, AVE MAREA en deux lignes (pour AVE MARIA). ℟. ✠ DE PORChIENSIS. Croix feuillée.
BILL. Denier. *(Revue,* 1859, pl. 21, nº 4.)
Cab. de France. — Pl. CXLI, nº 12.

Cette pièce, ainsi que l'a fait remarquer M. de Longpérier *(Revue,* 1859, pag. 456), est copiée sur le parisis royal de Philippe-le-Bel ; mais, comme les seigneurs de Loos avaient, dès la fin du XIIIe siècle, contrefait le même parisis, il n'est pas improbable que Gaucher, qui, comme nous allons le voir, commença par battre monnaie aux types des Pays-Bas, ait purement et simplement copié les imitations des seigneurs de Loos.

6091. GALC PORCIEN. Deux lions dans un écusson ovale. ℟. ✠ MONETA PORCI. Croix coupant la légende, cantonnée d'un trèfle aux 1er, 2e et 3e, et d'une rosace au 4e.
AR. Esterlin. (DUBY, pl. 103, nº 2.)
Cab. de France. — Pl. CXLI, nº 13.

Le dessin de Duby porte PORCIEN, et au revers A MONETA PORCI.

Sur cette pièce, l'imitation des monnaies des Pays-Bas est flagrante.

NEUFCHATEAU.

Gaucher II de Châtillon avait épousé, en 1314, Isabelle de Rumigny, veuve de Thibaut II, duc de Lorraine, et mère du duc Ferri IV. Cette dame avait eu la ville de Neufchâteau pour son douaire. Gaucher s'empressa d'y faire battre monnaie ; mais le duc de Lorraine, prétendant qu'il ne pouvait pas le faire sans son consentement, s'y opposa. En 1318, il intervint entre Ferry et Gaucher un traité par lequel le dernier s'engageait à ne fabriquer que des monnaies de mêmes poids et aloi que celles du duc. De nouvelles difficultés s'étant élevées, elles furent réglées par un autre traité, du

28 juin 1321, établissant que le droit de battre monnaie ne subsisterait que pendant l'engagement de la ville de Neufchâteau, et que les espèces du connétable seraient au même coin que celles de Nancy.

6092. Petit oiseau. GALCERI . C . PORCIESIS. Cavalier armé passant à gauche et tenant un pennon. ℟. ✠ CONE STABILIS : FRANCIE. 2e légende : M : NV CASTELLI. Croix.
AR. Gros. (DUBY, pl. 103, n° 7.)
Cab. de France. — Pl. CXLI, n° 14.

Copie servile des gros au cavalier armé de la Flandre et du Hainaut. M. Cartier, qui a compris cette pièce dans ses recherches sur les monnaies au type du cavalier armé *(Revue,* 1836, pag. 189), avançait une proposition qui a été combattue dans le même recueil (1842, pag. 287) par M. D'Affry-de-la-Monnoie. Selon notre honorable doyen, Gaucher de Châtillon aurait d'abord frappé les pièces au type lorrain, et ce n'est qu'après le traité de 1318, qu'il aurait monnayé au type de Flandre et de Hainaut, en commençant par les esterlins et en finissant par l'empreinte au cavalier armé. M. D'Affry-de-la-Monnoie n'a pas eu de peine à démontrer que les termes du traité de 1318, et plus encore ceux de la transaction de 1321, s'opposent à cette classification. Il est, en effet, facile de voir que les pièces au coin lorrain sont venues les dernières. Gaucher, ainsi que nous l'avons dit, avait commencé à monnayer à Neufchâteau avant que le traité de 1318 fût intervenu, et il est hors de doute que les espèces qu'il émit alors ne devaient pas porter le type dont Ferry lui fit plus tard l'obligation de se servir.

6093. ✠ GALCHS COMES PORCI. Buste de face. ℟. ✠ MONETA NOVICA. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants trois par trois.
AR. Esterlin : 1,36. (DUBY, pl. 103, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1540.)
Pl. CXLI, n° 17.

6094. Variété avec GALCS.
AR. Esterlin. *(Musée d'Epinal,* n° 562.)

Ces pièces, comme je viens de le dire, sont antérieures au traité de 1318.

6095. G . COMES PORCI. Dans le champ, cavalier armé à droite, la lance en arrêt avec banderolle, coupant la légende ; armes sur l'écu (trois pals de vair au chef d'or). ℟. MONETA NOVI CASTRI. Epée nue, la pointe en bas, entre deux alérions.
AR. Double denier : 0,89. (DE SAULCY, *Monnaies de Lorraine,* pl. 4, n° 16; DUBY, pl. 103, n° 8.)
Musée d'Epinal. — Pl. CXLI, n° 15.

6096. Mêmes légendes et types, avec une merlette sur l'écu.
AR. Double denier. (*Musée d'Epinal*, n° 475.)

6097. G . COMES POR. Le comte à pied, se couvrant de l'écu à ses armes et tenant de la main droite une épée, la pointe en bas; à droite, une bande verticale chargée de trois écussons aux armes de Porcien. ℞. MO : NOV CASTRI. Epée la pointe en bas; à gauche, la même bande verticale.
AR. : 0,92. (DE SAULCY, *Ibid.*, n° 17.)
Coll. de la ville de Metz. — Pl. CXLI, n° 16.

Le dessin de Duby porte NOVI CASTRI. Quoique ce dessin soit assez mauvais, il sert à compléter celui de M. de Saulcy, sur lequel les armes ne sont pas apparentes.

Je crois que les deux traités de 1318 et de 1321 imposaient à Gaucher l'obligation de battre monnaie au type lorrain. S'il en était autrement, nous ne saurions où trouver les espèces émises par suite de la première transaction.

COMTÉ DE CHINY.

Je n'ai point l'intention de faire une excursion prolongée sur les terres de la Belgique ; d'ailleurs, quand je le voudrais, les éléments et les connaissances suffisantes me manqueraient. Mais comme les comtes de Chiny ont monnayé dans une ville qui dépend du sol français, il ne m'a pas paru hors de propos d'en dire quelques mots, avec d'autant plus de raison, que les monnaies que je veux citer ont une liaison directe avec mon sujet. D'un autre côté, cela me permettra d'aborder un point controversé, et les explications que j'ai à fournir contribueront, du moins je l'espère, à éclairer le débat.

La ville de Chiny est située dans le grand duché du Luxembourg. Ivoy, qui porte maintenant le nom de Carignan, fait partie du département des Ardennes. Henri II s'empara de cette dernière ville en 1552; mais il la rendit cinq ans après, par suite du traité de Cateau-Cambrésis. Elle ne fut définitivement cédée à la France qu'en 1659.

Si nous remontons à l'origine du comté de Chiny, nous voyons que sa formation est fort ancienne; car on trouve des comtes mentionnés vers le milieu du VIIe siècle, et leur chronologie est non interrompue jusqu'au milieu du XVIIe. J'ignore à quelle époque Ivoy commença à faire partie du comté de Chiny. Je trouve seulement, vers la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, la mention de Sophie, veuve de Louis III de Chiny, épouse en deuxièmes noces de Gaucher de Châtillon, qualifié de seigneur d'Ivoy. Thierri de Heinsberg vend Ivoy, en 1340, à Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg; Winceslas II prend possession d'Ivoy, en 1584; etc.

LOUIS V, ETC., DE CHINI. 1299.

6098. ✠ LVDOVICVS COMES ChY. Tête couronnée de face. ℟. MONETA YVODIY. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants trois par trois.
AR. Esterlin. (*Revue*, 1838, pl. 11, n° 3.)
Pl. CXLI, n° 18.

6099. ✠ GALChS COMES PORC. Même type. ℟. MONETA NOVA YVE. Même type.
AR. Esterlin : 1,41. (Duby, pl. 103, n° 4; Poey d'Avant, n° 1539.)

6100. Variété avec ✠ GALS COMES PORCN.
AR. Esterlin.
Coll. Hoffmann.

6101. ✠ GALCh.S COMES PORC. Même type. ℟. MONET NOVA YVE. Même type.
AR. Esterlin : 1,50.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXLI, n° 19.

6102. Mêmes légende et type. ℟. MONETA NOVA Y * VE. Même type.
AR. Esterlin : 1,20.
Coll. Poey d'Avant.

6103. Variété avec Y . VE.
Coll. de Jonghe, à Bruxelles.

6104. ✠ GALChS COM'S PORC. Même type. ℟. MONETA NOVA YVE. Même type.
AR. Esterlin.
Musée d'Epinal.

6105. ✠ GA COMES PORC. Croix cantonnée d'un besant au 2e. ℟. MONETA YVEIVIO. Type chinonais simple; une seule couronne à gauche avec créneaux; au centre, une gerbe?
BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1859, pl. 21, n° 5.)
Cab. de France et coll. Jarry, à Orléans. — Pl. CXLI, n° 20.

6106. ✠ GALCS COMES PORC. Même type. ℟. ✠ MONETA NORETE ... Même type.
AR. Esterlin.
Coll. Jeuffrain, à Tours.

LOUIS VI, ETC., DE CHINI. 1325—1336.

6107. ✠ LVDOVICVS COM... Croix feuillée. ℟. ✠ MON... OIEV DIVOIX. Dans le champ, COMITIS en deux lignes, sous trois globules en croix, ayant un point au milieu.

BILL. Denier. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. 3, pl. 3, nº 4.)

Pl. CXLI, nº 21.

6108. LVDOVICVS CO D LOS ET CY. Croix très ornée. ℟. ✠ MONETA NOVA DE YVES. Aigle éployée, regardant à droite; une boule sous la serre gauche.

BILL. (*Revue num. belge*, tom. 5, pag. 68, nº 76.)

Il n'y a pas de difficultés pour l'attribution des nos 6098, 6107 et 6108. C'est bien aux comtes de Chiny qu'ils appartiennent, et l'atelier où ces monnaies ont été frappées ne peut être qu'Ivoy. Quant aux autres, c'est-à-dire aux pièces qui portent le nom de Gaucher, le lieu de l'atelier est contesté. Dom Calmet et Duby cherchent en vain la signification du mot *Yve*. MM. de Saulcy, Pfister et autres numismatistes proposent diverses solutions. Dans ma *Description*, j'avouais mon ignorance; mais, peu de temps après, d'accord avec MM. Cartier et Bretagne, je me ralliais à l'opinion de ceux qui veulent y voir le nom d'Ivoy. M. de Longpérier (*Revue*, 1859, pag. 457) est aussi de cet avis. Un seul contradicteur sérieux s'est produit, c'est M. Renier-Chalon, qui, dans la *Revue num. belge* (2e série, tom. 6, pag. 283), a inséré une dissertation tendant à prouver que l'*Yve* des monnaies de Gaucher de Châtillon ne peut être autre chose qu'Yves, petit village situé près de Florennes, et qui, par conséquent, réclame toutes ces monnaies pour son pays. Voici son argumentation : « Thibaut, premier mari d'Isabelle qui, en 1314, devint la femme de Gaucher de Châtillon, n'étant encore que seigneur de Florennes, du chef de sa femme, avait obtenu de l'empereur Albert d'Autriche le privilége de battre monnaie à *Florennes* et à *Yves*, privilége confirmé, en 1300, par Hugues de Chalon, évêque de Liége, et contesté, en 1307, par Thibaut de Bar, son successeur. Gaucher de Châtillon prétendait succéder à tous les droits du premier mari de sa femme. On comprend donc qu'il n'a pas pu négliger de faire valoir la concession impériale de 1298. Ses esterlins sont des monnaies belges, des monnaies d'Yves qui faisait partie des domaines d'Isabelle de Rumigny, d'Yves que nous avions à notre porte et que nous allions chercher au loin. »

Pour corroborer l'opinion de M. Chalon, on peut ajouter qu'il paraît difficile d'établir que Gaucher de Châtillon ait monnayé à Ivoy, qui ne lui appartenait pas. Afin d'y parvenir, il faut supposer, avec M. de Longpérier, que le duc de Lorraine, satisfait des bénéfices que lui procurait la monnaie de Neufchâteau, ouvrée par le connétable, « l'aurait autorisé, dans l'atelier d'Ivoy, à imiter les deniers du roi de France et du comte de Blois, ou bien que Gaucher de Châtillon, s'étant déjà arrogé le droit

de battre monnaie à Neufchâteau, prétendait appliquer à sa femme les termes de l'acte de 1298, relatifs aux héritiers de Ferri III. »

De tout ceci il semblerait résulter que l'opinion de M. Chalon est bien appuyée, et qu'il faut l'adopter définitivement. Tel n'est pas mon avis, car on peut lui opposer de graves objections. Que faire d'abord de la légende du n° 6105? M. de Longpérier y lit *Yreivas*, avec le signe du doute. Sur l'exemplaire mieux conservé de M. Jarry, j'ai cru voir *Yveivo*. Or, ce mot ne peut pas être traduit par Yves, dont le nom latin devait être *Yvæ*. D'un autre côté, nous trouvons sur le n° 6108 *Moneta nova de Yves*, et la pièce qui porte cette légende appartient à Louis VII, comte de Chiny, qui a incontestablement monnayé à Ivoy (V. le n° 6107). Ainsi, malgré tout, et sans esprit étroit de patriotisme, je crois qu'il est plus naturel d'opiner pour Ivoy; à moins toutefois qu'il ne soit possible d'admettre que Gaucher de Châtillon ait frappé en même temps des monnaies à Yves et à Ivoy, et que Louis de Chiny ait aussi monnayé dans les deux ateliers.

A ceux qui pourraient être tentés d'attribuer les monnaies au nom de Gaucher à Gaucher de Châtillon, mari de Sophie, veuve de Louis de Chiny, je répondrai qu'au commencement du XIIIe siècle, on ne frappait pas encore d'esterlins.

Quant à la légende du n° 6106, je ne sais quelle interprétation lui donner. Peut-elle être lue ainsi : *Moneta nova retelensis?* Pour cela, il faudrait établir que Gaucher de Châtillon a possédé Réthel, et qu'il y a quelques circonstances qui lui ont permis d'y battre momentanément des monnaies. J'aurais voulu donner le dessin de cet esterlin; mais l'empreinte que j'en avais prise s'est trouvée insuffisante, et quand j'ai demandé à revoir la pièce en nature, on n'a pas pu la retrouver.

RÉTHEL.

Nous connaissons par une charte l'existence de Réthel dès le VIe siècle, mais alors ce n'était qu'un village. On ne pense pas que son importance fût grande, lorsque Adalbéron, archevêque de Reims, en fit don, avec d'autres domaines, à l'abbaye de Saint-Rémy de la même ville, ce qui eut lieu en 970. Les religieux de ce monastère ayant institué des avoués pour régir et protéger leurs biens, ceux-ci, comme nous le voyons presque partout ailleurs, ne tardèrent pas à se rendre indépendants et prirent le titre de comtes de Réthel. Cette transformation dut s'opérer bien peu de temps après leur institution première, puisque, dès 974, nous trouvons, dans un titre, Manassès se qualifiant de comte. Le comté resta dans la descendance de ce seigneur jusque vers la fin du XIIIe siècle. Hugues IV de Réthel, mort en 1290, laissa pour héritière Jeanne, sa fille, qui, dès 1277, avait été fiancée à Louis, fils aîné de Robert III, comte de Flandre, qu'elle épousa seulement treize ans après, la même année de la mort de son père. Louis, ayant fini ses jours deux mois avant son père, ne jouit pas du comté de

Flandre et de Nevers, et n'y joignit celui de Réthel que quatre ans après, lors de la mort de sa mère. Réthel passa dans la maison de Bourgogne en 1384, à la mort de Louis de Masle, qui ne laissait qu'une fille, Marguerite, femme de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. La maison d'Albret le posséda un moment, à la fin du XVe siècle. Au commencement du XVIe, il vint par alliance dans la famille de Clèves. Enfin il arriva dans la maison de Gonzague en 1564, par le mariage de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et comtesse de Réthel, avec Louis de Gonzague, fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Le 11 juillet 1659, Charles III de Gonzague vendit tous ses domaines de France au cardinal Mazarin.

Les premières monnaies de Réthel que nous connaissons appartiennent à Louis Ier de Flandre, et par conséquent au commencement du XIVe siècle. M. Victor Gaillard, numismatiste distingué, trop tôt enlevé à la science, qui a consacré un excellent article à la numismatique du comté de Réthel (*Revue belge*, 2e série, tom. 1er, pag. 113), prétend que ce fut par une ordonnance de Louis-le-Hutin donnée, à Lagny, en 1315, que Louis de Réthel obtint le droit de faire battre monnaie. C'est tout à la fois une erreur et une fausse appréciation de cette ordonnance. On sait parfaitement en effet que c'est un règlement « des monnaies des barons et prélats du royaume de France, qui se disent avoir droit de faire battre monnaie ; » que conséquemment ce règlement consacre des droits anciens et n'en établit pas de nouveaux. Nous avons ensuite des espèces de Louis de Masle. Puis, pour retrouver des monnaies de Réthel, il faut descendre jusqu'au XVIIe siècle et à Charles II de Gonzague. Nous en avons aussi de son fils.

Les seigneurs de Réthel ne paraissent avoir eu que trois ateliers monétaires : Réthel, lieu ancien, comme je l'ai déjà dit ; Arches, qui vint en leur possession en 1293, par l'achat qu'en firent Louis Ier et sa femme Jeanne ; et Charleville, qui fut fondé par Charles II de Mantoue, en 1609.

Dans sa notice numismatique sur Réthel, M. Gaillard ne fait connaître que seize pièces, qu'il tire en grande partie de l'ouvrage de Duby. J'en publie six fois davantage, et pourtant il n'est pas probable que j'aie épuisé la matière.

COMTES DE RÉTHEL.

MANASSÈS Ier, mentionné en 974 et 990.
MANASSÈS II, vers 1048 vers 1066.
HUGUES Ier, vers 1066 vers 1118.
GERVAIS, 1118—1124.
GAUTHIER, 1124—1160.
MANASSÈS III, 1160.
HUGUES II, 1200—1228.
HUGUES III, 1228—1243.
MARIE, 1243—1244.
JEAN, 1244—1251.
GAUCHER, 1251—1262.
MANASSÈS IV, 1262—1273.

Hugues IV, 1273—1290.
Jeanne et Louis Ier de Flandre, 1290—1322.
Louis II, 1322—1346.
Louis III de Masle, 1346—1384.
Marguerite et Philippe-le-Hardi, 1384-1402.
Antoine de Bourgogne, 1402—1404.
Philippe II de Bourgogne, 1404—1415.
Charles Ier, 1415.
Jean II de Bourgogne, 1464.
Charlotte et Jean d'Albret, 1491.
Charlotte d'Albret et Odet de Foix, 1521.
Hardi de Foix, 1523—1540.
Claudin de Foix, 1540—1549.
François Ier de Clèves, 1549—1562.
François II de Clèves, 1562—1563.
Jacques de Clèves, 1563.
Henriette de Clèves et Louis de Gonzague, 1564—1621.
Charles II de Gonzague, 1621—1637.
Charles III de Gonzague, 1637—1659.

LOUIS Ier. 1290—1322.

6109. ✠ LVDOVIЄЄ ЄOMЄS. Croix cantonnée d'un croissant aux 1er, 2e et 4e, et d'un alpha dégénéré au 3e. ℟. ✠ REGITESTЄNSIS. Peigne champenois, surmonté de trois râteaux ou tours à deux créneaux.

BILL. Denier. (Duby, pl. 103, n° 2; *Revue belge*, 2e série, tom. 1er, pl. 9, n° 1er.)
Pl. CXLII, n° 1er.

Ce denier n'a point été retrouvé en nature. Duby, sous le n° 1er de la même planche, donne le dessin d'un autre denier, qui est évidemment le même que celui-ci. Quelques numismatistes nient l'existence des pièces à ce type. Telle n'est pas mon opinion. D'abord je crois, sans pouvoir toutefois l'affirmer, que c'est l'empreinte déterminée par le règlement de 1315. Le dessin en a été donné par Haultin et copié par de Boze et Duby. Il est donc difficile d'admettre que c'est une pièce mal lue. Je ferai remarquer aussi que les armes de Réthel sont : *de gueules à deux râteaux endentelés d'or.*

6110. ✠ LVDOVICVS : COMES. Tête couronnée de face. ℟. REGITESTENSIS. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants trois par trois.

AR. Esterlin : 1,30. (*Revue num. fr.*, 1842, pl. 5, n° 3; *Revue num. belge*, 2e série, tom. 1er, pl. 9, n° 2; Poey d'Avant, n° 1541.)
Pl. CXLII, n° 2.

Cet esterlin est rare.

LOUIS III DE MASLE. 1346.

6111. ✠ AGN : DEI : QVI : TOLL : PECA : MVDI : MISERERE : NOB'. Agneau

pascal ; au-dessous, **LVD ' CO : R '**. ℟. ✠ **XPC ⁑ VINCIT ⁑**, &c. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre aigles ; huit trèfles dans les angles.

OR. Mouton. *(Revue belge,* 2e série, tom. 1er, pl. 9, n° 5 ; GAILLARD, *Monnaies de Flandre,* n° 230.)

Coll. Serrure. — Pl. CXLII, n° 3.

6112. ✠ **MONETA**. Trèfle. **FLAND ' Z . R '**. Lion debout. Bordure de onze feuilles et d'une aigle éployée. ℟. **LVDOVIC ' ⁑ COMES**. Croix coupant la légende. 2e légende : **BNDICTV**, &c.

BILL. Gros : 3,53. (POEY D'AVANT, *Suppl.,* n° 65, et pl. 26, n° 13.)

6113. Mêmes légendes et types. Bordure de feuilles et d'un lion debout.

BILL. Gros. *(Revue belge,* 2e série, tom. 1er, pl. 9, n° 7 ; GAILLARD, n° 232.)

Coll. Everaerts, à Louvain. — Pl. CXLII, n° 4.

6114. Mêmes légendes et types. Un trèfle remplace le **Z**. Bordure d'aigles.

BILL. Gros. *(Ibid.,* n° 6; GAILLARD , n° 231.)

Coll. Everaerts.

6115. Variété. Bordure de douze rosettes.

BILL. Gros. (GAILLARD , n° 233.)

Coll. de Wismes.

C'est à M. Gaillard que nous devons la première connaissance de ces rares et précieuses monnaies. Il a mérité davantage encore la reconnaissance des numismatistes, en publiant le texte de l'ordonnance du 14 avril 1357, par laquelle Louis de Flandre et de Réthel donne à son monnayeur, André du Porche, l'ordre de faire battre à Réthel, ou dans toute autre ville qu'il voudra élire, des moutons d'or et des blancs d'argent appelés gros. L'ordonnance règle la légende que ces monnaies devront porter ; c'est précisément celle des espèces que nous avons.

CHARLES II DE GONZAGUE. 1601—1637.

6116. **CAR . GONZ . D . NIV . ET . RET . D . C . S . IMP**. Le prince debout, tête nue, tenant de la main droite l'épée à l'épaule, et de l'autre un bouclier. ℟. **MONETA . AVREA . CAROLOPOLI . CVS**. Ecusson couronné ; au-dessus, le mot **FIDES**, séparé par une tour.

OR. Florin.

Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 5.

6117. Mêmes légende et type, avec **IMP . P**. Le prince tient un soleil de la main gauche. ℟. **MO . AVREA . CAROLOPO...** Même type.

OR. Florin.

Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 6.

6118. Mêmes légende et type; le prince coiffé et tenant un bouclier de la main gauche. ℞. MONETA . AVREAC . ORDINV . CAROL . D . G . S . IMP en cinq lignes, dans un cartouche orné.
OR. Florin : 3,20.
Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 7.

6119. Mêmes légende et type, sauf que le prince tient un paquet de flèches; de chaque côté, un écusson coupant la légende. ℞. MONETA . AVREA . C . ORDIN . V . CAROL . D . G . S . IMP en cinq lignes, dans un cartouche carré et orné.
OR. Florin : 3,26.
Coll. Bretagne. — Pl. CXLII, n° 8.

6120. CAR . DVX . NIV . PRIN . MANTVAE (A et E liés). Ecusson couronné; au-dessus, FIDES et tour. ℞. D . GRATIA . S . R . IMP . PRINC . ET . ARCH. Aigle à deux têtes, éployée et couronnée.
OR.
Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 9.

M. Gaillard n'a connu aucune des monnaies d'or des comtes de Réthel. Ce n'est pourtant pas une des parties les moins riches de cette suite.

6121. CAR . GONZ . D . NIVER . ET . RETH. Buste; à l'exergue, 1608 entre deux rosaces. ℞. SVPREM ❀ PRINCEPS ARCHENSIS. Ecusson couronné; au-dessus, FIDES et OLIMPOS.
OR. Ecu ou pied-fort.
Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 10.

Nous allons voir que le célèbre artiste Nicolas Briot a gravé des coins pour les seigneurs de Réthel. Je ne serais pas éloigné de le regarder comme l'auteur de cette pièce, qui ressemble beaucoup à un essai.

6122. Même légende, avec NIVERN. Croix de Jérusalem, dans un épicycloïde à quatre lobes, et anglée de lis. A l'exergue, 1608. ℞. SVP . PRINCEPS ARCHENSIS.
OR.
Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 11.

6123. CAR . DVX . NIVERNENSIS . ET . RETHELENSIS. Aigle couronnée, ayant en cœur un écusson au soleil; au-dessous de l'aigle, XXX 1613. ℞. DEI . GRATIA . PRINCEPS ARCHENSIS. Ecusson couronné et orné; au-dessus de la couronne, FIDES, et sur le bandeau OLIMPOS en grec.
AR. Thaler : 20,30.
Coll. Rousseau.

6124. Mêmes légendes et types, avec CAROLVS, &c. XXX 1614.
AR. Thaler.
Cab. de France.

6125. Variété. Mêmes légendes et types, sans la valeur monétaire et le millésime.
AR. Thaler.
Pl. CXLII, n° 12.

6126. CAROLVS . GONZAGA . DVX . NIVERN . ET . RETH. Aigle couronnée; au-dessous, XXX 1611. ℟. SVPREMVS . PRINCEPS . ARCHENSIS. Même type.
AR. Thaler. (Duby, pl. 90, n° 8.)
Coll. Rousseau. — Pl. CXLII, n° 13.

6127. ❀ CAROLVS GONZAGA . D . NIVERN . ET . RETH. Croix fleurdelisée. ℟. SVP . PRINCEPS ARCHENSIS. 1609. Même type; l'écusson accosté de deux aigles couronnées.
AR. Demi-écu.
Cab. de France et coll. Rousseau.

6128. CAR . GONZ . D . NIV . ET . RET . DEI . GRA S . IMP (quatre points en croix) PRINC. Aigle à deux têtes, ayant en cœur le globe crucigère. ℟. Cinq annelets, dont un au centre et quatre en croix. MONETA . ARGENTEA . CAROLOPOLI . CVSSA. Croix portant au centre un écu de neuf quarts.
AR. Thaler. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. 1er, p. 132, n° 4.)
Coll. Serrure, à Gand.

6129. CAR . GONZ . ET . CLEVEN . D . NIV . ET RETH. Buste drapé à droite. ℟. SVPREMVS PRINCEPS . ARCHENSIS. 1611. Ecusson orné et couronné; au-dessus, FIDES et OLIMPOS.
AR. Grand écu.
Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 14.

6130. ❀ CAROLVS . DVX . NIVERNENSIS . ET . RETHELENSIS. 1614. Buste drapé à droite. ℟. DEI ❀ GRATIA ❀ SVPREMVS ❀ PRINCEPS ❀ ARCHENSIS. Ecusson couronné et orné; au-dessus, FIDES et OLIMPOS.
AR. Très grand module.
Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 15.

6131. CAROL . D . G . DVX MANT. Deux écussons juxtaposés; au-dessus, une couronne. ℟. MONET . NOV . CAROLOP . CVSA. Alérion de Lorraine éployé.
BILL.
Coll. Bretagne. — Pl. CXLII, n° 16.

6132. Mêmes légendes et types. Au ℞., CVS.
Coll. Charvet.

Ces deux dernières pièces, frappées à Charleville *(Carolopolis)*, sont des imitations des monnaies de Lorraine.

6133. CAROL . GONZ . D . NIV . ET . RETH . SVP . PR . ARCH. 1606. Croix ornée, anglée de quatre C formant monogramme. ℞. PARCERE . SVBIECT . ET . DE BELL . SVPERB. Ecusson couronné, accosté de deux C entrelacés.
AR. Quart d'écu.
Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 1er.

6134. CAROL . GONZ . D . NIVERN . ET . RET. Croix ornée, ayant une quatre-feuilles au centre et anglée de quatre lis. ℞. SVP . PRINCEPS ARCHENSIS. Ecusson couronné et accosté de 16-09.
AR. : 3,42. (Poey d'Avant, n° 1550 *bis.)*

6135. CAROL . GONZAGA D . NIVERN ET RETH. Mêmes type et ℞.
AR. (Duby, pl. 90, n° 5.)
Cab. de France.

6136. Variété avec GONZ.
AR.
Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 2.

6137. Variété avec CAROLVS . GONZ.
AR.
Cab. de France.

6138. CARO . GONZA . DVX . NIVERNENS . ET . RET. Lion debout, tenant une épée dans la patte droite, la gauche appuyée sur un écusson ovale. ℞. DEI . GRA . PRINC . ARC . S . IMPERI. Ecusson sur quatre bâtons; de chaque côté, 1627.
AR. Escalin : 4,70.
Coll. de Crouy, à Compiègne.

6139. ✠ CAROLVS . DEI . GRA . DVX . MANTVAE (A et E liés). Même type. ℞. ✠ ET . MONTIS FERR . NIV . S . P . AR. Même type. 16-28.
AR. Escalin : 4,70.
Coll. Charvet. — Pl. CXLIII, n° 3.

6140. KARO . DVX . NIV . ET . RET . RS . ARCH. 1607. Buste de profil, couronné à gauche. ℞. SIGNACVLVM CORDIS ❀ MEI DEVS. Ecu couronné et accosté de deux K.
Cuivre. Double liard. (Poey d'Avant, n° 1542.)

6141. KARO . DVX . NIV . ET RETH . S . PR . ARHC *(sic)* 1606. Même type. ℞. SIGNACVLVM CORDIS ❀ MEI ❀ DEVS. Même type.
Cuivre. Double liard. (Duby, pl. 90, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 4.

6142. CAR . GONZ . D . NIV . S . P . ARCH ❀ 16... Même type. ℞. Mêmes légende et type ; sans rosace et sans K pour accoster.
Cuivre. Double liard. *(Revue*, 1853, pl. 4, n° 7.)
Pl. CXLIII, n° 5.

6143. CAR . DVX . NIV . ET . RETH . S . P . ARCH. 1607. Mêmes types et ℞. ; les deux bouts de l'écharpe flottant derrière le buste.
Cuivre. Liard.
Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 6.

6144. KARO . DVX . NIV . ET . RETH . S . PR... ARCH. Même buste, sans écharpe. La légende commence à gauche. ℞. Mêmes légende et type.
Cuivre. Double liard.
Coll. Legras.

6145. KARO . DVX . NIV . S . PR . ARCH. Buste lauré et couronné à gauche ; à l'exergue, 1607. ℞. ❀ DOVBLE ❀ TOVRNOIS. Ecusson à quatre aiglons couronnés ; en cœur, écusson sur une croix.
Cuivre. Double : 2,20.
Coll. Norblin. — Pl. CXLIII, n° 7.

6146. Mêmes légendes et types, avec CAR . DVX, &c. Légende commençant à droite.
Cuivre. Liard.
Coll. Legras.

6147. CAROLVS . GONZ . D . N . PRIN . AR. Buste fraisé à droite. ℞. DOVBLE TOVRNOIS. Deux lis sur une ligne ; au-dessous, un aiglon couronné.
Cuivre. Double.
Coll. Dubois-Voilquin et Legras.

6148. ✠ CAR . GONZ . D . NIV . ET . RETH. Buste à droite ; à l'exergue, 1609, 1610 ou 1611. ℞. ✠ SVP . PRINCEPS . ARCHENSIS. Ecusson couronné.
Cuivre. Double liard : 3,90. (Duby, pl. 91, n° 1er ; Poey d'Avant, nos 1543 et 1544.)
Pl. CXLIII, n° 8.

6149. Mêmes légendes et types. 16-08. Ce millésime est séparé en deux par les lettres N B en monogramme.
Cuivre. Double liard.
Coll. Quandalle. — Pl. CXLIII, n° 9.

Le monogramme N B, qui se voit à l'exergue de l'avers de cette pièce et qui sépare en deux le millésime, est celui de Nicolas Briot, dont j'ai déjà parlé. M. Dauban a consacré à cet éminent artiste une notice insérée dans la *Revue num. fr.* (1857, pag. 14). L'année suivante, M. Henri Lepage, archiviste à Nancy, fit paraître, dans le *Journal d'archéologie lorraine*, un article où il complète la notice de M. Dauban. Ni l'un ni l'autre de ces deux savants n'a connu la pièce de Charles de Gonzague. M. Lepage donne la description et le dessin d'un jeton du même prince, ayant un revers assez singulier : le buste de Henri IV, roi de France, et le même millésime de 1608. Je crois donc que c'est à cette époque que Nicolas Briot commença à graver les coins des monnaies de Réthel, et que, plus tard, on s'en est servi sans y mettre son monogramme. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas à ma connaissance que l'on ait trouvé une seule pièce à ce type avec le millésime de 1608, sans le monogramme; tandis que nous en avons très communément de 1609 et des années suivantes jusqu'en 1613.

Je soupçonne fort, quoiqu'il n'y ait pas mis sa marque, que c'est aussi Nicolas Briot qui a gravé les coins des beaux écus décrits sous les n°s 6129 et 6130. J'en juge par la perfection du travail et par la comparaison de ces pièces avec celles de Henri, duc de Lorraine, dont la femme, Henriette de Gonzague, était sœur de Charles de Gonzague. On sait d'ailleurs, par des titres rapportés par M. Lepage, qu'en 1613 Nicolas Briot était graveur de la monnaie du duc de Lorraine, et qu'il conservait encore ces fonctions en 1623.

Nous apprenons aussi, par des documents produits par M. Al. Pinchart (*Revue num. belge*, tom. 4, pag. 54), que le graveur des monnaies de Château-Renaud et de Bouillon était Daniel Goffin. Ces renseignements appartenant à l'année 1628, il est évident que ce graveur succéda à Briot.

6150. Mêmes légendes et types; une rosace à la fin de la légende du ℟. (1611) sans le monogramme.

Cuivre. Double liard. (Poey d'Avant, n° 1545; Duby, pl. 90, n° 6.)

6151. CAR . DVX . NIVERNENS . ET . RE. Même type. 1613. ℟. ✠ DEI . GR . PRINCEPS . ARCHENSIS. Même type.

Cuivre. Double liard. (Duby, pl. 91, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 10.

6152. Variété avec RET.

Cuivre. Double liard.

Coll. Quandalle.

6153. Mêmes légendes et types, avec RETH.

Cuivre. Double liard : 3,90. (Duby, pl. 91, n° 3; Poey d'Avant, n° 1546.)

6154. Variété avec ARCHENS.
Cuivre. Double liard.
Coll. Compère.

6155. CH . D . GONZ . D . DE . NEVERS. Même type. 1609. ℟. ✠ DENIER . TOVRNOIS. Même type.
Cuivre. Liard : 1,46. (DUBY, pl. 90, nº 7; POEY D'AVANT, nº 728.)
Pl. CXLIII, nº 11.

6156. Mêmes légendes et types.
AR.
Coll. de Crouy.

6157. Mêmes légende et type. ℟. DOVBLE . TOVRNOIS. Même type.
Cuivre. Double. (DUBY, pl. 90, nº 9.)
Pl. CXLIII, nº 12.

6158. Variété avec NEVRS.
Cuivre. Liard.
Cab. de France.

6159. Variété avec NEVER.
Cuivre. Liard.
Cab. de France.

6160. ✠ CHARLES . I . DVC . DE . MANT . S . DAR. Buste à droite. ℟. ✠ DOVBLE . DE . LA . S . DAR. 1634. Trois fleurs de lis, ayant au milieu une étoile; le tout dans un triple cercle divisé par trois besants.
Cuivre. Double : 3,09. (POEY D'AVANT, nº 1547.)
Pl. CXLIII, nº 13.

6161. Variété : sans grenetis.
Coll. Maxe, à Reims.

6162. Variété avec grenetis; trois lis sans étoile. 1634.
BILL. belle fabrique. (DUBY, pl. 91, nº 5.)
Cab. de France.

6163. Mêmes légende et type. ℟. ✠ DOVBLE . DE . LA . SOV . DAR. Même type, avec étoile.
Cuivre. Double : 2,50. (POEY D'AVANT, nº 1548.)

6164. Mêmes légende et type. ℟. ✠ DOVBLE . DE . CHARLEV. 1637. Même type.
Cuivre. Double : 2,60. (DUBY, pl. 91, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1549.)
Pl. CXLIII, n° 14.

6165. Variété avec CHARLLEV. 163...
Coll. Compère.

6166. Mêmes légende et type, avec SOV . DAR au droit. ℟. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

6167. Variété avec S . DA. ℟. 1634.
Coll. Compère.

6168. Variété avec S . DAR. ℟. 1634.
Coll. Compère.

6169. CAROLVS . GONZ . DV . M . ET . PRI . AR. Mêmes type et ℟. 1634.
Cuivre. Double. (*Revue*, 1852, pl. 3, n° 3.)
Pl. CXLIII, n° 15.

6170. CAROLVS . GONZ . (Z retourné) D . MANT . PRIN . ARCH. Buste plus large avec fraise. ℟. Mêmes légende et type sans le soleil.
Cuivre. Double.
Coll. Legras.

6171. Variété avec S . DAR. ℟. Même légende. 1631. Trois lis dans un seul cercle.
Cuivre. Double : 2,55. (POEY D'AVANT, n° 1550.)

6172. Mêmes légendes et types. Au ℟., un soleil au milieu des lis.
Cuivre. Double.

6173. Mêmes légendes et types, sauf qu'au ℟. il y a deux fleurs de lis et une aigle dans le champ.
Cuivre. Double tournois.
Coll. Maxe, à Reims. — Pl. CXLIII, n° 16.

6174. Variété. Millésime 1640. L'aiglon est couronné.
Cuivre. Double.
Coll. Legras. — Pl. CXLIII, n° 17.

Les doubles tournois avec la petite aigle sont rares.

CHARLES III DE GONZAGUE. 1637—1659.

6175. **CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . MONT . ET . AR . P.** Grand écusson entouré du collier de l'ordre mantouan de Saint-Sauveur, surmonté d'une couronne d'où sort le mont Olympe, sur lequel est un autel. ℞. **SIT . NOMEN . DOMINI BENEDICTVM.** Croix de Bourgogne, portant au milieu le briquet surmonté d'une couronne d'où s'élève le mont Olympe avec l'autel; à droite et à gauche, un double chiffre de deux **C**, couronné; au-dessus, une flèche ou un lis.

AR. Ecu. (*Revue num. belge*, tom. 5, pl. 13, nº 4.)

Coll. Meyer, à la Haie. — Pl. CXLIII, nº 18.

6176. **CAROL . II . D . G ❀ DVX . MAN . ET . M.** Buste à longs cheveux, à droite. ℞. **SIT NOMEN**, 1653. Ecusson couronné.

AR. Demi-écu.

Cab. de France. — Pl. CXLIII, nº 19.

Ces écus sont de la plus grande rareté. On remarque sur le dernier l'intention de copier les écus de Guillaume-Henri, prince d'Orange. Cette particularité se reproduit sur les deniers tournois à tête nue que nous allons décrire.

6177. **CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . MONT . ET . AR . PR.** Lion debout, tenant de la patte droite une épée, la gauche appuyée sur un écusson ovale. ℞. **ET . MONT . FER . VI ... PRI . A.** Ecusson couronné, placé sur une croix de Saint-André, dont les bras coupent la légende.

AR. Escalin.

Coll. Meyer, à la Haie.

6178. Astérisque évidé. **CAROLVS . II . D . G . DVX . MANTVE . VIIII.** Lion debout, tenant de la patte droite une épée levée, la gauche appuyée sur un écusson. ℞. **ARC . ET . MONT . FER . VII . S . PRI.** Ecusson couronné sur les bâtons de Bourgogne; de chaque côté, 16-39.

AR. Escalin.

Coll. Rousseau.

Cette pièce et la précédente offrent l'exemple peut-être unique du numéro d'ordre des principautés de Charles; huitième comme duc de Mantoue; septième de Montferrat.

6179. **: CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . ET . AR . P.** Ecusson aux trois lis, couronné et accosté de deux lis couronnés. ℞. **SIT . NOMEN**, &c. Croix échancrée, cantonnée de deux couronnes et de deux lis, et timbrée d'un lis au centre.

BILL. Douzain : 1,46. (Duby, pl. 91, nº 9; Poey d'Avant, nº 1551.)

6180. Variété avec ARP. La croix du ℟. est cantonnée de deux lis et de deux couronnés; timbré d'un lis.
Bon BILL. Douzain.
Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 20.

6181. : CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . ET . MON. Même écusson, accosté de deux C couronnés. ℟. Mêmes légende et type; deux couronnes et deux lis; timbré au centre.
BILL. Douzain : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 1552.)
Pl. CXLIII, n° 21.

6182. CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . MONT . ET . AR . P. Trois cercles entrelacés formant la croix; quatre lis et quatre couronnes l'entourent. ℟. ✠ SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM. Ecusson aux trois lis, couronné, accosté de deux croissants les pointes en haut et couronnés.
BILL. Douzain.
Coll. Bernard. — Pl. CXLIV, n° 1er.

6183. CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . MON . ET . A . P. Mêmes légende et type; non timbré. La légende commence par un signe ressemblant à un ciboire.
BILL. Douzain : 2,39. (POEY D'AVANT, n° 1553.)

6184. Mêmes légendes et types; timbré d'un lis au ℟.
BILL. Douzain : 1,69. (*Ibid.*, n° 1554.)

6185. Variété avec A . P.
Coll. de Crouy.

6186. ✠ CHARLES . II . DVC . DE . MANT . S . DAR. Buste à droite. ℟. ✠ DOVBLE . DE . LA . SOV . DAR. Trois lis dans un double cercle.
Cuivre. Double : 2,88. (POEY D'AVANT, n° 1555.)

6187. CAROLVS . II . D . G . DV . MANT . ET . MONTI. Même écusson; sans accostement. ℟. SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM. Croix échancrée, cantonnée de deux lis et de deux couronnes.
BILL. Douzain.
Coll. Legras. — Pl. CXLIV, n° 2.

6188. * CHARLES . II . DVC . D . MANT . S . DAR. Buste nu à droite. ℟. ✠ . TOVRNOIS. Trois lis dans le champ.
AR. Double.
Coll. Rollin.

6189. Même type. La légende commence à gauche de la tête. ℟. Mêmes légende et type. 1643.

Cuivre. Denier : 1,57. *(Ibid.,* nº 1556.)

Pl. CXLIV, nº 3.

6190. Mêmes légende et type, commençant à droite, avec **D . MANT . S . DAR.** ℟. 1638.

Cuivre. Double.

Coll. Compère. — Pl. CXLIV, nº 4.

6191. Variété avec **D . MANT . S . DA.** 163...

Cuivre. Denier.

Coll. Compère.

6192. **CHARLES . II . DV . D . M.** Tête jeune de profil à droite. ℟. ✠ **DENIER . TOVRNOIS.** 1651. Deux lis sur une ligne; au-dessous, **A.**

Cuivre. Denier. (Duby, pl. 91, nº 6.)

Pl. CXLIV, nº 5.

Copie des deniers de Louis XIV enfant.

6193. Variété avec **DVC . DE . MANT.** ℟. 1652.

Cuivre. Denier. *(Ibid.,* nº 7.)

6194. Variété avec **DVC . DE . MAN.**

Cuivre. Double.

Coll. Legras.

6195. Variété avec **D . DE . MAN.** ℟. 1653.

Cuivre. Denier. *(Ibid.,* nº 8.)

6196. Variété avec **CHARL . II . DV . D . M.**

Cuivre. Denier.

Coll. Charvet.

6197. **CHARLES . II . DVC . DE . MANTOV.** 1655. Buste couronné à droite. ℟. **LIARD . DE . FRANC . C .** en trois lignes; au-dessus, un **A** et trois lis 2-1.

Cuivre. Liard : 3,26. (Poey d'Avant, nº 729, et pl. 9, nº 6.)

Pl. CXLIV, nº 6.

6198. Variété. Au ℟., **FRAN . CV.**

Coll. Mioche, à Clermont. — Pl. CXLIV, nº 7.

Ces deux dernières pièces sont la copie identique, sauf les légendes, des liards de Louis XIV. Nous verrons un duc de Bouillon s'approprier la même empreinte, mais d'une manière moins audacieuse.

Duby n'a connu aucune monnaie de Charles III. M. Gaillard n'en a publié qu'une seule.

CHATEAU-RENAUD.

La ville de Château-Renaud ou Château-Regnaud *(Castrum reginaldi)* est un peu déchue, puisque ce n'est plus qu'un mince village du département des Ardennes, près de Charleville. Elle fut fondée, en 1330, par Hugues, comte de Réthel; aussi a-t-elle fait longtemps partie des domaines de ces comtes. Du reste, l'histoire de cette ville nous importe peu, puisque nous n'avons uniquement que les monnaies d'une seule famille. François de Bourbon, prince de Conti, troisième fils de Louis Ier, prince de Condé, posséda Château-Renaud, à titre de principauté, d'abord en son nom seul, puis conjointement avec sa femme en deuxièmes noces, Louise-Marguerite de Lorraine, fille de Henri Ier, dit le *Balafré*. Celle-ci, devenue veuve en 1614, émit des espèces en son nom jusqu'en 1629, époque où elle céda la principauté de Château-Renaud à Louis XIII, en échange de Pont-sur-Seine; elle mourut en 1631.

Les monnaies de Château-Renaud ont été frappées dans le même système que celles de Réthel, dernière période. Sur les pièces de Marguerite seule, l'élément lorrain est un peu plus visible, et cela est tout naturel. Nous avons de fréquents exemples de ces réminiscences de famille. Les monnaies au nom de François seul sont très communes. Les autres sont toutes rares, à l'exception du florin d'or, qui l'était assez autrefois, mais qui est devenu plus commun.

FRANÇOIS DE BOURBON, PRINCE DE CONTI. 1603—1614.

6199. ✠ FRANCOIS . DE . BOVRBON. Buste colleretté à droite; exergue 1613. ℟. ✠ PRINSE . *(sic)* DE . CONTI . SOVER. Ecusson aux trois lis, avec une bande pour brisure.
Cuivre. Double liard : 4,78. (Poey d'Avant, n° 1557.)

6200. Mêmes légendes et types des deux côtés, avec PRINCE.
Cuivre. Double liard.
Cab. de France. — Pl. CXLIV, n° 8.

6201. Mêmes légende et type; exergue 1613. ℟. P . DE CONT . S . DE . C . RENAV. Même type.
Cuivre. Double liard : 3,88. *(Ibid.*, n° 1558.)
Pl. CXLIV, n° 10.

6202. Même légende. Buste plus grand et fraisé. A l'exergue, 1614. ℟. P . DE . CONTI . S . DE CH RNAV. Même type.
Cuivre. Double liard.
Coll. Legras. — Pl. CXLIV, n° 10.

6203. Même légende. Buste fraisé à droite. ℟. P . DE . CONT . S . DE . CH . RE-NAV. Même type.

Cuivre. Double liard : 3,69. (Duby, pl. 48, nº 2; Poey d'Avant, nº 1559.)

6204. Mêmes légendes et types.

AR. Essai ou pied-fort.

Cab. de France.

6205. Variété avec FRACOIS. Au ℟., CONTI.

Coll. Lefèvre, à Meaux.

6206. F . DE . BOVRBON . PRINCE . DE . CONTI. Buste fraisé à droite. ℟. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS. Trois lis dans le champ, avec brisure.

Cuivre. Double.

Coll. Compère, à l'île d'Oléron.

6207. F . DE . BOVRBON . P . DE . CONTI. Mêmes types et ℟.

Cuivre. Double : 2,33. (Duby, pl. 48, nº 4; Poey d'Avant, nº 1560.)

Pl. CXLIV, nº 11.

6208. Variété avec FR et un lis à l'exergue.

Cuivre. Double.

Coll. Duleau. — Pl. CXLIV, nº 12.

6209. Mêmes légende et type. ℟. DOVBLE TOVRNOFIS *(sic)*. Même type.

Cuivre. Double.

Coll. Maxe, à Reims.

6210. Mêmes légendes et types, avec TOVRNOIS. Buste sans fraise. Au ℟., la brisure est à gauche.

Cuivre. Double : 2,28. (Poey d'Avant, nº 1561.)

Pl. CXLIV, nº 13.

6211. Variété avec ✠ DOVBLE TOVRNOI.

Cuivre. Double.

Coll. Legras.

6212. Variété avec ✠ DOVBLE TOVRNOIS.

Cuivre. Double.

Coll. Legras.

6213. Variété avec ✠ DOVBLE TOVRNOI. La brisure est de droite à gauche.

Cuivre. Double.

Coll. Legras.

6214. F . DE . BOVRBON . P . D . CONTI. Buste fraisé. ℟. Mêmes légende et type.
Cuivre. Double : 2,17. *(Ibid.,* nº 1562.)

6215. Mêmes légendes et types des deux côtés, c'est-à-dire que le type de la tête se trouve aussi au ℟.
Cuivre. Double.
Coll. Minart, à Douai.

6216. Mêmes légendes et types. ℟. ordinaire, avec le buste colleretté.
Cuivre. Double : 2,17. *(Ibid.,* nº 1563.)

6217. F . DE . BOVRBON . P . DE . CONT. Mêmes type et ℟. Buste fraisé.
Cuivre. Double : 2,06. *(Ibid.,* nº 1564.)

6218. Mêmes légendes et types. Buste colleretté.
Cuivre. Double : 2,06. *(Ibid.,* nº 1565.)

6219. * F . DE . BOVRBON . P . DE . CONTI. Légende commençant à droite de la tête. Buste fraisé. ℟. Mêmes légende et type.
Cuivre. Double : 2,17. *(Ibid.,* nº 1566.)

6220. Variété avec P . DE . CONT.
Cuivre. Double.
Coll. Duleau.

6221. * F . DE . BOVRBON . P . DE . CONTI. Même type. ℟. ✠ DOVBLE * TOVRNOIS. Même type ; sans millésime.
Cuivre. Double.
Coll. Senémaud.

6222. F . DE . BOVR . BON . P . D . CNTI. Mêmes type et ℟. Légende à gauche.
Cuivre. Double.
Coll. Duleau.

6223. Variété : ✠ F . DE . BOVRBON . PRINC . D . CONT.
Cuivre. Double.
Coll. Duleau.

6224. Variété avec PRIN . D . CONTI.
Cuivre. Double.
Coll. Duleau.

6225. Variété : ✠ F . qE . BOVRBON . P . qE . CONT.
Cuivre. Double.
Coll. Duleau.

6226. Variété : F . DE . BOVRBON . P . DE . CONTI. ℟. ✠ D . VBLE . TOVR-NOIS.
Cuivre. Double.
Coll. Duleau.

6227. Variété avec PRIN . DE . CONTI. Buste fraisé. Au ℟., la légende est précédée par une large rosace. La brisure est à gauche.
Cuivre. Double.
Coll. Legras. — Pl. CXLIV, n° 14.

6228. Variété avec PRIN . D . CONTI. Au ℟., même type. La rosace est à sept folioles.
Cuivre. Double.
Coll. Poey d'Avant.

6229. Variété avec PR . INC D CONTI. Buste avec collerette rabattue. Au ℟., la légende commence par un point, et il n'y a pas de brisure.
Cuivre. Double.
Coll. Legras. — Pl. CXLIV, n° 15.

En voyant la grande quantité de variétés que présentent ces doubles tournois, dont quelques légendes sont altérées, on était fondé à croire que les faussaires y avaient mis la main. M. Al. Pinchart en a administré la preuve (*Revue num. belge,* tom. 4, pag. 46), en nous faisant connaître un titre duquel il résulte qu'un atelier de fausse monnaie a existé, pendant quelques années, à la Tour-à-Glaire, village situé près de Sédan, et qu'on y a fabriqué des doubles tournois à l'effigie de François de Bourbon, seigneur de Château-Renaud. On peut reconnaître les produits de cette fabrication clandestine, en ce qu'au revers la brisure est en sens inverse, c'est-à-dire placée de droite à gauche. On trouve aussi des variétés sans brisure; je crois qu'elles ont la même origine.

6230. F . D ... CONTI. Champ effacé. ℟. ✠ DOVBLE... Trois pommes de pin.
Cuivre. Double.
Coll. Lefèvre, à Meaux.

Cette bizarrerie dans le type provient de ce que cette pièce a été frappée sur un méreau de Saint-Omer.

Le même, avec sa femme LOUISE-MARGUERITE DE LORRAINE. 1605—1614.

6231. MONETA . NOVA . ARG . CHA. Ecusson couronné aux trois lis avec brisure. ℟. ✠ IN . OMNEM . TER . SONVS . EORVM. Croix fourchée, cantonnée de quatre F couronnés.
BILL. Douzain. (DUBY, pl. 48, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CXLIV, n° 16.

6232. Mêmes légendes et types, avec TERR au ℞.
BILL. Douzain.
Cab. Jarry, à Orléans.

Quoique ces deux monnaies ne soient pas signées, je crois qu'elles appartiennent à François et à Marguerite.

6233. F . BOVRB . LVD . MARGARET . LOTH. Buste du prince à droite. La légende commence à gauche. ℞. IN OMNEM . TER . SONVS . EO. Ecusson couronné mi-parti Bourbon et Lorraine.
OR. Florin.
Cab. de France.

6234. * F : BOVRB . LVD . MARGAR : LOT. Même type. ℞. IN . OMNEM . TER . SONVS . EOR. Même type.
OR. Florin.
Cab. de France.

6235. F . BOVRB . LVD . MARGARET . LOT. Même type. ℞. IN . OMN . TER . SONVS . EORVM. Même type.
OR. Florin.
Cab. de France.

6236. FR . BOVRB . LVD . MARGARETA . LOT. Même type. ℞. IN OMNM . TERR . SONVS . EOR. Même type.
OR. Florin.
Cab. de France.

6237. Mêmes légende et type, avec LOHT. ℞. IN . OMNM . TER . SONVS . EOR. Même type.
OR. Florin : 3,01.
Coll. Rollin.

6238. * F BOVRB LVD MARGARET LOT. Même type. ℞. IN OMNEM . TER . SON . EORV. Même type.
OR. Florin. (*Revue num. belge*, tom. 5, pag. 429; calque.)
Coll. Meyer.

6239. Légende à droite. FR . BOVRB . LVD . MARGARETA . LOT. Même type. ℞. IN OMNM . TER . SONVS . EORV. Même type.
OR. Florin : 3,01.
Coll. Rollin.

6240. Mêmes légendes et types, avec EOR.
OR. Florin.
Coll. Rollin.

6241. Mêmes légendes et types avec LOTH, et au ℟. EORV.
OR. Florin.
Coll. Rollin. — Pl. CXLIV, n° 17.

6242. Mêmes légende et type. ℟. IN OMNEM TER. SONVS EORVM. La légende du droit est précédée d'une rosace.
OR. Florin.
Coll. Rollin.

6243. Variété : F BOVRB . LVD MARGAR LOT. Même type. ℟. IN OMN . TER . SONVS EOR. Même type.
OR. Florin. (Duby, pl. 48, n° 9.)

6244. ❀ FR . BOVRB . LVD . MARGARETA . A LOTH. Même type. ℟. IN OMNM . TER . SONVS . EORVM. Même type. L'écusson est accosté de deux croix de Lorraine.
OR. Florin. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. 5, pl. 2, n° 5; Duby, pl. 48, n° 7.)
Coll. Meyer. — Pl. CXLIV, n° 18.

6245. Variété : F . BOVRB . L . MARGARETA . LOTH. Au ℟., EORV.
OR. Florin.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CXLIV, n° 19.

Il est possible que ces deux florins aient été émis par Marguerite seule, quoiqu'ils portent aussi le nom de son mari. Après son veuvage, elle a dû en effet émettre de ces pièces fort en usage alors, si l'on en juge par le nombre des variétés que nous en avons. Elle se sera peut-être aussi servie du coin ancien, en y ajoutant la croix de Lorraine.

6246. F ❀ BORBONIVS ❀ L ❀ MARGARETA ❀ A ❀ LOTHARINGIA. Deux bustes affrontés; au-dessus, une couronne. A l'exergue, XXX entre deux rosaces. ℟. IN . OMNEM . TERRAM . SONVS . EORVM. 1614. Écusson couronné et orné.
AR. Grand écu. (Duby, pl. 48, n° 8.)
Cab. de France. — Pl. CXLIV, n° 20.

Sur le dessin de Duby, les mots de la légende du droit sont séparés par des points.

6247. ❀ FR. BORBONIVS. LVD. MARGARETA. A. LOTHARIN. Long buste à droite avec fraise. ℞. Mêmes légende et type, sans millésime.
AR. Grand écu. (*Revue belge*, tom. 5, pl. 13, nº 1er.)
Coll. Meyer. — Pl. CXLIV, nº 21.

6248. Variété avec LOTH; l'écusson accosté de L. M. non couronnés.
AR. Quart d'écu. (DUBY, pl. 48, nº 10.)

6249. F. BOVRB. LVD. MARGAR. LOT. Ecusson couronné mi-parti France et Lorraine, accosté de deux L couronnés. ℞. Même légende. Croix fleurdelisée.
AR. Quart d'écu : 8,46. (DUBY, pl. 48, nº 11; POEY D'AVANT, nº 1567.)
Pl. CXLIV, nº 22.

6250. Variété. La croix du ℞. a en cœur une quartefeuille.
AR. Quart d'écu. (*Ordonnance d'Anvers.*)
Pl. CXLIV, nº 23.

6251. FR × B × ET × LVD × MARGAR × A × LOT. Ecusson couronné. ℞. ✠ MONETA × NOVA × ARG × CHA × REG ✱. Aigle à deux têtes.
AR. (DUBY, *Suppl.*, pl. 4, nº 10.)
Pl. CXLV, nº 1er.

6252. ✠ F. BOVRB. LVD. MARGARETA. LOT. Ecusson aux trois lis avec la bande pour brisure, accosté de deux H couronnés. ℞. IN. OMNEM. TER. SONVS. EOR. Croix fourchée et cantonnée de quatre couronnes.
BILL. Douzain : 1,90. (POEY D'AVANT, nº 1568.)

6253. ✠ Mêmes légendes et types. L'écusson est accosté de deux L couronnés. Au ℞., la croix est cantonnée de deux couronnes et de deux lis.
BILL. Douzain. (DUBY, pl. 48, nº 6.)
Cab. de France. — Pl. CXLV, nº 2.

6254. Mêmes légendes et types. Les légendes sont précédées d'un lis.
BILL. Douzain.
Cab. de France.

LOUISE-MARGUERITE, seule. 1614—1631.

6255. ❀ LVDOVICA. MARGARETA. A LOTARINGIA. Ecusson orné, couronné et accosté de deux croix de Jérusalem. ℞. IN OMNEM. TERRAM. SONVS. EORVM. Croix double de Jérusalem; au centre, deux autres petites croix

de Jérusalem ; le tout dans un épicycloïde à quatre lobes, avec quatre lis dans les angles extérieurs.

OR.

Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 3.

6256. LVD . MARG . A LOTH . D . G . SVP . PR . C . REGI. Petit fer de lance. Grand écu couronné et entouré du collier du Saint-Esprit. ℟. Tour. MONETA . ARGENTEA . CAS . TRO . REGINALDI . CV. Croix de Saint-André, portant au milieu un briquet ; au-dessus, une couronne ducale ; de chaque côté, un chiffre couronné, composé de deux C et de deux M entrelacés ; au-dessous, la croix du Saint-Esprit.

AR. Grand écu. *(Revue num. belge*, tom. 5, pl. 13, n° 2.)

Pl. CXLV, n° 4.

6257. LVD . MARG . A . LOTH . DEI . GR . SVP . PR . C . REGI. Ecusson couronné, entouré du cordon d'un ordre. ℟. MON . NOVA . ARGENTEA . CAST . REG . CVSA. Croix de Bourgogne, avec un écusson à l'aigle au centre ; au-dessus, une couronne ; au-dessous, une aigle ; de chaque côté, 16-26.

AR. Grand écu. (Modai, n° 2574 ; Reichberg, n° 1478 ; *Revue belge*, pag. 454.)

6258. Variété avec MONETA.

AR. Grand écu.

Coll. Regnault. — Pl. CXLV, n° 5.

6259. LVD . MARGAR A LOT DEI . GRATIA . SV . PR. Même écusson sur la croix de Saint-André, et couronné ; de chaque côté, 1625. ℟. MONETA NOVA ARGENTVM CASTRO . REG . CVSSA. Lion debout, tenant de la patte droite une épée, la gauche appuyée sur un écusson ovale.

AR. Escalin au lion. *(Revue num. belge*, tom. 5, pl. 12, n° 3.)

Coll. Meyer.

6260. Variété avec S . PR. Au ℟., CVSA.

AR. Escalin au lion. (Duby, pl. 24, n° 4.)

Pl. CXLV, n° 6.

6261. LVD . MARGAR . A LOTH . D . G . SVP . PR. Ecusson couronné. 16-25. ℟. MON . NO . ARGENT . CASTRO . REGINALDI . CVSA. Paon éployé et couronné.

AR. Escalin au paon.

Coll. Norblin.

6262. ✠ LVD MARGAR LOTH D GR P . SVP . C . RE. Même type. 1625. ℟. ✠ MON . NO ARGEN . CASTRO REGINALDI CVSA. Même type.
AR. Escalin au paon. (Duby, pl. 24, n° 3.)
Pl. CXLV, n° 7.

6263. LVD MARGAR . A . LOT . DEI . GRAT... Ecusson couronné; de chaque côté, 16-25. ℟. MONET . NOV . ARGENTA . CR . CVSA. Croix formant un carré au milieu duquel les lettres L . M sur un cercle à quatre lobes, avec des trèfles dans les angles.
AR. (Duby, pl. 24, n° 1er.)
Pl. CXLV, n° 8.

6264. Même légende, avec DEI GRATIA . S. Ecusson couronné, dans un cercle à plusieurs lobes; de chaque côté, un trèfle. ℟. MONETA . NOVA . ARGENTEA . CASTRO . REG. Croix très fleuronnée, ayant au centre un lion.
AR. *(Ibid.*, n° 2.)
Pl. CXLV, n° 9.

6265. ✠ LVDOVICA . MARGARET LOT. Deux écussons juxtaposés. ℟. SVB . VMBRA . ALARVM . TVAR. Aigle à deux têtes, ayant en cœur le chiffre 3.
BILL.
Coll. Voillemier. — Pl. CXLV, n° 10.

6266. LVD . MARGARETA . LO. Même type; au-dessous des écussons, G. ℟. IN OMNEM TER . SONVS . EOR. Alérion couronné.
BILL. Gros : 1,12.
Coll. Bretagne. — Pl. CXLV, n° 11.

6267. LVDOVICA MARGAR . LOT. Même type. ℟. Mêmes légende et type, avec TERR.
BILL. Gros.
Coll. Bretagne et Voillemier.

6268. Même type, avec LVD . MARGAR . ARC . LOT. ℟. Mêmes légende et type, avec TER.
BILL. : 0,90.
Coll. Bernard. — Pl. CXLV, n° 12.

6269. LVDOVICA . MARGARETA . LOT. Ecusson couronné, accosté de 16-22. ℟. MON . NOVA . ARC . CHA. Croix fleuronnée, évidée et ayant au centre une rosace.
Cuivre.
Coll. Bernard. — Pl. CXLV, n° 13.

Cette pièce ressemble à un méreau. La légende fait supposer qu'elle a dû être frappée en argent.

Henri, duc de Lorraine, par une ordonnance du 4 février 1623, défendit le cours des monnaies à son type, contrefaites à Château-Renaud. Cette prohibition dut s'appliquer particulièrement aux pièces décrites sous les nos 6265 à 6268.

PHALZBOURG ET LIXHEIM.

Les villes de Phalzbourg et Lixheim sont situées dans le département de la Meurthe (Lorraine). La première remonte à l'année 1570. Elle fut fondée par un électeur palatin et vendue à un duc de Lorraine, qui la revendit à son tour à la France par le traité de 1661. La réunion définitive n'eut pourtant lieu qu'en 1718. Précédemment, en 1670, Louis XIV l'avait fait fortifier d'après les plans de Vauban. Lixheim, qui n'était primitivement qu'une simple abbaye, avait été cédée, en 1608, par le pape Clément V à Frédéric, prince palatin, qui la destinait à être l'un des boulevards des Calvinistes. En 1621, Phalzbourg et Lixheim furent érigés en principautés par l'empereur Ferdinand, à l'occasion du mariage de Henriette de Lorraine-Vaudemont, sœur du duc Charles IV et mère du duc Henri II, avec Louis de Baron d'Ancerville, fils naturel de Louis II, cardinal de Guise. Ce prince mourut en 1630. Nous ne possédons pas d'autres monnaies que celles de Henriette. Elles ont été frappées de 1630 à 1635, c'est-à-dire pendant son premier veuvage. Cette princesse s'est mariée quatre fois.

Nous devons à M. de Barthélemy une notice sur les monnaies de Henriette de Phalzbourg et Lixheim, publiée dans la *Revue num. fr.* de 1846, pag. 184. Malgré ses recherches et les documents curieux qu'il fait connaître sur la vie aventureuse de cette princesse entreprenante, il ne nous donne pas le titre en vertu duquel Henriette faisait battre monnaie. J'ajouterai quelques pièces qui ont échappé à ses investigations.

HENRIETTE DE LORRAINE-VAUDEMONT. 1630—1635.

6270. MONETA . NOVA . LIXENSIS. Ecusson couronné, accosté de 16-33.
℟. SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM. Lion debout couronné, tenant un glaive de la patte droite, la gauche appuyée sur un écusson ovale.
AR. Escalin : 5,20.
Coll. Rousseau. — Pl. CXLV, n° 14.

M. de Barthélemy ne mentionne cette pièce que d'après la description inexacte qu'en donne Dom Grappin dans ses *Recherches sur les monnaies de Bourgogne.* Il avance que son type fait sans doute allusion aux armes de la ville de Lixheim, qui sont : *d'or au lion de gueules, couronné de même, la queue passée en sautoir, tenant entre ses pattes trois roses au naturel, tigées de même.* Cette conjecture est sans fonde-

ment. Il ne faut voir dans ce type autre chose que la copie des escalins au lion, que nous trouvons assez souvent parmi les monnaies du voisinage. Nous en avons vu des exemples à Réthel sur une pièce datée de 1628, et à Château-Renaud en 1625.

6271. Croix de Lorraine. HENR . A . LOTH . PRIN . PHAL . ET . LIX. Ecusson couronné, accosté de deux H; au-dessus, 1633. ℟. SIT . NOMEN, &c. Croix cantonnée de deux lis et de deux couronnes.
BILL. Douzain. (*Revue*, 1846, pl. 11, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 15.

6272. HENR . D . LOR . PRIN . PHAL . ET . LIX. Buste à droite. ℟. ✠ Croix de Lorraine. DOVBLE TOVRNOIS. 1633. Champ semé de lis.
Cuivre. Double. (*Ibid.*, n° 2; Poey d'Avant, n° 1690.)
Pl. CXLV, n° 16.

6273. HENR . A LOT . PRIN . PHAL . ET . LIX. Buste à droite; au-dessus, XXIIII. ℟. MONETA . NOVA . LIXEI . CVSA. 16-34. Grand alérion couronné.
AR. Teston. (*Ibid.*, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 17.

6274. . HENR . DE . LOR . PRIN . PHAL . ET . LIX. Même type. ℟. DOVBLE TOVRNOIS. 1634. Champ semé de lis, brisé d'un lambel à trois pendants.
Cuivre. Double. (*Ibid.*, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 18.

6275. HENR . A . LOTH . PRIN . PHAL . ET LIX. Même type. ℟. Mêmes légende et type. 1634.
Cuivre. Double. (*Revue*, 1849, pag. 323.)
Cab. de France.

6276. HENR . A . LOTH . PRIN . PHAL . ET . LIX. Alérion couronné. ℟. MONETA . NOVA . LIXEI . CVSA. Ecu couronné.
BILL. (*Ibid.*, 1846, pl. 11, n° 5.)
Pl. CXLVI, n° 1er.

6277. Croix de Lorraine. Même légende. Buste à droite, avec chaperon. ℟. Même légende. Ecu couronné; au-dessus, 1635.
AR. Teston. (*Ibid.*, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 3.

6278. Mêmes légende et type. Ecu portant un trèfle. ℟. MONETA LIXEENSIS. Dans le champ, II KREVTZER en trois lignes.

BILL. *(Ibid.*, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 2.

6279. HENRI A LOTH PRIN PHALSB LIX. Alérion couronné. ℟. MONETA NOVA LIXHE CVSA. Ecusson de Lorraine et de Bar, timbré d'une couronne ducale et accosté de deux croix de Lorraine couronnées.

Gros. *(Musée d'Epinal.)*

Pl. CXLVI, n° 4.

Les monnaies de Henriette de Lorraine sont fabriquées avec un soin tout particulier. La gravure en est remarquable. Les deniers tournois de cuivre, sans être tout à fait communs, se rencontrent assez facilement. Toutes les autres pièces sont fort rares.

DUCHÉ DE BOUILLON.

La seigneurie de Sédan était un arrière-fief de l'église de Reims. Confiée à des avoués puissants, elle devint entre leurs mains une principauté. En 1319, le roi Charles V acquit les droits de l'archevêque de Reims et réunit Sédan à la couronne. Charles VI le donna, en 1400, à Louis, son frère. Charles, duc d'Orléans, fils de Louis, vendit la seigneurie de Sédan à Guillaume de Braquemont, dont la fille épousa Evrard de la Marck. Celui-ci acheta de Louis de Braquemont, son beau-frère, la terre de Sédan. Charlotte de la Marck, ayant épousé en 1591 Henri de la Tour d'Auvergne, lui apporta en dot les seigneuries de Sédan et de Raucourt, qui, depuis cette époque, sont restées dans la maison de la Tour d'Auvergne.

Bouillon, qui des mains du fameux Godefroi était passé, en 1096, à l'église de Liége, resta longtemps dans la possession des évêques de cette ville. En 1482, Guillaume de la Marck s'empara de Liége après avoir tué l'évêque, et fit donner le gouvernement du château de Bouillon à son frère Robert III de la Marck. Celui-ci, s'étant emparé du château en 1495, prétendit le garder, non comme gouverneur, mais à titre de réserve. Ses successeurs eurent les mêmes prétentions, et ce ne fut qu'en 1678, par suite de la paix de Nimègue, que Bouillon appartint définitivement à la maison de la Tour.

Cette possession, encore même qu'elle n'était que précaire, n'a pas empêché les ducs de Bouillon d'émettre des monnaies en leur nom. Toutefois nous n'en avons pas qui soient antérieures au règne de Guillaume-Robert de la Marck, c'est-à-dire au dernier quart du XVIe siècle. On a bien publié, dans la *Revue num. belge*, des deniers anciens que l'on attribue à Bouillon; je n'ai pas pu retrouver leur description, qui d'ailleurs serait en dehors de mon sujet. Dans le même recueil (2e série, tom. 2,

pag. 316), M. R. Chalon parle de tentatives de monnayage, qui auraient eu lieu en 1754 et 1771. Nous n'en connaissons pas les produits.

Les types des monnaies de Bouillon n'offrent rien de particulier. C'est un mélange du système français avec celui des Pays-Bas et des contrées voisines. Dans cette longue et riche série, que je suis, à ce que je crois, le premier à faire connaître, puisque je fais plus que quadrupler le nombre des pièces publiées par Duby, il n'y a de réellement commun que les doubles liards et les doubles tournois de Henri de la Tour. Les monnaies d'or sont les plus rares.

SEIGNEURS DE SÉDAN ET DUCS DE BOUILLON.

Evrard de la Marck, 1424—1454.
Jean de la Marck, 1454—1484.
Robert Ier de la Marck, 1484—1489.
Robert II de la Marck, 1489—1536.
Robert III, 1536.
Robert IV, 1536—1556.
Henri-Robert, 1556—1574.
Guillaume-Robert, 1574—1588.
Charlotte de la Marck et Henri de la Tour, 1588—1623.
Frédéric-Maurice de la Tour, 1623—1652.
Godefroi-Maurice, 1652—1721.
Charles-Godefroi, 1721—1730.
Godefroi-Charles-Henri, 1771.

GUILLAUME-ROBERT DE LA MARCK. 1574—1588.

6280. ✠ G . R . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL . PR . S . D . S. Ecusson couronné, accosté de II-II. ℞. NON . EST . CONS . ADVERS . DMN. 1587. Croix fleurdelisée.
AR. Quart d'écu.
Cab. de France et coll. Rousseau.

6281. ✠ G . R . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL . P . S . D S. Même type, avec V-II pour accoster. ℞. Mêmes légende et type.
AR. Huitième d'écu.
Cab. de France. — Pl. CXLVI, nº 6.

6282. Mêmes légendes et types, avec V-III pour accostement.
AR. Quart d'écu.
Cab. de France.

6283. Mêmes légendes et types. L'écusson, sans accostement.
AR. Huitième d'écu.
Pl. CXLVI, nº 5.

6284. ✠ G . R . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL . PR . S. Ecusson couronné. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Douzain.
Cab. de France.

6285. Fleurette. G . ROBERT . D . L . MARK. Tête nue à droite. ℟. ✠ DOVBLE TOVRNOIS. 1588. Ecusson couronné.
Cuivre. Double : 2,82.
Cab. de France.

6286. Même légende, commençant à droite. Mêmes type et ℟. 1577. La position des quartiers est changée.
Cuivre. Double. (*Revue*, 1852, pl. 3, n° 1er.)

6287. ✠ G . R . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL. Légende commençant à gauche. Même type. ℟. Mêmes légende et type. Position des cantons comme à l'avant-dernier.
Cuivre. Double : 2,82. (Poey d'Avant, n° 1569, et pl. 21, n° 4.)
Pl. CXLVI, n° 7.

6288. Variété avec DOVBL . TOVRNOIS.
Cuivre. Double.
Coll. Legras.

6288 *bis*. Variété avec D . DE . BOVILLON.
(Duby, *Suppl.*, pl. 4, n° 12.)

CHARLOTTE DE LA MARCK. 1589—1591.

6289. CHARL . D . LA . MARK . D . D . BOVLL . P . S . D . SED. Ecusson couronné de Bouillon et de la Marck. ℟. NON . EST . CONS . ADVERS . DNM. 1589. Croix fleurie avec un C au centre.
OR. Ecu.

Cette pièce est la copie servile des écus d'or de Henri III frappés à la même époque. Elle est mentionnée par M. B. Fillon dans les *Monnaies féodales françaises de la collection Rousseau*, à la suite du n° 893.

6290. CH . DE ΓAꟷVꟷK : D . DE : BOV Γ . q . S . D . S. Ecusson de Bouillon et de la Marck, couronné. ℟. NON . EST . CONS . ADVERS . DNM. 1591. Croix fleuronnée, ayant en cœur S dans un cartouche.
OR. (*Placard* de 1636, pag. 47.)

Le bouleversement des lettres de la légende du droit n'est peut-être que le résultat de la maladresse du graveur, et cette pièce pourrait bien être la même que la sui-

vante. On a dit bien souvent qu'il fallait se défier des dessins joints à l'ordonnance d'Anvers. Je me suis quelquefois associé à ces plaintes. Je crois pourtant que l'on exagère un peu l'inexactitude de ces dessins. Ce qui le prouve, c'est que j'ai parfois retrouvé les originaux des monnaies que l'on croyait fautivement reproduites, et que presque toujours leur représentation était assez exacte. Toutefois je n'irai pas jusqu'à avancer qu'il faille accepter ces empreintes sans examen.

6291. CH . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL . P . S . D . S. Mêmes type et ℟. 1591.
OR. Pistole.
Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 8.

6292. CHARLOT . D . LA . MARK . D . D . BOVL . P . S . D . SE. Ecusson couronné, accosté de II-II. ℟. Même légende. Croix fleurdelisée. 1589.
AR. Quart d'écu. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 893.)
Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 9.

Les monnaies de Charlotte de la Marck sont les plus rares de la série de Bouillon.

HENRI ET CHARLOTTE. 1591—1594.

6293. ❀ HENR . E . CHAR . D . D . BVIL . P . S . D . SE . VI . D . TV . (vicomtes de Turenne). Ecusson couronné. ℟. Même légende. 1592. Quatre tours en croix; au centre, le chiffre **H** et **C**, cantonné de deux **H** et de deux **C** couronnés.
OR. Pistole. (Duby, pl. 40, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 10.

Cette pièce est fort rare.

HENRI DE LA TOUR. 1591—1623.

6294. ∘⁘∘ HENR . D . LA . TOVR . DVX . BVLLIONI. Buste fraisé à droite; à l'exergue, 1614. ℟. . SVP . PRINCEPS . SEDAN . ET . RAV. Ecusson couronné.
OR : 3,30. *(Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 895, et pl. 4, n° 8.)
Pl. CXLVI, n° 11.

6295. HEN . DE . LA . TOVR . DVX . BVLLIONII. Mêmes type et exergue. ℟. ✠ SVP . PRINCEPS . SEDANI . ET . RAV. Même type.
OR.
Coll. de Crouy, à Compiègne.

6296. H × DE × LA × TOVR × DE × BVIL × P × SOV × D × S. Ecusson couronné. ℟. NON . EST . CONS . ADVERS × DNM. 1597. Quatre tours en croix can-

tonnée de quatre H couronnés; au centre, monogramme formé d'un H et de deux C entrelacés.

OR : 3,20. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 894.)

Pl. CXLVI, n° 12.

6297. HENRI . D . LA TOVR . D . DE . BVIL . PS . DE . SED. Ecusson couronné, accosté de deux H non couronnés. ℟. Même légende, avec ADVERSVS... 1598. Croix fleurdelisée.

OR. (DUBY, pl. 40, n° 2.)

6298. HENRI . D . LA . TOVR . D . DE . BVIL . P . SO . D . S. Même écusson, accosté de deux H couronnés. ℟. Mêmes légende et type. 1610.

OR. (DUBY, pl. 41, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 13.

6299. HENR . DE . LA . TOVR . D . BVLLIONII. Même type. ℟. ·:· SVP . PRINCEPS . SEDANI . ET . RAVCVRTII. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre H couronnés.

OR. Double écu. (*Revue belge*, 2e série, tom. 1er, pag. 332; calque.)

Coll. de Jonghe, à Bruxelles. — Pl. CXLVI, n° 14.

6300. Mêmes légendes et types.

OR. Ecu.

Cab. de France.

6301. Mêmes légende et type; au-dessus, 1614. ℟. Même légende. Croix à larges feuilles; quatre couronnes aux extrémités, et quatre autres couronnes dans les cantons.

OR. Double écu.

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 15.

6302. HENR . DE . LA . TOVR . D . BVLLIONI. Ecusson couronné, accosté de deux H couronnés. ℟. Même légende, avec PRINCEP et RAVCVRT. Croix à doubles branches droites, feuillues à l'extrémité, et cantonnée de quatre H couronnés.

OR. Double écu.

Coll. Rousseau. — Pl. CXLVI, n° 16.

6303. Rosace. HENRICVS . DE . LA . TOVR . DVX . BVLLIONAEVS (A et E liés). Aigle éployée, ayant en cœur un écusson chargé d'un porc sous un arbre; au-dessous de l'aigle, 1613-XXX. ℟. ✠ SVPREMVS PRINCEPS . SEDANENSIS. Ecusson couronné.

AR. Grand écu : 8,46. (DUBY, pl. 40, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1570.)

Pl. CXLVI, n° 17.

6304. Mêmes légendes et types. Millésime 1613. Les armes sont différemment disposées.
AR. Thaler. *(Ordonnance d'Anvers.)*
Pl. CXLVI, n° 18.

6305. Mêmes légendes et types; au-dessous de l'aigle, 1614. XV.
AR. Demi-écu. (Duby, pl. 40, n° 6.)
Coll. Rousseau. — Pl. CXLVI, n° 19.

6306. Mêmes légendes et types. L'écusson du ℟. est tout différemment orné.
AR. Grand écu. (Duby, pl. 40, n° 7.)
Coll. Rousseau.

6307. Mêmes légendes et types; sous l'aigle, 1614-XV.
AR. Demi-écu.
Coll. Rousseau. — Pl. CXLVII, n° 1er.

6308. HENRICVS DE LA TOVR DVX BVLLIONII. Buste à tête nue du duc fraisé, et avec une cuirasse richement ornée; au-dessous, XLV. ℟. SVP PRINCEPS SEDANI ET RAVCVRTII. Les mots de la légende sont séparés par de petits lis. Ecusson couronné.
AR. Thaler : 30,50. (Poey d'Avant, n° 1571.)
Pl. CXLVII, n° 3.

6309. Variété. Au-dessous du buste, ·:· 1615 ·:· Au ℟., RAVCVRT.
AR. Thaler.
Coll. Rousseau. — Pl. CXLVII, n° 2.

6310. Variété. Au-dessous du buste, 1616. ℟. RAVCVRT.
AR. Thaler.
Cab. de France.

6311. Quartefeuille. Légende commençant à droite : HENRICVS . DE . LA . TOVR . DVX . BVILONII. Même buste; au-dessous, XLV 1/2. ℟. SVP . PRINCEPS . SEDANI . ET . RAVCVRTII. Même type. Le millésime 1614 est placé sur la couronne.
AR. Thaler? *(Ordonnance d'Anvers.)*

6312. Même légende, commençant à gauche. Même type. Sous le buste, XXII 1/2. ℟. Mêmes légende, type et millésime.
AR. Demi-thaler. *(Ordonnance d'Anvers.)*
Pl. CXLVII, n° 4.

6313. HENRI . D . LA . TOVR . D . DE . BVLL . PS . D . SED. Ecusson cou-

ronné; de chaque côté, II-II. ℟. NON . EST . CONS . ADVERSVS . DNM. 1599 (les deux 9 retournés). Croix fleurdelisée.

AR. Quart d'écu : 9,50.

Coll. Rousseau.

6314. Variété avec D . DE . BVIL . P . SOV . D . S. Au ℟., 1599.

AR. Quart d'écu.

Coll. Rousseau. — Pl. CXLVII, n° 5.

6315. HENRI . D . LATOVR . D . DE . BVIL . P . S . DE . SED. Même type ℟. NON . EST . CONS . A . DVERSVS . DMN. 1598. Même type.

AR. Quart d'écu. (De Longpérier, *Inéd. du cab. Dassy.)*

Coll. Dassy.

6316. Variété avec BVIL . P . S . SOV . D . S. Type ordinaire. ℟. 1599.

AR. Quart d'écu.

Cab. de France. — Pl. CXLVII, n° 6.

6317. Variété avec D . SE.

AR. Quart d'écu.

Cab. de France.

6318. HENR . DE . LA . TOVR . DVX . BVLLIONAEVS (A et E liés). Aigle éployée, ayant en cœur l'écusson au porc ; de chaque côté, V-S. ℟. MONET ARG . NOVA . SEDANENS. Ecusson couronné ; de chaque côté, un H couronné.

AR. : 3,00. (Duby, pl. 41, n° 2.)

Coll. Rousseau. — Pl. CXLVII, n° 7.

6319. Mêmes légendes et types.

BILL.

Cab. de France.

6320. HENRI . D . LA . TOVR . D . DE . BVIL . P . S . D . SE. Ecusson couronné ; de chaque côté, V-II. ℟. NON . EST . CONS . ADVERSVS . DMN. 1597. Croix fleurdelisée.

AR. : 4,80.

Cab. de France et coll. Rousseau.

6321. HENR . D . LA . TOVR . D . DE . BVIL . P . S . D . SE. Ecusson couronné, accosté de deux H. ℟. NON . EST . CONS . ADVERSVS . DMN. 1606. Croix fleuronnée, ayant un H en cœur et cantonnée de quatre tours.

BILL. Douzain.

Cab. de France.

6322. Même légende, avec P . S . D . S. Ecusson accosté de deux tours. ℞. Mêmes légende et type. 1622.

BILL. Douzain.

Cab. de France. — Pl. CXLVII, n° 8.

6323. HENR DE . LA . TOVR . D . BVLLIONII. Ecusson couronné, accosté de deux H couronnés. ℞. ❀ SVP . PRINCEPS . SEDANI . ET . RAVCVRTI. Croix largement feuillue, ayant une petite couronne à l'extrémité de chaque branche et cantonnée de quatre H couronnés.

BILL. (Duby, pl. 40, n° 5.)

6324. HENR DE LA TOVR D BVLLIONAEVS (A et E liés). Buste fraisé à droite; à l'exergue, 1614. ℞. ✠ SVP PRINCEPS . SEDANENSIS. Ecusson couronné.

Cuivre. Double liard : 4,40. (Duby, pl. 40, n° 4; Poey d'Avant, n° 1572.)

Pl. CXLVII, n° 9.

6325. Variété avec BVLLIONEVS.

Cuivre. Double liard.

Coll. Legras. — Pl. CXLVII, n° 10.

6326. ✠ HENR DE LA TOVR D BVLLIONII. Même type. 1614. ℞. ✠ SVP PRINCEPS SEDANI ET RAV. Même type.

Cuivre. Double liard : 3,47. (*Ibid.*, pl. 41, n° 1er; Poey d'Avant, n° 1573.)

6327. Variété avec RAVC.

Cuivre. Double liard.

Coll. Legras.

6328. Mêmes légendes et types, sans écharpe flottant derrière la tête.

Cuivre. Double liard.

Coll. Legras. — Pl. CXLVII, n° 11.

6329. Variété avec BVLLIONI. Au ℞., RAV.

Cuivre. Double liard.

Coll. Legras. — Pl. CXLVII, n° 12.

6330. Variété avec RA . et BVLLIONII.

Coll. Sollier, à Troyes.

6331. Variété avec RAVC.

Cuivre. Double liard : 4,12. (Poey d'Avant, n° 1574.)

6332. Mêmes légendes et types, sans millésime. Le buste descend dans la légende.

Cuivre. Double liard.

Cab. de France et coll. Compère. — Pl. CXLVII, n° 13.

6333. Variété avec BVLLIONII.
Cuivre. Double liard.
Coll. Legras.

6334. HENRICVS . TVRRAEVS (A et E liés) . D . BVLLIO. Tour surmontée d'un lis et accostée de deux lis couronnés. ℟. LIARD . TOVRNOIS. Dans le champ, H couronné ; au-dessus, 1615.
Cuivre.
Cab. de France.

6335. Variété avec BVLLIONI.
Cuivre.
Cab. de France. — Pl. CXLVII, nº 14.

6336. Variété avec D . BVILONI. ℟. × LIARD × TOVRNOIS. 1615. Même type.
Cuivre.
Coll. Charvet.

6337. Variété avec BVLLI. ON.
Cuivre.
Cab. de France.

6338. Variété avec BVLLION.
Cuivre.
Cab. de France.

6339. ❀ HENRI . DE . LA . TOVR . DVC . DE . BOVILLON. Même type. ℟. ❀ LIARD ❀ TOVRNOIS ❀. 1615. Même type.
Cuivre. (Duby, pl. 42, nº 1er.)
Pl. CXLVII, nº 15.

6340. Variété avec DVC DE BVILLO.
Cuivre. Double liard.
Cab. de France.

6341. ❀ HENR DE LA TOVR D . BVLLIONAEVS (A et E liés). Buste à droite ; sans exergue. ℟. ❀ DOVBLE ❀ TOVRNOIS ❀ 1614 ❀. Tour au milieu de lis sans nombre.
Cuivre. Double : 2,60. (Duby, pl. 41, nº 6 ; Poey d'Avant, nº 1575.)
Pl. CXLVIII, nº 1er.

6342. * HENRI . DE . LA . TOVR . DVC . DE . BVILLO. Buste lauré à droite. ℟. * DOVBLE TOVRNOIS *. 1598. Ecusson couronné.
Cuivre. Double. *(Revue,* 1852, pl. 3, nº 2.)
Pl. CXLVIII, nº 2.

6343. **HENR . DE . LA . TOVR . D . BVLLIONEVS.** Buste nu et drapé à droite. ℞. Mêmes légende et type. 1614. L'écusson est large.
Cuivre. Double.
Coll. Legras. — Pl. CXLVIII, n° 3.

6344. **HENRI . DE . LA . TOVR . DVC . D . BVLLO.** Même type. Tête plus petite. ℞. Mêmes légende et type. L'écusson est plus allongé. Le millésime 1603 est au-dessus de l'écusson.
Cuivre. Double.
Coll. Legras. — Pl. CXLVIII, n° 4.

FRÉDÉRIC-MAURICE. 1623—1652.

6345. ❀ **F . M . DE LA TOVR PS . D . S.** Même type. ℞. ✠ **DOVBLE TOVRNOIS.** 1636, 1637, 1638. Tour dans le haut du champ, et lis.
Cuivre. Double : 2,82. (Duby, pl. 42, n° 2; Poey d'Avant, n° 1576.)
Pl. CXLVIII, n° 5.

6346. Mêmes légendes et types. Au ℞., la tour est plus grande et surmontée d'un lis. 1628, 1639, 1641, 1642.
Cuivre. Double : 2,82. (Poey d'Avant, n° 1577.)
Pl. CXLVIII, n° 6.

4347. Variété avec **F . MAVRICE**, &c. 1633.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

6348. **F . M . DE . LA . TOVR . DVC . DE . BVILLON.** Même buste. 1632. ℞. ✠ **DOVBLE . DE . SEDAN.** Dans le bas du champ, tour surmontée d'un lis, au milieu de lis sans nombre.
Cuivre. Double : 2,01. (Poey d'Avant, n° 1578.)

6349. Variété avec **DVC . D . BVILO.**
Cuivre. Double.
Coll. Charvet.

6350. **F . MAVRICE . DE . LA . TOVR . P . S . D . S.** Même type. ℞. Mêmes légende et type. 1632.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

6351. Variété avec **P . S . DS.** ℞. 1632.
Coll. Compère.

6352. Variété : la légende commence par une rosace.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

6353. F . M . DE . LA . TOVR . DVC . DE . BVILLON. Même type. ℟. Même légende. La tour est en haut du champ.
Cuivre. Double : 2,38. (POEY D'AVANT, n° 1579.)
Pl. CXLVIII, n° 7.

6354. ❀ F . M . D . LA . TOVR . DVC . D . BVILLON. Même type. La légende commence à gauche. ℟. Mêmes légende et type. La tour est en bas et surmontée d'un lis. 1635, 1636, 1637.
Cuivre. Double : 2,01. (DUBY, pl. 42, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1580.)
Pl. CXLVIII, n° 8.

6355. ❀ F . M . D . L . TOVR . DVC . DE BOVILLON. Mêmes type et ℟. 1635.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

6356. Variété : sans rosace. 1636.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

6357. * F . M . DE . LA . TOVR . DVC . DE . BVILLON. Tête nue avec les cheveux hérissés. Légende commençant à droite. Le grenetis manque. ℟. Petite tour fleurdelisée, au-dessus de trois lis; en bas, deux croissants.
Cuivre. Double : 1,79. (POEY D'AVANT, n° 1581.)
Pl. CXLVIII, n° 9.

6358. Variété : sans étoile au commencement de la légende. 1640.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

6359. Autre avec BVILON. ℟. 1641.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

6360. Mêmes légendes, avec BOVILLON. Grenetis. 1638. Au ℟., une tour fleurdelisée, en haut, entre cinq lis dont deux engagés; sans croissants.
Cuivre. Double : 2,77. (POEY D'AVANT, n° 1582.)

6361. FRI DE . M . D . L . T . DEI . GRATI. Croix fleuronnée ; au centre, F M en monogramme. ℟. SVP . PRINC . SED . ET . RAVCVRT. Ecusson couronné.
Cuivre. Patard : 1,45.
Coll. Bretagne. — Pl. CXLVIII, n° 10.

GEOFFROI-MAURICE. 1652—1271.

6362. GODE . F . MAV . D . G . DVX . BVLLIONEVS. Ecusson couronné; au-dessus, 1681. ℟. NON EST . CONSILIV . ADVERSVS . DOMINVM. Lion debout, tenant une épée dans la patte droite passant derrière la tête; la gauche sur un écusson.
BILL. Escalin. (DUBY, pl. 42, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. CXLVIII, n° 11.

6363. Mêmes légende et type, avec 1683. ℟. Même légende, avec CONSILIVM. Le lion tient l'épée levée. Même type.
AR. Escalin.
Coll. Quandalle.

6364. Mêmes légendes et types avec CONSILIV.
AR. Escalin.
Cab. de France.

6365. Mêmes légende et type. Sans millésime. ℟. Même légende, avec CONSILIVM. Croix cantonnée de quatre tours.
BILL. Douzain : 1,45.
Cab. de France et coll. Charvet. — Pl. CXLVIII, n° 12.

6366. GODEF . F . D . G . DVX . BVLLIONEVS. Buste à longs cheveux, à droite. ℟. DOVBLE DE BOVILLON en trois lignes dans le champ; au-dessous, un lis entre deux tours.
Cuivre. Liard : 2,77. (DUBY, pl. 42, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1583.)
Pl. CXLVIII, n° 13.

6367. Variété : buste différent, avec BVLLION.
Cuivre. Liard.
Coll. Legras.

6368. Variété avec BVILO.
Cuivre. Liard.
Coll. Legras.

6369. . GODEF . F . MAV . D . G . DVX . BVLLIONEVS. Ecusson couronné. ℟. LIARD DE BOVILLON 1681 en quatre lignes; au-dessous, lis entre deux tours.
Cuivre. Liard : 2,82. (*Ibid.*, n° 8, et *Ibid.*, n° 1584.)
Pl. CXLVIII, n° 14.

6370. BVLLIONVS . GODEF . F D . G . DVX. Buste à longs cheveux, à droite. ℟. DOVBLE DE BOVILLON en trois lignes. Lis entre deux tours.
Cuivre. Liard : 2,44. (Poey d'Avant, n° 1585.)

6371. BVLLIONEVS . GODEF . D . G . DVX. Buste couronné à droite. ℟. DOVPLE . DE . FRANC . C . en trois lignes. Tour entre trois lis; en bas, 1683.
Cuivre. Liard : 2,98. *(Ibid*, n° 1586.)
Pl. CXLVIII, n° 15.

6372. Variété avec DOVBLE.
Cuivre. Double.
Coll. Legras.

Ces deux dernières pièces sont copiées, quant au revers, sur les liards de Louis XIV.

SEIGNEURIE DE CUGNON.

Le village de Cugnon est situé dans le Luxembourg. Les monnaies qui y ont été frappées ne sembleraient donc pas devoir être classées parmi les monnaies françaises. Mais si l'on considère qu'elles ont été émises dans le même système que les nôtres et tout à fait dans les mêmes conditions que celles de Bouillon, qu'elles portent des légendes et des types français, on ne devra pas s'étonner si je les comprends dans mon travail. D'ailleurs, je l'ai plus d'une fois répété, il y a moins d'inconvénients à élargir le champ numismatique qu'à le restreindre. Qu'on lise, à ce sujet, les réflexions si judicieuses de M. Cartier *(Revue num. fr.*, 1840, pag. 360), émises justement à l'occasion des monnaies de Cugnon, et l'on verra que ma manière d'agir est tout à fait naturelle.

Les espèces de cet atelier émanent des seigneurs de Loewenstein, qui prétendaient y avoir droit de souveraineté et qui y ont fait battre monnaie à ce titre et sans plus de droits que les ducs de Bouillon et tant d'autres princes voisins.

Duby avait publié deux pièces des seigneurs de Cugnon, sans savoir à qui les attribuer. Les recherches des numismatistes avaient, depuis quelques années, suppléé à son insuffisance, et pourtant ce n'est qu'en 1840 *(Revue num. fr.*, pag. 349) que M. Chabouillet a fixé les incertitudes, en donnant des renseignements sur les seigneurs de Cugnon et en interprétant la légende de leurs monnaies. Son mémoire a été complété par M. Cartier. Dans la *Revue num. belge* (tom. 4, pag. 48), M. Pinchart fournit de nouveaux renseignements sur ce monnayage. Enfin nous devons à M. Rouyer *(Revue num. fr.*, 1852, pag. 50, et 1853, pag. 63) la publication de quelques variétés de deniers. On trouvera dans ces divers articles tous les documents nécessaires sur ce monnayage.

JEAN-THÉODORIC. 1611—1644.

6373. Rose. I . TH . C . D . L . RO' . S . S . D . CH . CVGN. Buste à droite. ℟. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS. 1633. Dans le champ, quatre lis; au milieu, un fleuron à quatre folioles.
Cuivre. Double : 2,28. (DUBY, *Suppl.*, pl. 10, nº 12; POEY D'AVANT, nº 1816.)
Pl. CXLVIII, nº 16.

6374. Mêmes légendes et types. 1635. Le buste a un collet plat.
Cuivre. Double : 2,28. (*Revue*, 1853, pl. 4, nº 5.)
Pl. CXLVIII, nº 17.

Il résulte de titres publiés par M. Pinchart, qu'on avait fabriqué des espèces à Cugnon antérieurement au règne de Jean-Théodoric. C'était un atelier de fausse monnaie, et l'on ignore quel type y était inscrit. Ce prince suivit cet exemple, en fabriquant des monnaies étrangères d'or et d'argent avant d'en émettre à son nom. On présume qu'il n'usa du droit monétaire, pour son propre compte, que vers 1632. Voici la lecture de la légende du droit, telle qu'elle a été établie, avec beaucoup de bonheur, par M. Chabouillet : JEAN-THÉODORIC COMTE DE LOSWENSTEIN SEIGNEUR SOUVERAIN DE CHASSEPIERRE CUGNON. C'est donc à tort que M. Pinchart lit à la fin : DE CHATEAU-CUGNON.

FERDINAND-CHARLES. 1644—1672.

6375. F . C . C . D . L . RO . S . S . D . CH . CV. Buste à droite. ℟. DENIER . DE . CVGNON. Même type.
Cuivre. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, nº 1817.)

6376. Variété : un point au lieu de la quintefeuille du milieu du type du ℟.
Cuivre. Denier. (*Revue*, 1852, pag. 53, nº 4.)

6377. Autre avec la date de 1649 à la fin de la légende du ℟.
Cuivre. Denier. (*Revue*, 1852, pl. 3, nº 7.)
Pl. CXLVIII, nº 18.

6378. F . C . C . D . L . RO . S . S . CH . CVG. Même type. ℟. DENIER . TOVRNOIS. 1649. Deux lis sur une ligne; au milieu, un point; au-dessous, une rosace.
Cuivre. Denier. (*Revue*, 1852, pl. 3, nº 8; DUBY, *Suppl.*, pl. 10, nº 13.)
Pl. CXLVIII, nº 19.

6379. FERDINAN . CHARLES. Même type. ℟. ✠ DENIER ❀ DE CVGNON. Trois roses dans le champ; au milieu, un point.
Cuivre. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, nº 1818.)

6380. FERDINAN . CHARLE. Même type. ℟. DENIER . DE . CVGNON. Même type.

Cuivre. Denier. (*Revue*, 1852, pl. 3, nº 9.)

Coll. Compère. — Pl. CXLVIII, nº 20.

6381. Même légende. Buste nu. ℟. DEN . D . L . SOV . D . CVG. Même type.

Cuivre. Denier. (*Ibid.*, nº 10.)

Pl. CXLVIII, nº 21.

6382. Mêmes légende et type. ℟. DEN . DE . LA . SOV . DE . CV... Même type.

BILL. Denier.

Coll. Minart, à Douai.

LES HAYONS.

Dût-on m'accuser encore de vouloir confisquer, au profit de la France, des monnayages qui ne lui appartiennent pas, je ne puis pas m'empêcher de mentionner au moins celui des Hayons. En cela je crois rendre service aux numismatistes de tous les pays, en leur donnant la faculté de rechercher des monnaies qui, jusqu'à présent, sont inconnues.

C'est aux investigations de M. Pinchart (*loco cit.*) que nous devons les seuls renseignements parvenus jusqu'à nous. Ils ont la même origine que ceux qu'il nous a fournis sur le monnayage des seigneurs de Cugnon. Il nous fait connaître les titres desquels il résulte que Lambert d'Oyenbrugge de Duras, brigadier des armes du roi de France, avait établi en sa terre souveraine des Hayons, en 1624, un atelier monétaire, comme il avait pouvoir de le faire. Cet atelier était placé à la Vanette. D'après les dépositions de prisonniers, on y aurait d'abord fabriqué des monnaies étrangères dont les coins avaient été gravés par Daniel Goffin, graveur de la monnaie de Sédan et de celle de Château-Renaud. Cette fraude aurait eu lieu à l'insu de Lambert de Duras; mais il aurait aussi émis à ses armes des pièces d'un sol et de dix sols, des patagons, des florins, des écus, des demi-réaux au type de Liége et des Pays-Bas, des ricksdallers semblables à ceux de Nuremberg, de Francfort et de Hambourg, des dallers calqués sur ceux de Bouillon, des ducats imitant ceux de Hollande avec un homme armé tenant un faisceau de flèches et cette légende au revers : LAMBERTVS DE DVRAS B (*baro*) SVPREMVS HAYONEN (*Hayonensis*). Si ces renseignements sont un peu vagues et si les dires des prisonniers méritent peu de confiance, le titre rapporté par M. Pinchart est positif. C'est donc aux numismatistes de chercher, dans leurs collections, s'ils possèdent quelques monnaies qui puissent être attribuées au seigneur des Hayons.

PICARDIE.

Après avoir passé en revue plusieurs ateliers, où l'abondance et la variété des produits ne compensent pas l'absence presque entière d'intérêt scientifique, nous rentrons dans la série des monnayages importants sous le rapport des questions qu'ils soulèvent. La numismatique picarde présente beaucoup de ces questions. Toutes, du moins à mon avis, quoique souvent et longuement débattues, n'ont pas reçu une solution certaine. Je n'ai pas la prétention de les résoudre. J'apporterai seulement quelques pièces nouvelles qui, par leur haute curiosité, jetteront quelques lumières dans la discussion. D'ailleurs, c'est déjà quelque chose de trouver réunies dans un seul faisceau des monnaies que, jusqu'à présent, il fallait chercher dans plusieurs recueils.

AMIENS.

Il est peu de série plus digne d'être reconstituée que celle des monnaies de la ville et du comté d'Amiens. Duby n'en fait qu'une courte mention et ne publie qu'une seule pièce. Pourtant la numismatique amiénoise est importante. Jusqu'à présent ses produits n'ont été présentés qu'isolément, et parmi les pièces qui la composent il y en a un assez grand nombre dont l'attribution est contestée. A l'aide de quelques pièces nouvelles, je puis remonter jusqu'à l'origine de ce monnayage et apporter dans quelques parties des points de suture qui, jusqu'à présent, nous manquaient. Je vais donc essayer de reconstituer cette série intéressante, et j'ai l'espérance qu'à l'aide de mon travail il sera facile aux travailleurs à venir de compléter mon œuvre, en y ajoutant les développements que mon plan me force de laisser de côté. J'aurai tout au moins fourni le cadre ; il ne s'agira plus que de le remplir.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'ayant pas compris les comtes d'Amiens dans leur immense travail, je suis réduit à ne consulter que des renseignements incomplets. En donnant leur chronologie, telle que j'ai pu me la procurer dans l'ouvrage d'un auteur du pays, j'y joindrai quelques indications historiques.

Les types des monnaies d'Amiens sont assez variables. Ne dérogeant pas à la loi commune, les comtes ont d'abord employé l'empreinte carlovingienne, à laquelle succéda une espèce de temple. Cette circonstance pourrait donner raison à ceux qui veulent faire intervenir les évêques dans le monnayage. Je dois dire que les éléments que nous possédons ne sont pas suffisants pour trancher le litige ; d'autant plus qu'au XIe siècle, nous voyons apparaître le mot PAX mis dans le champ des monnaies, et ce type, selon quelques numismatistes, indiquerait une influence épiscopale. Ce type, qu'il ait été employé par les évêques, les comtes ou même par la ville, fut utilisé

assez longtemps, pour que de dégénérescence en dégénérescence il fût devenu méconnaissable et réduit à un A seul. Au XIIIe siècle, il y eut envahissement du système flamand, et des mailles ou petits deniers à assez bon titre furent seulement émis. Ce sont ces pièces que l'on conteste à Amiens. Des divers travaux dont elles ont été l'objet il résulte, à mon avis, que cette ville a seule droit à les revendiquer.

COMTES D'AMIENS.

ENGILGEVIN, EGELVIN ou ENGILGWIN, 850—859.
HÉCHIARD ou ECCARD, 859.
HERMENFROI, vers 900.
HERBERT, comte de Vermandois.
EUDES, son fils, avant 946.
HERLUIN, 944—945.
ROGER, son fils, 945—957.

Le comté d'Amiens passa des mains des comtes de Montreuil en celles d'Arnoul, comte de Flandre, de Beaudouin, son fils, puis en celles de Lothaire qui en investit Gauthier, comte de Pontoise, vers 964.

GAUTHIER II, succède à son père, 986—1027.
FOULQUES, son fils, était évêque d'Amiens.
DREUX, fils aîné de Gauthier, 1027—1035.
GAUTHIER III, comte d'Amiens, de Pontoise, de Mantes et de Chaumont, 1035—1063.
RAOUL de Crespy, comte d'Amiens, 1063—1074.
SIMON, son deuxième fils. Pendant qu'il se fait absoudre, à Rome, des iniquités de son père, le roi Philippe s'empare de la ville et du comté d'Amiens. A son retour (1075), il récupère ses états. Il se fait religieux à Saint-Claude (1076).
GUY et YVES.
ENGUERRAND de Bowes, mort vers 1116.
RENAUD et ADÈLE, 1118—1146.
Retour de la famille de Vermandois.
RAOUL II.
RAOUL III.
PHILIPPE d'Alsace, de Flandre, de Vermandois et d'Amiens, dès 1161. ISABELLE, sa femme, lui lègue la survivance de ses biens. Guerre à ce sujet (1182—1184).
PHILIPPE-AUGUSTE, s'empare d'Amiens (1185).

6383. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ AMBI . ANS. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e.
BILL. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CXLVIII, nº 22.

6384. ✠ CIATIA D (un point avec un trait au-dessus) REX. Monogramme par un C. ℟. ✠ . AMBIANS. Croix cantonnée d'un croissant au 1er.
BILL. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CXLVIII, nº 23.

6385. ✠ CITIABTI... Monogramme. ℟. ✠ AMBIANS CI. Croix pattée.
BILL. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CXLIX, n° 1er.

Ces trois deniers, qui appartiennent à la seconde moitié du xe siècle, sont, jusqu'à présent, les monnaies les plus anciennes des comtes d'Amiens. Je suis heureux d'enrichir cette suite et de la faire remonter aussi haut.

GAUTIER II. 986—1027.

6386. ✠ VVALTERIVS C. Croix. ℟. AMBIANIS. Temple?
BILL. Denier : 1,12. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 9, pl. 1re, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CXLIX, n° 2.

M. de Longpérier a publié cette pièce, ainsi que la suivante, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie.* N'ayant pas son article sous les yeux, je ne puis dire à quel Gautier il attribue ce denier. Selon moi, on doit le donner à Gautier II. Je me fonde sur le type de la pièce au nom de Hugues, qui me paraît moins parfait et qui a dû succéder à l'autre. Cette empreinte, dont l'emploi ne fut que momentané, se rapproche de celle que nous verrons à Soissons et à Montreuil.

FOULQUES II D'AMIENS. 1031—1058.

6387. FVLCO EPISCOP. Croix. ℟. AMBIANIS? Temple.
BILL. Denier : 0,70. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 9, pl. 1re, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. CXLIX, n° 3.

Deux prélats du nom de Foulques ont occupé le siége d'Amiens : Foulques Ier, vers 993 vers 1031 ; Foulques II, vers 1031 jusqu'à 1058. Je crois qu'il faut donner le denier ci-dessus décrit à Foulques II, qui était fils de Gautier II. Avait-il le titre de comte d'Amiens? C'est ce que je n'oserais affirmer. Sur sa monnaie il prend le titre d'évêque; mais nous avons des exemples de dénominations semblables, quand ceux qui les prennent étaient en même temps seigneurs temporels.

6388. ✠ XEΛICICESS. Monogramme formé des lettres H, T, I, S; au centre, O.
℟. ✠ SANBMAM. Croix pattée, cantonnée d'un croissant au 1er.
BILL. Denier. (RIGOLLOT, *Nouv. déc. de monn. picardes*, pl. 9, n° 2.)
Pl. CXLIX, n° 4.

6389. Variété avec ✠ IAMBMAS ✠.
(*Ibid.*, n° 3.)

6390. Variété avec ✠ ƧIΛMBM . Λ .·I.
(*Ibid.*, n° 4.)

6391. Variété avec ✠ SIΛMBNΛL.
(*Ibid.*, n° 5.)

6392. Variété avec ✠ SI . Λ . MBNΛ ✠.
(*Ibid.*, n° 6.)

6393. Variété avec ✠ . I . Λ . NBNΛS ✠.
(*Ibid.*, n° 10.)

6394. Variété avec ✠ SΛNBNΛS.
(*Ibid.*, n° 11.)

6395. Même légende. Monogramme retourné. ✠ ✠ ISSTIΛNΛ. ℟. ✠ ✠ I . ΛNBNΛS. Même type.
(*Ibid.*, n° 1er.)

6396. Variété avec ✠ ✠ . Ƨ . Λ . NBN . Λ . I.
(*Ibid.*, pl. 10, n° 13.)

6397. Variété avec ✠ S . ΛNBM . Λ . I.
(*Ibid.*, n° 15.)

6398. Variété : au droit, ✠ ISSTΛƎTIS. Même type. Au ℟., ✠ SΛNBMΛ.
(*Ibid.*, n° 20.)

C'est à M. Rigollot que l'on doit la connaissance de ces curieuses monnaies. Elles faisaient partie d'une découverte dont il a rendu compte dans le tome 8 des *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*. Il les place avec raison au XIe siècle. Le mot AMBIANIS, dont les éléments un peu altérés se voient au revers, en prenant la légende à revers, ne laissent pas de doute sur leur attribution. M. Rigollot établit deux séries de ces deniers, qui se distinguent l'une de l'autre par la forme et la position du monogramme. Dans chacune on trouve un assez grand nombre de variétés, ce qui fait voir que l'émission des pièces à ce type a eu une certaine durée.

Quant à la légende du revers, on l'interprète ainsi : XISTE VICISSES. Si insolite que cela paraisse, je n'ai rien de mieux à y substituer.

6399. ✠ GΛR ' CIΛI — EX. Monogramme presque semblable, sauf que le T est en bas. ℟. ✠ IΛIΛTNINOM. Croix.
BILL. Denier. (*Ibid.*, pl. 10, n° 21.)
Coll. Hoffmann.

C'est du mémoire précité de M. Rigollot que j'extrais ce denier, dont j'ai recueilli quelques variétés de coin tout à fait insignifiantes. Tout en reconnaissant, au premier coup d'œil, qu'en raison de leur style ces pièces devaient appartenir à la Picardie, j'avais résolu de les rejeter parmi les incertaines, parce que la légende du revers me paraissait inexplicable. Je ne connaissais pas alors la brochure de M. Rigollot. En y retrouvant cette pièce et en la rapprochant de celles qui précèdent, j'ai vu que mon appréciation avait été juste. J'irai plus loin maintenant, et je n'hésiterai pas à établir que c'est à Amiens qu'il faut placer le lieu de l'émission. Le monogramme est le même que celui des deniers que je viens de décrire; il est aussi accompagné de trois points placés de la même manière. La légende de l'avers est d'une lecture facile : c'est GRACIA D-I REX très altéré. Quant au revers, M. Rigollot, en prenant la légende à l'envers, veut y lire MONETA TRAI, et propose d'attribuer ce denier à Utrecht. Je ne partage nullement l'opinion du numismatiste picard, et je maintiens qu'il faut le donner à Amiens. Peut-être pourrait-on y lire MOININT AM *(moneta ambianis)*.

6400. Légendes indéchiffrables; chaque lettre séparée par un point. Au droit, on croit lire le nom de HENRI. Croix très pattée et échancrée, cantonnée d'un besant au 1er. ℟. Dans le champ, RIX; un point sur l'I.
BILL. Denier. (Mallet et Rigollot, n° 37.)
Pl. CXLIX, n° 5.

6401. Variété : le mot RIX est rétrograde.
BILL. Denier. *(Ibid.*, n° 39.)

On a longtemps donné ces monnaies à la ville de Verdun. On y voyait aussi le nom de Henri-l'Oiseleur. Cette attribution n'est plus soutenable. D'abord ce n'est pas au xe siècle mais bien au xie qu'il faut placer la date de leur émission. Leur style, la ressemblance du type avec les monnaies portant le mot PAX, et particulièrement leur présence presque toujours constante dans les dépôts de monnaies picardes forcent de les donner à cette province, et selon toutes les apparences à la ville d'Amiens.

6402. ✠ AMBIANIS. Croix avec un croissant en chef. ℟. ✠ CIVIBVS TVIS. Dans le champ, PAX.
BILL. Denier : 1,14. (Duby, pl. 10; Lelewel, pl. 8, n° 31; Poey d'Avant, n° 1822.)
Pl. CXLIX, n° 6.

6403. ✠ AMBIANIS en légende rétrograde. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier.
Cab. de France.

6404. Variété : l'A du mot PAX a la tête en bas.
BILL. Denier. (MALLET et RIGOLLOT, n° 28.)
Pl. CXLIX, n° 7.

6405. ✠ ISIAMVNTAI. Même type. ℞. ✠ ISIANVNTAI. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1823.)

6406. ✠ ISIAMVNAI. Même type. ℞. ✠ ISIAMVTAI. Même type un peu dégénéré.
BILL. Denier. *(Dessin communiqué par M. Lelewel.)*
Pl. CXLIX, n° 8.

6407. Variété avec ISIANVMAI du côté de la croix.
BILL. Denier. (MALLET et RIGOLLOT, n° 29.)
Pl. CXLIX, n° 9.

Doit-on voir, avec quelques numismatistes, dans le mot PAX une allusion à la *Paix de Dieu*, et l'inscription de ce mot est-elle une raison suffisante pour donner ces pièces aux évêques d'Amiens? Je répéterai ce que j'ai déjà dit, c'est que nous n'avons pas d'éléments suffisants pour nous prononcer sur l'affirmative. Je crois qu'il y a lieu à tenir compte de l'observation de M. Fillon, qui tendrait à rapprocher le mot PAX du mot RIX porté sur les monnaies qui précèdent. Un coup d'œil jeté sur les planches fera voir quelle corrélation existe entre ces deux types.

Quant à la légende ISIAMVNAI, ISIANVMAI, ISIAMVNTAI, je suis loin d'adopter l'interprétation de M. Rigollot tendant à lire : *Ici a monnaie.* On a dû voir suffisamment, dans le cours de cet ouvrage, que je suis l'ennemi bien prononcé des conjectures hasardées et des interprétations forcées. Celle-ci ne me paraît avoir aucun fondement, et il est bien plus naturel de voir le mot AMBIANIS à lettres bouleversées, puisque l'on en rencontre tous les éléments. La dégénérescence successive du type rend cette opinion tout à fait naturelle, et, je dirai même plus, fait une loi de l'adopter.

Je ne dois pas oublier de mentionner une autre explication donnée par M. Piot *(Revue num. belge*, 3e série, tom. 2, pag. 279, note 1re), tendant à voir dans cette légende le nom du monétaire *Isias* et à lire ISIA MVNTEI. Je la repousse par les mêmes raisons que je viens de faire valoir.

PHILIPPE D'ALSACE. 1161.

6408. PHILIPPVS COMES. Dans le champ, PAX. ℞. ✠ SIMON FECIT. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e.
AR. Denier : 1,03.
Coll. Gentil-Descamps, à Lille. — Pl. CXLIX, n° 10.

Ce curieux denier, que je suis heureux de faire connaître, est une précieuse conquête pour la numismatique amiénoise. Il continue le type des monnaies précédentes et sert de point de suture avec celles qui vont suivre. Sous ce rapport, il a la plus haute importance.

6409. PHILIPVS COMES. Dans le champ, A surmonté d'un annelet et accosté de deux lis. ℟. SIMON FECIT. Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e, et d'un besant aux 2e et 3e.
Denier. (*Revue*, 1839, pag. 441, vignette; GAILLARD, pag. 39, vignette.)
Coll. Varnier et de Saulcy. — Pl. CXLIX, n° 11.

6410. Variété avec COMES. Au ℟., la croix est cantonnée de deux S.
BILL. Denier. (*Revue num. belge*, 3e série, tom. 2, pl. 4, n° 2.)
Pl. CXLIX, n° 12.

6411. ✠ AMBS... I. Dans le champ, un grand A orné, accosté de deux croissants. ℟. ✠ SIMON FECIT. Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e, et d'un besant aux 2e et 3e.
AR. Denier. (*Revue*, 1843, pag. 441, vignette; *Revue belge*, 3e série, tom. 2, pl. 4, n° 1er.)
Coll. Varnier et de Saulcy. — Pl. CXLIX, n° 13.

A partir du règne de Philippe d'Alsace, un changement notable s'opère dans le monnayage d'Amiens. Le métal, auparavant fortement altéré, reprend un meilleur aloi. Le module diminue et sert de point de transition avec les mailles que nous allons voir paraître.

On doit aussi faire observer combien la dégénérescence graduelle des types est apparente. D'abord le mot PAX est bien formé; plus tard il perd sa signification, ce n'est plus qu'un A accosté de deux croisettes; enfin, sous le monétaire Simon, cet A n'est plus accompagné que de deux croissants ou appendices.

6412. Deux fleurs de lis aboutées; une étoile et un croissant; dans la bordure, quatre annelets. ℟. ✠ SIMON . FECI. Croix cantonnée de deux globules et de deux espèces de glands rattachés au centre par des filets.
AR. Maille. (HERMAND, n° 37; GAILLARD, n° 30; VANHENDE, n° 55; *Revue belge*, 3e série, tom. 2, pl. 4, n° 3.)
Pl. CXLIX, n° 14.

6413. Variété : avec les fleurs de lis, deux croissants. Au ℟., la croix est cantonnée de deux croissants et de deux globules attachés au centre.
AR. Maille. (HERMAND, n° 36 *bis*; GAILLARD, n° 31; VANHENDE, n° 56.)
Pl. CXLIX, n° 15.

6414. Même type ; étoile et croissant. ℟. ✠ SIMON FEC. Croix cantonnée de deux globules et de deux annelets attachés au centre.
AR. Maille. (GAILLARD, n° 32 ; VANHENDE, n° 57.)
Pl. CXLIX, n° 16.

6415. Variété avec SIMON FE. Croix cantonnée de deux globules et de deux croissants.
AR. Maille. (GAILLARD, n° 33 ; VANHENDE, n° 58.)
Pl. CXLIX, n° 17.

6416. Variété avec SIMON F.
AR. Maille. (GAILLARD, n° 34 ; VANHENDE, n° 59.)
Pl. CXLIX, n° 18.

6417. Variété avec SIMON .I. Croix cantonnée de deux globules et de deux annelets.
AR. Maille. (HERMAND, n° 3650 ; VANHENDE, n° 60.)
Pl. CXLIX, n° 19.

6418. Variété avec SIMON. Croix cantonnée de deux croissants et de deux globules.
AR. Maille. (HERMAND, n° 33 ; VANHENDE, n° 62.)
Coll. Vanhende. — Pl. CXLIX, n° 20.

6419. Variété. La croix est cantonnée de deux globules et de deux croissants attachés.
AR. Maille. (HERMAND, n° 34 ; VANHENDE, n° 63.)
Pl. CXLIX, n° 21.

6420. Variété. Au ℟., la croix est cantonnée de deux globules non attachés et de deux croissants attachés. Ces derniers ont deux points devant eux.
AR. Maille. (VANHENDE, n° 65.)
Coll. Vanhende. — Pl. CXLIX, n° 22.

Ici un changement encore plus radical s'opère dans le monnayage d'Amiens. Le système flamand envahit la monnaie. L'argent pur reparaît. Cette révolution est due à Philippe d'Alsace, qui agissait de même dans ses possessions de Flandre. Simon n'était que son monétaire, et l'on a même avancé qu'il n'exerçait cet office que dans les possessions françaises de Philippe.

Il y a peu de monnaies dont, plus que celles-ci, l'attribution ait été controversée. On les a tour à tour revendiquées pour Simon d'Oisy (de Renesse), Simon de Danmartin (Rigollot et Lelewel), la Champagne (de Saulcy), Arras (M. Hermand), Lille (M. Vanhende), Tournay (M. Dumortier), la Flandre (M. Gaillard), Mude (M. de Coster). Enfin M. Rigollot changea d'avis et opina pour Amiens. Cette opinion a été adoptée par M. Piot, qui, dans la *Revue numism. belge* (3e série, tom. 2, pag. 23),

l'a développée dans un savant mémoire, où il prouve que toutes les probabilités sont en faveur d'Amiens. Je ne puis que renvoyer à son savant article, dont j'adopte toutes les conclusions.

6421. ✠ CIVIVM. Dans le champ, AMB en triangle. ℟. MONETA. Croix cantonnée de quatre S.
BILL. : 0,50. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. 3, pag. 20; Ducange, pl. 22, n° 5.)
Pl. CXLIX, n° 23.

6422. ✠ CIVIM. Dans le champ, AMB en triangle. ℟. ✠ MONETA. Croix cantonnée de quatre S.
AR. Maille : 0,40 à 0,45. (*Revue num. belge*, 3e série, tom. 2, pag. 29; *Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 5, pl. 9, n° 1er.)

Ces deux pièces sont dignes d'intérêt en ce qu'elles servent de point de repère pour éclairer le litige élevé au sujet de la classification des mailles au nom du monétaire Simon. M. Piot, dans le mémoire que j'ai cité, s'en sert avec avantage pour corroborer ses arguments.

6423. ✠ PHILIPVS. Dans le champ, AMB en triangle; au centre, un astérisque. ℟. ✠ LIPLL∘OX. Croix simple, cantonnée de deux annelets et de deux croissants aboutés de deux points; dans chaque angle de la croix, un point.
AR. Maille : 0,42. (Vanhende, n° 17.)
Coll. Vanhende. — Pl. CXLIX, n° 24.

6424. ✠ PHILIPVS. Même type. ℟. Même légende. Croix cantonnée de deux croissants et de deux annelets attachés au centre.
AR. Maille : 0,38. (Gaillard, n° 24; Lelewel, tom. 2, pag. 264, vignette; Vanhende, n° 18.)
Coll. Gaillard et Hermand. — Pl. CXLIX, n° 25.

6425. Variété : au droit, PHILIPVS. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Maille : 0,40. (Vanhende, n° 19.)
Coll. Dewismes. — Pl. CXLIX, n° 26.

6426. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de deux croissants attachés et de deux annelets.
AR. Maille : 0,41. (Vanhende, n° 20.)
Coll. Dewismes. — Pl. CXLIX, n° 27.

6427. ✠ PHILIPVS. Même type. ℟. ✠ LPILL∘OA. Croix cantonnée de deux annelets et de deux croissants aboutés de points.

AR. Maille : 0,41. (GAILLARD, nº 25; DENDUYTS, pl. 2, nº 17; VANHENDE, nº 21.)

Cab. de l'université de Gand et coll. Hermand. — Pl. CXLIX, nº 28.

Il ne me paraît pas que ces pièces puissent être disputées à Amiens, dont le nom est inscrit dans le champ par ses trois premières lettres. Il a fallu à M. Vanhende un grand désir d'enrichir la numismatique lilloise, pour la comprendre dans son travail. Je crois, avec M. Piot, que LPPLOA est le nom d'un monétaire.

6428. Deux fleurs de lis aboutées; étoile et croissant; dans la bordure, quatre annelets. ℟. FAVREBI. Croix cantonnée de deux croissants et de deux globules attachés.

AR. Maille. (*Revue num. belge*, 3e série, tom. 2, pag. 278; HERMAND, nº 37 *bis*; VANHENDE, nº 71.)

Coll. Dewismes. — Pl. CXLIX, nº 29.

6429. Fleur de lis accostée d'une étoile et d'un croissant. ℟. ✠ FAVREBIE. Même croix.

AR. Maille. (HERMAND, nº 37 *ter*; VANHENDE, nº 72.)

Pl. CXLIX, nº 30.

Diverses attributions ont été données à ces deux mailles. M. Hermand les réclame pour Arras, M. Vanhende pour Lille. Leur type me paraît aménois, et en cela je suis l'opinion de M. Piot, qui, dans un second article de la *Revue num. belge* (3e série, tom. 2, pag. 278), les restitue à la ville d'Amiens par des arguments d'une grande force. C'est en vain que M. de Longpérier, dans une note de la *Revue num. française* (1858, pag. 426), tente d'établir l'attribution à Corbie, en lisant ĽAVREBIE au lieu de FAVREBI. Les raisons qu'il donne à l'appui de son opinion ne me semblent pas suffisantes. Quand on examine à fond la numismatique de ce pays; lorsque l'on compare ces mailles aux autres fabriquées dans le même système, on arrive invariablement à cette conclusion, que le mot *Faurebi* est le nom d'un monétaire.

6430. Deux lis aboutés; étoile et croissant; bordure de quatre annelets. ℟. ✠ CHIRIBI. Même croix.

AR. Maille : 0,30. (*Revue num. belge*, 3e série, tom. 2, pag. 279, vignette.)

Coll. Dewismes. — Pl. CXLIX, nº 31.

M. Piot *(loco cit.)* publie cette curieuse pièce, et à juste titre reconnaît dans *Chiribi* le nom d'un monétaire. Sa traduction par le mot *Chérubin* ne me semble pas aussi heureuse. Il est vrai qu'il ne la propose d'abord qu'avec le signe du doute.

6431. ME entre deux annelets; bordure de quatre annelets. ℟. ✠ SIMON. Croix cantonnée de deux globules et de deux annelets attachés.
AR. Maille. (HERMAND, n° 35; VANHENDE, n° 66.)
Pl. CXLIX, n° 32.

6432. Même type; dans la bordure, une croisette et trois C. ℟. Même légende. Croix cantonnée de deux annelets et de deux globules attachés.
AR. Maille. (GAILLARD, n° 38; VANHENDE, n° 67.)
Pl. CXLIX, n° 33.

6433. Même type. Dans la bordure, quatre C. ℟. Même légende. La croix est cantonnée de deux annelets et de deux globules.
AR. Maille. (HERMAND, n° 35; GAILLARD, n° 39; VANHENDE, n° 68.)
Pl. CXLIX, n° 34.

6434. Même type. Dans la bordure, quatre C couronnés. ℟. ✠ SIMON. Même croix.
AR. Maille. (GAILLARD, n° 40; VANHENDE, n° 69.)
Pl. CXLIX, n° 35.

6435. Même type. Dans la bordure, quatre C. ℟. ✠ ISMON. Croix cantonnée de deux annelets et de deux globules attachés.
AR. Maille. (GAILLARD, n° 41; VANHENDE, n° 70.)
Pl. CXLIX, n° 36.

Le sort de ces petites pièces a été le même que celui des précédentes, c'est-à-dire qu'on les a fait voyager d'un pays à un autre. Leur attribution à Amiens a été établie par M. Piot avec autant de bonheur et de solidité que pour les précédentes. Si ingénieuse que soit l'opinion de M. de Longpérier *(loco cit.)*, qui voudrait voir dans les deux lettres du champ le nom de Mahaut ou de Mehaut, je crois qu'elle n'est pas étayée suffisamment. Précédemment on avait proposé le nom de Mathilde.

PHILIPPE-LE-BON, DUC DE BOURGOGNE. 1435—1439.

CHARLES VII, ROI DE FRANCE.

6436. Briquet. * KAROLVS * DEI * GRA * FRANCORV * REX. Ecusson royal, accosté de deux lis couronnés. ℟. Briquet. XPC * VINCIT, &c. Croix fleuronnée, inscrite dans un cercle à quatre ogives, et cantonnée de quatre couronnes.
OR. Ecu : 3,42. *(Ibid.*, n° 7; CONB., *Catal.*, n° 302.)
Coll. de Vesvrotte et Camusat de Vaugourdon. — Pl. CL, n° 1er.

6437. Briquet. KAROLVS, &c. Ecusson royal, couronné, accosté de deux briquets; le tout dans un cercle à trois lobes. ℟. ✠ SIT NOMЄ BЄNЄDICTVM. Croix avec deux lis et deux briquets dans un cercle à quatre lobes.

BILL. Blanc : 2,71. *(Ibid.,* n° 323.)

Musée de la Monnaie. — Pl. CL, n° 2.

6438. Briquet. KAROLVS FRANCORVM RЄX. Légende séparée par des étoiles évidées au centre. Ecusson royal, surmonté d'une couronne et accosté de deux briquets; le tout dans un cercle trilobé. ℟. Briquet. SI : NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV'. Croix cantonnée de deux lis et de deux briquets dans un cercle à quatre lobes.

BILL. Blanc : 2,60. *(Ibid.,* n° 8.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CL, n° 3.

6439. Variété. Croix cantonnée de deux briquets et de deux lis.

BILL. Blanc.

Coll. Al. Mathon, à Béziers.

6440. Même légende. Au droit, trois couronnes. Au ℟., SIT, &c. Même type.

BILL. Blanc. (De Barthélemy, *Monn. de Bourgogne*, pag. 75.)

Cab. de France.

6441. Briquet. KAROLVS FRANCORVM RЄX (deux croissants contournés et superposés entre les mots). Ecu timbré d'une couronnelle, accosté de deux, dans trois arceaux; annelet sous la pointe de l'écu. ℟. Briquet. SIT * NOMЄ * DNI * BЄNЄDICTVM. Croix anglée de deux couronnelles et de deux lis; au centre, une quartefeuille évidée avec un briquet en cœur; le tout dans quatre arceaux.

BILL. Blanc : 2,975. *(Catal. Rignault,* n° 184.)

Par le traité d'Arras, du 21 septembre 1435, qui fut si désastreux pour l'Angleterre et si honteux pour la France, Charles VII avait cédé à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, un grand nombre de villes de la Picardie et de la Flandre, parmi lesquelles se trouvaient celles d'Amiens et de Saint-Quentin. Le duc de Bourgogne s'empressa d'y faire battre monnaie d'or et d'argent, au nom et aux armes du roi de France, en y ajoutant seulement le briquet de Bourgogne. Dans la *Revue num. belge* (3e série, tom. 1er, pag. 18), M. Piot nous donne sur la fabrication de ces pièces des détails tirés d'un compte des boîtes de ces monnaies. Il en résulte qu'à Saint-Quentin on fabriqua des *écus d'or à la couronne*, des *grands blancs à l'écu*, des *petits blancs à l'écu*, des *doubles tournois noirs*, des *petits deniers tournois noirs;* et à Amiens, des *écus d'or*, des *demi-écus d'or*, des *grands blancs*, des *petits blancs* et des *petits deniers parisis noirs.* Je n'ai trouvé que l'écu et des grands blancs. Malheureusement les titres fournis par M. Piot ne nous font pas connaître la distinction à faire entre les monnaies

des deux villes. La différence consistait probablement dans le point secret. Nous ignorons également par quel motif le duc de Bourgogne met sur ses monnaies le nom du roi de France. Il est probable que ce fut en vertu d'une autorisation, puisque dans les titres rapportés nous voyons Charles VII donner la main au duc pour faire circuler la nouvelle monnaie de celui-ci.

Outre les articles concernant les monnaies d'Amiens que j'ai citées, on devra consulter, dans la *Revue num. fr.*, celui de M. Dancoisne (1843, pag. 279) et celui de M. Rigollot (même année, pag. 119).

ROYE.

6442. Dans le champ, R accosté d'un croissant et d'une étoile; au-dessus et au-dessous, un annelet; bordure de quatre annelets. ℟. ✠ SIMON. Croix cantonnée de deux annelets et de deux globules attachés.

AR. Maille : 0,40. *(Revue num. belge*, 3e série, tom. 2, pag. 280, vignette.)

Coll. Boddaert, à Deynze. — Pl. CL, n° 4.

Pour l'attribution à Roye de cette précieuse maille, je m'en réfère à l'opinion de M. Piot et lui en laisse tout l'honneur et la responsabilité. On devra se reporter à son article. Je me contenterai de dire que le rapprochement qu'il fait du type de cette pièce des monnaies de Crespy, où le nom du lieu est inscrit dans le champ ; des monnaies d'Amiens et d'Arras, qui portent seulement l'initiale de la ville, donnent quelque degré de probabilité à son attribution.

PÉRONNE.

6443. ✠ PhILIPVS. Dans le champ, porte de ville surmontée d'une tour; de chaque côté, une rosace; au-dessous, un large annelet. ℟. ✠ PЄRONIA. Croix cantonnée de quatre rameaux.

BILL. Petit denier. *(Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 5, pl. 9, n° 5.)

Pl. CL, n° 5.

6444. ✠ PhILIPVS. Arcade surmontée d'une tour ; de chaque côté, une rosace ; sans annelet. ℟. ✠ PЄRONIA. Croix cantonnée de quatre rameaux.

AR. Denier : 0,98. *(Revue*, 1837, pl. 5, n° 7.)

Pl. CL, n° 6.

BEAUVAIS.

M. le docteur Voillemier, de Senlis, a publié, en 1858, une brochure étendue et savante sur les monnaies de Beauvais. Dans la *Revue num. fr.* de la même année, pag. 471, M. de Barthélemy a rendu compte de ce travail, en présentant quelques

objections qui ne sont pas sans valeur. En combinant les opinions de ces deux numismatistes, et en prenant à chacun ce qui me semble le plus acceptable, j'essaierai de faire jaillir la vérité.

M. Voillemier cherche à prouver que dans le monnayage de Beauvais il n'y eut aucune immixtion de la part des rois et des comtes, et que dès son origine il appartint aux évêques. M. de Barthélemy, s'étayant de la charte qu'il a publiée dans la *Revue num.* en 1851, et que j'ai mentionnée à l'article des évêques de Châlons-sur-Marne, pense que les évêques de Beauvais, dont le diocèse faisait partie de la même province ecclésiastique que Châlons, peuvent avoir obtenu le droit de faire battre monnaie à cette époque, et qu'il ne faut leur donner que les pièces avec la légende *Gratia Dei rex;* toutes les autres avec *Carolus rex Fran, Rex Fr, Rex,* seraient des monnaies royales.

Ces deux opinions, si différentes l'une de l'autre, me semblent également trop radicales. A chacune d'elles on pourrait faire des objections tellement graves, qu'elles resteraient sans solution. Je ne trouve qu'un moyen de tout concilier, c'est d'établir qu'il y a eu deux monnayages parallèles. Que l'on jette les yeux sur les planches des monnaies de Beauvais; que l'on examine avec soin la dégradation des types, et l'on verra que la solution que je propose doit être impérieusement acceptée. M. Voillemier en avait bien pressenti quelque chose. Avec la sagacité qui le distingue, il a fait remarquer la décomposition du monogramme royal; mais il n'a pas assez tenu compte de cette observation. De son côté, M. de Barthélemy, en fixant une date certaine pour le commencement du monnayage épiscopal, s'engageait dans une impasse, en laissant de côté tout une série qui, évidemment, ne peut pas être antérieure à l'époque qu'il assigne pour l'origine du monnayage épiscopal.

Je dis donc qu'il y a lieu d'établir qu'à Beauvais il y eut deux ateliers frappant simultanément ou deux monnayages parallèles : l'un, composé des monnaies royales et comtales; l'autre, des monnaies épiscopales. Aux rois je donnerai seulement les deux deniers avec *Carolus rex Fr* et *Carolus rex.* Sur ces pièces, le monogramme carolin est complet. Aux comtes appartiennent les *Carolus rex Fran;* car sur ces deniers le monogramme est déjà dégénéré. La lettre K est incomplète.

En accordant des monnaies aux comtes de Beauvais, je suis en dissentiment formel avec M. Voillemier, qui cherche à établir que l'influence de ces comtes fut, dès le premier moment, effacée devant celle des évêques. Pourtant il nous fournit quelques renseignements qui prouvent que la puissance de ces comtes dut être assez grande.

C'est en 922 que le comté de Beauvais est devenu héréditaire, en la personne de Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, de Chartres, de Tours, et propriétaire d'une partie de la Champagne, de la Brie, du Berry et du comté de Sancerre. Eudes Ier, son fils, lui succéda dans tous ses domaines (978 à 993) et les transmit à Thibaut II, qui mourut sans postérité en 1004. Eudes II, dit le Champenois, son frère, eut la seigneurie de Beauvais et en jouit jusqu'en 1013. A cette époque, il l'échangea avec son

frère Roger, évêque de Beauvais, qui, par ce moyen, réunit sur sa tête le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

En faisant cet exposé, je n'ai pour but que de faire voir que les comtes de Beauvais n'étaient pas des seigneurs obscurs et sans puissance. En l'absence de monnaies signées, je n'essaierai pas de leur donner nommément celles que je prétends avoir été émises par eux. Il sera seulement facile de les classer par époque, les dates que je viens de donner étant d'accord avec le style de ces monnaies. Dans tous les cas, ce monnayage dut cesser au commencement du XIe siècle.

Quant à la série des monnaies épiscopales, il faut la faire débuter par l'obole au monogramme carolin bien formé avec la légende *Gratia Dei rex*. Puis vient le denier avec la même légende et le monogramme déjà altéré; enfin les deniers au monogramme de Raoul, qui, de l'avis de tous les numismatistes, n'appartiennent pas à ce roi, mais bien aux évêques.

Ce qui vient à l'appui de ma classification, c'est que le monogramme, tel que nous le voyons sur les espèces que je veux absolument donner aux prélats, a été utilisé par ceux qui, sous la race capétienne, ont signé leurs monnaies. On s'en servit jusqu'à la fin du monnayage.

Nous avons, aux noms réunis de l'évêque Hervé et de Hugues-Capet, des monnaies qui ne peuvent appartenir qu'au prélat. Plusieurs variétés de coin nous étant connues, il faut en inférer que cette légende fut assez longtemps employée, et, comme il faut descendre jusqu'à l'épiscopat de Henri de France, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIIe siècle, pour retrouver des monnaies, on peut en tirer la conséquence que celles au double nom du roi et de l'évêque circulèrent assez longtemps. Je suis cependant loin de prétendre que leur émission dura pendant plus d'un siècle et demi, et il faut espérer que dans l'avenir cette lacune sera comblée, du moins en partie.

Toutes les monnaies des évêques de Beauvais sont très rares. Une découverte, qui en comprenait une quarantaine, a été faite en 1857, et M. Ponthieux en a rendu compte dans les *Mémoires de la société académique de l'Oise*. Elle ne comprenait que deux deniers de Hervé, trois de Henri et les autres de Barthélemy. Elle n'a donc procuré rien de nouveau, sauf quelques variétés de coin. Cette rareté s'explique par la pureté du métal, qui donnait intérêt à refondre ces espèces. Elles sont en général d'une fabrique défectueuse, presque toujours rognées et à légendes incomplètes. Je n'ai trouvé qu'un seul denier dont la lecture ne laissait rien à désirer.

ÉVÊQUES DE BEAUVAIS.

HERMENFRIDUS, 846—860.
EUDES Ier, 860—881.
HONORÉ, vers 884 vers 905.
HERLUIN, vers 907—921.
BOVON, 922.
HILDEGAIRE ou HILDRICUS, 933 vers 972.

WALERAN.
HERVÉ, vers 985—998.
HUGUES, 998.
ROGER Ier DE BLOIS, 998—1022.
GARIN, 1022—1030.
DROGON, vers 1034—1058.
GUILBERT ou GOISBERT, vers 1060—1063.
GUI, 1063—1085.
URSION, 1085—1089.
FOULQUES DE DANMARTIN, 1089—1095.
ROGER II, 1095—1096.
ANSELME II ou ANSEAU, 1096—1099.
GEOFFROI Ier, 1104—1113.
PIERRE Ier DE DANMARTIN, 1114—1133.
EUDES II, 1133—1144.
EUDES III, 1144—1148.
HENRI DE FRANCE, 1149—1162.
BARTHÉLEMY DE MONTCORNET, 1162—1175.
PHILIPPE Ier DE DREUX, 1175—1217.

6445. ✠ CAROLVS REX FR. Monogramme carolin. ℞. ✠ BELEEVACVS CI. Croix.
AR. Denier : 1,50. (VOILLEMIER, pl. 3, n° 8.)
Cab. de France. — Pl. CL, n° 7.

6446. ✠ CAROLVS REX. Même type. ℞. ✠ BELGEVA CIVITAS.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 10.)
Pl. CL, n° 8.

Ces deux pièces, selon moi, sont les seules qui émanent de l'autorité royale. Leur émission est, selon toutes les probabilités, antérieure à l'année 865, et c'est à Charles-le-Chauve qu'il faut les attribuer.

6447. Variété avec BELEEVACVS CIVI. Monogramme moins complet.
AR. Denier : 1,55. *(Ibid.,* n° 4.)
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 9.

6448. Variété : ✠ PELLEVACVS CIVI. Même type.
AR. Denier : 1,90. *(Ibid.,* n° 6.)
Cab. de France. — Pl. CL, n° 10.

6449. ✠ CAROLVS REX FRAN. Même type. ℞. ✠ BELGEVACVS CIVI.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 9.)
Pl. CL, n° 11.

6450. ✠ CXROLYS REX FRXN. Petite croix. ℞. ✠ BELLEVACVS CIVI. Monogramme carolin dégénéré.
AR. Denier : 1,04. (VOILLEMIER, pl. 3, n° 3.)
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 12.

Les comtes de Beauvais ont, d'après mon système, seuls droit à revendiquer ces quatre deniers.

6451. ✠ GRATIA D-I RE ✠. Monogramme de Charles par un K. ℟. ✠ BAL... ACVS CIV. Croix.
AR. Obole : 0,70. (Voillemier, pl. 3, nº 5.)
Pl. CL, nº 13.

6452. ✠ CRATIA D-I REX. Monogramme carlovingien dégénéré. ℟. ✠ BELEEVACVS CV. Croix cantonnée d'un croissant au 3e.
AR. Denier : 1,06. (*Ibid.*, nº 11.)
Cab. de France et coll. Voillemier. — Pl. CL, nº 14.

6453. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme dégénéré de Raoul. ℟. ✠ BELYACVS CIYI. Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e.
AR. Denier.
Musée de la Monnaie. — Pl. CL, nº 15.

6454. CRATIA ƋI REX. Monogramme dégénéré de Raoul. ℟. ✠ BELVACYS .·. Croix cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e.
AR. Denier : 1,05. (Foug. et Conb., nº 357 ; Voillemier, pl. 3, nº 12.)
Cab. de France et coll. Voillemier. — Pl. CL, nº 16.

C'est à partir du nº 6451 que commence la série parallèle des monnaies de Beauvais que, d'accord avec M. de Barthélemy, je donne aux évêques. Leur origine doit remonter à l'année 865.

HERVÉ. 986—998.

6455. HVGO REX HERVEVS (V et E liés). Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e. ℟. BELVACVS CIVITAS. Monogramme de Charles.
AR. Denier. (Voillemier, pl. 4, nº 4.)
Cab. de France. — Pl. CL, nº 17.

6456. Mêmes légendes et types des deux côtés.
AR. Obole. (Voillemier, pl. 4, nº 2.)
Cab. de France et coll. Voillemier. — Pl. CL, nº 18.

6457. HVGO REX HERVEVS (V et E liés). Même type. ℟. ✠ BELYACVS CIYITAS. Même type.
AR. Denier : 1,02. (*Ibid.*, nº 1er.)
Coll. Voillemier. — Pl. CL, nº 19.

6458. HVGO REX HERVEVS (V et E liés). Même type. ℟. BELVACVS CIYITAS. Même type ; un petit coin dans le monogramme, sous l'S.
AR. Denier. (*Ibid.*, nº 5.)
Pl. CL, nº 20.

6459. Mêmes légende et type. ℟. ... IVΛCVS EP... Même type, avec le coin.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 6.)
Pl. CL, n° 21.

6460. ✠ HVGO REX HERVE. Même type. ℟. ✠ BELVΛCVS CIVI. Même type.
AR. Denier : 0,90. (PONTHIEUX, pl. 1re, n° 1er.)
Musée de Beauvais.

6461. Variété avec CIVIT.
AR. Denier : 1,00. *(Ibid.,* n° 2.)
Coll. Ponthieux.

6462. HERVEVS (V et E liés) HVGO REX. Même type. ℟. ✠ BELVΛCVS (V et Λ liés) CIVITΛS. Monogramme un peu dégénéré.
AR. Obole. *(Ibid.,* n° 7.)
Coll. Rousseau. — Pl. CL, n° 22.

J'ai déjà fait observer que ces pièces, quoique portant le nom du roi et d'un prélat, étaient purement épiscopales.

HENRI DE FRANCE. 1149—1162.

6463. HENRICVS EPIS. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e. ℟. ✠ BELVACENSIS. Monogramme carolin.
AR. Obole : 0,40. *(Revue,* 1841, pl. 22, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1824.)
Cab. de France. — Pl. CL, n° 23.

6464. HENRICVS ЄPS. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 9.)
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 24.

6465. Mêmes légendes et types.
AR. Obole. *(Ibid.,* n° 10.)
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 25.

6466. Autre avec EPS.
AR. Obole.
Coll. Bouchard, à Beauvais.

6467. ... RICVS EPISCOP en légende rétrograde. Même type. ℟. ✠ BELVACENSIS en légende rétrograde. Même type.
AR. Denier. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 8.)
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 26.

M. Voillemier attribue cette dernière pièce à l'évêque Geoffroi (1105—1114). J'ai possédé ce denier et n'y ai jamais pu voir autre chose que le nom de Henri. Telle est aussi l'opinion de M. Ponthieux. Malgré le désir que j'aurais d'enrichir la série beauvoisine, je ne puis pas accepter la lecture de M. Voillemier.

BARTHÉLEMY DE MONTCORNET. 1162—1195.

6468. ✠ BT... EVS EPC. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. ℞. ✠ BELVAC... Même type.
AR. Denier : 1,03. (*Revue*, 1841, pl. 22, nº 5; POEY D'AVANT, nº 1825.)
Cab. de France. — Pl. CL, nº 27.

6469. ✠ BARTOLOMEVS EPC. Même type. ℞. ✠ BELVACENSIS. Même type.
AR. Denier.
Coll. Norblin. — Pl. CL, nº 28.

6470. Mêmes légendes et types, sauf que la croix est cantonnée aux 1er et 4e, et que l'S du monogramme est dans sa position naturelle.
AR. Denier : 0,90. (PONTHIEUX, pl. 1re, nº 6.)
Coll. Ponthieux.

6471. Variété : croix cantonnée aux 2e et 3e. Mêmes légende et type.
AR. Denier : 0,90. (*Ibid.*, nº 7.)
Musée de Beauvais.

6472. ✠ BARTOLOMEVS EPC. Même type. ℞. ✠ BELVACENSIS. Même type.
AR. Denier : 0,88. (*Ibid.*, nº 20.)
Coll. Ponthieux.

PHILIPPE Ier DE DREUX. 1175—1217.

6473. ✠ PHILIPVS EPISCOP'. Croix cantonnée d'un point aux 2e et 3e, sans revers.
Plomb. (VOILLEMIER, pl. 4, nº 12.)
Coll. Voillemier, à Senlis, et Bouchard, à Beauvais. — Pl. CLI, nº 1er.

Relativement à cette pièce en plomb, je partage l'avis de M. Voillemier. Quand j'en vis un exemplaire à Beauvais, ma première idée fut qu'on l'avait frappé avec le coin d'une obole de Philippe de Dreux. Malheureusement cette obole n'a pas encore été retrouvée. Quant à l'usage auquel ce plomb aurait pu servir, il est possible, comme l'avance M. Voillemier, que, dans un temps de gêne, il ait pu circuler comme la représentation d'une monnaie réelle. Contrairement à ce que nous avons vu jusqu'à présent parmi les monnaies des évêques de Beauvais, celle-ci a été gravée avec un soin tout particulier.

6474. ... ILI ... PVS. Croix pattée, cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. ℟. BAL... S. Monogramme carolin dégénéré.

AR. Obole : 0,45. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 13.)

Coll. Voillemier. — Pl. CLI, n° 2.

Cette obole rentre dans la facture des autres monnaies des évêques et a dû précéder la dernière que je viens de décrire. On croit bien y lire le mot *Philipus*. Toutefois, comme la pièce est fortement altérée, on ne sera tout à fait certain de la lecture que lorsqu'une pièce mieux conservée aura été retrouvée.

COMTÉ DE VALOIS.

La maison des comtes de Valois est une branche cadette de celle de Vermandois. Elle y fut réunie, en 1077, par le mariage d'Adèle ou Hildebrande, sœur de Simon, comte de Vermandois, avec Herbert IV, et n'en fut détachée qu'en 1240. A partir de cette époque, son histoire n'importe plus à la numismatique, puisque nous n'avons des monnaies des comtes de Valois que dans le cours du XIIe siècle. Elles ont toutes été frappées à Crépy.

Dans la *Revue numismatique* de l'année 1858, pag. 77, M. Ernest d'Acy a publié les quatre monnaies que nous connaissons. Je les avais précédemment dessinées et ne me plains pas d'avoir été devancé, parce que le mémoire de M. d'Acy est savamment étudié. Il cherche particulièrement à éclaircir un point obscur, que j'avais soulevé dans ma *Description*, et sur lequel je vais revenir tout-à-l'heure.

COMTES DE VALOIS.

PEPIN Ier, 890.
PEPIN II, 922.
BERNARD.
ADÈLE et GAUTIER II DE VEXIN, 956.
RAOUL Ier.
RAOUL II.
GAUTIER II, 1066.
SIMON, 1074.
ADÈLE, HERBERT IV DE VERMANDOIS, 1077.
ADÈLE DE VERMANDOIS et HUGUES DE FRANCE.
RAOUL III, 1102.
Eléonore, Geoffroi de Hainaut, Guillaume de Nevers, Matthieu d'Alsace, comte de Boulogne, et Matthieu III, comte de Beaumont-sur-Oise.

CRÉPY.

PHILIPPE D'ALSACE. 1156—1183.

6475. PHILIPVS COME... Dans le champ, CRESPI en deux lignes. ℟. ✠ SIMON

. FECIT. Croix pattée, cantonnée aux 1er et 4e d'un croissant ayant en avant deux points et un autre point derrière, aux 2e et 3e d'un S.

BILL. Denier : 0,70. (*Revue*, 1858, pag. 83, vignette.)

Coll. F. Mallet, à Amiens. — Pl. CLI, n° 3.

Il n'y a aucune difficulté pour l'attribution de cette pièce. Elle appartient bien à Philippe d'Alsace, qui, en 1156, avait épousé Isabelle, comtesse de Valois.

MATTHIEU D'ALSACE. 1170—1173 ou 1174.

6476. ✠ MAD COMES FLANDRE. Dans le champ, CRESPI en deux lignes. ℟. ✠ SIMON ME FECIT. Croix pattée, cantonnée aux 1er et 4e d'un croissant ayant en avant deux points et un autre point derrière, aux 2e et 3e d'un S.

BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, *Suppl.*, n° 70, et pl. 26, n° 14 ; *Revue*, 1858, pag. 82.)

Cab. de France. — Pl. CLI, n° 4.

C'est au sujet de l'attribution de ce denier que je ne suis pas d'accord avec M. d'Acy. Je l'avais donné à Matthieu d'Alsace, comte de Boulogne, troisième mari d'Eléonore de Valois, et il prétend le restituer à Matthieu de Beaumont, son quatrième mari. Une très grave objection peut être faite contre mon opinion, c'est que Matthieu d'Alsace n'a pas pu posséder le Valois, puisque ce prince est mort en 1173 et que sa femme n'en fut investie qu'en 1183, à la mort de Philippe d'Alsace. Il n'y a rien à répondre à une objection si puissante. Toutefois, je trouve qu'il est encore plus difficile d'admettre que Matthieu de Beaumont ait pu prendre sur sa monnaie le titre de comte de Flandre. M. d'Acy cherche, il est vrai, à expliquer cette usurpation par la compétition qui a existé pendant quelque temps entre Philippe d'Alsace et Matthieu, au sujet du comté de Valois. Le dernier, pour faire circuler sa monnaie, se serait emparé d'un titre qui ne lui appartenait pas. Je crois plus naturel d'admettre que Matthieu d'Alsace, soit par la permission de son frère, soit à titre d'usurpation, a pu monnayer à Crépy. Fils et frère d'un comte de Flandre, cette dénomination, sur ses espèces, ne paraîtrait pas aussi extraordinaire. Que les numismatistes fassent leur choix entre ces deux opinions, qui, de part et d'autre, présentent d'assez graves difficultés. Je dois ajouter que je ne vois pas, avec M. d'Acy, qui veut tirer quelque profit de cette observation, que les deniers de Philippe d'Alsace et les autres monnaies de Crépy aient été imités de ceux des rois de France. La seule ressemblance consiste dans le mot CRESPI écrit en deux lignes, comme on trouve FRANCO sur les parisis de Philippe-Auguste. Cette contrefaçon ne me paraît nullement apparente. Philippe d'Alsace a pour ses monnaies un module et un *faire* particuliers, qui n'ont aucun rapport avec ceux des parisis du roi de France.

MATTHIEU DE BEAUMONT. 1177—1192.

6477. ✠ MADEVS COMES. Croix cantonnée de deux C et de deux besants. ℟. ✠ CRISPETVM. Dans le champ, CRESPI en deux lignes; au-dessus et au-dessous, deux annelets.
BILL. Denier. (Duby, pl. 48.)
Cab. de France et coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CLI, n° 5.

6478. ✠ MADEVS COMES. Croix cantonnée de deux S et de deux croissants. ℟. ✠ CRISPETVM. Dans le champ, ANO entre deux lis renversés.
BILL. Denier : 0,50.
Coll. E. d'Acy. — Pl. CLI, n° 6.

Pour ces deux pièces, je partage l'opinion de M. d'Acy, en les attribuant à Matthieu de Beaumont. Sur la dernière, que j'avais vue chez M. Hoffmann, je croyais lire dans le champ le mot ABO, où M. d'Acy lit ANO, et j'en avais fait le nom d'un monétaire. Je donne cette supposition telle quelle, et sans y attacher beaucoup d'importance.

ÉVÊCHÉ DE SOISSONS.

La création de l'évêché de Soissons, avec Saint Sixte pour premier évêque, remonte à la fin du IIIe siècle. Il fut toujours le premier suffragant de l'archevêché de Reims, et, quand le siége métropolitain était vacant, l'évêque de Soissons devait remplacer l'archevêque dans la cérémonie du sacre royal.

On savait, d'une manière certaine, que ces prélats avaient joui du droit de battre monnaie; mais on ne leur attribuait que quelques deniers à légendes inexplicables et dont l'attribution pouvait être contestée. Grâce à mes recherches et à celles de M. B. Fillon, cette incertitude n'existe plus, et, quoique la numismatique des évêques de Soissons ne soit pas riche, on en sait assez pour la fixer d'une manière constante et pour guider les amateurs dans leurs recherches ultérieures.

ÉVÊQUES DE SOISSONS.

Riculf, vers 890—902.
Rodoin, 902—907.
Abbon, vers 909—937.
Gui Ier d'Anjou, 937 vers 970.
Gui II d'Amiens, 971—995.
Foulques, vers 996 vers 1017.
Dieudonné II, vers 1017 vers 1021.
Beraud ou Géraud, vers 1021—1052.
Heddon, 1053—1063.
Adelard, 1064—1072.
Thibaut II de Pierrefont, 1072—1080.
Ursion, 1080—1081.

S. Arnoul de Pamèle, 1081—1084.
Ingelram, 1084—1085.
Hilgot, 1085—1087.
Henri, vers 1087 vers 1092.
Hugues Ier de Pierrefont, vers 1092—1103.
Manassé de Soissons, 1103—1108.

6479. ✠ EDEDPEDE. Temple à quatre colonnes. ℞. DEDEEDEDPEEE. Croix dans un grenetis en losange, et cantonnée de quatre besants.
BILL. Denier : 1,09. (Desains, pl. 1re, n° 1er; Poey d'Avant, n° 1828.)
Pl. CLI, n° 7.

M. Rigollot, dans sa *Notice sur une découverte de monnaies picardes*, donne, sous les n°s 63, 64, 65, 66, 67 et 69, le dessin de six variétés de ce denier. Les légendes sont variées; mais, de leur rapprochement entre elles, il me paraît impossible d'établir une interprétation qui puisse offrir un sens quelconque.

6480. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Cab. de France.

Ces monnaies, dont la date doit être placée dans le courant du XIe siècle, étaient connues depuis quelques années, et leur attribution aux évêques de Soissons n'avait d'autre base que leur présence dans les dépôts de monnaies du pays et quelque ressemblance dans la disposition des lettres avec les légendes des monnaies de Saint-Médard, de la même ville. On n'a, comme je l'ai déjà dit, jamais pu parvenir à en trouver une lecture satisfaisante; mais la découverte de pièces à types analogues et à légendes intelligibles est venue donner gain de cause à ceux qui avaient d'abord proposé cette attribution.

6481. ... V·IRTF NV... Croix cantonnée de quatre points. ℞. SVESIO CIVI. Portail carlovingien.
AR. Denier. (B. Fillon, *Lettres*, pl. 9, n° 3.)
Pl. CLI, n° 8.

6482. ✠ VGO VTLNTOT? Mêmes type et ℞.
AR. Denier.
Coll. Mallet, à Amiens. — Pl. CLI, n° 9.

Il y a lieu de croire que ces deux pièces ne sont qu'une seule et même monnaie, sauf quelques variétés de coin. La dernière sert à expliquer l'autre. M. B. Fillon, en publiant le n° 6481, en avait placé l'émission à la fin du XIe siècle, et en cela il est d'accord avec la chronologie, puisque Hugues de Pierrefont a siégé de 1092 à 1103. Je soupçonne aussi très fortement que le denier publié par MM. Mallet et Rigollot

(Déc. de monn. picardes, pl. 7, n° 77) ne diffère pas de ces monnaies. Ils y lisent **GVLENV** et l'attribuent au comte Guillaume Busc ou Busac (1058—1099). Je ferai observer que le dessin de la pièce n'est pas d'accord avec la lecture qui en est donnée. Dans tous les cas, c'est le nom d'un évêque qu'il faudrait y chercher.

6483. ✠ **CAROLVS REX**. Croix cantonnée de quatre points. ℞. ... V ... ꙅ ... O ...
AR. Denier. (B. Fillon, *Lettres*, pl. 9, n° 2.)
Coll. Bolh, à Coblentz. — Pl. CLI, n° 10.

Si ce denier, de la fin du xe siècle, appartient aux évêques de Soissons, ce qui est fort douteux, il faudrait le placer en tête de la série.

COMTÉ DE SOISSONS.

D'après le témoignage de Grégoire de Tours, le Soissonnais aurait eu des comtes sous la première race de nos rois. Le premier comte héréditaire est Gui, dont l'établissement doit dater de la fin du xe siècle. Au xiie, le comté passa dans la maison de Nesle, et dans celles de Hainaut et de Coucy au xive. Il ne fut réuni à la couronne qu'en 1751.

Les comtes de Soissons ne paraissent avoir fait frapper monnaie qu'après la fermeture de l'atelier épiscopal. Quant à l'abbaye de Saint-Médard, elle monnaya concurremment avec les évêques et les comtes.

Si l'on voulait tenir compte des monnaies frappées au nom royal avec le monogramme carlovingien, et y trouver quelques pièces émanant de la puissance féodale, on pourrait, sans déranger l'ordre que j'établis, supposer que les comtes auraient monnayé antérieurement aux évêques; que ceux-ci, devenus plus puissants, auraient écarté l'influence laïque, qui plus tard reprit le dessus. Peut-être aussi les prélats ont-ils droit à réclamer ces monnaies. Dans tous les cas et dans l'état actuel des choses, je ne vois pas de traces d'un monnayage simultané des évêques et des comtes.

Le type de toutes les monnaies de Soissons est constamment resté le même. On y voit la porte d'un temple. Les uns veulent y trouver l'empreinte du portail carlovingien; M. de Barthélemy propose d'y reconnaître le portail de l'église de Saint-Médard.

Duby n'a connu qu'un petit nombre de monnaies des comtes de Soissons. Des découvertes successives ont enrichi cette série, dont les produits sont assez rares, sauf les pièces de Raoul, que l'on trouve plus facilement.

COMTES DE SOISSONS.

Gui.
Renaud Ier.
Guillaume Busc ou Busac, 1058—1099.
Jean Ier, 1099—1118.

Renaud II, 1118—1146.
Yves de Nesle, 1164.
Conon ou Conan, 1178—1180.
Raoul, 1180—1237.
Jean II, 1237—1270.
Jean III, 1270—1284.
Jean IV, 1284—1289.
Jean V, 1289—1297.
Hugues, 1297—1306.
Marguerite et Jean de Hainaut, 1306—1344.
Jeanne et Louis de Chatillon, 1344—1361.
Gui, 1361—1367.
Enguerrand de Coucy, 1367—1397.
Marie de Coucy, 1397—1407.

YVES DE NESLE. 1164.

6485. ✠ IVO : COMES :. Croix cantonnée de deux croissants retournés et de deux besants. ℞. SVESSIONIS. Temple; à droite, un point.
BILL. Denier. (Duby, pl. 103, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CLI, n° 11.

6486. Mêmes légendes et types. Une rosace à droite du temple.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLI, n° 12.

Il a existé, au musée de la ville de Soissons, un denier du comte Conon ou Conan (1178—1180). Cette pièce a été confiée à un ecclésiastique, et, au moment où j'écris, elle n'a pas été réintégrée au dépôt dont elle faisait partie. Je regrette de ne pouvoir pas même donner la description de ce curieux petit monument, qui eût donné un certain lustre à la suite soissonnaise.

RAOUL. 1180.

6487. ✠ RADVLF˙ COM. Croix. ℞. SVESSIONIS. Temple.
BILL. Denier : 0,87. (Duby, pl. 103, n° 2; Poey d'Avant, n° 1829.)
Pl. CLI, n° 13.

6488. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Charvet. — Pl. CLI, n° 14.

6489. Variété avec COMI'.
BILL. Denier.
Cab. de France.

6490. Variété avec COM'.
BILL. Denier.
Cab. de France.

6491. Variété avec COME.
BILL. Denier.
Coll. Rousseau.

JEAN II, III, IV ou V. 1237—1297.

6492. ✠ IOIANN CONES. Croix pattée, cantonnée d'un besant au 2e. ℞. SVESSIONIS. Même type.
BILL. Denier : 0,83.
Coll. de Reichel, à Saint-Pétersbourg. — Pl. CLI, n° 15.

6493. Variété : ✠ IOHANNE CONES. Même type. Croix cantonnée d'un besant au 2e. ℞. SVESSIOIIIIS. Même type.
BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1859, pl. 21, n° 3.)

6494. Variété : au ℞., SVESSIONIS. Un besant dans le fronton.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre.

6495. Mêmes légende et type. ℞. ✠ SVESSIONIS. Même type; un point dans le fronton.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre.

6496. Variété avec COMES.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre.

6497. Variété avec IOANNE CONES. Même type. Croix cantonnée au 3e. Au ℞., ✠ SVESSIONIS. Un besant dans le fronton du temple.
BILL. Denier.
Coll. Lefèvre.

6498. ✠ IOhNES : COMES. Croix cantonnée d'un annelet au 2e. ℞. MON SVESSIONIS. Même type.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 103, n° 3.)
Pl. CLI, n° 16.

Il est difficile de donner une attribution certaine aux pièces portant le nom de Jean.

JEAN DE CLERMONT. 1307.

6499. ✠ I . DE . CLAROMONTE. Croix pattée, cantonnée d'un annelet au 2e. ℞. MON SVESSIONIS. Temple.
BILL. Denier. (*Revue*, 1842, pag. 259, vignette.)
Coll. Dassy. — Pl. CLI, n° 17.

C'est avec raison que M. de Barthélemy a attribué ce denier à Jean de Clermont, qui, vers 1307, avait épousé Jeanne, veuve de Hugues, comte de Soissons. Cette dame était tutrice de Marguerite, fille posthume de Hugues, et il n'est pas étonnant que Jean de Clermont, en épousant la veuve et en prenant la tutelle de l'enfant, ait monnayé en son nom propre. Les exemples de ce fait sont tellement nombreux, qu'il n'a plus besoin de preuves et est passé en force de chose jugée.

ABBAYE DE SAINT-MÉDARD.

La fondation de l'abbaye de Saint-Médard remonte au VIe siècle. Elle est due au roi Clotaire et fut achevée par son fils Sigebert d'Austrasie. Les papes et les rois la gratifièrent de nombreux priviléges. Elle reçut particulièrement de Louis-le-Débonnaire le droit de faire battre monnaie, sous la condition que les émoluments seraient consacrés au service qui se faisait en l'honneur de Saint Sébastien. Cela nous donne l'explication de la présence du nom de ce Saint sur la plupart des monnaies que nous connaissons. Charles-le-Chauve confirma le privilége accordé par son père.

Le monnayage de l'abbaye de Saint-Médard a quelque importance. Depuis quelques années, il s'est enrichi de pièces fort curieuses. Pourtant il nous reste encore trop de lacunes, pour qu'on puisse l'élucider entièrement. Nous ne connaissons aucune monnaie au nom de Louis-le-Débonnaire, et cependant il est probable que les abbés de Saint-Médard ont dû d'abord fabriquer des espèces au nom royal. Nous ne possédons qu'un denier au monogramme de Charles-le-Chauve; il fut sans doute frappé par les abbés, aussitôt après la confirmation donnée par ce roi. Nous avons aussi un denier au monogramme de Carloman; il porte exceptionnellement le titre de Saint-Médard : c'est encore une monnaie abbatiale. Puis viennent deux pièces publiées récemment dans la *Revue numismatique française* par M. de Longpérier, et dont le type est tellement particulier que l'on pourrait élever quelques doutes sur leur attribution. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empreinte qu'elles présentent ne paraît pas pouvoir se rattacher ni aux monnaies précédentes ni à celles qui suivent. Vers le milieu du XIe siècle, apparaît un étendard mis seul dans le champ. Ce symbole varie bientôt dans sa forme, et finit par être doublé, avec l'accompagnement d'une crosse.

On a cherché à rattacher le type des monnaies de Saint-Médard à celui des espèces des comtes et des évêques de Soissons. Cette influence ne me paraît nullement apparente; à moins que l'on ne veuille admettre, avec M. Duchalais *(Dict. encycl. de l'hist. de France)*, que les abbés de Saint-Médard aient d'abord utilisé l'empreinte du temple avec la légende *Christiana religio*. Cela est possible; mais il est assez difficile de le prouver.

6500. ✠ CRATIA D- REX. Monogramme de Charles par un K. ℞. ✠ SCI SEBASTIAN M. Croix.
AR. Denier : 1,74. (Conb., *Catal.*, n° 638.)
Coll. Dassy.

6501. ✠ S-CI MEDARDI MONT. Croix. ℞. ✠ GRACIA ɑI REX. Monogramme de Carloman.
AR. Denier. (Duby, pl. 16, n° 3.)

6502. Lettres liées et ne paraissant avoir aucun sens des deux côtés; au droit, un ✠ attaché à deux croisettes; deux S et quatre points au ℞.; un S aux 1er et 4e, un point aux 2e et 3e.
BILL. Denier. (*Revue num.*, 1859, pl. 21, n° 2.)
Pl. CLI, n° 18.

6503. ✠ ODO AIIIAI REX en légende rétrograde. Dans le champ, deux ✠ et deux O formant la croix. ℞. ✠ SOVOYIISS. Croix cantonnée d'un oméga? au 3e.
BILL. Denier. (*Revue num.*, 1859, pl. 21, n° 1er.)
Pl. CLI, n° 19.

J'ai déjà fait observer que c'est sur la foi de M. de Longpérier que je donnais ces deux dernières pièces à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. A la rigueur, on peut voir d'un côté les éléments du mot SVESSIO. Les lettres liées sont aussi un indice qui donne quelque poids à cette attribution. Le type seul est inexplicable. Toutefois ce ne peut être un obstacle suffisant, et le temps peut nous apporter des pièces intermédiaires qui nous édifieront complètement. C'est au xe siècle que ces deniers doivent être placés.

6504. ✠ N ✠ S Y ✠ C... ✠... Croix. ℞. ... I S ✠ ∾ A ✠... Etendard; au-dessous, une rosace à quatre folioles.
AR. Denier.
Coll. Bretagne. — Pl. CLI, n° 20.

L'attribution à Henri Ier, donnée par M. Bretagne, ne me paraît pas bien certaine. Dans tous les cas, c'est bien à Saint-Médard que ce denier appartient, et c'est probablement le point de départ du type de l'étendard.

6505. SIGNVM SEBSTN. Etendard; au-dessous, une croisette. ℞. SCI MEDARDI CAPAT. Tête informe, de profil à droite.
AR. Denier : 1,08. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 8.)
Coll. Gagarine. — Pl. CLI, n° 21.

J'ai entendu élever des doutes sur l'authenticité de ce denier, qui est le prototype de ceux qui vont suivre. C'est mal à propos qu'il a été suspecté.

6506. ESBESDEBESq en légende rétrograde. Même type. ℞. SCI MEDARqI CAPAT. Même type.

AR. Denier.

Coll. Charvet.

6507. Variété avec CAPVT.

AR. Denier : 1,06.

Coll. Charvet.

6508. Variété : ƆSC MED...

AR. Denier.

Coll. Charvet.

6509. Variété : SCI MEDƆqI...

AR. Denier.

Coll. Charvet.

6510. Variété : SCI MEDVR CAPVT.

AR. Denier.

Coll. Charvet. — Pl. CLI, n° 22.

6511. Variété : SCI MEPDI CAPAT.

AR. Denier.

Coll. Charvet.

6512. Variété : SCI MSVƆR CAPT.

AR. Obole : 0,50.

Coll. Charvet. — Pl. CLI, n° 23.

6513. Variété : SCI MEDARqI CAPAT.

AR. Denier : 1,19. (B. Fillon, *Etud. num.*, pl. 2, n°s 10 et 11.)

Coll. B. Fillon. — Pl. CLI, n° 24.

Ces deniers et oboles proviennent, pour la presque totalité, d'une découverte faite à Château-Thierry il y a peu d'années. M. de Longpérier (*Revue*, 1859, pag. 154) déclare virtuellement qu'ils sont tous de fabrique moderne. Je ne partage pas cette opinion. Je crois que le savant académicien a un peu légèrement avancé son assertion, et qu'il n'a pas étudié assez attentivement les produits de ce dépôt. Dans tous les cas, il est seul de son avis. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la fabrique de ces pièces et de remarquer les nombreuses variétés de coin qu'elles présentent, pour voir que leur authenticité est incontestable. Indépendamment de cet examen, qui offre une preuve convaincante, il y a à faire une autre observation qui est une objection sans réplique à l'allégation de M. de Longpérier. MM. Mallet et Rigollot, dans leur *Mémoire sur une découverte de monnaies picardes,* produisent (n° 78) un de ces deniers avec les légendes et le type identiques. Or, la découverte dont les numismatistes amiénois rendent

compte remontait au moins à l'année 1840; et l'on ne viendra pas suspecter l'authenticité de la pièce qu'ils ont publiée, pas plus que l'on ne pourra supposer que la fabrication des pièces contrefaites remonte à cette époque.

Je profiterai de l'occasion, pour répondre à un grave reproche qui m'a été sourdement fait. On a prétendu que, dans mon ouvrage, j'avais publié des pièces radicalement fausses. J'oppose un formel démenti à cette perfide insinuation, et je mets au défi qui que ce soit de prouver que j'ai donné une seule pièce dont l'authenticité puisse même être suspectée. J'ai indiqué les cabinets dont chaque monnaie fait partie. Que l'on veuille bien examiner celles que l'on incrimine, et j'ai la conviction bien entière que l'accusation formulée contre moi tombera d'elle-même.

J'ai toutefois une restriction à faire. Lorsque je tire les monnaies que je publie de quelque recueil, de la *Revue* par exemple, et que les provenances ne sont pas indiquées, je ne puis que me couvrir de la responsabilité des auteurs. M. de Longpérier ne fait pas connaître de quelle collection sont tirées les deux pièces de Saint-Médard qu'il a publiées dans la *Revue* de 1859. Je n'ai pas vu les originaux, et, dans ce cas, je ne puis rien affirmer. Ce n'est pas que je veuille dire que l'on doive élever des doutes sur leur authenticité; je veux seulement donner un exemple de ma manière de procéder, et décliner, dans tout cas identique, une responsabilité qui ne m'appartient pas. En pareille matière, et lorsque l'on travaille sérieusement, on ne saurait trop s'entourer de garanties.

Je dois encore faire une déclaration de principes. Je ne suis pas imbu d'une confiance aveugle qui accepte tout sans contrôle, de même que je repousse un scepticisme craintif tendant à suspecter de prime abord toute monnaie qui sort de la loi commune et surtout qui détruit un système depuis longtemps établi. Je connais quelques amateurs qui, empoisonnant à plaisir leurs innocentes joies, poussent le soupçon jusqu'à la manie et trouvent partout des pièces fausses. Selon moi, il n'y a pas autant d'officines de contrefacteurs qu'on se l'imagine, surtout quand il s'agit de monnaies féodales françaises. Si, à Poitiers et en Normandie, on contrefait des monnaies, c'est presque ostensiblement, et les coins de ces deux pays sont tellement reconnaissables, qu'il n'y a qu'un œil peu exercé qui puisse s'y laisser tromper. Au surplus, il y a un principe qui a été posé depuis longtemps au sujet des médailles antiques : toutes les fois qu'une pièce importante ou d'une extrême rareté se présente, on doit la soumettre à un sévère examen. J'ai appliqué ce procédé aux monnaies françaises.

6514. ✠ SCS (un trait au-dessus du C) MEDARDVS. Croix cantonnée d'un croissant aux 1er et 4e, et d'un annelet aux 2e et 3e. ℟. SCS SEBASTIAN. Main tenant un étendard; deux croisettes dans le champ.

BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1841, pl. 22, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1830.)

Pl. CLI, n° 25.

6515. Variété : la légende du ℟. est rétrograde.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLI, n° 26.

6516. Mêmes légendes non rétrogrades. Au droit, croix cantonnée d'un croissant aux 1er et 4e. ℟. Crosse entre deux étendards.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 1831.)

6517. ✠ STS MEDARDVS. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e. ℟. S' SEBASTIAN'. Même type.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 16, n° 1er.)

6518. Même légende. Croix cantonnée d'un croissant aux 1er et 4e. ℟. ST SEBASTIAN' en légende rétrograde.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 2.)
Pl. CLI, n° 27.

ÉVÊCHÉ DE NOYON.

Etabli dès le commencement du IVe siècle à Vermand, ville qui fut ruinée le siècle suivant, l'évêché de Noyon ne devint fixe qu'en 531. Saint Médard ayant été, l'année suivante, nommé évêque de Tournay, les deux siéges furent réunis jusqu'en 1146, qu'une bulle d'Eugène III sépara les deux églises.

C'est à partir de cette époque seulement, et presque immédiatement après la séparation, que nous voyons paraître des monnaies signées par les évêques de Noyon. On peut présumer que l'atelier ne fonctionna pas auparavant. Parmi les monnaies carlovingiennes, il n'y a qu'un seul denier que Noyon puisse réclamer d'une manière certaine. Il appartient au roi Eudes.

ÉVÊQUES DE NOYON.

HARDOUIN DE CROI, 1000 vers 1030.
HUGUES, vers 1030—1044.
BAUDOUIN Ier, 1044—1068.
RATBOD II, 1068—1098.
BAUDRI, 1098—1113.
LAMBERT, 1114—1121 ou 1123.
SIMON Ier DE VERMANDOIS, 1123—1148.
BAUDOUIN II DE BOULOGNE, 1148—1167.
BAUDOUIN III, 1167—1174 ou 1175.
RENAUD, 1175—1188.
ETIENNE Ier DE NEMOURS, 1188—1221.
GÉRARD DE BAZOCHES, 1222—1228.
NICOLAS DE ROYE, 1228—1240.
PIERRE Ier CHARLOT, 1240—1249.
VERMOND DE LA BOISSIÈRE, 1250—1272.
GUI II DES PRÉS, 1272—1297.

Simon II de Clermont-Nesle, 1297—1301.
Pierre II de Ferrières, 1301—1303.
André Lemoine, 1304—1315.
Florent de la Boissière, 1315—1317.

RENAUD. 1174—1187.

6519. ✠ RENOLDVS EPC. Main bénissante. ℞. ✠ NOVIOMVS. Croix cantonnée d'une petite crosse aux 2ᵉ et 3ᵉ.
AR. Denier.
Coll. Colson. — Pl. CLI, nº 28.

Ce type est tout nouveau pour les monnaies de Noyon. M. Colson l'a tout récemment publié dans une brochure que je n'ai pas sous les yeux.

6520. ✠ RENOLD EPC. Croix entre deux crosses. ℞. ✠ NOVIOMVS. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1841, pag. 37, vignette; Poey d'Avant, nº 1827.)
Cab. de France. — Pl. CLI, nº 29.

ETIENNE Iᵉʳ. 1187—1221.

6521. ✠ STPH EPC. Même type. ℞. Même légende. Croix cantonnée de deux petites croix fichées aux 2ᵉ et 3ᵉ.
BILL. Denier : 0,92. (Duby, pl. 10; Poey d'Avant, nº 1827.)
Cab. de France.

6522. ✠ STEBS EPC (un trait au-dessus du P). Mêmes type et ℞.
BILL. Denier.
Coll. F. Mallet, à Amiens. — Pl. CLI, nº 30.

Toutes les monnaies de Noyon sont rares.

COMPIÈGNE.

Nos rois avaient un palais à Compiègne, dès le VIᵉ siècle; sous la seconde race, il y fut établi un atelier monétaire. Nous avons des deniers que l'on attribue à Charles-le-Chauve, et qui ont été frappés au palais de Compiègne. M. Conbrouse, dans son *Dernier supplément* ou *Deuxième partie de son catalogue*, nous fait connaître le texte d'une charte tirée du P. Labbe (tom. 2, folio 219), reproduite par Leblanc, par laquelle Louis VI déclare qu'il s'interdit et interdit à ses héritiers la faculté de frapper dorénavant des monnaies à Compiègne. La pièce suivante, qui a été publiée pour la première fois par M. de Longpérier, était inconnue à M. Conbrouse et appartient évidemment à Louis VI.

6523. ✠ LVDOVICVS RE. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'un lis, aux 2e et 3e d'un annelet. ℞. ✠ COMP⁝IENE. Dans le champ, N.

BILL. Denier. *(Revue des antiq. de Picardie*, tom. 9, pl. 1re, n° 9.)

Coll. Gouaux. — Pl. CLI, n° 31.

Je ferai bientôt connaître un autre denier, que je soupçonne fort être aussi sorti de l'atelier de Compiègne.

ÉVÊCHÉ DE LAON.

Créé à la fin du ve siècle par Saint Remi, évêque de Reims, qui le démembra de son diocèse métropolitain, l'évêché de Laon fut, dans les dernières années du XIIe siècle, érigé en duché-pairie. A la cérémonie du sacre de nos rois, l'évêque-duc de Laon avait la fonction de porter la sainte ampoule.

On ignore à quelle époque les évêques de Laon ont obtenu le droit de faire battre monnaie. On a cru longtemps, sur la foi de quelques auteurs, que la concession ne remontait pas au delà du règne de Hugues-Capet, et que ce roi l'aurait accordée à l'évêque Adalbéron, en récompense de ce que ce prélat l'avait couronné à Reims. Dans l'état actuel de la science, on ne peut plus s'arrêter à une pareille opinion, et, en examinant les monnaies frappées sous la période carlovingienne, on acquiert la certitude qu'il y en a quelques-unes qui appartiennent aux évêques de Laon.

En 1158, le roi Louis VII donna à l'évêque Gauthier de Mortagne le droit de faire battre monnaie. Il est évident que ce ne fut pas une concession nouvelle, mais plutôt la consécration d'un droit précédemment acquis. Néanmoins il est possible que, par suite de circonstances que nous ignorons, le droit monétaire précédemment exercé eût été révoqué ou fût tombé en désuétude. Ce qui pourrait le faire supposer, c'est que les monnaies émises par les évêques, en vertu du nouveau privilége, diffèrent très sensiblement des autres par la fabrique et surtout par l'affaiblissement notable du poids.

Le type des monnaies signées par les évêques de Laon n'a pas varié; il a subi seulement quelques modifications. C'est toujours, d'un côté, la tête mitrée de l'évêque, et de l'autre, le buste aussi de face du roi avec la tête couverte d'un capuchon, puis d'une couronne.

Dans la suite des monnaies des évêques de Laon, il y en a quelques-unes qui sont assez rares. Il est difficile de trouver en bon état de conservation les pièces au nom de Robert et d'Adalbéron.

ÉVÊQUES DE LAON.

RODOLPHE Ier, 897—921.
ANSELME, 921 vers 929.
GOZBERT, 930—932.
INGELRAM Ier, 932—936.

Rodolphe II, 936—948.
Roriron, 949—976.
Adalbéron, 977—1031.
Gébuin, vers 1031—1049.
Leothericus, 1049 ou 1050—1052.
Elinand II, 1052—1098.
Ingelram II de Coucy, 1098 ou 1099—1104.
Gaudri, 1106—1112.
Hugues Ier, 1112—1113.
Barthélemy de Wir, 1113—1150.
Gauthier Ier de Saint-Maurice, 1151—1155.
Gauthier II de Mortagne, 1155—1174.
Roger Ier de Rosoi, 1175—1201.
Renaud Ier de Surdelle, 1201—1210.
Robert Ier de Chatillon, 1210—1215.
Anselme de Mauni, 1215—1228.
Garnier, 1238—1249.
Itier de Mauni, 1250—1261.
Guillaume Ier de Moustiers ou de Troyes, 1261—1271.
Geoffroi Ier de Beaumont, 1271—1273.
Guillaume II de Chatillon-Jaligny, 1279—1285.
Robert II de Torote, 1285—1297.
Gazon Ier de Savigni, 1297—1307.
Gazon II de Champagne, 1310—1315.
Guillaume III, 1315—1316.
Rodolphe III Rousselet, 1317—1323.

6524. ✠ CARLVS REX FR. Dans le champ, LADVNO autour d'une croisette. ℟. ✠ SCA MARIA. Monogramme de Charles.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLI, n° 32.

M. B. Fillon *(Catal. Rousseau*, pag. 20) n'hésite pas à accorder ce denier aux évêques de Laon, qui l'auraient fait frapper dans leur atelier établi à l'abbaye de Sainte-Marie, de leur ville. Je ferai remarquer que le mot LADVNO est disposé de la même manière que le nom du roi Louis sur le denier de Reims que j'ai dessiné au n° 6 de la planche CXL. Cette réminiscence n'a rien qui doive étonner, puisque l'évêché de Laon, comme on l'a vu, n'est qu'un démembrement de celui de Reims.

6525. ✠ CARLVS REX FR. Croix cantonnée de besants. ℟. ✠ LAVDVNO. Quatre points en croix. Monogramme altéré de Charles.
AR. Denier.
Coll. Mallet. — Pl. CLI, n° 33.

Ce curieux denier, sur lequel on aperçoit des dégénérescences assez fortes, me paraît aussi émané de l'autorité épiscopale.

6526. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles, avec un point au centre de l'✠. ℟. ✠ LVGDVNI CLAVATI. Croix.
AR. Denier. (Conb., *Catal.*, n° 334.)
Cab. de France.

6527. Variété avec LVGDVN CLAV MON.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 335.)
Coll. Rousseau.

6528. Variété avec le monogramme *allongé* de Charles.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 336.)
Coll. Monteaux.

6529. ✠ C D AITAↃTI DEX. Monogramme dégénéré de Charles. ℞. ✠ LVCↃ-DVNI CLAVATI. Croix.
AR. Denier. (Foug. et Conb., n° 341.)
Musée de la Monnaie.

En présence de ce dernier denier, qui est évidemment de beaucoup postérieur aux autres, il est impossible de nier l'intervention des évêques dans le monnayage de Laon au type carlovingien.

6530. ✠ GRATIA D-I. Grand monogramme d'Eudes. ℞. ✠ LVGDVNI CLA-VATI. Croix.
AR. Denier. *(Déc. de Cuerdale*, n° 84.)
Pl. CLII, n° 1er.

Sur ce denier, le mot REX fait partie du monogramme et n'est point reproduit dans la légende. On a des exemples de ce fait, et quelquefois nous voyons le contraire. Peut-être pourrait-on en tirer pour l'attribution quelques conséquences utiles.

6530 *bis.* KAROLVS GRATIA D REX. Temple. ℞. ✠ MONT LVGDVNI CLA-VAT. Croix cantonnée de quatre points.
AR. Denier. (Foug. et Conb., n° 182.)

MM. Fougères et Conbrouse placent ce denier au règne de Charles-le-Simple, et supposent qu'il a été émis par quelque monastère de la ville de Laon.

ADALBÉRON ET ROBERT. 977—1031.

6531. ✠ ROBT FRANC REX. Buste du roi de face avec couronne crénelée. ℞. ✠ ADALBERO LAD . EP. Buste de face avec capuchon.
AR. Denier : 1,30. (Conb., pl. 171, n° 2; Poey d'Avant, n° 1832.)
Pl. CLII, n° 2.

6532. Mêmes légendes et types.
AR. Obole. *(Ibid., Dern. suppl.,* n° 19.)

C'est à M. Desains *(Recherches sur les monn. de Laon)* que l'on doit la première connaissance de ces curieuses monnaies. La découverte dont MM. Mallet et Rigollot ont rendu compte, dans la brochure que j'ai déjà plusieurs fois citée, en comprenait aussi un certain nombre. Ces numismatistes ont cherché à établir qu'il existait un grand nombre de variétés de ces pièces; mais, comme leur fabrique est un peu barbare et que, presque toujours, leur conservation laisse beaucoup à désirer, je crois que, malgré tous leurs efforts, ils ne sont pas parvenus à des résultats assez certains, pour que l'on puisse les accepter sans conteste. La même conclusion doit être posée au sujet du nom des rois autres que Robert, que l'on a cru y lire.

6533. ✠ LVDOVICVS REX. Même type. ℟. ✠ LAVDVNENSIS. Même type.
AR. Obole.
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 3.

6534. LVDOVICVS REX. Tête couronnée de face. ℟. ✠ LVDVNENSIS. Tête nue de face.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 1er.)

Cette pièce, indiquée par Duby comme se trouvant dans le cabinet de M. Boullongne, pourrait bien être la même que celle qui précède.

Les avis sont partagés au sujet du nom du roi qui figure sur cette rarissime et curieuse obole. MM. Conbrouse et de Longpérier veulent y voir celui de Louis VI, tandis que MM. Desains, de Saulcy, Mallet et Rigollot y voient celui de Louis V. En me rangeant du côté de ces derniers, ce n'est pas à la majorité que je cède; le nombre ne peut pas faire loi en pareille matière. Je trouve seulement que les raisons alléguées sont meilleures. Celles surtout que l'on tire du style de cette pièce sont probantes. La faire descendre jusqu'au XIIe siècle, est chose impossible. Que l'on rapproche le dessin exact que j'en donne, d'après le bel exemplaire du Cabinet de France, de celui des monnaies aux noms d'Adalbéron et Robert, et l'on verra que le style est presque identique, tandis qu'il s'éloigne radicalement de celui des pièces qui vont suivre, émises par l'évêque Gauthier au nom de Louis VI.

GAUTIER II DE MORTAGNE. 1155—1174.

6535. ✠ LVDOVICVS RE. Tête royale de face. ℟. ✠ GALTERVS EPC. Tête mitrée de face.
BILL. Denier : 0,87. (CONB., pl. 51, n° 12; DESAINS, pl. 2, n° 11; POEY D'AVANT, n° 1853.)
Pl. CLII, n° 5.

6536. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 6.

6537. Mêmes légendes et types avec RE.
BILL. Denier.
Cab. de France.

6538. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (CONB., *Suppl.*, n° 156.)
Coll. Dassy.

6539. Mêmes légendes et types avec RE. ℟. GALTERVS EPC (un trait au-dessus du P). Même type.
BILL. Denier : 0,87. (DESAINS, pl. 2, n° 13; POEY D'AVANT, n° 1834.)

ROGER DE ROSOI. 1180—1207.

6540. ✠ LVDOVICVS RE. Même type. ℟. ✠ ROGERVS EPE. Tête épiscopale chevelue et mitrée.
BILL. Denier : 0,65. (DESAINS, *Ibid.*, n° 15; POEY D'AVANT, n° 1835.)
Pl. CLII, n° 7.

6541. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (CONB., *Suppl.*, n° 159.)

6542. ✠ PHILIPVS RE. Même type. ℟. ✠ ROGERVS EPE (un trait au-dessus du P). Même type.
BILL. Denier : 0,98. (DESAINS, n° 19; POEY D'AVANT, n° 1837.)

6543. Mêmes légendes et types avec RE.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 8.

6544. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,43. (CONB., *Suppl.*, n° 184.)
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 9.

6545. ✠ PHILIPVS RE. Même type. ℟. ✠ ROGERVS EPE. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (DESAINS, n° 18; CONB., pl. 53, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1837.)

6546. Mêmes légendes et types avec EPE (un trait au-dessus du P).
BILL. Denier.
Cab. de France.

Quoique l'on ait déjà relevé bien des fois l'erreur de Duby, qui attribuait ces monnaies aux évêques de Châlons, je ne puis pas oublier de mentionner de nouveau cette rectification fondée sur une plus sérieuse observation.

GAZON II. 1310—1315.

6547. ✠ LVDOVICVS REX. Même type. ℟. ✠ GASO : EPS : LAVD'. Tête mitrée de face.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 3.)

Pl. CLII, n° 4.

Cette pièce n'a malheureusement pas été retrouvée, et les sources d'où Duby l'a tirée sont assez suspectes. Il est assez extraordinaire que l'on trouve, au XIVe siècle, des monnaies des évêques de Laon après une lacune d'un siècle tout entier. La seule observation favorable que l'on puisse faire, c'est qu'à l'époque où, pour la première fois, cette pièce a été publiée, on pouvait mal lire des monnaies du moyen-âge ou en donner un dessin inexact ; mais on ne songeait guère à les inventer.

CORBENY.

Situé dans le Laonais, Corbeny est un lieu où, au VIIIe siècle, existait un palais royal.

Malgré l'autorité puissante sur laquelle je m'appuie pour donner une monnaie à Corbeny, puisqu'il s'agit de l'illustre Lelewel, je suis forcé d'avouer que c'est fort timidement que je le suis sur ce terrain, et que je suis plus disposé à l'attaquer qu'à l'appuyer. Le savant Polonais, d'après une note de sa main, qui m'a été communiquée par M. Mallet, lisait au revers de ce denier : CORBIINE CIVITS. Or, en étudiant la pièce sur l'original, j'ai cru lire CORPIINE ou mieux CONPIENE ; l'attribution à la ville de Compiègne semblerait donc toute naturelle, et pourtant elle offre des difficultés que je ne me sens pas la force de lever. A qui donner ce denier, dont la fabrique diffère radicalement de celle des deniers portant *Conpendio palatio?* Pourquoi le mot CIVITAS ? Je laisse aux numismatistes à résoudre ce problème.

6548. ✠ IAωVIVICTORII. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. CORBIINE CIVITS. Temple dont le fronton est surmonté d'une croix.

AR. Denier.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLII, n° 10.

Je ne puis donner aucun sens à la légende du droit, et j'ai oublié l'interprétation de Lelewel. Tout ce dont je me souviens, c'est qu'elle était fort ingénieuse, et si ingénieuse, qu'elle me paraissait tout à fait inacceptable.

COUCY.

Je ne crois pas utile d'insister sur l'origine de la sirerie de Coucy et sur la liste chronologique de ses seigneurs. Je me contenterai de dire qu'au xe siècle, elle appartint à Hugues-le-Grand, comte de Paris, et au fameux Thibaut-le-Tricheur, comte de Tours, que nous avons trouvé déjà tant de fois. Ce fut vers le milieu du xie siècle qu'elle vint en la possession de la maison de Boves, qui l'occupa pendant deux siècles et fournit ces puissants barons dont la renommée a été élevée si haut. Que l'on relègue ou non au rang des fables l'histoire de la dame de Fayel, ce souvenir vivra toujours et se rattachera, quoi que l'on fasse, aux sires de Coucy. On n'oubliera pas non plus la fière devise :

JE NE SUIS ROI, NE DUC, PRINCE, NE COMTE AUSSI ;
JE SUIS LE SIRE DE COUCI.

M. Bretagne *(loco cit.)* a, le premier, fait connaître un denier de Coucy. Une autre variété a été publiée dans la *Revue belge* par M. R. Chalon.

RAOUL II. 1242—1250.

6549. ✠ RADVL * FVS. Croix cantonnée d'un croissant attaché au 1er, d'un croissant simple au 4e, et d'un V aux 2e et 3e. ℟. ✠ CO * CIA * CVS. Forteresse; dans la porte, un lion.
BILL. Denier : 1,08. *(Revue, 1853, pag. 216, vignette.)*
Coll. Rousseau. — Pl. CLII, n° 11.

6550. ✠ RVDV * LF... S. Croix plus pattée, cantonnée aux 1er et 4e d'un croissant évidé et lié à la croix, aux 2e et 3e d'un triangle évidé et lié. ℟. ✠ CO * CI *(lis)* VC * VS. Donjon sans le lion; en haut et à gauche, un croissant retourné.
BILL. Denier : 0,70. *(Revue belge, 3e série, tom. 3, pl. 4, n° 5.)*
Coll. R. Chalon, à Bruxelles. — Pl. CLII, n° 12.

M. Bretagne a fort bien établi que ces pièces devaient appartenir à Raoul II. Il n'est pas aussi certain, comme il l'avance, que ce soit le donjon de Coucy qui se voit sur ces deniers. Je n'accepte pas non plus aveuglément ce qu'il dit du lion qui se trouve à la porte du donjon. C'est un animal quelconque; mais sa taille microscopique ne permet pas de déterminer à quelle espèce il appartient. L'expression COCIACVS est aussi bien insolite, et l'on accepterait bien plus volontiers COCIACVM ou DE COCIACO. Avec tous ces doutes, je ne suis pas étonné que l'on ait songé à repousser ces pièces de la suite française. J'ai entendu un savant numismatiste exprimer l'opinion que les deniers de Coucy n'ont pas été frappés dans l'Occident, mais bien dans

l'Orient, et rentreraient dans la catégorie des monnaies des princes croisés. Il faut attendre sa dissertation ; on pourra alors peser la force de ses arguments.

NESLE.

Il y a eu des seigneurs à Nesle dès le XIe siècle. Le premier que l'on connaisse est Yves, qui eut Drogon pour petit-fils. Après diverses transmissions, cette ville est passée dans la maison de Mailly, qui la possédait encore à la fin du dernier siècle.

Duby avait présumé que les possesseurs de Nesle ont battu monnaie, et se fondait sur la dénomination de *Moneta nigella,* que l'on trouve dans des chartes picardes, de 1223 et 1242. Il avait raison contre Ducange, qui avançait que *nigella* était là pour *nigra.* La meilleure preuve, c'est que nous possédons maintenant un denier qui porte précisément *Moneta in nigella.* Nous en devons la publication à M. Nomophile, qui a très bien établi que, quoique l'on y trouve le type royal, cette pièce n'en appartient pas moins aux seigneurs de Nesle. Sans préciser l'époque de sa fabrication, il fait observer que ce denier est antérieur au XIIIe siècle, date des chartes précitées. Cela est évident, et, d'après le style de la pièce et surtout eu égard à son type, on ne peut pas la faire descendre plus bas que dans le courant du Xe siècle.

6551. ✠ GRATIA D- REX. Monogramme effacé. ℟. ✠ MONETA IN NIGELLA. Croix.
BILL. Denier : 1,09. (*Revue,* 1841, pag. 206, vignette.)
Coll. Nomophile. — Pl. CLII, n° 13.

Ce denier est resté unique.

ABBAYE DE CORBIE.

L'abbaye de Corbie a été fondée par Clotaire en 662. On a de nombreuses chartes de concessions et de confirmations de priviléges. Elles s'étendent jusqu'à la fin du Xe siècle. Aucune d'elles ne fait mention du droit monétaire. Le seul titre que l'on possède est un règlement des monnaies fait par l'abbé Evrard en 1085.

La numismatique de Corbie, depuis l'époque où Duby en publiait un seul denier, s'est beaucoup enrichie. C'est aux recherches de MM. Desains et Rigollot qu'elle doit le plus. J'apporte aussi un contingent qui a une certaine importance.

Toutes les monnaies de Corbie sont rares. Celles qui portent un autre nom que celui d'Evrard sont rarissimes.

ABBÉS DE CORBIE.

FRANCO, 900. BODO, 911.

Walbert, 921.
Beranger, 932.
Heribold, 945.
Ratold, 970.
Maingaud, 986.
Herbert, 1013.
Richard, 1016.
Foulques, 1048.
Evrard, 1095.
Nicolas, 1096.
Robert, 1123.
Nicolas II, 1142.
Jean, 1158.
Hugues, 1172.
Gotzo ou Josque.
Nicolas III, 1187.
Gérard, 1193.
Jean II, 1196.
Foulques II, 1198.
Walter, 1200.
Jean III, 1209.
Hugues II, 1221.
Raoul, 1240.
Jean IV, 1251.
Pierre, 1260.
Hugues III, 1269.
Garnier, 1287.
Henri, 1314.
Hugues IV, 1324.
Jean V, 1351.
Jean VI, 1362.

FOULQUES. 1048.

6552. ✠ FVLCO... Crosse entre deux croisettes. ℟. ... R CORBEIE. Clef.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 14.

6553. ✠ FVLCO EPISCOP. Crosse entre deux annelets. ℟. CƎNOBCOყgЄIЄ. Clef.
BILL. Denier : 1,30. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 9, pl. 1re, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 15.

La dernière de ces monnaies a été publiée par M. de Longpérier, qui a fixé son attribution.

EVRARD. 1096.

6554. ✠ EVIRARDVS ABBAS. Crosse entre l'alpha et l'oméga. ℟. S PETRVS APIS. Croix.
BILL. Denier : 1,09. (Desains, pl. 3, n° 4; Poey d'Avant, n° 1849.)
Pl. CLII, n° 16.

6555. Mêmes légendes et types. La légende du ℟. est rétrograde.
BILL. Denier.
Coll. Voillemier.

6556. ✠ EUVRADVS ABAS. Même type. ℟. ✠ PETRVS ABIAS. Même type.
BILL. Denier. (RIGOLLOT, *Déc. de monn. pic.*, pl. 4, n° 42.)
Pl. CLII, n° 17.

6557. ✠ EUVRADVS ABPAS. Même type. ℟. ✠ PETRVS APIS. Même type.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 43.)

6558. ✠ EUVRADVS ABBAS. Même type. ℟. ✠ PETRVS AbIS. Même type.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 44.)

6559. Mêmes légende et type. ℟. ✠ CORBEIA. Croix.
BILL. Obole.
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 18.

MM. Mallet et Rigollot font connaître un grand nombre de variétés de ces monnaies. Je n'ai choisi que celles dont la lecture m'a paru certaine. Ces deux auteurs expliquent la légende PETRVS APIS par PETRVS ABBAS, contrairement à ce que j'avais voulu établir dans ma *Description*. Il me semblait que le mot APIS ne pouvait être traduit que par *Episcopus*. Les numismatistes picards font voir qu'il faut lire ABIS, et la découverte d'un denier avec le mot ABIAS prouve que la vérité est de leur côté. Dans tous les cas, il faut voir dans le mot PETRVS le nom du Saint sous l'invocation duquel l'abbaye de Corbie était placée.

6560. ✠ ANSCBEIRV. Croix cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e. ℟. ✠ ABBAS CORBEIE. Crosse entre l'alpha et l'oméga.
BILL. Denier. (LELEWEL, tom. 1er, pag. 191, vignette.)
Musée d'Amiens. — Pl. CLII, n° 19.

MM. Lelewel, Mallet et Rigollot ont disserté sur l'attribution de ce denier. Ils ne parviennent pas à d'autre résultat, que d'avancer qu'il faut y voir le nom de Saint Anschaire, qui fut moine de Corbie et fonda l'église de Hambourg, dont il fut le premier archevêque. M. Barthélemy, dans son *Manuel*, incline à croire que ce pourrait bien être le nom d'un abbé de Corbie, oublié sur la liste que nous connaissons.

JEAN. 1172—1185.

6561. ✠ IOHANNES. Croix cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e, et d'un point aux 2e et 3e. ℟. ✠ ABBAS CORBEIE. Crosse entre l'alpha et l'oméga.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 15, d'après M. de Boze.)
Pl. CLII, n° 20.

On n'a pas retrouvé cette pièce, dont le dessin est sans doute assez inexact.

GOTZO. 1184—1187.

6562. ✠ GOSSO ABBAS. Crosse entre deux A surmontés chacun d'un croissant. ℟. ✠ CORBEIE. Croix pattée, cantonnée d'un annelet double aux 1er et 4e, et de quatre globules aux 2e et 3e.

BILL. Denier. (LELEWEL, pl. 8, n° 33.)

Coll. Gentil-Descamps, à Lille. — Pl. CLII, n° 21.

6563. ✠ IOSER ABAS. Même type. ℟. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 1,09.

Coll. Gentil-Descamps, à Lille. — Pl. CLII, n° 22.

Il est assez extraordinaire de voir un abbé inscrivant son nom de deux manières différentes sur ses monnaies. Ici pourtant on ne peut pas douter que ces deniers appartiennent à un seul personnage. Les auteurs l'appellent *Gotzo* ou *Joscus*. Sur ces monnaies, il prend le nom de *Gosso* ou *Ioser*.

HUGUES II. 1221—1240.

6564. ✠ ABASH... Crosse entre deux poignards; sous l'un, l'alpha; sous l'autre, l'oméga. ℟. ✠ CORBEIE. Croix cantonnée aux 1er et 4e de deux croissants adossés et attachés au centre de la croix par un filet, au 2e d'un oméga et au 3e de l'alpha également attachés.

BILL. Denier. (B. FILLON, *Catal. Rousseau*, n° 916.)

Coll. Rousseau. — Pl. CLII, n° 23.

J'avais cru d'abord devoir donner ce denier à Hugues Ier (1178). M. Fillon l'attribue à Hugues II (1221); peut-être a-t-il raison, car le type primitif est plus dégénéré que sur les monnaies précédentes. Sur les deniers de Josque, l'alpha et l'oméga ne sont plus que deux A; ici, on ne voit plus que deux espèces de poignards.

BARONNIE DE PÉQUIGNY.

Les barons de Péquigny sont connus depuis le XIe siècle. Ils se distinguèrent par de fréquentes et pieuses libéralités en faveur de l'église d'Amiens, dont, de toute ancienneté, ils furent les vidames.

Pour établir que ces barons ont possédé le droit de faire battre monnaie, nous n'avons que l'affirmation de dom Carpentier, qui, dans son *Supplément au glossaire de Ducange,* verbo *Moneta,* cite une charte de 1300 donnée par Garnier de Borrenc, abbé de Corbie, portant qu'entre autres priviléges les barons de Péquigny avaient celui de *faire monnaie propre et de faire le courre en leurs terres et en leurs fiefs*. Aucune de ces espèces n'a été retrouvée.

QUENTOVIC.

Les géographes ont à l'envi recherché quel était l'emplacement de la ville de Quentovic. Cela paraîtrait, au premier coup d'œil, nous importer assez peu. On verra cependant que cet emplacement n'est pas indifférent, et qu'il peut en ressortir des conséquences assez graves. Quoi qu'il en soit, on paraît être d'accord pour mettre Quentovic à l'embouchure de la Canche *(Quantia,* d'où *Quantiæ vicus),* sur la rive droite et non loin d'Etaples. A quelle époque fut-elle ruinée? Cela ne nous intéresse guère; toutefois il ne faut pas admettre que ce fut à la fin de la seconde race, comme Duchalais l'avance dans le *Dictionnaire encycl. de l'hist. de France.* Les monnaies nous apprennent que cette ruine eut lieu un peu plus tard.

Le port de Quentovic fut un des plus importants, et son atelier monétaire un des plus actifs de la France. A ce dernier sujet, on a fait une observation curieuse. Dans l'édit de Pistes (864), l'atelier de Quentovic est mentionné comme un de ceux où l'on pourra continuer de battre monnaie, attendu que le droit de monnayage appartient à cette ville, de haute antiquité. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette officine est la seule sur laquelle l'édit s'exprime de cette manière.

Ce n'est qu'avec une extrême défiance que j'aborde la numismatique de Quentovic. J'aurais volontiers désiré la passer sous silence; mais on aurait eu le droit de m'en faire des reproches, car elle se rattache par plus d'un point au sujet que je traite. Comment une série aussi intéressante n'a-t-elle pas été l'objet d'une monographie? Elle le méritait à plus d'un titre. Le mutisme des auteurs est au contraire presque complet, et je n'ai rien pour me guider. On a seulement publié quelques pièces du commencement de la deuxième race; mais on n'a rien dit, que je sache, sur celles qui ont succédé, et qui cependant sont dignes d'appeler l'attention. Une seule fraction de cette numismatique a occupé les érudits, c'est la série des monnaies des *Rois de la mer,* pirates normands ou danois, qui a été mise en lumière par la magnifique découverte de Cuerdale. Malheureusement, et malgré les travaux dont elles ont été l'objet, on est loin d'être d'accord au sujet de ces monnaies.

Je suis loin de prétendre éclaircir tous les doutes. Je me contenterai de faire connaître les pièces elles-mêmes, en les classant suivant l'ordre qu'elles me semblent occuper. Après avoir présenté quelques-unes des idées déjà formulées, j'émettrai celles qu'elles me suggèrent; et si plusieurs semblent hasardées, on me les pardonnera, puisque je marche à tâtons. Il appartient aux numismatistes du pays d'apporter un jour complet sur cette matière; eux seuls peuvent suppléer à mon insuffisance. Je défriche le sol, j'y dépose quelques semences; qu'ils fassent la récolte.

Pour jeter un peu plus de clarté dans ce grave sujet, je diviserai les monnaies en deux catégories. La première comprendra les pièces carlovingiennes, en les faisant

suivre de toutes celles qui sont au type français. Dans la seconde, je rangerai celles qui ont été frappées par les rois pirates ; elles ont le style et le type anglais.

Première catégorie.

PEPIN ou CHARLEMAGNE.

6565. QVAN VVIC en deux lignes séparées par un trait. ℟. RX F dans le champ, avec un trait abréviatif.
AR. Denier. (*Revue*, 1837, pl. 8, n° 6.)

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

6566. HLVDOVVICVS IMP AVG. Buste lauré à droite. ℟. ✠ QVENTOVI-CVS. Vaisseau.
AR. Denier. (Conb., *Catal.*, n° 319.)
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 1er.

6567. Variété de coin.
Vermeil. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CLIII, n° 2.

6568. ✠ HLVDOVVICVS IMP. Croix. ℟. QVENTO-VICVS en deux lignes dans le champ.
AR. Denier.
Coll. F. Mallet. — Pl. CLIII, n° 3.

6569. Mêmes légende et type. ℟. QVEN-TOVI-CVS ✠ en trois lignes.
AR. Denier.
Coll. Asselin. — Pl. CLIII, n° 4.

6570. HVDOVVIC en deux lignes dans le champ. ℟. ✠ QVENTOVVCO. Petite croix.
AR. Denier. (Foug. et Conb., n° 350.)
Coll. Voillemier.

CHARLES-LE-SIMPLE.

6571. ✠ CAROLVS REX. Croix cantonnée de trois points au 1er, et d'un point aux 2e, 3e et 4e. ℟. QVENTVVICVS. Temple carlovingien, accosté d'un point de chaque côté ; au-dessous, trois points.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 5.

6572. Variété : sans les deux points d'accostement.
AR. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIII, n° 6.

6573. Variété : la croix est cantonnée d'un point aux 1er et 2e, de deux points au 3e, et de trois points au 4e. ℞. QVENTVVVICVS. Même type. Le portail est accosté.
AR. Denier.
Musée d'Amiens. — Pl. CLIII, n° 7.

6574. Même légende. La croix est cantonnée de trois points au 1er, et d'un point aux 2e, 3e et 4e. ℞. XPISTIANA REIIGIO. Temple accosté d'un point de chaque côté ; au-dessous, deux points.
AR. Denier. (V. *Poitou et Vendée*, par B. Fillon et O. de Rochebrune, art. Saint-Cyr-en-Talmondais.)
Pl. CLIII, n° 8.

6575. ✠ CAROLVS REX FR. Monogramme de Charles par C. ℞. ✠ QVENTOV-VICO. Croix cantonnée de quatre points.
AR. Denier.
Musée d'Amiens. — Pl. CLIII, n° 9.

6576. Variété avec QVANTOVVICO. La croix sans cantonnements.
AR. Denier.
Coll. F. Mallet. — Pl. CLIII, n° 10.

Je n'ai rien à dire de ces pièces, qui me semblent toutes royales (sauf le n° 6574) et devoir être attribuées à Charlemagne, à Louis-le-Débonnaire et à Charles-le-Simple. Je n'en vois pas que l'on puisse donner à Charles-le-Chauve.

6577. ✠ CARLVS REX FR. Monogramme par K. ℞. ✠ ... NT . VVICO. Croix avec deux points à l'extrémité de chaque branche.
AR. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CLIII, n° 11.

6578. ✠ CARLVS REX FR. Même type. ℞. ✠ QVANTOVVICO. Même type.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 12.

6579. ✠ GRATIA D-I REX. Même type. ℞. ✠ QVVENTOVVICI. Croix cantonnée d'un point aux 1er et 4e.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 13.

6580. Variété avec ✠ GRATIA D- REX.
AR. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIII, n° 14.

6581. Mêmes légende et type. La croix est cantonnée aux 2e et 3e.
AR. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIII, n° 15.

6582. ✠ GRATIA . ID-REX. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. (Foug. et Conb.)

6583. Variété avec ✠ GRATIA D-I REX.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 16.

6584. Variété avec ✠ QVENTOVICI.
AR. Obole.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 17.

6585. Variété avec ✠ QVVENTOVVIC.
AR. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CLIII, n° 18.

6586. ✠ GRATIA D- RE. Même type. ℟. ✠ QVENTOVVICI. Même type.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 19.

6587. ✠ GRATIA D-I REX. Même type. ℟. ✠ QVVENTOVVICI. Même type.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 20.

6588. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée aux 1er et 4e.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 21.

6589. ✠ GRATIA DI REX. Même type. ℟. Même légende. Croix cantonnée aux 2e et 3e.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 22.

6590. Mêmes légende et type. ℟. ✠ QVVENTOVVIC. Croix cantonnée aux 1er et 4e.
AR. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CLIII, n° 23.

6591. ✠ GRATA DI REX. Même type. ℞. Même légende. Croix cantonnée aux 2e et 3e.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 24.

6592. ✠ GRATIA DI REX. Même type. ℞. Même légende. Croix cantonnée aux 1er et 4e.

Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 25.

6593. ✠ GRATIA D- REX. Même type. ℞. Même légende. Croix cantonnée aux 2e et 3e.

AR. Denier.

Coll. Robert. — Pl. CLIV, n° 1er.

6594. ✠ GRATIA D- REX. Même type. ℞. ✠ QVENTOVIC. Croix simple.

AR. Obole.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLIV, n° 2.

6595. ✠ GRATIA DI REX en légende rétrograde. ℞. ... QVIVIVVITV... Croix.

AR. Obole.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLIV, n° 3.

6596. Mêmes légende et type. ℞. ✠ QVENTOVVCV. Croix.

AR. Obole.

Coll. F. Mallet et Rollin-Feuardent. — Pl. CLIV, n° 4.

C'est ici que les plus graves difficultés se présentent. A qui faut-il attribuer ces monnaies? Sont-elles royales? Je ne le crois pas. Tout au moins, parmi elles, il y en a un bon nombre qui ne peuvent pas appartenir aux rois francs. On y trouve trop de dégénérescence dans les légendes, et leur style est aussi tout particulier. Il se fait remarquer par des lettres empâtées. Nous pouvons heureusement fixer la date de leur première émission. Un exemplaire du denier faisait partie de la découverte de Cuerdale. Il a été établi d'une manière certaine que cet enfouissement avait été fait dans le premier quart du xe siècle. Puisqu'un seul exemplaire a été trouvé dans cet immense dépôt, ne doit-on pas en tirer la conséquence que ce monnayage était alors à son début? Il a dû continuer pendant une partie de ce siècle; ce qui le prouve, c'est le grand nombre des variétés et la dégradation successive du type et de la fabrique. Le plus grand embarras est de savoir à qui attribuer cette longue série de monnaies : il ne faut pas songer à Charles-le-Chauve ni même à Charles-le-Simple. Nous avons accordé à ce dernier roi des monnaies qui n'ont aucun rapport avec celles-ci; quant au premier, la distance est trop grande, et, quoique l'on ait pris son type, il serait tout à fait hors de propos de les lui rapporter. Le style de ces pièces et surtout les

légendes à lettres crasses qu'elles finissent par présenter font une loi de rejeter la dernière assez avant dans le xe siècle.

Quels sont donc les princes ou seigneurs qui ont pu émettre ces monnaies? Elles ne peuvent être revendiquées que par les comtes de Ponthieu ou par ceux de Guines. Mais là encore nous marchons dans les ténèbres. S'il s'agit des comtes de Ponthieu, qui, au commencement du xe siècle, possédaient Quentovic, il faudrait reconnaître, ce qui n'est guère admissible, que ces monnaies ont toutes été frappées avant 928, puisqu'à cette époque eut lieu la formation du comté de Guines. Si, au contraire, nous voulons la donner aux comtes de Guines, nous trouvons encore une difficulté. L'origine de ce comté est fixée à 928, et nous rencontrons, au trésor de Cuerdale enfoui avant cette époque, un denier à ce type. Dans cette occurrence, je ne vois qu'un moyen de nous tirer d'embarras, c'est d'établir que ce denier est royal, ou plutôt que ce monnayage a été commencé par les comtes de Ponthieu et continué par les comtes de Guines, lorsqu'ils devinrent possesseurs de Quentovic.

On sait combien, en pareille matière, le moindre point de repère est utile. Ici nous avons les deux points qui cantonnent la croix du revers. Ce type, invariable dès le commencement, se fait voir jusqu'à la fin; or, nous le retrouvons sur presque toutes les monnaies des comtes de Ponthieu. Cette observation ne devra pas être négligée, et peut servir de fil conducteur dans le dédale où nous sommes engagés.

6597. II ENNRVAAVAIO (N et R liés). Croix. ℟. ✠ QVVENTOVVICII. Monogramme de Charles.
BILL. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIV, n° 5.

6598. ✠ ENNRVAAVONV (N et R liés). Même type. ℟. ✠ QVVENTOVVICI. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIV, n° 6.

6599. XEINNRVAANONDV (N et R liés). Croix. ℟. ✠ QVVENTOVICII. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CLIV, n° 7.

6600. ✠ ENNRVAAVODV. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CLIV, n° 8.

Ces monnaies sont de la plus haute importance pour la question qui nous occupe. On ne niera pas qu'elles soient véritablement féodales; elles viennent évidemment à la

suite de celles qui précèdent, et leur émission ne peut être placée que vers la fin du x[e] siècle. Pour leur attribution, je m'en tiens à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Deuxième catégorie.

6601. EDENAT REX. Temple. ℟. ✠ QVVENTOVVCI. Croix cantonnée de quatre points.
AR. Denier. *(Découv. de Cuerdale,* n° 95.)
Pl. CLIV, n° 9.

Ce denier me paraît devoir être rapproché de ceux que j'attribue à Charles-le-Simple, et que j'ai donnés sous les n[os] 6571 à 6574. Quant à la légende EDENAT REX, je crois qu'elle a été mal lue ou qu'elle est tout à fait dégénérée. C'est une altération du *Gratia Dei rex.*

6602. ∴ CNVT en croix. REXI mêlé dans la légende. Croix cantonnée de quatre points. ℟. ✠ QVENTOVICI. Croix.
AR. Denier.
Coll. Robert. — Pl. CLIV, n° 10.

6603. Mêmes légendes et types. Au ℟., une croisette remplace la croix du champ.
AR. Denier : 1,14. *(Déc. de Cuerdale,* n° 75 ; *Revue,* 1842, pl. 23, n° 3.)
Pl. CLIV, n° 11.

6604. Variété avec ✠ QIVEIITOVICI en légende rétrograde. Croix.
AR. Denier : 1,14. *(Déc. de Cuerdale,* n° 75.)
Pl. CLIV, n° 12.

6605. Variété avec QVENTOVICI en légende rétrograde.
AR. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 75.)

6606. Même légende ; les lettres R E T N divisées par chacune un point. Dans le champ, croisette accompagnée de quatre points. ℟. ✠ QVIƐITOVICI. Croisette.
AR. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 73.)
Pl. CLIV, n° 13.

6607. Variété avec QVENTOVIC.
AR. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 73.)

6608. Variété avec QVENTOIVICI.
AR. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 73.)

6609. Même légende ; sans points. Croix à pied. ℟. ✠ QVENTOVICI. Croisette.
AR. Denier : 1,09. *(Ibid.,* n° 72.)
Pl. CLIV, n° 14.

6610. Variété avec QVIƎITOVICI.
AR. Denier : 1,09. *(Ibid.,* n° 72.)

6611. Variété avec CNVT OEI. Croix simple. ℞. ✠ QVIIITOVCI. Croisette.
AR. Obole. *(Ibid.,* n° 77.)
Pl. CLIV, n° 15.

6612. Variété avec QVEITOVCI.
AR. Obole. *(Ibid.,* n° 78.)

6613. Variété avec QVIIITOVICI.
AR. Obole : 0,49. *(Ibid.,* n° 79.)

6614. Variété avec CNT FIN. Au ℞., QEVAC ✠ NOE.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 76.)

J'arrive sur un terrain qui a été un peu plus exploré, et pourtant il n'est pas facile d'y marcher d'un pas sûr. La découverte de Cuerdale était trop importante pour ne pas devenir l'objet de travaux assidus. En Angleterre, MM. Hawkins et Haihg; en Allemagne, M. de Koehne; en France, MM. Cartier et de Longpérier s'en sont tour à tour occupés. Si leurs savantes études n'ont pas tout éclairci, du moins ont-elles fixé quelques points d'une manière certaine. Il est surtout établi, par des preuves qui ne souffrent pas de réplique, que cet enfouissement a dû être fait au plus tard en 925. C'est un point de départ et un guide qu'il ne faut pas perdre de vue.

Outre les monnaies que je viens de décrire et que, du moins par un côté, on ne peut pas refuser à la France, la découverte de Cuerdale en contenait un certain nombre que nous aurions peut-être aussi droit à revendiquer. Quelques-unes sont au nom de Sifroi, Sifred ou Sigefroi; d'autres portent le nom de Cnut ou Canut. Ces dernières offrent une particularité bonne à noter et qui se produit non-seulement sur les deniers de Quentovic ci-dessus décrits, mais encore sur d'autres pièces avec les noms de *Cuneti*, *Ebraice*, &c. Sur toutes ces monnaies les mots CNVT REX ou CNVT REXI sont mêlés ensemble; mais le nom du roi, placé aux branches de la croix et de manière à former aussi une croix, est disposé dans l'ordre du signe du chrétien.



C'est M. Cartier qui a déterminé ces pièces au moyen de cette ingénieuse observation. Elle a été généralement acceptée.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à l'encontre de ce qui arrive ordinairement, chaque pays qui aurait pu réclamer ces monnaies les a au contraire répudiées. Les Anglais les ont déclarées de fabrique française, et les Français veulent qu'elles soient anglaises. Le débat n'a point été vidé. On est seulement convenu d'un fait, c'est que véritablement

il y en a dont le type est anglais et dont le style est français. On a pu en inférer que les pirates, se servant du butin qu'ils avaient amassé çà et là, auraient monnayé dans quelque atelier d'Angleterre, en mettant sur leurs espèces des noms de villes françaises.

Quant à l'attribution précise à des princes danois ou normands, on pensait que ces monnaies devraient être données au fameux Sigefroi, qui s'empara de Paris en 886. Quant à Cnut, on supposait que Sigefroi avait pu avoir un frère de ce nom. Le style, la fabrique et le type des pièces, l'examen du dépôt de Cuerdale, tout était d'accord pour rendre cette attribution très plausible.

La question était restée dans cet état depuis quelques années, lorsque M. Serrure fils, trouvant que ses devanciers s'étaient trompés, a publié en 1858 une brochure où il expose ses idées. S'appuyant sur les chroniques de Lambert d'Ardres et d'Iperius, M. Serrure établit que les monuments au nom de Quentovic appartiennent à Sifroi, prince danois, d'origine franque et issu de Walter, comte de Ponthieu. En cette qualité, il prétendait à son héritage. Vers 928, accompagné de Cnut *(Cnutus)*, frère de Harold, roi de Danemark, il vint fondre sur les côtes de la Morinie, s'empara de la ville de Guines, la fortifia et s'y établit. Le comte de Flandre, sur qui ce prince avait conquis une certaine étendue de pays, fit avec lui et ses successeurs un arrangement, par suite duquel Sifroi ne conserva que la ville de Guines et quelques terrains à l'entour. Telle fut l'origine du comté de Guines.

L'idée de M. Serrure était certainement séduisante, et il n'est pas étonnant qu'il y ait cédé. Trouver, à l'époque à peu près présumée de l'émission de ces pièces, deux princes danois conquérants de la Morinie et portant justement les mêmes noms qui sont inscrits sur ces monnaies, était une vraie bonne fortune. Le numismatiste belge devait être d'autant plus heureux de sa découverte, que l'on n'était pas obligé de recourir aux conjectures pour trouver un compagnon à Sifroi.

M. de Coster, dans la *Revue belge* (3e série, tom. 3, pag. 546), par une note courte, mais pleine d'arguments décisifs, s'est chargé de souffler sur l'édifice élevé par M. Serrure et de montrer son peu de solidité. D'abord, il fait logiquement remarquer l'anachronisme que présente l'opinion de notre collègue. Si le dépôt de Cuerdale a été confié à la terre, au plus tard en 925 (et ce point paraît être établi d'une manière irrécusable), comment y trouve-t-on des monnaies que Sifroi n'a pas pu fabriquer avant 928? Quand bien même la date de cet enfouissement serait reculée d'un ou deux ans, pourquoi encore y rencontre-t-on plusieurs variétés de monnaies de Sifroi, variétés assez nombreuses pour supposer que l'émission a été très prolongée?

Je ferai, à mon tour, à M. Serrure deux objections qui me paraissent difficiles à détruire. Sifroi, dans son expédition contre le pays des Morins, avait la principale autorité. Ce fut avec lui que le comte de Flandre traita. Ce fut encore lui qui devint comte de Guines et qui transmit cette seigneurie à ses descendants. Pourquoi alors,

sur les monnaies frappées à Quentovic, dont nous avons plusieurs variétés, ne trouvons-nous que le nom de Cnut? Quentovic était la propriété de Sifroi, et pourtant nous n'avons aucune monnaie de ce prince avec le nom de cette ville.

D'un autre côté, si M. Serrure veut prouver que Sifroi et ses successeurs ont frappé monnaie à Quentovic, dans le courant du xe siècle et après avoir formé un établissement stable dans le comté de Guines, à quelle époque pourra-t-on placer les monnaies à la légende *Gratia Dei rex* et au monogramme carolin dont, ainsi que je l'ai déjà prouvé, l'émission a été prolongée bien avant dans le xe siècle?

Le système proposé par M. Serrure est donc de tout point inacceptable. Oh! s'il pouvait prouver qu'antérieurement à 925, Sifroi et Cnut sont venus faire une descente sur les côtes de la Morinie et y ont séjourné quelque temps, alors tout serait pour le mieux. Dans ce cas, il faudrait admettre (ce qui d'ailleurs est déjà prouvé) que les pièces aux noms de Cnut et de Quentovic sont antérieures à 925, et que Sifroi, établi dans le comté de Guines et devenu prince français, a monnayé dans la même ville avec le type de Charles-le-Chauve, type qui avait peut-être déjà été employé par les comtes de Ponthieu ou autres.

Comme on le voit, la lumière est loin d'être faite, et je ne puis que recommander aux amateurs de ce pays d'étudier avec soin un sujet aussi intéressant. Grâces à mes recherches, ils ont toutes les pièces du procès sous les yeux. Je me trouve heureux de pouvoir faciliter leurs travaux.

Je n'en ai point fini avec la brochure de M. Serrure. Il avance une autre proposition, qui est encore bien plus difficile à accepter, en cherchant à prouver que les monnaies de Cnut, portant la légende CVNETTI au revers, ont aussi été frappées à Quentovic. Je ne crois pas utile de combattre cette assertion. Je me contenterai de faire observer, avec M. de Coster, qu'il n'y a aucune analogie entre les deux orthographes, que l'on prétendrait avoir été employées simultanément, et qu'il ne peut pas être admissible que, dans le même atelier, on ait émis des espèces à légendes régulières et d'autres aussi énigmatiques.

Qu'on me permette une dernière observation. Si l'on trouvait que la supposition que je hasarde, au sujet du monnayage au type royal opéré à Quentovic, est trop peu solide, ne pourrait-on pas revenir, comme je l'ai déjà insinué, aux comtes de Ponthieu? On m'objectera qu'à l'époque où l'on est forcé de placer l'émission de ces monnaies, Quentovic faisait partie du comté de Guines et ne dépendait plus du Ponthieu. Mais est-on sûr de l'emplacement qu'occupait cette ville, et est-il bien certain qu'elle était sur la rive droite de la Canche? Toutes ces questions sont bien obscures, et les difficultés surgissent de toutes parts. Il serait bien fâcheux que cet état de choses persistât, et j'appelle de tous mes vœux le moment où, au moyen de nouvelles recherches archéologiques, des documents d'un autre ordre surgiront et feront cesser toutes nos incertitudes.

COMTÉ DE BOULOGNE.

Vers la fin du IXe siècle, Helgaud, comte de Ponthieu, détacha une partie de ses domaines en faveur d'Hernequin, neveu de Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, en lui donnant en mariage Berthe, sa fille. Ce démembrement forma le comté de Boulogne. Il passa successivement dans la maison de Flandre et dans celle de Dammartin. Au XIIIe siècle, ce n'était plus qu'un arrière-fief de la couronne de France. A la fin du même siècle, il entra dans la maison d'Auvergne.

La numismatique des comtes de Boulogne a été étudiée avec soin, ce qui me dispensera d'entrer dans des développements qui seraient surabondants, pour fixer les attributions. M. Hermand lui a consacré un chapitre dans son *Histoire monétaire de l'Artois*. MM. Marmin et Deschamps-de-Pas ont, à diverses reprises, inséré dans la *Revue numismatique* des articles où toutes les questions sont débattues et vidées. Le dernier surtout s'en est occupé d'une manière toute particulière, et, profitant des progrès de la science, il a pu successivement relever ce que ses premières assertions avaient d'erroné ou de trop absolu. On peut donc avoir toute confiance dans ses dernières opinions, passées ainsi au crible de la critique. Aussi suivrai-je sa classification, qui me paraît rationnelle.

Les monnaies de Boulogne n'ont point de type qui leur soit propre, ou du moins il a varié pendant toute la durée du monnayage. M. Hermand a voulu prouver que l'on y trouvait à la fois une influence anglaise et byzantine. Quant à la première, elle est visible sur quelques pièces et s'explique facilement par les fréquents rapports que les comtes de Boulogne avaient avec l'Angleterre, où ils avaient d'ailleurs des possessions importantes. L'influence byzantine me paraît moins reconnaissable.

Toutes les monnaies des comtes de Boulogne sont fort rares, à l'exception de celles au type parisis de Renaud de Dammartin, qui pourtant ne sont pas tout à fait communes. Quelques variétés de deniers de ce prince sont fort rares.

COMTES DE BOULOGNE.

HERNEQUIN.
REGNIER, 882.
ERKENGER.
BAUDOUIN-LE-CHAUVE.
ADOLPHE, 918—933.
ARNOUL, 933—965.
GUI *à la barbe blanche*.
BAUDOUIN II.
EUSTACHE Ier, 1040.
EUSTACHE II, vers 1050 vers 1093.
EUSTACHE III, moine en 1123.
MAHAUT et ETIENNE DE BLOIS, 1125—1136.
EUSTACHE IV, vers 1150—1153.
MARIE et MATTHIEU, mort en 1173.
IDE, MATTHIEU ou MATTHIAS DE TOUL, GÉRARD, BERTHOD et RENAUD DE DAMMARTIN, jusqu'en 1224 ou 1227.

LOUIS DE FRANCE, administrateur.
MAHAUT, PHILIPPE DE FRANCE et ALPHONSE DE PORTUGAL, morte en 1258.
Saint LOUIS, administrateur.
MARIE V et ALIX DE BRABANT, jusqu'en 1258.
ROBERT, comte d'Auvergne, 1258 et 1260 —1276.
GUILLAUME, comte d'Auvergne.
ROBERT II, mort vers 1318.
ROBERT III.
GUILLAUME, mort en 1332.

EUSTACHE II. 1046—1049.

6615. ✠ EVSTACHIVS. Feuille à trois folioles évidées, cantonnées de nœuds ou omégas dégénérés. ℟. ✠ VRBS BOLONIE. Croix cantonnée de quatre besants. Les O du ℟. ont la forme d'une quartefeuille évidée.
BILL. Denier : 1,15. *(Revue*, 1859, pag. 48, vignette.)
Coll. Rousseau. — Pl. CLIV, nº 18.

6616. ✠ EVSTACHIVS. Fleur à trois pétales, ou rosette à trois nœuds, cantonnée de trois annelets. ℟. ✠ VRBS E ... I ... C ou E. Croix.
BILL. Denier.
Coll. Colson, à Noyon.

Sur cette dernière monnaie, on a cru voir l'ancien nom romain de Boulogne *(Gesoriacum)*, fait tout à fait inadmissible. Je regrette bien vivement que, malgré l'obligeance de son possesseur, il ne m'ait pas été possible de soumettre cette pièce à un examen plus approfondi.

EUSTACHE III. 1093—1125.

6617. ✠ EISTAObIVS :. Lion passant à droite, sur un édifice composé d'arcades du milieu desquelles s'élève une aiguille; devant le lion, deux croisettes; au-dessus, un annelet. ℟. Sans légende. Croix très ornée, avec des lis. La légende circulaire est remplacée par divers signes, où l'on croit voir les instruments de la Passion.
BILL. Denier. *(Revue*, 1859, pag. 57; vignette.)
British-museum. — Pl. CLIV, nº 19.

Ce denier a le type tout à fait anglais, et l'on peut supposer qu'il a été frappé au-delà du détroit. Duby en a donné deux dessins, que M. Deschamps soupçonne avec raison s'appliquer à une seule pièce.

EUSTACHE IV. 1150—1153.

6618. ✠ EVSTACHVS. Buste; devant, un glaive et trois points. ℟. ✠ VRBS BOLONIE. Croix cantonnée de douze besants, trois par trois.
AR. Denier. *(Revue num. fr.*, 1839, pag. 291; vignette.)
Pl. CLIV, nº 16.

6619. ✠ ЄVSTASҺIVS. Quatre larges annelets liés ensemble de manière à former un type carré. ℟. ✠ VRBS BOLONIЄ. Croix.

AR. Denier : 0,93. *(Ibid.,* 1838, pl. 2, nº 3.)

Coll. Hermand, à Saint-Omer, et musée de Boulogne. — Pl. CLIV, nº 17.

GUILLAUME II. 1153—1159.

6620. ✠ VVILҺELMVS. Espèce de croix en fleuron, formée de trois larges annelets avec deux feuilles dans les angles ; de chaque côté du pied, un besant. ℟. ✠ VRBS BOLONIE. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e, d'un besant au 2e, et d'une espèce de fleur au 3e.

BILL. Denier : 1,60. *(Ibid.,* nº 4.)

Coll. Hermand, à Saint-Omer. — Pl. CLIV, nº 20.

MATTHIEU D'ALSACE. 1159 ou 1160—1173.

6621. ✠ ✠ MATHЄVS. Croix cantonnée de douze points, trois par trois. ℟. VRBS BOLONIЄ. Dans le champ, un grand A surmonté d'un prolongement et accosté de deux points et de deux croissants.

BILL. Denier : 0,98. *(Ibid.,* nº 5 ; Poey d'Avant, nº 1850.)

Pl. CLIV, nº 21.

6622. Autre avec BOLONIE au ℟.

BILL. Denier. *(Revue,* 1842, pag. 175.)

Coll. Marmin.

6623. Mêmes légendes et types ; l'A est barré ou plutôt a deux longs prolongements supérieurs.

Denier. Cuivre pur.

Coll. Hermand.

6624. ✠ MATHЄVS en légende rétrograde. Même type. ℟. ✠ VRBS BOLONIЄ. Même type.

BILL. Denier. *(Ibid.,* pag. 176.)

6625. ✠ MΛЄTHVS en légende rétrograde. ℟. Mêmes légende et type.

BILL. Denier. *(Ibid.,* pag. 176.)

Coll. Marmin.

6626. Mêmes légendes et types. Au ℟., les O sont formés par quatre points.

AR. Denier.

Coll. F. Mallet, à Amiens. — Pl. CLIV, nº 22.

On a cherché à expliquer le type de la monnaie de Matthieu d'Alsace. Aucune des solutions qui ont été données ne me paraît satisfaisante. Je crois que l'on obtiendrait un résultat plus certain, en rapprochant cette empreinte au grand A de celle tout à fait identique que nous trouvons à Amiens sur les monnaies de Philippe d'Alsace.

RENAUD DE DAMMARTIN. 1191—1227.

6627. ✠ REINNAVLT COMS (V et L liés). Dans le champ, épée posée en pal; à droite, un grand A accosté de quatre besants. ℟. ✠ BOIVNGNE. Croix cantonnée de trois besants posés 2-1 aux 1er et 4e.
BILL. Denier. (*Revue*, 1857, pag. 446; vignette.)
Musée de Saint-Omer et coll. Dewismes. — Pl. CLIV, n° 23.

6628. Variété avec COMES.
BILL. Denier. (*Ibid.*, pag. 447.)
Musée de Boulogne.

M. Deschamps a fait ressortir, à juste titre, la bizarrerie des légendes, qui, des deux côtés, se trouvent en langue vulgaire.

6629. X RENAD' COM'. Dans le champ, BOLONV en deux lignes. ℟. BOLVNENE. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 74, n° 1er; *Revue*, 1838, pl. 2, n° 6.)
Pl. CLIV, n° 24.

6630. Mêmes légende et type. ℟. BOLVNEME. Même type.
BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1852.)

6631. Autre avec BOLVNGNE au ℟.
BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pag. 36; vignette.)
Cab. de France. — Pl. CLIV, n° 25.

Sur ces trois dernières pièces, Renaud de Dammartin a adopté le type et même la fabrique des deniers parisis de Philippe-Auguste, émis par les villes de la Picardie et de l'Artois, Saint-Omer, Arras, Péronne et Montreuil. La légende du revers est aussi en français. Dans sa brochure sur une *Nouvelle découverte de monnaies picardes*, M. Rigollot a attribué à Boulogne un petit denier ou maille avec le nom de Robert. Il est impossible de l'accepter pour cette ville. Je le renvoie à l'Artois.

Comme on le voit, la série des monnaies de Boulogne, quoique peu nombreuse, a pourtant un assez grand intérêt. Pressé par le temps et le défaut d'espace, je regrette de n'avoir pu lui consacrer un examen plus étendu. Les numismatistes seront, à mon défaut, complètement édifiés par les savants travaux de M. Deschamps-de-Pas.

MONTREUIL.

Quoique faisant partie du Ponthieu, Montreuil formait un comté séparé, qui toutefois n'a pas eu de seigneurs particuliers. Les comtes de Ponthieu prenaient aussi le titre de comtes de Montreuil. Helgaud II, qui régnait vers 878, fit fortifier la ville et y construisit un château. Ses successeurs prirent le titre de comtes de Montreuil, et, dans les chartes, ils l'emploient de préférence à celui de comtes de Ponthieu.

La numismatique de Montreuil paraît, au premier abord, assez embrouillée: c'est, je me permettrai de le dire, que les investigations n'ont pas été dirigées d'un bon côté. MM. Desains et Rigollot s'en sont occupés d'une manière particulière; mais, se confiant sur quelques documents historiques qui semblent faire croire que les rois de France ont eu, à diverses reprises, la possession de Montreuil, et que particulièrement ils sont restés les maîtres du château, où ils avaient établi un atelier monétaire, ils en tirent, comme on le faisait alors, la conséquence que toutes les monnaies portant des noms de rois sont de toute évidence royales. Mais les puissants comtes de Ponthieu ont, à diverses reprises, secoué le joug de l'autorité royale, et n'ont pas manqué de s'emparer en même temps des bénéfices que procurait l'exercice du droit monétaire. Par des raisons purement commerciales et de convenance, leurs espèces ont été copiées sur celles émises précédemment par les rois. Il suffit d'un examen attentif des monnaies elles-mêmes, pour prouver que les choses se sont passées ainsi.

HENRI Ier.

6632. ✠ HENRIꞆVS. IIIPI. Croix cantonnée d'un T au 1er, d'un S au 4e, et d'un oméga aux 2e et 3e. ℟. ✠ CASTRA MONTꞪ. Temple dégénéré. Une croisette au centre.
BILL. Denier. (*Revue*, 1842, pl. 5, n° 1er.)
Coll. Rigollot. — Pl. CLV, n° 1er.

C'est sur l'affirmation réitérée de M. Desains que cette pièce, dont la lecture est douteuse, est donnée à Henri Ier.

PHILIPPE Ier.

6633. ✠ PHIL ... PVS RE. Temple étroit et pointu; quatre points entre ses colonnettes, et deux annelets pour accostements. ℟. ✠ MOSTEROL. Croix cantonnée de deux croisettes et de deux omégas dégénérés.
BILL. Denier. (Conb., pl. 47 *bis*, n° 4; *Revue num. fr.*, 1839, pl. 1re, n° 1er.)
Coll. Mallet.

6634. Variété avec MOSTEROL.
BILL. Denier.
Coll. Quandalle.

6635. ✠ PHILIPPVS RIIX. Croix cantonnée d'un S au 1er, d'un T au 4e, et d'un oméga dégénéré aux 2e et 3e. ℟. ✠ CASTRA MOONTy. Temple dégénéré à deux portes.
BILL. Denier. (MALLET et RIGOLLOT, n° 7.)
Pl. CLV, n° 2.

6636. Variété avec ✠ PHIIPPVS I yEX.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 8.)
Pl. CLV, n° 3.

6637. Variété avec PHIIPPIVS II E PEX. La croix est cantonnée d'un T au 1er, d'un S au 4e, et de deux omégas aux 2e et 3e.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 10.)
Pl. CLV, n° 4.

6638. Variété avec ✠ DN RPII ... X.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 11.)
Pl. CLV, n° 5.

On a voulu, pendant quelque temps, attribuer ces monnaies à Philippe-Auguste ; maintenant on les fait remonter, à juste titre, jusqu'à Philippe Ier. On ne doit attribuer à ce roi que celles dont la légende est régulière. Les autres appartiennent aux comtes de Ponthieu et de Montreuil.

6639. LODEIV∾ REX (un trait sous l'X). Croix cantonnée d'un oméga aux 1er et 4e, d'un S au 2e, et d'un T au 3e. ℟. ✠ MONSTEROLV. Temple ou châtel dégénéré et pointu.
BILL. Denier : 1,14. (MALLET et RIGOLLOT, n° 85.)
Coll. F. Parenteau. — Pl. CLV, n° 6.

6640. ✠ REX LODOVICVS. Temple dégénéré. ℟. ✠ MONSTEROLVM. Croix cantonnée d'un oméga au 1er, d'un alpha au 4e, et de quatre points aux 2e et 3e.
BILL. Denier. (LELEWEL, pl. 8, n° 28 ; *Revue num. fr.*, 1839, pl. 2, n° 3.)
Coll. de Crouy. — Pl. CLV, n° 7.

6641. Variété : l'alpha est au 1er, et l'oméga au 4e.
BILL. Denier. (MALLET et RIGOLLOT, n° 79.)
Pl. CLV, n° 8.

6642. ✠ REX LODOVICVS. Temple. ℟. ✠ MONSTEROLVM. Croix cantonnée de trois points avec queue (en forme de lis) aux 1er et 4e, d'un oméga au 2e, d'un alpha au 3e.

BILL. Denier : 0,87. (CONB., pl. 50, n° 9; MALLET et RIGOLLOT, n° 86.)

Pl. CLV, n° 9.

6643. ✠ LODOVICVS RE. Temple en forme de ruche; trois points entre les colonnettes; deux croissants pour accoster. ℟. ✠ MOSTEROL. Croix cantonnée de deux T et de deux omégas dégénérés.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 83, et pl. 50, n° 10; *Revue*, 1839, pl. 2, n° 2.)

Coll. Ducas. — Pl. CLV, n° 10.

6644. ✠ LODEVICV . REX. Croix pattée. ℟. ✠ MONSTEROLV. Temple dégénéré et très abaissé.

BILL. Denier. (CONB., n° 86; MALLET et RIGOLLOT, n° 80.)

Coll. Voillemier. — Pl. CLV, n° 11.

Nous n'avons peut-être pas le prototype de ces monnaies, qui appartiendrait à Louis VI. Les autres sont féodales.

M. Cartier a relevé l'erreur de M. Lelewel, qui, dans sa *Numismatique du moyen-âge* (pl. 8, n° 23), a dessiné un denier de Montreuil. La légende de l'avers mal lue lui avait suggéré des idées qu'il n'a pas tardé à abandonner, quand, au moyen d'un exemplaire mieux conservé, on lui a eu démontré qu'il s'était trompé.

CALAIS.

La numismatique de Calais n'est pas compliquée, puisqu'elle se compose uniquement des monnaies de trois rois d'Angleterre, qui firent la conquête de cette ville en 1347, et la gardèrent jusqu'en 1558. Pendant longtemps on n'a possédé que des gros et fractions de gros au type anglais, et la ressemblance est si parfaite, que l'on serait tenté d'admettre qu'ils sont de fabrique anglaise, s'il ne suffisait pas, pour leur donner cet aspect, de supposer qu'ils ont été frappés par des ouvriers de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, nous avons les textes d'ordonnances qui établissent qu'il y avait un atelier monétaire à Calais.

Une heureuse découverte est venue lever les doutes que nous avions au sujet de la fabrication, à Calais, par Edouard III de monnaies au type royal français. M. de Bréquigny, dans un mémoire inséré au tome 50, pag. 627 des *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, rapporte que, dès le 20 novembre 1347, Edouard avait nommé un gardien et un essayeur de sa monnaie à Calais. Le 6 février suivant, il ordonna qu'on y frappât de la monnaie blanche semblable par la forme, le poids et le titre à celle que l'on frappait en Angleterre; et plus tard, le 28 mai 1349, *il laissa*

au commandant et à la municipalité la liberté de faire frapper les monnaies telles qu'elles conviendraient le mieux aux habitants et aux pays voisins, ses amis et sujets.

En citant ce passage dans son *Histoire monétaire de l'Artois*, M. Hermand partage, dit-il, l'embarras de Ruding, et, en l'absence de monnaies se rapprochant des pièces françaises, il ne sait quelle interprétation lui donner. Toutefois il ajoute, en note, qu'un docte historien de Calais lui a parlé d'une monnaie semblable à celle des rois de France, frappée à Calais par un prince anglais : c'est cette monnaie que nous avons retrouvée.

Duby, en parlant des monnaies de Calais, leur donne aussi la dénomination de monnaies d'Oye. M. Hermand, par des arguments pleins de force, repousse cette qualification. Quant à la seigneurie de Merck, voisine de Calais, nous allons voir qu'elle eut sa propre monnaierie.

Pour la classification des monnaies entre Henri V et Henri VI, on s'est servi de la différence qu'offrent les ornements du buste, qui tantôt est accosté de deux annelets et tantôt de deux trèfles. En examinant ces pièces, j'avais cru être parvenu à une attribution rationnelle et toute différente de celle qui avait été jusqu'à présent proposée. Je me fondais sur l'existence de petits cercles ou annelets qui se voient assez souvent au centre des trois besants du revers. Comme cette particularité se présente sur les pièces d'Edouard III, j'en avais inféré que celles sur lesquelles on la retrouve devaient appartenir à Henri V ; mais je me suis aperçu que les deux variétés portent ces signes, quoique sur l'une ils soient moins communs que sur l'autre. Dans cet état de choses, je crois qu'il n'y a aucune certitude dans les attributions.

Les monnaies d'Edouard, au type anglais, sont rares. Celles au nom de Henri sont communes, sauf les petites divisions.

6645. ✠ EDVVARD : DE : G : REX : ANG : FRA : DNS : HYI Z AQT. Buste de face dans un cercle à plusieurs lobes. ℟. ✠ POSVI DEVM . ADIVTOREM . MEV. Croix coupant la légende. 2e légende : VILLA CALESIE. Douze besants pour cantonner, trois par trois.

AR. Gros. (Duby, pl. 76, n° 1er.)

6646. ✠ EDVVARD : DEI : G : REX : ANGLIE : DNS : hYB : Z : AQ. Même type. ℟. VILLA . CALESIE. Mêmes type et 2e légende. Les trois besants ont au centre un annelet.

AR. Gros.

Coll. Lecarpentier, à Honfleur.

6647. Variété avec AQI.

Gros.

Coll. Lecarpentier et Hermand.

6648. Variété avec ANGL.
AR. Gros.
Coll. Rousseau. — Pl. CLV, n° 12.

6649. ✠ EDVVARD : DEI : G : REX : ANGL : DNS : HYB Z AQT. Même type. Trèfles à la saillie des angles. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Gros. *(Ibid.,* n° 2.)

6650. ✠ EDVVARDVS : REX : ANGL : DNS : HYB. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Demi-gros. (Duby, pl. 76, n° 3.)
Coll. Hermand et Rousseau. — Pl. CLV, n° 13.

6651. ✠ EDVARD : ANGL : F : DNS : hYB. Même type. ℟. VILLA . CALESIE. Même type; sans légende extérieure.
AR. Esterlin.
Coll. Rousseau. — Pl. CLV, n° 14.

6652. EDV : D : G : DNS MERKET. Couronne dans le champ, avec REX sur le bandeau. ℟. ✠ VILLA CALESIE. Croix fleuronnée et à pied.
BILL. Double : 1,06. (B. Fillon, *Souvenirs*, pag. 64, vignette; *Revue num. fr.*, 1858, pl. 20, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. CLV, n° 15.

Sur cette curieuse et rarissime pièce, dont la conservation laisse beaucoup à désirer, j'avais lu : EDV : D : G : DS : MERK : ET. M. B. Fillon *(Etudes*, pag. 64) y voit : EDV DI ... MERKET; et M. Feuardent *(Revue num.*, 1858, pag. 463) : ED AGLI DNS MER FRA. Pour nous mettre d'accord, il faut attendre la venue d'un exemplaire mieux conservé. Ce qu'il y a de certain, et c'est le principal, Edouard y prend le titre de seigneur de Merck.

HENRI V. 1413—1422.

6653. hENRIC' × DI' × GRA × REX × ANGL × FRANC. Buste couronné de face, ayant un annelet au-dessus de chaque épaule; le tout dans un double cercle bilobé. ℟. Légende extérieure : ✠ POSVI × DEVM × ADIVTORE × MEVM. Grande croix coupant la légende; en légende intérieure : VILLA × CALISIE : dans un deuxième cercle en grenetis, douze besants posés trois par trois.
AR. Gros : 3,80. (Duby, pl. 76, n° 8; Poey d'Avant, n° 1853.)

6654. Mêmes légende et type, avec ANGLIE. ℟. POSVI ⁑ DEVM ⁑ ADIVTORE ⁑ MEVM ; dans la 2e : VILLA ⁑ CALISIE ⁑. Même type.
AR. Gros : 3,75.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLV, n° 16.

6655. Variété avec ANGL × Z × FRANC.
Gros.
Coll. F. Mallet, à Amiens.

6656. hENRIC × REX × ANGL × DNS × hYB. Même type. ℟. VILLA ⁑ CALIS ⁑. 2e légende : POSVI ⁑ &c., DE ⁑ M ⁑. Même type.
AR. Demi-gros.
Coll. F. Mallet, à Amiens.

6657. ✠ hENRIC ⁑ DI ⁑ GRA ⁑ REX ⁑ ANG ⁑ F. Même type. ℟. Mêmes légende et type. VILLA ⁑ CALIS ⁑.
AR. Demi-gros : 1,90. (Duby, pl. 76, n° 5 ; Poey d'Avant, n° 1854.)

6658. Variété avec ANGL . Z . FR.
Demi-gros.
Coll. Hermand. — Pl. CLV, n° 17.

6659. ✠ hENRIC' × REX × ANGL. Même type. ℟. ✠ VILLA ⁑ CALIS. Même type.
AR. Demi-gros.
Coll. Colson, à Noyon.

6660. ✠ hENRICVS ⁑ REX ⁑ ANGLIE. Même type. ℟. VILLA ⁑ CALIS ⁑. Croix cantonnée de douze besants, trois par trois.
AR. Esterlin : 0,90. (Duby, pl. 76, n° 7.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLV, n° 18.

6661. ✠ hENRIC ⁑ REX ⁑ ANGLE. Buste de face, dans un cercle simple ; deux annelets de chaque côté des épaules. ℟. VILLA CALIS' ⁑. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants.
AR. Demi-esterlin. (Duby, pl. 76, n° 6.)
Pl. CLV, n° 19.

6662. Variété. Au droit, ANGL. Au ℟., VILLA ⁑ CALIS ⁑.
AR. Demi-esterlin.
Coll. Rousseau. — Pl. CLV, n° 20.

HENRI VI. 1422—1471.

6663. Mêmes légendes et types qu'au nº 6653 ci-dessus, sauf qu'au droit le buste est accosté de deux trèfles au lieu de deux annelets. ℟. VILLA ⁑ ЄALISIЄ. Les deux L de VILLA sont séparés par un losange.
AR. Gros : 3,80. (Duby, pl. 76, nº 10; Poey d'Avant, nº 1855.)
Pl. CLV, nº 21.

6664. ✠ hЄNRIЄ'. Trèfle. DI. Trèfle. GRA. Rosace. RЄX. Losange. ANGL Z. Rosace. FRANЄ. Même type. ℟. ✠ VIL. Losange. LA ⁑ ЄALISIЄ ❀. Même type.
AR. Gros.
Coll. Hermand, à Saint-Omer.

6665. Mêmes légendes et types ; la légende du droit divisée par des rosaces.
AR. Demi-gros.
Coll. Hermand.

6666. ✠ hЄNRIЄ × DI × GRA × RЄX × ANG × Z × FRAN. Même type. ℟. ✠ VIL. Losange. LA. Losange. ЄALISIЄ. Losange. Même type.
AR. Demi-gros.
Coll. Delcambre, à Douai.

6667. ✠ hЄRIЄ ⁑ DI ⁑ GRA ⁑ RЄX ⁑ ANGL ⁑ FRAЄIЄ. Mêmes type et ℟.
AR. Gros. (Duby, *Ibid.*, nº 4.)

6668. Mêmes légendes et types qu'au demi-gros de Henri V ci-dessus (nº 6656), sauf que les trèfles remplacent aussi les annelets. Les mots de la légende du droit sont séparés par une rosace.
AR. Demi-gros : 1,90. (Poey d'Avant, nº 1856.)

6669. ✠ hЄNRIЄ × DI × GRA × RЄX × ANGL Z × FR. Même type. ℟. VILLA × ЄA-LIS ⁑. Même type.
AR. Demi-gros.
Cab. de France. — Pl. CLV, nº 22.

6670. ✠ hЄRIЄVS ⁑ RЄX. Losange. ANGLIЄ. Tête couronnée dans un cercle simple. ℟. VILLA × ЄALISIЄ. Croix cantonnée de douze besants, trois par trois.
AR. Esterlin : 0,92. *(Ibid.*, nº 1857.)

6671. Variété avec hЄNRIЄS. ℟. VIL. Losange. LA × ЄALISIЄ. Rosace.
AR. Esterlin.
Coll. Hermand, à Saint-Omer.

6672. Variété avec hERICVS. Au ℞., les mots sont séparés par deux sautoirs.
AR. Esterlin.
Coll. Rollin-Feuardent.

6673. ✠ hENRIC REX. Losange. ANGL. Même type; sans annelets. ℞. VIL. Losange. LA CALIS X. Même type.
AR. Demi-esterlin. (*Ibid.*, n° 11.)
Pl. CLV, n° 23.

6674. ✠ hENRICVS ❀ REX ❀ ANGLIE. Buste de face, sans accostements. ℞. ✠ VIL. Losange. LA. Losange. CALISIE ❀. Croix.
AR. Esterlin.
Cab. de France.

6675. Variété : au droit, un losange après le mot REX.
AR. Esterlin.
Coll. Rousseau. — Pl. CLV, n° 24.

6676. ✠ hENRIC ❀ REX ❀ ANGL. Même type. ℞. VIL. Losange. LA CALIS ❀. Même type.
AR. Demi-esterlin. (Hawkins, pl. 3, n° 8.)
Pl. CLV, n° 25.

6677. Mêmes légendes et types.
AR. Quart d'esterlin. (*Ibid.*, n° 9.)
Pl. CLV, n° 26.

COMTÉ DE VERMANDOIS.

La série des comtes de Vermandois se divise en deux races. La première commença, vers 818, par Pepin, fils de Bernard, roi d'Italie, et petit-fils de Charlemagne. Elle continua de père en fils jusqu'à Hugues-le-Grand, qui, en épousant Adélaïde, fille de Herbert IV, devint comte de Vermandois et de Valois, et forma la deuxième race (1080). Ce fut en 1077 que, du chef de sa femme, le même Herbert IV joignit le Valois à son comté de Vermandois. En 1214, le Vermandois fut réuni à la couronne par la mort d'Eléonore, qui en avait fait donation à Philippe-Auguste.

M. Desains (*Revue num.*, 1837, pag. 107) a étudié à fond le monnayage de Saint-Quentin. Depuis cette époque assez éloignée, on n'a rien découvert qui puisse changer les conclusions données par cet auteur. Mais, en revanche, la science a marché, et aujourd'hui on ne peut pas refuser aux comtes de Vermandois la plus grande partie, sinon la totalité des monnaies que M. Desains attribuait aux rois de la deuxième race.

COMTES DE VERMANDOIS.

Herbert ou Heribert Ier.
Herbert II, 902—943.
Albert Ier le Pieux, 943—988.
Herbert III, 988—1000.
Albert II, 1000—1045.
Herbert IV, 1045—1080.
Adélaïde, 1080—1116 ou 1117.
Raoul Ier, 1116 ou 1117—1152.
Raoul II, 1152—1167.
Isabelle et Philippe d'Alsace, 1167—1183.
Eléonore, 1183—1214.

6678. ✠ CRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. ℟. . ✠ . SC-II QVINTI-NIMO. Croix.
AR. Denier : 1,52. (*Revue*, 1837, pl. 5, n° 1er.)
Cab. de France et coll. Desains. — Pl. CLV, n° 27.

6679. Variété avec SC-I QVNITINIMO.
AR. Denier. (*Ibid.*, pag. 110.)
Coll. Desains.

6680. Croisette cantonnée de quatre points. CIATIA D-I REX. Même type. ℟. ✠ SC-I QVINTINIMO. Croix.
AR. Obole : 0,65. (*Ibid.*, n° 2.)
Coll. Massieu, à Paris. — Pl. CLV, n° 28.

6681. ✠ CRIATIA D-I REX. Monogramme retourné. ℟. SC-I QVINTINI MO. Croix.
AR. Obole : 0,81. (*Ibid.*, n° 2.)
Coll. Massieu, à Paris. — Pl. CLVI, n° 1er.

6682. ✠ CYIAXIA PIN . IX. Monogramme. ℟. ✠ SC-I QVINTINN. Croix.
AR. Denier. (Leblanc, pag. 92, n° 13.)

6683. ✠ CRIATIA EI R . E. Même type. ℟. ✠ SCI QVINTINI MONET. Même type.
AR. Denier : 1,84. (Conb., *Catal.*, n° 636.)
Cab. de France.

6684. Variété avec SCI QVINTNNI MONET.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 637.)
Cab. de France.

Que l'on fasse remonter à Charlemagne ou à Charles-le-Chauve le monnayage de Saint-Quentin au type carlovingien, c'est ce qu'il est impossible de déterminer,

puisque, parmi les monnaies qu'il m'a été permis d'étudier et celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour, il n'y en a aucune qui me paraisse appartenir au type primitif. Toutes celles que nous avons, tant par l'altération du type que par la dégénérescence des légendes, sont certainement comtales.

ANONYME.

6685. MARTIR en une seule ligne dans le champ ; en légende circulaire : ✠ CORONATVS. ℟. Sans légende. Figure bizarre assise.
AR. Denier : 1,19. (*Revue*, 1837, pl. 5, n° 4 ; POEY D'AVANT, n° 1847.)
Pl. CLVI, n° 2.

J'ai déjà fait remarquer, dans ma *Description*, que, contrairement à l'opinion de M. Desains, qui aurait voulu placer cette monnaie à la fin du Xe siècle, il était impossible de ne pas la faire descendre au milieu du XIe. La présence de deniers semblables, dans les dépôts de monnaies picardes, étudiés par MM. Mallet et Rigollot, prouve que j'avais complètement raison.

HUGUES Ier. 1080.

6686. ✠ HVGO COMES. Croix cantonnée d'une fleur à quatre pétales aux 2e et 3e. ℟. ✠ VERANVMIV... Espèce de portail.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)
Pl. CLVI, n° 3.

Ce denier, qui est resté unique, est une anomalie dans la numismatique du Vermandois, tant par le type que par la légende du revers.

PHILIPPE D'ALSACE.

6687. ✠ PhILIPVS . COMES ; ce dernier mot sur une bande transversale coupant tout le champ, et ayant un annelet dessus et dessous. ℟. ✠ SCS QVINTINVS. Tête de face.
AR. Denier : 1,05. (*Ibid.*, n° 6 ; DUBY, pl. 103, n° 3.)
Pl. CLVI, n° 4.

6688. Mêmes légendes et types.
AR. Obole.
Coll. Serrure.

Philippe d'Alsace, qui avait épousé, en 1156, Elisabeth, comtesse de Valois et de Vermandois, était, de son chef, comte de Flandre et d'Amiens. Nous avons vu des monnaies frappées par lui dans d'autres villes de la Picardie.

ELÉONORE. 1183—1214.

6689. ALIENO en deux lignes dans le champ. XCO. VIROMENDI en légende circulaire. ℟. ✠ S. QVINTINVS. Croix.
AR. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 9.)
Pl. CLVI, n° 5.

6690. Variété : croix cantonnée d'une étoile aux 2e et 3e.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 103, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1848.)
Pl. CLVI, n° 6.

6691. Variété avec ALIENOR.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 8; DUBY, pl. 103, n° 1er.)
Pl. CLVI, n° 7.

6692. Variété avec ALIENO. Croix du ℟. cantonnée de deux larges rosaces à six longues pointes.
AR. Denier : 0,85.
Coll. Poey d'Avant.

Eléonore, sur ses monnaies, a copié le type et la fabrique des deniers parisis de Philippe-Auguste.

COMTÉ DE PONTHIEU.

On fait remonter au VIIIe siècle l'établissement des comtes héréditaires du Ponthieu. A la fin de ce même siècle, Angilbert, gendre de Charlemagne, fut établi duc et gouverneur du Ponthieu, ou plutôt de la Côte-Maritime. Sa postérité le posséda jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Le Ponthieu passa successivement ensuite dans les maisons de Dammartin et de Nesle; vint au pouvoir des rois d'Angleterre, leur fut enlevé par saisie, leur fut rendu par le fatal traité de Bretigny, et ne fut définitivement réuni à la couronne qu'à la fin du XVIIe siècle.

Nous n'avons point de monnaies primitives des comtes de Ponthieu. Il est pourtant difficile d'admettre qu'ils n'en aient pas émis pendant la période carlovingienne, surtout quand on considère qu'ils furent inamovibles dès le IXe siècle. Il est donc probable qu'ils en ont fait frapper quelque part, et comme, à cette époque, l'atelier de Quentovic était fort important et très actif, j'ai donc eu raison de supposer, comme je l'ai fait en décrivant les monnaies de cette ville, que les comtes de Ponthieu ont pris part à ce monnayage.

Quant aux espèces appartenant au Ponthieu proprement dit, et qui sont sorties de l'atelier d'Abbeville, elles remontent peu au-delà du milieu du XIe siècle. Les pièces

un peu anciennes ne sont connues que depuis quelques années. Celles que Duby a publiées appartiennent au XIIe siècle.

M. Deschamps-de-Pas, auquel la numismatique picarde a tant d'obligations, a fait paraître, en 1854, une brochure où il décrit toutes les monnaies du Ponthieu qui lui étaient connues, et donne tous les documents monétaires qui s'y rattachent. J'ajouterai à sa nomenclature quelques variétés qui ne sont pas sans intérêt.

Parmi les monnaies des comtes de Ponthieu, il n'y en a pas qui soient tout à fait communes. Les plus rares sont celles au nom d'Edouard d'Angleterre, avec le léopard passant.

COMTES DE PONTHIEU.

ANGILBERT.
NITHARD.
RODOLPHE, 853—859.
HELGAUD, 859—864.
HERLUIN Ier, 864—878.
HELGAUD II, 879—926.
HERLUIN II, 926—945.
ROGER ou ROTGAIRE, 945—957.
GUILLAUME Ier, 957.
HILDUIN ou HAUDOUIN.
HUGUES Ier.
ENGUERRAND Ier.
HUGUES II, 1046—1052.
GUI Ier, 1053—1100.
AGNÈS et ROBERT DE BELLÊME, 1100 ou 1102.
GUILLAUME II D'ASTALVAS.
GUI II.
JEAN Ier, 1147—1191.
GUILLAUME III, 1191—1221.
MARIE, SIMON DE DAMMARTIN, et MATTHIEU DE MONTMORENCY, 1221—1251.
JEANNE, 1251—1279.
ELÉONORE et EDOUARD Ier D'ANGLETERRE, 1279—1290.
EDOUARD II, 1290—1325.
EDOUARD III, 1325—1350.
JACQUES DE BOURLON, 1350—1360.
EDOUARD III de nouveau, 1360—1369.
JEAN, dauphin, 1406—1417.

GUI Ier. 1053—1100.

6693. ✠ .VC OMOCIOV. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. ℟. ✠ ABATISVILLA en légende rétrograde. Trois fleurs de lis engagées dans le grenetis intérieur par le pied, et un annelet.

AR. Denier. (DESCHAMPS, *Mém. des antiq. de Picardie*, pl. 3, n° 2.)
Pl. CLVI, n° 8.

6694. ✠ VEI OMOCIOV. Même type. ℟. ABATISVIHHA en légende rétrograde. Croix ayant aux extrémités deux T et deux croissants, cantonnée de quatre doubles croissants engagés.

AR. Denier : 0,96.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLVI, n° 9.

6695. ✠ VVIDO COMES. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. ✠ AVILVSICI... (L retourné). Croisette entre deux pieux fourchés et deux fois le mot OTO.
BILL. Denier : 1,09.
Coll. Rousseau. — Pl. CLVI, n° 10.

6696. ✠ VVIDO COMES. Croix. ℟. ABBATIS VILLA. Croisette entre deux croissants et deux fois le mot OTO.
AR. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1838.)

6697. Mêmes légendes et types. Les légendes sont rétrogrades.
AR. Denier : 1,14. *(Ibid.*, n° 1839.)

Dans ma *Description*, antérieure d'un an à la publication de la brochure de M. Deschamps-de-Pas, je me trouve d'accord avec lui pour attribuer toutes ces monnaies à Gui Ier. On voit pourtant, par l'extrême altération des types et des légendes, que ce monnayage a duré quelque temps.

JEAN Ier, vers 1147.

6698. ✠ IOHANES COMES. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. ✠ ABBATIS VILE. Croisette entre deux lis et deux nœuds en croix.
BILL. Denier : 1,09. (DESCHAMPS, *Ibid.*, n° 3.)
Coll. Hermand. — Pl. CLVI, n° 11.

6699. Variété avec ✠ ABBATIS VME.
BILL. Denier.
Coll. Quandalle.

6700. Autre de module plus petit. Revers fruste.
BILL. Denier. *(Ibid.*, n° 4.)

6701. ✠ IOHANES COM... Croix cantonnée de quatre besants. ℟. ✠ ABBATIS VILE. Dans le champ, deux S et deux lis en croix; au centre, un annelet.
BILL. Denier.
Coll. Mallet. — Pl. CLVI, n° 12.

Pour la distribution des pièces entre Jean Ier et Jean II, j'adopte l'opinion de M. Deschamps, qui est fort rationnelle. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter les yeux sur la planche des monnaies des comtes de Ponthieu.

6702. ✠ GODN FECIT. Même type. ℟. ✠ ABBATIS VIE. Deux demi-lis et deux S couchés; au milieu, un annelet.
BILL. Denier. *(Ibid.*, n° 5.)
Coll. Ch. Dufour. — Pl. CLVI, n° 13.

A la page 10 de sa brochure, M. Deschamps rapporte en entier une charte de 1186, par laquelle Jean, comte de Ponthieu, et sa femme Béatrix concèdent à Godin, à son frère Simon, à Baudouin, fils de Godin, et aux fils de Simon, sa monnaie et le change dans toute sa terre. Il démontre que, contrairement à l'avis de quelques auteurs, il ne s'agit ici que de monétaires. Le nom d'un officier monétaire sur les espèces comtales n'est point un fait anormal dans le monnayage de cette partie de la France. Nous en avons vu, et nous en trouverons encore bien des exemples.

GUILLAUME III. 1191—1221.

6703. ✠ VVILELM CONS. Dans le champ, PONTIV en deux lignes. ℞. ABBATIS VILLE. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 0,98. (Duby, pl. 74, n° 2; Poey d'Avant, n° 1842.)

6704. Autre avec ABBATIS VILLE au ℞.
BILL. Denier. (Deschamps, pl. 3, n° 6.)
Pl. CLVI, n° 14.

6705. ✠ VVILLELM CONS. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 0,98. (Poey d'Avant, n° 1843.)

6706. Autre avec VVILLELM COME.
BILL. Denier.
Coll. Poey d'Avant.

6707. Autre avec VVILLELM' OMES. ℞. ABBATIS VILLE.
BILL. Denier : 0,85.
Coll. Poey d'Avant.

6708. Autre avec VVILLELM COMS et ABBATIS VILE.
BILL. Denier. (Deschamps, *Ibid.*, n° 7.)
Pl. CLVI, n° 15.

6709. ✠ VVILELM COME. Même type. ℞. Même légende. Croix non cantonnée.
BILL. Denier : 0,98. (Poey d'Avant, n° 1844.)

Sur ces monnaies, Guillaume a suivi les errements de ses voisins, en copiant les deniers parisis de Philippe-Auguste.

JEANNE DE PONTHIEU et JEAN DE NESLE. 1251—1279.

6710. ✠ IOh' COMES PONTI. Croix large, cantonnée de quatre annelets.

℞. MONETA ABISVIL en deux lignes séparées par des traits; dessus et dessous, une croisette entre deux annelets.
BILL. Denier : 0,95. (DESCHAMPS, *Ibid.*, nº 8; POEY D'AVANT, nº 1840.)
Pl. CLVI, nº 16.

Le dessin de M. Deschamps porte ABISVI.

6711. Mêmes légende et type. ℞. ABATI VILLE. Même type.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 74, nº 4.)
Coll. Lefèvre, à Meaux.

6712. Même légende. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 2e. ℞. ABBISVILLE en deux lignes. Même type.
BILL. Obole : 0,38. (LELEWEL, pl. 8, nº 30; DESCHAMPS, *Ibid.*, nº 9; POEY D'AVANT, nº 1811.)
Pl. CLVI, nº 17.

6713. ✠ IOhANNES COMES. Croix cantonnée de deux annelets et de deux besants. ℞. MONETA PONTIVI. Dans le champ, A.
BILL. Denier. (*Revue*, 1846, pag. 290, vignette.)
Pl. CLVI, nº 18.

M. Deschamps croit que le type de ce denier n'est pas autre chose que celui des deux pièces suivantes, et que le mauvais état de la pièce a égaré le dessinateur.

6714. Même légende. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. Même légende. Dans le champ, AB; au-dessus, une espèce d'oméga; au-dessous, deux petits croissants adossés.
BILL. Denier. (DESCHAMPS, *Ibid.*, nº 10.)
Cab. de France. — Pl. CLVI, nº 19.

6715. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (DESCHAMPS, *Ibid.*, nº 21.)
Coll. Hermand et Quandalle. — Pl. CLVI, nº 20.

EDOUARD Ier. 1279—1290.

6716. ✠ EDOARDVS . REX. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e. ℞. MONETA PONTI en deux lignes séparées par des barres; au-dessus et au-dessous, une croisette en forme de X avec un annelet de chaque côté.
BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, nº 1845.)
Pl. CLVI, nº 22.

6717. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole. (DUBY, pl. 74, n° 11; POEY D'AVANT, n° 1846.)
Pl. CLVI, n° 23.

6718. Variété : croix cantonnée aux 2e et 3e. ℟. MOETA.
BILL. Denier.
Coll. Norblin.

6719. Variété : croix pattée, cantonnée aux 1er et 4e. ℟. MONETA.
BILL. Denier. (DESCHAMPS, pl. 4, n° 12.)
Pl. CLVI, n° 24.

6720. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 13.)
Pl. CLVI, n° 25.

6721. EDOARDVS REX. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 3e. ℟. MONETA PONTI en deux lignes. Même type.
BILL. Denier. (AINSWORTH, pl. 6, n° 66.)

6722. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (AINSWORTH, *Suppl.*, pl. 1re, n° 4.)

EDOUARD II. 1290.

6723. ABBEVILLE. Ecusson triangulaire aux armes d'Abbeville. ℟. REX; au-dessous, un lion passant.
BILL. Denier. (*Ibid.*, pl. 4, n° 14.)
Coll. Hermand. — Pl. CLVI, n° 21.

6724. EDVVARDVS REX. Croix cantonnée de quatre annelets. ℟. Lion passant entre deux barres; au-dessus, MONET surmonté d'une croisette entre deux annelets; au-dessous, POTIVI au-dessus de trois annelets rangés horizontalement.
BILL. Denier. (*Ibid.*, pl. 6, n° 67.)
Coll. Quandalle. — Pl. CLVI, n° 26.

6725. Mêmes légendes et types, sauf que la croix de l'avers est cantonnée de quatre croissants.
AR. Denier.
Pl. CLVI, n° 27.

6726. ✠ EDVARD COMES. Même type. ℟. ABBATIS VILLE. Croix formée de lis et d'annelets.
BILL. Denier. (AINSWORTH, *Suppl.*, pl. 1re, n° 5.)
Coll. Dassy. — Pl. CLVI, n° 28.

6727. ✠ EDVVARDVS REX. Croix cantonnée de deux croissants entre deux annelets. ℞. MONET POTIVI en deux lignes et séparé par un lion couché, entre deux barres en grenetis; au-dessus, une croisette entre deux besants; au-dessous, un annelet entre deux besants.
BILL. Denier. (DESCHAMPS, n° 15.)
Coll. Hermand. — Pl. CLVI, n° 29.

6728. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. *(Ibid.,* n° 16.)
Coll. Bigant. — Pl. CLVI, n° 30.

Pour la classification des monnaies au nom d'Edouard, j'ai suivi l'opinion de M. Deschamps, qui s'est servi utilement du rapprochement des types. Il résulte, des renseignements historiques par lui produits, qu'il est douteux qu'Edouard III ait monnayé à Abbeville.

6729. ABBEVILLE. Ecusson d'Abbeville. ℞. ✠ SIT. NOMEN. DNI. BENEDICTVM. Croix cantonnée d'une fleur de lis aux 1er et 4e, et d'un K aux 2e et 3e.
BILL. (DESCHAMPS, pag. 28; DUBY, pl. 74, n° 12.
Cab. de France. — Pl. CLVI, n° 31.

J'étais tenté de douter de l'existence de cette pièce, dont le module est insolite, et que nous ne connaissons que d'après le dessin de Duby, qui lui-même l'a tiré de Du Cange, lorsque j'ai vu, dans la brochure de M. Deschamps-de-Pas, que M. Rouyer l'avait vue en nature. Depuis, je l'ai retrouvée au cabinet de France. Quant à son attribution, M. Deschamps repousse l'opinion de Duchalais, tendant à la donner à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui posséda momentanément le Ponthieu, comme gage d'un prêt de 400,000 écus. Il pense que ce doit être une monnaie municipale frappée, soit lorsqu'en 1291 Philippe-le-Bel reconnut à la commune d'Abbeville le droit de battre monnaie, soit lorsqu'après l'annexion à la couronne Charles V promit, en mai 1369, de ne jamais aliéner la monnaie, au profit de qui que ce soit. Je crois que la première conjecture est plus acceptable que l'autre.

ARTOIS.

Dans la circonscription de la province d'Artois, outre les monnaies d'Arras, il faut faire entrer celles de Saint-Omer, de Bethune, d'Aire, de Bergues, de l'Ecluse, de Fau-

quembergues, de Saint-Pol, de Ligny, d'Elincourt et Wallincourt. Les espèces de ces villes sont loin d'être conçues dans le même système, et, en abordant leur description, nous entrons dans un dédale dont il n'est pas facile de se tirer. Le monnayage de ces pays a eu des phases qui lui ont été particulières, ou qui du moins se confondent avec le système flamand, et, pour tâcher de l'éclaircir, il faudrait entrer dans des considérations étendues que je suis forcé de m'interdire, avec d'autant plus de raison que, malgré tous mes efforts, je ne pourrais pas garantir que je parviendrais au but que je me proposerais.

La numismatique artésienne a pourtant été étudiée avec un soin tout particulier, et est devenue, à diverses fois, l'objet de controverses assez vives. Si, malgré tous ces débats, la lumière n'a pas été entièrement faite, si bien des points en litige ne sont pas vidés d'une manière décisive, je ne puis pas m'aventurer sur un sol aussi mouvant, où les faux pas sont si à craindre. Il serait bien à désirer que quelque autorité plus puissante que la mienne s'emparât d'un sujet qui demande des études toutes spéciales, le traitât *ex professo*, en se dégageant de tout système préconçu, et fît ressortir la vérité. D'ici là, je crois qu'il est prudent de poser ces conclusions, que, dans l'état actuel de la question, la vérité est difficile à dégager, et que le litige, du moins sur quelques points, doit rester en suspens.

En 1843, M. Al. Hermand a publié un volume compact sur l'*Histoire monétaire de l'Artois*. Quelques-unes de ses assertions ont été combattues dans la *Revue num. belge*. Il a répondu longuement aux objections qui lui étaient faites. Malgré cela, j'en reviens à mes conclusions, c'est qu'une conviction entière n'est pas sortie de ces débats. Il faut l'avouer aussi, malgré les efforts désespérés de M. Hermand, quelques brèches ont été faites à son système; et l'on ferait fausse route, en l'adoptant sans modification et sans tenir compte de quelques critiques qui en ont été faites. D'un autre côté, la science a notablement progressé, et aujourd'hui M. Hermand serait obligé de marcher avec elle, en modifiant quelques-unes de ses opinions.

Si la numismatique artésienne offre des difficultés qui paraissent peu solubles, c'est qu'elle sort de la loi commune. On peut en trouver l'explication dans les diverses phases de la formation de l'Artois. Ce fut d'abord un démembrement qu'en 863 Charles-le-Chauve opéra en faveur de Baudouin-Bras-de-Fer, comte de Flandre. Revenue à la couronne en 1180, par le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, cette province fut de nouveau érigée en comté en 1236, en faveur de Robert, par Saint Louis, son frère. Ses descendants en jouirent jusqu'en 1329, époque du mariage de Philippe-le-Long avec Jeanne d'Artois. Passée dans la maison de Bourgogne par l'union de Jeanne de France avec Eudes, duc de Bourgogne, elle arriva, au commencement du XVI[e] siècle, sous la domination de l'Espagne, lorsque Charles-Quint succéda à Philippe-le-Beau. Ce fut par suite du traité de Nimègue, que l'Artois fut définitivement uni à la couronne.

ARRAS.

C'est à Arras qu'était fabriquée la monnaie artésienne proprement dite. M. Hermand avance qu'il n'a pas trouvé antérieurement à 1169 la mention de cette monnaie; mais il présume que, dès avant cette époque, elle dut porter cette dénomination. Il ne fait aussi remonter le monnayage comtal qu'au second tiers du XIe siècle. C'est une grave erreur, que j'ai déjà relevée dans ma *Description*, et que M. de Barthélemy n'avait pas laissé échapper dans son *Manuel*. Du reste, l'historien de la monnaie de l'Artois semblait avoir pressenti qu'il s'égarait, lorsque, dans son ouvrage, il disait que, dans cette province, on ne frappait que de la monnaie royale. Or, si l'on jette les yeux sur les pièces qu'il a dessinées et qu'il attribue à nos rois, si l'on considère leur fabrique et l'altération profonde des légendes et des types, on voit que ces pièces sont de beaucoup postérieures à l'époque où il veut les placer, et que l'on ne peut les donner qu'aux comtes d'Artois. Ce monnayage fut suivi jusqu'au milieu du XIe siècle. A cette époque, un brusque changement eut lieu dans les espèces. On passa aux petits deniers ou *mailles* en argent fin, dont l'usage devint général dans toute la Flandre. Ce changement était tout naturel, puisque l'Artois faisait partie du domaine du comte de Flandre.

Lorsque, vers la fin du XIIe siècle, Philippe-Auguste devint possesseur de l'Artois, il supprima entièrement le système artésien, et y substitua la monnaie parisis, qui fut aussi frappée sous son successeur. Quand Robert, frère de Saint Louis, eut l'Artois en sa possession, il revint, sans doute par suite de raisons commerciales, aux petits deniers ou mailles d'argent fin. On suppose que Robert II, son fils, suivit d'abord son exemple, et que ce ne fut que plus tard qu'il augmenta le volume de ses deniers, de manière à leur donner la valeur des deniers parisis. Mahaut, sa fille, revint au système de la maille artésienne.

Lorsque l'Artois passa dans la maison de Bourgogne, les monnaies furent sans doute émises au type bourguignon, et nous n'avons aucun moyen de les distinguer. Il ne paraît pas que Charles-Quint ait monnayé en Artois; mais nous avons des pièces en assez grand nombre de Philippe II et de Philippe IV. On n'en a pas encore trouvé d'Albert et Isabelle, et il faut croire, avec M. Hermand, que l'atelier d'Arras fut momentanément fermé.

COMTES D'ARTOIS.

BAUDOUIN IV, 963.
BAUDOUIN V, 1036.
BAUDOUIN VI, 1067.
ROBERT Ier, 1070.
ROBERT II, 1093.
BAUDOUIN V, 1111.
CHARLES DE DANEMARK, 1119.
GUILLAUME DE NORMANDIE, 1127.

Thierri d'Alsace, 1128.
Philippe d'Alsace, 1168.
Robert Ier, 1236.
Robert II, 1249.
Robert III, 1302—1332.
Mahaut, 1332.
Jeanne et Philippe-le-Long, 1329.
Jeanne II et Philippe de Bourgogne, 1330.
Philippe de Rouvre, 1347.
Marguerite, 1361.
Louis de Male, 1382.
Marguerite II, 1384.
Charles-Quint, 1506—1555.
Philippe II d'Espagne, 1555—1598.
Albert et Isabelle, 1598—1621.
Philippe IV, 1621—1640.

6730. ✠ ꝗDATIA D— REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ ATREBATIS CIVITAS. Croix.
BILL. Denier. (Hermand, n° 12.)
Coll. Hermand. — Pl. CLVII, n° 1er.

6731. ✠ DTI - ITV ꝗEX. Monogramme carolin. ℟. ✠ ATREB . Aᔕ . CIV. Croix cantonnée d'une espèce de croissant au 1er, et d'un S au 4e.
AR. Denier. *(Ibid.*, pl. 2, n° 20.)
Pl. CLVII, n° 2.

6732. ✠ CIDATIA D . REX. Même type. ℟. ✠ ATREBAS CIVI. Croix.
AR. Denier. *(Découverte de Cuerdale*, pag. 53, n° 16.)
Cab. de France.

6733. ✠ CIDATIA D-I REX. Même type. ℟. ✠ ATREB . AS CIVI. Croix.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. CLVII, n° 3.

6734. Légende illisible. Même type. ℟. ✠ ATREB . AS CIVI. Croix.
AR. Denier : 1,30. *(Ibid.*, nos 21 ou 22; Poey d'Avant, n° 1858, et pl. 22, n° 1er.)

6735. ✠ ꝗDATIA I-PEX. Même type. ℟. ✠ ATREB . A . S CIVI. Croix.
BILL. Denier. (Hermand, n° 21.)
Coll. Hermand. — Pl. CLVII, n° 4.

6736. Variété avec ꝗRATIA D PEX. Monogramme dégénéré.
BILL. Denier.
Coll. Maxe. — Pl. CLVII, n° 5.

6737. ✠ I ꝗATIA D TEX. Monogramme dégénéré. ℟. ✠ ATREBAᔕ CIVI. Croix.
BILL. Denier.
Pl. CLVII, n° 6.

6738. ✠ LOTHARIVSI. Même type. ℞. ✠ ATREB . A . ∽CI. Croix cantonnée d'un V au 1er.

Obole. *(Ibid.*, n° 23 *bis.)*

Pl. CLVII, n° 7.

Ces pièces, même celles au nom du roi Lothaire, sont incontestablement des monnaies comtales. Leur style appelle invinciblement cette attribution. Je n'ai vu nulle part le denier royal qui a servi de prototype. M. Conbrouse, dans son *Catalogue*, a fait connaître quelques variétés que j'omets de décrire, parce qu'elles ne me sont pas passées sous les yeux et que je craindrais les doubles emplois.

EUDES ou HUGUES-CAPET.

6739. ✠ IRATIA D-I EX. Dans le champ, VGO en triangle. ℞. ✠ ATREBAS CIVI. Croix.

BILL. Denier : 1,40. *(Revue belge*, 2e série, tom. 4, pag. 417, vignette.)

Coll. Bigant. — Pl. CLVII, n° 8.

6740. Même légende. Dans le champ, VOO. ℞. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 1,45. *(Ibid.)*

Coll. de Coster. — Pl. CLVII, n° 9.

Ces curieux deniers ont été l'objet d'une longue controverse. Appartiennent-ils à Eudes ou à Hugues-Capet? Dans l'article précité de la *Rev. belge,* M. Bigant, après un examen attentif des deux exemplaires qui sont connus, opine pour Hugues-Capet. Je partage en partie son avis, et, tout en reconnaissant que, par leur style, ces pièces ne peuvent appartenir qu'à l'époque du règne de ce dernier prince, j'ajouterai que, par suite de l'extrême dégénérescence de l'empreinte, il y a lieu à donner, en tout cas, ces deux deniers aux comtes d'Artois.

Vers le milieu du XIe siècle, M. Hermand place quelques petits deniers muets; mais il hésite entre l'atelier d'Arras et celui de Saint-Omer. D'un autre côté, ces pièces ont été réclamées, au nom des comtes de Flandre, par les numismatistes de la Belgique. Tout en reconnaissant que la ressemblance des types puisse faire supposer que quelques-unes appartiennent réellement à l'Artois, le défaut de légende force à laisser la question indécise.

PHILIPPE D'ALSACE.

6741. ✠ PHILIPVS. Dans le champ, A. ℞. ✠ ARAS O ∘. Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e, et d'un fer de flèche aux 2e et 3e.

AR. Petit denier. (HERMAND, pl. 3, n° 31.)

Coll. de Coster.

6742. Variété avec ✠ PHILIPVS.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 32.)
Coll. de Coster.

Je ferai observer que nous trouvons encore ici le grand A que nous avons vu tant de fois sur les monnaies de Philippe d'Alsace. Il y a nécessairement quelque conséquence à tirer de cette reproduction si habituelle.

ROBERT Ier.

6743. Ecusson armorié. ℞. ARAS. Croix fleurdelisée et fleuronnée.
AR. Maille. (*Ibid.*, pl. 5, n° 62.)
Pl. CLVII, n° 10.

6744. Même type, accompagné de globules. ℞. Même légende. Croix composée de losanges aboutés.
AR. Maille. (*Ibid.*, n° 63.)
Pl. CLVII, n° 11.

6745. Même type. ℞. Même légende. Croix fleurdelisée et fleuronnée.
AR. Maille. (*Ibid.*, n° 63 *bis.*)
Pl. CLVII, n° 12.

6746. Même type. ℞. Même légende. Croix partie losangée et fleuronnée.
AR. Maille. (*Ibid.*, n° 64.)
Pl. CLVII, n° 13.

Sur ces quatre pièces, Robert Ier prend pour type les armes de l'Artois. Nous verrons Mahaut suivre cet exemple.

ROBERT II.

6747. ✠ ROBERT. Croix coupant par le milieu deux S tournés en regard. ℞. ✠ VEDASTE. Croix formée de quatre nœuds et cantonnée de quatre S.
BILL. Petit denier. (HERMAND, pl. 5, n° 65.)
Pl. CLVII, n° 14.

Ce denier a été frappé soit à l'abbaye de Saint-Vaast, soit dans le territoire qui portait ce nom. Les numismatistes de la Belgique veulent, et je crois que c'est à tort, l'enlever à l'Artois.

6748. ✠ ROBERTI. Croix cantonnée de quatre annelets. ℞. ✠ MONETAE. Croix pommetée ayant un annelet à chacun de ses angles.
BILL. Petit denier. (*Ibid.*, n° 66.)
Pl. CLVII, n° 15.

6749. ✠ EGO SVM DE. Deux crosses et deux palmes. ℟. ✠ ROBERTI. Croix. Aux 1er et 4e, trois points attachés à la croix; aux 2e et 3e, un E également suspendu.

BILL. Petit denier. *(Ibid.,* n° 68.)

Pl. CLVII, n° 16.

Ces deux dernières pièces ont aussi été refusées aux comtes d'Artois, pour les donner aux comtes de Flandre. Une assez vive discussion a été engagée à ce sujet. Je n'ai pas été convaincu par les arguments des adversaires de M. Hermand, qui a combattu vaillamment *pro aris et focis.* Il suffit, à mon avis, de rapprocher le type de la première de ces mailles avec celui de la précédente, pour se convaincre qu'elles appartiennent au même prince. Quant au type de la dernière, il est identique avec celui que nous allons trouver à Saint-Omer. Il ne serait pas impossible qu'elle eût été fabriquée dans cette ville; car, ainsi que l'établit M. Hermand, en faisant connaître un bail en date de 1212, Bertrand de Creuze, monétaire du comte d'Artois, avait la liberté d'ouvrer ses monnaies dans toute ville de l'Artois qu'il lui plaisait de choisir, tant pour le profit du comte que pour le sien.

Ce bail nous donne aussi l'explication d'un fait remarquable, c'est l'augmentation du volume et du poids des deniers qui devaient courir dans la terre du comte d'Artois pour un denier parisis. C'est un argument presque décisif en faveur de leur origine artésienne.

MAHAUT.

6750. MEhAVT. Ecusson aux armes de Robert. ℟. ARTh. Croix ancrée.

AR. Maille : 0,43. *(Ibid.,* n° 69.)

Musée de Genève. — Pl. CLVII, n° 17.

Mahaut était fille de Robert II. Si, pour ces monnaies, elle n'a pas suivi le système de son père et est revenue à la maille artésienne, c'est que le roi Philippe-le-Bel lui avait envoyé des commissaires pour la réformation de sa monnaie, et que, par un intérêt facile à concevoir, il tenait à ce que l'on ne s'écartât plus de l'ancien système artésien.

6751. ✠ DVX O... Croix cantonnée de quatre globules. ℟. Sans légende. Nœud losangé à quatre boucles formant croix; dans chacune de ces boucles, un globule; à l'extérieur, quatre autres globules.

AR. Denier. *(Revue num. belge,* tom. 1er, 3e série, pag. 195, vignette.)

Pl. CLVII, n° 18.

En publiant ce petit denier dans la *Revue numismatique belge,* M. Hermand, prenant

sa légende à rebours, y lit DVX O..., et pense qu'on doit l'attribuer soit à Othon, qui, comme mari de Mahaut, reçut en 1302 l'investiture du comté d'Artois, soit à Eudes, époux de Jeanne de France, petite-fille de cette même Mahaut. Mon avis est qu'il est fort prudent d'attendre qu'une pièce plus complète nous fournisse une lecture certaine.

6752. ✠ ROBERTI. Croix cantonnée d'un oméga et d'un E aux 1er et 4e, d'un S aux 2e et 3e. ℞. ✠ MAGVS REN.
BILL. Petit denier. (HERMAND, pl. 5, nº 67.)
Coll. du docteur Grôte, à Hanovre. — Pl. CLVII, nº 19.

Aucune explication satisfaisante n'a été donnée de cette maille. Tantôt on l'a attribuée à Arras, tantôt à Saint-Omer. Ce qui me semble encore plus étrange, c'est qu'on ait voulu y lire le nom de la ville de Mehun. J'ai déjà repoussé cette opinion, qui ne tendrait à rien moins qu'à détruire tout le système monétaire de cette seigneurie. Je crois qu'il vaut mieux rattacher cette monnaie à celles où l'on voit le nom d'un monétaire.

6753. ✠ EV ✠ ST ✠ AC ✠ hE. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e, et de trois points aboutés aux 2e et 3e. ℞. ✠ NO NA ET (MONETA). Annelet dans quatre croissants en croix, cantonnés de quatre petits annelets, dans un cercle renfermé dans un carré.
BILL. Obole. (RIGOLLOT, *Nouv. déc. de monn. pic.*, pl. , nº .)
Pl. CLVII, nº 20.

M. Rigollot, dans sa seconde brochure sur les *Découvertes de monnaies picardes*, a publié ce petit denier ou maille, et, se fondant sur la forme des O, il l'a donné à Eustache de Boulogne. Cette prétention n'est pas acceptable, et l'avis de tous les numismatistes est qu'il faut y voir le nom d'un monétaire. Quant à son attribution à l'Artois, je ne la donne pas comme certaine et ne la place ici qu'un peu au hasard.

Tous les deniers ou mailles au nom de Robert et de Mahaut, et les anonymes avec les armes de l'Artois, sont très rares.

PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.

6754. Ecusson. PhS : D : G : HISP : Z : REX : ATREB. 82. Buste à droite. ℞. DOMINVS : MIHI : ADIVTOR. Ecusson couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or.
Cuivre. Liard. (HERMAND, pl. 5, nº 70.)
Pl. CLVII, nº 21.

6755. Autre avec REX . C . AТRE. Un rat entre les chiffres 4 8. Buste couronné à gauche. Mêmes type et ℞.

Cuivre. Liard. *(Ibid.,* nº 71.)

Pl. CLVII, nº 22.

6756. Variété avec C . AТR.

Coll. Quandalle.

6757. Autre avec HIS . Z : REX . CO . ARТ. 15. Rat. 89. Buste nu à droite. ℞. Mêmes légende et type, et collier avec étincelles.

Cuivre. Liard. *(Ibid.,* nº 72.)

Pl. CLVII, nº 23.

6758. Autre avec HISP . Z . REX . C . ARТ. Ecusson couronné, entouré du collier. ℞. Même légende. Croix fleuronnée. 15. Rat. 84.

Cuivre. Liard. *(Ibid.,* nº 73.)

Pl. CLVII, nº 24.

6759. Autre avec HIS . Z . REX . CO . AR. Buste couronné à gauche; à l'exergue : rat. 98. ℞. Même légende. Ecusson couronné.

Cuivre. *(Ibid.,* nº 78.)

Pl. CLVII, nº 25.

6760. Variété avec CO . ARТ.

Coll. Quandalle.

6761. Variété avec CO . AТ.

Coll. Quandalle.

6762. Variété : sans points derrière la tête.

Coll. Quandalle.

6763. Variété avec 8. Rat. 4, et 8. Rat. 6.

Coll. Quandalle.

6764. Autre avec HISP. Buste nu et barbu à gauche; derrière, trois points placés verticalement; à l'exergue, un rat. ℞. Mêmes légende et type.

Cuivre. Demi-liard. *(Ibid.,* nº 79; Poey d'Avant, nº 1860.)

Pl. CLVII, nº 26.

6765. Autre avec HIS. Même type. Buste à droite. ℞. Mêmes légende et type.

Cuivre. Demi-liard : 2,44. *(Ibid.,* nº 80.)

Pl. CLVII, nº 27.

6766. Variété avec C . AR. 9. Rat. 0.
Cuivre. Liard.
Cab. de France.

6767. Autre avec HISP . Z . REX . C . ART. Buste couronné à droite. Exergue : 9. Rat. 2. ℟. Mêmes légende et type.
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 81.)
Pl. CLVII, n° 28.

6768. Variété avec C . AR.
Coll. Quandalle.

6769. PHS . D . G . HISP . Z . REX . CO . ART. Buste nu à droite ; à l'exergue : 8. Rat. 7. ℟. Même légende. Ecusson couronné, sur le collier de la Toison-d'Or ; de chaque côté, un briquet avec étincelles.
AR. Grand écu. (*Ibid.*, n° 74.)
Pl. CLVIII, n° 1er.

6770. Autre semblable. A l'exergue : 15. Rat. 92.
AR. Grand écu. (*Ibid.*, n° 75.)
Pl. CLVIII, n° 2.

6771. Autre avec C . ART. A l'exergue : 15. Rat. 85.
AR. Ecu. (*Ibid.*, n° 76.)
Pl. CLVIII, n° 3.

6772. Autre avec HIS . Z . REX . COM . ART. Même type. A l'exergue, un rat. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Ecu. (*Ibid.*, n° 77.)
Pl. CLVIII, n° 4.

6773. Autre avec C . AR. Exergue : 8. Rat. 7. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Ecu.
Coll. Poey d'Avant.

6774. Mêmes légende et type ; les trois points perpendiculaires derrière le buste. Exergue : 8. Rat. 7. ℟. Même légende. Ecusson simple couronné.
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 82.)
Pl. CLVIII, n° 5.

6775. Autre avec HISP. Buste couronné à droite. Exergue : 9. Rat. 0. ℟. Même légende. Ecusson sur une croix.
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 83.)
Pl. CLVIII, n° 6.

6776. Variété avec HIS . C . A.
Coll. Quandalle.

6777. Variété avec HIS . C . AR.
Coll. Quandalle.

6778. Rat. PHS . D . G . HIS . Z . REX . C . ART. Briquet sur une croix de Bourgogne; dans chaque canton, une étincelle. ℟. Même légende. Ecusson couronné aux lis sans nombre avec lambel, accosté de 8-7.
Cuivre. Demi-liard. *(Ibid.,* n° 84.)
Pl. CLVIII, n° 7.

6779. Variété avec CO . ART.
Coll. Quandalle.

6780. PHS . D . G . HISP . REX . C . ART. Buste couronné à droite; de chaque côté, 9-2; au-dessous, un rat. ℟. ✠ DOMINVS . MIHI . ADIVTOR. Lion debout.
Cuivre. Liard.
Coll. Tarlier et Legras. — Pl. CLVIII, n° 8.

M. Tarlier en possède un exemplaire avec le millésime 9-1.

PHILIPPE IV D'ESPAGNE.

6781. PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX. Buste à tête nue et fraisé à droite; au-dessus, le rat séparant le millésime 1635. ℟. ARCHID . AVST DVX BVRG . CO . ART . Z . c. Ecu couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or.
AR. Daldre.
Coll. Tarlier et Dewismes. — Pl. CLVIII, n° 9.

Ces deux dernières pièces, qui sont de la plus grande rareté, n'ont pas été connues de M. Hermand.

6782. . PHIL . IIII . D . G . HISP . ET INDIAR . REX. Rat. Lion debout, tenant de la patte droite une épée, la gauche appuyée sur un écu ovale. ℟. ARCHID . AVS . DVX . BVRG . AR. Ecusson couronné sur une croix de Bourgogne; de chaque côté, 16-23.
AR. Escalin : 3,69. *(Ibid.,* n° 85; Poey d'Avant, n° 1861.)
Pl. CLVIII, n° 10.

6783. Autre avec BVR . C . ART. 16-29.
AR. Escalin.
Coll. Jarry, à Orléans.

6784. Rat. PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX. Briquet sur une croix de Bourgogne ; de chaque côté, 16-23. ℟. ARCHID . AVST . DVX . BVRG . CO . ART . Z. Ecusson couronné, entouré du collier de la Toison-d'Or.

AR. Patagon. *(Ibid.,* n° 86.)

Pl. CLVIII, n° 11.

6785. Mêmes légendes et types. 16-27.

AR. Demi-patagon. *(Ibid.,* n° 87.)

Pl. CLVIII, n° 12.

6786. Même légende. Briquet couronné, entouré de trois écussons. ℟. Même légende finissant par ART . RC. Ecusson couronné. 16-27.

Cuivre. Liard. *(Ibid.,* n° 88.)

Pl. CLVIII, n° 13.

6787. Même légende. Briquet sur une croix de Bourgogne. 1628. ℟. Même légende. Ecusson irrégulier et couronné.

Cuivre. Liard. *(Ibid.,* n° 88 *bis.)*

Pl. CLVIII, n° 14.

6788. Même légende. Buste nu à droite; au-dessus, 1638. ℟. Même légende. CO . ART . Z. Ecusson couronné aux lis sans nombre et lambel.

Cuivre. Liard. *(Ibid.,* n° 89.)

Pl. CLVIII, n° 15.

6789. Variété avec ✠ PHILIP . IIII . D . G . REX . HISP. Au-dessus de la tête, 1639.

Cuivre. Liard.

Cab. de France.

SAINT-OMER.

La numismatique de Saint-Omer, comme celle d'Arras, a été l'objet de controverses animées. Formulée d'abord par M. Hermand, elle a été complétée par MM. Jonnaert et Serrure fils, qui ont apporté quelques éléments nouveaux et ont combattu les assertions de leur prédécesseur. Celui-ci est revenu à la charge, et a défendu ses premières opinions. De tout ce débat, je ne prendrai que ce qui est nécessaire pour élaborer ce sujet.

L'atelier de Saint-Omer fut un des plus importants de la Flandre. On ne sait pas positivement à quelle époque il commença à être utilisé par les comtes de Flandre; car nous ne possédons aucune monnaie qui puisse être donnée à cette ville, antérieu-

rement à la domination de ces princes. Il est probable que ce fut seulement dans le courant du XIe siècle que fut créée la monnaie audomaroise. Ce qu'il y a de certain, c'est que les comtes de Flandre y fabriquaient des espèces antérieurement à 1127, puisque nous avons une charte de cette année, par laquelle Guillaume Cliton donne *sa monnaie* aux bourgeois de Saint-Omer. M. Hermand suppose que les premières monnaies de cette ville furent ces petits deniers ou mailles, sur lesquels on voit un guerrier à mi-corps avec la faux de guerre à la main, ou bien entier avec l'écusson au bras gauche et l'épée à la main droite. J'ai déjà dit qu'il n'y avait aucune certitude à cet égard, et qu'ils étaient réclamés par les numismatistes belges, comme espèces purement flamandes.

M. Hermand attribue aussi à Saint-Omer diverses monnaies, telles que celles au nom du monétaire Simon. D'accord avec l'opinion commune, j'ai rendu ces pièces aux comtes d'Amiens.

Toutes les monnaies que l'on peut avec certitude attribuer à Saint-Omer sont rares.

6790. AVDOMARV. Tête de profil à droite, coiffée d'une espèce de calotte. ℟. Croix cantonnée de CRVX. Légende... OLDVS AC.
AR. Denier du Xe siècle. *(Revue*, 1853, pag. 436.)
Coll. Hermand. — Pl. CLIX, n° 1er.

Ce denier, qui par son module et son poids est tout à fait en dehors du système artésien, appartient, selon M. Hermand, à la fin du Xe siècle, et, d'après M. Serrure, au commencement du XIe. Quant à la légende du revers, sa lecture a été controversée. M. Hermand veut y voir *Reinoldus*, nom d'un monétaire ou d'un magistrat, et rapproche cette légende de celles que nous allons voir sur les monnaies de Bergues-Saint-Vinoc. M. Serrure, qui, d'après le système adopté par les numismatistes belges, ne prétend trouver à Arras et à Saint-Omer que l'influence flamande, propose de lire *Arnoldus*. Dans la *Revue numismatique belge*, 2e série, tom. 4, pag. 471, M. Hermand maintient son opinion. Je crois que, pour terminer la discussion, il n'y a rien de mieux à faire que d'attendre un exemplaire plus complet.

6791. Sans légende. Figure debout, à gauche, tête nue et vêtue de la robe magistrale, tenant de la main droite un bâton, et de la gauche un rameau d'olivier; des deux côtés, un globule. ℟. Croix longue, cantonnée de quatre globules.
AR. Denier. (HERMAND, *Quelques pièces*, n° 1er.)
Pl. CLIX, n° 2.

Cette pièce est-elle communale et a-t-elle été émise dans l'intervalle du 14 avril 1127 au 22 août 1128, courte période pendant laquelle l'atelier de Saint-Omer fut la propriété des bourgeois, ainsi que M. Hermand l'établit par des titres? Faut-il, au contraire, la rejeter dans le courant du XIIIe siècle, comme le veut M. Serrure, qui rapproche le

type de celui des sceaux de cette époque? L'opinion du premier, corroborée par de nouvelles observations *(loco cit.,* pag. 477), me paraît devoir être maintenue.

6792. Deux crosses accostées de deux lis. ℟. Croix fleurdelisée.
AR. Maille. (AL. HERMAND, *Ibid.,* n° 3.)
Pl. CLIX, n° 3.

Ce denier, donné d'abord à Saint-Omer par M. Hermand et accepté par M. Serrure, a été plus tard retiré de la numismatique audomaroise par le premier.

6793. Tête nue à droite; entourage d'annelets et d'astérisques. ℟. Croix cantonnée d'annelets et d'astérisques; même entourage qu'au droit.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 5.)

6794. Mêmes légendes et types, sauf qu'au ℟. la croix est cantonnée de globules.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 6.)
Pl. CLIX, n° 5.

6795. S ✠ Є ✠ S ✠ Є. Tête nue à gauche, avec bandeau de perles. ℟. O ✠ Є ✠ O ✠ Є. Croix brève à branches fourchues, cantonnée de quatre globules.
AR. : 0,36. (SERRURE, brochure, n° 3.)

Milieu ou fin du XIIe siècle.

6796. Variété de coin.
AR. Maille : 0,37. *(Ibid.,* n° 4.)
Coll. Serrure. — Pl. CLIX, n° 8.

La publication de ces trois pièces appartient à M. Serrure, qui place la date de leur émission au milieu ou à la fin du XIIe siècle.

6797. S . Oᗰ * S . Oᗰ *. Tête ornée d'un casque pointu; devant, un glaive. ℟. ƧOᗰЄ . ƧOᗰЄ. Croix à branches feuillues, cantonnée de quatre globules.
AR. *(Ibid.,* n° 5.)
Coll. Dewismes. — Pl. CLIX, n° 9.

6798. Sans légende. Figure debout devant une espèce de siége; à ses pieds, une crosse et un rameau. ℟. ✠ SOЄM . SOЄᗰ. Croix pattée, cantonnée de quatre globules.
AR. *(Ibid.,* n° 6.)
Coll. Dewismes. — Pl. CLIX, n° 10.

Ces attributions ont été proposées par M. Serrure, et acceptées par M. Hermand.

6799. SCS PETVS. Saint Pierre à droite, tenant une clé; derrière, un globule. ℞. . S . M . S . M. Croix brisée, coupée transversalement par une croix fleurdelisée.
AR. : 0,40. *(Ibid.,* n° 8.)
Coll. Serrure. — Pl. CLIX, n° 12.

Seconde moitié du XIIe siècle.

Sans refuser tout à fait ouvertement ce denier à Saint-Omer, M. Hermand paraît repousser l'assertion de M. Serrure, tendant à voir dans le mot *Petrus* le nom du patron de l'abbaye de Saint-Bertin.

JEANNE DE CONSTANTINOPLE. ...—1211.

6800. ✠ COMITISSA. Croix cantonnée de quatre coins. ℞. S∘TM∘ES∘TM∘E. Croix cantonnée de globules.
AR. Denier. *(Revue num. fr.,* 1842, pl. 8, n° 8.)
Pl. CLIX, n° 4.

6801. S . OM . ES . OME. Croix pattée, cantonnée de quatre astérisques évidés. ℞. *∘S∘*∘M∘*∘S∘*∘M∘. Croix fleurdelisée.
AR. Denier : 0,36. *(Ibid.,* n° 7.)
Coll. Serrure. — Pl. CLIX, n° 11.

Commencement du XIIIe siècle.

6802. Saint Omer marchant à gauche et tenant une crosse. Entourage de roses. ℞. S . E . T . O. Croix pattée, coupant la légende et cantonnée de trois globules.
AR. Denier. (Hermand, n° 14.)

Commencement du XIIIe siècle.

L'attribution du n° 6800 n'est pas contestée. Suivant M. Serrure, le denier qui le suit est de la même époque.

6803. STS . O . STS. Un rameau d'olivier entre deux crosses, et surmonté de trois globules. ℞. Croix cantonnée de deux S et de deux lis. Bordure de globules et de croissants.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 8.)

Ce denier est du XIIIe siècle.

6804. STOME∘STOME∘ en légende rétrograde. Tête à droite, ceinte d'une couronne à un lis; devant le buste, un bâton ou sceptre fleurdelisé. ℞. SOME S OME; les lettres divisées par huit sections de cercle. Croix cantonnée de quatre globules.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 9.)

M. Hermand veut placer l'émission de ces deniers vers 1223. D'après M. Serrure, il faudrait les repousser à la fin de ce siècle.

6805. Sans légende. Rosace ou étoile formée d'un cordon entrelacé. ℟. Croix. Arcs formant la légende.
(*Revue num. belge*, tom. 6, pl. 11, n° 4.)
Coll. Hermand, à Saint-Omer, et Bigant, à Douai.

6806. Même type. ℟. S . Є . O . M . S . Є . O . M. Même type.
AR. Maille. (*Ibid.*, n° 2.)

6807. Crosse tournée à gauche, entre deux bâtons magistraux et deux anneaux. ℟. Croix fleurdelisée.
AR. Denier. (*Revue num. belge*, pag. 81.)

Ces pièces sont contemporaines des deux précédentes.

6808. S ✠ S ✠ Є S ✠ AS ✠ Є. Figure à mi-corps à gauche, tenant à la main une épée ou un bâton magistral. ℟. Sans légende. Croix cantonnée de quatre globules et coupée aux angles par une croix longue et fourchée.
AR. Denier : 0,90. (C.-A. Serrure, brochure, pl. , n° 2.)
Coll. C.-P. Serrure. — Pl. CLIX, n° 6.

Nous devons à M. Serrure la publication de ce grand denier, que M. Hermand paraît vouloir refuser à Saint-Omer. Il est de fait que son module insolite dérange les systèmes préconçus. Je ne crois pourtant pas que l'on puisse lui donner une autre attribution. Je suis amené à cette conclusion, en considérant le type du revers semblable à celui que M. Hermand a gravé au n° 10 de la planche qui accompagne son mémoire sur *Quelques monnaies frappées à Saint-Omer*, et que nous retrouvons encore au n° 6799 que je viens de décrire.

6809. ✠ SO SO SOS. Ornement en forme d'oméga renversé et surmonté de deux branches d'olivier. ℟. APVT. Croix brève, cantonnée de quatre annelets d'où partent des crosses adossées, formant ensemble une croix fourchue et placée transversalement sur la première.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 10.)

Première moitié du XIIe siècle.

Ce denier est de la fin du XIIIe siècle, d'après M. Hermand, et plus ancien de cent années, suivant M. Serrure. Dans tous les cas, il y a lieu de rapprocher cette pièce de celle que j'ai, peut-être mal à propos, donnée à l'Artois (pl. CLVII, n° 16). C'est aussi l'occasion de rappeler ici le désaccord qui existe entre M. Hermand et les numismatistes belges, au sujet des monnaies signées du nom de Robert. M. Serrure y

prend part. La polémique a été vive des deux côtés. J'ai déjà dit que j'inclinais vers l'opinion de M. Hermand, qui me semble appuyée sur des preuves historiques d'une certaine solidité.

6810. Sans légende. Croix évidée en losange, portant en cœur un annelet et cantonnée de quatre annelets d'où partent quatre ornements faisant ensemble une croix fourchue. ℞. ✠ VNAENTO. Croix cantonnée de deux S et de deux annelets.
AR. Denier. *(Ibid.*, n° 12.)
Pl. CLIX, n° 30.

6811. Même type. ℞. VIIAENTO. Même type.
AR. Maille. (HERMAND, *Hist. de l'Artois,* n° 98.)
Pl. CLIX, n° 29.

Après avoir donné à Saint-Omer ce denier, qui est du commencement du XIVe siècle, M. Hermand, dans son dernier article, le reporte à Bethune, à cause de l'extrême ressemblance du type avec celui des monnaies de cette ville. Déjà, dans son *Histoire monétaire de l'Artois,* nos 97 et 98, il avait attribué à cette ville deux pièces avec la même légende, et y voyait le nom d'un monétaire. M. Serrure est d'avis d'y voir le nom de la ville de Saint-Venant. Son opinion est séduisante, et paraît acceptable. Avant de s'y arrêter définitivement, on devra recourir aux raisons qui ont été fournies de part et d'autre. Il faudra surtout remarquer que l'O, qui se trouve à la fin de la légende, est une superfétation particulière à quelques monnaies de l'Artois.

Dans sa brochure, M. Serrure s'élève vivement contre les interprétations hasardées de M. Hermand, qui, prenant les lettres d'une légende isolément, en forme une phrase entière. On a dû voir, dans le cours de cet ouvrage, que je repoussais absolument cette manière d'expliquer les légendes. J'ai dit qu'il fallait la laisser au père Hardouin. Ces observations s'appliquent au n° 6800, sur lequel M. Hermand lit deux fois : M*oneta* E*missa* S*ancti* O*domari* T*erritorii*, et au n° 6810, où il veut voir : S*ignum* V*erum* N*ovæ* M*onetæ* T*erritorii* O*domari* S*ancti*. On conçoit qu'il est difficile de le suivre sur un pareil terrain.

FAUQUEMBERGUES.

La seigneurie de Fauquembergues n'avait d'importance qu'en ce que ses possesseurs étaient châtelains de Saint-Omer. M. Hermand, qui, dans son *Histoire monétaire de l'Artois,* a compris Fauquembergues, est d'avis que cette localité était trop peu importante par elle-même pour lui permettre de battre monnaie, et que ce n'est qu'en vertu de la possession de la châtellenie de Saint-Omer, que ses seigneurs purent se permettre d'user des droits régaliens.

On ne trouve aucune mention du monnayage de cette ville avant le commencement

du XIVe siècle. Pourtant M. Hermand donne, comme appartenant à Fauquembergues, deux petits deniers ou mailles anonymes, qu'il place au commencement du XIIIe siècle. Je dirai, en les décrivant, les conjectures qu'ils me suggèrent. Quoique, à mon avis, il y ait peu d'espoir de remplir les lacunes qui existent dans ce monnayage, je donnerai néanmoins une partie de la liste chronologique des seigneurs de Fauquembergues, telle qu'elle a été rétablie par M. Hermand.

On trouve, jusqu'au milieu du XVe siècle, des mentions de la monnaie de Fauquembergues; mais on est fondé à croire que ces priviléges, dont les seigneurs se paraient, n'étaient plus que purement honorifiques.

SEIGNEURS DE FAUQUEMBERGUES.

GUILLAUME V, 1192 vers 1244.
GUILLAUME VI, vers 1244—1248 ou 1249.
BÉATRIX et PHILIPPE D'AIRE.
MAHAUT et JEAN D'YPRES.
GUILLAUME VII, mort en 1252.
ADELINE DE GUINES, tutrice.
GUILLAUME VIII, 1273.
ELÉONORE, femme de RASSE DE GAVRE, mentionnée en 1290 jusqu'en 1326.
BÉATRIX, femme de ROBERT DE FIENNES, morte en 1363.
JEAN D'AVESNES, dit SANSE DE BEAUMONT, 1364—1368.
EUSTACHE DE CONFLANS, 1368.
JEAN D'AVESNES de nouveau, 1370 ou 1372.
JEANNE DE LUXEMBOURG, 1370 ou 1372—1384.
WALERAND DE RAINEVAL, 1384.
JEANNE DE RAINEVAL.
JEAN II DE BEAUMONT, mort en 1415.

6812. Femme debout, tenant d'une main un lis ou un trèfle, de l'autre un faucon... ℟. Croix losangée, cantonnée de lis ou de quintefeuilles.
AR. Obole. (DUBY, pl. 109, n° 1er.)
Pl. CLIX, n° 13.

6813. Variété : la croix du ℟. n'est pas cantonnée.
AR. Obole. (DUBY, pl. 109, n° 2.)
Pl. CLIX, n° 14.

Ces deux pièces ne sont connues que par les dessins de Duby, qui a tiré l'une du recueil de M. de Boze, et l'autre du *Manuscrit de Saint-Victor*. C'est dire que leur origine est fort suspecte. Aussi M. Hermand doute-t-il de leur existence, et, si par hasard on venait à les retrouver, il les attribuerait à une comtesse de Flandre.

6814. Château à trois tours sur trois arches cintrées. ℟. Croix pattée, cantonnée d'un croissant contenant un besant.
AR. Obole. (HERMAND, pl. 9, n° 99.)
Coll. Hermand. — Pl. CLIX, n° 15.

6815. Variété : la croix est cantonnée de besants.
AR. Obole. *(Ibid.,* nº 100.)
Coll. Dancoisne. — Pl. CLIX, nº 16.

L'attribution de ces deux mailles a été déterminée par M. Hermand, qui l'a établie par la comparaison de l'édifice formant le type, avec celui qui se voit sur quelques deniers d'Eléonore de Fauquembergues. Selon moi, la démonstration n'est pas complète, et l'on peut faire une grave objection, c'est l'absence de monnaies intermédiaires pendant un siècle tout entier. Il faut donc encore compter sur les découvertes à venir, pour éclaircir cette question.

ELÉONORE. 1290—1326.

6816. ELIENOR en deux lignes dans le champ. Légende circulaire : COMITISSA . DE. ℟. Tour ou créneau. FAVQVENBERGVE. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e.
BILL. Denier. (HERMAND, pl. 9, nº 101.)
Pl. CLIX, nº 17.

6817. ELIENOR en deux lignes; en légende circulaire : Tour. COMITISSA. DE. ℟. Tour. FAVQVENBERGE. Croix.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 109, nº 3.)
Coll. Salmon. — Pl. CLIX, nº 18.

6818. ELIENO en deux lignes dans le champ, la dernière ligne rétrograde; en légende circulaire : Tour ou créneau. COMITISSA D. ℟. Tour. FAVCON. BERGA (l'O et l'N liés). Croix.
BILL. Obole.
Cab. de France. — Pl. CLIX, nº 19.

6819. Mêmes légende et type. Au ℟., FAVCO : BERGA.
BILL. Obole.
Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. CLIX, nº 20.

6820. ELIENOR en deux lignes, la seconde rétrograde. ℟. FAVCON ⁑ BERGA. Même type.
BILL. Pied-fort.
Coll. Hermand, à Saint-Omer.

6821. ELIENO en deux lignes, la deuxième rétrograde. ℟. FAVCO ⁑ BERGA. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Jarry.

6822. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort.
Coll. Hermand.

6823. ✠ ΛL'CΛST'SCI.ΛVD'. Croix cantonnée d'une fleurette à cinq folioles aux 1er et 4e. ℞. DNΛ FΛLCONB en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une croisette entre deux fleurettes.
BILL. Denier : 0,45. *(Revue num. belge*, 2e série, tom. 4, pl. 17, n° 4.)
Cab. de France et coll. Hermand. — Pl. CLIX, n° 21.

6824. Variété : la croix est cantonnée aux 2e et 3e.
BILL. Denier.
Coll. Quandalle. — Pl. CLIX, n° 22.

Faute de renseignements historiques suffisants, Duby avait, fort à tort, attribué ces pièces à Alix, dame d'Arschodt. Le nom inscrit dans le champ ne peut pas laisser de doutes; mais comme Eléonore, femme de Rasse de Gâvre, avait pour mère une dame du même nom, et que celle-ci était douairière de Fauquembergues, il n'y a pas certitude entière, mais seulement présomption que ces monnaies appartiennent à la fille. On remarquera que sur les deux dernières pièces, dont une variété a été publiée par M. Salmon dans la *Revue num. belge*, 2e série, tom. 4, pag. 317, Eléonore prend le titre de châtelaine de Saint-Omer.

Toutes les monnaies de Fauquembergues sont très rares.

BETHUNE.

L'existence de la ville de Bethune est constatée dès le xe siècle, et l'on prétend qu'elle remonte au delà. Ses seigneurs, qui jouissaient d'une certaine puissance, étaient avoués de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et restèrent indépendants des comtes de Flandre jusqu'en 1249, année du mariage de Mathilde ou Mahaut, héritière de Bethune, avec Guy, comte de Flandre. Cette ville devint, depuis, un véritable sujet de discorde; fut prise et reprise souvent, et appartint, tantôt à la France, tantôt à l'Artois.

M. Dancoisne est, après Lelewel, le premier qui ait décrit quelques monnaies de Bethune *(Revue num. fr.*, 1842, pag. 189, et 1843, pag. 283). M. Hermand les a aussi comprises dans son ouvrage sur l'*Histoire monétaire de l'Artois;* il fournit des renseignements assez nombreux sur ce monnayage.

Les espèces de Bethune sont toutes des petits deniers ou mailles frappés dans le système artésien. Le type est assez semblable à l'un de ceux que nous verrons sur les monnaies de Lille.

6825. Triangle accosté de trois lis et de trois annelets. ℞. BETV dans les angles d'une croix coupant la légende; cercle intérieur de quatre besants.
AR. Maille. (HERMAND, pl. 9, nº 90.)
Pl. CLIX, nº 23.

6826. Triangle; trois lis et trois annelets ayant un point au centre. ℞. Mêmes légende et type.
AR. Maille. (*Ibid.*, nº 91.)
Pl. CLIX, nº 24.

6827. Triangle terminé par des lis et trois astérisques. ℞. Mêmes légende et type.
AR. Maille. (*Ibid.*, nº 92.)
Pl. CLIX, nº 25.

6828. Même type. ℞. BETVNE. Croix cantonnée de deux besants et de deux annelets attachés à la croix.
AR. Maille. (*Ibid.*, nº 93.)

6829. Mêmes légende et type. Les besants sont libres, et les annelets sont inversement placés aux 1er et 4e cantons.
AR. Maille. (*Ibid.*, nº 94.)
Pl. CLIX, nº 26.

6830. Même type. Les astérisques sont pleins. ℞. BETVNIA. Croix simple.
AR. Maille. (*Ibid.*, nº 95.)
Pl. CLIX, nº 27.

6831. Croix évidée en cœur, dont les branches sont terminées en annelets. Ornements partant de la croix. ℞. BETVNIE. Croix cantonnée de deux annelets attachés et de deux S.
AR. Maille. (*Ibid.*, nº 96.)
Pl. CLIX, nº 28.

Les monnaies de Bethune sont assez rares.

AIRE.

La ville d'Aire n'acquit quelque importance qu'à la fin du XIIe siècle; c'est à cette époque que l'on y fabriqua des monnaies. Selon M. Rouyer, le monnayage serait dû à Philippe d'Alsace. M. Hermand (*Histoire monétaire de l'Artois*, pag. 168) avance que l'établissement de l'atelier eut pour auteur Baudouin IX, comte de Flandre. On ne connaît que trois variétés assez peu distinctes des deniers ou mailles d'Aire. Ils sont fort rares.

6832. Lion passant. ℞. ✠ ARIЄNSIS. Croix cantonnée d'annelets.
AR. Maille. *(Revue*, 1842, pl. 8, n° 1er; HERMAND, pl. 3, n° 39.)
Coll. Dancoisne. — Pl. CLIX, n° 31.

6833. Même type. La légende du ℞. est précédée d'un astérisque. La croix est cantonnée de besants.
AR. Maille. (HERMAND, pl. 3, n° 38.)
Pl. CLIX, n° 32.

6834. Même type. ℞. ∘ ARIЄNSIS. Croix cantonnée de besants.
AR. Maille. *(Ibid.*, n° 39 *bis.)*
Pl. CLIX, n° 33.

C'est à tort que, sur le dessin de cette dernière pièce, le graveur a mis à l'avers une croix cantonnée. Il fallait reproduire le lion des deniers précédents.

LÉCLUSE.

J'avais d'abord le dessein de publier les monnaies de cette ville, qui dépendait de la province d'Artois. J'y ai renoncé, parce qu'elles ne m'ont pas paru se rattacher d'une manière absolue à mon sujet. Je crois néanmoins devoir les signaler à l'attention des numismatistes, parce qu'elles sont fort rares. Philippe-le-Beau, sous la tutelle de son père Maximilien, les fit fabriquer en 1492. Ce sont des sols, doubles sols, et florins d'or. Duby a publié ces pièces pl. 82, n° 8, et pl. 83, nos 1 et 2. On les distingue, en ce que le champ est cantonné des quatre lettres S. L. V. S. *(Slvis)*. On devra consulter, à ce sujet, le mémoire de M. Serrure père, dans la *Revue belge*, tom. 2, pag. 402.

SAINT-POL.

La numismatique de Saint-Pol et celle d'Elincourt ne peuvent pas être détachées l'une de l'autre, puisque, par le fait, les seigneurs de Saint-Pol, après avoir monnayé quelque temps dans la ville principale de leur comté, établirent un atelier monétaire à Elincourt, lorsqu'ils en devinrent possesseurs en 1300, et fabriquèrent simultanément des espèces dans les deux officines. Quoique Ligny ait eu des comtes particuliers, on doit néanmoins rapprocher leurs monnaies des précédentes. Cette seigneurie passa dans la maison de Saint-Pol au commencement du XVe siècle.

M. Hermand, qui, dans son *Histoire monétaire de l'Artois*, s'est occupé des monnaies de Saint-Pol, exprime le désir que cette monographie si intéressante s'enrichisse assez, pour qu'elle puisse être convenablement traitée. Si ce savant regretté ne nous eût pas été enlevé prématurément, ses désirs se trouveraient satisfaits. Depuis l'époque où il écrivait (1843), bien des monnaies nouvelles ont été publiées. M. Rigollot a résumé

tous les travaux de ses prédécesseurs dans la *Revue num. fr.*, 1850, pag. 203. Mes recherches personnelles vont encore enrichir considérablement cette série.

Je suis fâché d'être obligé de renvoyer aux travaux de mes devanciers pour les documents historiques et monétaires concernant un monnayage si riche et si important. Il comporterait des développements qui ne me sont pas permis.

Le type des espèces de Saint-Pol ne mérite de fixer l'attention que pendant les deux premiers siècles de leur fabrication, c'est-à-dire jusque vers le milieu du XIVe. Plus tard, les comtes se plurent à imiter les monnaies de leur voisinage, tant françaises que brabançonnes. Nous n'avons donc à nous occuper que de l'empreinte ancienne, qui présente d'abord une tige, puis une gerbe d'avoine, combinées de diverses façons. Ce sont les armes parlantes de la famille de Saint-Pol, qui s'en est servie avant même que le blason eût une existence officielle. Les premiers seigneurs de Saint-Pol, ayant le surnom de *Candavenne*, on le traduit par *Campus avenæ.*

Toutes les monnaies de Saint-Pol sont rares, particulièrement celles de la première période, qui ne comprend que des deniers et oboles.

COMTES DE SAINT-POL ET D'ELINCOURT.

ROGER, 1025.
HUGUES Ier CANDAVENNE, 1060—1070.
GUI Ier, 1070—1083.
HUGUES II, 1083—1126.
HUGUES III, 1126.
ENGUERRAND, 1141—1150.
ANSELME, 1150—1174.
HUGUES IV, 1174—1205.
ELISABETH et GAUCHER DE CHATILLON, 1205—1222.
GUI V, 1222.
HUGUES V, 1232—1248.
GUI III, 1248—1289.
HUGUES VI, 1289—1292.
GUI IV, 1292—1317.
JEAN, 1317—1344.
GUI V, 1344—1360.
MAHAUT et GUI VI, 1360—1371.
WALERAN DE LUXEMBOURG, 1371—1415.
JEANNE DE LUXEMBOURG, 1415.
PHILIPPE DE BOURGOGNE, 1415—1429.
PIERRE, 1431.
LOUIS, 1433.
PIERRE II, 1476.

HUGUES III. 1141—1145.

6835. SC∘S PAVLVS. Dans le champ, HV GO en deux lignes, la dernière rétrograde. ℟. MONETA. Croix; les O en forme de quartefeuilles évidées. Deux tiges d'avoine traversent la légende, et ont leur pied dans les 1er et 4e cantons.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1862, et pl. 22, n° 2; *Revue num. belge*, 2e série, tom. 3, pl. 1re, n° 7.)

Cab. de France et coll. Dartevelle, à Montreuil-sur-Haine. — Pl. CLX, n° 1er.

6836. Mêmes légende et type. ℞. ✠ MONE ✠ TA. Même type.
AR. Denier.
Coll. Hermand.

6837. Même légende; dans le champ, HV GO en deux lignes, la seconde rétrograde. Même forme de l'O. ℞. Même légende rétrograde.
BILL. Denier. (*Revue*, 1850, pl. 5, nº 1er.)
Coll. Alfred Stubb, à Boulogne-sur-Mer. — Pl. CLX, nº 2.

M. Rigollot, qui a publié un de ces deniers, hésite, pour l'attribution, entre Hugues II et Hugues III. M. Hermand, qui a étudié soigneusement l'histoire des comtes de Saint-Pol, semble lever la difficulté, en affirmant que ce fut Hugues III qui, le premier, porta le nom de Candavenne. Il n'est pas, sur ce point, d'accord avec les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui donnent ce surnom à Hugues Ier et à son successeur. On doit donc rester dans l'incertitude, jusqu'à plus ample informé.

ANSELME. 1150—1174.

6838. ✠ S..S..VLVS. Dans le champ, une tige d'avoine épanouie. ℞. ✠ AM-SEL COMES. Croix pattée, cantonnée de deux besants et de deux petites croix liées.
BILL. Denier. (*Revue*, 1842, pl. 5, nº 4, et 1850, pl. 5, nº 2.)
Coll. Dancoisne. — Pl. CLX, nº 3.

6839. ✠ ANSEL . COMS. Même type. Cantonnements non liés à la croix. ℞. ✠ S. PALVLVS. Même type.
AR. Denier.
Musée d'Amiens. — Pl. CLX, nº 4.

6840. SC∘S . PAVLVS. Même type. ℞. ✠ ANSEL . COMES. Même type.
BILL. Denier. (*Revue*, 1850, pl. 5, nº 3.)
Pl. CLX, nº 5.

6841. ✠ ANSEL COMES. Même type. La position des cantons est intervertie. ℞. ✠ SCS PAVLVS. Même type.
AR. Denier.
Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CLX, nº 6.

Nous devons à M. Desains (*Revue*, 1842, pag. 132) la première connaissance de ces curieuses pièces, qui alors tenaient la tête de la série saint-poloise.

HUGUES IV. 1174—1205.

6842. ✠ SCS PAVLVS. Même type. ℞. ✠ HVGO : COMES. Même type. La position des cantons est rétablie.
BILL. Denier. *(Revue*, 1850, pl. 5, n° 4.)
Coll. Dancoisne. — Pl. CLX, n° 7.

L'identité du type de cette pièce avec celui de la précédente ne laisse pas de doutes sur l'attribution à Hugues VI.

HUGUES V ou HUGUES VI.

6843. ✠ HVGO : COMES. Croix cantonnée de quatre tiges de trèfles. ℞. ✠ MONETA × S × PAVLI. Gerbe d'avoine.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 101, n° 1er.)
Pl. CLX, n° 8.

Nous ne connaissons cette pièce que par le dessin de Duby, qui le tire du recueil de M. de Boze. Il paraît l'attribuer à Hugues VI. Il me semble que Hugues V aurait autant de droit à la revendiquer. Dans tous les cas, il y a lieu à faire observer que c'est à l'époque de l'avénement de la maison de Châtillon, qu'eut lieu le changement de la tige d'avoine en une gerbe.

GUI IV. 1292—1317.

6844. ✠ GVIDO : COMES. Croix. ℞. ✠ MONETA ∘ SANTI. Dans le champ, PAVLI en deux lignes; une gerbe d'avoine entre le P et l'A.
BILL. Denier. *(Revue*, 1838, pl. 11, n° 4.)
Coll. Hermand. — Pl. CLX, n° 9.

6845. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Hermand.

6846. Mêmes légendes et types. Lettres plus ornées. Fabrique plus soignée.
BILL. Pied-fort. *(Revue*, 1850, pl. 5, n° 5.)
Coll. Dancoisne. — Pl. CLX, n° 10.

6847. ✠ : GVIDO . COMES :. Croix cantonnée de quatre tiges de trèfles. ℞. ✠ MONETA . S . PAVLI. Gerbe d'avoine.
AR. Denier. (DUBY, pl. 101, n° 2.)
Pl. CLX, n° 11.

6848. ✠ GVIDO : COMES . ∾. Même type. ℞. ✠ MONETA S PAVLI. Gerbe différente à pied arrondi.
BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 4, n° 4.)
Pl. CLX, n° 12.

La présence, au trésor de Saint-Maixent, enfoui dans les premières années du XIVe siècle, du premier de ces deniers, que j'ai possédé ainsi que l'obole, donne une attribution certaine à Gui IV. On doit se défier du dessin des deux dernières pièces, tiré de l'ouvrage de Duby.

GUI V. 1344—1360.

6849. ✠ GVIDO ⁝ COMES. Croix coupant la légende et cantonnée de fleurons. ℞. SANTI × × PAVLI. Ecusson triangulaire au lion de Brabant portant une bannière.
AR. Esterlin. (HERMAND, pl. 9, n° 102; *Revue*, 1850, pl. 6, n° 10.)
Pl. CLX, n° 13.

6850. ✠ GVIDO × COMES. Même type. ℞. ✠ SEND × × PIV. Même type.
AR. Esterlin. (*Revue belge*, 2e série, tom. 5, pag. 341, vignette.)
Coll. Hermand. — Pl. CLX, n° 14.

Le dernier de ces esterlins a été publié par M. Hermand. L'explication qu'il en donne n'est pas de tout point satisfaisante, parce que son dessin est incomplet. Il y a certainement une lettre au haut de l'écusson et à gauche de la croisette; ce doit être un L. Il faut lire, par conséquent, SEND PIVL.

GUI VI. 1360—1371.

6851. IOHANNES : LVCAS : MATHEVS. Le comte à cheval. ℞. ✠ GVIDO : DE LVCENBOVRG COMES DE LINI ET S. PALI. Croix fleuronnée.
OR. Franc à cheval. (*Revue*, 1853, pag. 446.)
Coll. Asselin, à Cherbourg.

WALERAN DE LUXEMBOURG. 1371—1415.

6852. ✠ VAL. RANVS CON. Croix. 2e légende : ✠ BEN..., &c. ℞. TVRONVS. CIVIS. Châtel tournois surmonté d'une croix. Bordure de lis.
AR. Gros. (*Revue*, 1850, pl. 6, n° 13.)
Coll. de Coster. — Pl. CLX, n° 15.

6853. Variété avec COMES. 2e légende : BNDICTV, &c.
AR. Gros.
Coll. de Coster.

C'est par analogie que l'on donne ces deux derniers gros aux comtes de Saint-Pol, puisque le nom de l'atelier est absent.

LIGNY ET SAINT-POL.

PHILIPPE DE BOURGOGNE-BRABANT. 1415—1429.

6854. ✠ PhS : BRAB : COM : LINEI : ET : STI : PAVLI. Dans le champ, deux écussons penchés, l'un de Bourgogne moderne et Limbourg, l'autre de Brabant et Limbourg. ℟. MONETA . PHI . BRABATIE. Croix pattée, cantonnée d'un lion aux 1er et 4e, d'un lis aux 2e et 3e. 2e légende : SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM.
BILL. *(Revue num. fr.*, pag. 43, vignette.)
Cab. de France et coll. D'Affry de la Monnoie. — Pl. CLX, n° 16.

6855. PhS : BRABAN : COM : LINEI : ET : SCTI : PAVLI. Deux écussons juxtaposés et surmontés d'un heaume; l'écusson de droite au lion de Brabant, et celui de gauche écartelé de Bourgogne-Brabant. ℟. ✠ MONET : NOV : COMITIS : LINEI : ET : SCTI : PAVLI. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.
BILL. Plaque ou double gros. *(Revue belge*, 2e série, tom. 4, pl. 12, n° 1er.)

6856. Mêmes légendes et types. Au ℟., BRABA' : TIE.
BILL. Drielander. *(Revue belge*, 2e série, tom. 4, pl. 12, n° 2.)

6857. PhS : BRAB : COM : LINEI : Z : SCTI : PAVLI. Même type. ℟. MONETA : PhI : BRABA. Même type. 2e légende : ✠ SIT : NOMEN :, &c.
BILL. Demi-drielander. *(Ibid.*, n° 3.)

6858. PhS : BRAB COM : LINEI : Z : SCI : PAV. Même type. ℟. ✠ MONETA : PhI : BRAB. Même type, sauf que la croix n'est cantonnée que d'un lis au 2e, et d'un lion au 3e. 2e légende : ✠ SIT, &c., BENEDICTV.
BILL. Quart de drielander. *(Ibid.*, n° 4.)

Ces pièces, particulièrement les quatre dernières, quoique portant le titre de comte de Saint-Pol, ont été refusées à la France. M. de Coster, qui les a publiées dans la *Revue belge*, 2e série, tom. 4, pag. 182, établit par des titres positifs qu'elles ont été fabriquées à Daelhem, près de Malines. Philippe, comte de Saint-Pol, avait été chargé de l'administration du Brabant, lorsque, par suite d'impuissance physique et morale,

Jean IV fut abandonné de sa femme, Jacqueline de Bavière, et que ses états durent être confiés à des mains plus capables que les siennes.

ÉLINCOURT.

La terre d'Elincourt était située dans le Cambrésis, et par conséquent à une grande distance de Saint-Pol. Elle fut acquise par les seigneurs de ce dernier fief en 1300, afin d'y établir un atelier qui fût indépendant, car Elincourt ne relevait pas de la France, mais de l'Empire. Gui IV fut le premier qui y fit ouvrer des monnaies. Il commença d'abord par employer le type de la gerbe de Saint-Pol; mais il ne tarda pas à imiter toutes les monnaies de ses voisins. Ses successeurs eurent, à ce sujet, de fréquents démêlés avec les rois de France.

Mahaut, qui, vers 1354, avait épousé Gui VI de Luxembourg, châtelain de Lille, de la branche de Luxembourg-Ligny, succéda à son frère Gui V en 1360, et apporta le comté de Saint-Pol dans la maison de Luxembourg. Gui VI s'empressa de faire frapper des monnaies à Elincourt. Il est à remarquer que lui et ses successeurs n'en ont fait frapper que dans cet atelier et dans celui de Ligny. Nous en avons aucune qui soit sortie de celui de Saint-Pol.

Quant à la rareté, les monnaies d'Elincourt sont dans les mêmes conditions que celles de Saint-Pol.

GUI IV DE SAINT-POL. 1300—1317.

6859. **GVIDO** en deux lignes dans le champ, la dernière renversée; entre le **G** et l'**V**, la gerbe des comtes de Saint-Pol. Légende : ✠ **COMES S ... V ...** I. ℟. ✠ **MON . A : DELICORT**. Croix.

AR. Denier. (*Revue*, 1850, pl. 5, nº 6.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXI, nº 1er.

Cette pièce paraît être la seule, au type de Saint-Pol, qui soit sortie de l'atelier d'Elincourt.

6860. ✠ **GVIDO COMES : SCI PAVLI**. Cavalier passant à gauche et portant un pennon; sur son écu, les armes de Châtillon-Saint-Pol. ℟. ✠ **MONETA : RECTA : DE : ELINCOVRT**. 2e légende : ✠ **SIGNVM CRVCIS**. Croix.

AR. Gros. (*Ibid.*, nº 7; Duby, *Suppl.*, pl. 1re, nº 15.)

Pl. CLXI, nº 2.

6861. ✠ **GVIDO COMES S PAVLI**. Même type. ℟. ✠ **MONETA NOVA DE ELINCOVRT**. Même type.

AR. Gros. (Duby, pl. 101, nº 4.)

Pl. CLXI, nº 3.

Copie servile des gros au cavalier armé du Hainaut.

6862. ✠ . G . ϾOMES . S PAVLI. Croix. Légende extérieure : ✠ GRACIA DOMINI DE NRI ⁝ FACTVS SVM. ℟. ✠ MONETA ELINCT. Portail. Bordure de rosaces à six points.

AR. Gros au portail. *(Revue*, 1850, pl. 5, n° 8.)

Pl. CLXI, n° 4.

6863. Mêmes légendes et types. MONETA ELINET. Bordure de quintefeuilles.

AR. Gros au portail. *(Ibid.*, pl. 6, n° 9.)

Pl. CLXI, n° 5.

Imitation du gros au portail frappé à Alost par Philippe de Thiette.

6864. ✠ G ⁝ COMES ⁝ S ⁝ PAV. Armes remplissant le champ ; Bourgogne au 1er, Dreux aux trois autres. ℟. ✠ MONETA . ELIN. Croix cantonnée au 1er d'une tige de trèfle.

BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 1864, et pl. 22, n° 3 ; Duby, pl. 101, n° 3.)

Pl. CLXI, n° 6.

Gui IV avait épousé, en 1292, Marie, fille de Jean II, duc de Bretagne. Il est curieux de lui voir, à une aussi grande distance, prendre le type breton, ou plutôt limousin. C'est une preuve de la grande liberté dont il jouissait pour l'émission de ses monnaies.

6865. ✠ G ⁝ COMES . S . PAVLI. Aigle éployée. ℟. ✠ MONETA . ELICORT. Croix.

BILL. Cokibus : 1,03. *(Revue belge*, tom. 3, pl. 7, n° 2 ; Poey d'Avant, n° 1863.)

Pl. CLXI, n° 7.

Nous trouvons ici la copie des petits deniers de très bas billon des évêques de Cambray. Le peuple, prenant sans doute l'aigle pour un coq, leur avait donné le nom de *Cokibus*.

6866. ✠ G ⁝ SCI ⁝ PAVLI ⁝. Ecusson ovale aux armes de Saint-Pol. ℟. ✠ MONA ⁝ ELNCOT. Croix.

BILL. Obole.

Coll. Serrure et Rousseau. — Pl. CLXI, n° 8.

Ce type est tout nouveau pour Saint-Pol. C'est la première fois que nous voyons les comtes mettre leur nouveau blason sur leurs monnaies.

MARIE DE BRETAGNE. 1317—1339.

6867. MARIE DE BRETAIGNE. Croix coupant la légende, cantonnée de deux lions et de deux aigles. ℟. ✠ MONETA : ELINCORT. Lion debout dans un entourage de six arcs de cercle.
AR. Gros. (*Revue*, 1850, pl. 6, n° 11, et 1842, pl. 8, n° 11.)
Coll. Van der meer, à Tongres. — Pl. CLXI, n° 9.

6868. Variété avec BRETAIGNE.
(*Revue*, 1842, pl. 8, n° 11.)
Pl. CLXI, n° 10.

6869. Mêmes légende et type. ℟. ✠ MONETA : NOVA : D : ELINCOVRT. Même type.
BILL.
Coll. Serrure.

6870. Mêmes légendes et types, avec DELINCOT au ℟.
BILL.
Coll. Serrure.

6871. ✠ MARIE : DE : BRETANIENS'. Croix feuillée. ℟. ✠ MONETA : DE : ELLINCOVT. Aigle éployée, la tête tournée à droite.
AR. Gros à l'aigle. (*Revue belge*, tom. 1er, pl. 4, n° 6.)
Pl. CLXI, n° 11.

6872. ✠ MARIE . DE BRET'. Croix. ℟. Dans le champ, MO séparé par un aigle et NETA renversé, le tout en deux lignes; légende circulaire : ✠ NOVA . DELINCOVRT.
BILL. Double. (B. Fillon, *Catal. Rousseau*, pl. 4, n° 12.)
Coll. Rousseau. — Pl. CLXI, n° 12.

Marie de Bretagne était veuve de Gui IV, qui mourut en 1317; elle lui survécut jusqu'en 1339. On présume que c'est à titre de comtesse douairière qu'elle fit frapper à Elincourt des monnaies en son nom. On remarquera le type particulier du n° 6872.

JEAN DE CHATILLON. 1317—1344.

6873. ✠ IOhANES : COMES : SANTI : PAVLI : E : T : NOIS. Ecusson aux armes de Châtillon-Saint-Pol. ℟. ✠ MONETA : DELINCOVRT : FET : EN

FRANS : ARLEVS :. Croix fleuronnée, dans un entourage formé de quatre demi-cercles, avec des annelets dans les angles extérieurs.

AR. *(Revue,* 1850, pl. 6, n° 12.)

Cab. de France. — Pl. CLXI, n° 13.

Sur cette curieuse monnaie, on trouve un bizarre amalgame du latin et du français. La légende du droit est presque toute latine, et finit en français. Au revers, au contraire, un mot latin commence la phrase, qui est achevée en langue vulgaire. On doit à M. Rigollot une explication satisfaisante de ces légendes. A l'avers, il lit : *Jean, comte de Saint-Pol en ternois;* au revers : *Monnaie d'Elincourt faite en franc-alleu.* On serait tenté de voir le nom d'Arleux; mais cela n'est pas acceptable, puisque cette terre n'appartenait pas à Jean de Châtillon, mais bien à son beau-frère et à sa sœur, quand elle devint veuve.

M. Rigollot fait remarquer le beau travail de cette pièce, et conjecture qu'elle était destinée à être frappée en or. Par quelque circonstance que nous ignorons, Jean dut échouer dans sa prétention.

GUI DE LUXEMBOURG. 1360—1371.

6874. ✠ GVIDO ⁝ DE ⁝ LVCEMBOVRC. Lion debout. ℟. ✠ MONETA ⁝ DE ⁝ LINCORT. Croix cantonnée d'un trèfle aux 1er et 4e.

BILL. noir : 0,75. *(Revue belge,* 2e série, tom. 2, pl. 6, n° 5.)

Pl. CLXI, n° 14.

6875. LVCEMBOVRC : COMES : DE : LINI : GVIDO : DE. Lion assis. ℟. MONETA D ELINCORT. Croix. Légende extérieure : BENEDICT : Q : VENIT : I : NOMINE : DI.

BILL. Demi-botdrager.

Coll. Serrure, à Gand, et de Jonghe, à Bruxelles.

6876. Variété avec GVIDO : D.

Coll. Serrure, à Gand.

6877. ✠ GVIDO ⁝ DE ⁝ LVCEMBOVRC. Lion debout couronné. ℟. ✠ MONETA ⁝ DE ⁝ LINCOVRT. Croix cantonnée d'un lis au 4e.

BILL. noir.

Coll. Serrure, à Gand.

VALLERAND. 1371—1415.

6878. VVALLERANDVS : DEI : GRA : COM : DE : LINEIO. Lion assis. ℟. MONETA D ELINCORT. Croix. 2e légende : BENEDICT, &c.

BILL.

Coll. Serrure.

6879. Autre avec au ℟. ELINCORT, et dans la 2e légende DOMINE : D.
BILL.
Coll. Serrure.

6880. Variété avec LINEIIO. ℟. MONETA ELINCORT.
Gros.
Coll. Hermand, à Saint-Omer.

JEAN III DE LUXEMBOURG. 1430—1440.

6881. ✠ IOh : DE : LVCENBOVRC : COM : LINEI. Lion debout, ayant en cœur un écusson au lion. ℟. ✠ MONETA : NOVA : ELINCOVRC. Croix coupant la légende, cantonnée des lettres L V C B.
Gros : 2,80. (*Revue*, 1842, pl. 8, n° 12.)
Coll. F. Mallet. — Pl. CLXI, n° 15.

6882. Mêmes légendes et types, avec COM :, &c.
Demi-gros : 1,80.
Coll. Poey d'Avant.

6883. Variété avec COM.
Demi-gros.
Coll. Mallet, à Amiens.

6884. Mêmes légende et type. ℟. MONETA : NOVA : ELINCO. Croix cantonnée de L . V . C . B.
Quart de gros.
Coll. F. Mallet. — Pl. CLXI, n° 16.

6885. Autre avec LINE. Au ℟., ELINCOVRC.
Quart de gros.
Coll. F. Mallet. — Pl. CLXI, n° 17.

6886. ✠ IOh ∘ DE ∘ LVCENBOVRC ∘ COM ∘ LINEI. Mêmes type et ℟.
BILL. Demi-gros.
Coll. Monnier. — Pl. CLXI, n° 18.

6887. ✠ IOh ∘ DE LVSSEBORC ∘ COM ∘ LINEI. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Demi-gros.
Coll. Monnier. — Pl. CLXI, n° 19.

6888. Variété avec LVSENBOVRG : GOM : LINE. Même ℟.
BILL. Quart de gros.
Coll. F. Farez.

6889. ✠ IOh ∘ DE ∘ LVC ∘ COM ∘ LIN. Ecusson à un lion. ℟. ✠ MONETA ∘ NOVA ∘ ELINEOE. Même type.
BILL. Quart de gros.
Coll. F. Farez. — Pl. CLXI, n° 20.

6890. ✠ IOh ∘ DE ∘ LVCEMBOVRC ∘ COM ∘ DE . LINEIO. Même type. ℟. Mêmes légende et type, avec ELINEOVRE.
BILL. Demi-gros.
Coll. Hermand.

J'ai déjà expliqué comment la seigneurie de Saint-Pol était entrée dans la maison de Luxembourg-Ligny. L'attribution des monnaies n'offre pas de difficultés sérieuses, et ne comporte pas d'observations particulières.

LIGNY.

La terre de Ligny était située dans le Barrois. Son origine remonte à la cession qu'en fit, en 1231, Henri, duc de Bar, à sa fille Marguerite, fiancée à Henri, fils de Walerand, duc de Limbourg, et d'Ermesinde, héritière du comte de Luxembourg. Le mariage ne fut consommé qu'en 1240. C'est ainsi que la seigneurie de Ligny arriva dans la maison de Limbourg-Luxembourg. Elle passa, comme nous l'avons vu, dans celle de Saint-Pol au milieu du XIVe siècle, par le mariage de Guy de Luxembourg avec Mahaut de Châtillon, comtesse de Saint-Pol.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on devra recourir à un article de M. P. Cuypers dans la *Revue belge*, 2e série, tom. 2, pag. 270.

Nous n'avons pas encore rencontré de monnaies de Ligny antérieures au milieu du XIVe siècle. Nous n'en avons qu'une seule de cette dernière époque. Toutes les autres qui sont venues jusqu'à nous appartiennent à la branche de Luxembourg-Saint-Pol.

Les monnaies de Ligny sont très rares.

COMTES DE LIGNY.

Henri, 1240—1272 ou 1274.
Walerand Ier, 1272 ou 1274—1288.
Henri, 1288—1304.
Walerand II, 1304—1353.
Jean de Luxembourg, 1353—1364.
Guy, 1364—1413 ou 1415.

JEAN DE LUXEMBOURG. 1353—1364.

6891. ✠ IOhS ⁝ DE ⁝ LVCEMBOVRC ⁝ COM ⁝ LINEI. Buste de Saint Pierre sur un écusson au lion. ℟. ✠ PAX ⁝ XPI ⁝ MANEAT ⁝ SEMPER ⁝ NOBISCVM. Croix feuillée.
OR. Ecu. (Duby, pl. 101, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. CLX, n° 17.

Imitation des monnaies de Brabant.

GUI DE LUXEMBOURG. 1364—1371.

6892. ✠ GVIDO × DE × LVCENBOVRC × COS × D LINI. Le prince debout sous un dais. Champ semé de lis. ℟. ✠ XPC × VINCIT, &c. Croix feuillée des écus royaux de France, cantonnée aux 1er et 4e d'une couronne, aux 2e et 3e d'un lis.
OR. Ecu. (Duby, pl. 101, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. CLX, n° 18.

6893. Variété : au ℟., la croix est cantonnée d'un lis aux 1er et 4e, et d'une couronne aux 2e et 3e.
OR. Ecu.
Coll. Monnier.

Copie des francs de Charles V.

WALERAN III. 1371—1413 ou 1415.

6894. ✠ AGN ∘ DEI ∘ QVI ∘ TOLL ∘ PECA ∘ MVDI ∘ MISERERE ∘ NOB. Agneau pascal au drapeau, dans un épicycloïde à quatorze lobes; sous ses pieds, IOh DVX. ℟. Lion debout. VVALERANVS ⁝ DE ⁝ LVCEBOVRC ⁝ COM ⁝ DE ⁝ LIN ⁝ EIO. Croix feuillée et terminée par des trèfles, cantonnée de quatre lis dans un entourage de quatre arceaux portant à chaque bout un angle sortant; dans la rentrée des angles, huit lis.
OR. Aignel : 5,50. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. 2, pl. 7, n° 7.)
Musée de Saint-Pétersbourg; coll. Dancoisne et Dewismes. — Pl. CLX, n° 19.

Suivant M. Cuypers *(loco cit.)*, ce mouton n'aurait pas été copié sur le grand aignel de Jean II, roi de France, mais bien sur ceux frappés en Gueldre, en Hainaut, en Hollande et en Brabant. Le module est plus grand. D'ailleurs, les deux mots *Joh' dux* prouvent que c'est le mouton de Jean III, duc de Brabant, que l'on a voulu imiter. Il ne faut pas songer à y voir une monnaie d'association. On ne connaît que trois exemplaires de cette pièce.

6895. VVALERAD × DI × GA COM × DE × LINEIO. Le prince debout sous un dais, tenant l'épée et le sceptre. ℟. ✠ XPC × VINCIT ×, &c. Type des écus d'or royaux ; la croix cantonnée de deux couronnes et de deux lis.
OR. Ecu.
Coll. Monnier.

6896. Un grand double V entre deux fleurs de trêfle, et surmonté d'une couronne à trois lis. DEI : GRACIA. Bordure de lis. ℟. Trêfle. DE LINEI : COMES ×. 2e légende : BNDICTV : SIT.
BILL. Gros.
Coll. Serrure et Monnier. — Pl. CLX, n° 20.

Imitation du blanc de Charles V.

6897. DEI GRACIA. Même type. ℟. Trêfle. DE LINEI : COMES ×. Même type.
BILL. Gros.
Coll. Monnier. — Pl. CLX, n° 21.

6898. Dans le champ, V entre deux lis, sous une couronne. Légende : DEI GRACIA. Bordure de lis. ℟. Trêfle. LINEIO : COMES. Croix. Légende extérieure : BNDICTV, &c.
BILL. Gros.
Coll. Rollin-Feuardent et Serrure. — Pl. CLX, n° 22.

6899. ✠ LINNIENSI CIVIS. Croix. Légende extérieure : ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI . NRI IhV : XPI. ℟. ✠ TVRONVS CIVIS. Châtel des tournois ; bordure de lis.
AR. Gros.
Coll. Monnier.

6900. ✠ VVALERANDVS . D . G ... LIN. Lion debout. ℟. ✠ MONETA . D . LIN. Croix.
BILL. noir. Denier : 0,96.
Coll. Poey d'Avant.

6901. ✠ VVALERANDVS . D . G ... LINI. Même type. ℟. ✠ MONETA . DE . LINEIO. Croix.
BILL. noir. Denier : 0,90.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLX, n° 23.

Les deux dernières pièces sont évidemment copiées sur celle publiée sous le n° 6874. Il n'y a de différence que dans les cantonnements de la croix.

SERAIN.

J'ai peu de renseignements sur Serain. On sait seulement que c'était un fief situé dans le Cambrésis, et qu'il relevait de Crevecœur. Suivant M. Desains *(Revue num. fr.,* 1842, pag. 133), c'était un des anciens apanages des maisons de Saint-Aubert et de Walincourt, et, avant 1313, les seigneurs de ce fief jouissaient du droit de battre monnaie. Par les espèces venues jusqu'à nous, nous voyons que cette terre a appartenu aux seigneurs de Ligny, et qu'ils y avaient établi un atelier, qui fonctionna assez activement.

La numismatique de Serain ne nous était connue que par un petit nombre de pièces publiées par Duby, et par deux gros au cavalier armé dessinés dans la *Revue*. Je suis heureux de l'avoir enrichie d'une manière tout à fait remarquable.

WALERAN II. 1304—1353.

6902. G VALERANN'. DNS : DE : LINI. Cavalier passant à droite et portant un étendard. ℟. ✠ MONETA : NOVA : SERENENSIS. 2e légende : SIGNVM : CRVCIS. Croix.
AR. Gros. (Duby, pl. 101, nº 8.)
Cab. de France. — Pl. CLXIII, nº 17.

6903. G VALERAND : DNS DE LINI. Même type. ℟. ✠ MONETA : NOVA : SERENENSIS. Mêmes type et légende intérieure.
AR. Gros.
Coll. Monnier.

6904. Mêmes légende et type. ℟. ✠ MONETA : NOVA : SERENES. Même type.
AR. Gros.
Coll. Rollin.

Selon M. Desains *(loco cit.)*, ces gros appartiennent à Waleran II. C'est aussi l'opinion de M. Cartier *(Revue,* 1836, pag. 187). Il est certain que, par la fabrique, ils diffèrent sensiblement de celui qui va suivre. Il est probable aussi que, parmi les esterlins, il y en a quelques-uns qui peuvent appartenir au même seigneur.

WALERAN III. 1371—1415.

6905. ✠ GVALERAN : DNS : DE : LINI. Mêmes type et ℟., avec SERENENSIS.
AR. Gros. *(Revue,* 1842, pl. 5, nº 6.)
Pl. CLXIII, nº 18.

6906. ✠ **VVALERANDVS DE LINY**. Même type. ℞. **MONETA SERENEN-SIS**. 2e légende : **SIGNVM CRVCIS**. Croix.
AR. Gros.
Coll. Norblin.

6907. ✠ **GVALER' DE LVSENB**. Buste couronné de face. ℞. **MONETA SE-RENE**. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants.
AR. Esterlin. (DUBY, pl. 101, n° 7.)
Coll. Serrure. — Pl. CLXIII, n° 19.

6908. ✠ **VVALLER' DOMIN' DE LINY**. Aigle éployée. ℞. ✠ **MONETA SERE-NENSIS**. Croix feuillée.
AR. Gros.
Coll. F. Mallet. — Pl. CLXIII, n° 20.

Ce gros est copié sur celui de Marie de Bretagne pour Elincourt (pl. CLXI, n° 11).

6909. ✠ **VVALLERANDVS**. Croix coupant la légende. 2e légende : **BNDICT**, &c. ℞. **MONETA SEEREN**. Lion debout.
BILL. Gros.
Coll. Mallet. — Pl. CLXIII, n° 22.

Cette pièce est une imitation des gros de Louis de Male, comte de Flandre.

6910. ✠ **G DOMYNVS : DE : LYNY**. Tête de face. ℞. ✠ **MONETA SERAIN**. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants placés trois par trois.
AR. Esterlin : 1,20. (DUBY, pl. 101, n° 6.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLXIII, n° 21.

6911. ✠ **G DOMYNVS : DE : LYNY**. Même type. ℞. **MONETA SERENE**. Même type.
AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 5.
Pl. CLXIII, n° 23.

6912. **G : DOMINVS : DE : ELINII**. ℞. **MONETA SERENE**. Même type.
AR. Esterlin.
Musée de Genève.

6913. ✠ **G : DOMINVS : DE : LINI**. ℞. **MONETA SERENE**. Même type.
AR. Esterlin.
Coll. Serrure.

6914. ✠ **G . DOMINVS DE LINI**. ℞. **MONETA SERAINM**. Même type.
AR. Esterlin.
Coll. Serrure.

6915. ✠ G : DOMINVS DE LINIY. ℞. MONETA SERAIN. Même type.
AR. Esterlin.
Coll. Serrure.

6916. ✠ G DOMINVS : DE LINY. ℞. MONETA SERAYN. Même type.
AR. Esterlin.
Coll. Serrure.

6917. ✠ G ⁝ DOMINVS ⁝ DE ⁝ LINI. ℞. MONETA ⁝ SERENE. Même type.
AR. Esterlin.
Coll. Serrure.

6918. Variété avec SERENE.
AR. Esterlin.
Coll. F. Mallet. — Pl. CLXIII, nº 24.

6919. ✠ G . DOMINVS DE LINY. ℞. MONETA SERAIN. Même type.
AR. Esterlin.
Coll. Justen, à Bruxelles.

6920. ✠ G ⁝ DOMINVS ⁝ DE ⁝ LINI. ℞. MONETA SERENE. Même type.
AR. Esterlin.
Coll. de Coster, à Bruxelles.

6921. G . DOMINVS DEL. Buste de face dans un triangle. ℞. MONETA SERAIN. Même type.
AR. Esterlin. (Duby, pl. 101, nº 4.)
Pl. CLXIII, nº 25.

Le type de ce dernier esterlin est copié sur celui des monnaies anglaises du XIIIᵉ siècle. Il y a donc lieu de croire qu'il appartient à Waleran II. On ne le connaît pas en nature.

CREVECOEUR.

La seigneurie de Crevecœur, qui était un fief de l'évêque de Cambray, paraît avoir été assez importante. Elle a appartenu aux comtes de Flandre. Nous avons des monnaies de Jean, que son père Guillaume avait doté des terres de Crevecœur et d'Arleux. Sa veuve, Béatrix de Saint-Pol, céda au roi, en 1337, ces deux terres, en échange de celle de Chauny-sur-Oise.

JEAN DE FLANDRE. 1313—1315.

6922. ✠ IOHANNE ⁑ DE FANDRIA. Cavalier portant un drapeau à gauche.

℟. MONETA : NOVA : CREPICORDI. Légende intérieure : SIGNVM CRVCIS. Croix.

AR. Gros : 2,17. (*Revue*, 1836, pl. 4, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 2005.)

Pl. CLXIII, n° 16.

6923. Variété : DE FANDRIA. Au ℟., les mots de la légende sans divisions.

AR. Gros.

Coll. Rondier.

6924. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit il y a FLANDRIA, et au ℟. CREPICORDII.

AR. Gros : 2,17. (*Revue*, 1836, pag. 188; POEY D'AVANT, n° 2006.)

6925. Variété avec CREPICORDI.

AR. Gros.

Coll. Quandalle.

WALINCOURT.

Walincourt, qui n'est plus qu'un petit village du département du Nord, arrondissement de Cambray, était autrefois un fief considérable relevant des sires de Crevecœur, et un arrière-fief des archevêques de Cambray. Au XIVe siècle, c'est-à-dire à l'époque où les sires de Walincourt ont fait frapper monnaie, ce fief appartenait aux Werchin, sénéchaux héréditaires du Hainaut.

M. R. Chalon, à qui nous devons tout ce que nous connaissons sur le monnayage de Walincourt, a publié, dans la *Revue belge*, tom. 3, pag. 180, divers documents monétaires, desquels il résulte qu'en 1306, le droit de battre monnaie avait été accordé au sire de Walincourt par le comte de Hainaut, et qu'il lui en donna des lettres de non-préjudice. En 1314, le même seigneur Jean de Walincourt reconnut que son fief relève de l'évêque de Cambray, et, sur la réquisition du prélat, qui lui avait ordonné de cesser de faire battre monnaie à Walincourt, il renonça à tous droits acquis. Il donna une singulière excuse de son usurpation de priviléges, en alléguant que les sires de Crevecœur, de Serain, d'Elincourt, de Ligny et de Saint-Pol usaient des droits monétaires « *et par chou que nos sires et noms leffaisaient, nous cuidions avoir bon droit de le faire.* » Mais, comme le fait très bien observer M. Chalon, les seigneurs, dont le sire de Walincourt prétendait suivre l'exemple, étaient autrement puissants que lui, et il dut céder devant la force, tandis que les autres continuèrent à monnayer.

GUILLAUME Ier, comte de Hainaut. 1304—1337.

6926. ✠ GVILLELM ⁝ COMES. Croix. ℟. ✠ MO VVALLENCORT. Aigle éployée.

Bas BILL. Cokibus. (*Revue belge*, tom. 3, pl. 7, n° 1er.)

Pl. CLXI, n° 21.

6927. Mêmes légendes et types.
AR. Pied-fort.
Coll. de Coster.

Ces pièces n'appartiennent point aux seigneurs de Walincourt. Elles ont été frappées par Guillaume Ier, comte de Hainaut, en vertu de baux par lui concédés à des monétaires, les 7 novembre 1305 et 7 octobre 1306, rapportés *in extenso* dans l'article précité de M. Chalon.

JEAN DE WALINCOURT. 1306—1314.

6928. ✠ IOhANNES DNS DE VVAL. Cavalier passant à gauche et portant un drapeau. ℞. ✠ MONETA : NOVA : VVAVLAINCORT. 2e légende : ✠ SIGNVM CRVCIS. Croix.
AR. Gros. (*Ibid.*, n° 7.)
Coll. Quandalle et de Coster. — Pl. CLXI, n° 22.

Cette pièce a été émise en vertu du bail du 7 octobre 1306, par lequel Guillaume de Hainaut donnait l'ordre à Bernard Rogier de frapper des *cokibus*, et permettait au seigneur de Walincourt de frapper de la monnaie blanche.

FLANDRE.

Mon intention n'est pas de décrire toutes les monnaies de la Flandre. Cela m'amènerait à ajouter un volume à mon ouvrage, et, pour cela, il me faudrait copier l'ouvrage de M. Gaillard sur les comtes de Flandre, la continuation de M. Deschamps-de-Pas dans la *Revue*, et le travail que va nous donner M. Robert sur les monnaies de Cambray. Je me bornerai seulement, à titre de renseignements, et pour la satisfaction de quelques amateurs, à faire connaître les monnaies des villes flamandes qui maintenant font partie de la France. Je ne me dissimule pas que cette manière d'opérer pourra m'attirer des observations de diverses sortes. On m'objectera que cette partie de mon travail est un hors d'œuvre, et que j'aurais dû m'abstenir ou comprendre la Flandre en entier. Je répondrai que cette besogne, comme je viens de le faire observer, est déjà faite, et que d'ailleurs ma tâche a été assez lourde, pour que je ne recule pas devant l'augmentation du fardeau. Quant au reproche d'avoir fractionné cette description, je répéterai, jusqu'à satiété, qu'il n'y a jamais désavantage à élargir son domaine.

LILLE.

La numismatique lilloise a été récemment l'objet d'un travail important (1858). L'auteur de cette monographie, M. E. Vanhende, a étudié son sujet avec un soin tout particulier; malheureusement il a cédé au penchant qui entraîne presque tous les monographes. Pour enrichir sa ville, il lui a donné, avec beaucoup trop de libéralité, des monnaies dont l'attribution est contestable. On a dû voir que, dans le courant de mon ouvrage, j'ai attribué à ces monnaies une place qui me semble beaucoup plus rationnelle.

Tirant ses preuves de documents écrits et formels, M. Vanhende regarde trois faits comme acquis : l'atelier de Lille fonctionna dès la seconde moitié du XIe siècle; il y avait une monnaie publique, en Flandre, dès 1093; cette monnaie prenait, en 1169, dans les actes le nom d'*artésien*.

C'est cette dernière qui est seulement venue jusqu'à nous. Il y en a à divers types et de nombreuses variétés accusant une fabrication prolongée. Selon M. Vanhende, le monnayage, commencé au milieu du XIIe siècle, dura jusqu'à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe.

La classification du numismatiste lillois me paraissant appuyée sur des bases solides, je la suivrai de point en point.

6929. Triangle terminé par deux annelets et une espèce d'épi; une fleur de lis à deux côtés et une étoile au 3e. ℟. Croix pattée, cantonnée de deux globules et de deux annelets, et coupant la légende qui est composée de quatre I dont un est traversé par un trait.

AR. Maille. (VANHENDE, n° 1er.)

Musée de Douai. — Pl. CLXII, n° 1er.

6930. Variété : le triangle est terminé par trois annelets.

AR. Maille. *(Ibid.,* n° 2.)

Coll. Hermand. — Pl. CLXII, n° 2.

6931. Triangle; un globule au centre; un annelet à chaque angle; cantonné de deux fleurs de lis et d'un annelet. ℟. L-I-L-A. Croix pattée coupant la légende, cantonnée de deux annelets et de deux globules.

AR. Maille. *(Ibid.,* n° 3.)

Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 3.

6932. Mêmes légendes et types, sauf qu'au ℟. la croix est cantonnée intérieurement de deux globules et de deux annelets.

AR. Maille : 0,40. (GAILLARD, *Ibid.,* n° 100; VANHENDE, n° 4.)

Coll. de Meyer. — Pl. CLXII, n° 4.

6933. Même triangle, une fleur de lis à chaque côté. ℟. L-I alternant avec deux globules. Même croix cantonnée de quatre annelets.
AR. Maille. (DANCOISNE, n° 7; VANHENDE, n° 5.)
Coll. Dancoisne et Dewismes. — Pl. CLXII, n° 5.

6934. Même type. ℟. Lis alternant avec deux annelets. Croix cantonnée de deux globules et de deux annelets.
AR. Maille : 0,32. (VANHENDE, n° 7.)
Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 6.

6935. Variété : la croix est cantonnée de quatre annelets.
AR. : 0,40. (GAILLARD, pl. 2, n° 95; VANHENDE, n° 8.)
Coll. Serrure et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 7.

6936. Même type. ℟. I-I alternant avec des annelets. Même croix cantonnée de quatre globules.
AR. Maille : 0,15. (VANHENDE, n° 9.)
Musée royal de Bruxelles. — Pl. CLXII, n° 8.

6937. Triangle cintré d'un globule, anglé de trois annelets et cantonné de trois fleurs de lis. ℟. L-I-L-Λ. Même croix cantonnée de deux annelets et de deux globules.
AR. (GAILLARD, n° 97; VANHENDE, n° 11.)
Coll. Everaerts, à Louvain, et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 9.

6938. Même type; un point au milieu du triangle. ℟. L-I-L-Ā. Même croix cantonnée de deux globules et de deux annelets.
AR. : 0,40. *(Ibid.*, n° 96; LELEWEL, n° 21; VANHENDE, n° 12.)
Coll. de Coster et Everaerts. — Pl. CLXII, n° 10.

6939. Mêmes légendes et types. La croix du ℟. est cantonnée de quatre globules.
AR. : 0,38. *(Ibid.*, n° 98; *Revue belge*, tom. 4, pl. 6, n° 37; VANHENDE, n° 13.)
Coll. Gaillard et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 11.

6940. Variété : sans globule dans le triangle. Au ℟., la croix est cantonnée de quatre annelets.
AR. Maille : 0,41. (DANCOISNE, n° 8; VANHENDE, n° 14.)
Coll. Dancoisne et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 12.

6941. Variété : la croix est cantonnée de deux annelets et de deux globules.
AR. Maille. (VANHENDE, n° 14 *bis.)*
Coll. de Meyer.

6942. Triangle ayant un annelet à chaque extrémité, et cantonné de trois fleurs de lis. ℟. **LLLⱯ** *(sic)* dans les branches d'une croix pattée. Cercle concentrique, cantonné de quatre points.

AR. Petit denier ou maille : 0,38. (GAILLARD, pl. 12, n° 99; POEY D'AVANT, n° 1908; *Revue belge*, tom. 4, pl. 4, n° 37; VANHENDE, n° 15.)

Coll. de Coster et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 13.

6943. Variété avec **L-I-L-Ɐ**. Au droit, une étoile au centre du triangle.

AR. Maille : 0,32. (VANHENDE, n° 16.)

Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 14.

6944. Trois fleurs de lis en triangle; au centre, un point. ℟. **LILⱯ**. Même croix, cantonnée de deux globules et de deux annelets.

AR. : 0,27. *(Ibid.*, n° 106; VANHENDE, n° 22.)

Coll. Gaillard et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 15.

6945. Variété : la croix est cantonnée de deux globules et de deux annelets.

AR. Maille : 0,22. (VANHENDE, n° 23.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, n° 16.

6946. Fleur de lis à étamines; dans la bordure, quatre annelets et quatre globules. ℟. ✠ **LILLE**. Croix cantonnée de quatre points attachés au centre.

AR. Maille : 0,43. (GAILLARD, pl. 11, n° 89; VANHENDE, n° 24.)

Coll. Everaerts. — Pl. CLXII, n° 17.

6947. Triangle; sur chaque côté, une fleur de lis entre deux points; à chaque angle, un annelet; au milieu, un point. ℟. **L-I-L-E**. Même croix cantonnée de quatre étoiles.

AR. Maille : 0,34. (VANHENDE, n° 25.)

Coll. Hermand. — Pl. CLXII, n° 18.

6948. Variété : au centre du triangle, une étoile.

AR. Maille : 0,30. *(Ibid.*, n° 26.)

Pl. CLXII, n° 19.

6949. Variété avec un point manquant dans l'accostement des lis.

AR. Maille : 0,37. (GAILLARD, n° 101; VANHENDE, n° 27.)

Coll. Vandenbogaerde et Serrure. — Pl. CLXII, n° 20.

6950. Mêmes légendes et types; un point au centre du triangle.

AR. Maille : 0,41. *(Ibid.*, n° 104; VANHENDE, n° 30.)

Coll. de Coster. — Pl. CLXII, n° 21.

6951. Mêmes légendes et types. L'astérisque du centre du triangle est remplacé par une rosace.

AR. Maille : 0,41. (*Ibid.*, n° 102 ; VANHENDE, n° 28.)

Coll. de Coster. — Pl. CLXII, n° 22.

6952. Variété : une étoile au centre du triangle. Au ℟., un croissant à l'extrémité de chacune des branches de la croix.

AR. Maille : 0,32. (VANHENDE, n° 29.)

Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 23.

6953. Triangle avec un astérisque au centre. Les lis ne sont pas accompagnés de points. ℟. LIPA. Croix cantonnée de points.

AR. Maille : 0,35. (*Ibid.*, n° 103 ; VANHENDE, n° 31.)

Coll. Everaerts. — Pl. CLXII, n° 24.

6954. Triangles cléchés ; les angles de l'un sont ornés d'annelets, ceux de l'autre de fleurs de lis. ℟. Mêmes légende et type, avec L-I-L-A ; deux globules et deux annelets.

AR. : 0,41. (GAILLARD, n° 105 ; VANHENDE, n° 32.)

Coll. Gaillard et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 25.

6955. Fleur de lis entourée d'un grenetis ; dans la bordure, quatre annelets, deux étoiles et deux croissants. ℟. LI et deux croissants. Croix cantonnée de quatre globules.

AR. : 0,37. (GAILLARD, n° 92 ; VANHENDE, n° 33.)

Coll. Gaillard et Goddons. — Pl. CLXII, n° 26.

6956. Même type. ℟. I-I alternant avec des croissants. Même type.

AR. Maille. (DANCOISNE, n° 1er ; VANHENDE, n° 34.)

Coll. de Meyer. — Pl. CLXII, n° 27.

6957. Variété : au ℟., ꓶ-I alternant avec des étoiles. Même type.

AR. Maille : 0,33. (VANHENDE, n° 35.)

Coll. Vanhende.

6958. Même type. Dans la bordure, quatre annelets alternant avec quatre croissants. ℟. L-I alternant avec deux croissants. Croix cantonnée de quatre annelets.

AR. Maille : 0,37. (VANHENDE, n° 36.)

Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 28.

6959. Même type ; dans la bordure, quatre étoiles et quatre annelets. ℟. L-I alternant avec deux étoiles. Même croix.

AR. Maille. (DANCOISNE, n° 7 ; VANHENDE, n° 37.)

Cab. de l'université de Gand. — Pl. CLXII, n° 29.

6960. Variété : la croix du ℟. n'est pas cantonnée intérieurement.
AR. Maille. (VANHENDE, n° 38.)
Pl. CLXII, n° 30.

6961. Même type. Quatre annelets, trois étoiles et un croissant. ℟. LL; un croissant et une espèce de coin. Même croix.
AR. : 0,46. *(Ibid.,* n° 93; VANHENDE, n° 39.)
Coll. Serrure. — Pl. CLXII, n° 31.

6962. Même type. Quatre annelets et quatre étoiles. ℟. LI et deux étoiles. Même croix.
AR. : 0,41. *(Ibid.,* n° 94; DUBY, *Suppl.,* pl. 10, n° 10; VANHENDE, n° 40.)

6963. Même lis entouré de deux étoiles et de six annelets. ℟. L-L alternant avec deux annelets. Même croix non cantonnée.
AR. Maille. (VANHENDE, n° 41.)
Coll. Ducas. — Pl. CLXII, n° 32.

6964. Même type; dans la bordure, deux étoiles, cinq annelets et un croissant. ℟. L-I-L-A. Même croix cantonnée de quatre globules.
AR. Maille : 0,40. (VANHENDE, n° 42.)
Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 33.

6965. Même type. Quatre annelets et quatre croissants dans la bordure. ℟. Mêmes légende et type.
AR. : 0,39. *(Ibid.,* n° 91; LELEWEL, n° 20; *Revue num. belge,* tom. 4, pl. 6, n° 38; VANHENDE, n° 43.)
Coll. Gaillard et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 34.

6966. Variété : la croix est cantonnée de deux annelets et de deux globules.
AR. Maille. (VANHENDE, n° 44.)
Coll. Van der Auwera. — Pl. CLXII, n° 35.

6967. Fleur de lis dans un cercle; huit annelets pour bordure. ℟. LILA. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre points.
AR. Maille : 0,38. (GAILLARD, n° 90; VANHENDE, n° 45; DANCOISNE, n° 5.)
Coll. Serrure. — Pl. CLXII, n° 36.

6968. Variété : la croix est cantonnée de quatre annelets.
AR. Maille. (DANCOISNE, n° 1; VANHENDE, n° 46.)
Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, n° 37.

6969. Fleur de lis dans un losange; de chaque côté, un annelet. ℟. Mêmes légende et type. Croix cantonnée de quatre points.

AR. : 0,40. (GAILLARD, pl. 12, nº 109; *Revue belge*, tom. 4, pl. 6, nº 40; VANHENDE, nº 47.)

Coll. Serrure et Vanhende. — Pl. CLXII, nº 38.

6970. Mêmes légendes et types. La fleur de lis est accompagnée de deux points.

AR.

Pl. CLXII, nº 39.

Cette variété est la seule qui n'ait pas été connue de M. Vanhende.

6971. Fleur de lis dans un écusson triangulaire; de chaque côté, un annelet. ℟. L-I-L-Λ. Même croix cantonnée de quatre globules.

AR. Maille. (DANCOISNE, nº 17; VANHENDE, nº 48.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, nº 40.

6972. Ecu ovale aux côtés arrondis, à la fleur de lis; à chaque côté, un annelet. ℟. Même légende et croix cantonnée de quatre points.

AR. : 0,41. *(Ibid.,* nº 107; *Revue belge,* tom. 4, pl. 6, nº 39; VANHENDE, nº 50.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXII, nº 41.

6973. Même type; écu courbé au côté supérieur; à chaque côté, une étoile. ℟. Même légende et croix non cantonnée.

AR. Maille. (DANCOISNE, nº 14; VANHENDE, nº 51.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, nº 42.

6974. Même type; sans étoiles. ℟. Mêmes légende et type.

AR. Maille : 0,42. (DANCOISNE, nº 13; VANHENDE, nº 52.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, nº 43.

6975. Même type, accosté de trois étoiles. ℟. Même légende. Croix cantonnée de quatre globules.

AR. Maille : 0,40. (DANCOISNE, nº 10; GAILLARD, *Suppl.*, nº 1er; VANHENDE, nº 53.)

Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, nº 44.

6976. Même type; de chaque côté, une rosace. ℟. Mêmes légende et type. Croix non cantonnée.

AR. : 0,40. (GAILLARD, nº 108; VANHENDE, nº 54.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXII, nº 45.

DOUAI.

On doit à MM. Dancoisne et Delanoy une monographie, publiée en 1836, des monnaies de Douai. Je leur emprunterai de brefs renseignements. Le plus ancien document historique, qui soit relatif à cette monnaie, remonte à l'année 1185. On suit, à l'aide de témoignages certains, l'histoire monétaire de cette ville, jusqu'à la fin du XIVe siècle. Le châtelain seul eut d'abord le privilége d'émettre des espèces; la commune ne tarda pas à intervenir, non dans le monnayage, mais dans la surveillance de la fabrication.

La monnaie douisienne était peu estimée, et, dans le commerce, elle avait un prix inférieur à celle des Etats voisins. Il paraît que pourtant sa valeur fut d'abord supérieure; car, au commencement du XIIIe siècle, on établit une différence entre l'ancienne et la nouvelle monnaie.

Le type de Douai, auquel on a donné le nom de rameau douisien, consista, en effet, en un rameau à trois, cinq ou sept branches.

A l'époque où MM. Dancoisne et Delanoy écrivaient, on ne connaissait que des petits deniers ou mailles à l'empreinte douisienne. Depuis lors, on a trouvé des pièces avec un module tout différent, émises par Gui de Dampierre, comte de Flandre.

6977. Rameau orné. ℟. Croix cantonnée de quatre points et ayant pour bordure huit annelets et quatre globules.
AR. (GAILLARD, n° 68.)
Pl. CLXII, n° 46.

6978. Rameau simple. ℟. Croix pattée, cantonnée de quatre points.
AR. *(Ibid.*, n° 69; DANCOISNE et DELANOY, pl. 2, n° 1; LELEWEL, *Types gaulois*, pl. 12, n° 42; *Revue belge*, tom. 4, pl. 4, n° 20.)
Pl. CLXII, n° 47.

Ces deux pièces et peut-être celle qui suit appartiennent, suivant MM. Dancoisne et Delanoy, à la première période du monnayage, c'est-à-dire qu'elles ont été émises avant 1210. On les distingue au moyen des besants qui cantonnent la croix du revers.

6979. Rameau orné. ℟. Croix pattée, cantonnée de quatre espèces de trèfles.
AR. : 0,37. *(Ibid.*, n° 70; DANCOISNE et DELANOY, n° 3; LELEWEL, *Type du moyen-âge dans les Pays-Bas*, n° 59.)
Coll. Serrure. — Pl. CLXII, n° 48.

6980. Même type. ℟. Croix cantonnée de deux croisettes attachées et de deux espèces d'omégas aussi attachés.
AR. *(Ibid.*, n° 71; DANCOISNE et DELANOY, n° 4.)
Pl. CLXII, n° 49.

6981. Même type. ℟. Croix cantonnée de deux omégas attachés et de deux signes carrés aussi attachés.

AR. *(Ibid.*, n° 72 ; DANCOISNE et DELANOY, pl. 2, n° 7 ; *Revue num. belge,* tom. 4, pl. 4, n° 19.)

Pl. CLXII, n° 50.

6982. Même type. ℟. La position des cantons est intervertie. Module plus petit.

AR. *(Ibid.*, n° 73 ; DANCOISNE et DELANOY, pl. 3, n° 6.)

Pl. CLXIII, n° 51.

GUI DE DAMPIERRE. 1280—1305.

6983. ✠ G . COMES ... DNIE. Tête de face, couronnée de roses. ℟. MONETA . DOVVAY. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants trois par trois.

AR. Esterlin. *(Revue num. fr.*, 1850, pag. 366 ; GAILLARD, pl. 17, n° 157.)

British museum. — Pl. CLXIII, n° 1er.

6984. G COMES FLANDRIE. Dans le champ, DOVAC en deux lignes. ℟. ✠ SIGNVM CRVSIS. Croix.

AR. (GAILLARD, pl. 17, n° 160 ; *Revue num. fr.*, 1847, pl. 21, n° 1er.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXIII, n° 2.

En publiant cette curieuse pièce *(Revue num. fr.*, 1847, pag. 445), M. Rouyer proposait avec quelque doute l'attribution à Gui de Dampierre. La découverte de l'esterlin qui précède est venue lui donner tout à fait gain de cause.

Les monnaies de Douai ne sont pas tout à fait communes. Celles au nom de Gui sont rarissimes.

CASSEL.

La ville de Cassel est très ancienne, puisqu'elle existait sous les Romains. L'itinéraire d'Antonin lui donne le nom de *Castellum Morinornm.* Détruite, en 926, par les Normands, elle fut rebâtie, en 1071, par Arnould-le-Vieux, qui la fortifia. On attribue à Cassel quelques monnaies muettes, à cause de la ressemblance de leur type avec le sceau de cette ville.

6985. Temple ; en place de la légende, huit besants. ℟. Croix pattée coupant la légende, et cantonnée de trois besants et d'un annelet. Circulairement et au lieu de légende, quatre besants et quatre annelets.

AR. Maille : 0,40. (GAILLARD, *Recherches*, pl. 8, n° 62 ; *Revue belge,* tom. 3, pl. 3, n° 13.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXIII, n° 3.

6986. Variété : fronton du temple moins large.
AR. Maille : 0,38. (GAILLARD, *Ibid.*, nº 63.)
Coll. Eugène Herry.

6987. Temple ; de chaque côté et placée verticalement, une étoile entre deux annelets. ℟. Même type.
AR. Maille : 0,41. *(Ibid.,* nº 64.)
Coll. de Meyer.

BOURBOURG.

Cette petite ville, qui faisait partie des Etats du comte de Flandre, passa, vers le milieu du XIIᵉ siècle, dans la maison de Guines, et, plus tard, dans celle d'Ardres. On ne connaît qu'un seul denier de Bourbourg ; il est dans le système flamand, et date du règne de Marguerite.

6988. BROVBORG. Triangle chargé de globules à ses sommets, et d'annelets à ses faces. ℟. Sans légende. Croix pattée, fleurons étoilés dans les angles.
AR. Maille. (GAILLARD, *Bullet. de la comm. statistiq. du dépᵗ du Nord,* nº 49.)
Coll. Serrure. — Pl. CLXIII, nº 4.

BEAUMONT.

La seigneurie de Beaumont (aujourd'hui Jemmapes), démembrée du Hainaut, fut attribuée à Baudouin d'Avênes, dans le partage qui eut lieu entre lui et Jean d'Avênes, son frère. Selon les uns, il n'entra en jouissance qu'en 1280, époque de la mort de Marguerite, sa mère. Selon les autres, il aurait eu, du vivant de sa mère, les titres et prérogatives de seigneur de Beaumont. Baudouin fit fabriquer un type du cavalier armé des gros, qui sont copiés sur ceux de Marguerite.

BAUDOUIN D'AVÊNES. 1280.

6989. ✠ B. D'AVENIS. DNS. BELLIMOTIS. Cavalier à droite, brandissant une épée. ℟. ✠ ❀ IN NOMINE DOMINI NRI AME. Légende intérieure : ✠ ❀ SIGNVM ❀ CRVCIS. Croix cantonnée de quatre croissants.
AR. Gros.
Coll. Cadart, à Douai.

6990. Variété : au ℟., la rosace de la première légende est supprimée. Légende intérieure : ✠ * SIGNVM * CRVCIS *.
AR. Gros. *(Revue*, 1836, pl. 4, nº 7.)
Pl. CLXIII, nº 5.

AGIMONT.

Quoique, par suite de délimitations modernes, le territoire d'Agimont appartienne maintenant à la Belgique, je n'empiète pas trop ouvertement sur les monnaies de nos voisins, puisque le siége de cette seigneurie était situé sur la rive gauche de la Meuse, et non loin de la ville de Givet, qui en faisait autrefois partie.

Nous ne connaissons qu'une seule monnaie des seigneurs d'Agimont. Il est inutile d'ajouter qu'elle est fort rare. M. R. Chalon donne, dans la *Revue de la numismatique belge*, 2e série, tom. 4, pag. 289, la chronologie des seigneurs d'Agimont. On devra y recourir, en cas de nouvelles découvertes.

JEAN DE LOOZ, seigneur d'Agimont. 1280—1310.

6991. ✠ IOh : DNS : DE : AGIMOT. Buste de face, couronné de roses. ℟. MONETA AGIMOT. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants posés trois par trois.

AR. Esterlin : 1,40. (*Revue belge*, 2e série, tom. 6, pl. 12, nº 7.)

Pl. CLXIII, nº 6.

ORCHIES.

Le comte Philippe d'Alsace accorda à Orchies, en 1188, les mêmes libertés municipales dont jouissait Douai. M. Gaillard pense que c'est à cette époque que fut émise la seule monnaie de cette ville que nous ayons. Son attribution a été controversée. On l'a d'abord donnée à Orgelet (Jura), sans réfléchir que le système flamand, dans lequel elle a été frappée, n'avait pu être employé dans ce pays. Lelewel et, après lui, M. Hermand (*Revue belge*, tom. 3, pag. 48) veulent l'accorder à Orcque (Val d'Orque), lieu situé près de Tournay. Je suis l'opinion, qui me paraît plus acceptable, de M. Gaillard, en la restituant à Orchies.

6992. ✠ ORCSIET. Tête formée par la superposition d'un A et d'un oméga. ℟. ✠ MOIESAT. Croix pattée cantonnée de quatre E.

AR. Petit denier. (*Revue fr.*, 1843, pl. 18, nº 5; *Revue belge*, tom. 2, pl. 6, nº 10; GAILLARD, nº 133.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXIII, nº 7.

ARLEUX.

Arleux, que l'on a aussi appelé Alleux, était une ville forte du Cambrésis, que possédait la maison d'Oizy-Crevecœur. Elle passa successivement dans celles de Mont-

Mirail ou Montmirel et de Coucy. Gui, comte de Flandre, l'obtint par cession en 1272, et la donna à Guillaume, son second fils, qui la céda à son frère Robert. Celui-ci, à son tour, la transporta, vers 1313, à Jean de Flandre, son neveu, fils puîné de Guillaume.

C'est de Jean de Flandre seulement et de Béatrix de Saint-Pol, qu'il avait épousée en 1315, que nous avons des monnaies. Jean fut tué en 1325, et sa veuve échangea Arleux avec le roi de France en 1337. C'est donc dans l'intervalle de la mort de son mari et de la cession qu'il faut placer les monnaies de cette princesse.

JEAN DE FLANDRE. 1313—1325.

6993. ✠ IOh'ES∘DE∘FLANDR. Croix fleuronnée. ℟. ✠ MONETA . NOVA . DE . A . LVES; les quatre dernières lettres sous un édifice (trône ou fauteuil seigneurial?) surmonté d'une feuille de trèfle.
BILL. Double : 1,19. (DANCOISNE, *Hist. de Douai*, pl. 20, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 1865, et pl. 22, n° 48; LELEWEL, tom. 2, pag. 282, vignette.)
Pl. CLXIII, n° 8.

6994. ✠ EDNS IOhS DE FLADR. Buste couronné de face. ℟. ✠ MONETA AR-LEVS. Croix coupant la légende cantonnée de douze besants posés trois par trois.
AR. Esterlin. (*Revue num. belge*, 2e série, tom. 5, pl. 19, n° 4.)
Cab. de Copenhague. — Pl. CLXIII, n° 9.

Nous avons vu Gaston VI, comte de Béarn, disposer la légende de son florin (n° 3248), de manière à imiter la monnaie d'Aragon. Ici, Jean de Flandre opère un trompe-l'œil semblable, et paraît vouloir copier les esterlins d'Edouard Ier, roi d'Angleterre.

6995. IOhAN . ES . DE FLANDRIA. Cavalier galopant à gauche et portant un guidon; le cimier de son casque porte une étoile à cinq branches, qui se reproduit sur la tête du cheval. ℟. MONETA NOVA DE ARLEVS. En légende intérieure : SIGNVM CRVCIS. Croix.
AR. Gros. (*Revue num. fr.*, 1850, pag. 223.)

BÉATRIX. 1325—1327.

6996. ✠ BEATRIS ⁝ DE ⁝ SANCTO ⁝ PAVLO. Croix fleuronnée. ℟. ✠ A ⁝ AR-LEVS CASRI MONETA. Aigle éployée.
BILL. Gros. (*Revue fr.*, 1842, pl. 8, n° 2.)
Coll. Rouyer. — Pl. CLXIII, n° 10.

6997. BEATRIS . DE . ST . PAVLO. Croix coupant la légende, cantonnée aux

1er et 4e d'un aigle, et aux 2e et 3e d'un lion. ℟. ✠ MONETA : ALLODIENSIS. Lion debout dans un épicycloïde à six lobes.

BILL. Gros. (*Revue belge*, 2e série, tom. 3, pl. 20, n° 15.)

Coll. de Roye de Vichen, à Nimègue. — Pl. CLXIII, n° 11.

BERGUES-SAINT-WINOC.

La ville de Bergues, dont l'histoire a été écrite par M. Piers, avait, dès le XIe siècle, une certaine importance. L'abbaye de Saint-Winoc, fondée, en 1028, par Baudouin à la Belle-Barbe, était sous l'invocation d'un Saint du même nom, qui, dès le VIIIe siècle, était venu prêcher l'Evangile et avait établi un monastère à Wormhout et un oratoire à Groenberg. Outre une maille de système flamand, on a été assez heureux pour trouver des deniers qu'on peut attribuer avec certitude aux abbés de Bergues-Saint-Winoc.

RUMOALD, RUMOLD ou RENOULD, abbé. 1052—1060.

6998. ✠ RAINOLDV ET. Croix ornée, cantonnée de fleurs de lis. ℟. ✠ BEREAS S VINOC. Croix pattée, cantonnée de quatre globules.

AR. Denier. (*Revue num. belge,* 2e série, tom. 201 ; GAILLARD, pl. 3, n° 22.)

Pl. CLXIII, n° 13.

6999. ✠ RAINOL ... ET. Même type. ℟. ✠ BERGA SC...

AR. Denier. (GAILLARD, pl. 3, n° 23.)

Pl. CLXIII, n° 14.

Ces deux pièces ne paraissent pas pouvoir être refusées à Rumoald, Rumold ou Renould, qui fut abbé de Bergues, de 1052 à 1058.

Anonyme.

7000. ✠ MONETA ·.· Fleur de lis avec étamines; un petit point de chaque côté du pied. ℟. ✠ BERGENS. Croix pattée, cantonnée de deux points attachés dans les angles.

AR. Maille. (*Revue,* 1842, pl. 8, n° 3.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXIII, n° 15.

AVIOTHE.

Bien que cette localité soit située en Lorraine, ou plutôt dans le Barrois, je n'ai pas cru devoir négliger de faire connaître ses monnaies, qui se rattachent à celles des comtes de Chiny.

GEOFFROY, comte de Chiny. ...—1361.

7001. GODEF... MES CHINNENS. Ecu de Chiny, accosté de trois couronnes, dans un contour à quatre lobes ; dans les angles intérieurs, des trèfles. ℟. ✠ MONETA : AVIOTENSIS. Croix cantonnée de quatre couronnes. 2e légende : BNDICTV, &c.
BILL. Plaque : 2,30. (*Revue*, 1848, pl. 14, nº 10.)
Musée d'Epinal. — Pl. CLXIII, nº 12.

7002. ✠ GODIFRIDVS : COMES : ChINEIENSIS : D. Ecu écartelé de Chiny et de Los-Luxembourg, accosté de trois couronnes, et renfermé dans un cercle à quatre lobes dans les angles extérieurs duquel sont placés des trèfles. ℟. ✠ MONETA : AVIOThENSIS. En légende extérieure : ✠ BNDICTV : SIT : NOME DN DI : IH . V . XPI : HA : I. Croix cantonnée de quatre couronnes.
AR. Plaque : 3,15. (De Saulcy, *Monnaies de Bar*, pl. 3, nº 2.)
Cabinet de la ville de Metz.

7003. ✠ GODEFRIDVS : DE : LOS : COME. Même type. ℟. ✠ MONETA : AVIhOTENSIS : D... Croix cantonnée de quatre couronnes.
AR. Quart de plaque : 0,87. (*Ibid.*, nº 3.)
Coll. de Saulcy.

M. de Saulcy et, après lui, M. Dancoisne attribuent ces pièces à Godefroi de Dalembrouck, qui, selon le premier, était seulement prétendant aux comtés de Los et de Chiny. Je vois pourtant, d'après mes notes, que le comté de Chiny lui fut cédé, vers 1340, par Thierry de Heinsberg. Godefroi ou Geoffroi mourut en 1361.

Parvenu à la fin de ma tâche, j'éprouve le désir de soumettre à mes lecteurs quelques observations, et de répondre en même temps à des critiques qui m'ont été adressées. Les uns ont dit que je m'y étais pris trop tôt, et qu'en attendant encore quelques années, mon ouvrage eût été plus complet. Ce dernier point est incontestable ; mais, en raisonnant ainsi, on n'entreprendrait jamais rien. D'ailleurs quelle époque aurait-on pu fixer, et quand le cours des découvertes prendra-t-il fin ? Et puis, n'est-ce pas en publiant d'abord tout ce que l'on connaît, que l'on parvient à trouver et à faire mettre en lumière tout ce que l'on ne connaît pas. — Quelques découvertes importantes ont certainement été faites, par exemple, depuis le moment où je me suis occupé de la numismatique bretonne, et pourtant les nouvelles mon-

naies qu'elles m'ont apporté ne sont rien, quant au nombre, en comparaison de celles dont la lecture de mes deux premiers volumes a amené la communication. — On voit donc qu'en pareille matière, il est impossible d'éviter l'inconvénient des suppléments, que j'ai déjà signalé dans mon introduction. Celui que je donnerai, dans les premiers mois de l'année prochaine, sera assez considérable. Je prie de nouveau les amateurs de me continuer leur bienveillant concours. Il serait bien à désirer que ce premier supplément fût assez important, pour qu'il ne devienne pas nécessaire d'en donner d'autres, et que les recueils périodiques suffisent pour tenir les numismatistes au courant des découvertes.

Passons à un autre ordre de critiques. On m'a reproché d'absorber, dans mon ouvrage, des publications toutes récentes, et d'avoir ainsi causé un préjudice notoire à leurs auteurs. Il m'est facile de répondre d'abord que je ne me suis servi de ces publications qu'avec le consentement formel de ceux qui les avaient mises au jour, et qu'ensuite cette absorption est une conséquence inévitable de tout travail d'ensemble. Je crois avoir toujours usé de bons procédés, et, quand il m'est arrivé parfois de me passer de l'assentiment des auteurs, ou des possesseurs d'inédites, ce n'est qu'après avoir fait toutes les démarches convenables pour l'obtenir, et lorsque je me suis trouvé en présence d'une mauvaise volonté absolue ou d'un inintelligent égoïsme.

Quant au reproche d'annexions trop nombreuses, il n'est pas sérieux. J'ai fait des excursions bien moins nombreuses que l'on voudrait le dire, en dehors du terrain qui m'appartenait, et, chaque fois qu'il m'est arrivé d'en sortir, j'ai dit les motifs qui m'avaient guidé.

On a dit encore que mon ouvrage ressemblait trop à un catalogue. Cela m'amène à donner de nouvelles explications sur le plan que j'ai suivi. — Je demanderai d'abord à mon contradicteur comment il s'y serait pris pour éviter l'inconvénient qu'il signale. Fallait-il mettre un commentaire à la suite de chaque pièce? C'eût été un peu fastidieux pour les lecteurs, et tout à fait impraticable, quand il se serait présenté, comme en Bretagne, par exemple, plus d'une centaine de monnaies du même prince n'offrant entre elles que des différences peu sensibles, et que pourtant il a fallu décrire.

En donnant plus de documents monétaires ou en les faisant connaître en entier, en multipliant les renseignements historiques, en n'écourtant pas les dissertations et les discussions de points en litige, j'aurais pu ajouter un ou deux volumes de plus. Quoique entreprise tout à fait au déclin de ma carrière, je n'aurais pas reculé devant la besogne, et je me sentais les forces nécessaires pour la mener à bonne fin. Seulement j'aurais craint qu'en augmentant le prix déjà élevé de cet ouvrage, il ne devînt inabordable pour quelques lecteurs, et que, malgré le désintéressement de mon éditeur, il ne voulût pas me suivre sur un terrain tellement agrandi.

Quel grand avantage en fût-il d'ailleurs résulté? Et cet avantage eût-il compensé

les inconvénients d'une publication aussi étendue? J'ai fait tous mes efforts, pour que rien d'essentiel ne fût omis, et des analyses succinctes ont remplacé des dissertations parfois oiseuses.

Pour faire un ouvrage tel que je l'aurais conçu et qui serait tout à fait à la hauteur de la science, il eût été nécessaire, je le sais bien, de comprendre les monnaies carlovingiennes, qui, à la rigueur, ne devraient pas être séparées des féodales. Un pareil labeur demanderait le concours de plusieurs numismatistes, et ne pourrait être entrepris qu'avec l'appui du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, et tel qu'il est, mon ouvrage ne répond pas moins à une nécessité et à un besoin bien reconnus. Malgré toutes ses imperfections, on ne pourra se passer de le consulter, toutes les fois que l'on voudra aborder le sujet qu'il embrasse. J'ai donc la conscience d'avoir fait une œuvre utile, et cela me suffit. J'ai payé ma dette à ma patrie, et suivi la recommandation du poète latin :

Sparsa... matris collige membra tuæ.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

ERRATA.

TOME Ier.

Page 24, ligne 3, n° 115, *lisez* n° 116.
— 87, — 32, n° 535, — n° 536.
— 96, — 14, Moneta Vene, *lisez* Moneta Venet.
— 209, — 14, *ajoutez* Pl. XXIX, n° 10.
— 224, — 31, *supprimez* Pl. XXXI, n° 18.
— 244, — 10, *ajoutez* Pl. XXXV, n° 10.
— — — 13, — — n° 11.
— — — 22, — — n° 12.
— — — 25, — — n° 13.
— — — 36, — — n° 14.
— 245, — 5, — — n° 15.

Page 245, ligne 9, *ajoutez* Pl. XXXV, n° 16.
— — — 13, — — n° 17.
— — — 18, — — n° 18.
— — — 22, — — n° 19.
— — — 25, — — n° 20.
— — — 32, — — n° 21.
— 269, — 31, n° 19, *lisez* n° 18.
— 313, — 26, n° 25, — n° 15.
— 341, — 21, *ajoutez* Pl. XLIX, n° 7.
— 361, — 19, n° 16, *ajoutez* et 17.
— 362, — 28, n° 17, *lisez* n° 18.
— — — 33, n° 18, — n° 19.

TOME II.

Page 86, ligne 8, n° 17, *lisez* n° 18.
— 233, — 2, 1640, *lisez* 1644.
— — — 25, *supprimez* Pl. LXXIX, n° 9.

Page 304, ligne 26, n° 78, *lisez* n° 18.
— 315, — 8, n° 7, — n° 17.
— 339, — 29, n° 14, — n° 15.

TOME III.

Page 11, ligne 20, type, *lisez* titre.
— 14, — 17, les, *lisez* la.
— 22, — 17, XIe siècle, *lisez* XIIe siècle.
— 48, — 10, XIIe siècle, — XIIIe siècle.
— — — 24, des numismatistes, *lisez* du numismatiste.
— 77, — 19, *ajoutez* Pl. CXII, n° 19.
— 78, — 23, Pilet, *lisez* Pilot.
— 80, — 3, n° 24, — n° 23.
— — — 15, *ajoutez* Pl. CXII, n° 23.
— 88, — 29, n° 4, *lisez* n° 14.
— 107, — 31, 1850, *lisez* 1650.
— 157, — 8, Schlsstadt, *lisez* Schelestadt.
— 164, — 24, n° 16, *lisez* n° 15.

Page 164, ligne 29, n° 17, *lisez* n° 16.
— — — 33, n° 18, — n° 17.
— 165, — 10, n° 19, — n° 18.
— — — 32, n° 20, — n° 19.
— 227, — 1, ETC, *lisez* comte.
— 260, — 22, n° 96, — n° 26.
— 263, — 29, Coblentz, *lisez* Bolh, à Coblentz.
— 276, — 1, ETC, *lisez* comte.
— 292, — 27, P. DE CONT, *lisez* P. DE CONTI.
— — — 30, n° 10, *lisez* n° 9,
— 404, — 16, *ajoutez* Pl. CLIX, n° 7.

TABLE GÉNÉRALE.

Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes la page.

Abbeville, III, 386
Agde, II, 285
Agen, II, 87, 104, 143
Agimont, III, 440
Agramont, II, 206
Aire, III, 411
Albi, II, 307
Amiens, II, 134; III, 318
Ampurias, II, 207
Andance, II, 415
Anduse, II, 296
Angers, I, 200
Angoulême, II, 49
ANJOU, I, 198
Apt, II, 345
AQUITAINE, II, 66
Argenton, I, 276
Arlai, III, 123
Arles, II, 337; III, 33
Arleux, III, 440
Armagnac, II, 130
Arras, III, 393
ARTOIS, III, 391
Astarac, II, 153
Auch, II, 148
Aurai, I, 73
Autun, III, 188
AUVERGNE, I, 333
Auxerre, II, 134; III, 228, 234
Auxonne, III, 210
Avignon, II, 345
Aviothe, III, 442
Barcelone, II, 209
Baugency, I, 236
Bayonne, II, 128, 153
BÉARN, II, 157
Beaucaire, II, 345
Beauffremont, III, 166
Beaumont (Jemmapes), III, 439
Beaumont-le-Roger, I, 37
Beauvais, III, 330
Bergerac, II, 60, 93
Bergues-Saint-Winoc, III, 442
BERRI, I, 265
Besalu, II, 212
Besançon (archevêché), III, 134
— (ville), III, 139
Bethune, III, 410
Beziers, II, 279
Bigorre, II, 147
Blois, I, 229
Boisbelle, I, 305
Bonafos, II, 309
Bordeaux, II, 70, 78, 85, 90, 105, 123, 124
Bouhelier (famille), III, 150
Bouillon, III, 303
Boulogne, III, 371
Bourbon, I, 328
BOURBONNAIS, I, 320
Bourbourg, III, 439
Bourges, I, 266
BOURGOGNE (comté), III, 118
— (duché), III, 170, 192
— (royaume), III, 75
Brassac, I, 348
BRETAGNE, I, 37
Brioude, I, 335
Brosse, I, 298
Burgos, II, 128
Cadenet, II, 413
Cahors, II, 311
Calais, III, 377

Carcassonne, II, 269
Carpentras, II, 374
Cassel, III, 438
Castelbon, II, 235
Celles, I, 295
Cerdagne, II, 213
Chalon-Arlai, III, 133
Chalon-Auxerre, III, 132
Chalon-sur-Saône, III, 184, 208
Chalons-sur-Marne, III, 262
CHAMPAGNE, II, 317
— (comté), III, 242
Charenton, I, 303
Chartres, I, 237
Château-du-Loir, I, 260
Chateaudun, I, 250
Château-Landon, I, 69
Château-Meillant, I, 296
Château-Porcien, III, 292
Château-Renaud, III, 272
Châteauroux, I, 268
Chateldon, I, 350
Chatelet-Vauvillers, III, 166
Chinon, I, 225
Chinon-Tours, I, 227
Chinonais (Type), I, 227
Chiny, III, 275
Clermont, I, 343
Cluny, III, 178
Comminges, II, 147
Compiègne, III, 349, 355
COMTAT-VENAISSIN, II, 345
Corbeny, III, 355
Corbie, III, 357
Coucy, III, 326
Courthézon, II, 397
Crespy, III, 337
Crespy-Troyes, III, 243
Crevecœur, III, 428
Cugnon, III, 315
DAUPHINÉ, III, 1
Dax, II, 88
Déols, I, 268
Die, III, 18
Dijon, III, 194
Dinan, I, 74, 103, 136
Dombes, III, 86
Donzy, I, 318
Douai, III, 436
Dreux, I, 14
Elincourt, III, 413, 418
Elne, II, 220
Embrun, III, 20
Etampes, I, 7
Evran, I, 71
Evreux, I, 33
Fauquembergues, III, 407
Ferté-Chaumont (La), I, 319
Fezenzac, II, 148
Fezenzaguet, II, 153
FLANDRE, III, 430
Figeac, II, 108
Foix, II, 233
Fontarabie, II, 184
Fontenay-le-Comte, II, 108, 366
Fougères, I, 137
FRANCE (Duché de), I, 1
FRANCHE-COMTÉ, III, 118
Franquemont, III, 147
Froberg, III, 149
Gap, III, 22
GASCOGNE, II, 146
Gien, I, 281
Gilley-Franquemont, III, 147
Girone, II, 212
Graçay, I, 280
Grenoble, III, 28
Guérande, I, 90
Guessin, II, 85, 88
Guingamp, I, 58, 59, 67, 69, 71, 74, 194
Hayous (Les), III, 317
Henrichemont, I, 305
Hochberg, II, 402
Huriel, I, 301
Issoudun, I, 276
Jugon, I, 68, 103
Langres, III, 217
LANGUEDOC, II, 236
Laon, III, 350
Lécluse, III, 412
Lectoure, II, 92, 109, 149, 151
Lescun, II, 173
Ligny, III, 423
Lille, III, 431
Limoges, I, 352, 354, 357, 358; II, 86, 92, 109
LIMOUSIN, I, 552
Linières, I, 280
Lixheim, III, 301
Lodève, II, 298
Lomagne, II, 151
Lure, III, 155
Lusignan, II, 43

Lyon, III, 68, 77
Mâcon, III, 170
Maguelone, II, 286
Maillezais, II, 366
MAINE (Le), I, 210
Mayorque, II, 163
Mans (Le), I, 211; II, 134
Mantes, I, 10
MARCHE (La), II, 35
MARCHES D'ESPAGNE, II, 203
Marseille, II, 321
Massay ou Mascé, I, 268
Mauléon, II, 35
Meaux, III, 254
Meaux et Troyes, III, 261
Mehun, I, 286
Melgueil, II, 286
Melle, II, 2
Melun, I, 7
Mende, II, 303
Moissac, II, 146
Mont-Belliard, III, 150
Montelimart, III, 25
Montjoie, III, 149
Mont-Lavi, I, 236
Montluçon, I, 331
Montpellier, II, 294
Montreuil, III, 375
Montreuil-Bonnin, II, 29, 42
Morlaix, I, 138, 164, 172
Morlas, II, 161
Murbach, III, 155
Nantes, I, 43, 55, 58, 63, 70, 72, 79, 94, 104, 130, 164, 170, 171, 172, 184, 188, 191, 192
Narbonne, II, 357, 413
NAVARRE, II, 173
Nesle, III, 357
Neufchâteau, III, 273
Nevers, I, 308
Niort, II, 37
Nogent-le-Rotrou, I, 17
NORMANDIE, I, 11
Noyon, III, 348
Omellas, II, 292
Orange, II, 384
Orbe, III, 76
Orchies, III, 440
Orléans, I, 11
Pardiac, II, 153
Paris, I, 2; II, 133
Parthenay, II, 40
Péquigny, III, 360
PERCHE, I, 261, 262
PÉRIGORD, II, 55
Péronne, III, 336
Perpignan, II, 223
Phalzbourg, III, 301
PICARDIE, III, 318
Ploermel, I, 114
Poissy, I, 5
Poitiers, II, 6, 8, 90, 110
POITOU, II, 1
Polignac, I, 343
Pont-de-Sorgues, II, 255
PONTHIEU, III, 385
Pontoise, I, 9
Porcien, III, 272, 273
PROVENCE, II, 315
— (marquisat de), II, 255
— (royaume), III, 32
Provins, III, 248
Provins et Sens, III, 248
Puy (Le), I, 337
Quentovic, III, 361
Quimperlé, I, 91
Rasez, II, 279
Redon, I, 149
Reims, III, 264
Rennes, I, 41, 45, 51, 56, 58, 63, 77, 95, 104, 149, 165, 170, 171, 178, 186, 190, 191, 192, 193
Réole (La), II, 115
Réthel, III, 278
Riom, I, 348
Rochelle (La), II, 89, 115
Rodez, II, 304
Romorantin, I, 259
Roquefeuil, II, 297
Rouen, I, 30; II, 133
ROUERGUE, II, 304
ROUSSILLON, II, 213
Roye, III, 330
Saintes, II, 64
SAINTONGE, II, 64
Saint-Aignan, I, 292
Saint-André-de-Clermont, I, 347
Saint-Brieuc, I, 67, 73
Saint-Claude, III, 145
Saint-Denis, I, 4
Saint-Etienne-de-Dijon, III, 191
Saint-Gilles, II, 252

Saint-Laurent-les-Chalon, III, 210
Saint-Lô, II, 134
Saint-Maixent, II, 35
Saint-Martin-de-Tours, I, 220
Saint-Médard-de-Soissons, III, 341
Saint-Omer, III, 402
Saint-Paul-Trois-Châteaux, III, 2
Saint-Pol, III, 413
Saint-Quentin, III, 384
Saint-Venant, III, 407
Sainte-Marie, I, 7
Sainte-Marie-de-Saintes, II, 66
Sainte-Sévère, I, 301
Sancerre, I, 282
Saumur, I, 209
Sénat romain au type provinois, III, 252
Senlis, I, 5
Sens, III, 235, 248
Sens et Auxerre, III, 234
Serain, III, 426
Seyne, II, 415
Soissons, III, 339
Souvigny, I, 320
Substantion, II, 286
Talau, II, 222
Talou (Le), I, 32
Tarascon, II, 339
Tarbes, II, 118
Thouars, II, 40
Tonnerre, III, 223
Toulouse, II, 237
TOURAINE, I, 219
Tournus, III, 181
Tours, I, 219
Troyes, II, 134; III, 242, 243, 261
Turenne, I, 363
Urgel, II, 203
Uzès, II, 300
Valence, III, 7
Valence et Die, III, 7
Valentinois et Diois, III, 14
Valois, III, 337
Vannes, I, 64, 95, 125, 156, 183
Vauvillers, III, 166
VÉLAY, I, 343
Vendôme, I, 242
VERMANDOIS, III, 382
Vich, II, 206
Vic-sur-Osse, II, 149
Victoire, I, 77
Vienne, III, 36
— (archevêché), III, 39
Viennois (Dauphins de), III, 47
Vierzon, I, 288
Viviers, II, 301
Walincourt, III, 429
Yves, III, 272
Yvoy, III, 272

COLLECTIONS CITÉES.

Ainswort, (général) à Paris.
André, conseiller à la Cour impériale de Rennes.
Ardant (Maurice), bibliothécaire à Limoges.
Asselin, docteur-médecin à Cherbourg.
Aussant, docteur-médecin à Rennes.
Avignon (Musée Calvet à).
Avranches (Musée d').
Aymar, bibliothécaire au Puy.
Barcelone (Musée de).
Barthélemy (De) (Anatole), ancien sous-préfet à Paris.
Barthélemy (De) (Edouard), auditeur au Conseil d'Etat à Paris.
Baudot (H.), à Dijon.
Bazot, notaire à Amiens.
Beaupré.
Beauvais (Musée de).
Béchillon (L'abbé de), à Poitiers.
Bellini-Briganti, à Osismo.
Bernard (J.), employé à la monnaie à Paris.
Bernis (comte de), à Crolles (Isère).
Bessières, directeur des contributions directes à Agen.
Beziers (Société archéologique de).
Biard (L'abbé), à Niort.
Bigant, ancien président de chambre à la Cour impériale de Douai.
Bigot, employé des contributions indirectes à Rennes.
Billiard, avocat à Brest.
Bizien-du-Lezard, à Dinan.
Blanchet (Rod.), à Lausanne.
Boddaert, à Deynze.
Boilleau, à Tours.
Bolh, à Coblentz.
Bonafos, docteur-médecin à Perpignan.
Bonnet (Louis), à Béziers.
Bonsergent, bibliothécaire à Poitiers.
Bordeaux (Musée de).
Bouchage, maître d'hôtel à Mâcon.
Bouchard, agent-voyer à Beauvais.
Boucherie, à Périgueux.
Bouillet, banquier à Clermont-Ferrand.
Boulogne (Musée de la ville de).
Bourgeois Thierry.
Bovet (De), à Grenoble.
Brehier (De), à Josselin.
Brera (Musée de), à Milan.
Bretagne, directeur des contributions directes au Puy, puis à Auxerre, maintenant à Nancy.
British-museum.
Brugière-de-Lamotte, sous-préfet à Montluçon.
Bruxelles (Musée royal de).
Bucquet, à Paris.
Cadart, à Douai.
Caen (Musée de).
Caneto, vicaire général à Auch.
Carcassonne (Musée de).
Cartier (E.), à Amboise.
Castiglioni, à Cingoli.
Cayetano-Carreras, à Barcelone.
Challande, négociant à Marseille, maintenant à Toulouse.
Chalon (Renier), à Bruxelles.
Champollion-Figeac, bibliothécaire au palais impérial de Fontainebleau.
Charrière, juge de paix à Périgueux.
Charvet, antiquaire à Paris.
Chasteigner (comte de), à Bordeaux.
Chavagnes (Petit séminaire de) (Vendée).
Clapiers (De), à Marseille.
Clermont (comte de), à Clermont.
Colson, chirurgien en chef des hôpitaux à Noyon.
Comarmond, docteur-médecin, directeur du musée à Lyon.
Compère (Amédée), négociant à l'île d'Oleron.
Copenhague (Cabinet de).
Coster (De), à Bruxelles.
Coudert, imprimeur-libraire à Bordeaux.
Courcy (De), à Saint-Pol de Léon.
Courpon, agent de change à Paris.
Crouy (De), ancien notaire à Compiègne.
Cuff.
D'Acy (E.).
D'Affry-de-la-Monnoie, à Paris.
Dague-Dubois, contrôleur de la garantie à Nantes.

Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.
Danjou-de-la-Garenne, à Fougères.
Dartevelle, à Montreuil-sur-Haine.
Dassy, à Meaux.
Delcambre, chapelier à Douai.
Deleulle, bijoutier à Reims.
Delforterie, ancien directeur du cheptel à Loriol, maintenant juge de paix à Monségur (Gironde).
Delorme, à Vienne.
Deniau, à Poitiers.
Denis-Lagarde, inspecteur de la marine, à Cherbourg.
Desains, docteur-médecin à Saint-Quentin.
Deschamps-de-Pas, ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Omer.
Deshaulles, à Chartres.
Desjobert, ancien receveur de l'enregistrement au Mans.
D'Ezpeleta (comte), à Pampelune.
Dijon (Musée de la ville de).
Dobrée, négociant armateur à Nantes.
Dorlan, avocat à Schelestadt.
Douai (Musée de).
Ducas, agent de change à Lille.
Dubois, clerc de notaire à Beauvais.
Dufour (Ch.).
Duhamel (V.).
Duleau, à Paris.
Duquenelle, pharmacien à Reims.
Elleouet, à Brest.
Epinal (Musée d').
Escudié, antiquaire à Paris.
Everaerts, à Louvain.
Fabre, à Marseille.
Farez (Fénélon), conseiller à la Cour impériale de Douai.
Faucheux, docteur-médecin à Douai.
Faure, inspecteur de l'enregistrement en retraite à Villefranche-sur-Rhône.
Feuardent, antiquaire à Paris.
Febvre-Gaudelet, à Dijon.
Fillon (Benjamin), à Fontenay-le-Comte.
Foix (Musée de).
Fougères, à Paris.
Fouray de Boisselet, à Besançon.
France (Cabinet de), à Paris.
Gagarine (le prince), à Francfort.
Gaillard (Victor), à Gand.
Gand (Cabinet de l'université de).
Garcias-de-la-Torre, à Madrid.
Gauban (Octave), avocat à la Réole.
Gayraud de Saint-Benoît, à Saint Benoît.
Genève (Musée de).
Gentil-Descamps, adjoint au maire à Lille.
Germain, professeur de la faculté à Montpellier.
Gery (R.).
Gilet, à Nancy.
Girard, à Vienne.
Giraud, tanneur à Lyon.
Goddons, greffier à Louvain.
Gourgues (comte de), à Languais.
Grasset, à la Charité-sur-Loire.
Grenoble (Musée de).
Griolet, à Genève.
Grôte, docteur-médecin à Hanovre.
Gouaux.
Hauteville (De), à Saint-Michel, près Périgueux.
Hazard, à Saint-Omer.
Hermand (Al.), à Saint-Omer.
Hermitage (Musée de l'), à Saint-Pétersbourg.
Herry (E.).
Herwyn, percepteur à Bergues.
Hirvoix, négociant à Nantes.
Hoffmann, antiquaire à Paris.
Hubin de la Rairie, à Nantes.
Hucher, vérificateur de l'enregistrement au Mans.
Hupier, conseiller de préfecture à Alençon.
Hyver, procureur impérial à Orléans.
Imhoff, receveur municipal à Dinan.
Jallerange (De), à Besançon.
Jarry-Lemaire, à Orléans.
Jeannez, procureur impérial à Lons-le-Saulnier.
Jeuffrain, à Tours.
Jonghe (De), à Bruxelles.
Jouannet, directeur du musée à Bordeaux.
Justen, antiquaire à Bruxelles.
Keramflec'h (De), à Auray.
Kergariou (De).
Labretesche (De), à Nantes.
Labrière (De), receveur général des finances à Napoléon-Vendée.
Lacroix, pharmacien à Mâcon.
Lagillardaie, notaire à Quimperlé.
Lagoy (marquis de), à Aix.
Lagrange (marquis de), sénateur à Paris.
Lagrèze (Bascle de), conseiller à la Cour impériale de Pau.
La Haye (Cabinet de), Pays-Bas.
Lambert, inspecteur de l'enregistrement à Dunkerque.

Larché, antiquaire à Dijon.
La Saussaye (De), recteur de l'académie à Lyon.
La Vergnée (Avril de), à Niort.
Lecarpentier (Barthélemy), négociant à Honfleur.
Lecointre-Dupont, à Poitiers.
Lecointre (Eugène), à Poitiers, maintenant à Alençon.
Ledoux (A.), à la Rochelle.
Lefebvre, marchand épicier à Meaux.
Leger, docteur-médecin à Alençon.
Legrand (Al.), à Saint-Omer.
Legras, à Paris.
Lehir, suppléant du juge de paix à Paris.
Lemaître, à Avranches.
Limoges (Musée de).
Long, docteur-médecin à Die.
Longpérier-Grimoard (De).
Lyon (Musée de).
Madrid (Musée de l'académie de l'histoire à).
Magne, marchand chaudronnier à Marseille.
Mallet (Fernand), à Amiens.
Mans (Bibliothèque du).
Mantelier, conseiller à la Cour impér. à Orléans.
Margerie, directeur du télégraphe à Troyes.
Marmin, à Boulogne-sur-Mer.
Marseille (Musée de).
Massieu, à Paris.
Mathon (Al.), adjoint au maire à Béziers.
Maxe, à Reims.
Mermet (veuve), à Vienne.
Mestre, avoué à Lyon.
Metz (Musée de la ville de).
Meyer, conservateur du musée à la Haye.
Meyer (De), conservateur du cabinet des médailles à Zurich.
Minart, conseiller à la Cour impériale de Douai.
Mioche, boulanger à Clermont-Ferrand.
Moitre, dit Manceau, chaisier à Poitiers.
Monnaie (Musée de la), à Paris.
Monnier, à Nancy.
Monteaux (Victor), à Paris.
Montfourny, à Saint-Quentin.
Montpellier (Musée de la Société archéolog. de)
Moore (Francis), à Paris.
Moré (De), à Nismes.
Morel-Fatio (Arnold), banquier à Paris.
Morin (Henri), banquier à Lyon.
Nangis (Tondu de), à Montereau.
Nantes (Société des beaux-arts à).
Napoléon-Vendée (Musée de).
Narbonne (Musée de).
Niort (Musée de).
Nivernais (Musée), à Nevers.
Nogent-Saint-Laurens, autrefois avocat à Orange, juge de paix à Sèvres, maintenant à Neuilly.
Nomophile, à Paris-Batignolles.
Norblin, à Paris.
Ochier, docteur-médecin à Cluny.
O-reilly.
Parenteau (Fortuné), à Nantes.
Parot, à Lyon.
Penguern (De), avocat à Lannion, puis juge à Fougères.
Périgueux (Musée de).
Perpignan (Musée de).
Perrier, antiquaire à Paris.
Péry, notaire à Bordeaux.
Perthuis, à Nantes.
Pfister, à Londres.
Pilot, à Grenoble.
Pina (marquis de), à Bourg.
Pinchaud (Henri), à Poitiers.
Planta (De), adjoint au maire à Montélimart.
Plantet, receveur de l'enregistrement à Gordes, puis à Moret.
Poey d'Avant (Clémentine), à Fontenay.
Poey d'Avant (Faustin), receveur de l'enregistrement en retraite à Maillezais.
Poitiers (Musée de la ville de).
Ponthieux, à Beauvais.
Pouchet (Emile), négociant à Rouen.
Pouvreau, employé des contributions indirectes à l'Absie.
Pozzy, pâtissier à Agen.
Prisset, officier en retraite à Dijon.
Puyferrat (marquis de), à Bordeaux.
Quandalle, négociant à Paris.
Rabanis, président de chambre à la Cour impériale de Bordeaux.
Ramé (Alfred), avocat à Rennes.
Ramon-Vidal, à Barcelone.
Regnault, à Paris.
Reichel (De), conseiller à Saint-Pétersbourg.
Renaud, à Vaucouleurs.
Renault, employé des postes à Avranches.
Rennes (Musée de).
Renouvier (Jules), à Montpellier.
Requien, à Avignon.
Ricard, à Montpellier.
Rignaut, à Paris.

Rigollot, docteur-médecin à Amiens.
Robert, sous-intendt de la garde impér. à Paris.
Rollin, antiquaire à Paris.
Rondier, ancien juge d'instruction à Melle.
Roucy (De), juge à Compiègne.
Rouen (Musée de).
Roumeguère, négociant à Toulouse.
Rousseau, antiquaire à Paris.
Roux, négociant à Bordeaux.
Roubier, à Saint-Maixent.
Rouyer, employé supérieur des postes à Paris.
Roye de Vichen, à Nimègue.
Saint-Omer (Musée de).
Salmon, avocat à Paris.
Saubinet, négociant à Reims.
Saulcy (De), sénateur à Paris.
Sens (Société archéologique de).
Serres du Monteil (De), à St-Paul-Trois-Châteaux.
Serrure (J. P.), recteur de l'université à Gand.
Serrure fils, avocat à Gand.
Senémaud, ancien prof. d'histoire à Angoulême.
Sirand, juge au tribunal civil à Bourg.
Sivard, à Paris.
Soive, changeur à Paris.
Soleure (Découverte de Saint-Ours à).
Sollier, à Troyes.
Soret, à Genève.
Soulages, à Toulouse.
Soultrait (comte de), à Lyon.
Stockolm (Musée de).
Stubb (Alfred), à Boulogne-sur-Mer.
Tarin, officier en retraite à Sémur (Côte-d'Or).
Tarlier, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Testas, ancien pharmacien à Bordeaux.
Thibaud, professeur à Lyon.
Thomas, avocat a Rouen.
Thomsen, directeur du musée de Copenhague.
Thouet, à Paris.
Tiolier, à Paris.
Troyes (Musée de).
Vallentin, juge à Montélimart.
Vallier (Gustave), banquier à Grenoble.
Van den bogaerde, à Bruges.
Van der auwera, à Louvain.
Van der meer, à Tongres.
Vannes (Musée de).
Varnier, à Paris.
Vaugourdon (Camuzat de), à Troyes.
Vauxcelle, docteur-médecin à Gouesnou.
Verreaux (E.), antiquaire à Paris.
Vesvrotte (comte de), à Dijon.
Voillemier, docteur-médecin à Senlis.
Weiss, à la Rochelle.
Wigan (Alfred).

INDEX DES PLANCHES.

Les chiffres des premières colonnes indiquent les nos de la planche, et ceux des secondes les nos du texte.

Pl. Ire.

1	1
2	2
3	3
4	8
5	11
6	12
7	13
8	14
9	15
10	18
11	20
12	21
13	22
14	25
15	26
16	27
17	28
18	29
19	30
20	31
21	36
22	37
23	38
24	39

Pl. II.

1	41
2	42
3	43
4	44
5	51
6	57
7	58
8	59
9	60
10	61
11	62
12	63
13	70
14	71
15	73
16	75
17	76
18	77
19	78
20	82
21	84
22	86
23	87
24	89
25	91

Pl. III.

1	93
2	94
3	95
4	96
5	97
6	98
7	99
8	100
9	101
10	102
11	103
12	104
13	105
14	106
15	107
16	108
17	110
18	111
19	112
20	113
21	114

Pl. IV.

1	115
2	116
3	117
4	118
5	119
6	120
7	121
8	122
9	123
10	124
11	125
12	126
13	127
14	128
15	129
16	130
17	131
18	132
19	133
20	134
21	135

Pl. V.

1	136
2	137
3	138
4	139
5	140
6	141
7	142
8	143
9	144
10	145
11	146
12	147
13	148
14	149
15	150
16	151
17	152
18	153
19	154
20	155
21	156

Pl. VI.

1	157
2	158
3	159
4	160
5	161
6	162
7	163
8	164
9	165
10	166
11	167
12	168
13	169
14	170
15	171
16	172
17	173
18	174
19	175
20	176
21	177

Pl. VII.

1	179
2	181
3	182
4	184
5	185
6	186
7	187
8	188
9	189
10	191
11	192
12	193

Pl. VIII.

1	194
2	195
3	196
4	197
5	198
6	199
7	200
8	201
9	202
10	203
11	204
12	208
13	209
14	210
15	211

16	212
17	213
18	205
19	206
20	207
21	214
22	215

Pl. IX.

1	216
2	217
3	224
4	225
5	226
6	227
7	237
8	238
9	239
10	240
11	243
12	244
13	245
14	246
15	266
16	268
17	270
18	271
19	273
20	275
21	276

Pl. X.

1	277
2	281
3	283
4	284
5	291
6	292
7	293
8	305
9	306
10	307
11	309
12	310
13	311
14	313
15	314
16	318
17	321
18	327
19	328
20	329
21	330
22	331

Pl. XI.

1	333
2	334
3	335
4	336
5	337
6	341
7	346
8	347
9	348
10	349
11	351
12	352
13	353
14	356
15	363
16	364
17	369
18	370
19	372
20	372
21	373
22	378

Pl. XII.

1	379
2	381
3	383
4	386
5	387
6	388
7	389
8	390
9	396
10	397
11	400
12	402
13	406
14	409
15	412
16	414
17	415
18	418
19	419
20	423
21	424

Pl. XIII.

1	426
2	428
3	429
4	431
5	438
6	439
7	440
8	444
9	445
10	449
11	450
12	453
13	454
14	455
15	462
16	463
17	464
18	465
19	467

Pl. XIV.

1	473
2	474
3	478
4	481
5	488
6	489
7	491
8	492
9	494
10	495
11	498
12	501
13	504
14	506
15	507
16	511

Pl. XV.

1	512
2	516
3	517
4	520
5	526
6	527
7	531
8	535
9	536
10	539
11	540
12	541
13	546
14	547
15	548

Pl. XVI.

1	553
2	554
3	557
4	559
5	560
6	561
7	562
8	563
9	564
10	565
11	567
12	571
13	572
14	574
15	575
16	576
17	582

Pl. XVII.

1	584
2	585
3	586
4	587
5	593
6	597
7	600
8	603
9	606
10	608
11	609
12	610
13	611
14	612
15	613

Pl. XVIII.

1	614
2	617
3	620
4	621
5	622
6	623
7	624
8	627
9	629
10	633
11	635
12	636
13	637
14	641
15	643
16	648
17	651
18	652

Pl. XIX.

1	654
2	655
3	657
4	658
5	667
6	671
7	674
8	679
9	680
10	682
11	733
12	737
13	744
14	745

15	753
16	754

Pl. XX.

1	758
2	766
3	792
4	833
5	850
6	853
7	854
8	855
9	856
10	863
11	864
12	888
13	917
14	918
15	924
16	927
17	944
18	752

Pl. XXI.

1	946
2	947
3	948
4	950
5	962
6	965
7	972
8	973
9	974
10	981
11	984
12	1017
13	1019
14	1035
15	1036
16	1040
17	1041

Pl. XXII.

1	1045
2	1052
3	1053
4	1057
5	1066
6	1069
7	1100
8	1115
9	1119
10	1120
11	1150
12	1155
13	1156
14	1159
15	1161
16	1162
17	1181
18	1186

Pl. XXIII.

1	1188
2	1194
3	1198
4	1208
5	1209
6	1224
7	1228
8	1237
9	1239
10	1240
11	1246
12	1250
13	1251
14	1255
15	1256
16	1261
17	1280

Pl. XXIV.

1	1285
2	1292
3	1294
4	1301
5	1302
6	1332
7	1341
8	1359
9	1362

Pl. XXV.

1	1366
2	1372
3	1374
4	1382
5	1386
6	1397
7	1398
8	1399
9	1401
10	1402

Pl. XXVI.

1	1403
2	1406
3	1407
4	1409
5	1410
6	1413
7	1418
8	1424
9	1436

Pl. XXVII.

1	1428
2	1429
3	1430
4	1432
5	1436
6	1438
7	1440
8	1444
9	1446
10	1448
11	1449
12	1450
13	1451
14	1452
15	1454
16	1455

Pl. XXVIII.

1	1458
2	1459
3	1461
4	1463
5	1467
6	1469
7	1472
8	1481
9	1485
10	1487
11	1491
12	1496
13	1514
14	1517
15	1518
16	1522
17	1524
18	1525
19	1527
20	1528
21	1531

Pl. XXIX.

1	1533
2	1534
3	1535
4	1536
5	1537
6	1538
7	1539
8	1540
9	1541
10	1542
11	1543
12	1544
13	1545
14	1546
15	1548
16	1550
17	1552
18	1553
19	1554
20	1559
21	1560

Pl. XXX.

1	1562
2	1564
3	1573
4	1575
5	1577
6	1599
7	1600
8	1601
9	1602
10	1603
11	1604
12	1605
13	1606
14	1608
15	1609
16	1610
17	1611
18	1612
19	1616
20	1617
21	1618
22	1619

Pl. XXXI.

1	1620
2	1621
3	1622
4	1623
5	1624
6	1626
7	1627
8	1628
9	1631
10	1632
11	1634
12	1637
13	1638
14	1639
15	1643
16	1646
17	1649
18	1654
19	1657
20	1667
21	1668
22	1669

Pl. XXXII.

1	1671
2	1672
3	1673
4	1675

5	1676
6	1677
7	1678
8	1679
9	1680
10	1682
11	1683
12	1686
13	1689
14	1690
15	1691
16	1692
17	1693
18	1694
19	1695
20	1697
21	1698

Pl. XXXIII.

1	1699
2	1700
3	1701
4	1703
5	1704
6	1705
7	1707
8	1708
9	1712
10	1713
11	1714
12	1716
13	1717
14	1719
15	1720
16	1721
17	1722
18	1723
19	1724
20	1726
21	1727
22	1728
23.	1729

Pl. XXXIV.

1	1730
2	1731
3	1732
4	1733
5	1734
6	1735
7	1736
8	1737
9	1738
10	1739
11	1741
12	1742
13	1743
14	1746
15	1747
16	1748
17	1750
18	1751
19	1752
20	1753

Pl. XXXV.

1	1755
2	1756
3	1757
4	1758
5	1759
6	1761
7	1762
8	1763
9	1764
10	1765
11	1766
12	1769
13	1770
14	1773
15	1774
16	1775
17	1776
18	1777
19	1778
20	1780
21	1782

Pl. XXXVI.

1	1784
2	1785
3	1786
4	1787
5	1788
6	1789
7	1790
8	1791
9	1792
10	1794
11	1795
12	1796
13	1797
14	1798
15	1799
16	1800
17	1805
18	1806
19	1808
20	1809
21	1810

Pl. XXXVII.

1	1811
2	1815
3	1817
4	1818
5	1819
6	1820
7	1822
8	1823
9	1824
10	1825
11	1826
12	1827
13	1828
14	1829
15	1830
16	1831
17	1832
18	1833
19	1834
20	1838
21	1839
22	1841

Pl. XXXVIII.

1	1842
2	1843
3	1844
4	1845
5	1847
6	1849
7	1853
8	1854
9	1855
10	1856
11	1857
12	1858
13	1859
14	1860
15	1861
16	1862
17	1865
18	1866
19	1867
20	1868
21	1869

Pl. XXXIX.

1	1870
2	1871
3	1873
4	1874
5	1875
6	1876
7	1876
8	1877
9	1879
10	1880
11	1888
12	1898
13	1899
14	1900
15	1901
16	1902
17	1903
18	1904
19	1905
20	1906
21	1895

Pl. XL.

1	1896
2	1889
3	1890
4	1891
5	1892
6	1893
7	1894
8	1897
9	1907
10	1909
11	1911
12	1912
13	1914
14	1917
15	1919
16	1924
17	1923
18	1922
19	1926
20	1928
21	1929

Pl. XLI.

1	1935
2	1936
3	1937
4	1938
5	1939
6	1943
7	1941
8	1942
9	1946
10	1948
11	1949
12	1953
13	1956
14	1957
15	1958
16	1959
17	1961
18	1962
19	1963
20	1964
21	1966

Pl. XLII.

1	1967
2	1968

3	1970
4	1972
5	1973
6	1975
7	1974
8	1986
9	1976
10	1978
11	1980
12	1984
13	1987
14	1988
15	1990
16	1991
17	1993
18	1994
19	1996
20	1997
21	1998
22	1999

Pl. XLIII.

1	2000
2	2001
3	2002
4	2007
5	2008
6	2009
7	2010
8	2011
9	2012
10	2014
11	2015
12	2016
13	2017
14	2018
15	2019
16	2020
17	2021
18	2022
19	2023
20	2024
21	2025

Pl. XLIV.

1	2026
2	2027
3	2028
4	2032
5	2033
6	2034
7	2036
8	2030
9	2037
10	2038
11	2039
12	2040
13	2031
14	2041
15	2042
16	2043
17	2044
18	2045
19	2046
20	2047
21	2048
22	2049
23	2051
24	2050

Pl. XLV.

1	2056
2	2057
3	2058
4	2059
5	2060
6	2061
7	2062
8	2063
9	2065
10	2066
11	2068
12	2069
13	2071
14	2072
15	2074
16	2075
17	2076
18	2077
19	2078
20	2079
21	2080
22	2081
23	2082
24	2085
25	2083
26	2084

Pl. XLVI.

1	2088
2	2089
3	2095
4	2102
5	2104
6	2105
7	2106
8	2108
9	2109
10	2112
11	2110
12	2118
13	2122
14	2129
15	2130
16	2131
17	2132
18	2135
19	2137
20	2138
21	2139

Pl. XLVII.

1	2140
2	2141
3	2143
4	2145
5	2146
6	2149
7	2151
8	2152
9	2153
10	2154
11	2157
12	2159
13	2163
14	2164
15	2192
16	2194
17	2195
18	2196
19	2197
20	2201
21	2200
22	2169

Pl. XLVIII.

1	2178
2	2168
3	2170
4	2174
5	2181
6	2180
7	2106
8	2107
9	2182
10	2185
11	2189
12	2190
13	2191
14	2192
15	2203
16	2204
17	2208
18	2209
19	2210
20	2211
21	2212
22	2215

Pl. XLIX.

1	2224
2	2228
3	2233
4	2234
5	2237
6	2231
7	2232
8	2229
9	2241
10	2242
11	2243
12	2244
13	2246
14	2248
15	2249
16	2250
17	2251
18	2253
19	2257
20	2259

Pl. L.

1	2267
2	2270
3	2271
4	2261
5	2260
6	2262
7	2263
8	2264
9	2265
10	2273
11	2272
12	2274
13	2275
14	2284
15	2289
16	2291
17	2292
18	2299
19	2302
20	2305
21	2307

Pl. LI.

1	2309
2	2315
3	2312
4	2313
5	2314
6	2310
7	2311
8	2316
9	2317
10	2325
11	2318
12	2321
13	2319
14	2322
15	2323
16	2320
17	2320
18	2326

19	2327
20	2328
21	2329
22	2330

Pl. LII.

1	2331
2	2333
3	2334
4	2335
5	2336
6	2337
7	2338
8	2339
9	2341
10	2343
11	2346
12	2350
13	2352
14	2347
15	2349
16	2357
17	2361
18	2363
19	2362
20	2364
21	2365
22	2377
23	2382

Pl. LIII.

1	2402
2	2405
3	2406
4	2407
5	2411
6	2412
7	2418
8	2424
9	2428
10	2429
11	2442
12	2443
13	2444
14	2446
15	2447
16	2448
17	2449
18	2450
19	2451
20	2453
21	2454
22	2455

Pl. LIV.

1	2457
2	2458
3	2460
4	2462
5	2479
6	2480
7	2492
8	2493
9	2569
10	2570
11	2572
12	2573
13	2574
14	2575
15	2504
16	2505
17	2507
18	2536
19	2546
20	2550
21	2558
22	2565
23	2566

Pl. LV.

1	2580
2	2579
3	2582
4	2583
5	2584
6	2587
7	2590
8	2592
9	2593
10	2594
11	2591
12	2595
13	2596
14	2597
15	2598
16	2599
17	2600
18	2601
19	2602
20	2603
21	2604
22	2605

Pl. LVI.

1	2606
2	2607
3	2608
4	2611
5	2614
6	2615
7	2617
8	2622
9	2623
10	2624
11	2625
12	2627
13	2626
14	2628
15	2629
16	2630
17	2631
18	2633
19	2634
20	2635
21	2636
22	2637
23	2639

Pl. LVII.

1	2643
2	2644
3	2649
4	2658
5	2662
6	2663
7	2669
8	2670
9	2671
10	2672
11	2673
12	2674
13	2675
14	2676
15	2678
16	2683
17	2684
18	2685
19	2687
20	2688
21	2690

Pl. LVIII.

1	2691
2	2692
3	2686
4	2700
5	2697
6	2698
7	2701
8	2702
9	2703
10	2704
11	2705
12	2706
13	2707
14	2710
15	2709
16	2711
17	2714
18	2719
19	2720
20	2724
21	2725
22	2721

Pl. LIX.

1	2731
2	2733
3	2734
4	2726
5	2727
6	2736
7	2737
8	2738
9	2739
10	2740
11	2741
12	2742
13	2743
14	2744
15	2745
16	2746
17	2747
18	2749
19	2750
20	2753
21	2754
22	2755

Pl. LX.

1	2756
2	2758
3	2759
4	2762
5	2764
6	2765
7	2766
8	2768
9	2769
10	2785
11	2774
12	2788
13	2787
14	2775
15	2776
16	2777
18	2780
19	2790
20	2791
21	2792
22	2781
23	2793

Pl. LXI.

1	2833
2	2834
3	2836
4	2809
5	2840
6	2842

7	2843
8	2845
9	2847
10	2853
11	2855
12	2858
13	2861
14	2862
15	2863
16	2864
17	2865
18	2866

Pl. LXII.

1	2867
2	2870
3	2872
4	2874
5	2794
6	2795
7	2815
8	2816
9	2805
10	2851
11	2806
12	2877
13	2878
14	2818
15	2883
16	2888
17	2889
18	2797
19	2890
20	2827
21	2831

Pl. LXIII.

1	2800
2	2884
3	2885
4	2886
5	2887
6	2891
7	2894
8	2895
9	2824
10	2823
11	2798
12	2799
13	2900
14	2912
15	2913
16	2915
17	2807
18	2901
19	2902
20	2903

Pl. LXIV.

1	2904
2	2905
3	2906
4	2907
5	2828
6	2830
7	2917
8	2918
9	3069
10	3070
11	2935
12	2937
13	3032
14	2929
15	3076
16	3077
17	3078
18	3080

Pl. LXV.

1	2921
2	2943
3	2968
4	2970
5	2955
6	3042
7	3043
8	2946
9	2997
10	3064
11	3091
12	3092
13	2960
14	3047
15	2974
16	2978
17	3008
18	3011
19	3028
20	3029

Pl. LXVI.

1	3098
2	3103
3	3104
5	3108
6	3109
7	3111
8	3115
9	3117
10	3119
11	3120
12	3122
13	3125
14	3127
15	3128
16	3129
17	3130
18	3131
19	3132
20	3133
21	3134

Pl. LXVII.

1	3135
2	3136
3	3137
4	3138
5	3144
6	3147
7	3148
8	3149
9	3150
10	3158
11	3163
12	3164
13	3165
14	3169
15	3173
16	3174
17	3170
18	3171
19	3172

Pl. LXVIII.

1	3176
2	3179
3	3180
4	3167
5	3168
6	3181
7	3189
8	3190
9	3201
10	3202
11	3203
12	3204
13	3205
14	3207
15	3211
16	3221
17	3222
18	3224

Pl. LXIX.

1	3228
2	3229
3	3230
4	3231
5	3227
6	3226
7	3232
8	3233
9	3234
10	3235
11	3242
12	3243
13	3245
14	3248
15	3252
16	3255
17	3256
18	3257
19	3260
20	3262
21	3266

Pl. LXX.

1	3267
2	3268
3	3276
4	3273
5	3278
6	3280
7	3287
8	3288
9	3292
10	3294
11	3296
12	3298
13	3300
14	3310
15	3311
16	3313
17	3315
18	3316
19	3317
20	3324
21	3325

Pl. LXXI.

1	3327
2	3328
3	3329
4	3330
5	3331
6	3334
7	3336
8	3338
9	3341
10	3342
11	3345
12	3349
13	3351
14	3352
15	3353
16	3354
17	3355
18	3357
19	3358
20	3359
21	3360

Pl. LXXII.

1	3363
2	3364
3	3369
4	3370
5	3372
6	3373
7	3374
8	3376
9	3379
10	3380
11	3384
12	3385
13	3386
14	3387
15	3388
16	3390
17	3397
18	3401

Pl. LXXIII.

1	3402
2	3404
3	3405
4	3406
5	3407
6	3408
7	3411
8	3412
9	3413
10	3414
11	3419
12	3421
13	3420
14	3422
15	3425
16	3431
17	3432
18	3433
19	3434
20	3435
21	3436

Pl. LXXIV.

1	3437
2	3439
3	3445
4	3449
5	3452
6	3459
7	3461
8	3470
9	3471
10	3473
11	3463
12	3464
13	3474
14	3476
15	3467
16	3468
17	3469
18	3479

Pl. LXXV.

1	3481
2	3482
3	3483
4	3484
5	3485
6	3488
7	3489
8	3477
9	3466
10	3490
11	3494
12	3496
13	3497
14	3498
15	3500
16	3501
17	3505
18	3507

Pl. LXXVI.

1	3509
2	3510
3	3511
4	3513
5	3514
6	3522
7	3523
8	3524
9	3525
10	3527
11	3529
12	3531
13	3532
14	3538
15	3539
16	3540
17	3541
18	3543
19	3544
20	3545
21	3548

Pl. LXXVII.

1	3550
2	3552
3	3555
4	3557
5	3559
6	3560
7	3563
8	3564
9	3567
10	3568
11	3569
12	3572
13	3574
14	3533
15	3535
16	3536
17	3537
18	3579
19	3580
20	3581
21	3582

Pl. LXXVIII.

1	3583
2	3586
3	3587
4	3589
5	3590
6	3592
7	3593
8	3596
9	3597
10	3601
11	3603
12	3604
13	3605
14	3607
15	3608
16	3611
17	3612
18	3617
19	3618
20	3619
21	3622

Pl. LXXIX.

1	3623
2	3625
3	3629
4	3632
5	3634
6	3637
7	3638
8	3639
9	3644
10	3648
11	3653
12	3654
13	3655
14	3656
15	3657
16	3658
17	3659
18	3660
19	3661
20	3662
21	3663
22	3664

Pl. LXXX.

1	3665
2	3666
3	3667
4	3669
5	3672
6	3673
7	3674
8	3675
9	3676
10	3677
11	3678
12	3679
13	3680
14	3682
15	3683
16	3684
17	3685
18	3686
19	3689
20	3691
21	3694
22	3696

Pl. LXXXI.

1	3697
2	3699
3	3701
4	3702
5	3703
6	3704
7	3705
8	3706
9	3707
10	3710
11	3712
12	3713
13	3714
14	3715
15	3716
16	3718
17	3723
18	3726
19	3728
20	3735
21	3736
22	3737
23	3738

Pl. LXXXII.

1	3739
2	3740
3	3742
4	3743
5	3745
6	3746
7	3747
8	3749

9	3750
10	3751
11	3752
12	3753
13	3754
14	3755
15	3758
16	3759
17	3760
18	3761
19	3763
20	3764
21	3765

Pl. LXXXIII.

1	3766
2	3770
3	3771
4	3772
5	3773
6	3776
7	3778
8	3779
9	3780
10	3781
11	3782
12	3783
13	3784
14	3785
15	3786
16	3787
17	3788
18	3789
19	3790
20	3793
21	3794

Pl. LXXXIV.

1	3792
2	3797
3	3798
4	3799
5	3800
6	3801
7	3802
8	3806
9	3808
10	3810
11	3811
12	3812
13	3813
14	3814
15	3815
16	3816
17	3817
18	3818
19	3819
20	3820
21	3821

Pl. LXXXV.

1	3822
2	3823
3	3824
4	3825
5	3826
6	3829
7	3830
8	3831
9	3833
10	3834
11	3835
12	3836
13	3837
14	3838
15	3839
16	3841
17	3843
18	3844
19	3845
20	3846
21	3847

Pl. LXXXVI.

1	3848
2	3849
3	3852
4	3853
5	3854
6	3855
7	3856
8	3857
9	3860
10	3861
11	3862
12	3864
13	3865
14	3867
15	3868
16	3871
17	3872
18	3874
19	3875
20	3880
21	3881
22	3882
23	3883
24	3886
25	3887

Pl. LXXXVII.

1	3889
2	3890
3	3894
4	3898
5	3900
6	3901
7	3902
8	3903
9	3905
10	3907
11	3908
12	3910
13	3912
14	3919
15	3920
16	3922
17	3924
18	3926
19	3927
20	3930
21	3931

Pl. LXXXVIII.

1	3933
2	3934
3	3935
4	3937
5	3939
6	3940
7	3941
8	3942
9	3943
10	3944
11	3945
12	3947
13	3950
14	3952
15	3954
16	3955
17	3956
18	3957
19	3958
20	3960
21	3961

Pl. LXXXIX.

1	3962
2	3963
3	3964
4	3966
5	3969
6	3970
7	3971
8	3972
9	3973
10	3974
11	3977
12	3978
13	3980
14	3981
15	3982
16	3985
17	3987
18	3988
19	3991
20	3992
21	3993

Pl. XC.

1	3994
2	3996
3	3997
4	3998
5	3999
6	4003
7	4007
8	4008
9	4009
10	4010
11	4011
12	4012
13	4013
14	4014
15	4016
16	4020
17	4022
18	4023
19	4024
20	4026
21	4027

Pl. XCI.

1	4037
2	4029
3	4031
4	4032
5	4034
6	4036
7	4037
8	4040
9	4043
10	4044
11	4047
12	4048
13	4049
14	4050
15	4052
16	4057
17	4058
18	4059
19	4063
20	4064

Pl. XCII.

1	4065
2	4066
3	4069
4	4071
5	4072

6	4075
7	4080
8	4081
9	4082
10	4083
11	4084
12	4085
13	4086
14	4087
15	4091
16	4093
17	4096
18	4094
19	4095
20	4097
21	4100
22	4101

Pl. XCIII.

1	4002
2	4003
3	4004
4	4005
5	4007
6	4112
7	4113
8	4114
9	4115
10	4116
11	4117
12	4118
13	4122
14	4126
15	4127
16	4131
17	4134
18	4135
19	4136
20	4138
21	4140

Pl. XCIV.

1	4141
2	4151
3	4180
4	4183
5	4188
6	4190
7	4194
8	4199
9	4200
10	4203
11	4210
12	4211
13	4212
14	4213
15	4167
16	4223
17	4225
18	4228
19	4230
20	4238
21	4240

Pl. XCV.

1	4246
2	4248
3	4251
4	4258
5	4262
6	4264
7	4265
8	4266
9	4272
10	4279
11	4281
12	4290
13	4291
14	4297
15	4308
16	4312
17	4317
18	4320
19	4321
20	4322
21	4334

Pl. XCVI.

1	4356
2	4361
3	4365
4	4367
5	4380
6	4381
7	4402
8	4407
9	4411
10	4424
11	4414
12	4422
13	4438
14	4439
15	4470
16	4471
17	4472
18	4473
19	4476
20	4477
21	4478
22	4480

Pl. XCVII.

1	4481
2	4482
3	4483
4	4484
5	4485
6	4486
7	4487
8	4488
9	4490
10	4494
11	4495
12	4496
13	4497
14	4499
15	4500
16	4501
17	4502
18	4503
19	4504
20	4505
21	4506

Pl. XCVIII.

1	4509
2	4510
3	4511
4	4513
5	4522
6	4527
7	4532
8	4533
9	4534
10	4535
11	4536
12	4537
13	4538
14	4539
15	4540
16	4541
17	4543
18	4544
19	4546
20	4547
21	4548

Pl. XCIX.

1	4549
2	4551
3	4552
4	4558
5	4560
6	4561
7	4562
8	4563
9	4565
10	4566
11	4567
12	4569
13	4570
14	4572
15	4573
16	4575
17	4576
18	4577
19	4579
20	4582

Pl. C.

1	4585
2	4586
3	4589
4	4593
5	4594
6	4599
7	4600
8	4601
9	4604
10	4605
11	4608
12	4612
13	4619
14	4622
15	4625
16	4626
17	4627

Pl. CI.

1	4628
2	4629
3	4630
4	4631
5	4632
6	4633
7	4634
8	4635
9	4641
10	4642
11	4643
12	4644
13	4650
14	4656
15	4658
16	4660
17	4661
18	4662

Pl. CII.

1	4665
2	4666
3	4667
4	4669
5	4670
6	4672
7	4674
8	4675
9	4676
10	4677
11	4678
12	4679
13	4680
14	4681
15	4683

16	4694
17	4693
18	4692
19	4690
20	4691
21	4721
22	4697

Pl. CIII.

1	4719
2	4699
3	4701
4	4702
5	4703
6	4696
7	4704
8	4705
9	4706
10	4708
11	4709
12	4710
13	4711
14	4717
15	4718
16	4722
17	4723
18	4724
19	4725
20	4728
21	4729
22	4730

Pl. CIV.

1	4731
2	4732
3	4733
4	4734
5	4735
6	4713
7	4716
8	4737
9	4738
10	4741
11	4742
12	4743
13	4744
14	4746
15	4747
16	4749
17	4750
18	4751
19	4753
20	4754
21	4755
22	4756
23	4757

Pl. CV.

1	4758
2	4759
3	4760
4	4761
5	4765
6	4766
7	4767
8	4768
9	4770
10	4771
11	4772
12	4774
13	4776
14	4778
15	4790
16	4791
17	4801
18	4802
19	4803
20	4804
21	4806
22	4807
23	4809
24	4810

Pl. CVI.

1	4811
2	4812
3	4813
4	4814
5	4815
6	4816
7	4818
8	4819
9	4820
10	4821
11	4822
12	4823
13	4824
14	4825
15	4826
16	4827
17	4828
18	4829
19	4830
20	4831
21	4832
22	4833
23	4834
24	4835
25	4836
26	4840

Pl. CVII.

1	4841
2	4843
3	4844
4	4845
5	4846
6	4849
7	4850
8	4851
9	4852
10	4853
11	4854
12	4855
13	4857
14	4859
15	4860
16	4861
17	4862
18	4864
19	4865

Pl. CVIII.

1	4866
2	4867
3	4868
4	4869
5	4870
6	4871
7	4872
8	4875
9	4876
10	4878
11	4879
12	4880
13	4881
14	4885
15	4887
16	4888
17	4889
18	4890
19	4891
20	4893
21	4894

Pl. CIX.

1	4895
2	4897
3	4898
4	4899
5	4900
6	4902
7	4903
8	4904
9	4905
10	4907
11	4908
12	4910
13	4911
14	4912
15	4914
16	4915
17	4918
18	4920
19	4921
20	4922
21	4923

Pl. CX.

1	4924
2	4925
3	4926
4	4934
5	4935
6	4936
7	4937
8	4938
9	4939
10	4940
11	4941
12	4942
13	4943
14	4944
15	4945
16	4946
17	4947
18	4948
19	4949
20	4950
21	4952

Pl. CXI.

1	4953
2	4954
3	4955
4	4956
5	4958
6	4959
7	4960
8	4962
9	4963
10	4966
11	4967
12	4969
13	4970
14	4971
15	4972
16	4974
17	4975
18	4976
19	4978
20	4981
21	4983

Pl. CXII.

1	4985
2	4986
3	4987
4	4988
5	4989
6	4990
7	4992
8	4993
9	4994
10	5005

11	5006
12	5017
13	5018
14	5019
15	5020
16	5022
17	5023
18	5024
19	5010
20	5011
21	5013
22	5025
23	5026
24	5027

Pl. CXIII.

1	5007
2	5008
3	5009
4	4997
5	4998
6	4999
7	5000
8	5001
9	4996
10	5028
11	5029
12	5031
13	5032
14	5033
15	5035
16	5036
17	5039
18	5040
19	5042
20	5046
21	5047

Pl. CXIV.

1	5048
2	5049
3	5052
4	5053
5	5054
6	5056
7	5057
8	5058
9	5059
10	5061
11	5062
12	5064
13	5065
14	5067
15	5070
16	5073
17	5077
18	5085
19	5086
20	5087
21	5090

Pl. CXV.

1	5095
2	5097
3	5101
4	5104
5	5107
6	5110
7	5111
8	5112
9	5113
10	5114
11	5117
12	5119
13	5121
14	5124
15	5126
16	5129
17	5130
18	5131
19	5133
20	5134
21	5136

Pl. CXVI.

1	5137
2	5138
3	5139
4	5140
5	5142
6	5143
7	5144
8	5146
9	5147
10	5151
11	5152
12	5154
13	5155
14	5156
15	5157
16	5158
17	5159
18	5160
19	5161
20	5162
21	5169

Pl. CXVII.

1	5171
2	5172
3	5175
4	5176
5	5177
6	5178
7	5179
8	5181
9	5183
11	5184
11	5185
12	5187
13	5188
14	5189
15	5190
16	5195
17	5200
18	5201

Pl. CXVIII.

1	5205
2	5210
3	5214
4	5215
5	5216
6	5217
7	5218
8	5219
9	5225
10	5226
11	5227
12	5228
13	5231
14	5230
15	5235
16	5236

Pl. CXIX.

1	5255
2	5240
3	5243
4	5244
5	5245
6	5258
7	5252
8	5254
9	5263
10	5267
11	5249
12	5247
13	5268
14	5269
15	5270
16	5271
17	5272
18	5273
19	5274
20	5275

Pl. CXX.

1	5276
2	5277
3	5278
4	5279
5	5282
6	5285
7	5286
8	5289
9	5291
10	5292
11	5293
12	5295
13	5297
14	5299
15	5302
16	5304
17	5308
18	5313
19	5317
20	5325
21	5326

Pl. CXXI.

1	5332
2	5333
3	5337
4	5339
5	5342
6	5343
7	5344
8	5345
9	5348
10	5349
11	5350
12	5351
13	5355
14	5356
15	5358
16	5362
17	5363
18	5364
19	5365
20	5367
21	5368

Pl. CXXII.

1	5369
2	5370
3	5371
4	5372
5	5374
6	5375
7	5376
8	5377
9	5378
10	5379
11	5381
12	5382
13	5383
14	5385
15	5386
16	5387

17	5389
18	5390
19	5391
20	5392
21	5394

Pl. CXXIII.

1	5396
2	5397
3	5398
4	5399
5	5400
6	5401
7	5402
8	5403
9	5404
10	5405
11	5408
12	5409
13	5410
14	5412
15	5414
16	5415
17	5416
18	5417

Pl. CXXIV.

1	5418
2	5419
3	5420
4	5421
5	5422
6	5425
7	5426
8	5427
9	5428 *bis*
10	5429
11	5430
12	5431
13	5436
14	5437
15	5438
16	5439
17	5440
18	5441
19	5442

Pl. CXXV.

1	5443
2	5444
3	5445
4	5446
5	5447
6	5448
7	5449
8	5450
9	5451
10	5452
11	5453
12	5454
13	5455
14	5456
15	5457
16	5458
17	5462
18	5465

Pl. CXXVI.

1	5466
2	5469
3	5470
4	5479
5	5482
6	5484
7	5493
8	5495
9	5496
10	5500
11	5504
12	5506
13	5511
14	5513
15	5521
16	5522
17	5523
18	5526
19	5530

Pl. CXXVII.

1	5535
2	5536
3	5537
4	5538
5	5540
6	5543
7	5545
8	5546
9	5547
10	5549
11	5550
12	5551
13	5552
14	5553
15	5554
16	5555
17	5556
18	5557
19	5558
20	5560

Pl. CXXVIII.

1	5563
2	5564
3	5565
4	5566
5	5567
6	5568
7	5569
8	5570
9	5571
10	5572
11	5573
12	5574
13	5575
14	5577
15	5580
16	5583
17	5586
18	5590
19	5592
20	5593
21	5594
22	5595

Pl. CXXIX.

1	5596
2	5597
3	5598
4	5599
5	5600
6	5601
7	5605
8	5608
9	5609
10	5610
11	5611
12	5612
13	5613
14	5614
15	5616
16	5617
17	5618
18	5619
19	3620
20	3621
21	5622
22	5623
23	5626
24	5630
25	5633
26	5634
27	5635

Pl. CXXX.

1	5637
2	5638
3	5639
4	5646
5	5647
6	5648
7	5649
8	5650
9	5651
10	5652
11	5653
12	5654
13	5655
14	5656
15	5657
16	5658
17	5659
18	5660
19	5661
20	5662
21	5663
22	5665

Pl. CXXXI.

1	5666
2	5667
3	5668
4	5669
5	5670
6	5671
7	5672
8	5673
9	5674
10	5675
11	5676
12	5677
13	5678
14	5679
15	5680
16	5681
17	5682
18	5683
19	5686
20	5687
21	5688
22	5690

Pl. CXXXII.

1	5692
2	5691
3	5694
4	5696
5	5697
6	5698
7	5699
8	5701
9	5702
10	5704
11	5705
12	5706
13	5707
14	5708
15	5711
16	5713
17	5714
18	5715
19	5716
20	5717

Pl. CXXXIII.

1	5719
2	5720
3	5721
4	5722
5	5723
6	5727
7	5728
8	5729
9	5730
10	5731
11	5734
12	5737
13	5739
14	5741
15	5742
16	5743
17	5744
18	5745
19	5749

Pl. CXXXIV.

1	5751
2	5754
3	5756
4	5760
5	5761
6	5762
7	5763
8	5764
9	5765
10	5766
11	5767
12	5768
13	5769
14	5770
16	5771
17	5773
18	5774
19	5775
20	5776
21	5777
22	5779
23	5784
24	5791
25	5792
26	5793
27	5803
28	5804
29	5808
30	5809
31	5811

Pl. CXXXV.

1	5812
2	5813
3	5815
4	5821
5	5827
6	5828
7	5829
8	5830
9	5831
10	5832
11	5841
12	5843
13	5846
14	5848
15	5849
16	5850
17	5851
18	5855
19	5857
20	5858
21	5859
22	5860
23	5861
24	5863
25	5864
26	5867
27	5866
28	5868
29	5869

Pl. CXXXVI.

1	5880
2	5881
3	5882
4	5883
5	5884
6	5885
7	5886
8	5891
9	5892
10	5893
11	5896
12	5897
13	5899
14	5902
15	5903
16	5904
17	5905
18	5923
19	5924
20	5925
21	5926
22	5927
23	5928

Pl. CXXXVII.

1	5908
2	5909
3	5911
4	5916
5	5917
6	5919
7	5920
8	5921
9	5922
10	5907
11	5931
12	5933
13	5932
14	5934
15	5935
16	5936
17	5937
18	5938
19	5942

Pl. CXXXVIII.

1	5943
2	5946
3	5947
4	5948
5	5949
6	5950
7	5951
8	5953
9	5954
10	5956
11	5957
12	5958
13	5959
14	5960
15	5964
16	5967
17	5969
18	5970
19	5972
20	5973
21	5974
22	5975
23	5978
24	5980
25	5982

Pl. CXXXIX.

1	5984
2	5989
3	5990
4	5992
5	5995
6	5996
7	5997
8	5998
9	6003
10	6004
11	6005
12	6006
13	6008
14	6013
15	6015
16	6016
17	6019
18	6022
19	6023
20	6024
21	6025
22	6026
23	6027
24	6029
25	6032
26	6033
27	6035

Pl. CXL.

1	6036
2	6038
3	6043
4	6044
5	6045
6	6046
7	6048
8	6049
9	6050
10	6051
11	6052
12	6053
13	6056
14	6058
15	6061
16	6062
17	6063
18	6064
19	6065
20	6066
21	6068
22	6070

Pl. CXLI.

1	6071
2	6073
3	6077
4	6078
5	6079
6	6080
7	6083
8	6084
9	6085
10	6089
11	6039
12	6090
13	6091
14	6092
15	6095
16	6097
17	6093
18	6098
19	6101
20	6105
21	6107

Pl. CXLII.

1	6109
2	6110
3	6111
4	6113
5	6116
6	6117
7	6118
8	6119
9	6120
10	6121
11	6122
12	6125
13	6126
14	6129
15	6130
16	6131

Pl. CXLIII.

1	6133
2	6136
3	6139
4	6141
5	6142
6	6143
7	6145
8	6148
9	6149
10	6151
11	6155
12	6157
13	6160
14	6164
15	6169
16	6173
17	6174
18	6175
19	6176
20	6180
21	6181

Pl. CXLIV.

1	6182
2	6187
3	6189
4	6190
5	6192
6	6197
7	6198
8	6200
9	6201
10	6202
11	6207
12	6208
13	6210
14	6227
15	6229
16	6231
17	6241
18	6244
19	6245
20	6246
21	6247
22	6249
23	6250

Pl. CXLV.

1	6251
2	6253
3	6255
4	6256
5	6258
6	6260
7	6262
8	6263
9	6264
10	6265
11	6266
12	6268
13	6269
14	6270
15	6271
16	6272
17	6273
18	6274

Pl. CXLVI.

1	6276
2	6278
3	6277
4	6279
5	6283
6	6281
7	6287
8	6291
9	6292
10	6293
11	6294
12	6296
13	6298
14	6299
15	6301
16	6302
17	6303
18	6304
19	6305

Pl. CXLVII.

1	6307
2	6309
3	6308
4	6312
5	6314
6	6316
7	6318
8	6322
9	6324
10	6325
11	6328
12	6329
13	6332
14	6335
15	6339

Pl. CXLVIII.

1	6341
2	6342
3	6343
4	6344
5	6345
6	6346
7	6353
8	6354
9	6357
10	6361
11	6362
12	6365
13	6366
14	6369
15	6371
16	6373
17	6374
18	6377
19	6378
20	6380
21	6381
22	6383
23	6384

Pl. CXLIX.

1	6385
2	6386
3	6387
4	6388
5	6400
6	6402
7	6404
8	6406
9	6407
10	6408
11	6409
12	6410
13	6411
14	6412
15	6413
16	6414
17	6415
18	6416
19	6417
20	6418
21	6419
22	6420
23	6421
24	6423
25	6424
26	6425
27	6426
28	6427
29	6428
30	6429
31	6430
32	6431
33	6432
34	6433
35	6434
36	6435

Pl. CL.

1	6436
2	6437
3	6438
4	6442
5	6443
6	6444
7	6445
8	6446
9	6447
10	6448
11	6449
12	6450
13	6451
14	6452
15	6453
16	6454
17	6455
18	6456
19	6457
20	6458
21	6459
22	6462
23	6463
24	6464
25	6465
26	6467
27	6468
28	6469

Pl. CLI.

1	6473
2	6474
3	6475
4	6476
5	6477
6	6478
7	6479
8	6481
9	6482
10	6483
11	6485
12	6486
13	6487
14	6488

15	6492
16	6498
17	6499
18	6502
19	6503
20	6504
21	6505
22	6510
23	6512
24	6513
25	6514
26	6515
27	6518
28	6519
29	6520
30	6522
31	6523
32	6524
33	6525

Pl. CLII.

1	6530
2	6531
3	6533
4	6547
5	6535
6	6536
7	6540
8	6543
9	6544
10	6548
11	6549
12	6550
13	6551
14	6552
15	6553
16	6554
17	6556
18	6559
19	6560
20	6561
21	6562
22	6563
23	6564

Pl. CLIII.

1	6566
2	6567
3	6568
4	6569
5	6571
6	6572
7	6573
8	6574
9	6575
10	6576
11	6577
12	6578
13	6579
14	6580
15	6581
16	6583
17	6584
18	6585
19	6586
20	6587
21	6588
22	6589
23	6590
24	6591
25	6592

Pl. CLIV.

1	6593
2	6594
3	6595
4	6596
5	6597
6	6598
7	6599
8	6600
9	6601
10	6602
11	6603
12	6604
13	6605
14	6609
15	6611
16	6618
17	6619
18	6615
19	6617
20	6620
21	6621
22	6626
23	6627
24	6629
25	6631

Pl. CLV.

1	6632
2	6635
3	6636
4	6637
5	6638
6	6639
7	6640
8	6641
9	6642
10	6643
11	6644
12	6648
13	6650
14	6651
15	6652
16	6654
17	6658
18	6660
19	6661
20	6662
21	6663
22	6669
23	6673
24	6675
25	6676
26	6677
27	6678
28	6680

Pl. CLVI.

1	6681
2	6685
3	6686
4	6687
5	6689
6	6690
7	6691
8	6693
9	6694
10	6695
11	6698
12	6701
13	6702
14	6704
15	6708
16	6710
17	6712
18	6713
19	6714
20	6715
21	6723
22	6716
23	6717
24	6719
25	6720
26	6724
27	6725
28	6726
29	6727
30	6728
31	6729

Pl. CLVII.

1	6730
2	6731
3	6733
4	6735
5	6736
6	6737
7	6738
8	6739
9	6740
10	6743
11	6744
12	6745
13	6746
14	6747
15	6748
16	6749
17	6750
18	6751
19	6752
20	6753
21	6754
22	6755
23	6756
24	6757
25	6758
26	6764
27	6765
28	6767

Pl. CLVIII.

1	6769
2	6770
3	6771
4	6772
5	6774
6	6775
7	6778
8	6780
9	6781
10	6782
11	6784
12	6785
13	6786
14	6787
15	6788

Pl. CLIX.

1	6790
2	6791
3	6792
4	6800
5	6794
6	6808
7	6795
8	6796
9	6797
10	6798
11	6801
12	6799
13	6812
14	6813
15	6814
16	6815
17	6816
18	6817
19	6818
20	6819
21	6823
22	6824
23	6824

24	6826
25	6827
26	6829
27	6830
28	6831
29	6811
30	6810
31	6832
32	6833
33	6834

Pl. CLX.

1	6835
2	6837
3	6838
4	6839
5	6840
6	6841
7	6842
8	6843
9	6844
10	6846
11	6847
12	6848
13	6849
14	6850
15	6852
16	6854
17	6891
18	6892
19	6894
20	6896
21	6897
22	6898
23	6901

Pl. CLXI.

1	6859
2	6860
3	6861
4	6862
5	6863
6	6864
7	6865
8	6866
9	6867
10	6868
11	6871
12	6872
13	6873
14	6874
15	6881
16	6884
17	6885
18	6886
19	6887
20	6889
21	6926
22	6928

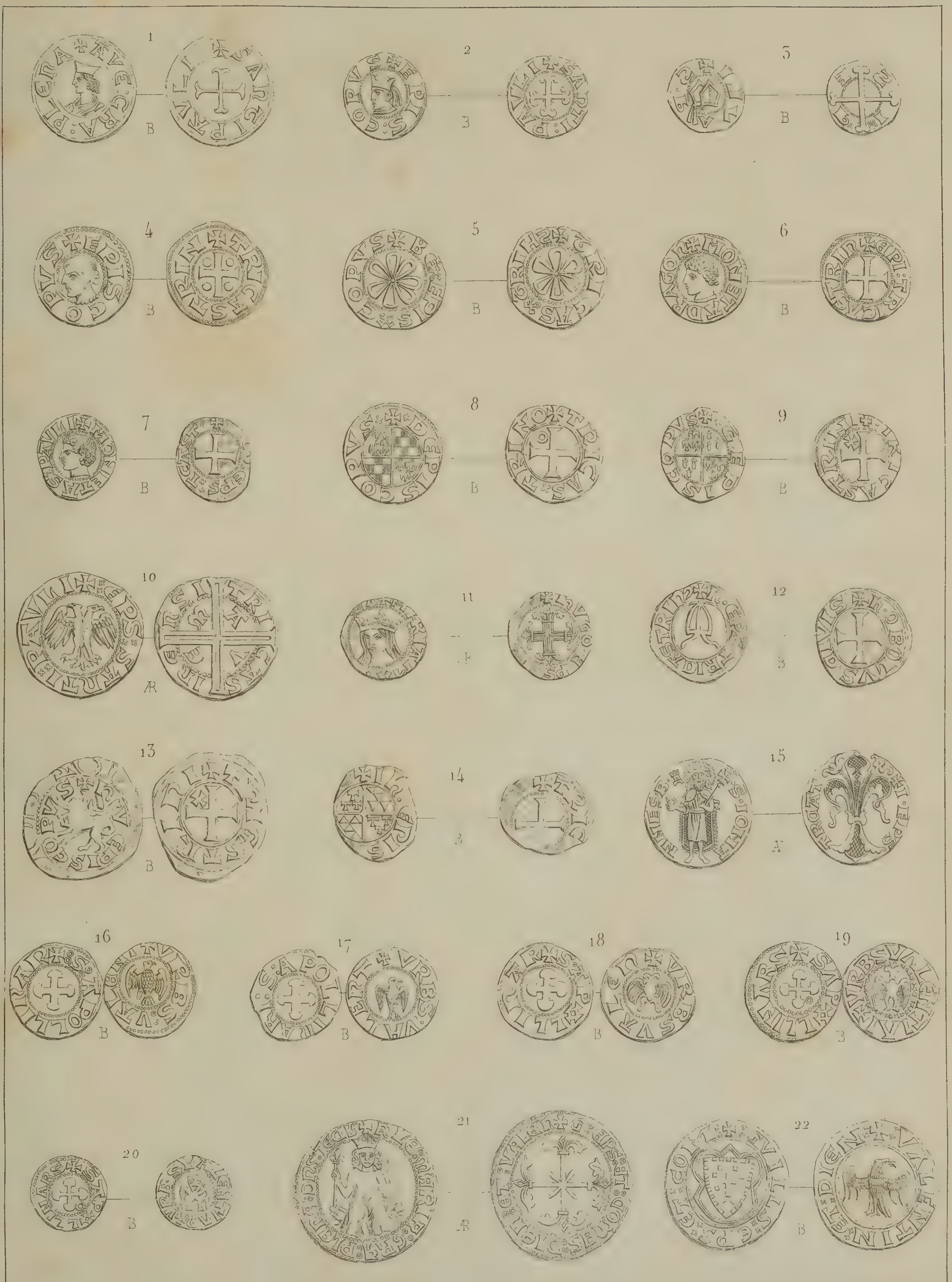
Pl. CLXII.

1	6929
2	6930
3	6931
4	6932
5	6933
6	6934
7	6935
8	6936
9	6937
10	6938
11	6939
12	6940
13	6942
14	6943
15	6944
16	6945
17	6946
18	6947
19	6948
20	6949
21	6950
22	6951
23	6952
24	6953
25	6954
26	6955
27	6956
28	6958
29	6959
30	6960
31	6961
32	6963
33	6964
34	6965
35	6966
36	6967
37	6968
38	6969
39	6970
40	6971
41	6972
42	6973
43	6974
44	6975
45	6976
46	6977
47	6978
48	6979
49	6980
50	6981
51	6982

Pl. CLXIII.

1	6983
2	6984
3	6985
4	6988
5	6990
6	6991
7	6992
8	6993
9	6994
10	6996
11	6997
12	7001
13	6998
14	6999
15	7000
16	6922
17	6902
18	6905
19	6907
20	6908
21	6910
22	6909
23	6911
24	6918
25	6921

Fontenay-le-Comte. — ROBUCHON, Imprimeur-Libraire et Relieur.



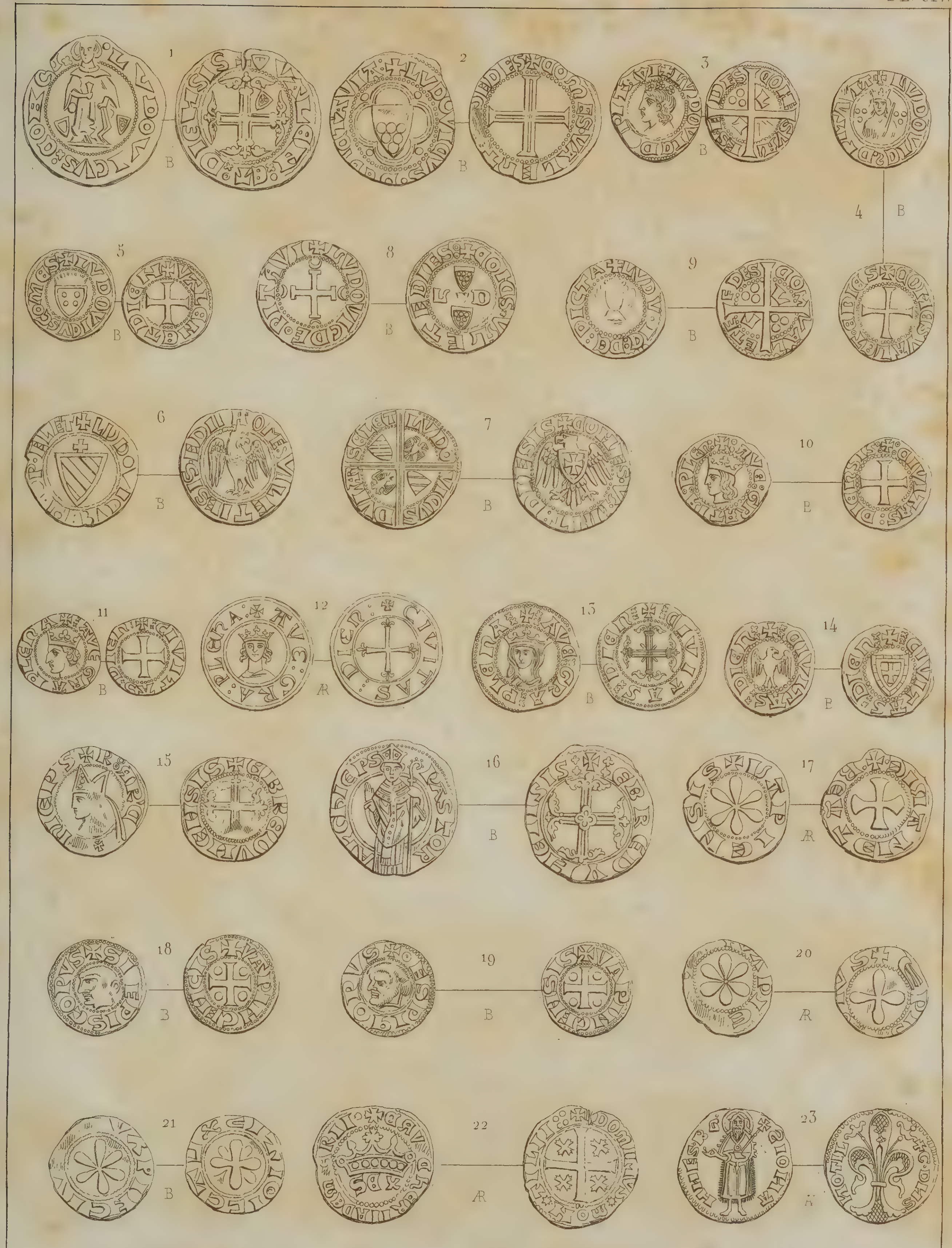
L. Dardel sc.

Imp. Balle, rue Cassette, 8.



L. Dardel sc.

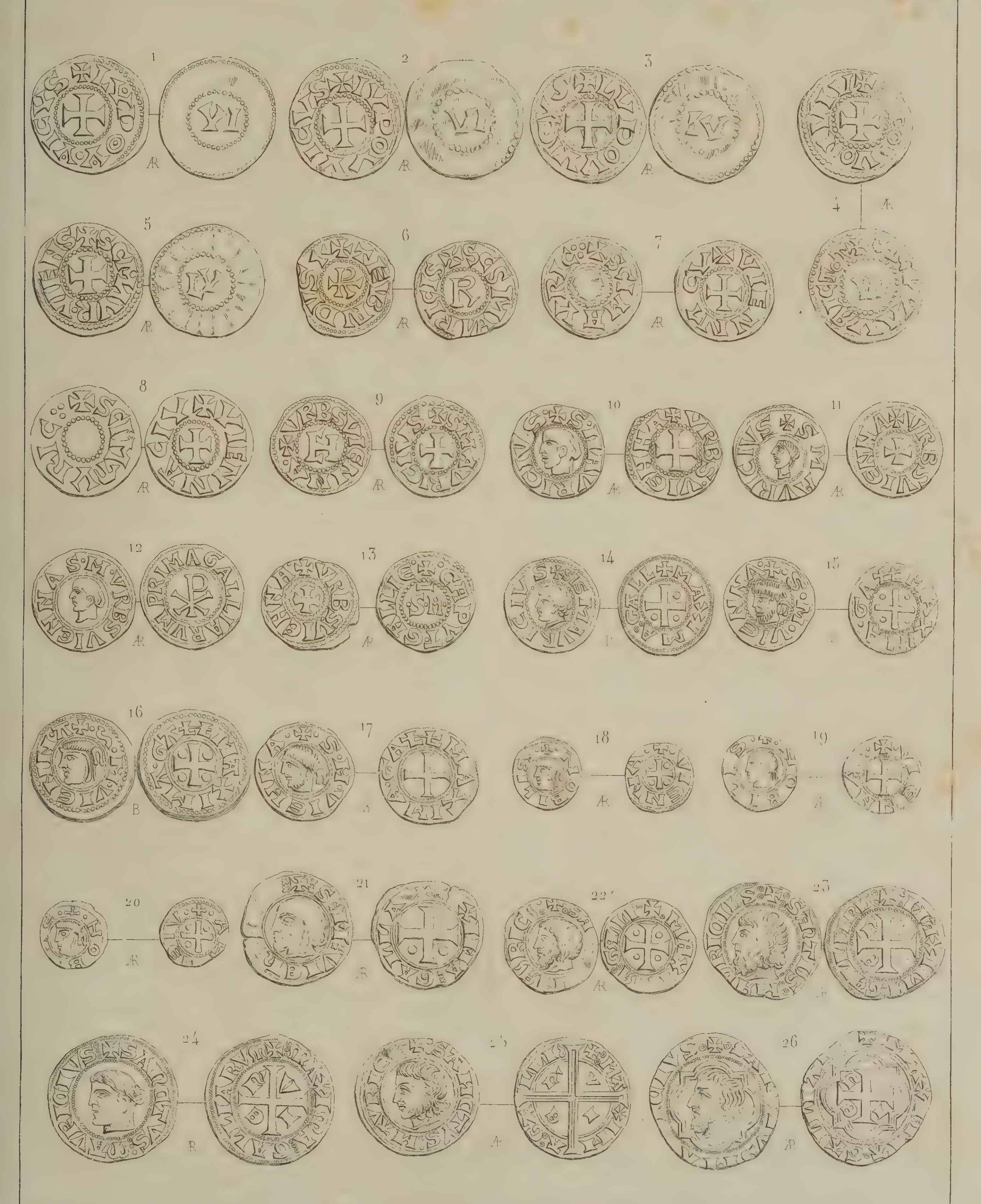
Imp. Balle, rue Cassette, 8.



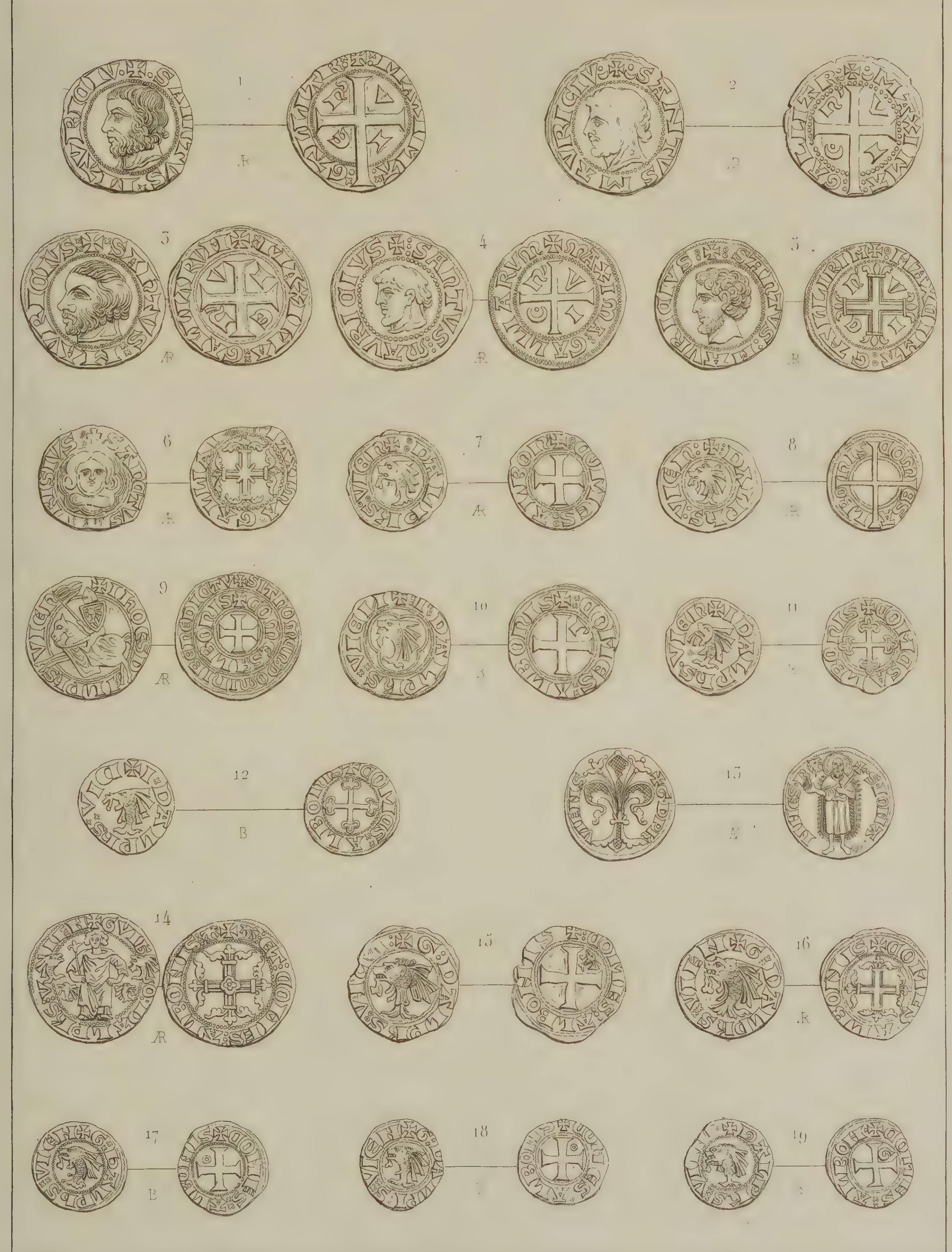
I. Dardel sc.



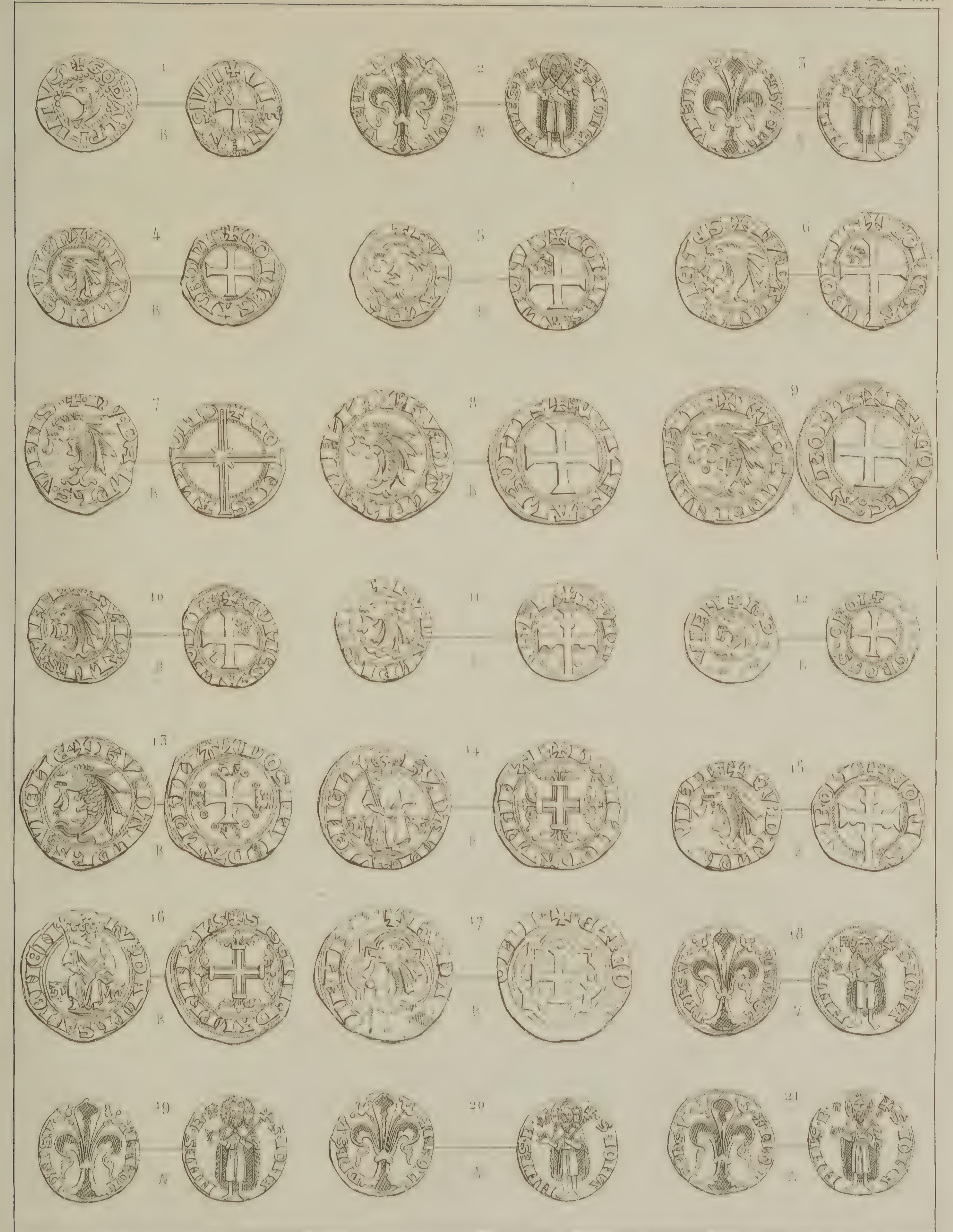
L. Dardel sc.



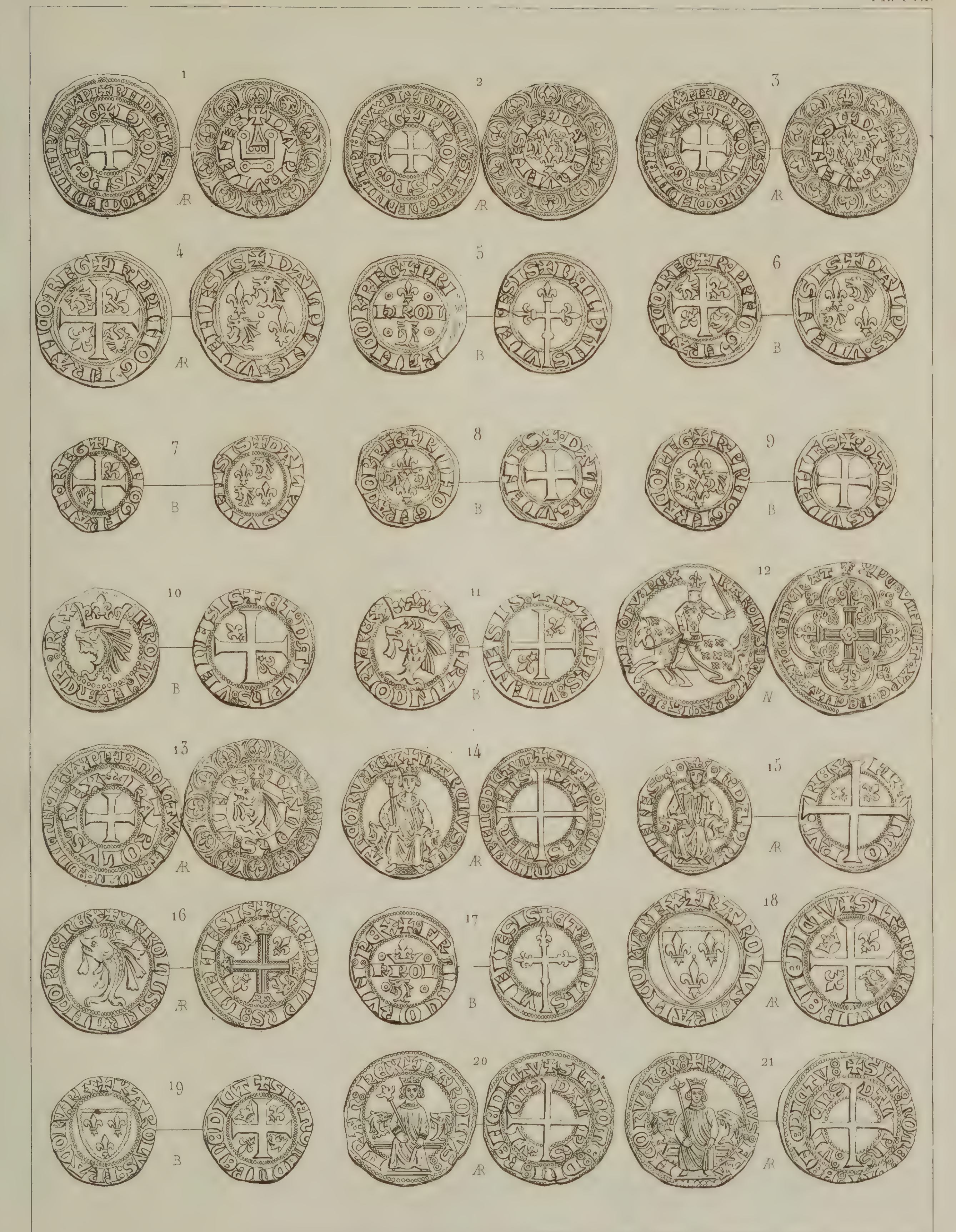
L. Dardel sc.



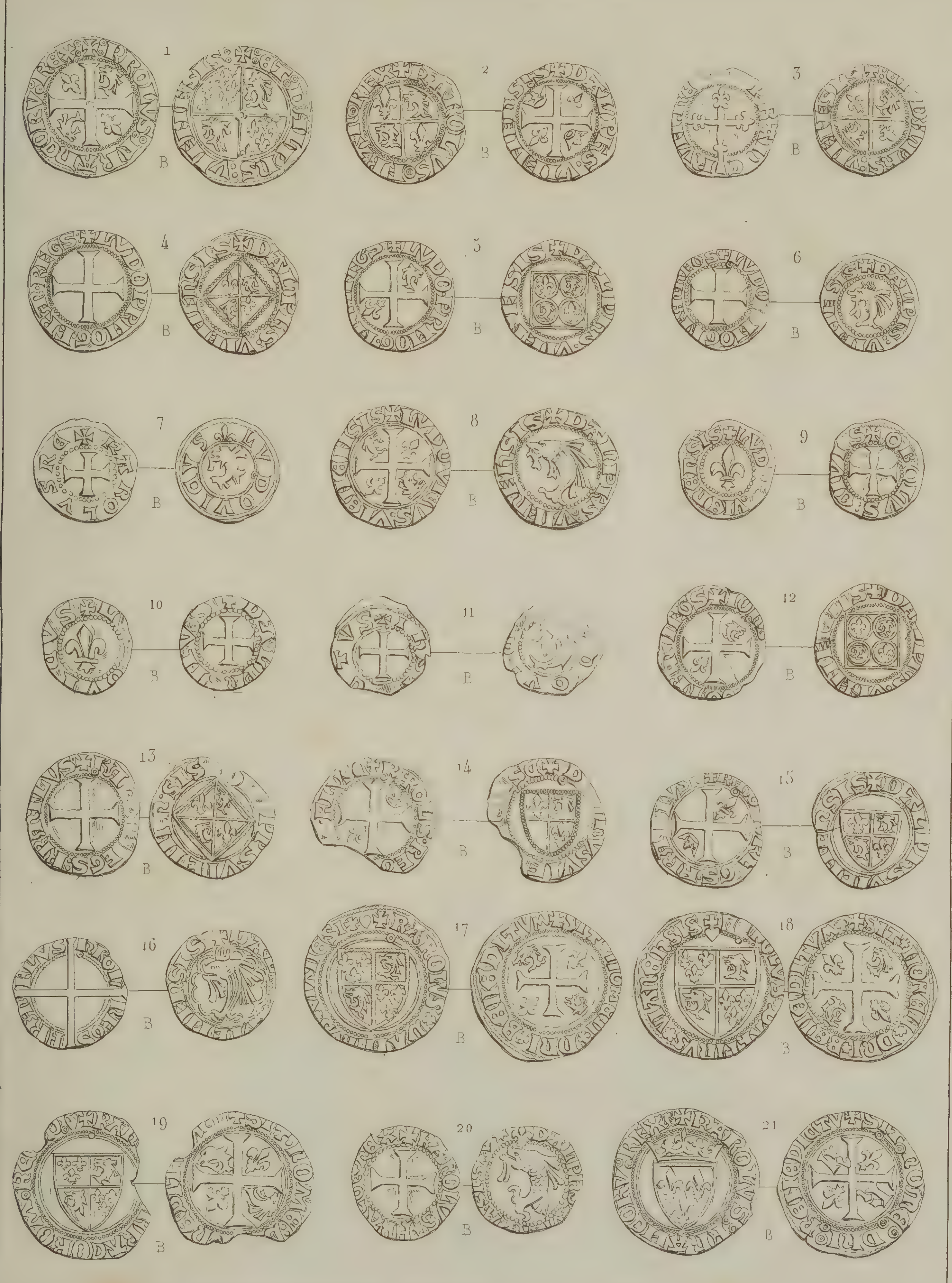
L. Dardel sc.



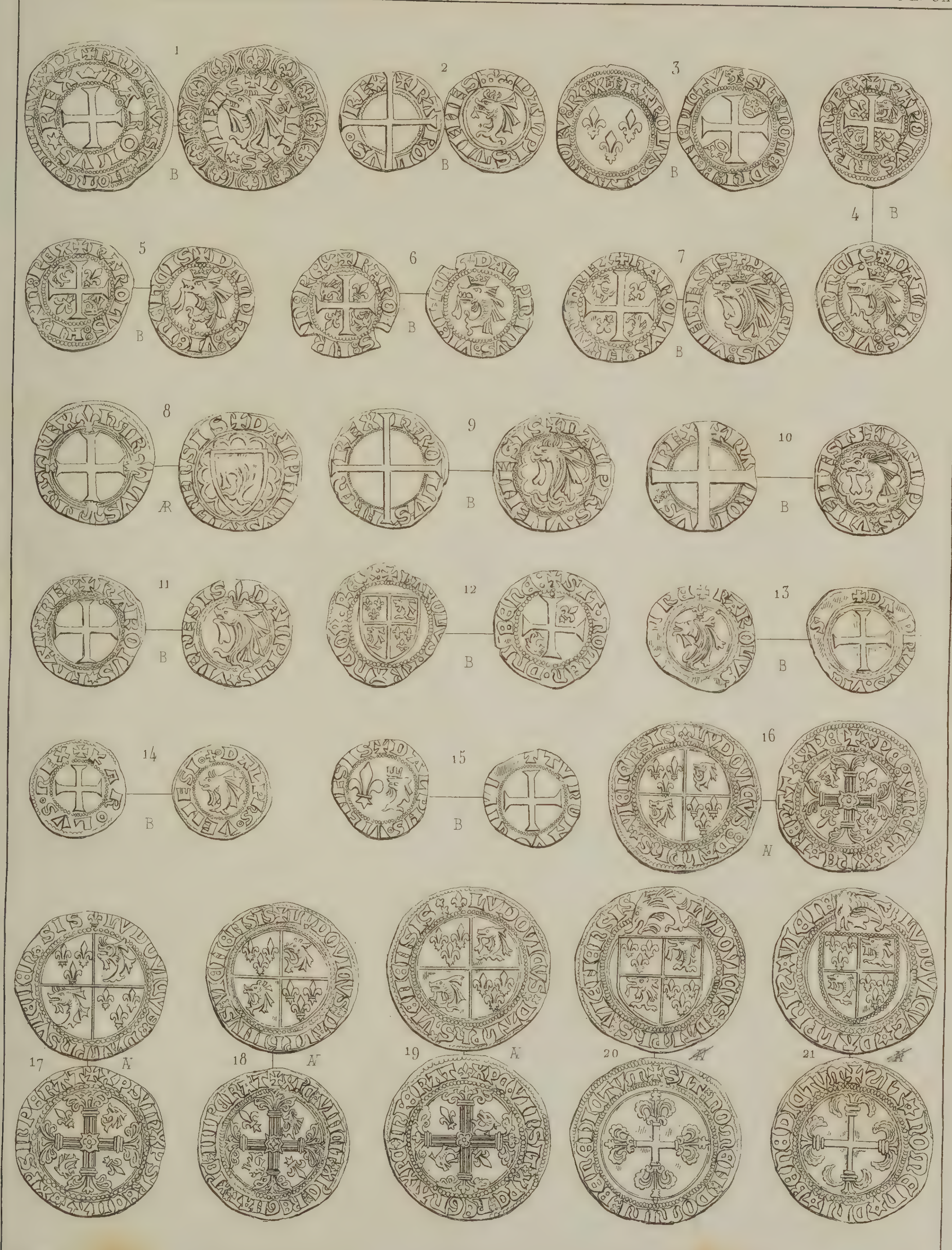
L. Dardel sc.



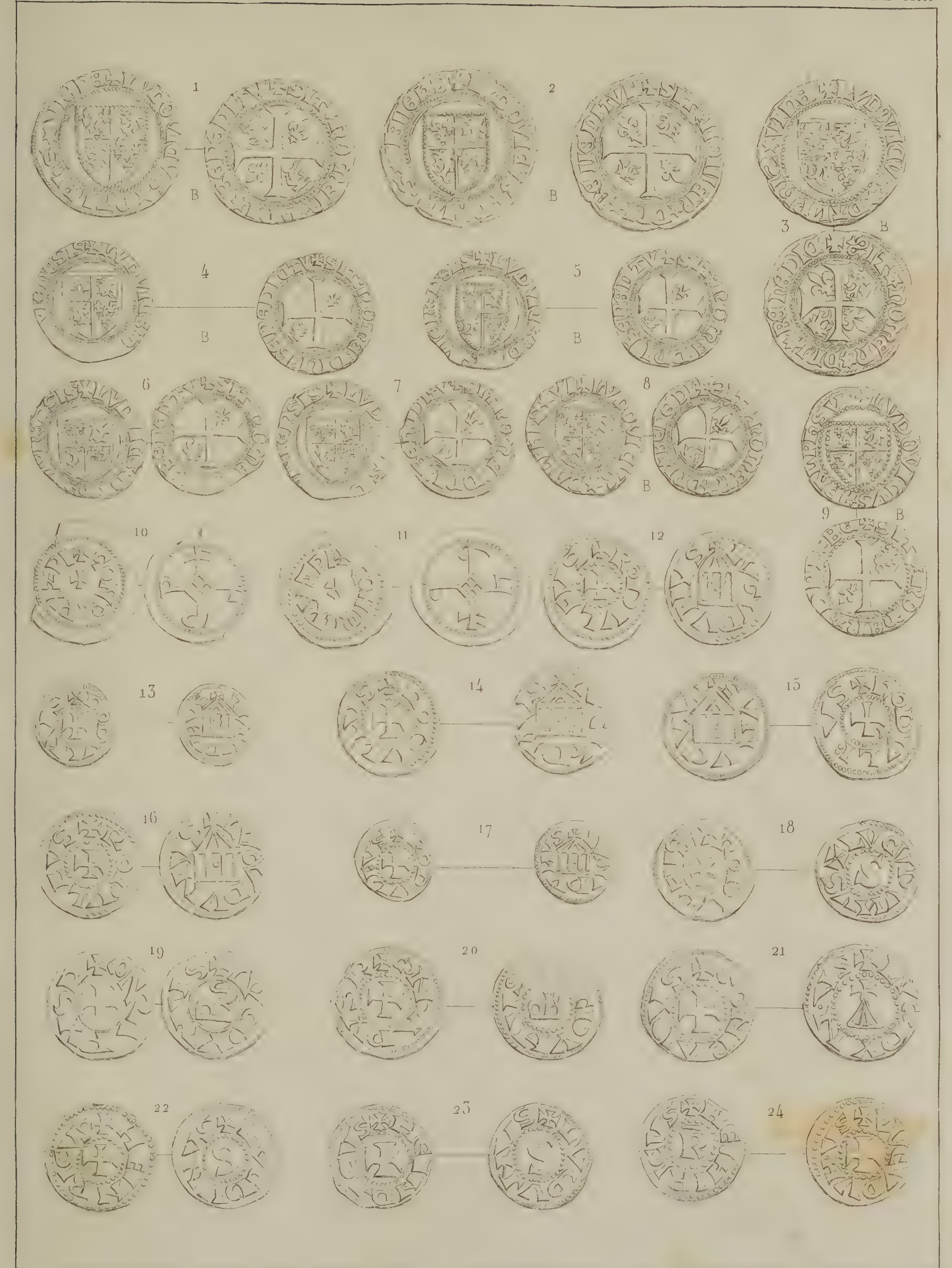
L. Dardel sc.



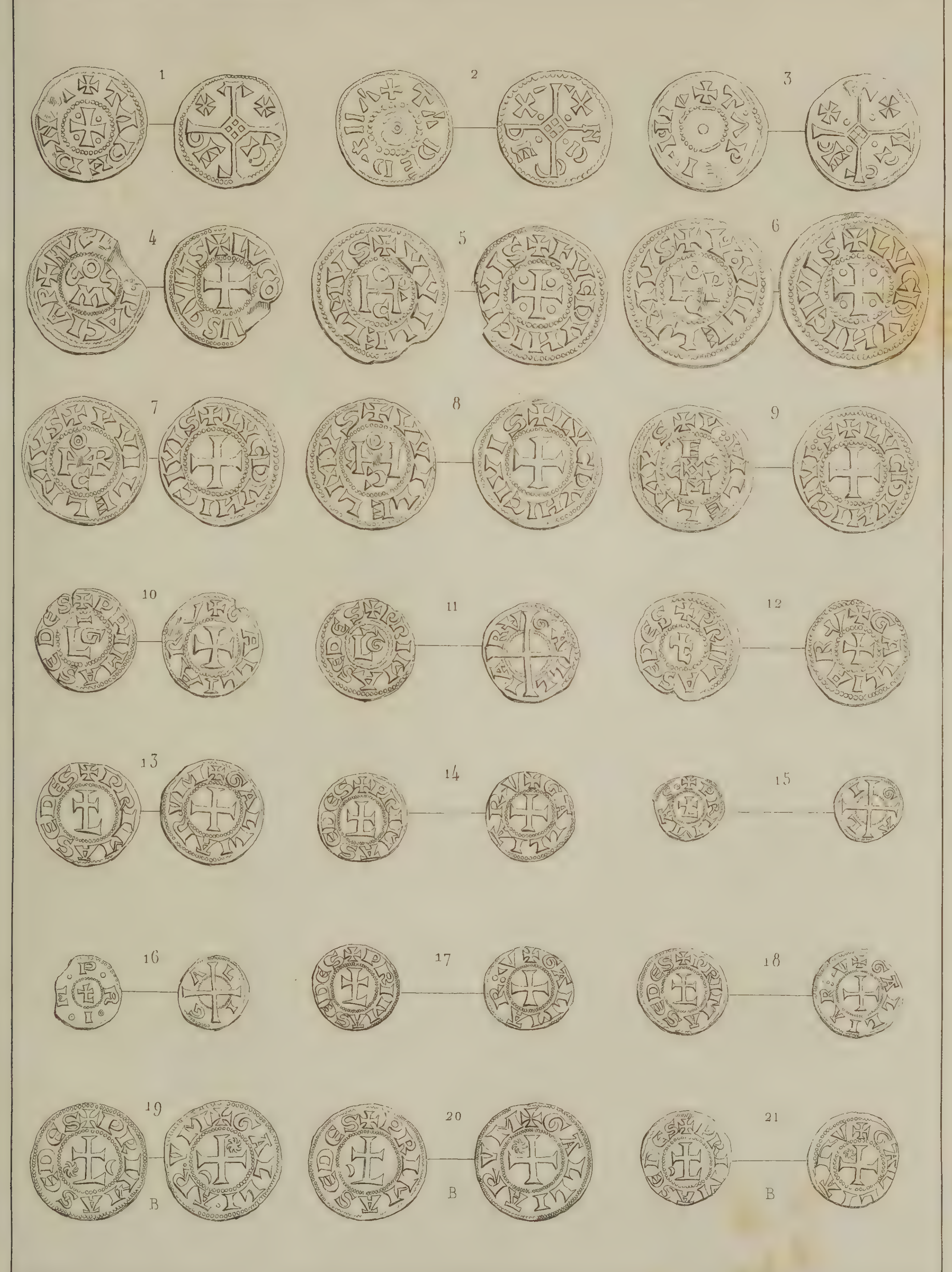
L. Dardel sc



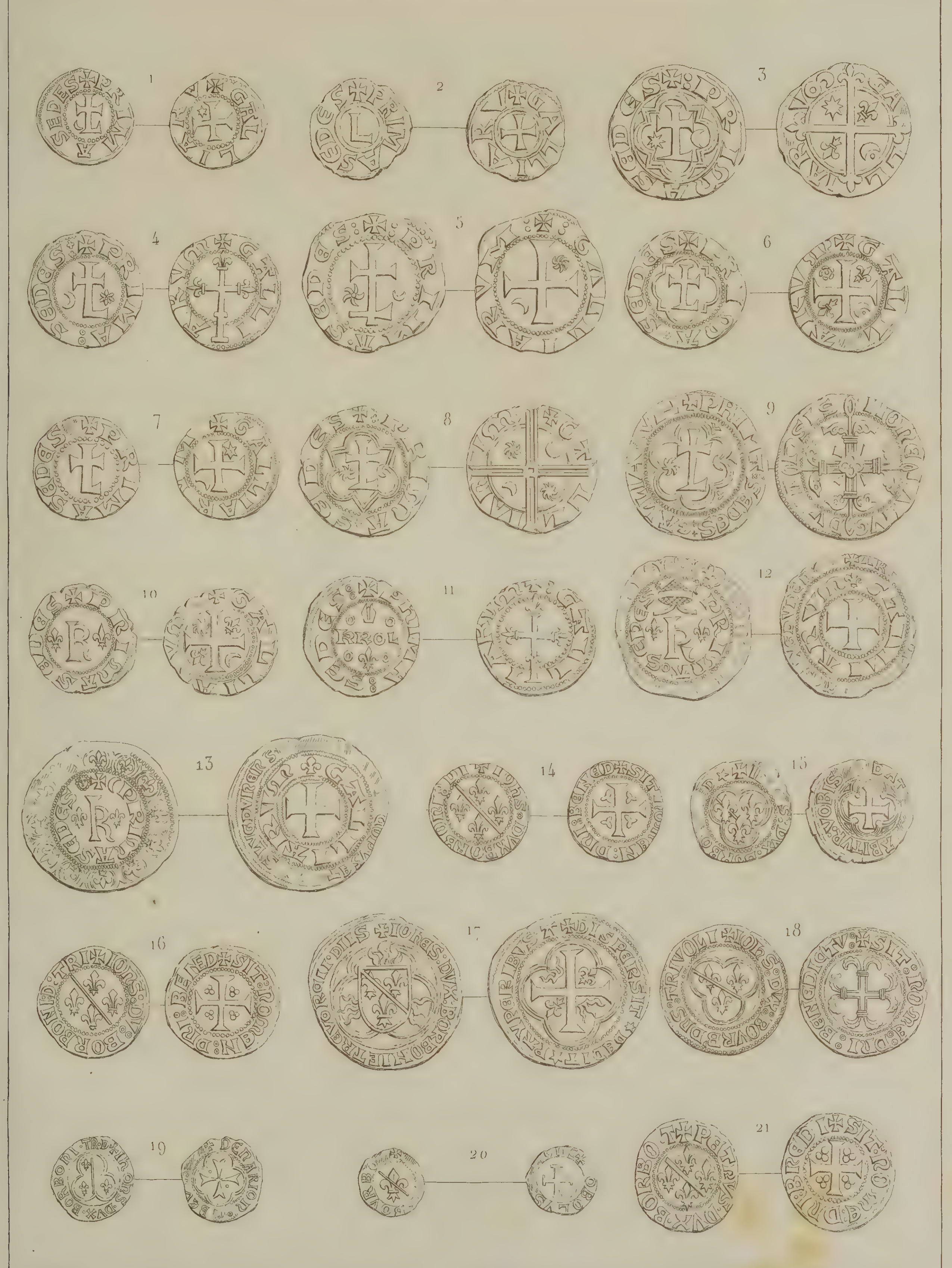
L. Dardel sc.



L. Dardel sc.



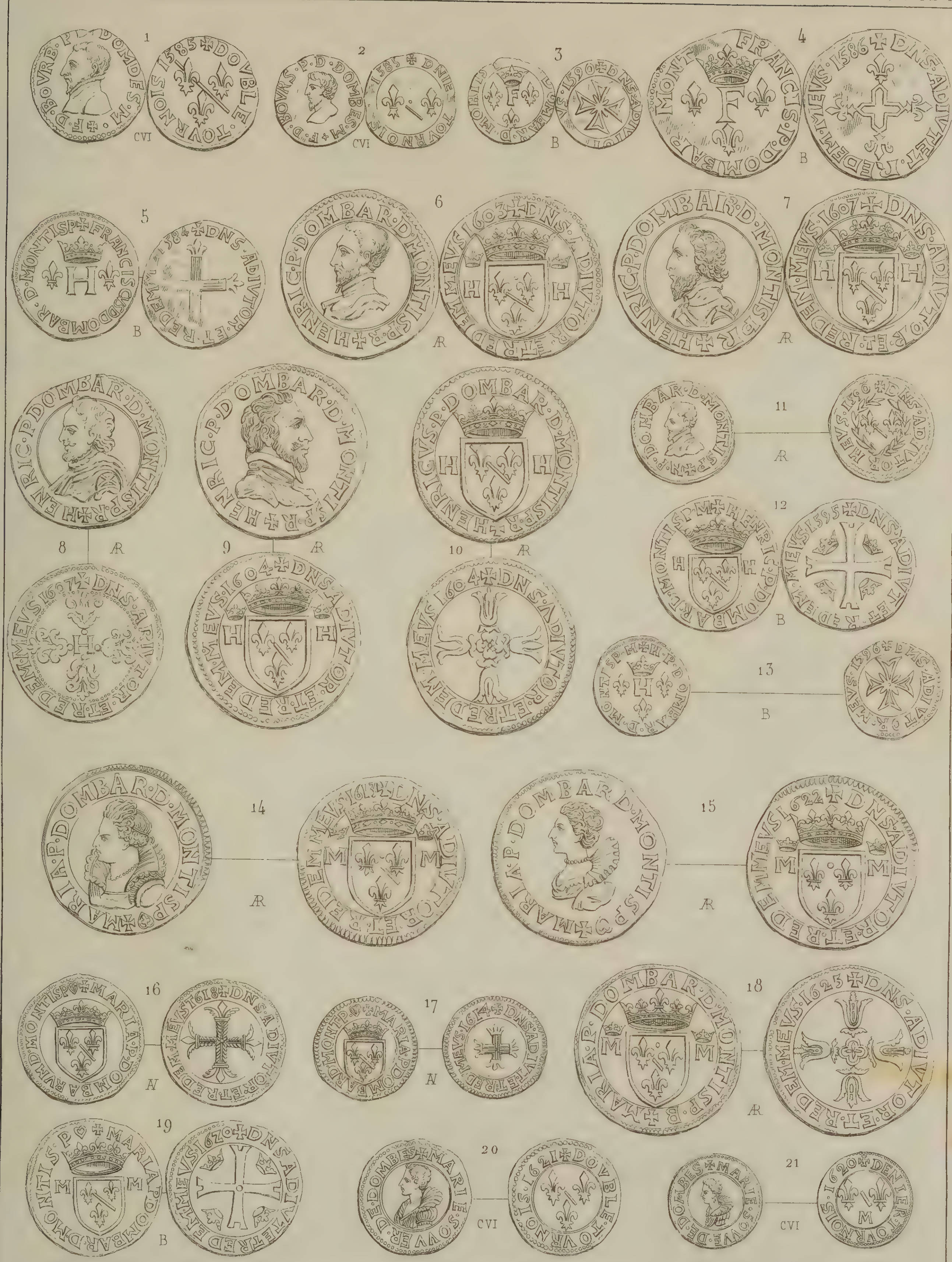
L. Dardel sc.



L. Dardel sc.



L. Dardel sc.



L. Dardel sc.



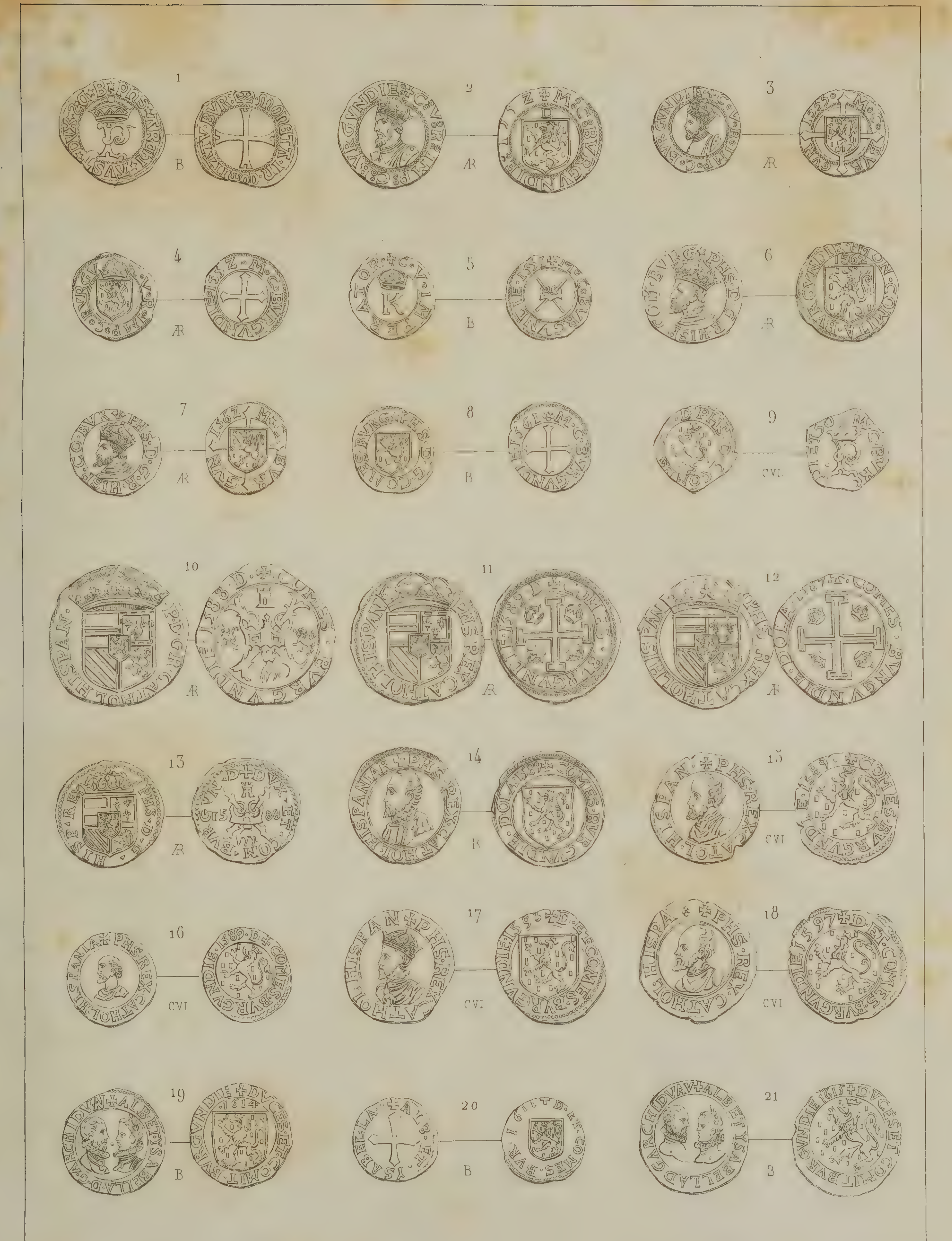
L. Dardel sc.



L. Dardel sc.



L. Dardel sc.


1
B
2
Æ
3
Æ
4
Æ
5
B
6
Æ
7
Æ
8
B
9
CVI
10
Æ
11
Æ
12
Æ
13
Æ
14
B
15
CVI
16
CVI
17
CVI
18
CVI
19
B
20
B
21
B

L. Dardel sc.





L. Dardel sc


IMPERATOR ✠ CAROLVS QVINTVS
MONETA CIVITATIS BISVNTINE
1625 ✠ MONETA CIVI IMP BISVNTINA
PLEVT A DIEV
BISONT ✠ MONETA CIV IMP

L. Dardel sc.

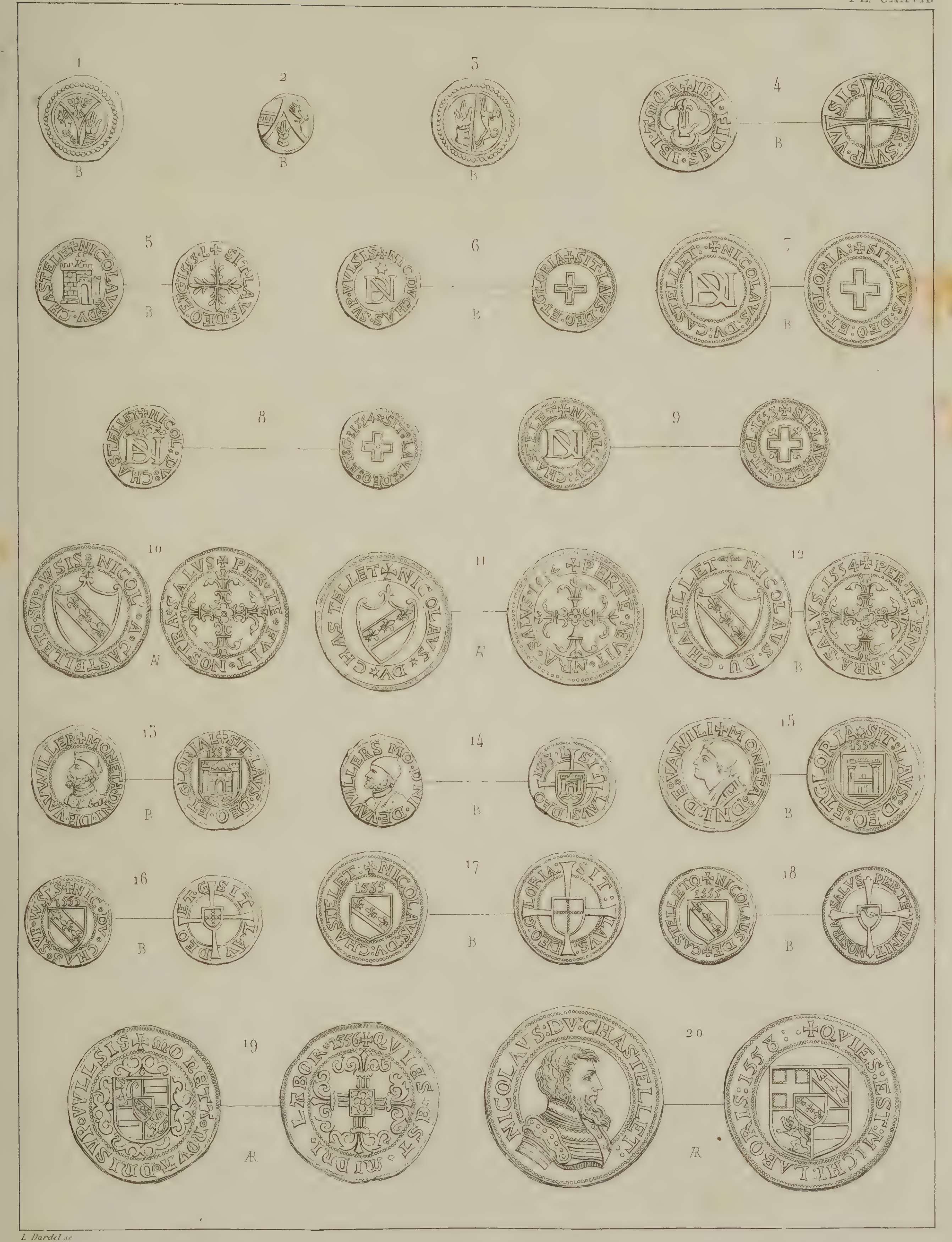


L. Dardel sc

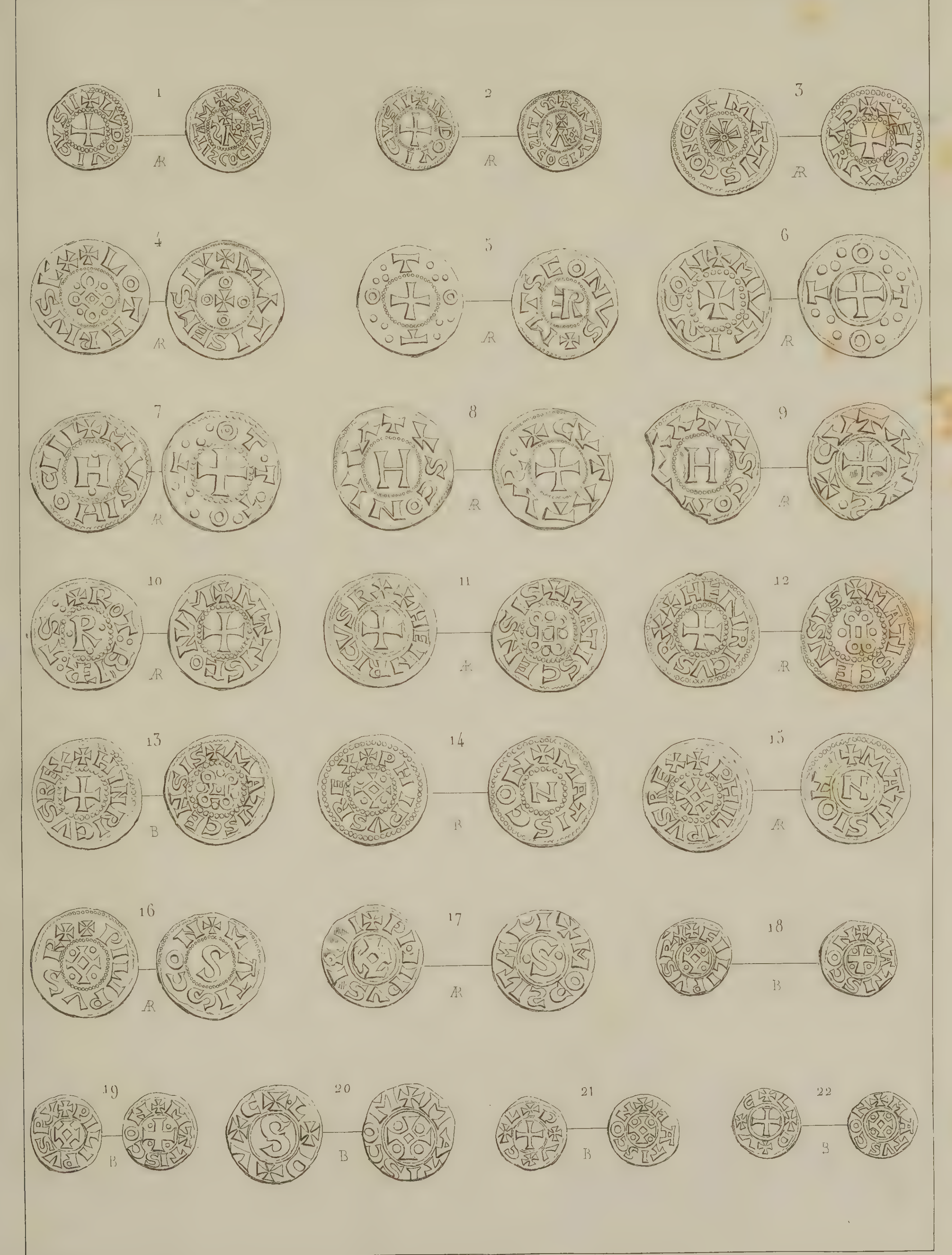

1
LVD·FRID·D·G·DVX·WIRT·ET·TEC·COM·MONT
SECVNDVM·VOLVNTATEM·DEI·1622
Æ
2
Æ
3
B
4
B
5
B
6
B
7
B
8
B
9
B
10
B
11
B
12
B
13
LIARD
DE MONT
BELIARD
1·7·1·0·
CVI
14
CVI
15
B
16
CAROLVS·V·ROM·IMPERATOR·AVG·1552
Æ
17
MAXIMILIANI·II·IMP·AVG·P·F·DECRETO
Æ
18
Æ

L. Dardel sc.

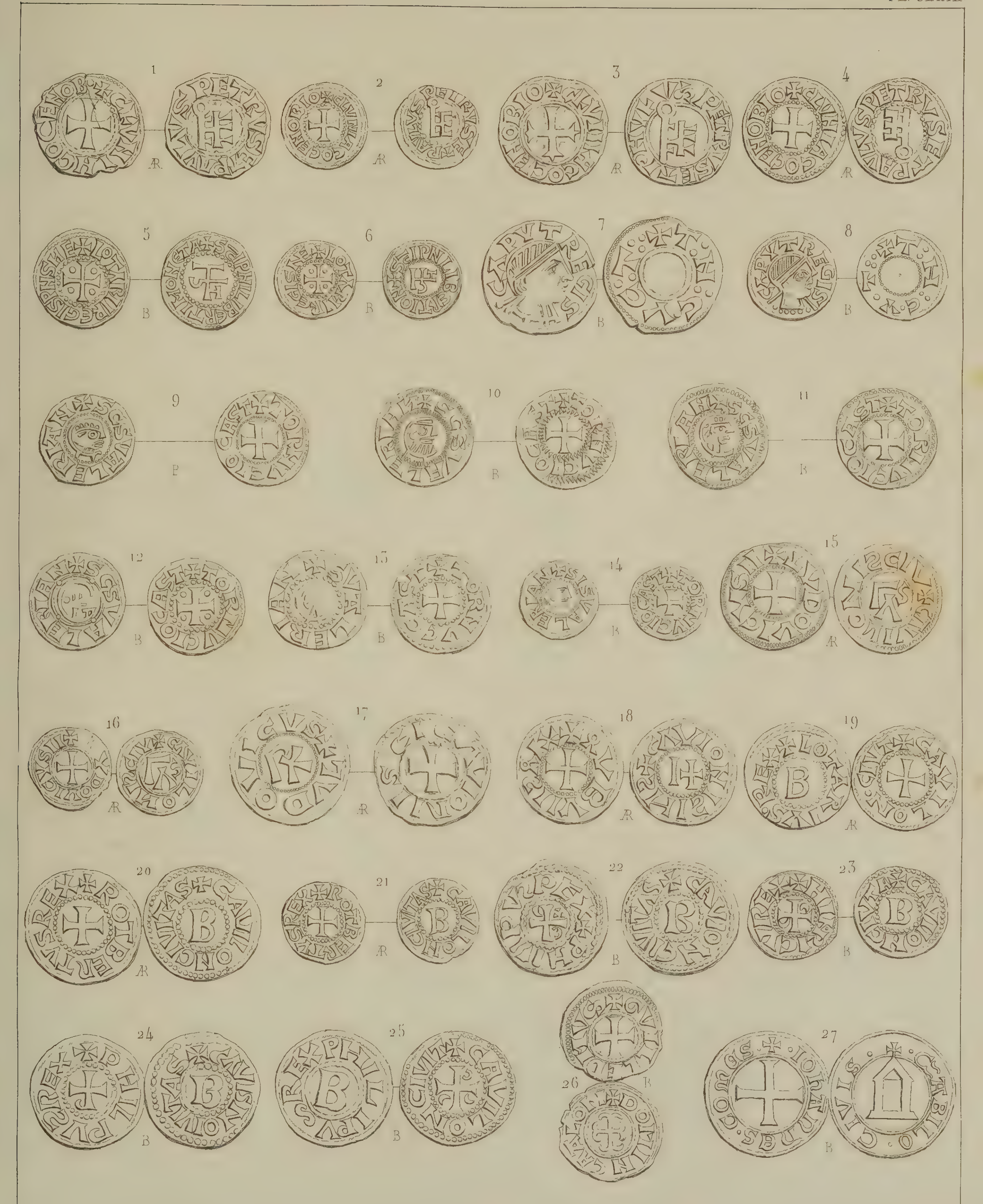

1
MAXIMILIANI II IMP AV P F DECRET 70
2
RVDOLPHI II IMP AV G P F DECRET
60
3
4
1596
5
LEOPOLDVS D G ARCHIDVX AVST
1625
6
7
8
SANCTVS LEODEGARIVS
FERDINANDVS II D G RO IM SEM AV
9
SANCTVS LEODEGARIVS
FERDINANDVS II D G ROM IMP SE AVG
10
1624
MONETA NOVA MVR ET LVDR
11
SANCTVS LEODEGARIVS
MONETA NO MVR ET LV
12
SANCTVS LEODEGARIVS
13
14
15
16
SANCTVS LEODEGARIVS
16 63
17
18
19
1 6 66


1
B
2
B
3
B
4
B
5
B
6
B
7
B
8
9
10
AV
11
AR
12
B
13
B
14
B
15
B
16
B
17
B
18
B
19
AR
20
AR

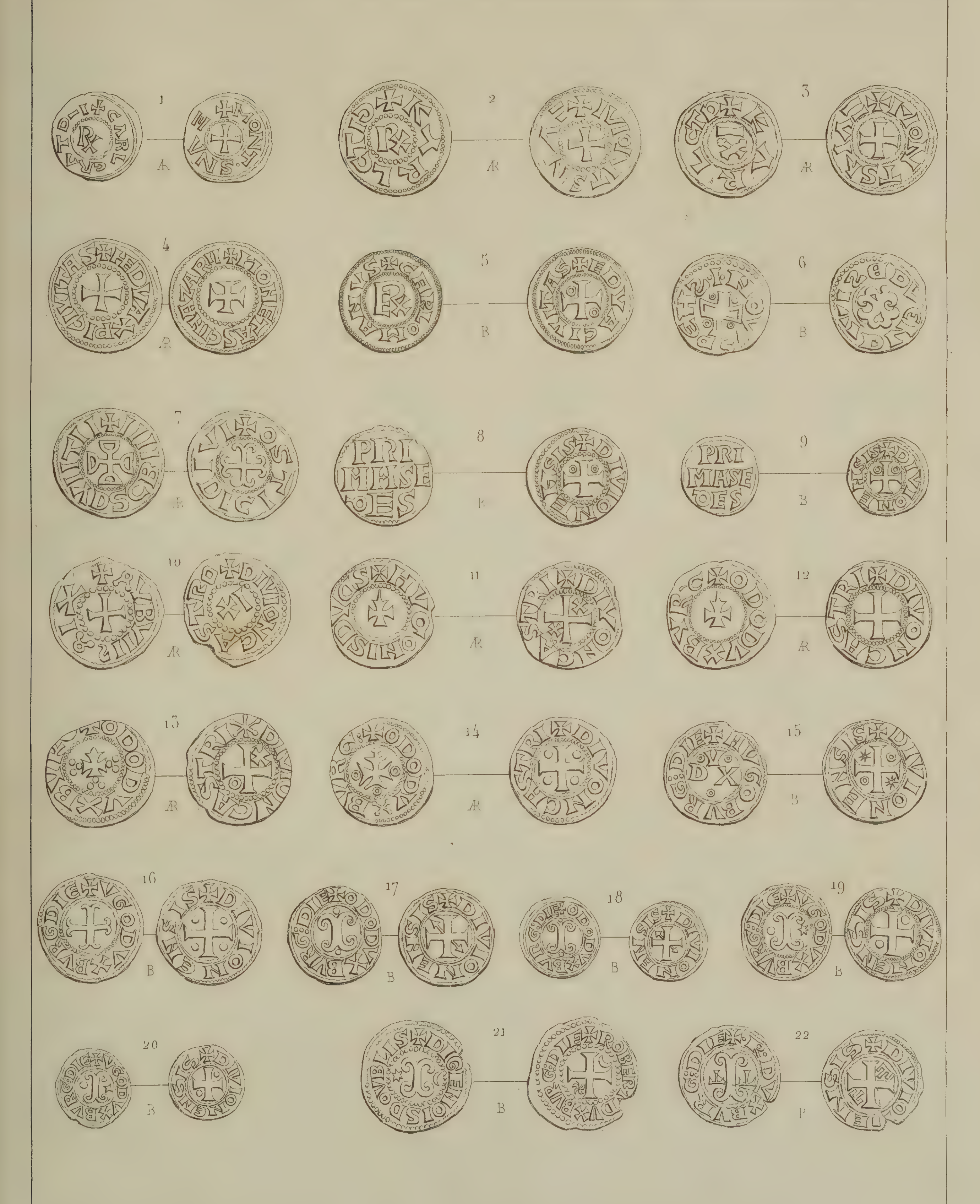
L. Dardel sc.



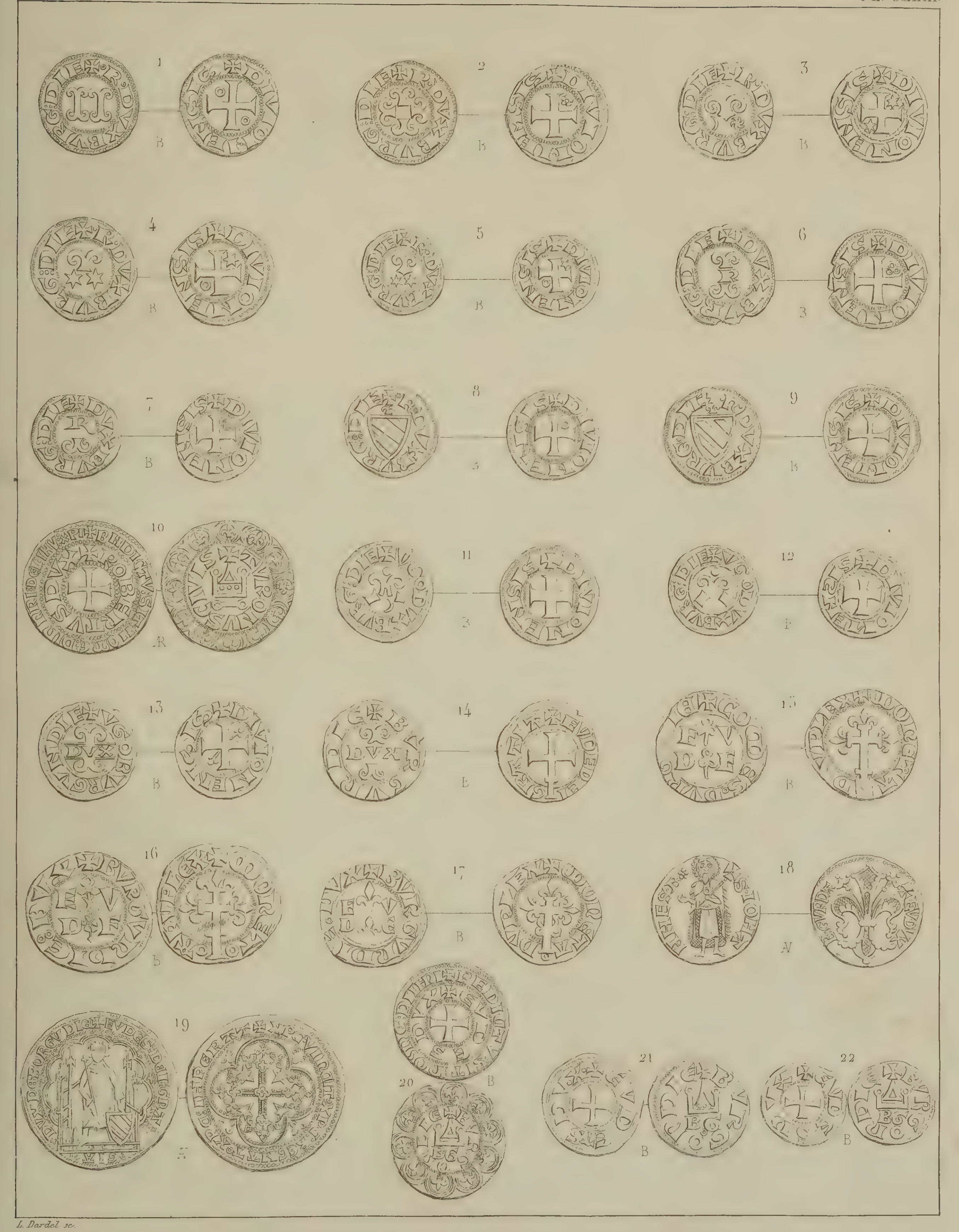
L. Dardel sc.



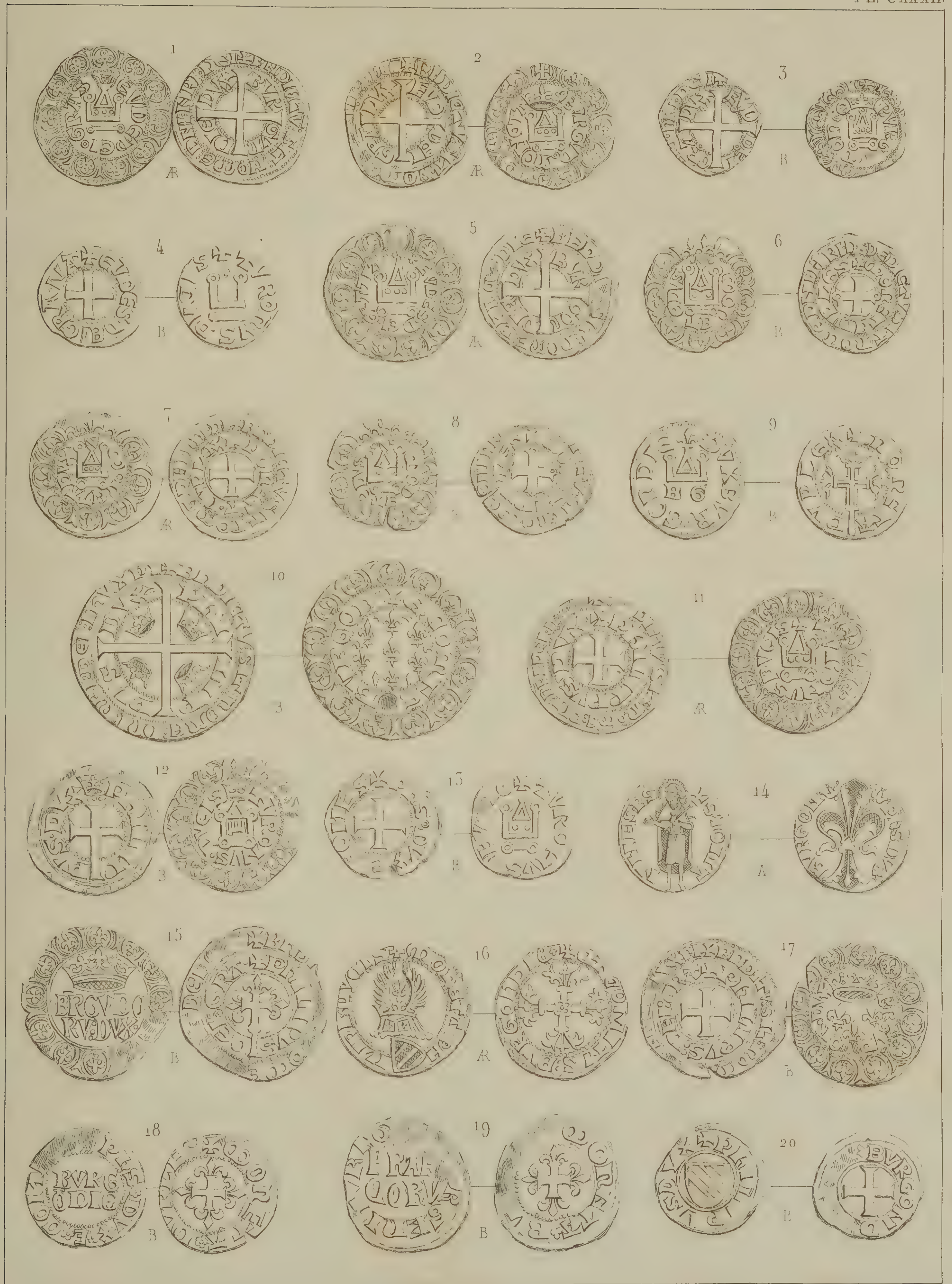
L. Dardel sc.



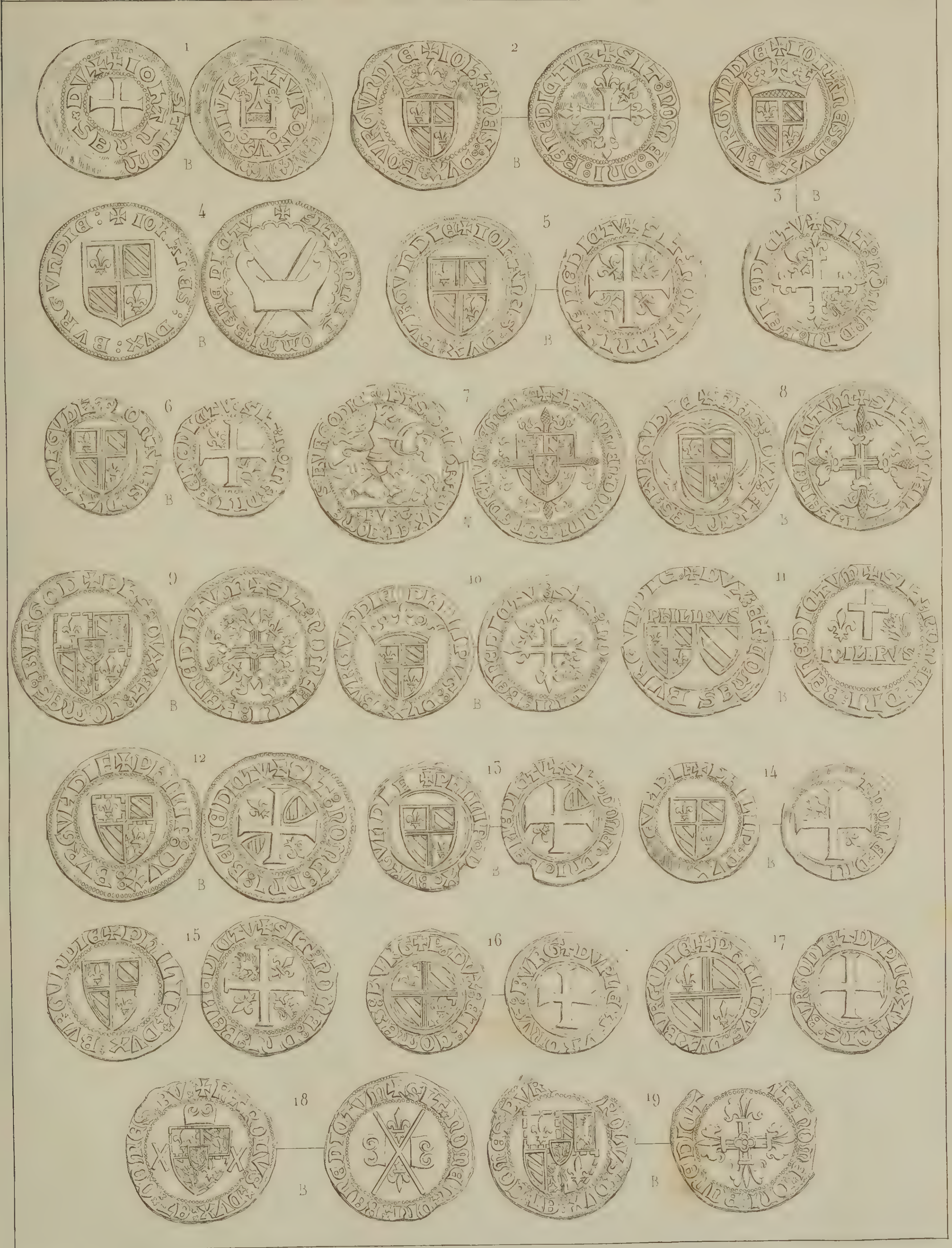
L. Dardel sc



L. Dardel sc.



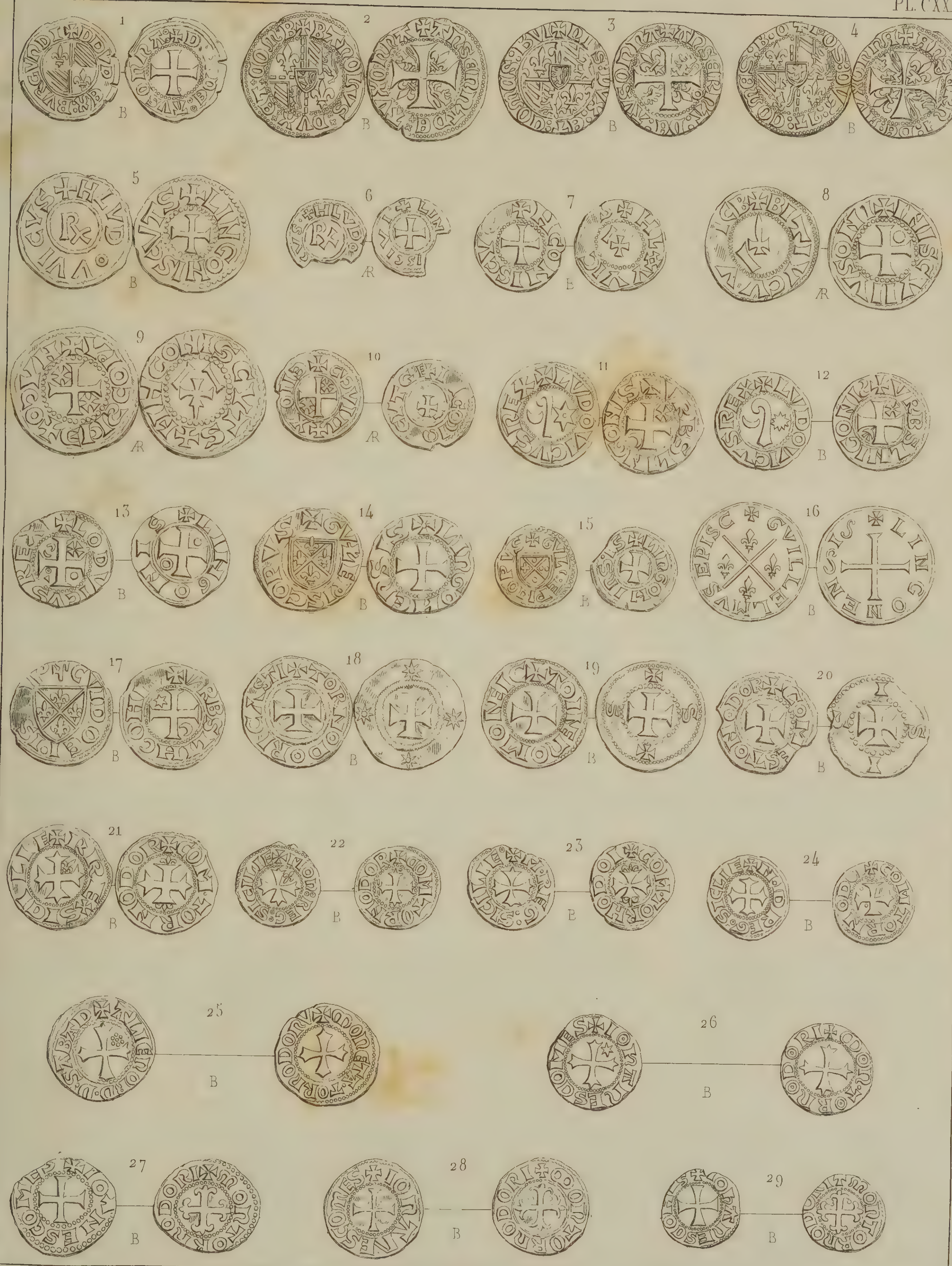
L. Dardel sc.



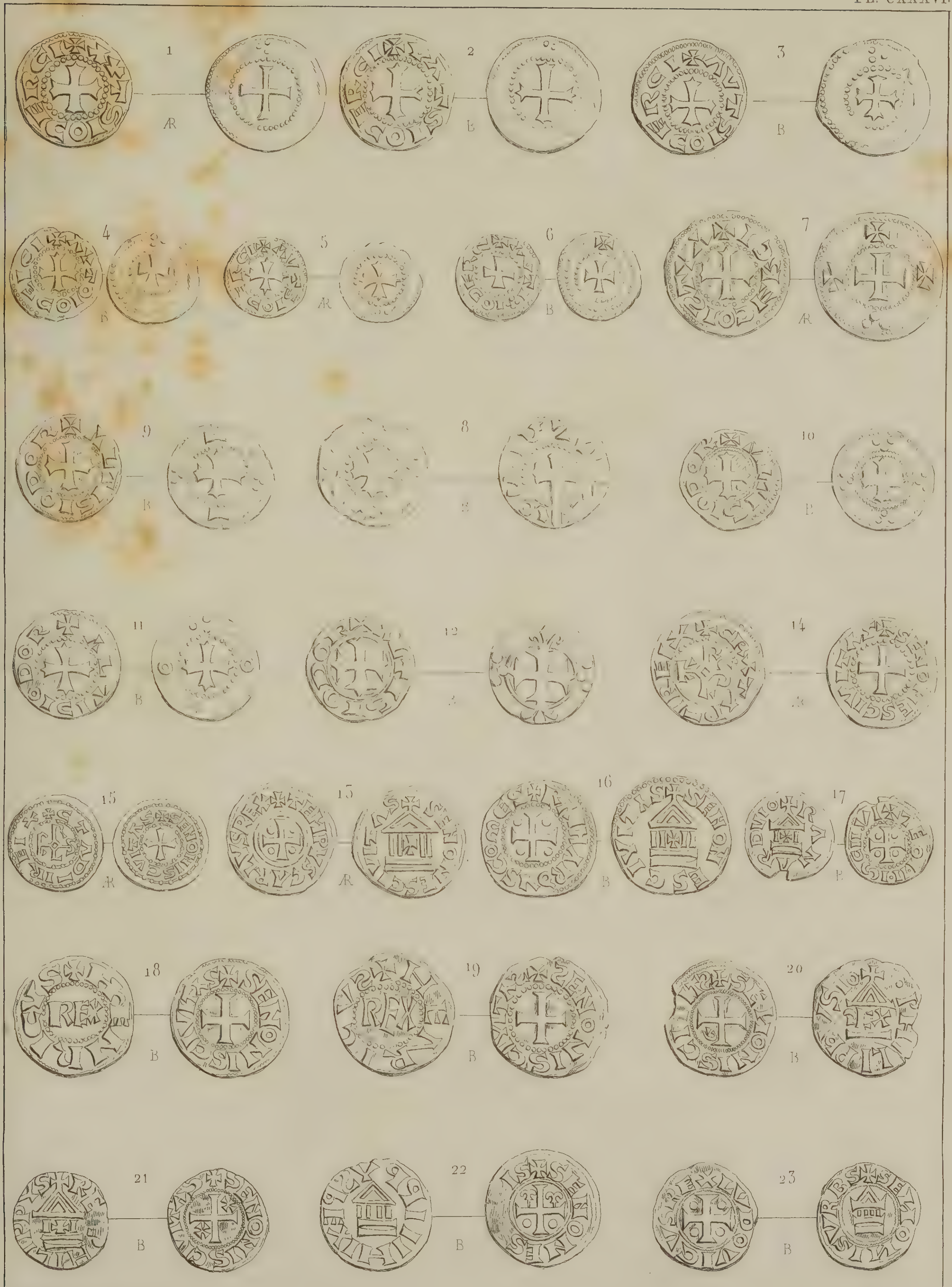
L. Dardel sc.



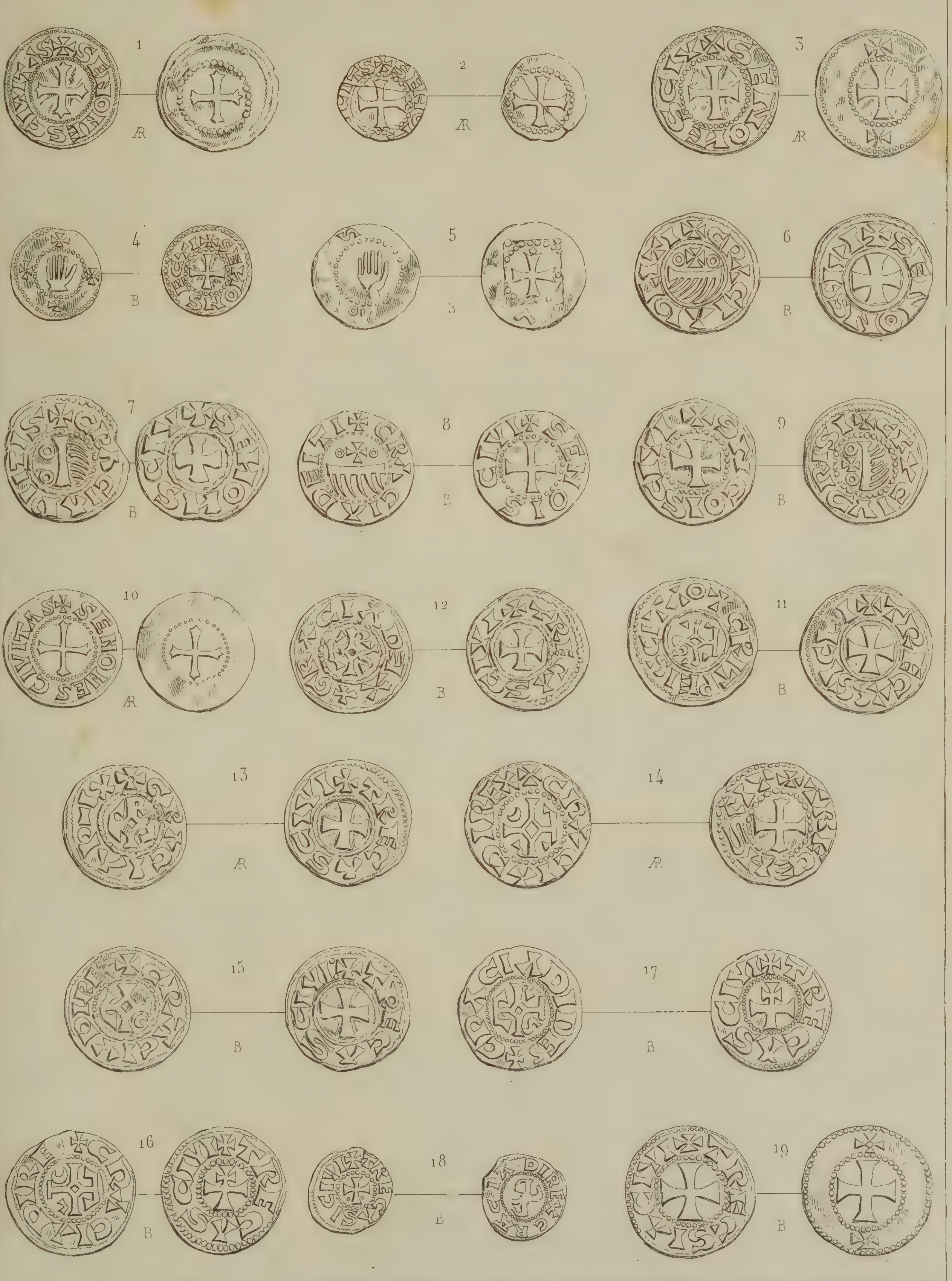
L. Dardel sc.



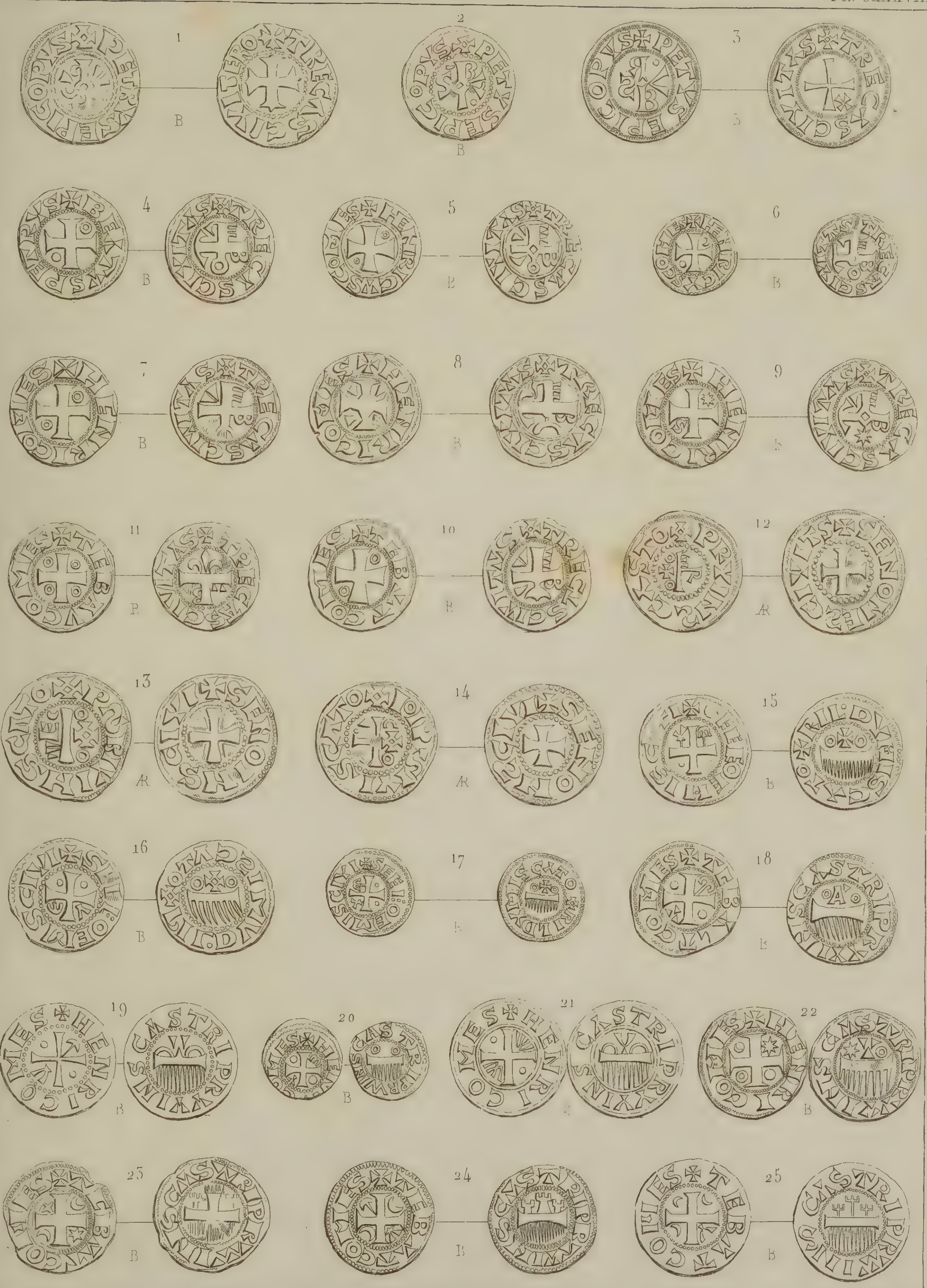
L. Dardel sc.



L. Dardel sc.

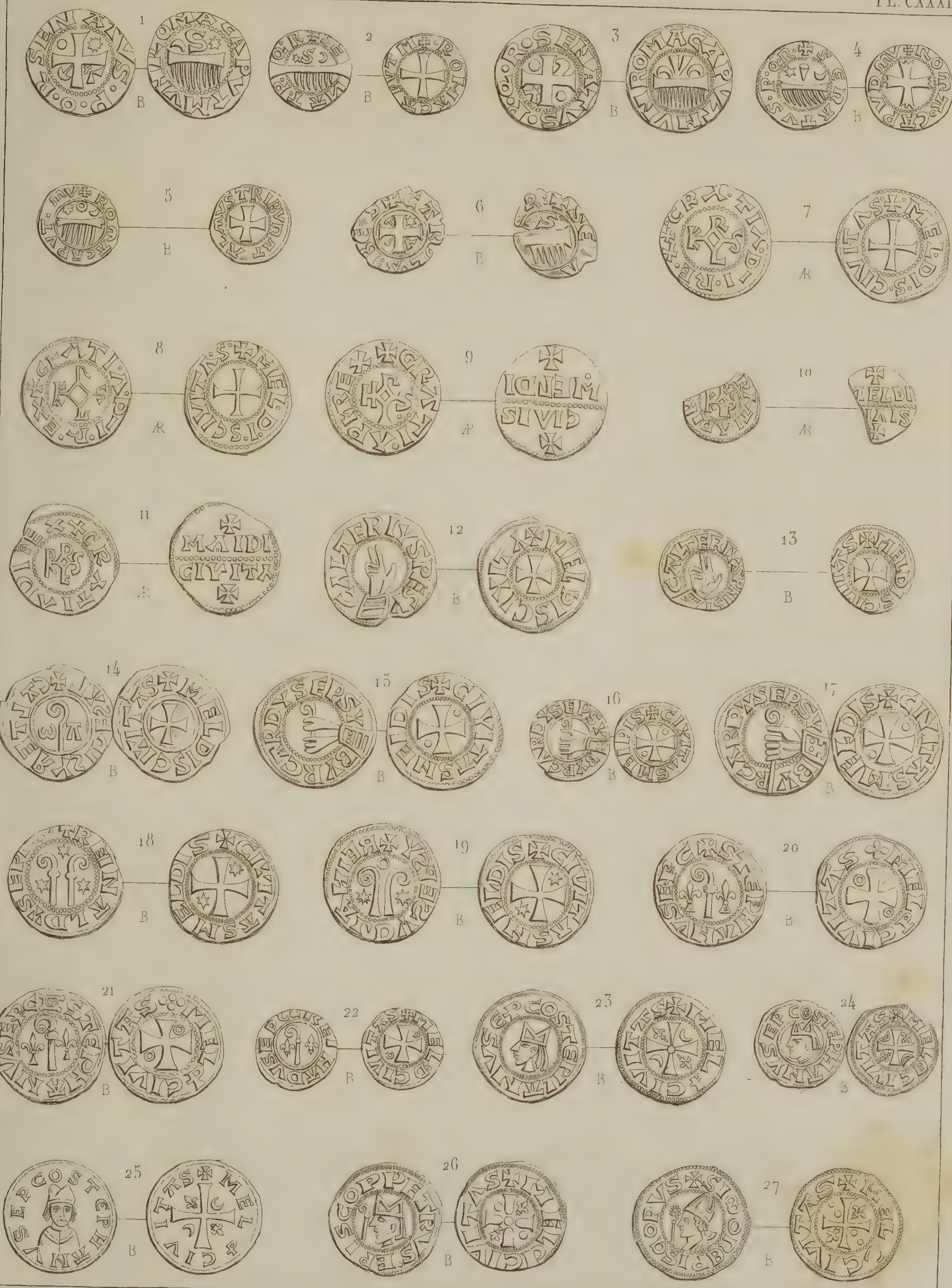


L. Dardel sc.

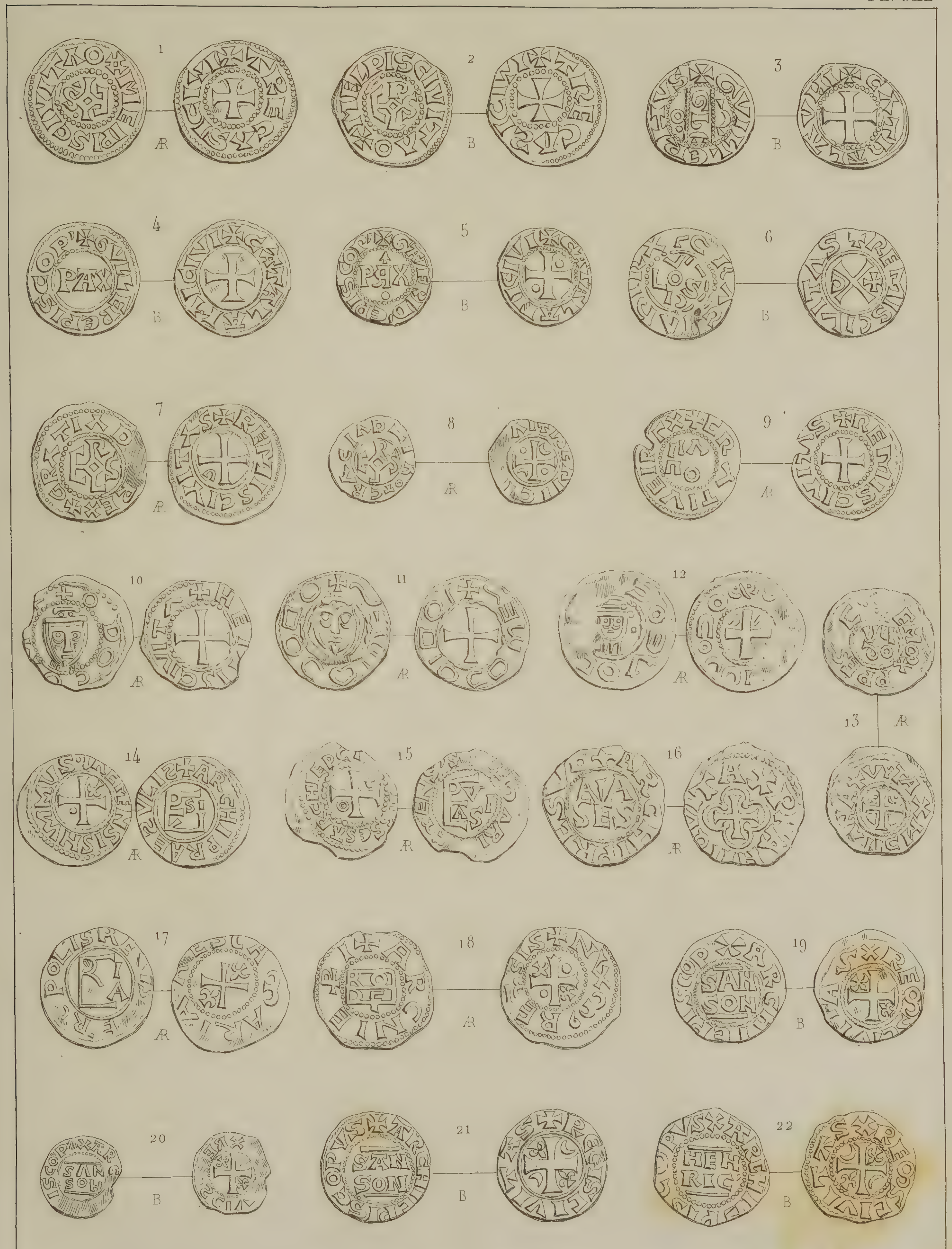


L. Dardel sc.

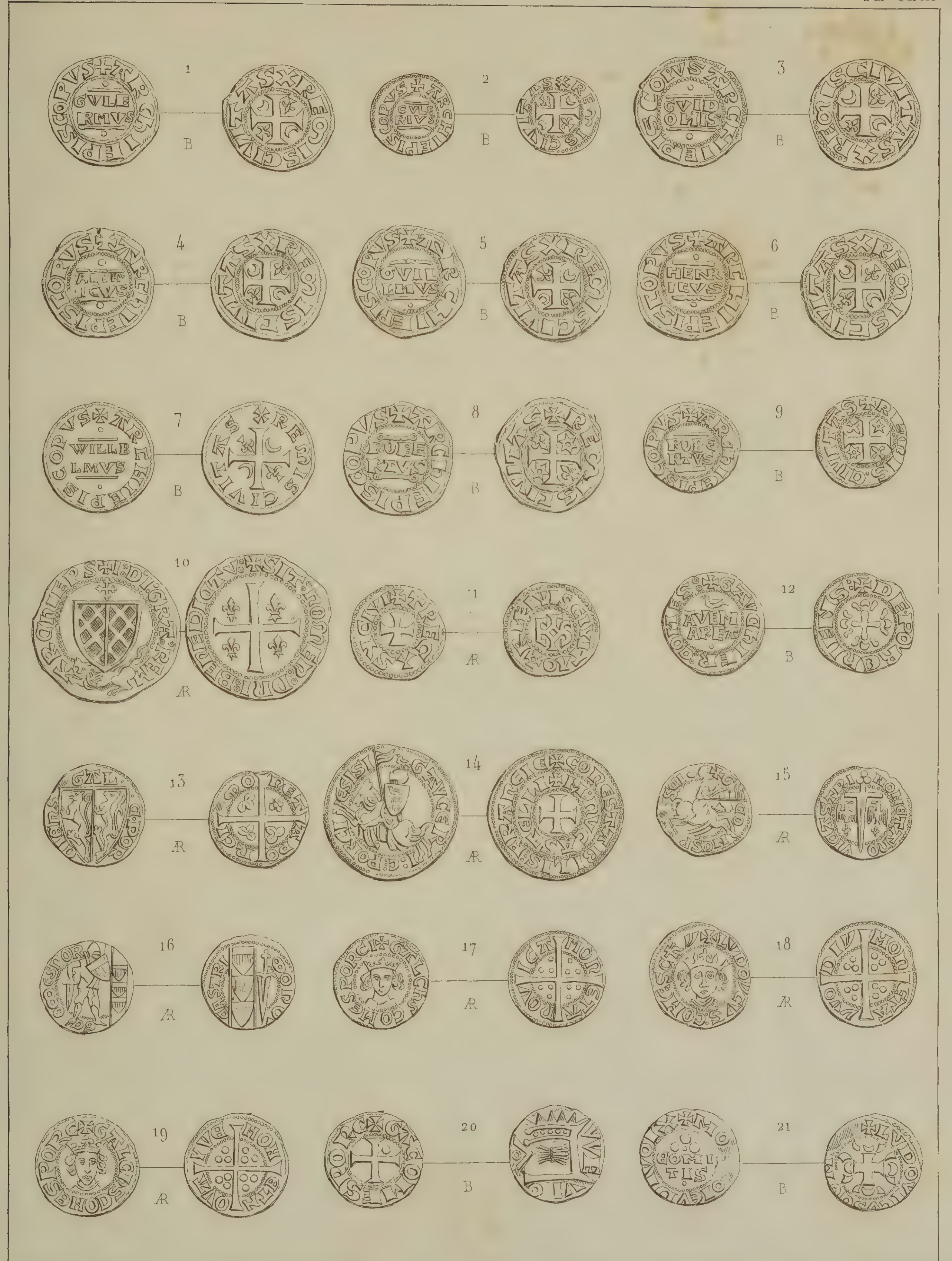
PL. CXXXIX.



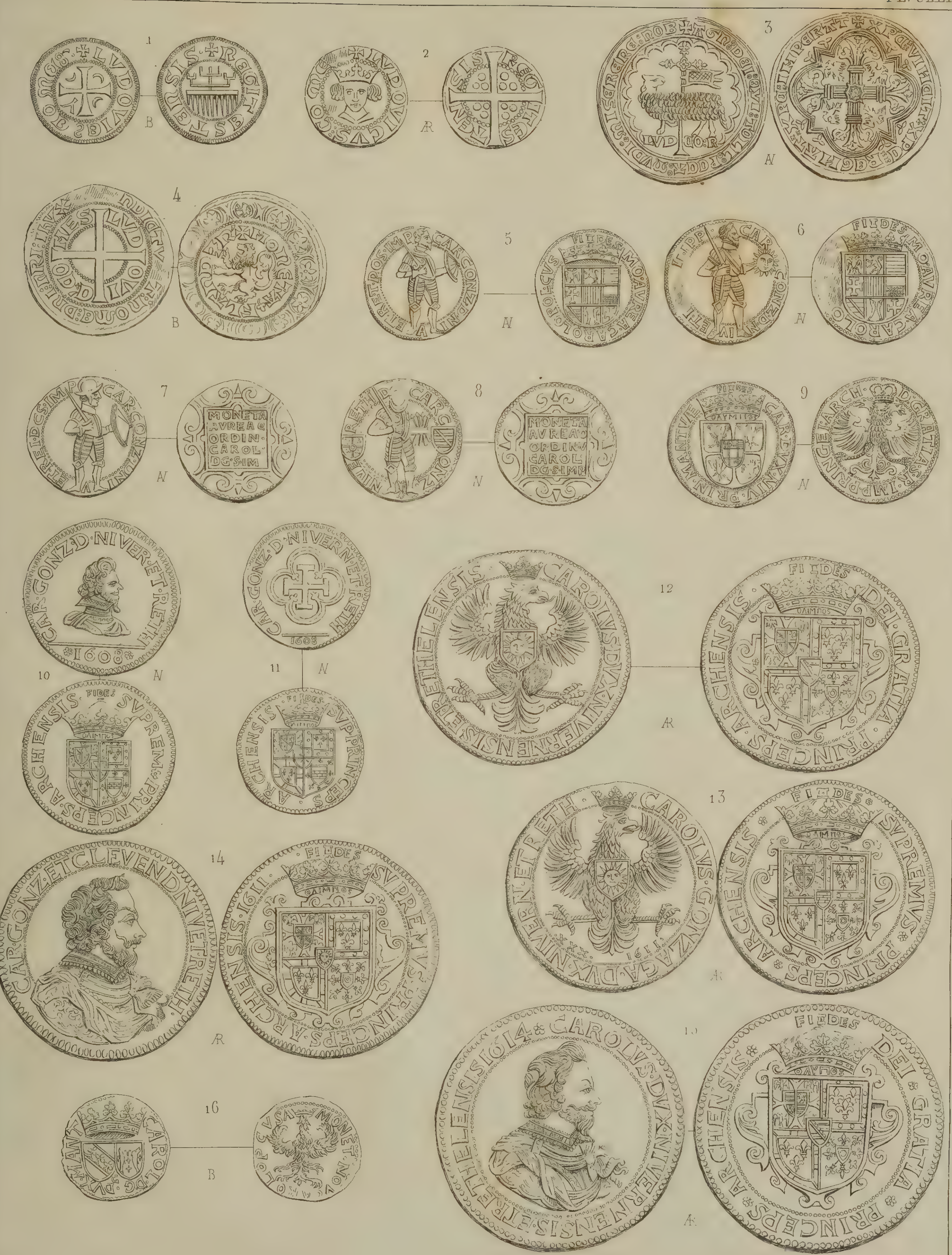
L. Dardel sc.



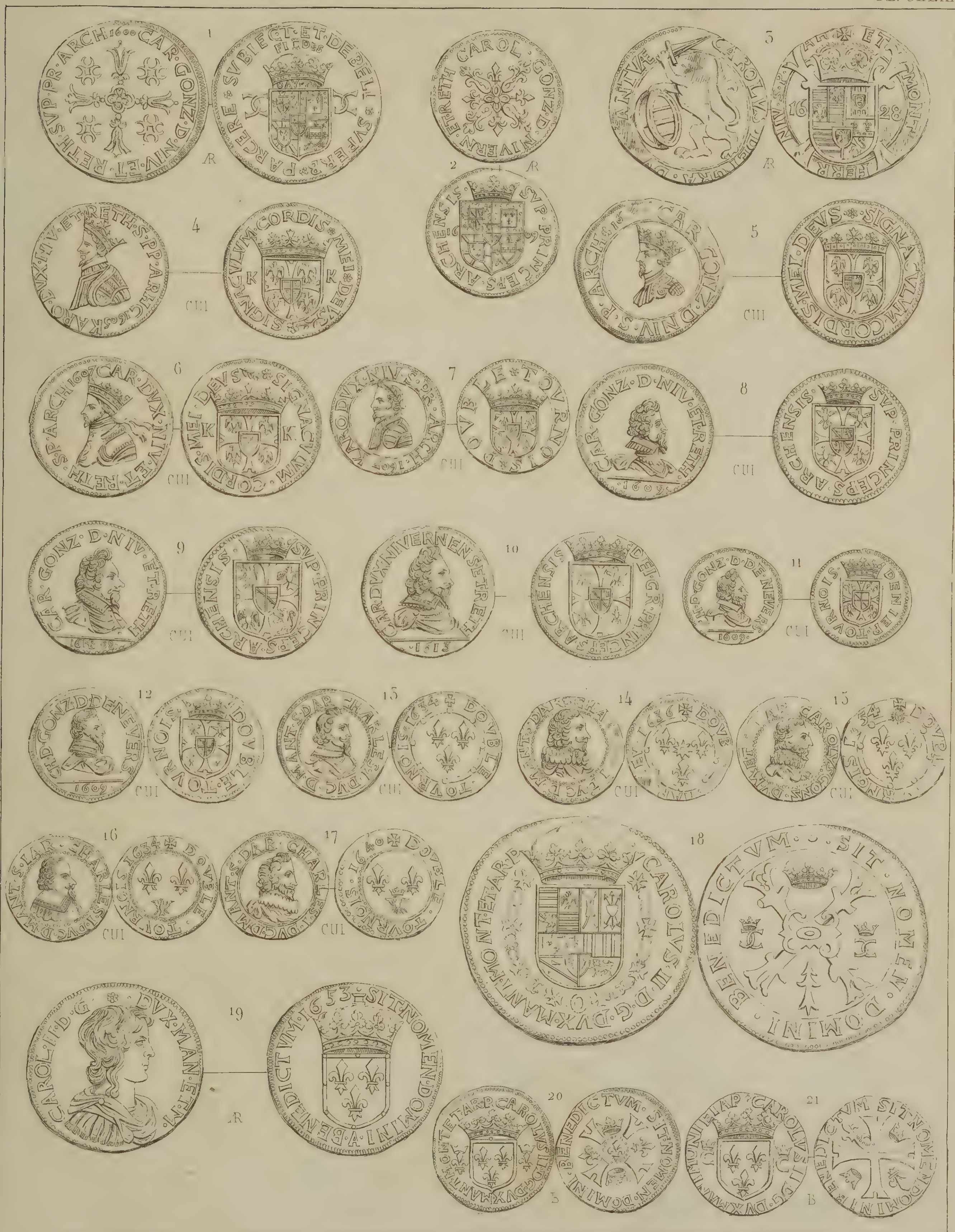
L. Dardel sc.



L. Dardel sc.


MONETA AVREA ORDIN CAROL DG S IM
MONETA AVREA ORDIN CAROL DG S IMP
CAR GONZ D NIVER ET RETH
1608
CAROLVS DVX NIVERNENSIS ET RETHELENSIS
FIDES
DEI GRATIA PRINCEPS ARCHENSIS
SVPREMVS PRINCEPS ARCHENSIS
CAR GONZ ET CLEV E DUC NIVET RETH
1614 CAROLVS DVX NIVERNENSIS ET RETHELENSIS

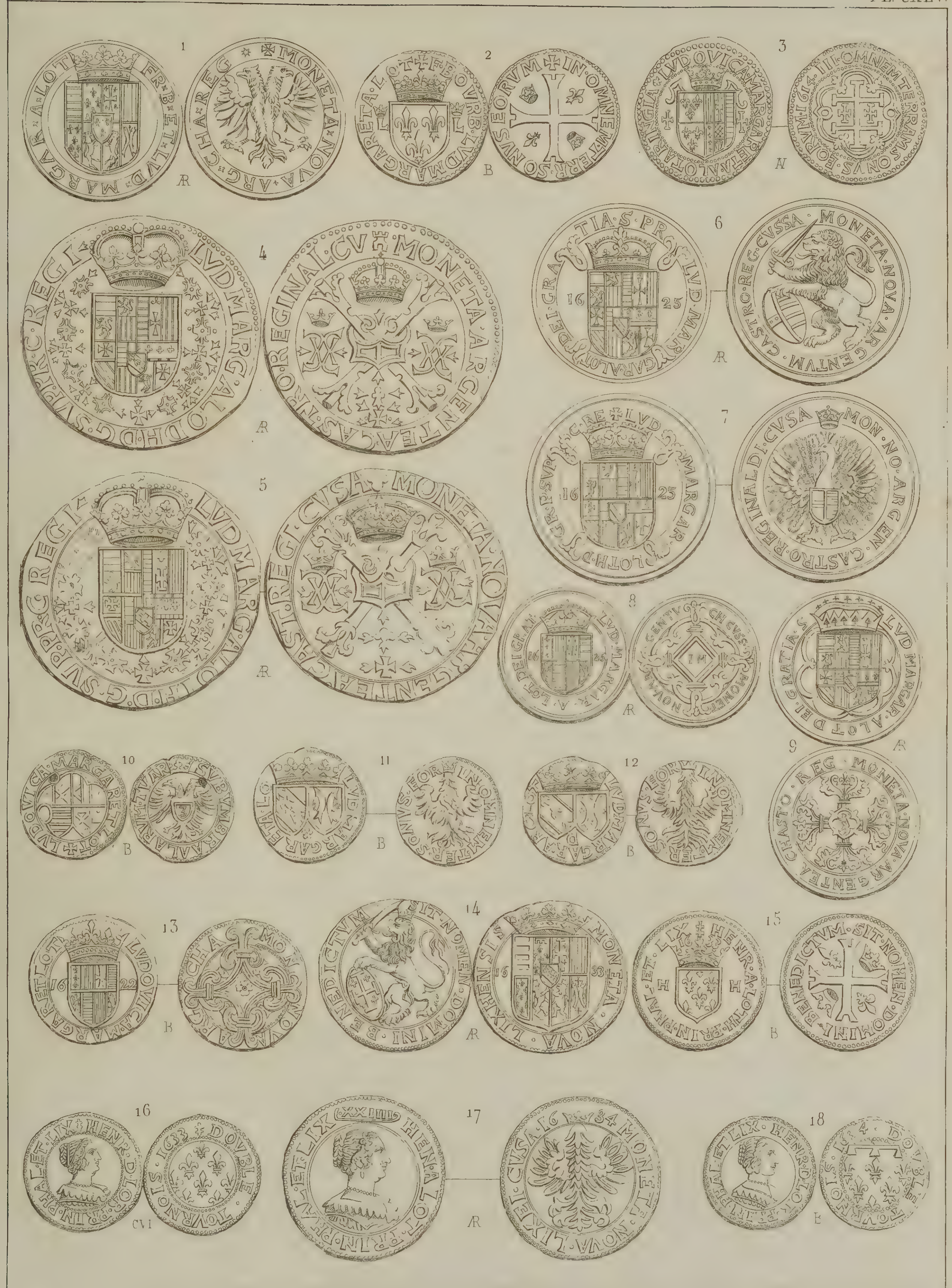
L. Dardel sc.



J. Dardel sc.



L. Dardel sc.



L. Dardel sc.



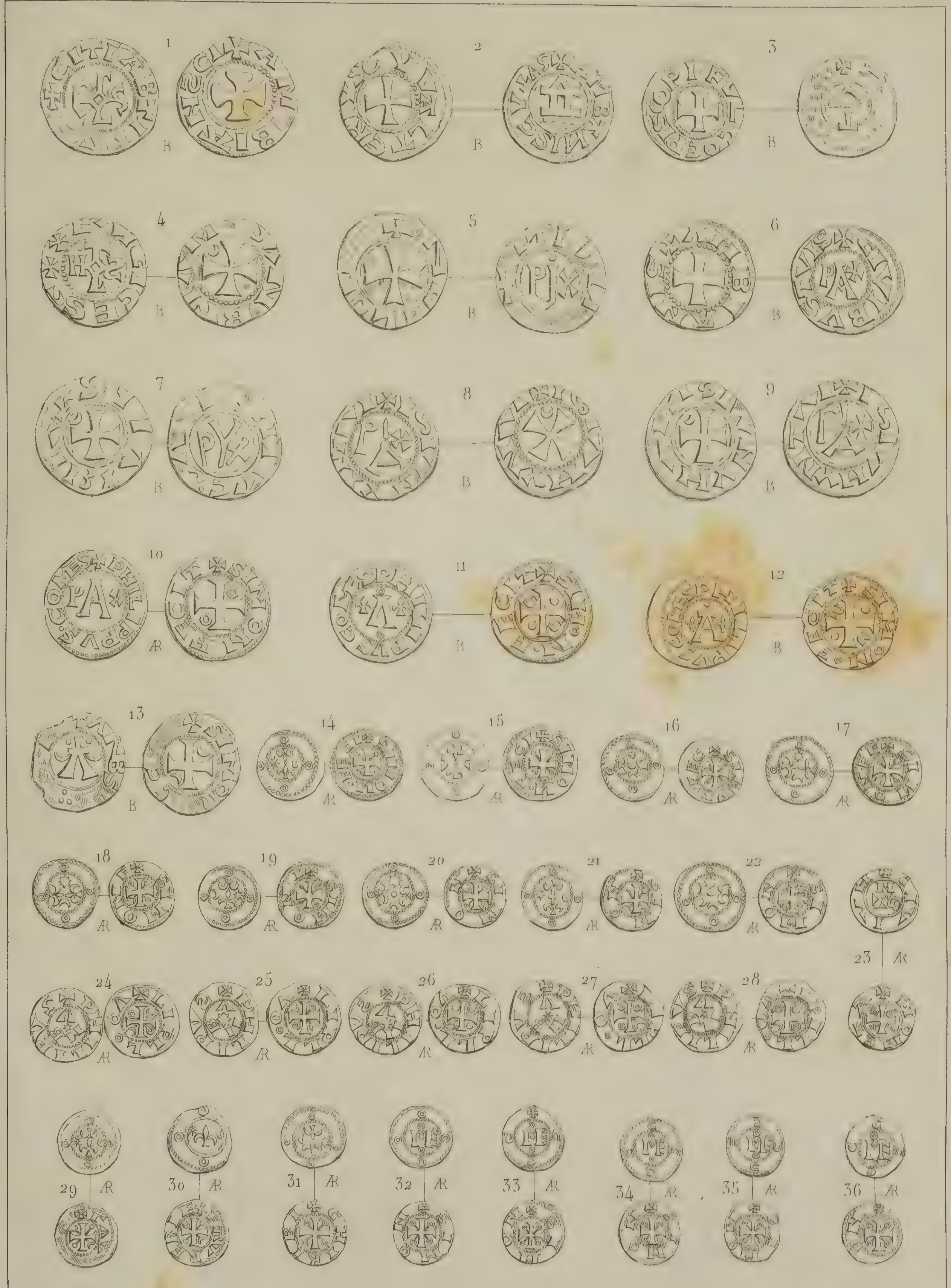
L. Dardel sc.


HENRICVS·DE·LA·TOVR·DVX·BVLLIONEVS 1614 XV
SVPREMVS·PRINCEPS·SEDANENSIS
H·HENRICVS·DE·LA·TOVR·DVX·BVLLIONII 1615
SVP·PRINCEPS·SEDANI·ET·RAVCVRT
HENRICVS·DE·LA·TOVR·DVX·BVLLONII XIV
SVP·PRINCEPS·SEDANI·ET·RAVCVRTII 1614
HENRICVS·DE·LA·TOVR·DVX·BVLLIONII XXII
HENR·I·D·LA·TOVR·D·D·BVIL·P·SOV·D·S
DNM·1599 NON·EST·CONS·ADVERSVS
HENR·DE·LATOVR·D·BVLLIONII 1614
SVP·PRINCEPS·SEDANI·ET·RAV
HENR·D·E·S·HENR·I·D·LATOVR·D·DEBVIL·P·S
DNM 1622 NON·EST·CONS·ADVERSVS
HENR·DE·LATOVR·D·BVLLIONEV 1613
SVP·PRINCEPS·SEDANENSIS
BVLLIONI·HENRICVS·TVRRAEVS·D
1615 LIARD TOVRNOIS
HENRI·DE·LATOVR·DVC·DE·BVILLON
1615 LIARD TOVRNOIS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

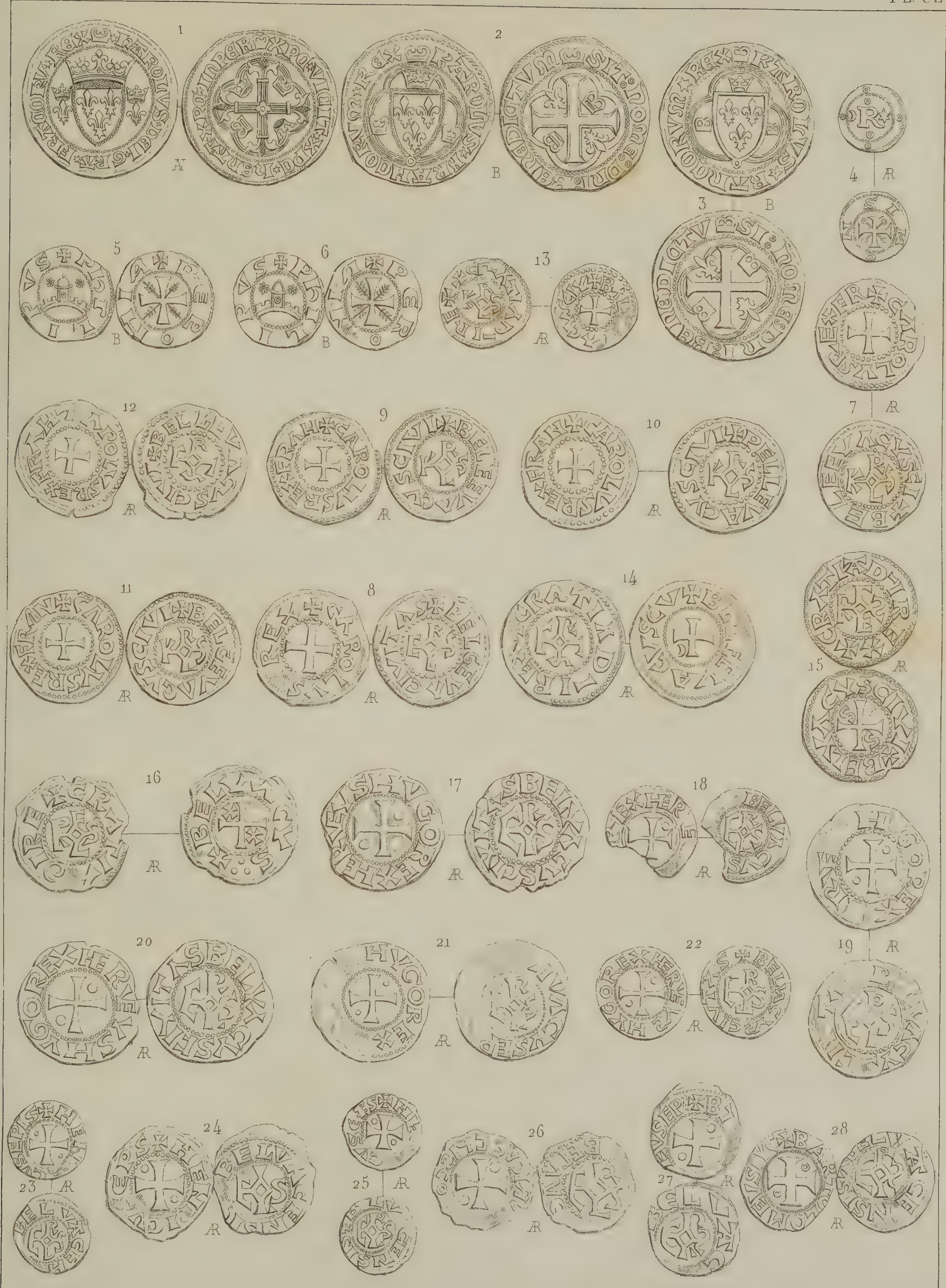
L. Dardel sc.


1
CVI
2
CVI
3
CVI
4
CVI
5
6
7
8
CVI
9
CVI
10
B
11
B
12
B
13
DOVBLE DE BOVILLON
CVI
14
LIARD DE BOVILLON 1681
CVI
15
DOVBLE DE FRANC.C. 1683
CVI
16
CVI
17
CVI
18
CVI
19
CVI
20
CVI
21
CVI
22
B
23
B

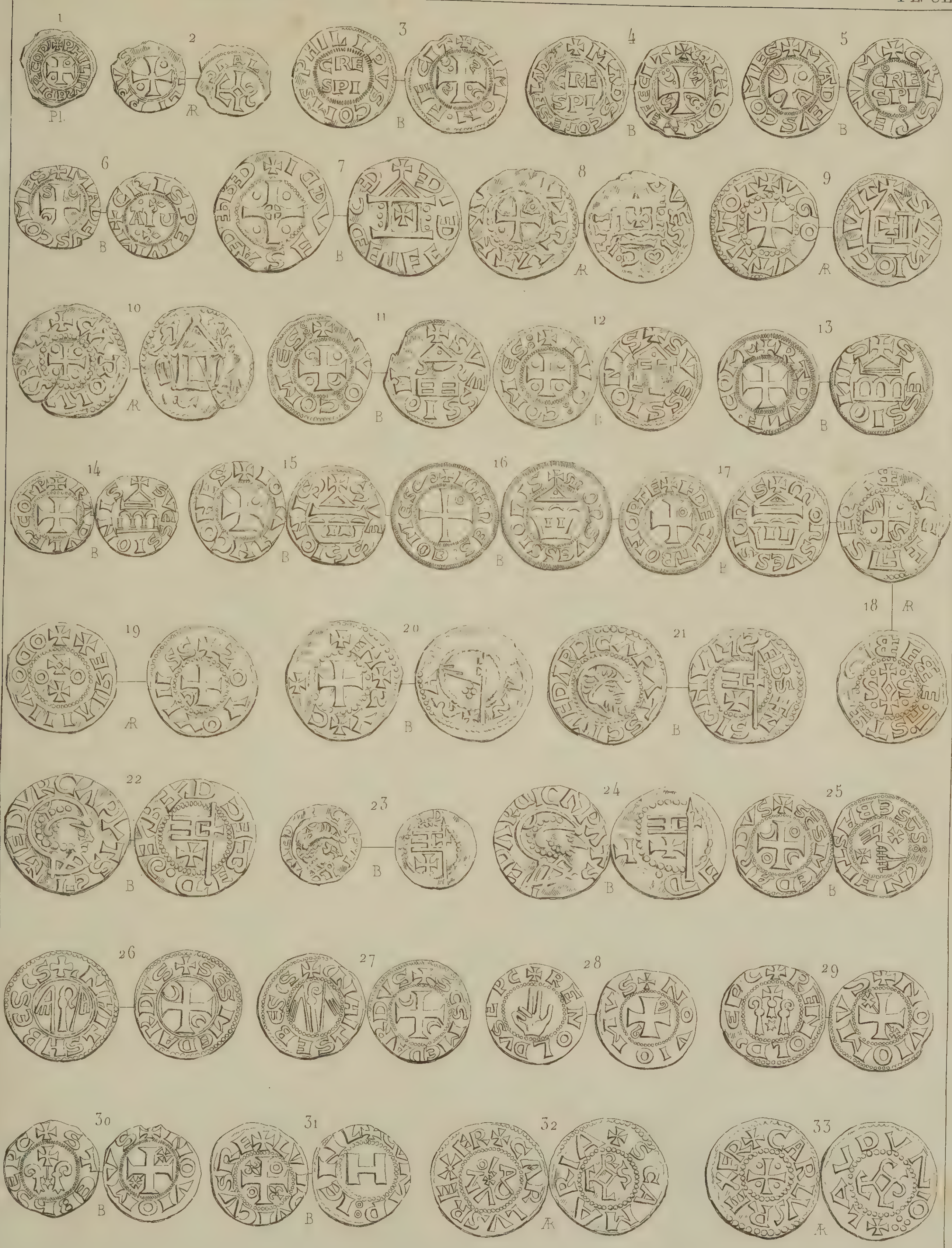
L. Dardel sc.



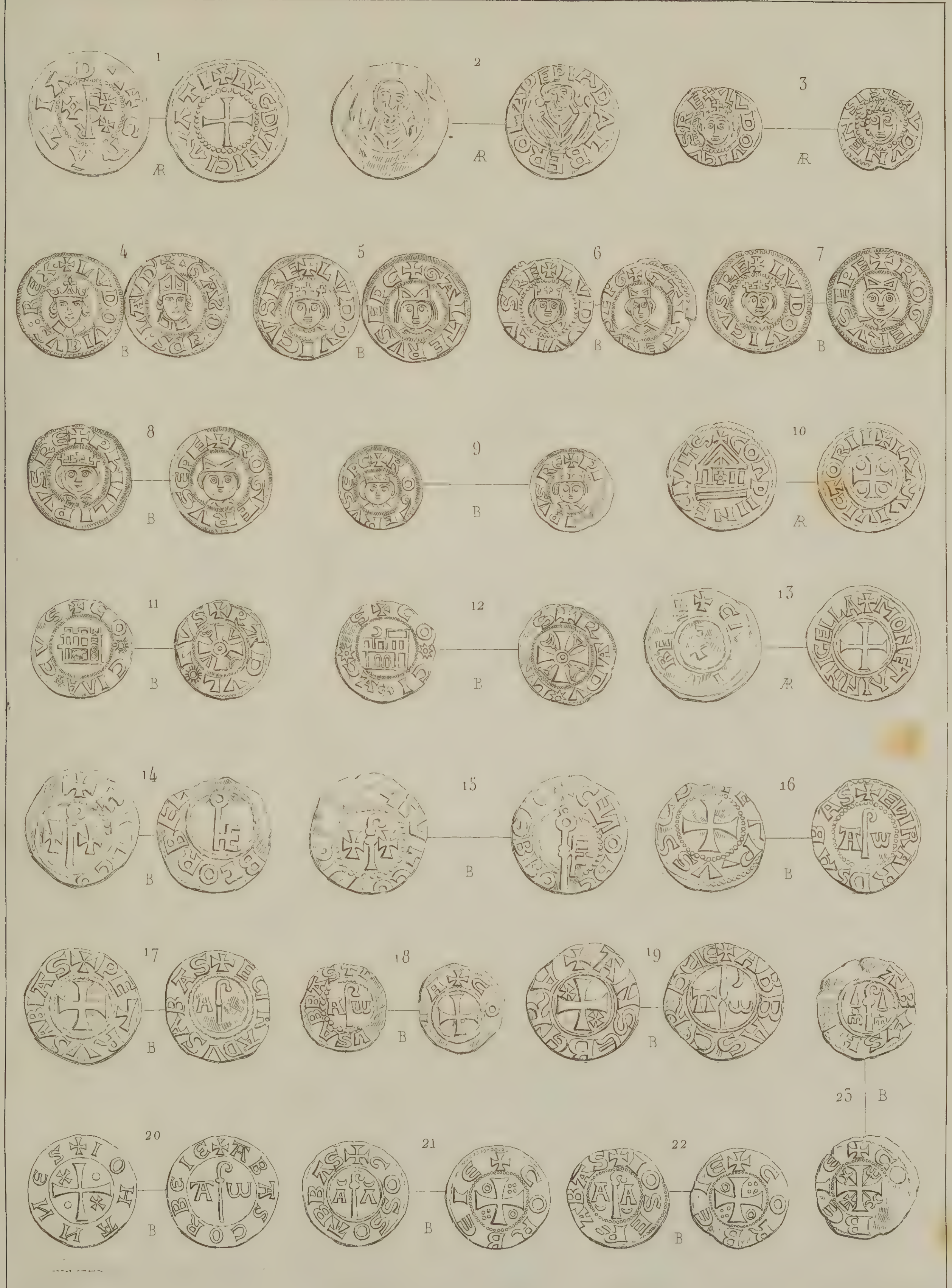
L. Dardel sc.



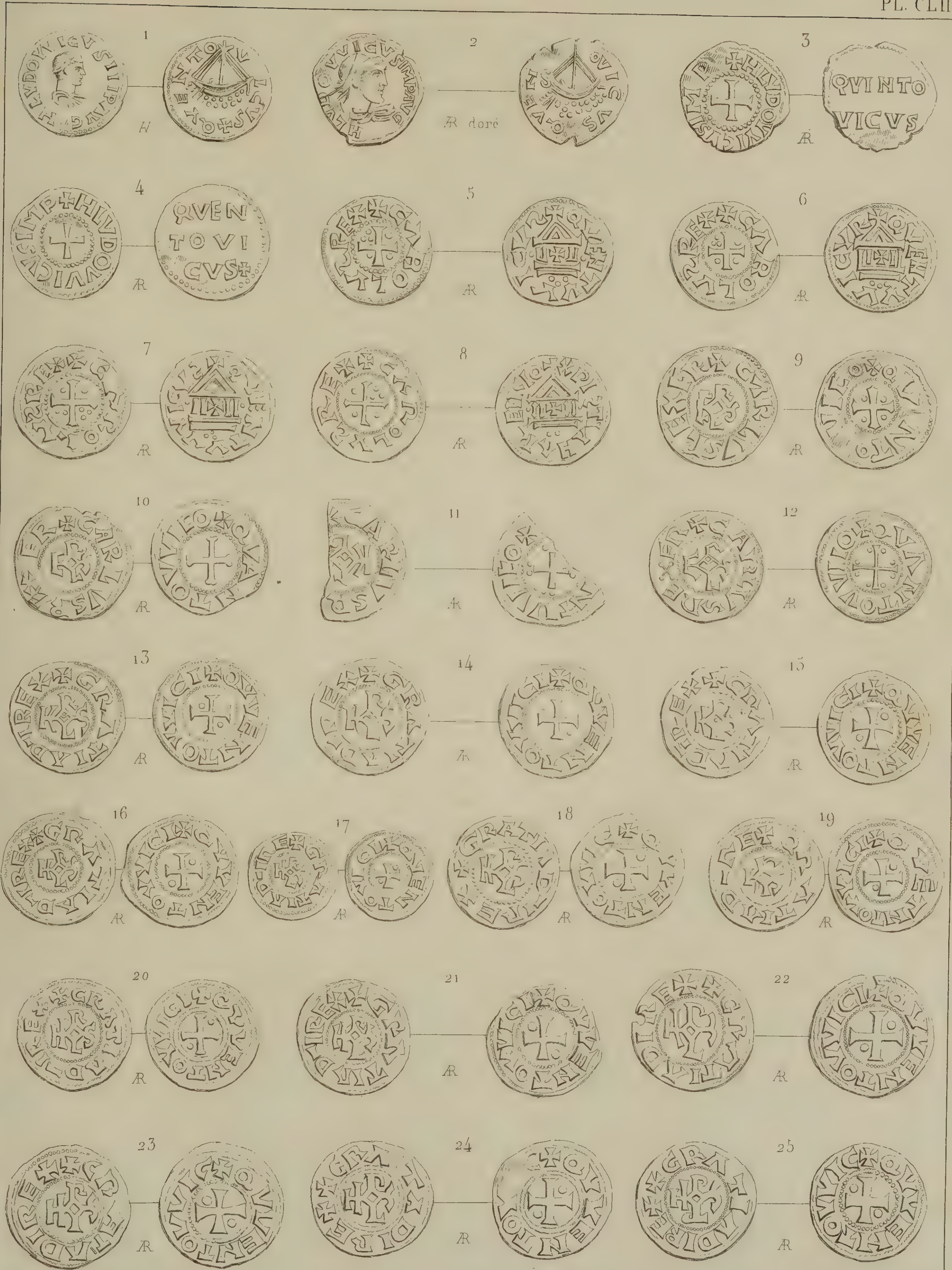
L. Dardel sc.



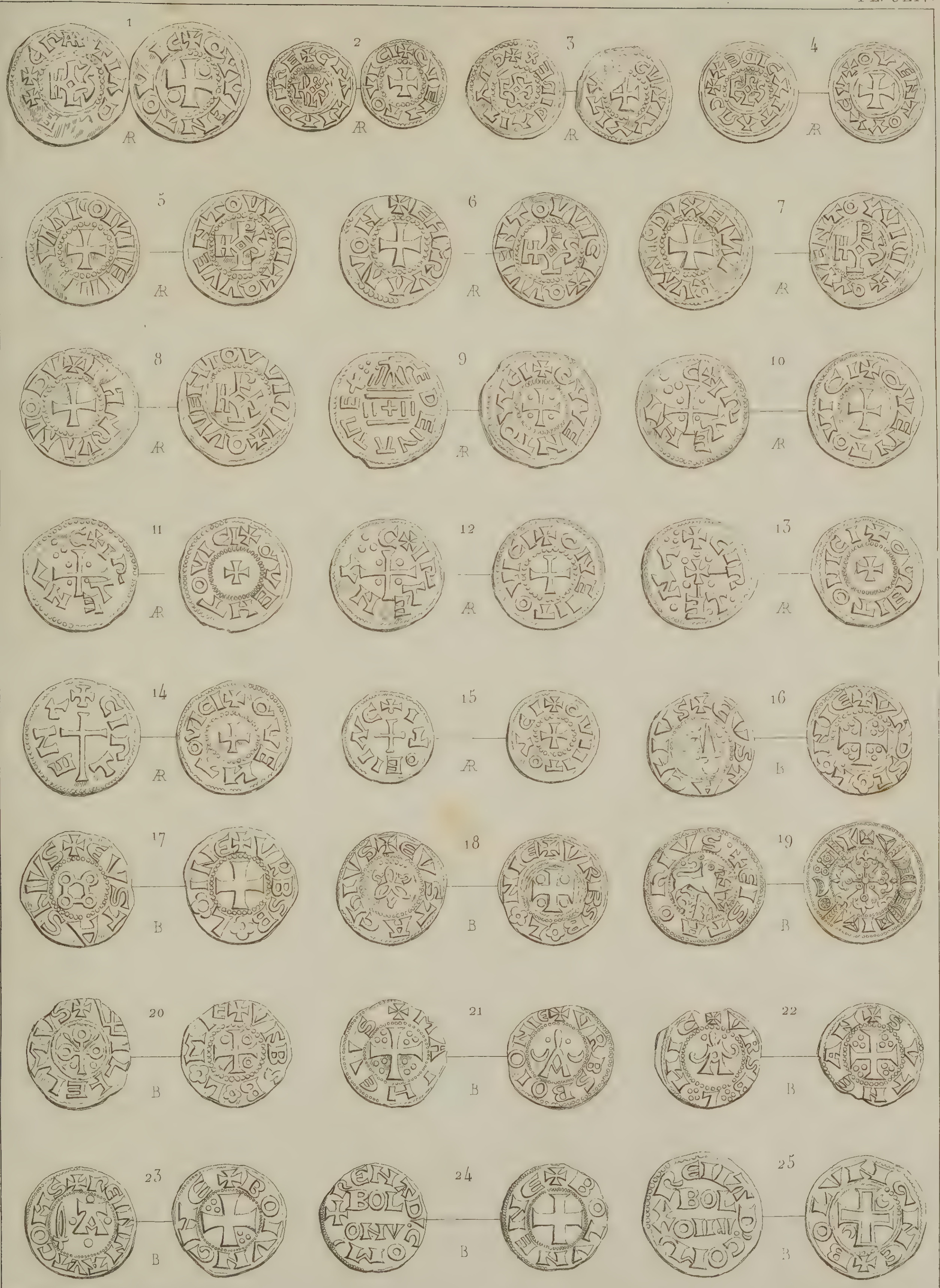
I. Dardel sc.



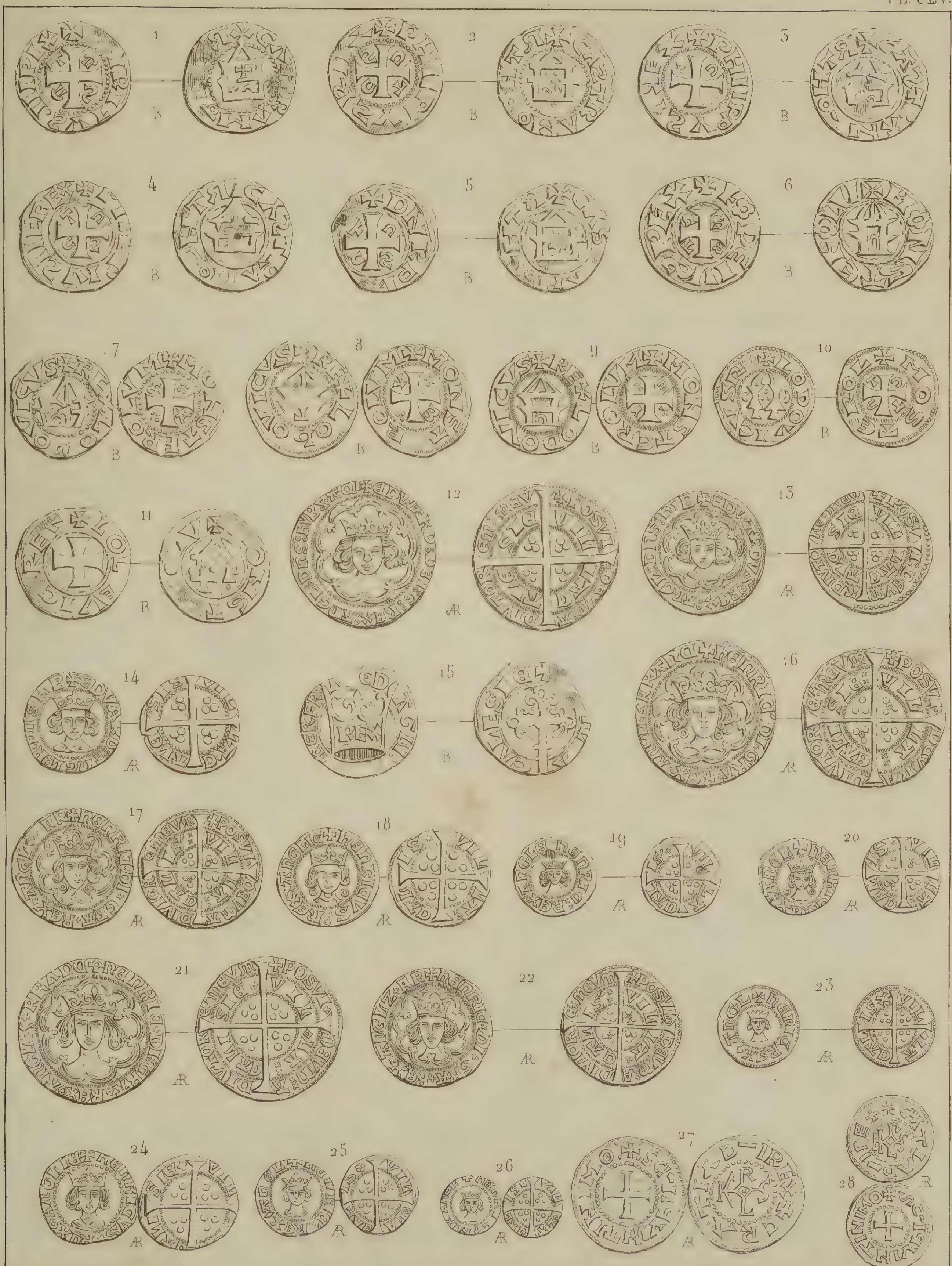
L. Dardel sc.



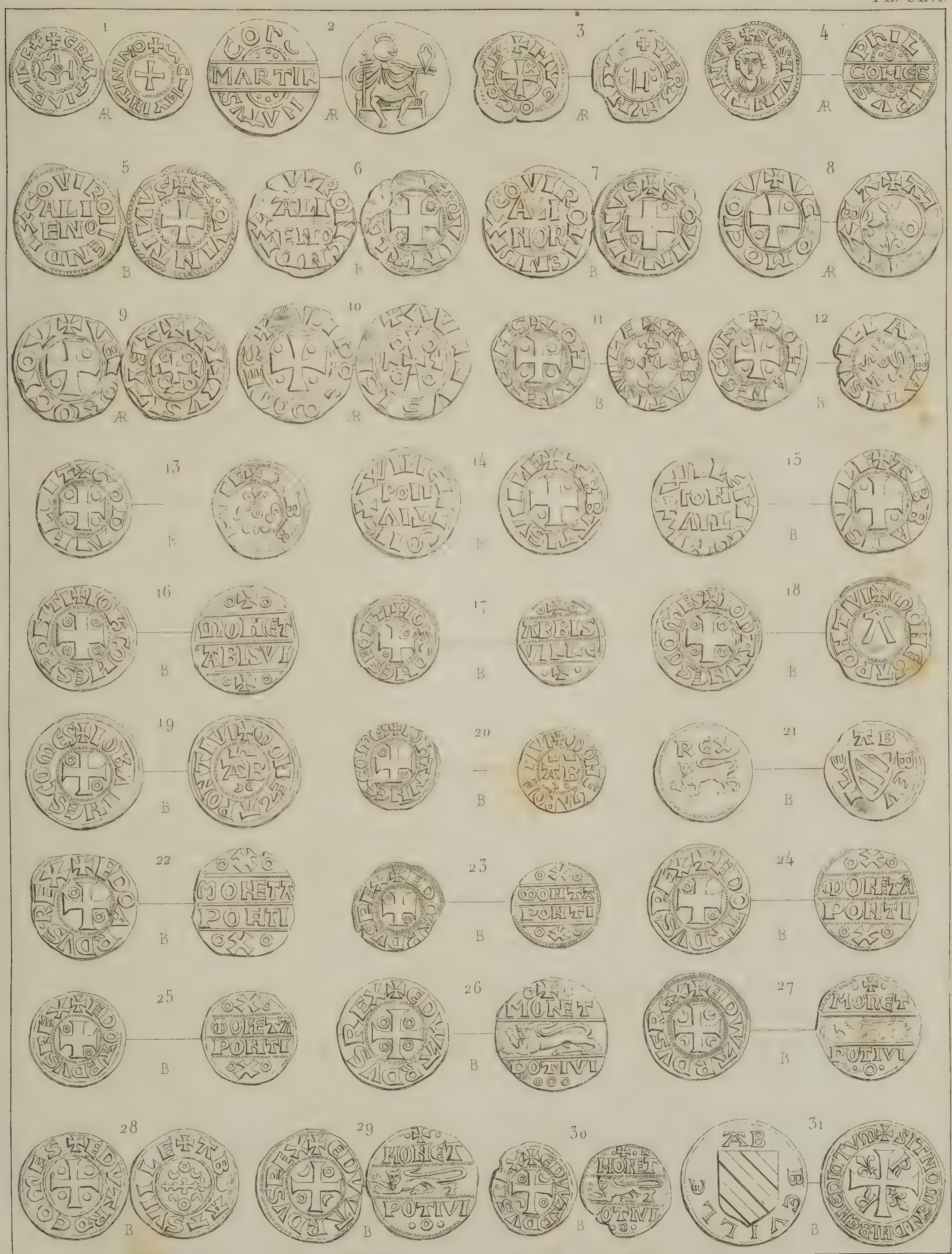
L. Dardel sc.



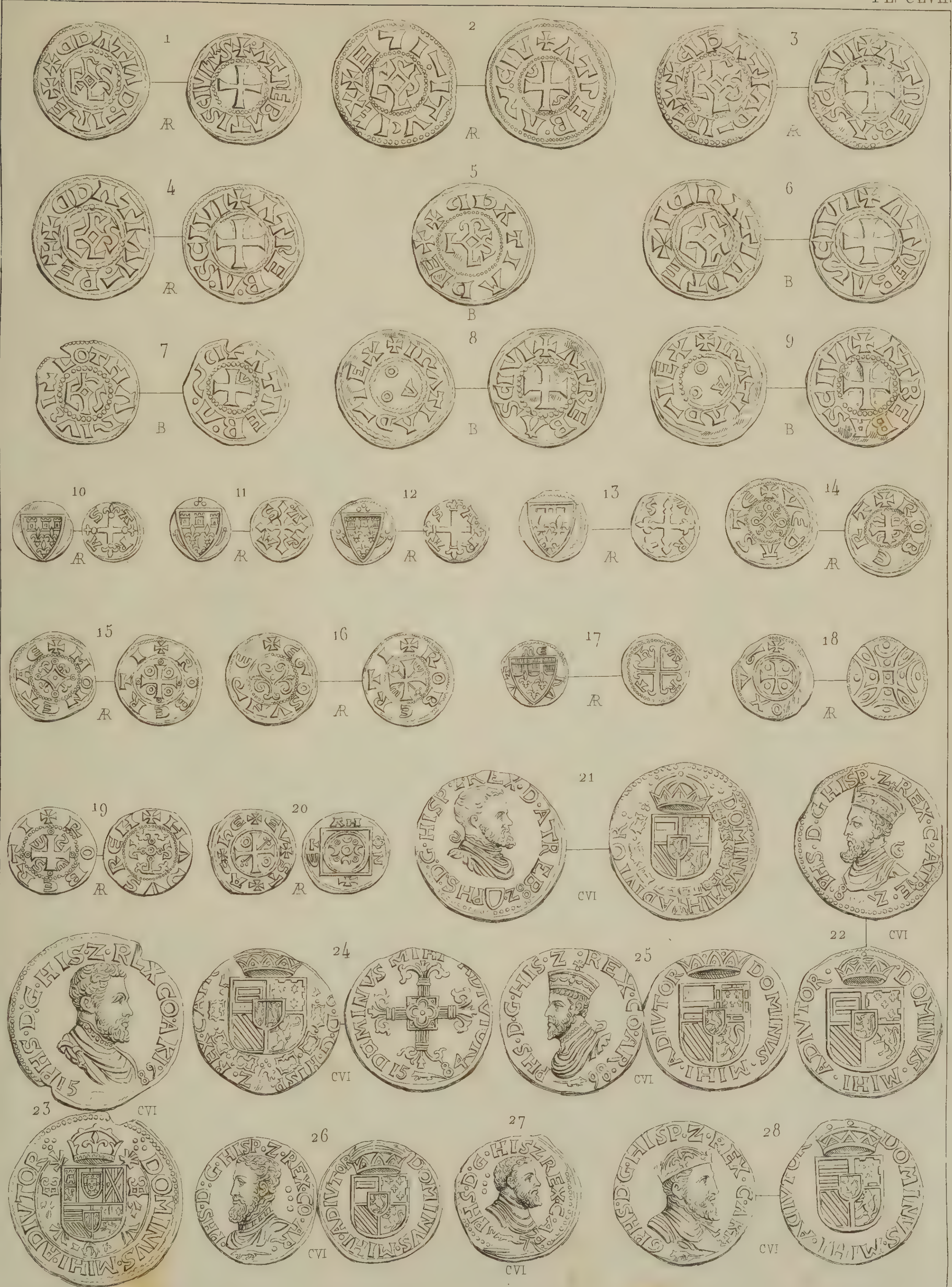
L. Dardel sc.



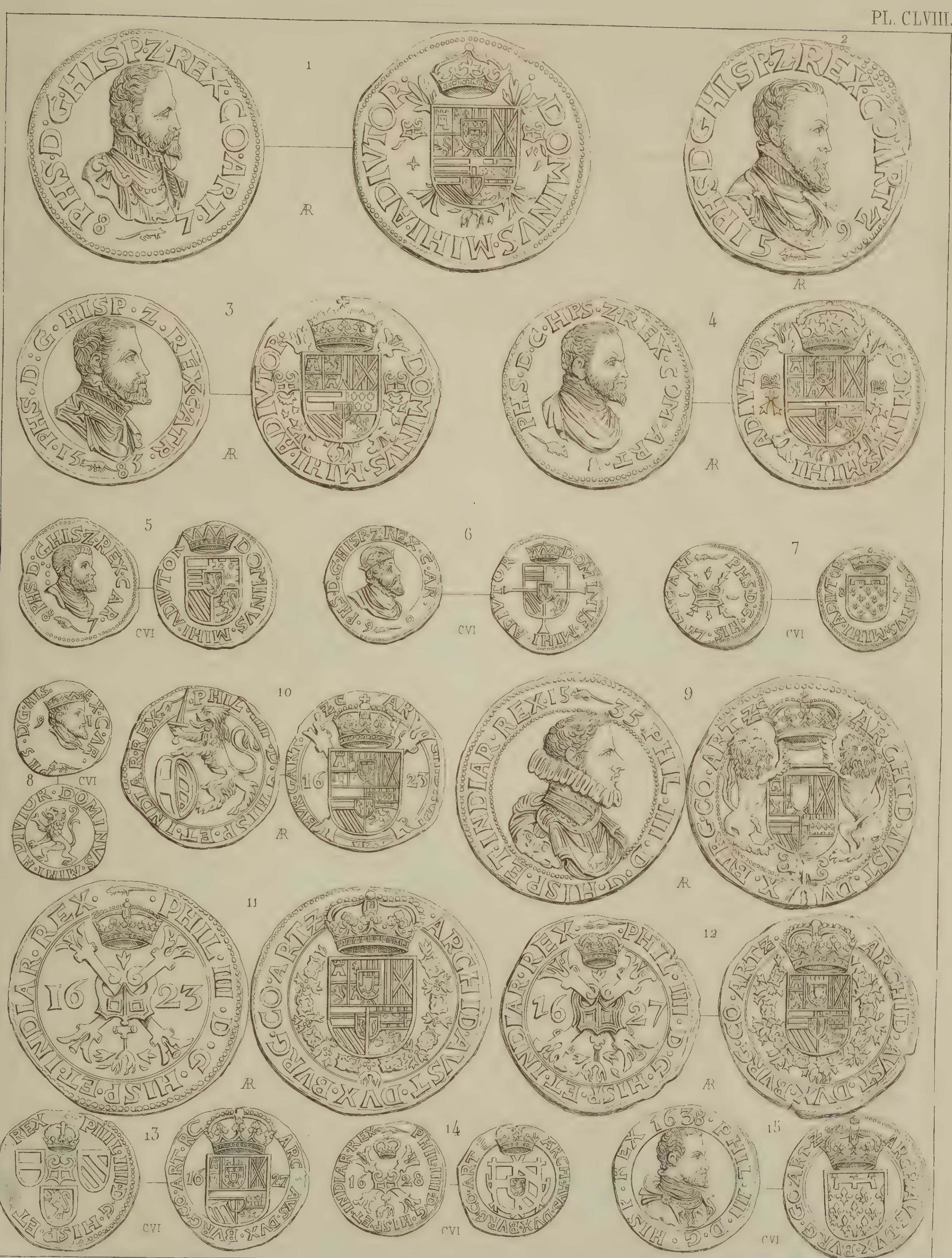
L. Dardel sc.



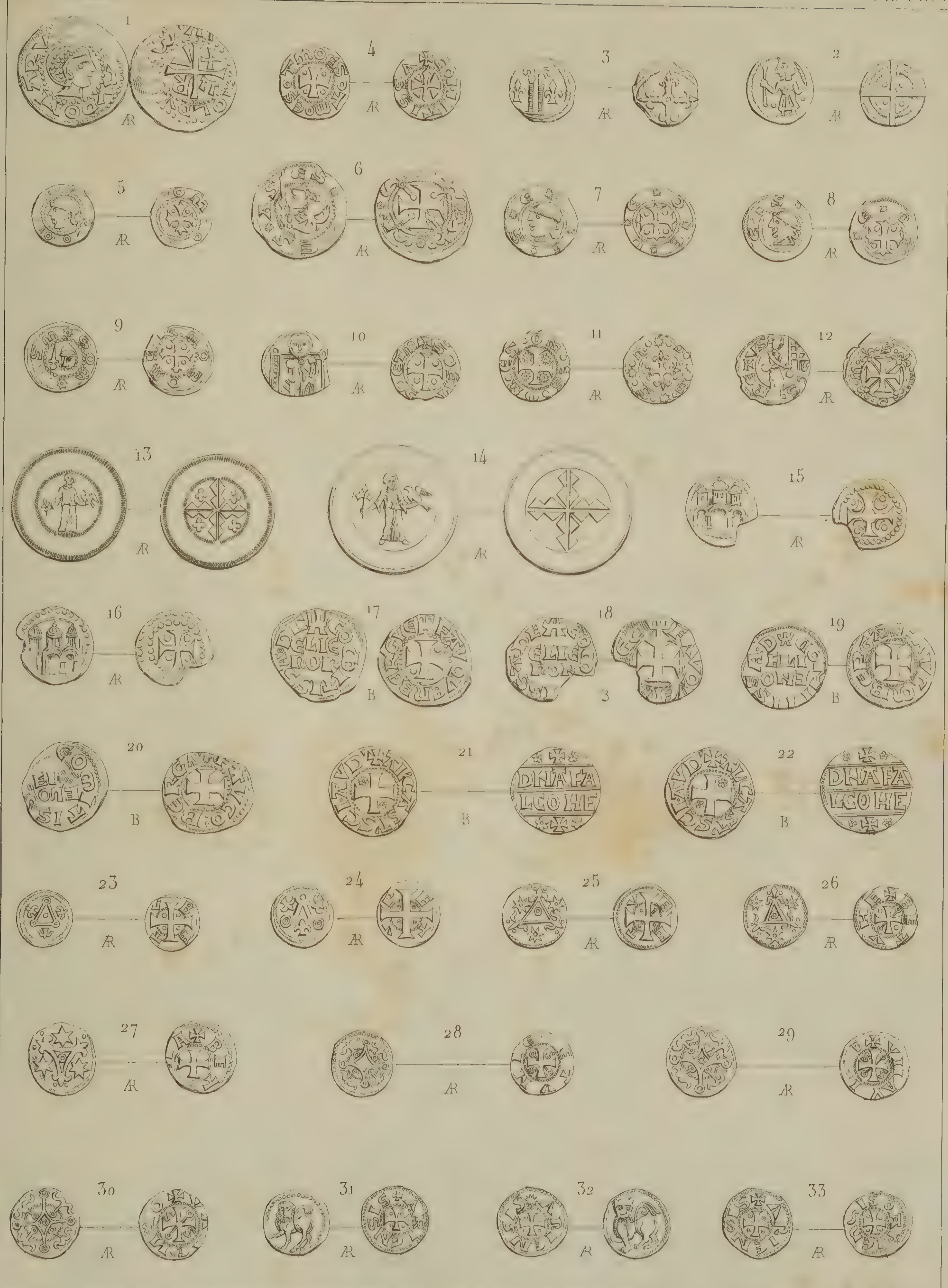
L. Dardel sc.



L. Dardel sc.



I. Dardel sc.



L. Dardel sc.



L. Dardel sc.



J. Dardel sc.


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
Æ

L. Dardel sc.



L. Dardel sc.

Imp. Balle, rue Cassette, 8.





